

---

**PR3.2**

Projet de stabilisation de berges le long du fleuve Saint-Laurent par la municipalité de Pointe-aux-Outardes

**6211-02-135**



Municipalité de  
Pointe-aux-Outardes

## Mise à jour de l'étude d'impact sur l'environnement

déposée au ministre du  
Développement durable,  
de l'Environnement et de la Lutte  
contre les changements  
climatiques

Stabilisation le long des berges du fleuve  
Saint-Laurent sur le territoire municipal de  
Pointe-aux-Outardes

**ANNEXES**

Projet QR0010B





**MISE À JOUR DE  
L'ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT  
DÉPOSÉE AU MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS**

**STABILISATION LE LONG DES BERGES  
DU FLEUVE SAINT-LAURENT  
SUR LE TERRITOIRE MUNICIPAL  
DE POINTE-AUX-OUTARDES**

**ANNEXES**

PROJET N° QR0010B  
Juin 2016



## LISTE DES ANNEXES

Annexe A	Questions du MDDELCC et réponses sous forme de tableau synthèse
Annexe B	Suivi des demandes et communications
Annexe C	Évaluation environnementale de site – Phase I (côté est et ouest)
Annexe D	Liste des espèces aviennes susceptibles d’être présentes dans la zone d’étude
Annexe E	Inventaire de l’hirondelle des rivages
Annexe F	Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) – Correspondance
Annexe G	Carte des habitats aquatiques
Annexe H	Limite de la réserve aquatique projetée de Manicouagan
Annexe I	Zonage et affectation
Annexe J	Cartes des zones de contraintes (tirée du MTQ)
Annexe K	Aires de protection des puits – secteur La Pointe
Annexe L	Étude de potentiel archéologique
Annexe M	Recherche d’une solution économique et durable à la problématique d’érosion littorale à Pointe-aux-Outardes - Résumé du rapport
Annexe N	Tracé préliminaire de la relocalisation de la rue Labrie
Annexe O	Correspondance du ministère de la Sécurité publique
Annexe P	Analyse Coûts Avantages - ÉcoRessources Consultants 2009



# ANNEXE A

Questions du MDDELCC et réponses sous forme de tableau synthèse

Le 22 mars 2012

Monsieur Maxime Whissell  
Inspecteur en bâtiment et  
superviseur des travaux publics  
Village de Pointe-aux-Outardes  
471, chemin Principal  
Pointe-aux-Outardes (Québec) G0H 1H0

**Objet : Questions et commentaires concernant le projet de stabilisation le long  
du fleuve Saint-Laurent sur le territoire de la municipalité de  
Pointe-aux-Outardes  
Dossier 3211-02-259**

Monsieur,

Veillez trouver ci-annexé un document de questions et commentaires concernant l'étude d'impact du projet en titre. Ces questions et commentaires regroupent aussi les résultats de la consultation intra et interministérielle.

Les réponses à ces questions et commentaires peuvent être regroupées dans un rapport distinct (addenda), déposé en trente (30) copies. Si vous préférez inclure les réponses dans une version révisée de l'étude d'impact, celle-ci devra être déposée en trente (30) copies. Vous devrez aussi déposer douze (12) copies de ces documents sur support informatique. Les copies électroniques devront être en format PDF (Portable Document Format) et présentées comme il est décrit dans le document *Dépôt des documents électroniques de l'initiateur de projet*, produit par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes meilleures salutations.

Le chef du Service des projets  
en milieu hydrique,



Gilles Brunet

p. j.

---

---

# **DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES**

**Questions et commentaires  
pour le projet de stabilisation le long des berges  
du fleuve Saint-Laurent  
sur le territoire de la municipalité de Pointe-aux-Outardes  
par la Municipalité de Pointe-aux-Outardes**

**Dossier 3211-02-259**

**Le 22 mars 2012**

*Développement durable,  
Environnement  
et Parcs*

**Québec** 

## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
QUESTIONS ET COMMENTAIRES.....	1
1. MILIEU PHYSIQUE (SECTION 2.2).....	1
2. MILIEU BIOLOGIQUE (SECTION 2.3).....	2
3. SCÉNARIOS DE STABILISATION (SECTION 3.2).....	3
4. SCÉNARIO RETENU POUR POINTE-AUX-OUTARDES (SECTION 3.5).....	3
5. MILIEU HUMAIN (SECTION 2.4).....	4
6. DESCRIPTION TECHNIQUE DU PROJET (SECTION 4.2).....	5
7. EFFETS ENVIRONNEMENTAUX DU PROJET (SECTION 5.2).....	5

## INTRODUCTION

Le présent document comprend des questions et des commentaires adressés à la Municipalité de Pointe-aux-Outardes dans le cadre de l'analyse de recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet de stabilisation des berges le long du fleuve Saint-Laurent sur le territoire de la municipalité de Pointe-aux-Outardes.

Ce document découle de l'analyse réalisée par le service des projets en milieu hydrique de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ainsi que de certains autres ministères et organismes. Cette analyse a permis de vérifier si les exigences de la directive du ministre et du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., c. Q-2, r. 23) ont été traitées de façon satisfaisante par l'initiateur de projet.

Avant de rendre l'étude d'impact publique, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs doit s'assurer qu'elle contient les éléments nécessaires à la prise de décision. Il importe donc que les informations demandées dans ce document soient fournies au Ministère afin qu'il puisse juger de la recevabilité de l'étude d'impact et, le cas échéant, recommander au ministre de la rendre publique.

## QUESTIONS ET COMMENTAIRES

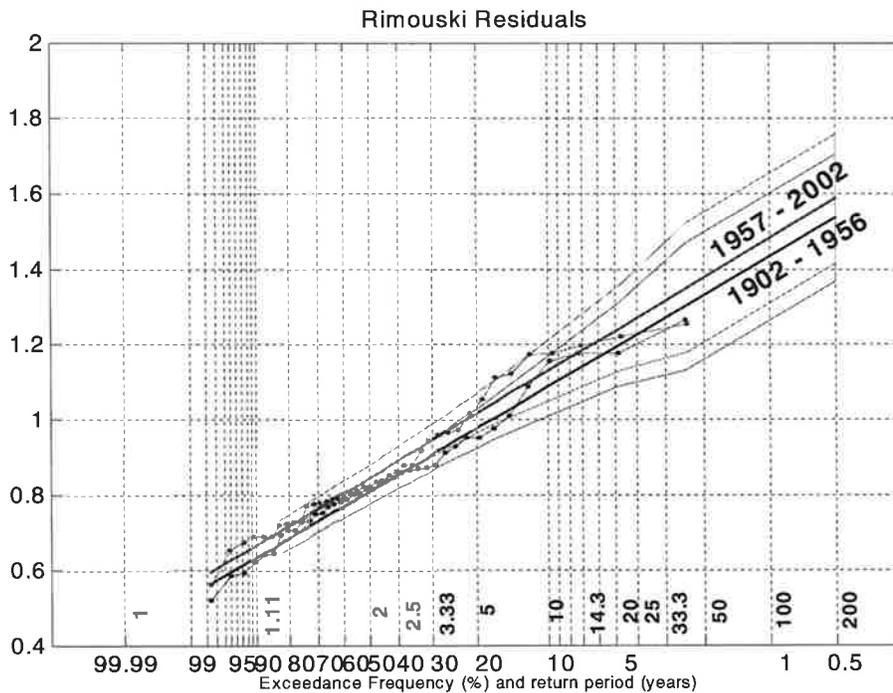
### 1. MILIEU PHYSIQUE (SECTION 2.2)

#### QC-1

À titre informatif, la façon de calculer la surcote et la décote par la firme Aquapraxis est différente de ce qui est normalement fait par la communauté scientifique [Pêches et Océans Canada (MPO), Ouranos, ISMER, Travaux publics Canada].

- Selon MPO, on soustrait les observations de niveau d'eau du marégraphe par les prédictions de la marée du Service hydrographique du Canada (table des marées) pour calculer les niveaux résiduels (surcote et décote) à chaque heure;
- Dans l'analyse coût-avantage de Leclerc et Dupuis (2008), la firme Aquapraxis fait mention que la surcote maximale est de 0,8 m, alors que pour cette surcote, le graphique du MPO indique une récurrence de moins de 2 ans (figure 1). D'après ce même graphique, une surcote de 1,45 m correspondrait à une récurrence de 100 ans.

L'initiateur doit expliquer la différence entre les deux façons de faire et doit, s'il conserve ces données, justifier son calcul.



**Figure 1** : Période de retour des surcotes à Rimouski, d'après Xu et al. (2006).

## QC-2

Dans la section nature et qualité des sols (page 36), il est mentionné que les sols à certains endroits sur le site des travaux sont susceptibles d'avoir été contaminés. L'initiateur devra fournir une carte pour localiser les endroits où il est possible d'observer une contamination. Les rapports des caractérisations des Phase I et II devront être déposés ainsi que le plan de gestion de ces sols.

## 2. MILIEU BIOLOGIQUE (SECTION 2.3)

### QC-3

L'initiateur présente une revue de la littérature des principales espèces faunique et floristique susceptibles de fréquenter la zone d'étude. Outre, l'inventaire de nidification d'hirondelle de rivage réalisé en 2011, il semble ne pas y avoir eu d'inventaire de terrain propre à ce projet. La revue de la littérature présente le milieu biologique de façon relativement sommaire en y présentant qu'un bref aperçu du secteur. De plus, ces données datent déjà de quelques années (1999 pour la plupart). L'initiateur devra s'assurer, d'une part, que ces informations sont toujours d'actualité et effectuer les mises à jour appropriées si requises et, d'autre part, que cette revue sommaire de littérature est représentative du milieu.

### QC-4

À la page 40 de l'étude d'impact il est indiqué que dix espèces d'amphibiens et de reptiles sont présentes dans la Péninsule de Manicouagan alors que le tableau 2-5 fait plutôt mention que ces

espèces sont susceptibles d'y être observées. L'initiateur devra clarifier si elles ont été inventoriées ou potentiellement présentes. Par ailleurs, la provenance de l'information devrait être mentionnée.

De plus, la salamandre à points bleus (*Ambystoma laterale*) et la grenouille léopard (*Rana pipiens*) sont également des espèces susceptibles d'être présentes dans la Péninsule de Manicouagan. L'initiateur devra ajouter l'information au tableau 2-5.

### QC-5

La numérotation et la cartographie des parcelles d'inventaire des zones de concentration des oiseaux aquatiques utilisées à la section 2.3.5 et à l'annexe A, ne sont plus en vigueur au MRNF. Par conséquent, le secteur à l'étude correspond à la parcelle d'inventaire des zones de concentration des oiseaux aquatiques 02-09-0132.

À la suite des inventaires, la parcelle 02-09-0132 ne s'est pas vue attribuée le statut d'ACOA, puisqu'elle ne rencontrait pas les conditions déterminées par le règlement. À cet effet, le titre du tableau 2-6 devrait être modifié afin de tenir compte des commentaires ci-dessus.

## 3. SCÉNARIOS DE STABILISATION (SECTION 3.2)

### QC-6

À titre informatif, on devrait parler des champs d'épis et des brise-lames comme des *protections dures respectant le fonctionnement naturel du littoral* et non comme des *stabilisations douces* qui sont réservées à la recharge de plage et à la végétalisation.

## 4. SCÉNARIO RETENU POUR POINTE-AUX-OUTARDES (SECTION 3.5)

### QC-7

Il est mentionné à la page 66 de l'étude d'impact que « le nombre d'épis et leur longueur seront déterminés lors de la conception finale des ouvrages ». Afin de bien évaluer les impacts réels et les mesures d'atténuation et de compensation s'y appliquant, l'initiateur doit fournir l'ingénierie de base et le résultat des modélisations afin de fournir la solution retenue et d'en faire un descriptif. Les caractéristiques suivantes, sans s'y restreindre, devront être fournies suite aux modélisations et à l'ingénierie nécessaires :

- Le nombre d'épis, leur longueur, leur localisation, l'orientation anticipée ainsi que la distance entre eux;
- La largeur, la cote de la crête, la pente de chaque côté ainsi qu'une évaluation de l'empiètement dans le milieu hydrique;
- Le calibre de la pierre de carapace et des sous-couches, leur volume ainsi que l'endroit où les matériaux proviennent;

- Une coupe type adaptée au projet;
- La pérennité des ouvrages de protection;
- Le volume de la recharge de plage, sa récurrence, sa provenance ainsi que la granulométrie;
- Etc.

## QC-8

L'initiateur devra prendre engagement de faire la recharge de plage avant le début de l'automne après la fraie du caplan afin de permettre au matériel de se consolider car les matériaux nouvellement déposés sur la plage sont lâches et instables ce qui les rend plus vulnérables aux vagues de tempêtes d'automne.

## 5. MILIEU HUMAIN (SECTION 2.4)

### QC-9

À la page 46 de l'étude d'impact, l'on mentionne que le « schéma d'aménagement indique que Pointe-aux-Outardes fait partie des municipalités qui présentent une problématique d'érosion et ce, dans les zones déjà bâties. La MRC propose dans son schéma une politique de protection de ces zones. Celle-ci permet les aménagements, dans les zones non protégées ou présentant des risques élevés, si elles respectent une certaine marge de recul ».

Il est cependant à noter qu'un règlement de contrôle intérimaire (RCI) sur l'érosion des berges est en vigueur sur ce territoire. En effet, le règlement numéro 2006-08 intitulé « règlement de remplacement du règlement de contrôle intérimaire relatif aux zones de risques d'érosion des berges en bordure du fleuve St-Laurent et de certaines rivières à l'intérieur des limites de la MRC de Manicouagan » dont la dernière modification date d'août 2011 prévaut sur le schéma d'aménagement et de développement (SAD) actuellement en vigueur en ce qui a trait à l'érosion des berges.

L'initiateur devra confirmer la conformité de son projet avec le RCI en place.

### QC-10

À la page 47 du document, dans la section zone de contraintes (qui semble cependant ne viser que la contrainte de mouvement de sol), il est indiqué que les cartes du schéma d'aménagement et de développement (SAD) de Manicouagan « ne présentent aucune zone de contrainte à ce sujet » dans le secteur visé par les travaux. Par contre, il est à noter que le SAD est présentement en période d'évaluation de sa conformité aux orientations gouvernementales. De ce fait, la cartographie, qui datait déjà de plusieurs années, a été revue par la MRC et présente de façon plus claire les différentes zones de contraintes et ce, en tenant compte de données plus à jour. Ces cartes indiquent aussi que des modifications sont en cours au niveau des affectations du sol

et également, que l'aire virologique de la prise d'eau potable desservant plus de 20 personnes est située dans la zone visée par les travaux.

L'initiateur devra consulter la MRC de Manicouagan afin de s'assurer de la cohérence et de la conformité du projet avec le SAD projeté. Il devra, de plus, évaluer les impacts potentiels du projet notamment sur l'affectation du sol et sur l'aire virologique de la prise d'eau potable.

## **6. DESCRIPTION TECHNIQUE DU PROJET (SECTION 4.2)**

### **QC-11**

L'initiateur mentionne à la page 70 que la surface totale d'empiètement marin est évalué à 22 320 m<sup>2</sup> tandis qu'à la page 74 de l'étude d'impact, il est mentionné que la superficie qui sera couverte par les épis sera d'environ 9000 m<sup>2</sup>. L'initiateur devra préciser l'empiètement prévu à l'intérieur de la limite des inondations de récurrences de 2 ans pour l'ensemble du projet. Celle-ci devra, en outre, comprendre la superficie de la recharge de plage ainsi que la superficie pour la mise en place du chemin d'accès et indiquer si cette dernière sera de nature temporaire. Le cas échéant, l'initiateur devra prendre engagement de remettre les lieux en état suite aux travaux.

### **QC-12**

À la section 4.2, l'initiateur devra détailler son calendrier des travaux en fournissant un tableau des différentes étapes qu'il prévoit entreprendre. Ces étapes doivent tenir compte des périodes sensibles entre autre pour l'hirondelle des rivages, la période de la collecte de mye, les différentes période de fraie (si applicable) ainsi que les différentes activités récréotouristiques possibles dans la zone des travaux.

## **7. EFFETS ENVIRONNEMENTAUX DU PROJET (SECTION 5.2)**

### **QC-13**

Afin de prévenir l'introduction et la propagation d'espèces exotiques envahissantes (EEE) sur le territoire à l'étude, peu touchées par cette problématique, le promoteur devra s'engager à nettoyer la machinerie excavatrice qui sera utilisée lors des travaux afin qu'elle soit dépourvue de boue, d'animaux ou de fragments de plantes. Le nettoyage devra être fait avant l'arrivée de la machinerie sur les sites des travaux.

### **QC-14**

À la page 99 de l'étude d'impact dans la section sécurité, l'initiateur devra s'engager à arrimer le plan d'urgence des travaux au plan des mesures d'urgence municipal. Il doit s'assurer que les sous-traitants responsables du plan des travaux coordonnent leurs interventions avec le plan des mesures d'urgence de la municipalité.

### QC-15

À la page 100 de l'étude d'impact dans la section intitulée : « Patrimoine culturel, historique et archéologique, l'initiateur mentionne que les mesures d'atténuation *comprennent deux visites de reconnaissance par un archéologue expérimenté sur le site, préalablement à la réalisation de travaux et au passage de la machinerie sur la plage* ». L'annexe G, étude de potentiel archéologique, recommande non seulement un examen visuel du talus de la terrasse et de la plage environnante avant le début des travaux mais aussi la production de puits de sondage. L'initiateur doit prendre engagement de respecter les recommandations incluses à l'annexe G de son étude d'impact.

### QC-16

Dans la présente section, l'initiateur ne fait pas mention des impacts potentiels des travaux et de l'implantation des épis sur le projet d'aire marine protégée du MDDEP. L'initiateur devra évaluer, qualitativement et quantitativement, les impacts des travaux sur la biodiversité marine de la future réserve aquatique projetée.

### QC-17

À la page 103 de l'étude d'impact, l'initiateur décrit sommairement les impacts potentiels des travaux sur l'hirondelle des rivages. Par contre, cet impact est l'un des aspects préoccupants du projet compte tenu de la perturbation potentielle des sites de nidification et le dérangement des couples nicheurs. Selon le tableau 2-7, on retrouverait plus de 200 nids de cette espèce dans le secteur des travaux.

L'initiateur devra présenter les conséquences appréhendées du projet sur la colonie d'hirondelles et son habitat, notamment en période de nidification. Une carte illustrant la localisation des nids par rapport au lieu des travaux projetés devra aussi être fournie.

### QC-18

À la page 106 de l'étude d'impact, l'initiateur mentionne que « les épis piègeront les sédiments transportés par la dérive littorale et favoriseront le maintien de la plage. » Nous considérons que le changement dans la dérive sédimentaire représente un enjeu important dans le présent projet. En effet, ce changement pourrait avoir des impacts non négligeables sur les autres composantes du milieu. À ce sujet, l'initiateur devra décrire les impacts possibles de ce changement sur les composantes biophysiques à l'échelle de la cellule hydrosédimentaire (marais intertidal, habitat du poisson, organismes benthiques, etc.).

**QC-19**

Dans la section qui traite de la recharge de plage (page 108), l'initiateur indique qu'il mettra en œuvre différentes mesures afin de s'assurer que le sable qui sera utilisé pour la recharge de la plage n'ait pas d'impacts négatifs sur le site. Afin de compléter ces mesures de précaution, l'initiateur devra s'assurer que le sable qui sera utilisé ne proviendra pas d'une zone touchée par des espèces exotiques envahissantes. Une telle mesure devra également être appliquée aux matériaux qui seront utilisés pour la construction des épis.



**Isabelle Nault**, Biologiste, M. Sc. Eau  
Chargée de projet  
Service des projets en milieu hydrique

Question	Réponse, voir section	Note
QC-1	2.2.8.1	Le texte a été remplacé par une section traitant des niveaux d'eau.
QC-2	2.2.8.4 et annexe C	Une Phase I a été effectuée pour chacun des secteurs et une Phase II n'est pas recommandée.
QC-3	2,3	Une revue de littérature a été effectuée afin d'être représentative du milieu. De plus, l'information du milieu biologique a été mise à jour avec plusieurs références récentes.
QC-4	2.3.5	Les modifications demandées ont été apportées à la section.
QC-5	2.3.6	Les modifications demandées ont été apportées à la section.
QC-6	3.1	Nous prenons note du commentaire.
QC-7	4	Les modifications demandées ont été apportées à la section.
QC-8	4.2 et 6.2.1.6	Les modifications demandées ont été apportées à la section.
QC-9	2.4.2	Les modifications demandées ont été apportées à la section.
QC-10	2.4.2, 2.4.4 et annexe K	Les modifications demandées ont été apportées à la section. Puisque l'affectation du sol n'est pas touchée par le projet, aucun impact n'est anticipé.
QC-11	4	La mise à jour des superficies d'empiètements et de modification de l'habitat en milieu marin a été effectuée. Les superficies sont données dans la description technique du projet pour chacun des sites et des infrastructures concernées.
QC-12	4.2	Les modifications demandées ont été apportées à la section.
QC-13	6.2.1.1 et 6.2.1.6	Les modifications demandées ont été apportées à la section.
QC-14	6.2.1.1; 6.2.1.7 et 7.1	Les modifications demandées ont été apportées à la section.
QC-15	2.4.10	En juin 2012, un inventaire archéologique a été réalisé dans le secteur des travaux à l'est du quai municipal incluant un examen visuel et des puits de sondages.
QC-16	6.2.1.5	L'impact a été évalué.
QC-17	6.2.1.6; 6.2.1.7; 6.2.2.1	L'impact sur les hirondelles a été évalué pour les trois étapes concernées du projet.
QC-18	6	La cellule hydrocédimentaire correspond à la zone d'étude, les impacts sur les composantes biophysiques de ce secteur, ont par conséquent été traitées.
QC-19	6.2.1.6	Une mesure d'atténuation a été ajoutée à cet effet.

# ANNEXE B

**Suivi des demandes et communications**

Nom	Organisme	Coordonnée	Date de la demande par courriel	Date de la demande par téléphone	Information demandée	Réponse
Marie-Pier Cloutier DG  marie.pier.cloutier@zipnord.qc.ca	Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire	<a href="mailto:zip.rne@zipnord.qc.ca">zip.rne@zipnord.qc.ca</a> Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire 57, place Lasalle Baie-Comeau (Québec) G4Z 1J8 Téléphone : 418 296-0404 Télécopieur : 418 296-8787	15 et 23 février 2016	23 février 2016	Rapport de caractérisation du milieu, préoccupation et projets de compensation	Oui
Daniel Tétreault	Ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada	Courriel : <a href="mailto:daniel.tetreault@aadnc-aandc.gc.ca">daniel.tetreault@aadnc-aandc.gc.ca</a>	15 et 23 février 2016	23 février 2016	Activités traditionnelles et récréatives par les autochtones (Revendications territoriales et particulières)	Non
M. Daniel Berrouard  Contacté par courriel et référé à Mme Julie Samson, appel reçu de Mme Pascale Labaie le 23 février	Ministère du développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	M. Daniel Berrouard Coordonnateur aux affaires autochtones Direction de l'évaluation environnementale des projets nordiques et miniers Édifice Marie-Guyart, 6e étage, Boîte No 83 675, boul. René-Lévesque Est Québec (Québec) G1R 5V7 Téléphone : 418 521-3933, poste 7252 Courriel : <a href="mailto:daniel.berrouard@mddelcc.gouv.qc.ca">daniel.berrouard@mddelcc.gouv.qc.ca</a>	15 février 2016	23 février 2016	Revendications territoriales et particulières	Oui
La Communauté de Betsiamites  André Côté Territoire et ressources	La Communauté de Betsiamites Conseil des Innus de Pessamit	4, Metsheteu Betsiamites (Québec) G0H 1B0 Téléphone : 418 567-8488 Télécopieur : 418 567-2868 Courriel: <a href="mailto:andre.cote@pessamit.ca">andre.cote@pessamit.ca</a>	15 et 24 février 2016	24 février 2016	Préoccupations	Oui
Stéphane Guérin et Daniel Poirrier	CDPNQ faune	<a href="mailto:stephane.guerin@mrnf.gouv.qc.ca">stephane.guerin@mrnf.gouv.qc.ca</a> Courriel: <a href="mailto:daniel.poirrier@mffp.gouv.qc.ca">daniel.poirrier@mffp.gouv.qc.ca</a>	14 janvier 2016	-	Espèces vulnérables et menacées ou susceptibles d'être ainsi désignées Habitat faunique	Oui
Mireille Bélanger	CDPNQ flore	<a href="mailto:Mireille.Belanger@mddelcc.gouv.qc.ca">Mireille.Belanger@mddelcc.gouv.qc.ca</a>	14 janvier 2016	-	Espèces vulnérables et menacées ou susceptibles d'être ainsi désignées	Oui
Denis Cardinal 418 293-6253	Parc Nature de Pointe-aux-Outardes	4, rue Labrie Pointe-aux-Outardes (Québec) G0H 1M0 Courriel: <a href="mailto:denis.cardinal@cgocable.ca">denis.cardinal@cgocable.ca</a>	29 janvier 2016	29 janvier 2016	Préoccupations - Données sur le milieu naturel	Oui
Marthe Kleiser	Direction de l'aquaculture et du développement durable DADD Direction régionale Côte-Nord	466, rue Arnaud Sept-Îles (Québec) G4R 3B1 Téléphone : 418-964-8521	23 février 2016	23 février 2016	Préoccupations - Données sur le milieu naturel Exploitation du banc de mye	Oui
Andrew Rowsell	Pêche et Océan Canada (MPO)	<a href="mailto:Andrew.rowsell@dfo-mpo.gc.ca">Andrew.rowsell@dfo-mpo.gc.ca</a>	23 février 2016	23 février 2016	Préoccupations - Données sur le milieu naturel Exploitation du banc de mye	Oui
Amélie Goulet chargée de projets en Environnement	l'Agence Mamu Innu Kaikusseht (AMIK).	283-A Boulevard Des Montagnais Sept-Îles (Québec) G4R 5R1 Canada Téléphone : 418-962-0103, poste 104 Courriel: <a href="mailto:a.goulet@l-amik.ca">a.goulet@l-amik.ca</a>	10 mars 2016	10 mars 2016 discussion avec Mathieu Marsa	Interrogations, préoccupations ou suggestions quant à la réalisation du projet	Non
Serge Langelier, coordonnateur Isabelle Gagnon, secrétaire	Regroupement des Pêcheurs Professionnels de la Haute et de la Moyenne Cote-Nord, Sept-Îles	<a href="mailto:RPPHMCN@globetrotter.net">RPPHMCN@globetrotter.net</a>	10 mars 2016	10 mars 2016	Interrogations, préoccupations ou suggestions quant à la réalisation du projet	Oui

# ANNEXE C

**Évaluation environnementale de site  
Phase I (côté est et ouest)**

**MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-OUTARDES  
STABILISATION DES BERGES LE LONG DU FLEUVE  
SAINT-LAURENT – POINTE-AUX-OUTARDES, QUÉBEC**

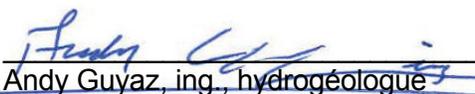
**ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE  
DE SITE PHASE I**

Préparé par :



Frédérick Willeme, technicien en  
protection de l'environnement

Vérifié par :



Andy Guyaz, ing., hydrogéologue  
Chargé de projet

PROJET N° QR0010A  
Le 19 octobre 2011

## TABLE DES MATIÈRES

Page

<b>1.</b>	<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>2.</b>	<b>ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE I .....</b>	<b>1</b>
<b>2.1</b>	<b>MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE .....</b>	<b>1</b>
<b>2.2</b>	<b>HISTORIQUE DU SITE .....</b>	<b>2</b>
2.2.1	Titres de propriété .....	2
2.2.2	Photo-interprétation.....	3
2.2.3	Dossier d'assurance incendie.....	3
<b>2.3</b>	<b>RENSEIGNEMENTS DE SOURCES PUBLIQUES ET PRIVÉES .....</b>	<b>4</b>
2.3.1	Municipalité de Pointe-aux-Outardes .....	4
2.3.2	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs .....	5
2.3.3	Régie du bâtiment du Québec.....	6
2.3.4	Études antérieures.....	6
2.3.5	Entrevue .....	6
<b>2.4</b>	<b>DESCRIPTION DU SITE À L'ÉTUDE.....</b>	<b>7</b>
2.4.1	Caractéristiques géologiques et topographiques .....	7
2.4.2	Visite de la propriété .....	8
2.4.3	Terrain étudié .....	8
2.4.4	Terrains voisins .....	8
2.4.5	Bâtiment .....	9
2.4.6	Éléments naturels .....	9
2.4.7	Substances désignées.....	9
2.4.8	Conditions hygiéniques.....	10
2.4.9	Surfaces extérieures .....	10
2.4.10	Réservoirs de stockage .....	10
2.4.11	Équipements souterrains .....	10
2.4.12	Taches et déversements .....	10
2.4.13	Remblai .....	10
<b>3.</b>	<b>CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>11</b>
<b>4.</b>	<b>LIMITES ET CONTRAINTES DE L'ÉTUDE .....</b>	<b>12</b>
<b>5.</b>	<b>RÉFÉRENCES.....</b>	<b>13</b>



## LISTE DES ANNEXES

Annexe A	Plan de localisation
Annexe B	Plan de zonage
Annexe C	Photographies aériennes
Annexe D	Correspondances et demandes d'accès à l'information



## 1. INTRODUCTION

**CIMA+** a été mandatée par la municipalité de Pointe-aux-Outarde pour réaliser une évaluation environnementale de site Phase I portant sur les travaux de stabilisation des berges le long du fleuve Saint-Laurent, à Pointe-aux-Outardes (plan de localisation - annexe A).

Le mandat de Phase I consiste, dans un premier temps, à obtenir les renseignements pertinents auprès des différentes autorités publiques, ainsi qu'auprès d'institutions privées, par le biais d'études de dossiers et d'entrevues. Une inspection des lieux est effectuée en seconde étape, afin d'identifier les éléments qui seraient source de responsabilités environnementales et d'évaluer les risques environnementaux correspondants. Dans le cadre de ce mandat spécifiquement, un formulaire a été transmis, par CIMA+, à la Municipalité afin que cette dernière effectue une enquête auprès de chaque résidence concernée par les travaux. Une évaluation sommaire des risques associés aux activités effectuées sur les terrains avoisinants est aussi définie. Les informations recueillies conduisent à une conclusion sur l'absence ou la présence, réelle ou potentielle, de signes de contamination du site et à l'élaboration de recommandations visant à minimiser les risques environnementaux.

Pour le présent projet, aucune évaluation environnementale de site n'aurait été réalisée antérieurement sur le terrain à l'étude, selon les informations reçues de la part de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, du MDDEP et de la Régie du bâtiment du Québec.

Le présent rapport d'évaluation doit être lu et interprété en considérant les limites et les contraintes de l'étude, présentées à la section 4.

## 2. ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE I

### 2.1 MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

La méthodologie appliquée est basée sur les pratiques et les principes énoncés dans la norme CSA Z768-01 « Évaluation environnementale de site, phase I » de l'Association canadienne de normalisation, ainsi que dans le guide de caractérisation des terrains du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).



L'étude débute par l'examen de dossiers, dont les essentiels sont :

- Photographies aériennes ;
- Dossiers sur l'utilisation du terrain ;
- Recherche de titres et rôles d'évaluation ;
- Évaluations et études environnementales antérieures ;
- Informations réglementaires ;
- Cartes topographiques et géologiques.

Des entrevues et des demandes d'accès à l'information sont réalisées par la suite dans l'objectif de corroborer ou compléter les renseignements recueillis dans le cadre de l'étude de dossiers.

Une visite du site s'ensuit pour observer directement le terrain en cause et les terrains contigus. L'inspection se limite à l'observation des éléments visibles et accessibles sans activités destructives (ex : excavation). L'évaluateur se concentre alors sur des zones spécifiques, identifiées lors de l'étude de dossiers et note les limites générales de l'inspection, particulièrement les obstacles et les conditions du site.

De plus, spécifiquement à ce mandat, un formulaire a été préparé pour le compte de la Municipalité. La Municipalité a eu la responsabilité de distribuer ce formulaire aux résidents touchés par les travaux.

## **2.2 HISTORIQUE DU SITE**

Cette section présente les différentes études de dossiers effectuées, telles qu'énumérées précédemment.

### **2.2.1 Titres de propriété**

Selon les informations disponibles sur le système info-lot du gouvernement du Québec, le site à l'étude est composé des lots 19-4 à 19-9, 18-3, 18-5, 18-13 à 19-19, 18-21 à 18-23, 17-15, 17-18 à 17-20, 17-22 à 17-24, 16-1 à 16-8, 15-1, 15-2, 15-12 à 15-17, 15-15-1, 15-15-2, 14-20 à 14-25, 14-30, 14-33-1, 14-33-2, 13-19 à 13-22, 13-30 à 13-33-1 et 13-35 de la circonscription foncière de Saguenay, cadastre du canton de Manicouagan.

Compte tenu que le projet concerne les lots mentionnés précédemment, il convient de vérifier l'historique d'occupation (actuelle et passée) des lots concernés.

Ces lots ont été subdivisés en 1980, une recherche a donc également été réalisée sur les anciens lots, soit les numéros 13 à 19 de la circonscription foncière de Saguenay, cadastre du canton de Manicouagan.

Selon la consultation du Registre foncier du Québec, le lot 17-18 a été propriété de Pétro-Canada en 1983. Ce lot se situe au 246, rue Labrie à Pointe-aux-Outardes. De plus, la compagnie Échinord inc. a été propriétaire du lot 13-31, entre 2002 et 2004. Échinord inc. est une compagnie spécialisée dans la pêche, le traitement et la distribution de fruits de mer (mollusques, crustacés et échinodermes).

Cette consultation a permis de documenter l'historique du site jusqu'en 1947.

### 2.2.2 Photo-interprétation

Une recherche de photographies aériennes a été effectuée le 26 septembre 2011. Le tableau suivant présente une description du site et de son secteur pour chacune des photographies aériennes figurant à l'annexe C de ce rapport.

PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE	ÉCHELLE	DATE	DESCRIPTION
Q65306 # 079	1 : 15 840	1965	Les rues Principale et Labrie sont construites. Ces deux rues sont bordées de champs agricoles. Il y a plusieurs résidences de chaque côté de la rue Labrie, alors qu'un seul bâtiment se retrouve sur la rue Principale.
Q79321 # 062	1 : 20 000	1979	Le développement résidentiel et commercial a progressé sur les rues Principale et Labrie. Le voisinage est sensiblement inchangé.
Q00700 # 139	1 : 15 000	2000	Le développement résidentiel et commercial a progressé sur les rues Principale et Labrie. Présence d'une nouvelle rue, la rue David. Des maisons roulottes semblent avoir été construites de chaque côté de la rue David.

Ces photographies montrent essentiellement l'évolution du secteur à l'étude et le voisinage, telle que décrite au tableau précédent.

### 2.2.3 Dossier d'assurance incendie

En consultant la collection des plans d'assurance incendie conservés aux Archives de la Bibliothèque nationale à Ottawa et la collection de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, il n'a pas été possible de retracer un plan d'assurance incendie où figurait le site à l'étude.

## **2.3 RENSEIGNEMENTS DE SOURCES PUBLIQUES ET PRIVÉES**

### **2.3.1 Municipalité de Pointe-aux-Outardes**

Les informations obtenues auprès de la directrice générale de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Mme Hovington, montrent que le site à l'étude est localisé principalement dans la zone 64-H, mais également dans la zone 70-C dans la partie ouest. Le premier zonage permet l'usage de type unifamiliale isolée, unifamiliale jumelée, bifamiliale isolée (habitation), commerce associé à l'usage habitation (commerce et service), équipement d'utilité publique (industrie). Tandis que le second zonage, en plus de permettre les usages mentionnés précédemment, permet également l'usage de commerce et service de voisinage, de commerce et service locaux et régionaux ainsi que commerce et service d'hébergement et de restauration (commerce et service).

Le zonage des environs du site à l'étude se définit comme suit :

Nord : zone agricole;  
Sud: zone récréative;  
Est : zone résidentielle;  
Ouest: zone résidentielle.

Une copie du plan de zonage provenant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes est jointe à l'annexe B de ce rapport.

Une demande d'accès à l'information a également été adressée à la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, afin de vérifier si cette dernière possédait des dossiers faisant état de plaintes ou d'avis d'infraction (au niveau environnemental), concernant les lots visés par les travaux.

Selon les informations transmises, une épicerie/dépanneur avec deux unités de distribution d'essence aurait été exploitée, au début des années 90, sur le lot 13-31. De toutes évidences, des réservoirs souterrains de produits pétroliers ont été ou sont présents sur le site. Un garage était également présent sur place. Les documents fournis ne nous informent pas quant à l'utilisation de ce dernier pour de l'entretien mécanique.

Suite à des inspections effectuées par la Municipalité au cours des dernières années, certains résidants ont reçu des avis d'infraction pour avoir laissé des véhicules hors d'usage sur leur propriété. Les adresses civiles des résidences concernées étaient les suivantes : 179, 182 et 266A, rue Labrie.

### 2.3.2 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Le site Internet du *Répertoire des terrains contaminés* géré par le MDDEP a été consulté le 22 août 2011. Selon la mise à jour du 22 août 2011, le site à l'étude ne figure pas au répertoire. De plus, aucun dossier de terrain contaminé n'a été recensé dans un rayon de 1 000 mètres du site à l'étude. En effet, le dossier répertorié se situe à environ 15 km au nord du site.

Par ailleurs, le *Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels*, également géré par le MDDEP, a été consulté le 22 août 2011. Selon la mise à jour du 14 août 2011, le site à l'étude ne figure pas au répertoire. Aucun dossier n'a été recensé à l'intérieur d'un rayon de 1 000 mètres du site à l'étude (annexe D).

De plus, le *Registre des interventions d'Urgence-Environnement*, géré par le MDDEP, a été consulté le 22 août 2011. Aucun événement n'a été répertorié dans un rayon de 1 000 mètres du site à l'étude (annexe D).

Une demande d'accès à l'information a été formulée auprès du MDDEP - Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Côte-Nord, afin d'obtenir les dossiers concernant l'environnement pour le site à l'étude. L'examen du dossier a permis de retenir les informations pertinentes suivantes : le MDDEP possède un dossier concernant le site à l'étude. Trois documents y ont été répertoriés dans les dernières années. Il s'agit des documents suivants :

- Réponse du MDDEP (21 août 1997) à la demande d'autorisation – Projet expérimental de stabilisation de la rive du fleuve St-Laurent. Les travaux consistent à la stabilisation expérimentale de deux sections de 50 mètres de la rive du fleuve Saint-Laurent, sur le lot 1 du rang de la Pointe-aux-Outardes;
- Réponse du MDDEP (3 novembre 2010) à la demande d'autorisation – Installation de conduites d'aqueduc, phase I. Les travaux consistent à la relocalisation des conduites d'aqueduc sur les lots 19-1, 19-2, 19-3, 19-13 ptie, 20-1, 22-18 ptie et 22-19 du rang de la Pointe-aux-Outardes, dans le cadre d'une relocalisation générale due à l'érosion des berges et à des glissements de terrain;
- Réponse du MDDEP (13 décembre 2010) à la demande d'autorisation – Installation de conduites d'aqueduc, phase I. Les travaux consistent à la relocalisation des conduites d'aqueduc sur les lots 20-12 et 21-1 du rang de la Pointe-aux-Outardes, dans le cadre d'une relocalisation générale due à l'érosion des berges et à des glissements de terrain.

### 2.3.3 Régie du bâtiment du Québec

Le registre des installations d'équipements pétroliers, géré par la Régie du bâtiment du Québec, a été consulté le 23 août 2011. Selon la mise à jour du 1<sup>er</sup> août 2011, un site figure au répertoire, dans un rayon de 1000 m.

No. d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No dossier RBQ
625	rue	Principale	600402

De plus, la liste des titulaires d'un permis d'équipements pétroliers de la Régie du bâtiment a été consultée le 23 août 2011. Selon la mise à jour du 1<sup>er</sup> août 2011, le titulaire de permis suivant a été recensé à proximité du site à l'étude (rayon de 1 000 m).

Nom de l'exploitant (No. dossier)	Adresse	Date d'émission	Date d'expiration	Capacité Autorisée (L)	Nb réservoirs autorisés	Distance (m) amont/aval vs site à l'étude
Dépanneur gaz-bar Le Fanatik	625, rue Principale, Pointe-aux-Outardes (Québec) GOH 1M0	2010/04/01	2012/03/31	33 509	1	400 m amont

Le titulaire de permis recensé est localisé en aval du site à l'étude.

### 2.3.4 Études antérieures

Aucune étude géotechnique, environnementale ou autre n'a été soumise à notre attention, dans le cadre de la présente évaluation environnementale.

### 2.3.5 Entrevue

Aucune entrevue n'a été réalisée dans le cadre de ce mandat. Toutefois, CIMA+ a préparé un questionnaire pour la Municipalité de Pointe-aux-Outardes. Ce questionnaire a été distribué aux résidants présents dans la zone d'étude, afin d'identifier quelle résidence pourrait présenter des installations à risque, d'un point de vue environnemental. Le tableau suivant résume la situation.

ADRESSE/LOT	ÉQUIPEMENT PÉTROLIER	MATIÈRE DANGEREUSE	DÉCHET
172, Labrie	Aucun	Aucune	Collecte municipale
174, Labrie	Aucun	Aucune	Collecte municipale
178, Labrie	Aucun	Aucune	Collecte municipale
180, Labrie	Aucun	Aucune	Collecte municipale
182, Labrie	Aucun	Aucune	Collecte municipale
186, Labrie	Aucun	Aucune	Collecte municipale
190, Labrie	Aucun	Aucune	Collecte municipale
224, Labrie	Réservoir d'huile à chauffage hors-sol, en acier. Il est présent devant la maison.	Aucune	Collecte municipale
238, Labrie	Aucun	Peinture, produits d'entretien. Bien entreposés dans le sous-sol de la résidence.	Collecte municipale
240, Labrie	Aucun	Aucune	Collecte municipale
244, Labrie	Ancien réservoir souterrain d'huile à chauffage, en acier. Ne semble pas être utilisé.	Peinture, produits d'entretien, solvants. Bien entreposés dans des contenants dans le sous-sol du garage.	Collecte municipale
246, Labrie	Aucun	Aucune	Collecte municipale
248-A, Labrie	Aucun	Aucune	Collecte municipale
266-A, Labrie	Aucun	Aucune	Collecte municipale
Lot 15-13	Aucun	Aucune	Collecte municipale

## 2.4 DESCRIPTION DU SITE À L'ÉTUDE

Puisqu'il s'agit d'une étude d'impact dans le cadre d'une stabilisation de berge, la présente section se concentre particulièrement à définir le milieu dans lequel le projet est proposé. Cette section a donc pour objectif de décrire les caractéristiques physiques de l'aire des travaux et des terrains avoisinants.



### 2.4.1 Caractéristiques géologiques et topographiques

Le site à l'étude figure sur la carte désignée *Carte des dépôts de surface, Baie-Comeau 22F01* (échelle 1 : 50 000), produite pour le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources en 1990, par Rosaire Després et Ass. On trouve sur le site des dépôts granulaires fluviaux.

Ce type de dépôt est généralement bien stratifié. Il se compose généralement de gravier et de sable avec une proportion variable, mais faible de silt et d'argile. Ce type de dépôt peut parfois contenir de la matière organique.

La *Carte de compilation géoscientifique, Baie-Comeau 22F01* produite par le Système d'information géominière du Québec (SIGEOM) a également été consultée. Cette carte montre que le socle rocheux, situé sous le site à l'étude, fait partie de la Suite plutonique de Varin (1 057 à 1 007 m.a.). On trouvera, tout particulièrement sur le site, un granite à monzonite quartzifère à texture porphyroïde, d'aspect massif, folié ou œillé, de couleur blanchâtre en surface altérée et rosée en surface fraîche.

Du point de vue topographique, le site à l'étude est représenté sur la carte 22F01 de Ressources naturelles Canada. Celle-ci montre que le site possède une topographie relativement plane où l'élévation se situe en déca de 20 mètres. Un important ravinement est présent au sud du site à l'étude en direction du fleuve Saint-Laurent. Des savanes sont présentes au nord-est et au nord-ouest du site. Il est présumé que l'écoulement des eaux de surface et souterraines s'effectue vers le sud-est sur le site à l'étude, soit en direction du fleuve.

#### **2.4.2 Visite de la propriété**

La visite des lieux a été effectuée à la fin août 2011, par monsieur Luc Gagnon, technicien chez CIMA+.

#### **2.4.3 Terrain étudié**

Le site à l'étude est une bande riveraine d'environ 1,7 km de long et de quelques mètres de large. Le centre approximatif de ce site correspond aux coordonnées 49° 2'34.58"N et 68°24'38.42"O.

La rue Labrie est une rue résidentielle bitumée, sur laquelle se retrouvent diverses résidences unifamiliales. Selon les questionnaires obtenus, certaines résidences utilisent ou auraient utilisé de l'huile à chauffage contenu dans des réservoirs (224 et 244, rue Labrie). Des terres agricoles sont présentes directement au nord de la rue Labrie. Un important ravinement est également présent au sud. La base de ce ravinement constitue la rive du fleuve Saint-Laurent.

#### **2.4.4 Terrains voisins**

Notre intervention relative aux propriétés avoisinantes se limite à identifier visuellement les composantes accessibles et pouvant porter un préjudice environnemental au terrain à l'étude.

Les terrains contigus se décrivent comme suit:

Nord : Des résidences et des terres agricoles

Sud : Fleuve Saint-Laurent

Est : Des résidences

Ouest : Des résidences

## **2.4.5 Bâtiment**

Plusieurs résidences sont présentes sur le site à l'étude.

### **2.4.5.1 Chauffage**

Différents types de chauffage sont utilisés par les résidences présentes sur le site à l'étude. Quelques maisons utilisent ou ont utilisé un chauffage à l'huile.

### **2.4.5.2 Drain**

Cet aspect n'a pas pu être vérifié.

### **2.4.5.3 Entreposage des produits d'entretien**

Selon les formulaires reçus, plusieurs résidents nous ont informés de la présence de produits d'entretien entreposés de façon sécuritaire et convenable.

### **2.4.5.4 Gestion des déchets**

La collecte des déchets est assurée par la Municipalité de Pointe-aux-Outardes.

## **2.4.6 Éléments naturels**

La partie nord du secteur à l'étude montre la présence de terres agricoles ainsi que des parties boisées.

### **2.4.6.1 Cours d'eau**

Le fleuve Saint-Laurent, au sud, est le cours d'eau majeur dans ce secteur.

### **2.4.6.2 Milieux humides**

Un important milieu humide est présent au nord-ouest du site à l'étude.

## **2.4.7 Substances désignées**

### **2.4.7.1 Amiante**

Cet aspect n'a pas pu être vérifié.

**2.4.7.2 MIUF**

Cet aspect n'a pas pu être vérifié.

**2.4.7.3 Biphényles Polychlorés (BPC)**

Cet aspect n'a pas pu être vérifié.

**2.4.7.4 Substances appauvrissant la couche d'ozone**

Cet aspect n'a pas pu être vérifié.

**2.4.8 Conditions hygiéniques**

Certaines résidences du secteur ont fait l'objet d'avis d'infraction, par la Municipalité, pour avoir laissé des véhicules hors d'usage sur leur propriété. Ces résidences étaient sises aux adresses civiques suivantes : 179, 182 et 266A, rue Labrie.

**2.4.9 Surfaces extérieures**

Le site à l'étude est bitumé, gazonné et boisé.

**2.4.10 Réservoirs de stockage**

L'étude des formulaires nous a permis de relever un réservoir hors sol de stockage d'huile à chauffage au 224, rue Labrie, ainsi qu'un ancien réservoir souterrain de stockage d'huile à chauffage au 244, rue Labrie. De plus, l'étude des dossiers fournis par la Municipalité a permis de relever la présence d'une ancienne station-service sur le lot 13-31. Par ailleurs, il y aurait eu la présence de deux réservoirs d'essence entre le garage et la rue Labrie.

**2.4.11 Équipements souterrains**

L'aqueduc est présent et dessert les bâtiments sur le site à l'étude.

**2.4.12 Taches et déversements**

Cet aspect n'a pas pu être vérifié.

**2.4.13 Remblai**

Cet aspect n'a pas pu être vérifié.

### 3. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'évaluation environnementale de site Phase 1 portant sur les travaux de stabilisation des berges le long du fleuve Saint-Laurent à Pointe-aux-Outardes, a révélé des indices de contamination potentielle liés à ce site.

En effet, selon les informations reçues des autorités publiques, nos études de dossiers, nos questionnaires et notre visite du terrain, il est démontré que :

- Des avis d'infraction ont été transmis aux résidences sises au 179, 182, 266A de la rue Labrie, pour avoir laissé des véhicules hors d'usage sur leur propriété.
- Deux résidences (224 et 244 rue Labrie) utilisent ou auraient utilisé des fournaies à l'huile pour le chauffage.
- Une épicerie/dépanneur avec deux unités de distribution d'essence aurait été exploitée, au début des années 90, sur le lot 13-31. Il y aurait eu également la présence de deux réservoirs souterrains entre l'ancien garage et la rue Labrie.

Toutefois, les travaux à l'est du quai municipal ne comportent aucune activité d'excavation dans la berge. Conséquemment, la réalisation d'une Phase II n'est pas recommandée dans le contexte de la présente étude.

#### 4. LIMITES ET CONTRAINTES DE L'ÉTUDE

**CIMA+** a mené une recherche diligente et raisonnable pour assurer la réalisation de la présente évaluation, selon les règles de l'art applicables.

Les constatations présentées dans ce rapport sont strictement limitées à l'époque de l'évaluation. Les conclusions présentées dans ce rapport sont basées sur les informations et documents disponibles, les observations lors de la visite de site, de même que sur les renseignements fournis par les intervenants rencontrés. L'interprétation fournie dans ce rapport se limite à ces données.

**CIMA+** ne se tient pas responsable des conclusions erronées dues à la dissimulation volontaire ou à la non-disponibilité d'une information pertinente. Toute opinion concernant la conformité aux lois et règlements qui serait exprimée dans le texte est technique; elle n'est pas et ne doit pas, en aucun temps, être considérée comme un avis juridique.

**CIMA+** a préparé ce rapport uniquement pour l'utilisation par le client. Toute utilisation de ce rapport par un tiers, de même que toute décision basée sur ce rapport, est l'unique responsabilité de celui-ci. **CIMA+** ne saurait être tenue responsable pour d'éventuels dommages subis par un tiers résultant d'une décision prise ou basée sur ce rapport.

## 5. RÉFÉRENCES

Association Canadienne de normalisation, 2002, CSA Z768-01 - Évaluation environnementale de site, phase I, 25 p.

MDDEP, 2001. Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés, <http://www.mddep.gouv.qc.ca/sol/terrains/politique/index.htm>

MDDEP, 2003. Guide de caractérisation des terrains, 113 p.

MDDEP, 2011. Répertoire des terrains contaminés, <http://www.mddep.gouv.qc.ca/sol/terrains/terrains-contamines/recherche.asp>

MDDEP, 2011. Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels, [http://www.mddep.gouv.qc.ca/sol/residus\\_ind/recherche.asp](http://www.mddep.gouv.qc.ca/sol/residus_ind/recherche.asp)

MDDEP, 2011. Registre des interventions d'Urgence-Environnement, [http://www.mddep.gouv.qc.ca/ministere/urgence\\_environnement/index.asp](http://www.mddep.gouv.qc.ca/ministere/urgence_environnement/index.asp)

MRNF, 1990. Carte des dépôts de surface (SIF 021/F01)

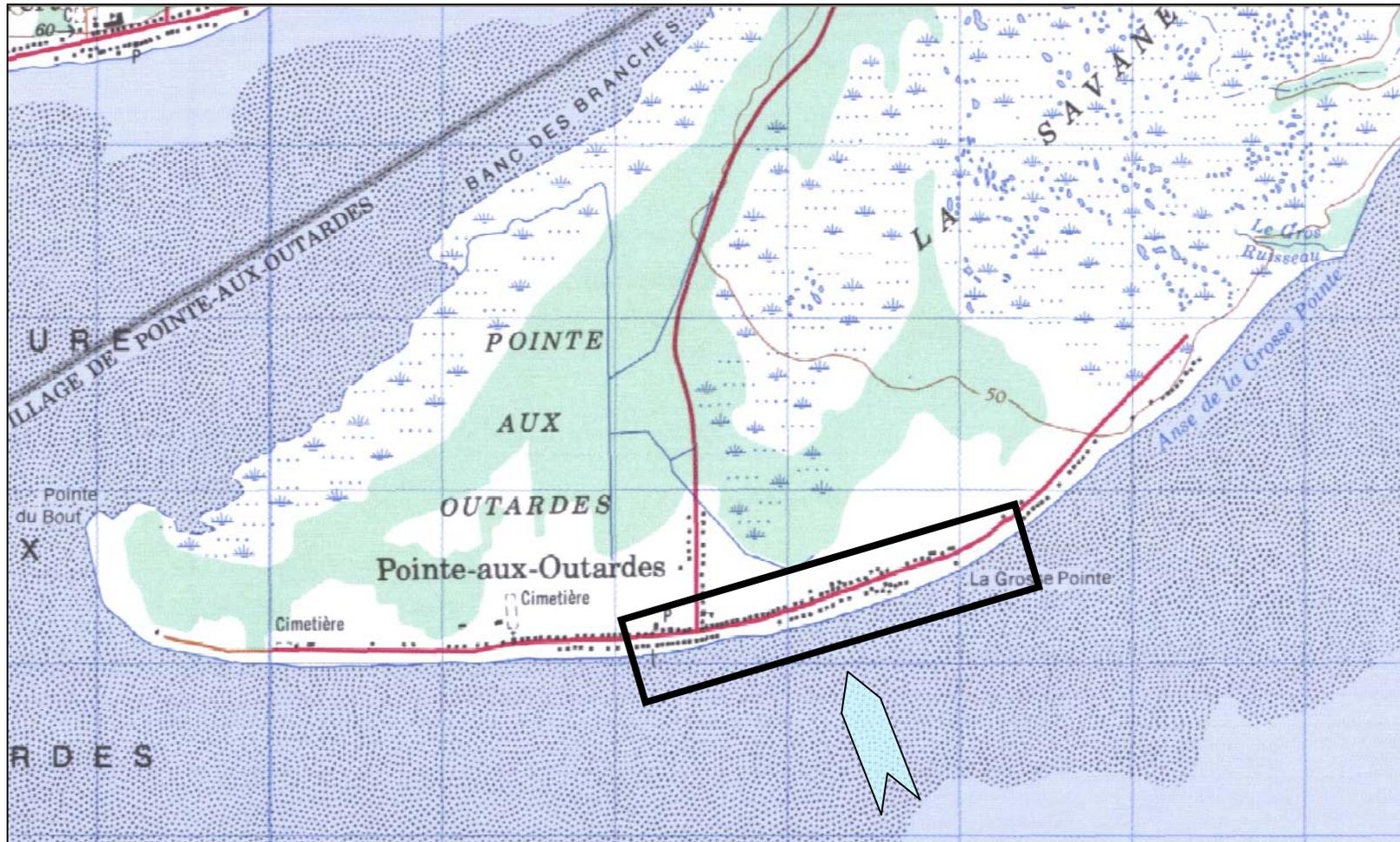
RBQ, 2011. Registre des sites d'équipements pétroliers, <http://www.rbq.gouv.qc.ca/equipements-petroliers/registre-des-sites-dequipements-petroliers.html>

RBQ, 2011. Titulaires d'un permis d'équipements pétroliers à risque élevé, <http://www.rbq.gouv.qc.ca/equipements-petroliers/liste-des-titulaires-dun-permis-dutilisation.html>

RNC, 2011. Carte topographique de surface 1 :50 000 (21F01)

SIGEOM, 2001. Carte géologique du socle rocheux (21F01)

**ANNEXE A**  
**PLAN DE LOCALISATION**



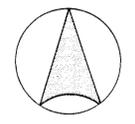
Plan de localisation  
Une partie de la rue Labrie et les environs  
Pointe-aux-Outardes, Québec

**ANNEXE B**  
**PLAN DE ZONAGE**

**MATRICE GRAPHIQUE**

**LÉGENDE**

- 70 0 DIMENSION LINÉAIRE EN METRES
- 5 800 ha SUPERFICIE EN HECTARES
- 5 800 ac. SUPERFICIE EN ACRES
- 5 7500 m<sup>2</sup> SUPERFICIE EN METRES CARRÉS
- 57 8800 m<sup>2</sup> SUPERFICIE TOTALE EN METRES CARRÉS
- 232-P NUMERO DE LOT
- #205# NUMERO CIVIQUE
- (2260) UNITE D'ÉVALUATION
- ▲ OCCUPATION
- CENTROIDE VISUEL
- SYMBOLE DE RÉUNION DE DEUX PARCELLES
- + COIN DE SECTION
- - - LIMITE DE SERVITUDE
- - - LIGNE DE LOT
- - - LIMITE DE L'UNITÉ D'ÉVALUATION
- - - LIMITE MUNICIPALE
- ++++ VOIE FERRÉE
- ESCARPEMENT, BORD DE FALAISE
- RUISSEAU
- BORD DE RIVIÈRE
- LIGNE DE TRANSPORT D'ÉNERGIE
- RÉFÉRENTIEL QUADRILLAGE M.T.M.



- (2260) NUMERO D'UNITÉ DE VOISINAGE
- - - LIMITE DU ZONAGE MUNICIPAL
- 42-AF ZONAGE MUNICIPAL
- ZONAGE AGRICOLE

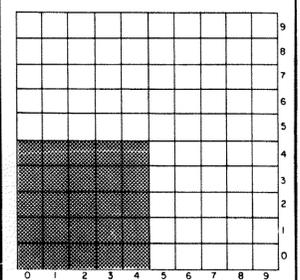
**MUNICIPALITÉ**

POINTE-AUX-OUTARDES  
96030

**DIVISION(S)**

3934

**SECTION(S)**

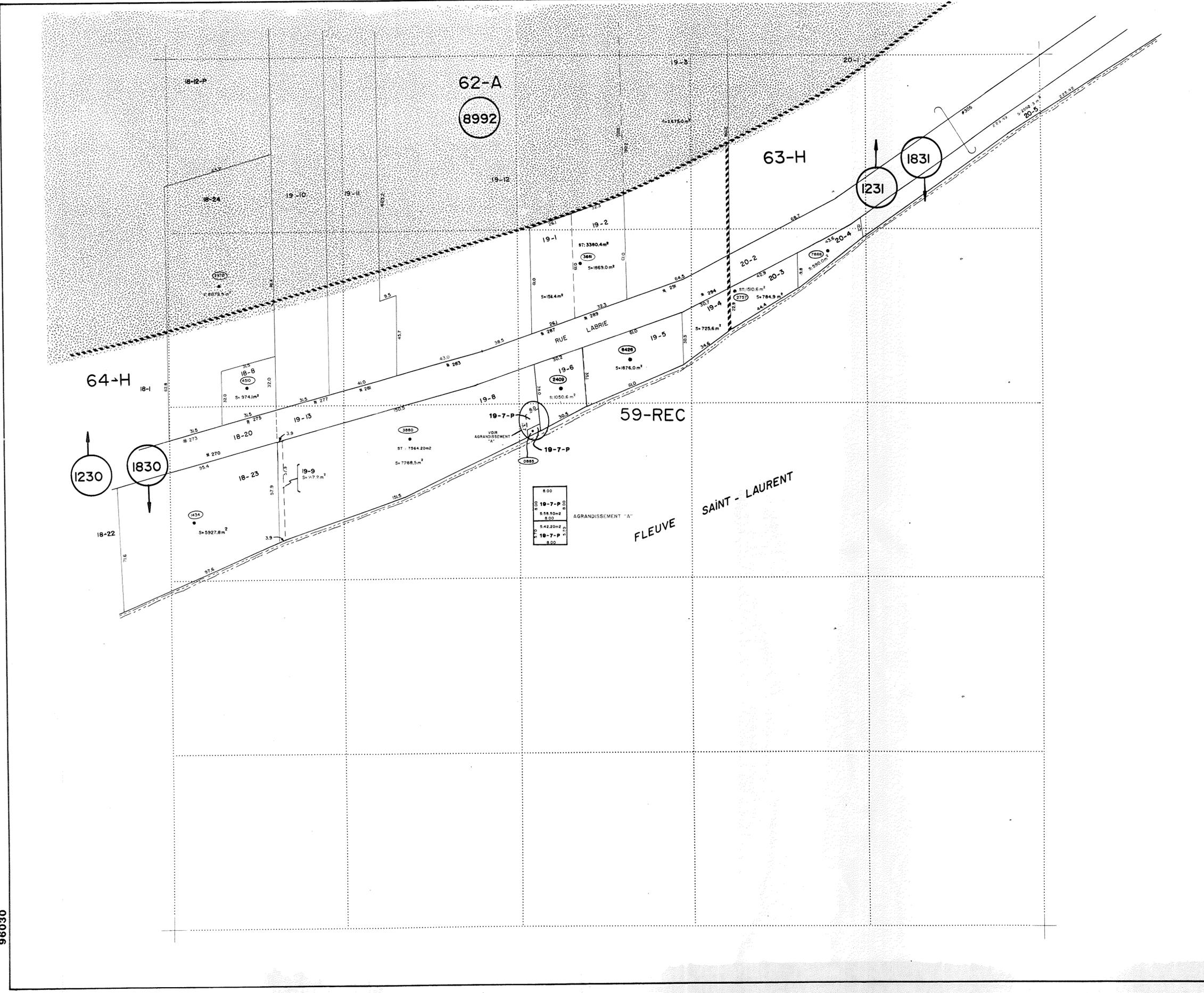


HORS DE L'USAGE AUQUEL IL EST DESTINÉ, CE DOCUMENT N'A AUCUNE VALEUR LÉGALE

ÉCHELLE: 1:1000

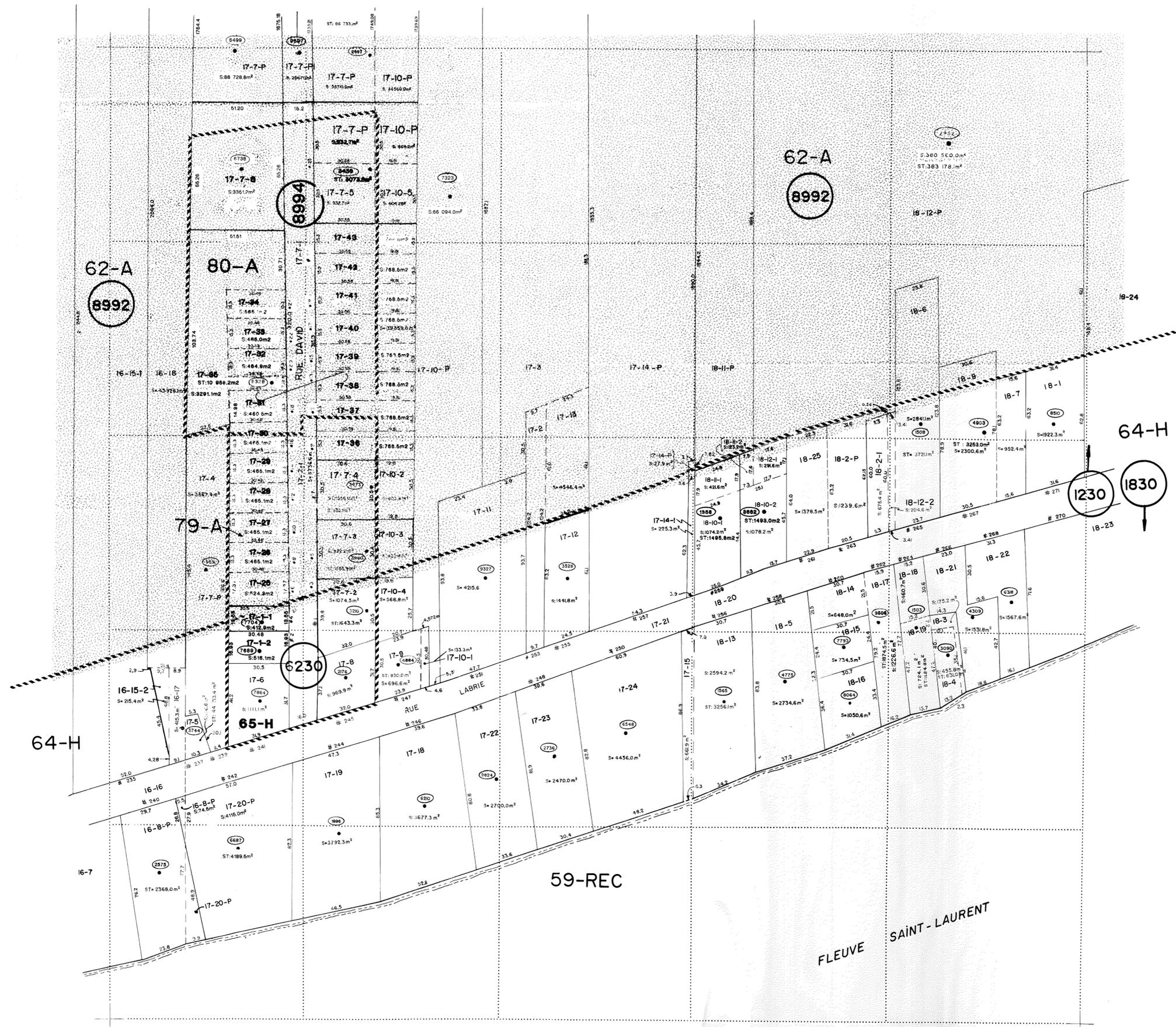
Dressé le: 15 mai 1981

Mise à jour le: 9 FÉVRIER 2010



9.00	19-7-P	5.9850m <sup>2</sup>	8.00
8.00	19-7-P	5.4220m <sup>2</sup>	8.00
8.00	19-7-P	5.72885m <sup>2</sup>	8.00

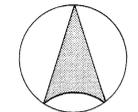
AGRANDISSEMENT "A"



# MATRICE GRAPHIQUE

## LÉGENDE

- 70.0 DIMENSION LINÉAIRE EN METRES
- S: 60.0ha SUPERFICIE EN HECTARES
- S: 80.0 ac. SUPERFICIE EN ACRES
- S: 7500.m<sup>2</sup> SUPERFICIE EN METRES CARRÉS
- ST: 8500.m<sup>2</sup> SUPERFICIE TOTALE EN METRES CARRÉS
- 232-P NUMERO DE LOT
- #2054 NUMERO CIVIQUE
- 4265 UNITÉ D'ÉVALUATION
- ▲ OCCUPATION
- CENTROÏDE VISUEL
- SYMBOLE DE RÉUNION DE DEUX PARCELLES
- + COIN DE SECTION
- - - LIMITE DE SERVITUDE
- - - LIMITE DE LOT
- - - LIMITE DE L'UNITE D'ÉVALUATION
- - - LIMITE MUNICIPALE
- ++++ VOIE FERRÉE
- ISO ESCARPEMENT, BORD DE FALAISE
- RUISSEAU
- BORD DE RIVIÈRE
- LIGNE DE TRANSPORT D'ÉNERGIE
- ○ ○ ○ ○ RÉFÉRENTIEL QUADRILLAGE M.T.M



- 2260 NUMERO D'UNITE DE VOISINAGE
- LIMITE DU ZONAGE MUNICIPAL
- 42-AF ZONAGE MUNICIPAL
- ZONAGE AGRICOLE

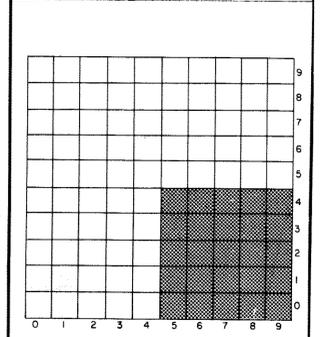
## MUNICIPALITÉ

POINTE-AUX-OUTARDES  
96030

## DIVISION(S)

3834

## SECTION(S)



HORS DE L'USAGE AQUEL IL EST DESTINÉ, CE DOCUMENT N'A AUCUNE VALEUR LÉGALE

ÉCHELLE: 1:1000

Dressé le: 15 mai 1981

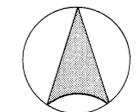
Mise à jour le: 19 JANVIER 2011



# MATRICE GRAPHIQUE

## LÉGENDE

- 70.0 DIMENSION LINÉAIRE EN MÈTRES
- S: 60.0ha SUPERFICIE EN HECTARES
- S: 80.0 ac. SUPERFICIE EN ACRES
- S: 7500 m<sup>2</sup> SUPERFICIE EN MÈTRES CARRÉS
- ST: 8500 m<sup>2</sup> SUPERFICIE TOTALE EN MÈTRES CARRÉS
- 232-P NUMERO DE LOT
- #2054 NUMERO CIVIQUE
- (2260) UNITÉ D'ÉVALUATION
- ▲ OCCUPATION
- CENTROÏDE VISUEL
- SYMBOLE DE RÉUNION DE DEUX PARCELLES
- + COIN DE SECTION
- - - LIMITE DE SERVITUDE
- - - LIGNE DE LOT
- - - LIMITE DE L'UNITÉ D'ÉVALUATION
- - - LIMITE MUNICIPALE
- ++++ VOIE FERRÉE
- ESCARPMENT, BORD DE FALAISE
- RUISSEAU
- BORD DE RIVIÈRE
- LIGNE DE TRANSPORT D'ÉNERGIE
- RÉFÉRENTIEL: QUADRILLAGE M.T.M



(2260) NUMERO D'UNITÉ DE VOISINAGE

--- LIMITE DU ZONAGE MUNICIPAL

42-AF ZONAGE MUNICIPAL

--- ZONAGE AGRICOLE

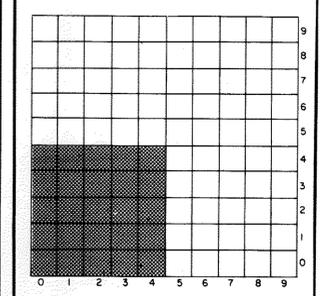
## MUNICIPALITÉ

POINTE-AUX-OUTARDES  
96030

## DIVISION(S)

3834

## SECTION(S)

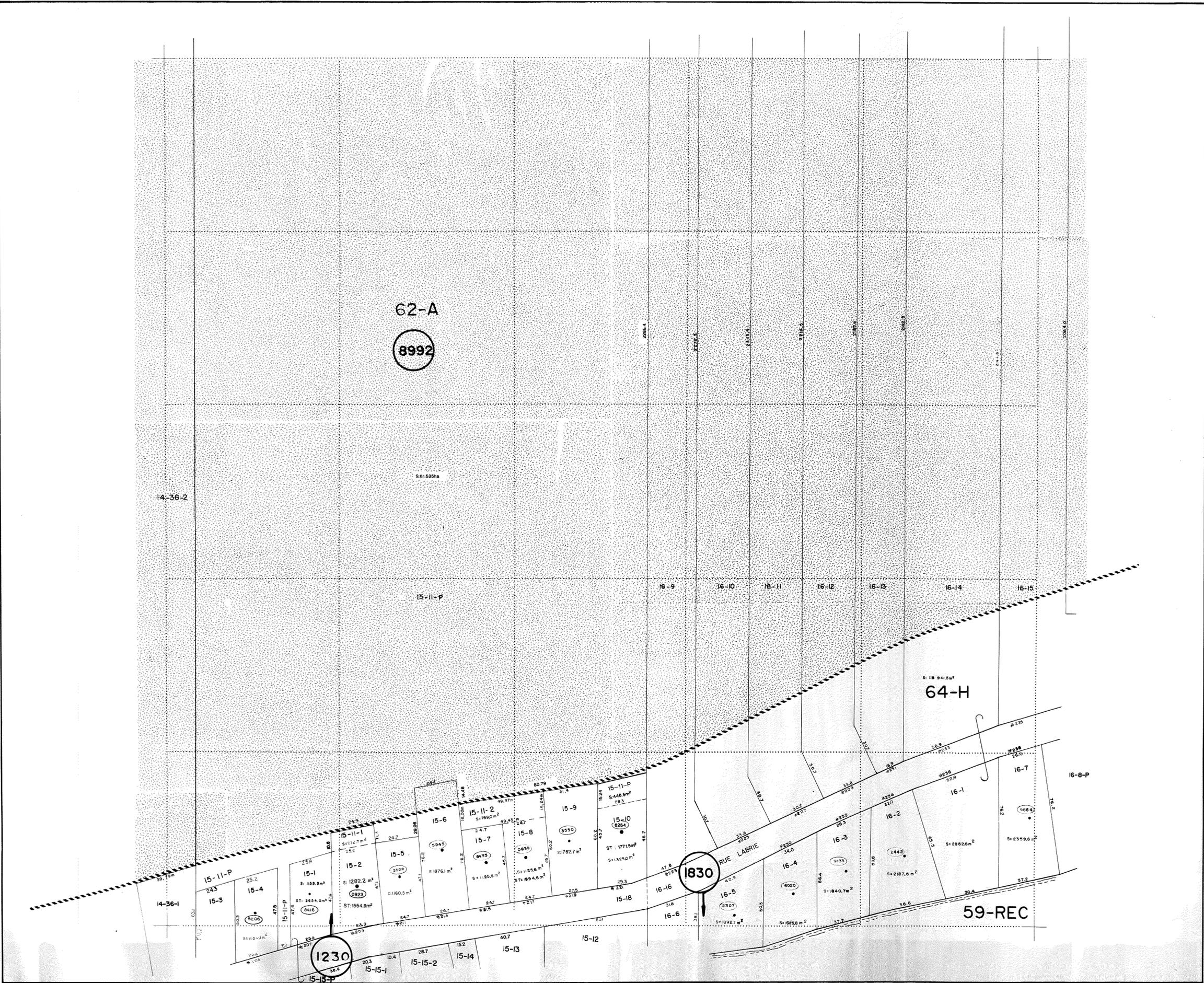


HORS DE L'USAGE AUQUEL IL EST DESTINÉ, CE DOCUMENT N'A AUCUNE VALEUR LÉGALE

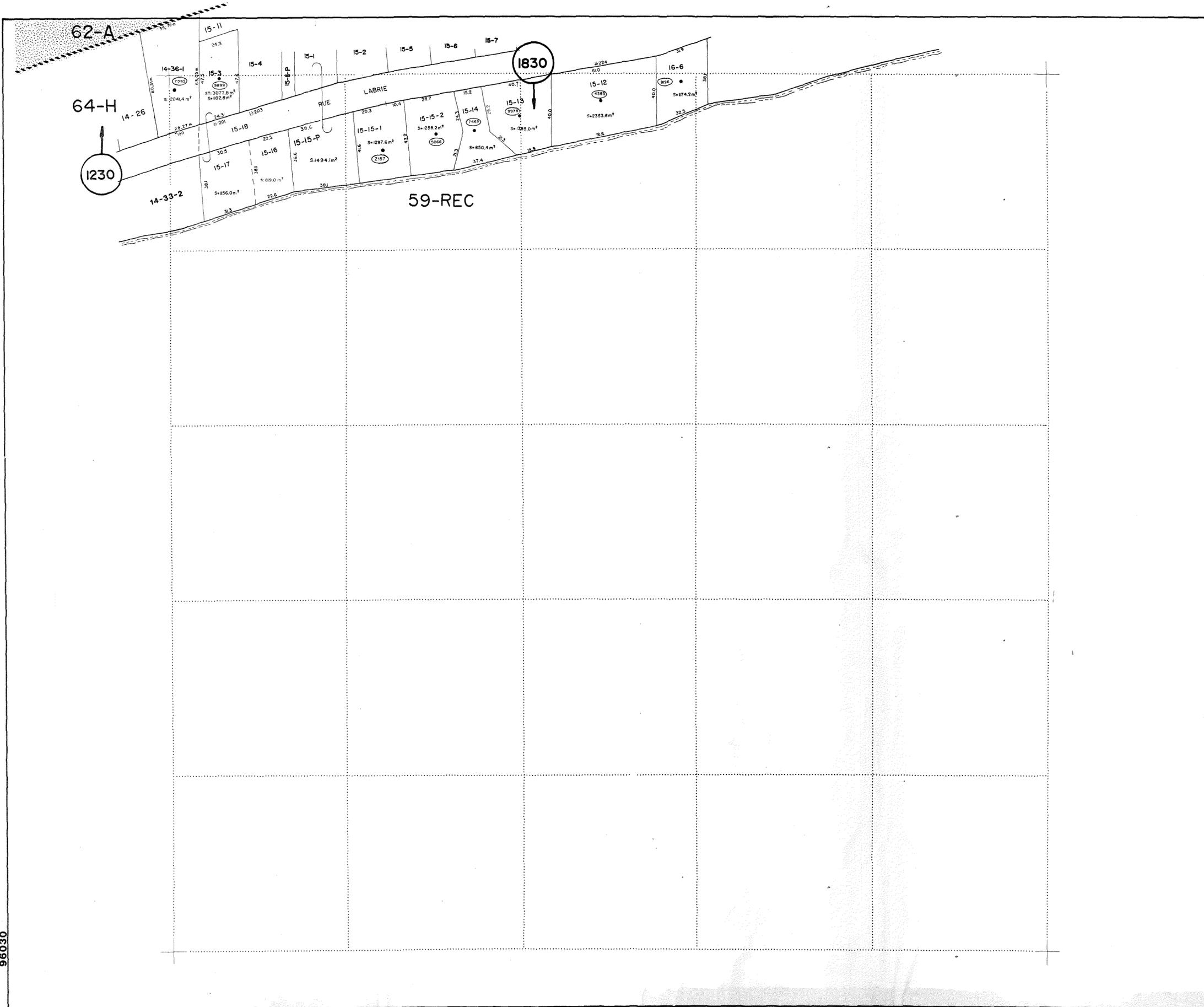
ÉCHELLE: 1:1000

Dressé le: 15 mai 1981

Mise à jour le: 19 JANVIER 2011



1: 1000



MUNICIPALITE:  
POINTE-AUX-OUTARDES  
96030

HUGHES-OWENS

# MATRICE GRAPHIQUE

## LÉGENDE

- 70.0 DIMENSION LINÉAIRE EN METRES
- 9.000 ha SUPERFICIE EN HECTARES
- 9.000 ac SUPERFICIE EN ACRES
- 9.7500 m<sup>2</sup> SUPERFICIE EN METRES CARRÉS
- 97.500m<sup>2</sup> SUPERFICIE TOTALE EN METRES CARRÉS
- 232-P NUMERO DE LOT
- #208# NUMERO CIVIQUE
- (208) UNITÉ D'ÉVALUATION
- ▲ OCCUPATION
- CENTROÏDE VISUEL
- ⊕ SYMBOLE DE RÉUNION DE DEUX PARCELLES
- ⊕ COIN DE SECTION
- LIMITE DE SERVITUDE
- LIGNE DE LOT
- LIMITE DE L'UNITÉ D'ÉVALUATION
- LIMITE MUNICIPALE
- ++++ VOIE FERRÉE
- ESCARPMENT, BORD DE FALAISE
- RUISSEAU
- BORD DE RIVIÈRE
- LIGNE DE TRANSPORT D'ÉNERGIE
- RÉFÉRENTIEL QUADRILLAGE M.T.M

- (2260) NUMERO D'UNITÉ DE VOISINAGE
- LIMITE DU ZONAGE MUNICIPAL
- 42-AF ZONAGE MUNICIPAL
- ZONAGE AGRICOLE

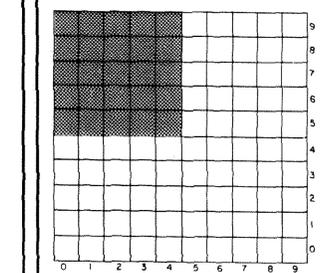
### MUNICIPALITÉ

POINTE-AUX-OUTARDES  
96030

### DIVISION(S)

3833

### SECTION(S)



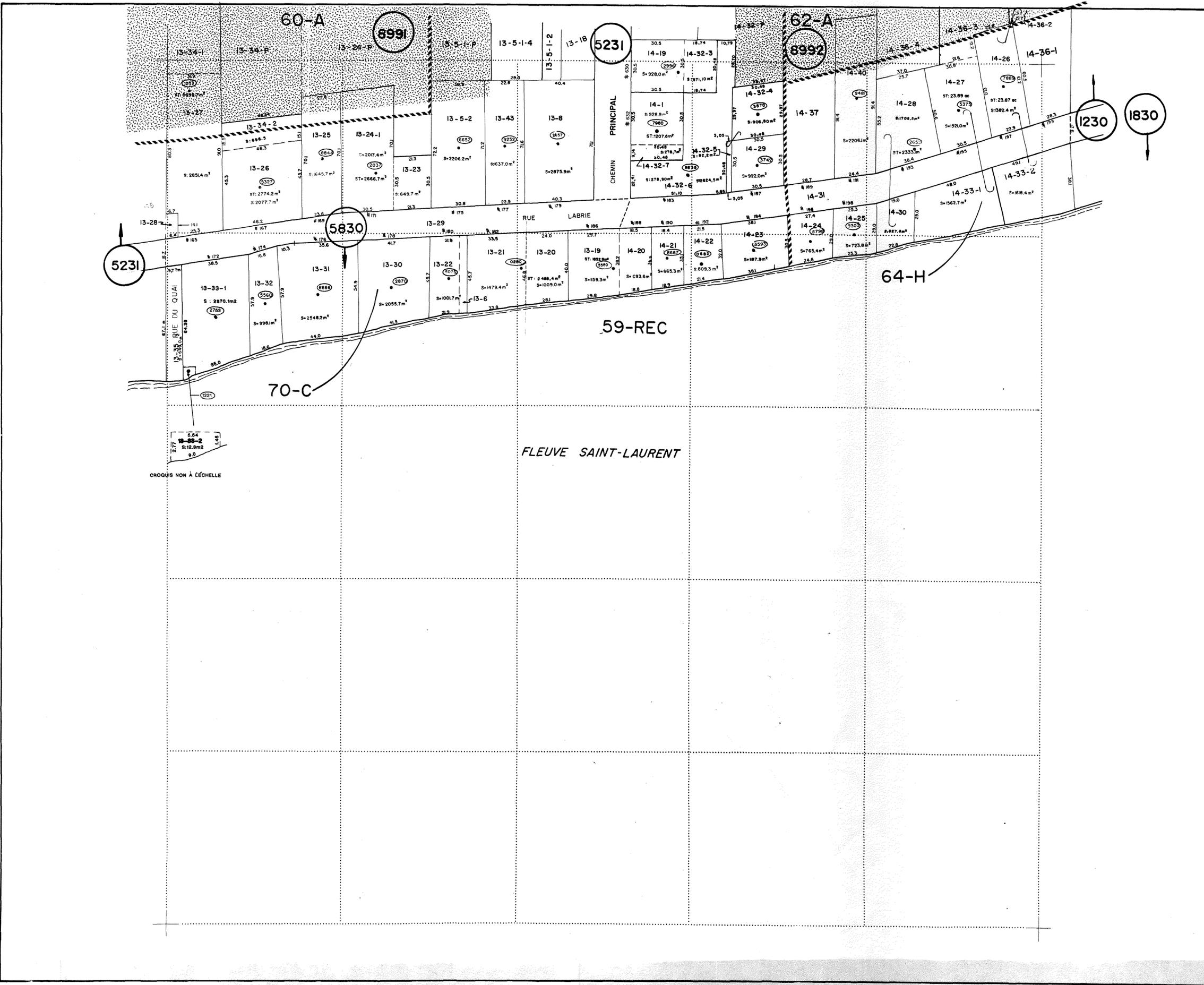
HORS DE L'USAGE AUJOURD'HUI IL EST DESTINÉ, CE DOCUMENT N'A AUCUNE VALEUR LÉGALE

ECHELLE: 1:1000

Dressé le: 15 mai 1981

Mise à jour le: 8 FÉVRIER 2010

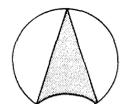




### MATRICE GRAPHIQUE

#### LÉGENDE

- 70.0 DIMENSION LINÉAIRE EN METRES
- S: 80.0 ha SUPERFICIE EN HECTARES
- S: 80.0 ac SUPERFICIE EN ACRES
- S: 7500 m² SUPERFICIE EN METRES CARRÉS
- ST: 8500 m² SUPERFICIE TOTALE EN METRES CARRÉS
- 232-P NUMERO DE LOT
- #209# NUMERO CIVIQUE
- 2260# UNITÉ D'ÉVALUATION
- ▲ OCCUPATION
- CENTROÏDE VISUEL
- +— SYMBOLE DE RÉUNION DE DEUX PARCELLES
- + COIN DE SECTION
- - - LIMITE DE SERVITUDE
- - - - - LIGNE DE LOT
- - - - - LIMITE DE L'UNITÉ D'ÉVALUATION
- - - - - LIMITE MUNICIPALE
- +—+—+— VOIE FERRÉE
- +—+—+— ESCARPEMENT, BORD DE FALAISE
- +—+—+— RUISSEAU
- +—+—+— BORD DE RIVIÈRE
- +—+—+— LIGNE DE TRANSPORT D'ÉNERGIE
- +—+—+— RÉFÉRENTIEL QUADRILLAGE M.T.M.



- 2260 NUMERO D'UNITÉ DE VOISINAGE
- LIMITE DU ZONAGE MUNICIPAL
- 42-AF ZONAGE MUNICIPAL
- ZONAGE AGRICOLE

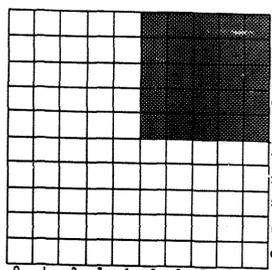
### MUNICIPALITÉ

POINTE-AUX-OUTARDES  
96030

### DIVISION(S)

3733

### SECTION(S)



HORS DE L'USAGE AUQUEL IL EST DESTINÉ, CE DOCUMENT N'A AUCUNE VALEUR LÉGALE

ÉCHELLE: 1:1000

Dressé le: 15 mai 1981

Mise à jour le: 11 FÉVRIER 2008



municipalité régionale  
de comté de manicouagan

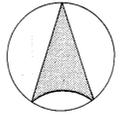
FEUILLET: 18



# MATRICE GRAPHIQUE

## LÉGENDE

- 70.0 DIMENSION LINÉAIRE EN METRES
- 9.800 ha SUPERFICIE EN HECTARES
- 9.800 ac SUPERFICIE EN ACRES
- 9.7500 m<sup>2</sup> SUPERFICIE EN METRES CARRÉS
- 87.8500 m<sup>2</sup> SUPERFICIE TOTALE EN METRES CARRÉS
- 232-P NUMERO DE LOT
- #2054 NUMERO CIVIQUE
- (226) UNITÉ D'ÉVALUATION
- ▲ OCCUPATION
- CENTROÏDE VISUEL
- ⌋ SYMBOLE DE RÉUNION DE DEUX PARCELLES
- ⊕ COIN DE SECTION
- LIMITE DE SERVITUDE
- - - LIGNE DE LOT
- LIMITE DE L'UNITÉ D'ÉVALUATION
- LIMITE MUNICIPALE
- ++++ VOIE FERRÉE
- ⌋ ESCARPMENT, BORD DE FALAISE
- RUISSEAU
- BORD DE RIVIÈRE
- LIGNE DE TRANSPORT D'ÉNERGIE
- ○ ○ ○ RÉFÉRENTIEL: QUADRILLAGE M.T.M



- (2260) NUMERO D'UNITÉ DE VOISINAGE
- - - LIMITE DU ZONAGE MUNICIPAL
- 42-AF ZONAGE MUNICIPAL
- ▨ ZONAGE AGRICOLE

## MUNICIPALITÉ

POINTE-AUX-OUTARDES  
96030

## DIVISION(S)

		3636	3736	3836
		3535	3635	3735
3434	3534	3634	3734	3834
3433	3533	3633	3733	3833

HORS DE L'USAGE AUQUEL IL EST DESTINÉ, CE DOCUMENT N'A AUCUNE VALEUR LÉGALE

ÉCHELLE: 1:10000

Dressé le: 8 mai 1981

Mise à jour le 19 JANVIER 2011



## Cahier des spécifications

GROUPE D'USAGE	CLASSE D'USAGE	Réf. au règlement	01	02	03	04	05.1	06.1
			REC	I	AF	C	A	H
HABITATION H	Ha: Unifamiliale isolée	2.2.1.1			•	•	•	•
	Hb: Unifamiliale jumelée, bifamiliale isolée	2.2.1.2				•		•
	Hc: Unifamiliale en rangée (max. 6 unités) Habitation collective	2.2.1.3						
	Hd: Unifamiliale en rangée, multifamiliale (max. 8 logements)	2.2.1.4						
	He: Maison mobile et unimodulaire	2.2.1.5						
	Hf: Résidence secondaire	2.2.1.6			•			
COMMERCE ET SERVICE C	Ca: Commerce associé à l'usage habitation	2.2.2.1			•	•	•	•
	Cb: Commerce et service de voisinage	2.2.2.2				•		•
	Cc: Commerce et service locaux et régionaux	2.2.2.3				•		
	Cd: Commerce et service liés à l'automobile	2.2.2.4		•		•		
	Ce: Commerce et service d'hébergement et de restauration	2.2.2.5				•		
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL P	Pa: Publique et institutionnelle	2.2.5						
RÉCRÉATION R	Ra: Parc et espace vert	2.2.4.1	•	•	•	•		•
	Rb: Usages extensifs	2.2.4.2	•		•			
	Rc: Conservation environnementale	2.2.4.3	•					
	Rd: Commerce et service recreo-touristique							
INDUSTRIE I	Ia: Commerce, service et industrie à incidences moyennes	2.2.3.1		•				
	Ib: Commerce et industrie à incidences élevées	2.2.3.2						
	Ic: Industrie extractive	2.2.3.3		•				
	Id: Équipement d'utilité publique	2.2.3.4		•		•		•
AGRICULTURE A	Aa: Agriculture avec élevage	2.2.6.1			•		•	
	Ab: Agriculture sans élevage	2.2.6.2			•		•	
FORET F	Fa: Exploitation forestière	2.2.7.1			•		•	
USAGE SPÉCIFIQUEMENT INTERDIT	Cimetière d'automobile	4.2.4		•				
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ	Gîte touristique (du passant)							•
	Logement à l'étage des commerces					•		
	Résidence bifamiliale isolée							
	Extraction de tourbe						•	
USAGE CONDITIONNEL AUTORISÉ (296-09)	Équipements de restauration de type "table champêtre"				•		•	
	Gîtes touristiques				•		•	
	Usages agroindustriels (Note 11)				•		•	
	Bleuetière							
	Atocatière							
	Étang piscicole							
	Terrain de camping et chalet d'accueil							
	Un cabanon							
	Gloriette							
	Terrasse							
	Accès au milieu riverain							
Résidence communautaire (Note 12)							•	
Un garage privé								
NORMES D'IMPLANTATION	Marge de recul avant (en mètres)	6.1.1	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0
	Marge de recul arrière (en mètres)	6.1.1	7.5	9.0	7.5	3.0	7.5	7.5
	Marge de recul latérale (en mètres) (Note 3)	6.1.1	2.0	9.0	3.0	3.0	3.0	2.0
	Somme des marges latérales (en mètres)	4.2.5	6.0	18.0	10.0	6.0	10.0	6.0
	Indice d'occupation du sol	6.1.1	0.10	0.35	0.10	0.50	0.15	0.30
	Hauteur maximale (en étages) Amend. 298-09	6.1.1	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
	Hauteur minimale (en étages) Amend. 298-09	6.1.1						
NOTE								
NORMES SPÉCIALES	Ecran-tampon (profondeur en mètres)	4.2.6.1		30.0	30.0			
	Entreposage extérieur de type A	4.2.6.2						
	Entreposage extérieur de type B	4.2.6.2		•		•		
	Entreposage extérieur de type C	4.2.6.2		•		•		
	Entreposage extérieur de type D	4.2.6.2		•				
	Abattage des arbres	4.2.6.5						•
Secteur de glissements (mouvements de terrain)	4.2.6.4					•	•	
AMENDEMENT	296-09, 298-09				298-09, 303-10		298-09, 303-10	296-09
Notes	*Voir à la fin du cahier des spécifications pour le contenu des notes							

## Cahier des spécifications

RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS	CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION	CONDITIONS À L'ÉMISSION DU PERMIS DE CONSTRUCTION						Réf. au règlement	01 REC	02 I	03 AF	04 C	05.1 A	06.1 H
									4.5 alinéa 2					
	Lot distinct (note 1 et note 2)						Par.1	•	•	•	•	•	•	
	Raccordement aqueduc et égouts (note 1)						Par.2							
	Raccordement aqueduc (note 1)						Par.3						•	
	Raccordement d'égout (note 1)						Par.4							
	Aucun service (note 1)						Par.5	•	•	•	•	•		
	Rue publique ou privée (note 1)						Par.6							
	Rue publique (note 1)						Par.7	•	•	•	•	•	•	
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT	GROUPE D'USAGE	CLASSE D'USAGE	Réf. au règlement	01 REC	02 I	03 AF	04 C	05.1 A	06.1 H					
	HABITATION	Ha: Unifamiliale isolée	4.1			JLX	JLX	JLX	GLV					
Hb: Unifamiliale jumelée, bifamiliale isolée		4.1						GLV						
Bifamiliale isolée		4.1				JLX		GLV						
Hc: Unifamiliale en rangée (max. 6 unités) Habitation collectif		4.1												
Trifamiliale isolée		4.1												
Habitation collective (Ch. Max.)		4.1												
Hd: Unifamiliale en rangée, multifamiliale (max. 8 logements)		4.1												
He: Maison mobile et unimodulaire		4.1												
Hf: Résidence secondaire	4.1			JLX										
Commerce et service	Cb	4.1		JLX		JLX		GLV						
	Cc, Cd, Ce	4.1				JLX		GLV						
Public et institutionnel	Pa	4.1												
Récréation	Ra, Rb, Rc, Rd	4.1	JLX	JLX	JLX	JLX		GLV						
Industrie	Ia, Ib, Ic (NOTE 3)	4.1		JLX	JLX	JLX		GLV						
Agriculture	Aa, Ab	4.1			JLX		JLX							
Forêt	Fa	4.1			JLX		JLX							

Grille mise à jour le 11 janvier 2011

Notes

\*Voir à la fin du cahier des spécifications pour le contenu des notes

## Cahier des spécifications

GROUPE D'USAGE	CLASSE D'USAGE	Réf. au règlement	06.2	07	08	09.1	10	11
			H	V	REC	H	C	P
<b>HABITATION H</b>	Ha: Unifamiliale isolée	2.2.1.1	•	•		•	•	
	Hb: Unifamiliale jumelée, bifamiliale isolée	2.2.1.2	•			•	•	
	Hc: Unifamiliale en rangée (max. 6 unités) Habitation collective	2.2.1.3						
	Hd: Unifamiliale en rangée, multifamiliale (max. 8 logements)	2.2.1.4						
	He: Maison mobile et unimodulaire	2.2.1.5						
	Hf: Résidence secondaire	2.2.1.6		•				
<b>COMMERCE ET SERVICE C</b>	Ca: Commerce associé à l'usage habitation	2.2.2.1	•	•		•	•	
	Cb: Commerce et service de voisinage	2.2.2.2	•			•	•	
	Cc: Commerce et service locaux et régionaux	2.2.2.3					•	
	Cd: Commerce et service liés à l'automobile	2.2.2.4					•	
	Ce: Commerce et service d'hébergement et de restauration	2.2.2.5					•	
<b>PUBLIC ET INSTITUTIONNEL P</b>	Pa: Publique et institutionnelle	2.2.5		•				•
<b>RÉCRÉATION R</b>	Ra: Parc et espace vert	2.2.4.1	•	•	•	•	•	•
	Rb: Usages extensifs	2.2.4.2		•	•			•
	Rc: Conservation environnementale	2.2.4.3			•			
	Rd: Commerce et service recreo-touristique							
<b>INDUSTRIE I</b>	Ia: Commerce, service et industrie à incidences moyennes	2.2.3.1						
	Ib: Commerce et industrie à incidences élevées	2.2.3.2						
	Ic: Industrie extractive	2.2.3.3						
	Id: Équipement d'utilité publique	2.2.3.4	•	•		•		•
<b>AGRICULTURE A</b>	Aa: Agriculture avec élevage	2.2.6.1						
	Ab: Agriculture sans élevage	2.2.6.2						
<b>FORET F</b>	Fa: Exploitation forestière	2.2.7.1						
<b>USAGE SPÉCIFIQUEMENT INTERDIT</b>	Cimetière d'automobile	4.2.4						
<b>USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ</b>	Gîte touristique (du passant)		•	•		•		
	Logement à l'étage des commerces						•	
	Résidence bifamiliale isolée							
	Extraction de tourbe							
<b>USAGE CONDITIONNEL AUTORISÉ (296-09)</b>	Équipements de restauration de type "table champêtre"							
	Gîtes touristiques							
	Usages agroindustriels (Note 11)							
	Bleuetière							
	Alocatière							
	Étang piscicole							
	Terrain de camping et chalet d'accueil							
	Un cabanon							
	Gloriette							
	Terrasse							
	Accès au milieu riverain							
Résidence communautaire (Note 12)								
Un garage privé								
<b>NORMES D'IMPLANTATION</b>	Marge de recul avant (en mètres)	6.1.1	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0
	Marge de recul arrière (en mètres)	6.1.1	7.5	7.5	7.5	7.5	9.0	9.0
	Marge de recul latérale (en mètres) (Note 3)	6.1.1	2.0	2.0	2.0	2.0	3.0	6.0
	Somme des marges latérales (en mètres)	4.2.5	6.0	9.0	6.0	6.0	6.0	12.0
	Indice d'occupation du sol	6.1.1	0.30	0.20	0.10	0.30	0.50	0.40
	Hauteur maximale (en étages) Amend. 298-09	6.1.1	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	3.0
	Hauteur minimale (en étages) Amend. 298-09	6.1.1						
<b>NOTE</b>								
<b>NORMES SPÉCIALES</b>	Ecran-tampon (profondeur en mètres)	4.2.6.1						
	Entreposage extérieur de type A	4.2.6.2						
	Entreposage extérieur de type B	4.2.6.2					•	
	Entreposage extérieur de type C	4.2.6.2					•	
	Entreposage extérieur de type D	4.2.6.2						
	Abattage des arbres	4.2.6.5	•	•		•	•	•
Secteur de glissements (mouvements de terrain)	4.2.6.4	•	•	•	•	•		
<b>AMENDEMENT</b>	296-09, 298-09							
Notes	*Voir à la fin du cahier des spécifications pour le contenu des notes							

## Cahier des spécifications

RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS	CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION	CONDITIONS À L'ÉMISSION DU PERMIS DE CONSTRUCTION		Réf. au règlement	06.2 H	07 V	08 REC	09.1 H	10 C	11 P
				4.5 alinéa 2						
	Lot distinct (note 1 et note 2)			Par.1	•	•	•	•	•	•
	Raccordement aqueduc et égouts (note 1)			Par.2						
	Raccordement aqueduc (note 1)			Par.3	•			•	•	•
	Raccordement d'égout (note 1)			Par.4						
	Aucun service (note 1)			Par.5		•	•			
	Rue publique ou privée (note 1)			Par.6						
	Rue publique (note 1)			Par.7	•	•	•	•	•	•
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT	GRUPE D'USAGE	CLASSE D'USAGE		Réf. au règlement	06.2 H	07 V	08 REC	09.1 H	10 C	11 P
	HABITATION	Ha: Unifamiliale isolée		4.1	GLV	JLX			GLV	GLV
Hb: Unifamiliale jumelée, bifamiliale isolée		4.1	GLV				GLV	GLV		
Bifamiliale isolée		4.1	GLV				GLV	GLV		
Hc: Unifamiliale en rangée (max. 6 unités) Habitation collective		4.1								
Trifamiliale isolée		4.1								
Habitation collective (Ch. Max.)		4.1								
Hd: Unifamiliale en rangée, multifamiliale (max. 8 logements)		4.1								
He: Maison mobile et unimodulaire		4.1								
	Hf: Résidence secondaire			4.1		JLX				
Commerce et service	Cb		4.1	GLV				GLV	GLV	
	Cc, Cd, Ce		4.1		JLX			GLV	GLV	
Public et institutionnel	Pa		4.1		JLX					GLV
Récréation	Ra, Rb, Rc, Rd		4.1	GLV	JLX	JLX	GLV	GLV	GLV	GLV
Industrie	Ia, Ib, Ic (NOTE 3)		4.1		JLX			GLV	GLV	GLV
Agriculture	Aa, Ab		4.1							
Forêt	Fa		4.1							

Grille mise à jour le 11 janvier 2011

Notes

\*Voir à la fin du cahier des spécifications pour le contenu des notes

## Cahier des spécifications

GROUPE D'USAGE	CLASSE D'USAGE	Réf. au règlement	12.1	12.2	13	14.1	15	15.1	16
			I	I	A	AF	H	H	P
HABITATION H	Ha: Unifamiliale isolée	2.2.1.1			•	•	•	•	
	Hb: Unifamiliale jumelée, bifamiliale isolée	2.2.1.2					•	•	
	Hc: Unifamiliale en rangée (max. 6 unités) Habitation collective	2.2.1.3							
	Hd: Unifamiliale en rangée, multifamiliale (max. 8 logements)	2.2.1.4							
	He: Maison mobile et unimodulaire	2.2.1.5							
	Hf: Résidence secondaire	2.2.1.6				•			
COMMERCE ET SERVICE C	Ca: Commerce associé à l'usage habitation	2.2.2.1			•	•	•	•	
	Cb: Commerce et service de voisinage	2.2.2.2							
	Cc: Commerce et service locaux et régionaux	2.2.2.3							
	Cd: Commerce et service liés à l'automobile	2.2.2.4							
	Ce: Commerce et service d'hébergement et de restauration	2.2.2.5							
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL P	Pa: Publique et institutionnelle	2.2.5							•
RÉCRÉATION R	Ra: Parc et espace vert	2.2.4.1				•	•	•	•
	Rb: Usages extensifs	2.2.4.2				•			•
	Rc: Conservation environnementale	2.2.4.3							
	Rd: Commerce et service recreo-touristique								
INDUSTRIE I	Ia: Commerce, service et industrie à incidences moyennes	2.2.3.1	•	•					
	Ib: Commerce et industrie à incidences élevées	2.2.3.2							
	Ic: Industrie extractive	2.2.3.3	•						
	Id: Équipement d'utilité publique	2.2.3.4				•	•	•	•
AGRICULTURE A	Aa: Agriculture avec élevage	2.2.6.1			•	•			
	Ab: Agriculture sans élevage	2.2.6.2			•	•			
FORET F	Fa: Exploitation forestière	2.2.7.1			•	•			
USAGE SPÉCIFIQUEMENT INTERDIT	Cimetière d'automobile	4.2.4	•	•					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ	Gîte touristique (du passant)						•	•	
	Logement à l'étage des commerces								
	Résidence bifamiliale isolée								
	Extraction de tourbe				•				
USAGE CONDITIONNEL AUTORISÉ (298-09)	Équipements de restauration de type "table champêtre"				•	•			
	Gîtes touristiques				•	•			
	Usages agroindustriels (Note 11)				•	•			
	Bleuetière		•						
	Atocatière		•						
	Étang piscicole		•						
	Terrain de camping et chalet d'accueil		•						
	Un cabanon								
	Gloriette								
	Terrasse								
	Accès au milieu riverain								
	Résidence communautaire (Note 12)								
Un garage privé									
NORMES D'IMPLANTATION	Marque de recul avant (en mètres)	6.1.1	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0
	Marque de recul arrière (en mètres)	6.1.1	9.0	9.0	7.5	7.5	7.5	7.5	3.0
	Marque de recul latérale (en mètres) (Note 3)	6.1.1	9.0	9.0	3.0	3.0	2.0	2.0	6.0
	Somme des marges latérales (en mètres)	4.2.5	18.0	18.0	10.0	10.0	6.0	6.0	12.0
	Indice d'occupation du sol	6.1.1	0.35	0.35	0.15	0.15	0.30	0.30	0.40
	Hauteur maximale (en étages) Amend. 298-09	6.1.1	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	3.0
	Hauteur minimale (en étages) Amend. 298-09	6.1.1							
NOTE		2 et 4							
NORMES SPÉCIALES	Ecran-tampon (profondeur en mètres)	4.2.6.1	30.0	30.0					
	Entreposage extérieur de type A	4.2.6.2							
	Entreposage extérieur de type B	4.2.6.2	•	•					
	Entreposage extérieur de type C	4.2.6.2	•	•					
	Entreposage extérieur de type D	4.2.6.2	•	•					
	Abattage des arbres	4.2.6.5					•	•	•
Secteur de glissements (mouvements de terrain)	4.2.6.4	•		•	•	•	•		
AMENDEMENT	296-09, 298-09		296-09, 298-09		296-09, 298-09, 303-10	296-09, 298-09, 303-10	298-09	298-09	
Notes	*Voir à la fin du cahier des spécifications pour le contenu des notes								

## Cahier des spécifications

RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS	CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION	CONDITIONS À L'ÉMISSION DU PERMIS DE CONSTRUCTION								
		Réf. au règlement	12.1 I	12.2 I	13 A	14.1 AF	15 H	15.1 H	16 P	
		4.5 alinéa 2								
	Lot distinct (note 1 et note 2)	Par.1	•	•	•	•	•	•	•	•
	Raccordement aqueduc et égouts (note 1)	Par.2								
	Raccordement aqueduc (note 1)	Par.3					•	•	•	
	Raccordement d'égout (note 1)	Par.4								
	Aucun service (note 1)	Par.5	•	•	•	•				
	Rue publique ou privée (note 1)	Par.6								
	Rue publique (note 1)	Par.7	•	•	•	•	•	•	•	•
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT	GRUPE D'USAGE	CLASSE D'USAGE	Réf. au règlement	12.1 I	12.2 I	13 A	14.1 AF	15 H	15.1 H	16 P
	HABITATION	Ha: Unifamiliale isolée	4.1			JLX	JLX	GLV	GLV	
Hb: Unifamiliale jumelée, bifamiliale isolée		4.1					GLV	GLV		
Bifamiliale isolée		4.1					GLV	GLV		
Hc: Unifamiliale en rangée (max. 6 unités) Habitation collective		4.1								
Trifamiliale isolée		4.1								
Habitation collective (Ch. Max.)		4.1								
Hd: Unifamiliale en rangée, multifamiliale (max. 8 logements)		4.1								
He: Maison mobile et unimodulaire		4.1								
Hf: Résidence secondaire	4.1					JLX				
Commerce et service	Cb	4.1						GLV	GLV	
	Cc, Cd, Ce	4.1						GLV	GLV	
Public et institutionnel	Pa	4.1								GLV
Récréation	Ra, Rb, Rc, Rd	4.1				JLX	GLV	GLV	GLV	GLV
Industrie	Ia, Ib, Ic (NOTE 3)	4.1	JLX	JLX		JLX	GLV	GLV	GLV	GLV
Agriculture	Aa, Ab	4.1			JLX	JLX				
Forêt	Fa	4.1			JLX	JLX				

Grille mise à jour le 11 janvier 2011

Notes

\*Voir à la fin du cahier des spécifications pour le contenu des notes

## Cahier des spécifications

GROUPE D'USAGE	CLASSE D'USAGE	Réf. au règlement	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
			A	H	H	H	AF	H	H	C	P	H	H
HABITATION H	Ha: Unifamiliale isolée	2.2.1.1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Hb: Unifamiliale jumelée, bifamiliale isolée	2.2.1.2			•	•			•	•		•	•
	Hc: Unifamiliale en rangée (max. 6 unités) Habitation collective	2.2.1.3											
	Hd: Unifamiliale en rangée, multifamiliale (max. 8 logements)	2.2.1.4											
	He: Maison mobile et unimodulaire	2.2.1.5											
	Hf: Résidence secondaire	2.2.1.6		•					•				
COMMERCE ET SERVICE C	Ca: Commerce associé à l'usage habitation	2.2.2.1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Cb: Commerce et service de voisinage	2.2.2.2			•	•							
	Cc: Commerce et service locaux et régionaux	2.2.2.3									•		
	Cd: Commerce et service liés à l'automobile	2.2.2.4									•		
	Ce: Commerce et service d'hébergement et de restauration	2.2.2.5									•		
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL P	Pa: Publique et institutionnelle	2.2.5		•				•			•		
RÉCRÉATION R	Ra: Parc et espace vert	2.2.4.1		•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Rb: Usages extensifs	2.2.4.2		•				•			•		
	Rc: Conservation environnementale	2.2.4.3											
	Rd: Commerce et service recreo-touristique												
INDUSTRIE I	Ia: Commerce, service et industrie à incidences moyennes	2.2.3.1											
	Ib: Commerce et industrie à incidences élevées	2.2.3.2											
	Ic: Industrie extractive	2.2.3.3											
	Id: Équipement d'utilité publique	2.2.3.4		•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
AGRICULTURE A	Aa: Agriculture avec élevage	2.2.6.1	•					•					
	Ab: Agriculture sans élevage	2.2.6.2	•					•					
FORET F	Fa: Exploitation forestière	2.2.7.1	•					•					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT INTERDIT	Cimetière d'automobile	4.2.4											
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ	Gîte touristique (du passant)			•	•	•		•	•			•	•
	Logement à l'étage des commerces									•			
	Résidence bifamiliale isolée												
	Extraction de tourbe												
USAGE CONDITIONNEL AUTORISÉ (296-09)	Équipements de restauration de type "table champêtre"		•					•					
	Gîtes touristiques		•					•					
	Usages agroindustriels (Note 11)		•					•					
	Bleuetière											•	
	Atocatière											•	
	Étang piscicole											•	
	Terrain de camping et chalet d'accueil											•	
	Un cabanon								•				
	Gloriette												
	Terrasse												
	Accès au milieu riverain												
Résidence communautaire (Note 12)													
Un garage privé								•					
NORMES D'IMPLANTATION	Marge de recul avant (en mètres)	6.1.1	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	6.0	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0
	Marge de recul arrière (en mètres)	6.1.1	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	9.0	9.0	7.5	7.5
	Marge de recul latérale (en mètres) (Note 3)	6.1.1	3.0	2.0	2.0	2.0	3.0	2.0	2.0	3.0	6.0	2.0	2.0
	Somme des marges latérales (en mètres)	4.2.5	10.0	9.0	6.0	6.0	10.0	9.0	6.0	6.0	12.0	6.0	6.0
	Indice d'occupation du sol	6.1.1	0.15	0.25	0.30	0.30	0.15	0.25	0.30	0.50	0.40	0.30	0.30
	Hauteur maximale (en étages) Amend. 298-09	6.1.1	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	3.0	2.0	2.0
	Hauteur minimale (en étages) Amend. 298-09	6.1.1											
NOTE											4		
NORMES SPÉCIALES	Ecran-tampon (profondeur en mètres)	4.2.6.1											
	Entreposage extérieur de type A	4.2.6.2											
	Entreposage extérieur de type B	4.2.6.2								•			
	Entreposage extérieur de type C	4.2.6.2								•			
	Entreposage extérieur de type D	4.2.6.2											
	Abattage des arbres	4.2.6.5		•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Secteur de glissements (mouvements de terrain)	4.2.6.4	•				•	•	•	•			•	
AMENDEMENT	296-09, 298-09		296-09, 303-10	298-09			296-09, 298-09, 303-10	296-09, 298-09			296-09		
Notes	*Voir à la fin du cahier des spécifications pour le contenu des notes												

## Cahier des spécifications

RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS	CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION	CONDITIONS À L'ÉMISSION DU PERMIS DE CONSTRUCTION	Réf. au règlement	17 A	18 H	19 H	20 H	21 AF	22 H	23 H	24 C	25 P	26 H	27 H		
		Lot distinct (note 1 et note 2)	4.5 alinéa 2	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
		Raccordement aqueduc et égouts (note 1)	Par.2													
		Raccordement aqueduc (note 1)	Par.3		•	•	•			•	•	•	•	•	•	•
		Raccordement d'égout (note 1)	Par.4													
		Aucun service (note 1)	Par.5	•					•							
		Rue publique ou privée (note 1)	Par.6													
		Rue publique (note 1)	Par.7	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT	GRUPE D'USAGE	CLASSE D'USAGE	Réf. au règlement	17 A	18 V	19 H	20 H	21 AF	22 V	23 H	24 C	25 P	26 H	27 H		
	HABITATION	Ha: Unifamiliale isolée	4.1	JLX	GLV	GLV	GLV	GLV	JLX	GLV	GLV	GLV		GLV	GLV	
		Hb: Unifamiliale jumelée, bifamiliale isolée	4.1			GLV	GLV				GLV	GLV		GLV	GLV	
		Bifamiliale isolée	4.1			GLV	GLV				GLV	GLV		GLV	GLV	
		Hc: Unifamiliale en rangée (max. 6 unités) Habitation collectiv	4.1													
		Trifamiliale isolée	4.1													
		Habitation collective (Ch. Max.)	4.1													
		Hd: Unifamiliale en rangée, multifamiliale (max. 8 logements)	4.1													
		He: Maison mobile et unimodulaire	4.1													
	Hf: Résidence secondaire	4.1		GLV				JLX	GLV							
	Commerce et service	Cb	4.1		GLV	GLV	GLV			GLV	GLV	GLV		GLV	GLV	
		Cc, Cd, Ce	4.1		GLV	GLV	GLV			GLV	GLV	GLV		GLV	GLV	
	Public et institutionnel	Pa	4.1		GLV				GLV				GLV			
	Récréation	Ra, Rb, Rc, Rd	4.1		GLV	GLV	GLV	JLX	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	
	Industrie	Ia, Ib, Ic (NOTE 3)	4.1		GLV	GLV	GLV	JLX	GLV	GLV	GLV	GLV	N-2	GLV	GLV	
	Agriculture	Aa, Ab	4.1	JLX					JLX							
	Forêt	Fa	4.1	JLX					JLX							

Grille mise à jour le 11 janvier 2011

Notes

\*Voir à la fin du cahier des spécifications pour le contenu des notes

## Cahier des spécifications

GROUPE D'USAGE	CLASSE D'USAGE	Réf. au règlement	28	29	30
			C	P	H
HABITATION H	Ha: Unifamiliale isolée	2.2.1.1	•		•
	Hb: Unifamiliale jumelée, bifamiliale isolée	2.2.1.2	•		
	Hc: Unifamiliale en rangée (max. 6 unités) Habitation collective	2.2.1.3			
	Hd: Unifamiliale en rangée, multifamiliale (max. 8 logements)	2.2.1.4			
	He: Maison mobile et unimodulaire	2.2.1.5			
	Hf: Résidence secondaire	2.2.1.6			•
COMMERCE ET SERVICE C	Ca: Commerce associé à l'usage habitation	2.2.2.1	•		•
	Cb: Commerce et service de voisinage	2.2.2.2	•		
	Cc: Commerce et service locaux et régionaux	2.2.2.3	•		
	Cd: Commerce et service liés à l'automobile	2.2.2.4	•		
	Ce: Commerce et service d'hébergement et de restauration	2.2.2.5	•		
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL P	Pa: Publique et institutionnelle	2.2.5		•	•
RÉCRÉATION R	Ra: Parc et espace vert	2.2.4.1	•	•	•
	Rb: Usages extensifs	2.2.4.2		•	•
	Rc: Conservation environnementale	2.2.4.3			
	Rd: Commerce et service recreo-touristique				
INDUSTRIE I	Ia: Commerce, service et industrie à incidences moyennes	2.2.3.1			
	Ib: Commerce et industrie à incidences élevées	2.2.3.2			
	Ic: Industrie extractive	2.2.3.3			
	Id: Équipement d'utilité publique	2.2.3.4		•	•
AGRICULTURE A	Aa: Agriculture avec élevage	2.2.6.1			
	Ab: Agriculture sans élevage	2.2.6.2			
FORET F	Fa: Exploitation forestière	2.2.7.1			
USAGE SPÉCIFIQUEMENT INTERDIT	Cimetière d'automobile	4.2.4			
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ	Gîte touristique (du passant)				
	Logement à l'étage des commerces		•		
	Résidence bifamiliale isolée				
	Extraction de tourbe				
USAGE CONDITIONNEL AUTORISÉ (296-09)	Équipements de restauration de type "table champêtre"				
	Gîtes touristiques				
	Usages agroindustriels (Note 11)				
	Bleuetière				
	Atocatière				
	Étang piscicole				
	Terrain de camping et chalet d'accueil				
	Un cabanon				
	Gloriette				
	Terrasse				
	Accès au milieu riverain				
Résidence communautaire (Note 12)					
Un garage privé					
NORMES D'IMPLANTATION	Marge de recul avant (en mètres)	6.1.1	11.0	11.0	11.0
	Marge de recul arrière (en mètres)	6.1.1	9.0	9.0	7.5
	Marge de recul latérale (en mètres) (Note 3)	6.1.1	3.0	6.0	2.0
	Somme des marges latérales (en mètres)	4.2.5	6.0	12.0	9.0
	Indice d'occupation du sol	6.1.1	0.50	0.40	0.25
	Hauteur maximale (en étages) Amend. 298-09	6.1.1	2.0	3.0	2.0
	Hauteur minimale (en étages) Amend. 298-09	6.1.1			
NOTE					
NORMES SPÉCIALES	Ecran-tampon (profondeur en mètres)	4.2.6.1			
	Entreposage extérieur de type A	4.2.6.2			
	Entreposage extérieur de type B	4.2.6.2	•		
	Entreposage extérieur de type C	4.2.6.2	•		
	Entreposage extérieur de type D	4.2.6.2			
	Abattage des arbres	4.2.6.5	•	•	•
	Secteur de glissements (mouvements de terrain)	4.2.6.4		•	•
AMENDEMENT	296-09, 298-09				298-09
Notes	*Voir à la fin du cahier des spécifications pour le contenu des notes				

## Cahier des spécifications

RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS	CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION	CONDITIONS À L'ÉMISSION DU PERMIS DE CONSTRUCTION				
		Réf. au règlement	28 C	29 P	30 H	
			4.5 alinea 2			
		Lot distinct (note 1 et note 2)	Par.1	●	●	●
		Raccordement aqueduc et égouts (note 1)	Par.2			
		Raccordement aqueduc (note 1)	Par.3	●	●	●
		Raccordement d'égout (note 1)	Par.4			
		Aucun service (note 1)	Par.5			
Rue publique ou privée (note 1)	Par.6					
Rue publique (note 1)	Par.7	●	●	●		
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT	GRUPE D'USAGE	CLASSE D'USAGE	Réf. au règlement	28 C	29 P	30 V
	HABITATION	Ha: Unifamiliale isolée	4.1	GLV		GLV
		Hb: Unifamiliale jumelée, bifamiliale isolée	4.1	GLV		
		Bifamiliale isolée	4.1	GLV		
		Hc: Unifamiliale en rangée (max. 6 unités) Habitation collective	4.1			
		Tnfamiliale isolée	4.1			
		Habitation collective (Ch, Max.)	4.1			
		Hd: Unifamiliale en rangée, multifamiliale (max. 8 logements)	4.1			
		He: Maison mobile et unimodulaire	4.1			
	Hf: Résidence secondaire	4.1			GLV	
	Commerce et service	Cb	4.1	GLV		GLV
		Cc, Cd, Ce	4.1	GLV		GLV
	Public et institutionnel	Pa	4.1		GLV	GLV
	Récréation	Ra, Rb, Rc, Rd	4.1	GLV	GLV	GLV
	Industrie	Ia, Ib, Ic (NOTE 3)	4.1	GLV	GLV	GLV
	Agriculture	Aa, Ab	4.1			
	Forêt	Fa	4.1			

Grille mise à jour le 11 janvier 2011

Notes

\*Voir à la fin du cahier des spécifications pour le contenu des notes

## Cahier des spécifications

GROUPE D'USAGE	CLASSE D'USAGE	Réf. au règlement	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	
			H	C	H	H	H	H	H	C	A	P		
HABITATION H	Ha: Unifamiliale isolée	2.2.1.1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Hb: Unifamiliale jumelée, bifamiliale isolée	2.2.1.2	•	•	•					•	•			
	Hc: Unifamiliale en rangée (max. 6 unités) Habitation collective	2.2.1.3												
	Hd: Unifamiliale en rangée, multifamiliale (max. 8 logements)	2.2.1.4												
	He: Maison mobile et unimodulaire	2.2.1.5												
	Hf: Résidence secondaire	2.2.1.6				•	•	•	•					
COMMERCE ET SERVICE C	Ca: Commerce associé à l'usage habitation	2.2.2.1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•		
	Cb: Commerce et service de voisinage	2.2.2.2		•							•			
	Cc: Commerce et service locaux et régionaux	2.2.2.3		•							•			
	Cd: Commerce et service liés à l'automobile	2.2.2.4		•							•			
	Ce: Commerce et service d'hébergement et de restauration	2.2.2.5		•							•			
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL P	Pa: Publique et institutionnelle	2.2.5				•	•	•	•				•	
RÉCRÉATION R	Ra: Parc et espace vert	2.2.4.1	•	•	•	•	•	•	•	•	•		•	
	Rb: Usages extensifs	2.2.4.2				•	•	•	•				•	
	Rc: Conservation environnementale	2.2.4.3												
	Rd: Commerce et service recreo-touristique													
INDUSTRIE I	Ia: Commerce, service et industrie à incidences moyennes	2.2.3.1												
	Ib: Commerce et industrie à incidences élevées	2.2.3.2												
	Ic: Industrie extractive	2.2.3.3												
	Id: Équipement d'utilité publique	2.2.3.4	•		•	•	•	•	•	•			•	
AGRICULTURE A	Aa: Agriculture avec élevage	2.2.6.1											•	
	Ab: Agriculture sans élevage	2.2.6.2											•	
FORET F	Fa: Exploitation forestière	2.2.7.1				•							•	
USAGE SPÉCIFIQUEMENT INTERDIT	Cimetière d'automobile	4.2.4												
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ	Gîte touristique (du passant)		•		•	•	•	•	•	•				
	Logement à l'étage des commerces			•							•			
	Résidence bifamiliale isolée					•								
	Extraction de tourbe													
USAGE CONDITIONNEL AUTORISÉ (296-09)	Équipements de restauration de type "table champêtre"												•	
	Gîtes touristiques												•	
	Usages agroindustriels (Note 11)												•	
	Bleuetière												•	
	Atocatière													
	Étang piscicole													
	Terrain de camping et chalet d'accueil													
	Un cabanon					•								
	Gloriette													
	Terrasse													
	Accès au milieu riverain													
Résidence communautaire (Note 12)														
Un garage privé						•								
NORMES D'IMPLANTATION	Largeur de recul avant (en mètres)	6.1.1	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	
	Largeur de recul arrière (en mètres)	6.1.1	7.5	9.0	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	9.0	7.5	9.0	
	Largeur de recul latérale (en mètres) (Note 3)	6.1.1	2.0	3.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	3.0	3.0	6.0	
	Somme des marges latérales (en mètres)	4.2.5	6.0	6.0	6.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	6.0	10.0	12.0	
	Indice d'occupation du sol	6.1.1	0.30	0.50	0.30	0.25	0.25	0.25	0.25	0.25	0.30	0.50	0.15	0.40
	Hauteur maximale (en étages) Amend. 298-09	6.1.1	2.0	3.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	3.0
	Hauteur minimale (en étages) Amend. 298-09	6.1.1												
NOTE														
NORMES SPÉCIALES	Ecran-lampon (profondeur en mètres)	4.2.6.1												
	Entreposage extérieur de type A	4.2.6.2												
	Entreposage extérieur de type B	4.2.6.2		•										
	Entreposage extérieur de type C	4.2.6.2		•										
	Entreposage extérieur de type D	4.2.6.2												
	Abattage des arbres	4.2.6.5	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
Secteur de glissements (mouvements de terrain)	4.2.6.4	•		•	•	•	•	•	•	•	•	•		
AMENDEMENT	296-09, 298-09					296-09, 298-09	298-09	298-09	298-09			296-09, 301-10		
Notes	*Voir à la fin du cahier des spécifications pour le contenu des notes													

## Cahier des spécifications

RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS	CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION	CONDITIONS À L'ÉMISSION DU PERMIS DE CONSTRUCTION													
		Réf. au règlement	31 H	32 C	33 H	34 H	35 H	36 H	37 H	38 H	39 C	40 A	41 P		
	Lot distinct (note 1 et note 2)	4.5 alinéa 2													
	Raccordement aqueduc et égouts (note 1)	Par.2	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Raccordement aqueduc (note 1)	Par.3	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Raccordement d'égout (note 1)	Par.4													
	Aucun service (note 1)	Par.5													
	Rue publique ou privée (note 1)	Par.6													
	Rue publique (note 1)	Par.7	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT	GRUPE D'USAGE	CLASSE D'USAGE	Réf. au règlement	31 H	32 C	33 H	34 V	35 V	36 V	37 V	38 H	39 C	40 A	41 P	
	HABITATION	Ha: Unifamiliale isolée	4.1	GLV	JLX										
Hb: Unifamiliale jumelée, bifamiliale isolée		4.1	GLV	GLV	GLV						GLV	GLV			
Bifamiliale isolée		4.1	GLV	GLV	GLV						GLV	GLV			
Hc: Unifamiliale en rangée (max. 6 unités) Habitation collectiv		4.1													
Trifamiliale isolée		4.1													
Habitation collective (Ch. Max.)		4.1													
Hd: Unifamiliale en rangée, multifamiliale (max. 8 logements)		4.1													
He: Maison mobile et unimodulaire		4.1													
Hf: Résidence secondaire	4.1					GLV	GLV	GLV	GLV						
Commerce et service	Cb	4.1	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV			
	Cc, Cd, Ce	4.1	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV			
Public et institutionnel	Pa	4.1				GLV	GLV	GLV	GLV	GLV				GLV	
Récréation	Ra, Rb, Rc, Rd	4.1	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV		GLV	
Industrie	Ia, Ib, Ic (NOTE 3)	4.1	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV		GLV	
Agriculture	Aa, Ab	4.1											JLX		
Forêt	Fa	4.1											JLX		

Grille mise à jour le 11 janvier 2011

Notes

\*Voir à la fin du cahier des spécifications pour le contenu des notes

## Cahier des spécifications

GROUPE D'USAGE	CLASSE D'USAGE	Réf. au règlement	42	43	44
			AF	H	C
HABITATION H	Ha: Unifamiliale isolée	2.2.1.1	•	•	•
	Hb: Unifamiliale jumelée, bifamiliale isolée	2.2.1.2		•	•
	Hc: Unifamiliale en rangée (max. 6 unités) Habitation collective	2.2.1.3			
	Hd: Unifamiliale en rangée, multifamiliale (max. 8 logements)	2.2.1.4			
	He: Maison mobile et unimodulaire	2.2.1.5			
	Hf: Résidence secondaire	2.2.1.6			
COMMERCE ET SERVICE C	Ca: Commerce associé à l'usage habitation	2.2.2.1	•	•	•
	Cb: Commerce et service de voisinage	2.2.2.2			•
	Cc: Commerce et service locaux et régionaux	2.2.2.3			•
	Cd: Commerce et service liés à l'automobile	2.2.2.4			•
	Ce: Commerce et service d'hébergement et de restauration	2.2.2.5			•
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL P	Pa: Publique et institutionnelle	2.2.5			
RÉCRÉATION R	Ra: Parc et espace vert	2.2.4.1	•	•	•
	Rb: Usages extensifs	2.2.4.2	•		
	Rc: Conservation environnementale	2.2.4.3			
	Rd: Commerce et service recreo-touristique				
INDUSTRIE I	Ia: Commerce, service et industrie à incidences moyennes	2.2.3.1			
	Ib: Commerce et industrie à incidences élevées	2.2.3.2			
	Ic: Industrie extractive	2.2.3.3			
	Id: Équipement d'utilité publique	2.2.3.4	•	•	
AGRICULTURE A	Aa: Agriculture avec élevage	2.2.6.1	•		
	Ab: Agriculture sans élevage	2.2.6.2	•		
FORET F	Fa: Exploitation forestière	2.2.7.1	•		
USAGE SPÉCIFIQUEMENT INTERDIT	Cimetière d'automobile	4.2.4			
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ	Gîte touristique (du passant)			•	
	Logement à l'étage des commerces				•
	Résidence bifamiliale isolée				
	Extraction de tourbe				
USAGE CONDITIONNEL AUTORISÉ (296-09)	Équipements de restauration de type "table champêtre"		•		
	Gîtes touristiques		•		
	Usages agroindustriels (Note 11)		•		
	Bleuetière				
	Atocatière				
	Étang piscicole				
	Terrain de camping et chalet d'accueil				
	Un cabanon				
	Gloriette				
	Terrasse				
	Accès au milieu riverain				
Résidence communautaire (Note 12)					
Un garage privé					
NORMES D'IMPLANTATION	Marge de recul avant (en mètres)	6.1.1	11.0	11.0	11.0
	Marge de recul arrière (en mètres)	6.1.1	7.5	7.5	9.0
	Marge de recul latérale (en mètres) (Note 3)	6.1.1	3.0	2.0	3.0
	Somme des marges latérales (en mètres)	4.2.5	10.0	6.0	6.0
	Indice d'occupation du sol	6.1.1	0.15	0.30	0.50
	Hauteur maximale (en étages) Amend. 298-09	6.1.1	2.0	2.0	2.0
	Hauteur minimale (en étages) Amend. 298-09	6.1.1			
NOTE					
NORMES SPÉCIALES	Ecran-tampon (profondeur en mètres)	4.2.6.1			
	Entreposage extérieur de type A	4.2.6.2			
	Entreposage extérieur de type B	4.2.6.2			•
	Entreposage extérieur de type C	4.2.6.2			•
	Entreposage extérieur de type D	4.2.6.2			
	Abattage des arbres	4.2.6.5		•	•
Secteur de glissements (mouvements de terrain)	4.2.6.4	•	•	•	
AMENDEMENT	296-09, 298-09		296-09, 298-09, 303-10		
Notes	*Voir à la fin du cahier des spécifications pour le contenu des notes				

RÈGLEMENT DE ZONAGE

## Cahier des spécifications

RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS	CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION	CONDITIONS À L'ÉMISSION DU PERMIS DE CONSTRUCTION				
		Réf. au règlement	42 AF	43 H	44 C	
		4.5 alinea 2				
	Lot distinct (note 1 et note 2)	Par.1	●	●	●	
	Raccordement aqueduc et égouts (note 1)	Par.2				
	Raccordement aqueduc (note 1)	Par.3		●	●	
	Raccordement d'égout (note 1)	Par.4				
	Aucun service (note 1)	Par.5	●			
	Rue publique ou privée (note 1)	Par.6				
	Rue publique (note 1)	Par.7	●	●	●	
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT	GRUPE D'USAGE	CLASSE D'USAGE	Réf. au règlement	42 AF	43 H	44 C
	HABITATION	Ha: Unifamiliale isolée	4.1	JLX	GLV	GLV
Hb: Unifamiliale jumelée, bifamiliale isolée		4.1		GLV	GLV	
Bifamiliale isolée		4.1		GLV	GLV	
Hc: Unifamiliale en rangée (max. 6 unités) Habitation collective		4.1				
Trifamiliale isolée		4.1				
Habitation collective (Ch. Max.)		4.1				
Hd: Unifamiliale en rangée, multifamiliale (max. 8 logements)		4.1				
He: Maison mobile et unimodulaire		4.1				
Hf: Résidence secondaire		4.1	JLX			
Commerce et service		Cb	4.1		GLV	GLV
	Cc, Cd, Ce	4.1		GLV	GLV	
Public et institutionnel	Pa	4.1				
Récréation	Ra, Rb, Rc, Rd	4.1	JLX	GLV	GLV	
Industrie	Ia, Ib, Ic (NOTE 3)	4.1	JLX	GLV	GLV	
Agriculture	Aa, Ab	4.1	JLX			
Forêt	Fa	4.1	JLX			

Grille mise à jour le 11 janvier 2011

Notes

\*Voir à la fin du cahier des spécifications pour le contenu des notes

## Cahier des spécifications

GROUPE D'USAGE	CLASSE D'USAGE	Réf. au règlement	45	46	47	48	49	50	51
			H	H	H	H	REC	I	H
HABITATION H	Ha: Unifamiliale isolée	2.2.1.1	•	•	•	•			•
	Hb: Unifamiliale jumelée, bifamiliale isolée	2.2.1.2	•						•
	Hc: Unifamiliale en rangée (max. 6 unités) Habitation collective	2.2.1.3							
	Hd: Unifamiliale en rangée, multifamiliale (max. 8 logements)	2.2.1.4							
	He: Maison mobile et unimodulaire	2.2.1.5							
	Hf: Résidence secondaire	2.2.1.6		•	•	•			
COMMERCE ET SERVICE C	Ca: Commerce associé à l'usage habitation	2.2.2.1	•	•	•	•			•
	Cb: Commerce et service de voisinage	2.2.2.2							
	Cc: Commerce et service locaux et régionaux	2.2.2.3							
	Cd: Commerce et service liés à l'automobile	2.2.2.4							
	Ce: Commerce et service d'hébergement et de restauration	2.2.2.5							
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL P	Pa: Publique et institutionnelle	2.2.5		•	•	•			
RÉCRÉATION R	Ra: Parc et espace vert	2.2.4.1	•	•	•	•	•		•
	Rb: Usages extensifs	2.2.4.2		•	•	•	•		
	Rc: Conservation environnementale	2.2.4.3					•		
	Rd: Commerce et service recreo-touristique								
INDUSTRIE I	Ia: Commerce, service et industrie à incidences moyennes	2.2.3.1						•	
	Ib: Commerce et industrie à incidences élevées	2.2.3.2						•	
	Ic: Industrie extractive	2.2.3.3						•	
	Id: Équipement d'utilité publique	2.2.3.4	•	•	•	•			•
AGRICULTURE A	Aa: Agriculture avec élevage	2.2.6.1							
	Ab: Agriculture sans élevage	2.2.6.2							
FORET F	Fa: Exploitation forestière	2.2.7.1							
USAGE SPÉCIFIQUEMENT INTERDIT	Cimetière d'automobile	4.2.4						•	
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ	Gîte touristique (du passant)		•	•	•	•			•
	Logement à l'étage des commerces								
	Résidence bifamiliale isolée								
	Extraction de tourbe								
USAGE CONDITIONNEL AUTORISÉ (296-09)	Équipements de restauration de type "table champêtre"								
	Gîtes touristiques								
	Usages agroindustriels (Note 11)								
	Bleuetière							•	
	Atocalière							•	
	Étang piscicole							•	
	Terrain de camping et chalet d'accueil							•	
	Un cabanon								
	Gloriette								
	Terrasse			•	•	•			
	Accès au milieu riverain			•	•	•			
Résidence communautaire (Note 12)									
Un garage privé									
NORMES D'IMPLANTATION	Marge de recul avant (en mètres)	6.1.1	11.0	9.0	9.0	9.0	11.0	11.0	11.0
	Marge de recul arrière (en mètres)	6.1.1	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	9.0	7.5
	Marge de recul latérale (en mètres) (Note 3)	6.1.1	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	9.0	2.0
	Somme des marges latérales (en mètres)	4.2.5	6.0	9.0	9.0	9.0	6.0	18.0	6.0
	Indice d'occupation du sol	6.1.1	0.30	0.20	0.20	0.20	0.10	0.35	0.30
	Hauteur maximale (en étages) Amend. 298-09	6.1.1	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
	Hauteur minimale (en étages) Amend. 298-09	6.1.1							
NOTE							2 et 4		
NORMES SPÉCIALES	Ecran-tampon (profondeur en mètres)	4.2.6.1						30.0	
	Entreposage extérieur de type A	4.2.6.2						•	
	Entreposage extérieur de type B	4.2.6.2						•	
	Entreposage extérieur de type C	4.2.6.2						•	
	Entreposage extérieur de type D	4.2.6.2						•	
	Abattage des arbres	4.2.6.5	•	•	•	•			•
Secteur de glissements (mouvements de terrain)	4.2.6.4	•							
AMENDEMENT	296-09, 298-09			296-09, 298-09	296-09, 298-09	296-09, 298-09		296-09	
Notes	"Voir à la fin du cahier des spécifications pour le contenu des notes"								

## Cahier des spécifications

RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS	CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION	CONDITIONS À L'ÉMISSION DU PERMIS DE CONSTRUCTION								
		Réf. au règlement	45 H	46 H	47 H	48 H	49 REC	50 I	51 H	
		4.5 alinéa 2								
	Lot distinct (note 1 et note 2)	Par.1	•	•	•	•	•	•	•	•
	Raccordement aqueduc et égouts (note 1)	Par.2								
	Raccordement aqueduc (note 1)	Par.3	•							•
	Raccordement d'égout (note 1)	Par.4								
	Aucun service (note 1)	Par.5		•	•	•	•	•	•	
	Rue publique ou privée (note 1)	Par.6								
	Rue publique (note 1)	Par.7	•	•	•	•	•	•	•	•
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT	GRUPE D'USAGE	CLASSE D'USAGE	Réf. au règlement	45 H	46 V	47 V	48 V	49 REC	50 I	51 H
	HABITATION	Ha: Unifamiliale isolée	4.1	GLV	JLX	JLX	JLX			
Hb: Unifamiliale jumelée, bifamiliale isolée		4.1	GLV							GLV
Bifamiliale isolée		4.1	GLV							GLV
Hc: Unifamiliale en rangée (max. 6 unités) Habitation collective		4.1								
Trifamiliale isolée		4.1								
Habitation collective (Ch. Max.)		4.1								
Hd: Unifamiliale en rangée, multifamiliale (max. 8 logements)		4.1								
He: Maison mobile et unimodulaire		4.1								
Hf: Résidence secondaire		4.1		JLX	JLX	JLX				
Commerce et service		Cb	4.1	GLV						
	Cc, Cd, Ca	4.1	GLV	JLX	JLX	JLX				GLV
Public et institutionnel	Pa	4.1		JLX	JLX	JLX				
Récréation	Ra, Rb, Rc, Rd	4.1	GLV	JLX	JLX	JLX	JLX			GLV
Industrie	Ia, Ib, Ic (NOTE 3)	4.1	GLV	JLX	JLX	JLX			JLX	GLV
Agriculture	Aa, Ab	4.1								
Forêt	Fa	4.1								

Grille mise à jour le 11 janvier 2011

Notes

\*Voir à la fin du cahier des spécifications pour le contenu des notes

## Cahier des spécifications

GROUPE D'USAGE	CLASSE D'USAGE	Réf. au règlement	52	53	54	55	56	57	58
			AF	H	H	M	M	M	H
HABITATION H	Ha: Unifamiliale isolée	2.2.1.1	•	•	•	•	•	•	•
	Hb: Unifamiliale jumelée, bifamiliale isolée	2.2.1.2		•	•	•	•	•	•
	Hc: Unifamiliale en rangée (max. 6 unités) Habitation collective	2.2.1.3				•	•	•	•
	Hd: Unifamiliale en rangée, multifamiliale (max. 8 logements)	2.2.1.4				•	•	•	•
	He: Maison mobile et unimodulaire	2.2.1.5							
	Hf: Résidence secondaire	2.2.1.6							
COMMERCE ET SERVICE C	Ca: Commerce associé à l'usage habitation	2.2.2.1	•	•	•	•	•	•	•
	Cb: Commerce et service de voisinage	2.2.2.2				•	•	•	
	Cc: Commerce et service locaux et régionaux	2.2.2.3				•	•	•	
	Cd: Commerce et service liés à l'automobile	2.2.2.4				•	•	•	
	Ce: Commerce et service d'hébergement et de restauration	2.2.2.5				•	•	•	
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL P	Pa: Publique et institutionnelle	2.2.5				•	•	•	
RÉCRÉATION R	Ra: Parc et espace vert	2.2.4.1	•	•	•	•	•	•	•
	Rb: Usages extensifs	2.2.4.2	•			•	•	•	
	Rc: Conservation environnementale	2.2.4.3							
	Rd: Commerce et service recreo-touristique								
INDUSTRIE I	Ia: Commerce, service et industrie à incidences moyennes	2.2.3.1				N-9	N-9		
	Ib: Commerce et industrie à incidences élevées	2.2.3.2							
	Ic: Industrie extractive	2.2.3.3							
	Id: Équipement d'utilité publique	2.2.3.4	•	•	•	•	•	•	•
AGRICULTURE A	Aa: Agriculture avec élevage	2.2.6.1	•						
	Ab: Agriculture sans élevage	2.2.6.2	•						
FORET F	Fa: Exploitation forestière	2.2.7.1	•						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT INTERDIT	Cimetière d'automobile	4.2.4							
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ	Gîte touristique (du passant)			•	•				
	Logement à l'étage des commerces								
	Résidence bifamiliale isolée								
	Extraction de tourbe								
USAGE CONDITIONNEL AUTORISÉ (296-09)	Équipements de restauration de type "table champêtre"		•						
	Gîtes touristiques		•						
	Usages agroindustriels (Note 11)		•						
	Bleuetière								
	Atocatière								
	Étang piscicole								
	Terrain de camping et chalet d'accueil								
	Un cabanon								
	Glonette								
	Terrasse								
	Accès au milieu riverain								
Résidence communautaire (Note 12)									
Un garage privé									
NORMES D'IMPLANTATION	Marge de recul avant (en mètres)	6.1.1	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0
	Marge de recul arrière (en mètres)	6.1.1	7.5	7.5	7.5	9.0	9.0	9.0	7.5
	Marge de recul latérale (en mètres) (Note 3)	6.1.1	3.0	2.0	2.0	3.0	3.0	3.0	2.0
	Somme des marges latérales (en mètres)	4.2.5	10.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	7.5
	Indice d'occupation du sol	6.1.1	0.15	0.30	0.30	0.40	0.40	0.40	0.35
	Hauteur maximale (en étages) Amend. 298-09	6.1.1	2.0	2.0	2.0	3.0	3.0	3.0	2.0
	Hauteur minimale (en étages) Amend. 298-09	6.1.1							
NOTE									
NORMES SPÉCIALES	Ecran-tampon (profondeur en mètres)	4.2.6.1							
	Entreposage extérieur de type A	4.2.6.2							
	Entreposage extérieur de type B	4.2.6.2				•			
	Entreposage extérieur de type C	4.2.6.2				•			
	Entreposage extérieur de type D	4.2.6.2				•			
	Abattage des arbres	4.2.6.5		•	•	•	•	•	•
Secteur de glissements (mouvements de terrain)	4.2.6.4		•		•				
AMENDEMENT	296-09, 298-09		296-09, 298-09, 303-10						
Notes	*Voir à la fin du cahier des spécifications pour le contenu des notes								

## Cahier des spécifications

RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS	CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION	CONDITIONS À L'ÉMISSION DU PERMIS DE CONSTRUCTION								
		Réf. au règlement	52 AF	53 H	54 H	55 M	56 M	57 M	58 H	
		4.5 alinéa 2								
	Lot distinct (note 1 et note 2)	Par.1	•	•	•	•	•	•	•	
	Raccordement aqueduc et égouts (note 1)	Par.2								
	Raccordement aqueduc (note 1)	Par.3		•	•	•	•	•	•	
	Raccordement d'égout (note 1)	Par.4								
	Aucun service (note 1)	Par.5	•							
	Rue publique ou privée (note 1)	Par.6								
	Rue publique (note 1)	Par.7	•	•	•	•	•	•	•	
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT	GRUPE D'USAGE	CLASSE D'USAGE	Réf. au règlement	52 AF	53 H	54 H	55 M	56 M	57 M	58 H
	HABITATION	Ha: Unifamiliale isolée	4.1	JLX	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV
Hb: Unifamiliale jumelée, bifamiliale isolée		4.1		GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV
Bifamiliale isolée		4.1		GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV
Hc: Unifamiliale en rangée (max. 6 unités) Habitation collective		4.1					GLV	GLV	GLV	GLV
Trifamiliale isolée		4.1					GLV	GLV	GLV	GLV
Habitation collective (Ch. Max.)		4.1					GLV	GLV	GLV	GLV
Hd: Unifamiliale en rangée, multifamiliale (max. 8 logements)		4.1					GLV	GLV	GLV	GLV
He: Maison mobile et unimodulaire		4.1								
Hf: Résidence secondaire	4.1	JLX								
Commerce et service	Cb	4.1		GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV
	Cc, Cd, Ce	4.1		GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	
Public et institutionnel	Pa	4.1				GLV	GLV	GLV		
Récréation	Ra, Rb, Rc, Rd	4.1	JLX	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV
Industrie	Ia, Ib, Ic (NOTE 3)	4.1	JLX	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV
Agriculture	Aa, Ab	4.1	JLX							
Forêt	Fa	4.1	JLX							

Grille mise à jour le 11 janvier 2011

Notes

\*Voir à la fin du cahier des spécifications pour le contenu des notes

## Cahier des spécifications

GROUPE D'USAGE	CLASSE D'USAGE	Réf. au règlement	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	70
			REC	A	H	A	H	H	H	P	I	C	
HABITATION H	Ha: Unifamiliale isolée	2.2.1.1		•	•	•	•	•	•	•			•
	Hb: Unifamiliale jumelée, bifamiliale isolée	2.2.1.2			•		•	•		•			•
	Hc: Unifamiliale en rangée (max. 6 unités) Habitation collectiv	2.2.1.3			•								
	Hd: Unifamiliale en rangée, multifamiliale (max. 8 logements)	2.2.1.4			•								
	He: Maison mobile et unimodulaire	2.2.1.5							•	•			
	Hf: Résidence secondaire	2.2.1.6											
COMMERCE ET SERVICE C	Ca: Commerce associé à l'usage habitation	2.2.2.1		•	•	•	•	•	N10	•			•
	Cb: Commerce et service de voisinage	2.2.2.2			•								•
	Cc: Commerce et service locaux et régionaux	2.2.2.3											•
	Cd: Commerce et service liés à l'automobile	2.2.2.4											•
	Ce: Commerce et service d'hébergement et de restaurator	2.2.2.5											•
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL P	Pa: Publique et institutionnelle	2.2.5									•		
RÉCRÉATION R	Ra: Parc et espace vert	2.2.4.1	•		•		•	•	•	•	•		•
	Rb: Usages extensifs	2.2.4.2	•								•		
	Rc: Conservation environnementale	2.2.4.3	•										
	Rd: Commerce et service recreo-touristique						•	•					•
INDUSTRIE I	Ia: Commerce, service et industrie à incidences moyennes	2.2.3.1											•
	Ib: Commerce et industrie à incidences élevées	2.2.3.2											
	Ic: Industrie extractive	2.2.3.3											
	Id: Équipement d'utilité publique	2.2.3.4		•	•		•	•	•	•	•		
AGRICULTURE A	Aa: Agriculture avec élevage	2.2.6.1		•		•							
	Ab: Agriculture sans élevage	2.2.6.2		•		•							
FORET F	Fa: Exploitation forestière	2.2.7.1		•		•							
USAGE SPÉCIFIQUEMENT INTERDIT	Cimetière d'automobile	4.2.4										•	
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ	Gîte touristique (du passant)						•	•	•	•			•
	Logement à l'étage des commerces												
	Résidence bifamiliale isolée												
	Extraction de tourbe												
USAGE CONDITIONNEL AUTORISÉ (296-09)	Équipements de restauration de type "table champêtre"			•		•							
	Gîtes touristiques			•		•							
	Usages agroindustriels (Note 11)			•		•							
	Bleuetière												
	Atocatière												
	Étang piscicole												
	Terrain de camping et chalet d'accueil												
	Un cabanon												
	Gloriette							•	•				•
	Terrasse							•	•				•
	Accès au milieu riverain							•	•				•
Résidence communautaire (Note 12)													
Un garage privé													
NORMES D'IMPLANTATION	Marge de recul avant (en mètres)	6.1.1	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0
	Marge de recul arrière (en mètres)	6.1.1	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	2.0	7.5	9.0	9.0	7.5
	Marge de recul latérale (en mètres) (Note 3)	6.1.1	2.0	3.0	2.0	3.0	2.0	2.0	2.0	2.0	6.0	9.0	2.0
	Somme des marges latérales (en mètres)	4.2.5	6.0	10.0	7.5	10.0	6.0	6.0	6.0	6.0	12.0	18.0	6.0
	Indice d'occupation du sol	6.1.1	0.10	0.15	0.35	0.25	0.30	0.30	0.30	0.30	0.40	0.35	0.30
	Hauteur maximale (en étages) Amend. 298-09	6.1.1	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	3.0	2.0	2.0
	Hauteur minimale (en étages) Amend. 298-09	6.1.1											
	NOTE					7		7		1,5,7	4 et 7		
NORMES SPÉCIALES	Ecran-tampon (profondeur en mètres)	4.2.6.1											
	Entreposage extérieur de type A	4.2.6.2											•
	Entreposage extérieur de type B	4.2.6.2											•
	Entreposage extérieur de type C	4.2.6.2											•
	Entreposage extérieur de type D	4.2.6.2											•
	Abattage des arbres	4.2.6.5	•			•		•	•	•	•		
Secteur de glissements (mouvements de terrain)	4.2.6.4			•									
AMENDEMENT	296-09, 298-09			296-09, 303-10		296-09, 303-10	296-09	296-09	303-10				296-09, 298-09
Notes	Voir à la fin du cahier des spécifications pour le contenu des notes												

## Cahier des spécifications

RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS	CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION	Ref. au règlement	59 REC	60 A	61 H	62 A	63 H	64 H	65 H	66 H	67 P	68 I	70 C	
		4.5 alinea 2												
	Lot distinct (note 1 et note 2)	Par.1	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	
	Raccordement aqueduc et égouts (note 1)	Par.2							●				●	
	Raccordement aqueduc (note 1)	Par.3			●		●	●		●	●	●		
	Raccordement d'égout (note 1)	Par.4												
	Aucun service (note 1)	Par.5	●	●		●								
	Rue publique ou privée (note 1)	Par.6												
	Rue publique (note 1)	Par.7	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT	GRUPE D'USAGE	CLASSE D'USAGE	Ref. au règlement	59 REC	60 A	61 H	62 A	63 H	64 H	65 H	66 H	67 P	68 I	70 C
	HABITATION	Ha: Unifamiliale isolée		4.1		JLX	GLV	JLX	GLV	GLV	DHS	GLV		
Hb: Unifamiliale jumelée, bifamiliale isolée			4.1			GLV		GLV	GLV					GLV
Bifamiliale isolée			4.1			GLV		GLV	GLV		GLV			
Hc: Unifamiliale en rangée (max. 6 unités) Habitation collectiv			4.1			GLV								
Trifamiliale isolée			4.1			GLV								
Habitation collective (Ch. Max.)			4.1			GLV								
Hd: Unifamiliale en rangée, multifamiliale (max. 8 logements)			4.1			GLV								
He: Maison mobile et unimodulaire			4.1							BMQ	GLV			
Commerce et service	Cb		4.1			GLV		GLV	GLV	EHT	GLV			GLV
	Cc, Cd, Ce		4.1					GLV	GLV	EHT	GLV			GLV
Public et Institutionnel	Pa		4.1									GLV		
Récréation	Ra, Rb, Rc, Rd		4.1	JLX		GLV		GLV	GLV	Z	GLV	GLV		
Industrie	Ia, Ib, Ic (NOTE 3)		4.1			GLV		GLV	GLV	HJV	GLV	GLV	JLV	
Agriculture	Aa, Ab		4.1		JLX		JLX							
Forêt	Fa		4.1		JLX		JLX							

Grille mise à jour le 11 janvier 2011

Notes

\*Voir à la fin du cahier des spécifications pour le contenu des notes

## Cahier des spécifications

GROUPE D'USAGE	CLASSE D'USAGE	Réf. au règlement	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82
			H	P	H	H	A	H	REC	A	A	I	P
HABITATION H	Ha: Unifamiliale isolée	2.2.1.1	•		•	•	•	•		•			
	Hb: Unifamiliale jumelée, bifamiliale isolée	2.2.1.2	•		•	•		•					
	Hc: Unifamiliale en rangée (max. 6 unités) Habitation collectif	2.2.1.3											
	Hd: Unifamiliale en rangée, multifamiliale (max. 8 logements)	2.2.1.4											
	He: Maison mobile et unimodulaire	2.2.1.5								•	•		
	Hf: Résidence secondaire	2.2.1.6											
COMMERCE ET SERVICE C	Ca: Commerce associé à l'usage habitation	2.2.2.1	•		•	•	•	•		N10	N10		
	Cb: Commerce et service de voisinage	2.2.2.2											
	Cc: Commerce et service locaux et régionaux	2.2.2.3											
	Cd: Commerce et service liés à l'automobile	2.2.2.4										•	
	Ce: Commerce et service d'hébergement et de restauration	2.2.2.5											
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL P	Pa: Publique et institutionnelle	2.2.5		•									•
RÉCRÉATION R	Ra: Parc et espace vert	2.2.4.1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Rb: Usages extensifs	2.2.4.2		•					•				•
	Rc: Conservation environnementale	2.2.4.3							•				
	Rd: Commerce et service recreo-touristique		•		•	•	•	•					
INDUSTRIE I	Ia: Commerce, service et industrie à incidences moyennes	2.2.3.1											•
	Ib: Commerce et industrie à incidences élevées	2.2.3.2											•
	Ic: Industrie extractive	2.2.3.3											
	Id: Équipement d'utilité publique	2.2.3.4	•	•	•	•				•	•	•	•
AGRICULTURE A	Aa: Agriculture avec élevage	2.2.6.1						•		•	•		
	Ab: Agriculture sans élevage	2.2.6.2						•		•	•		
FORET F	Fa: Exploitation forestière	2.2.7.1						•		•	•		
USAGE SPÉCIFIQUEMENT INTERDIT	Cimetière d'automobile	4.2.4										•	
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ	Gîte touristique (du passant)		•		•	•		•					
	Logement à l'étage des commerces												
	Résidence bifamiliale isolée												
	Extraction de tourbe												
USAGE CONDITIONNEL AUTORISÉ (296-09)	Équipements de restauration de type "table champêtre"							•		•	•		
	Gîtes touristiques							•		•	•		
	Usages agroindustriels (Note 11)							•		•	•		
	Bleuetière												
	Atocatière												
	Étang piscicole												
	Terrain de camping et chalet d'accueil												
	Un cabanon												
	Gloriette		•		•								
	Terrasse		•		•								
	Accès au milieu riverain		•		•								
Résidence communautaire (Note 12)													
Un garage privé													
NORMES D'IMPLANTATION	Marge de recul avant (en mètres)	6.1.1	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	6.0	6.0	11.0	11.0
	Marge de recul arrière (en mètres)	6.1.1	7.5	9.0	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	2.0	9.0	9.0
	Marge de recul latérale (en mètres) (Note 3)	6.1.1	2.0	6.0	2.0	2.0	3.0	2.0	2.0	2.0	2.0	9.0	6.0
	Somme des marges latérales (en mètres)	4.2.5	6.0	12.0	6.0	6.0	10.0	6.0	6.0	6.0	6.0	18.0	12.0
	Indice d'occupation du sol	6.1.1	0.30	0.40	0.30	0.30	0.15	0.30	0.15	0.30	0.30	0.35	0.40
	Hauteur maximale (en étages) Amend. 298-09	6.1.1	2.0	3.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0		3.0
	Hauteur minimale (en étages) Amend. 298-09	6.1.1											
	NOTE										5	7-A	
NORMES SPÉCIALES	Ecran-tampon (profondeur en mètres)	4.2.6.1										30.0	
	Entreposage extérieur de type A	4.2.6.2											
	Entreposage extérieur de type B	4.2.6.2										•	
	Entreposage extérieur de type C	4.2.6.2										•	
	Entreposage extérieur de type D	4.2.6.2										•	
	Abattage des arbres	4.2.6.5	•	•	•	•		•		•	•		
Secteur de glissements (mouvements de terrain)	4.2.6.4												
AMENDEMENT	296-09, 298-09		296-09		296-09		296-09, 303-10			296-09, 303-10	296-09, 303-10		
Notes	*Voir à la fin du cahier des spécifications pour le contenu des notes												

## Cahier des spécifications

RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS	CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION	Réf. au règlement	72 H	73 P	74 H	75 H	76 A	77 H	78 REC	79 A	80 A	81 I	82 P	
		4.5 alinea 2												
	Lot distinct (note 1 et note 2)	Par.1	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	
	Raccordement aqueduc et égouts (note 1)	Par.2								●	●			
	Raccordement aqueduc (note 1)	Par.3	●	●	●	●		●					●	
	Raccordement d'égout (note 1)	Par.4												
	Aucun service (note 1)	Par.5					●		●			●		
	Rue publique ou privée (note 1)	Par.6												
	Rue publique (note 1)	Par.7	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT	GRUPE D'USAGE	CLASSE D'USAGE	Réf. au règlement	72 H	73 P	74 H	75 H	76 A	77 H	78 REC	79 A	80 A	81 I	82 P
	HABITATION	Ha: Unifamiliale isolée	4.1	GLV			GLV	GLV	JLX			DHS		
Hb: Unifamiliale jumelée, bifamiliale isolée		4.1	GLV			GLV	GLV							
Bifamiliale isolée		4.1	GLV			GLV	GLV							
Hc: Unifamiliale en rangée (max. 6 unités) Habitation collective		4.1												
Trifamiliale isolée		4.1												
Habitation collective (Ch. Max.)		4.1												
Hd: Unifamiliale en rangée, multifamiliale (max. 8 logements)		4.1												
He: Maison mobile et unimodulaire		4.1										BHQ	BHQ	
Hf: Résidence secondaire	4.1													
Commerce et service	Cb	4.1	GLV			GLV	GLV		GLV		EHT	EHT		
	Cc, Cd, Ce	4.1											JLX	
Public et institutionnel	Pa	4.1			GLV						EHT	EHT		GLV
Récréation	Ra, Rb, Rc, Rd	4.1	GLV	GLV	GLV	GLV			GLV	JLX	Z	Z	JLX	GLV
Industrie	Ia, Ib, Ic (NOTE 3)	4.1	GLV	GLV	GLV	GLV			GLV				JLX	
Agriculture	Aa, Ab	4.1						JLX			GLV	GLV		
Forêt	Fa	4.1						JLX			GLV	GLV		

Grille mise à jour le 11 janvier 2011

Notes

\*Voir à la fin du cahier des spécifications pour le contenu des notes

## Cahier des spécifications

GROUPE D'USAGE	CLASSE D'USAGE	Réf. au règlement	83	84	85
			C	H	RT
HABITATION H	Ha: Unifamiliale isolée	2.2.1.1	●	●	
	Hb: Unifamiliale jumelée, bifamiliale isolée	2.2.1.2			
	Hc: Unifamiliale en rangée (max. 6 unités) Habitation collective	2.2.1.3		●	
	Hd: Unifamiliale en rangée, multifamiliale (max. 8 logements)	2.2.1.4			
	He: Maison mobile et unimodulaire	2.2.1.5			
	Hf: Résidence secondaire	2.2.1.6	●		
COMMERCES ET SERVICE C	Ca: Commerce associé à l'usage habitation	2.2.2.1	●		
	Cb: Commerce et service de voisinage	2.2.2.2			
	Cc: Commerce et service locaux et régionaux	2.2.2.3	●		
	Cd: Commerce et service liés à l'automobile	2.2.2.4			
	Ce: Commerce et service d'hébergement et de restauration	2.2.2.5	●		
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL P	Pa: Publique et institutionnelle	2.2.5			
RÉCRÉATION R	Ra: Parc et espace vert	2.2.4.1	●	●	
	Rb: Usages extensifs	2.2.4.2	●	●	
	Rc: Conservation environnementale	2.2.4.3			
	Rd: Commerce et service recreo-touristique		●		●
INDUSTRIE I	Ia: Commerce, service et industrie à incidences moyennes	2.2.3.1			
	Ib: Commerce et industrie à incidences élevées	2.2.3.2			
	Ic: Industrie extractive	2.2.3.3			
	Id: Équipement d'utilité publique	2.2.3.4	●	●	●
AGRICULTURE A	Aa: Agriculture avec élevage	2.2.6.1			
	Ab: Agriculture sans élevage	2.2.6.2	●		
FORET F	Fa: Exploitation forestière	2.2.7.1			
USAGE SPÉCIFIQUEMENT INTERDIT	Cimetière d'automobile	4.2.4			
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ	Gîte touristique (du passant)		●		
	Logement à l'étage des commerces			●	
	Résidence bifamiliale isolée				
	Extraction de tourbe				
USAGE CONDITIONNEL AUTORISÉ (296-09)	Équipements de restauration de type "table champêtre"				
	Gîtes touristiques				
	Usages agroindustriels (Note 11)		●		
	Bleuetière				
	Atocière				
	Étang piscicole				
	Terrain de camping et chalet d'accueil				
	Un cabanon				
	Gloriette				
	Terrasse				
Accès au milieu riverain					
Résidence communautaire (Note 12)					
Un garage privé					
NORMES D'IMPLANTATION	Marque de recul avant (en mètres)	6.1.1	9.0	11.0	11.0
	Marque de recul arrière (en mètres)	6.1.1	7.5	7.5	25.0
	Marque de recul latérale (en mètres) (Note 3)	6.1.1	2.0	2.0	6.0
	Somme des marges latérales (en mètres)	4.2.5	9.0	6.0	12.0
	Indice d'occupation du sol	6.1.1	0.50	0.30	
	Hauteur maximale (en étages) Amend. 298-09	6.1.1	2.0	2.0	3.0
	Hauteur minimale (en étages) Amend. 298-09	6.1.1			
NOTE		4	5		
NORMES SPÉCIALES	Ecran-tampon (profondeur en mètres)	4.2.6.1			
	Entreposage extérieur de type A	4.2.6.2		●	
	Entreposage extérieur de type B	4.2.6.2			
	Entreposage extérieur de type C	4.2.6.2			
	Entreposage extérieur de type D	4.2.6.2			
	Abattage des arbres	4.2.6.5	●		●
Secteur de glissements (mouvements de terrain)	4.2.6.4			●	
AMENDEMENT	296-09, 298-09		296-09		
Notes	*Voir à la fin du cahier des spécifications pour le contenu des notes				

RÈGLEMENT DE ZONAGE

## Cahier des spécifications

RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS	CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION	CONDITIONS À L'ÉMISSION DU PERMIS DE CONSTRUCTION				
		Réf. au règlement	83 C	84 H	85 RT	
			4.5 alinea 2			
			Par.1	•	•	•
			Raccordement aqueduc et égouts (note 1)	Par.2		
			Raccordement aqueduc (note 1)	Par.3	•	
			Raccordement d'égout (note 1)	Par.4		
			Aucun service (note 1)	Par.5	•	•
	Rue publique ou privée (note 1)	Par.6				
	Rue publique (note 1)	Par.7	•	•	•	
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT	GRUPE D'USAGE	CLASSE D'USAGE	Réf. au règlement	83 C	84 H	85 RT
	HABITATION	Ha: Unifamiliale isolée	4.1		GLV	
		Hb: Unifamiliale jumelée, bifamiliale isolée	4.1			
		Bifamiliale isolée	4.1			
		Hc: Unifamiliale en rangée (max. 6 unités) Habitation collectif	4.1		GLV	
		Trifamiliale isolée	4.1		GLV	
		Habitation collective (Ch. Max.)	4.1		GLV	
		Hd: Unifamiliale en rangée, multifamiliale (max. 8 logements)	4.1			
		He: Maison mobile et unimodulaire	4.1			
	Hf: Résidence secondaire	4.1				
	Commerce et service	Cb	4.1	JLX		
		Cc, Cd, Ce	4.1	JLX		JLX
	Public et institutionnel	Pa	4.1			
	Récréation	Ra, Rb, Rc, Rd	4.1	JLX	GLV	
	Industrie	Ia, Ib, Ic (NOTE 3)	4.1			
Agriculture	Aa, Ab	4.1	JLX			
Forêt	Fa	4.1				

Grille mise à jour le 11 janvier 2011

Notes

\*Voir à la fin du cahier des spécifications pour le contenu des notes

## NOTES

## RÈGLEMENT DE ZONAGE

N-1	Note 1: La hauteur maximale autorisée pour les maisons mobiles est de 3.5 mètres.
N-2	Note 2: Les usages autorisés dans les zones industrielles d'incidences élevées (Ib) sont exclusivement l'extraction de la tourbe et l'exploitation de carrières et sablières
N-3	Note 3: Pour un lot d'angle, la marge de recul latérale du côté de la rue est la même que la marge de recul avant.
N-4	Note 4: Dans un rayon de protection de 30 mètres de la prise d'eau potable municipale, aucune construction et/ou ouvrage n'est autorisée.
N-5	Note 5: L'usage habitation (Hc) dans la zone 89-H est exclusivement le trifamiliale jumelé.
N-6	Note 6: La largeur minimale autorisée pour les maisons mobiles ou unimodulaires est de 4.25 mètres
N-7	Note 7: Les dispositions spécifique à l'article 13.5 du règlement de zonage portant sur la protection des puits et des points de captage de l'eau servant à l'alimentation des réseaux d'aqueduc sur municipaux sont applicables.
N-7-A	Note 7-A: Le démontage, la vente et l'entreposage de véhicules automobiles de classe Cd, Ia, et Id sont prohibés.
N-8	Note 8: La marge de recul arrière peut être réduite jusqu'à concurrence de 2 mètres pour les maisons mobiles ou unimodulaires.
N-9	Note 9: L'usage "service d'entretien des routes" est spécifiquement autorisé.
N-10	Note 10: Une résidence communautaire (personnes âgées) incluant divers services aux résidents, de même que des services pouvant être offerts aux non résidents, essentiellement : salon de coiffure et esthétique, podologue et soins des pieds, physiothérapie ou chiropratique, psychologie, et massothérapie.

**RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS**

**N-1** Voir les cas d'exception prévus à l'article 4.5, alinéa 3.

**N-2** Voir les cas d'exception prévus à l'article 4.5, alinéas 4 et 5.

**RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT**

**N-1** Dans toutes les zones voir les articles 4.1.3 et 4.1.4 dans les cas où les lots sont situés à moins de 100m d'un cours d'eau et à moins de 300m d'un lac.

**N-2** Dans un rayon de protection de 30.0 mètres de la prise d'eau potable, aucun ouvrage et/ou construction n'est autorisé.

**N-3** Les usage faisant partie de la classe "Équipements d'utilité publique" ne sont assujettis à aucune dispositions minimale relativement aux dimensions et à la superficie des terrains

N.B. Les normes de lotissement sont prescrites par zone, suivant un code alphabétique ou la première lettre représente la largeur minimale (L), la seconde, la profondeur minimale (P), la troisième, la superficie minimale (S).  
Le tableau L.P.S. donne la correspondance du code alphabétique de ces largeurs, profondeurs et superficies.

**TABLEAU L.P.S**

MÈTRES			MÈTRES CARRÉS		
A: 7.7	F: 24.5	K: 75.0	P: 235.0	U: 750.0	Z: NIL
B: 15.25	G: 25.0	L: Nil	Q: 465.0	V: 1500.0	AA:
C: 18.5	H: 30.0	M:	R: 560.0	W: 2000.0	AB:
D: 20.0	I: 45.0	N:	S: 600.0	X: 3000.0	AC:
E: 21.5	J: 50.0	O:	T: 650.0	Y: 4000.0	AD:

Ce cahier des spécifications fait partie intégrante du règlement de zonage no. 240 sous la cote "Annexe B".

Authentifié ce jour

Maire : \_\_\_\_\_

Secrétaire-trésorier : \_\_\_\_\_

Règl. No.	Mise à jour	Date
246	35-CH	28-02-94
247	36-CH	28-02-94
248	02-CI, 03-I, 06-I, 16-I, 40-CH	28-02-94
95-259	55-H	10-07-95
96-265	27-CH	09-04-96
96-266	55-H	09-04-96
96-267	56-H	09-04-96
96-268	36-H	29-04-96
97-279	52-V	07-04-1998
98-289	57-H, 46-F	07-04-1998
98-299	10-H	07-04-1998
99-305	58-H, 25-CH	07-04-1998
99-306	39-CN	07-04-1998
99-309	22-H	07-04-1998
00-319	19-H	07-04-1998
00-323	48-CH, 59-C	07-04-1998
01-326	60-CH	07-04-1998
01-327	36-CH	07-04-1998
02-336	61-V	03-06-1998

**ANNEXE C**  
**PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES**



**Photo-aérienne Q65306 # 079 – 1965**

Plan de localisation  
Une partie de la rue Labrie et les environs  
Pointe-aux-Outardes, Québec



**Photo-aérienne Q79321 # 062 – 1979**

Plan de localisation  
Une partie de la rue Labrie et les environs  
Pointe-aux-Outardes, Québec



**Photo-aérienne Q00700 # 139 – 2000**

Plan de localisation  
Une partie de la rue Labrie et les environs  
Pointe-aux-Outardes, Québec

**ANNEXE D**  
**CORRESPONDANCES ET DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION**

Développement durable,  
Environnement  
et Parcs

Québec 

[Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Nous joindre](#) | [Portail Québec](#) | [À propos du site](#) | [Recherche](#) | [English](#)

## Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels

Les renseignements présentés sont ceux disponibles au 14 août 2011

L'ensemble du répertoire compte 332 enregistrements.

Aucun enregistrement ne répond aux critères suivants :  
Municipalité : Pointe-aux-Outardes  
MRC : Manicouagan  
Nom de région : Côte-Nord



| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Accessibilité](#) | [Pour nous joindre](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |

| [Accès à l'information](#) | [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |  [Abonnement](#) |

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2002

## Répertoire des terrains contaminés

Les renseignements présentés sont ceux qui ont été portés à l'attention du Ministère avant le 22 août 2011.

L'ensemble du répertoire compte 8561 enregistrements.

Un seul enregistrement répond aux critères suivants :  
 Municipalité : Pointe-aux-Outardes  
 MRC : Manicouagan  
 Nom de région : Côte-Nord  
 Milieu récepteur : Eau souterraine et Sol



Nom du dossier  Numéro de la fiche	Adresse  Latitude Longitude (Deg. Déc. NAD83)	MRC	Nature des contaminants <sup>1</sup>		État de la réhabilitation (R) <sup>2</sup> et qualité des sols résiduels après réhabilitation (Q)
			Eau souterraine	Sol	
<b>(09) Côte-Nord</b>					
Centre de transfert de matières dangereuses  1660	   49,1840254107 - 68,3907302207	Manicouagan	Arsenic (As), Cadmium (Cd), Chrome total (Cr), Cuivre (Cu), Fluorures totaux, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Mercure total (Hg), Nickel (Ni), Plomb (Pb), Sulfures (H <sub>2</sub> S), Zinc (Zn)	Benzène, Éthylbenzène, Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Métaux*, Toluène, Xylènes (o,m,p)	R : Terminée en 2001 Q : <= C

(1) : Certains renseignements concernant ce terrain n'y apparaissent pas compte tenu qu'ils sont susceptibles d'être protégés en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Si vous désirez obtenir la communication de ces renseignements pour ce terrain en particulier, vous devez en faire la demande au répondant régional en matière d'accès à l'information. Votre demande sera alors examinée et une décision sur l'accessibilité à ces renseignements sera rendue et vous sera communiquée dans les délais légaux.

(2) : L'inscription « R : Non nécessaire » signifie qu'il n'est pas nécessaire de réhabiliter le terrain puisque le résultat d'une étude de caractérisation démontre que le niveau de contamination des sols est jugé conforme à l'usage actuel du terrain. Par exemple, un niveau de contamination situé dans la plage B-C est conforme à un usage industriel.

\* : Contaminant non listé dans la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés.



---

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Accessibilité](#) | [Pour nous joindre](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |

| [Accès à l'information](#) | [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |  [Abonnement](#) |

Québec 

[© Gouvernement du Québec, 2002](#)

Le ministère

Renseignements généraux

Communiqués de presse

Nos activités et services

Nos engagements

Nos programmes

Nos publications

En région

Emplois

Centre d'expertise en analyse  
environnementale du Québec

Centre d'expertise hydrique du  
Québec

## Registre des interventions d'Urgence-Environnement

### Interventions d'urgence : Côte-Nord

Date	Événement
1 juin 2011	<a href="#">Fermont - Déversement de matières liquides</a>
29 mai 2011	<a href="#">Entre Port-Cartier et Fermont - Déraillement de train</a>
24 mai 2011	<a href="#">Fermont - Déversement de matières liquides</a>
22 mai 2011	<a href="#">Fermont - Déversement de matières dangereuses</a>
25 avril 2011	<a href="#">Fermont - Déversement de résidus miniers</a>
18 avril 2011	<a href="#">Baie-Comeau - Déversement de produits pétroliers</a>
6 mars 2011	<a href="#">Territoire non organisé de la municipalité régionale de comté de Manicouagan - Accident routier</a>
24 février 2011	<a href="#">Havre-Saint-Pierre - Déversement de produits pétroliers</a>
16 février 2011	<a href="#">Les Escoumins - Déversement de produits pétroliers</a>
20 janvier 2011	<a href="#">TNO-Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent - Déversement de produits pétroliers</a>
18 janvier 2011	<a href="#">Baie-Trinité - Déversement de matières dangereuses</a>
12 janvier 2011	<a href="#">Havre-Saint-Pierre - Déversement de produits pétroliers</a>
14 décembre 2010	<a href="#">Territoire non organisé de la MRC de Manicouagan - Déversement de produits pétroliers</a>
6 décembre 2010	<a href="#">Havre-Saint-Pierre - Déversement de diesel</a>
27 novembre 2010	<a href="#">Baie-Comeau - Déversement de produits pétroliers</a>
1 novembre 2010	<a href="#">Baie-Comeau - Déversement de produits pétroliers</a>
8 octobre 2010	<a href="#">Sept-Iles - Déversement d'eaux de procédé</a>
5 octobre 2010	<a href="#">MRC de Manicouagan - Déversement de produits pétroliers</a>
19 août 2010	<a href="#">Nord de Sept-Îles - Déversement de produits pétroliers</a>
16 août 2010	<a href="#">Baie-Comeau - Déversement d'huile à moteur</a>
18 juillet 2010	<a href="#">Municipalité régionale de comté - Manicouagan Territoire non organisé de la Rivière-aux-Outardes - Déversement de produits pétroliers</a>
14 juillet 2010	<a href="#">Sept-Iles - Déversement de produits pétroliers</a>
7 mai 2010	<a href="#">Baie-Comeau - Déversement de produits pétroliers</a>
7 avril 2010	<a href="#">Pointe-Lebel - Coupure d'alimentation en eau potable</a>
5 avril 2010	<a href="#">Baie-Comeau - Accident maritime</a>
14 mars 2010	<a href="#">Forestville - Déversement de produits pétroliers</a>
20 janvier 2010	<a href="#">Sept-Iles - Brûlage de matières résiduelles</a>
13 janvier 2010	<a href="#">Port-Cartier - Déversement de diesel</a>

- 23 décembre 2009 [Sept-Iles - Déversement de produits pétroliers](#)
- 16 octobre 2009 [Baie-Comeau - Fuite de gaz](#)
- 1 octobre 2009 [Baie-Comeau - Déversement d'hydrocarbures](#)
- 28 septembre 2009 [Chute-aux-Outardes - Déversement d'hydrocarbures](#)
- 15 juillet 2009 [Longue-Rive - Déversement d'hydrocarbures](#)
- 15 juillet 2009 [Port-Cartier - Déversement d'eaux de procédé](#)
- 15 juillet 2009 [MRC de Caniapiscau - Déversement d'hydrocarbures](#)
- 17 juin 2009 [Port-Cartier - Déversement d'eaux de procédé](#)
- 27 avril 2009 [Baie-Comeau - Déversement d'huile usée](#)
- 22 avril 2009 [Baie-Comeau - Déversement d'hydrocarbures](#)
- 21 avril 2009 [Sept-Iles - Déversement d'hydrocarbures](#)
- 17 avril 2009 [Baie-Comeau - Déversement d'hydrocarbures](#)
- 6 avril 2009 [Sept-Iles - Déversement d'eaux de lixiviation](#)
- 16 février 2009 [Havre-Saint-Pierre - Déversement d'huile à moteur](#)
- 3 février 2009 [Port-Cartier - Déversement d'éthylène glycol](#)
- 5 janvier 2009 [Baie-Comeau - Déversement d'hydrocarbures](#)
- 29 novembre 2008 [Ragueneau - Déversement de kérosène](#)
- 24 novembre 2008 [MRC Caniapiscau - Déversement d'hydrocarbures](#)
- 21 novembre 2008 [Port-Cartier - Déversement d'hydrocarbures](#)
- 23 octobre 2008 [Rivière Pentecôte - Déversement d'hydrocarbures](#)
- 21 octobre 2008 [Port-Cartier - Déversement de soude caustique \(NaOH\)](#)
- 28 septembre 2008 [Baie-Comeau - Déversement d'hydrocarbures](#)
- 15 septembre 2008 [Havre-Saint-Pierre - Déversement d'hydrocarbures](#)
- 12 septembre 2008 [Municipalité régionale de comté de Manicouagan, Territoire Non Organisé  
Rivière-Aux-Outardes - Déversement d'huile isolante](#)
- 11 septembre 2008 [Municipalité régionale de comté de Manicouagan, Territoire non organisé  
Rivière-Aux-Outardes - Accident routier](#)
- 9 septembre 2008 [Territoire non organisé - MRC de la Manicouagan - Déversement de diesel](#)
- 4 septembre 2008 [Baie-Comeau - Déversement d'huile à chauffage](#)
- 2 septembre 2008 [Baie-Trinité - Déversement de boues](#)
- 6 août 2008 [Sept-Iles - Déversement de peinture](#)
- 22 juillet 2008 [Sept-Iles - Émission de poussières](#)
- 4 juin 2008 [Chute-aux-Outardes - Déversement d'huile à chauffage](#)
- 26 mai 2008 [Baie-Comeau - Déversement d'huile isolante de transformateur](#)
- 9 mai 2008 [Sept-Iles - Bris d'une conduite hydraulique](#)

### Le registre par région

Recherche par région : \_\_\_\_\_

Rechercher

[Archives du registre](#) | août 2011 | juillet 2011 | juin 2011 | mai 2011 | avril 2011 | mars 2011 |



| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Accessibilité](#) | [Pour nous joindre](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |

| [Accès à l'information](#) | [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |  [Abonnement](#) |

Québec 

[© Gouvernement du Québec, 2002](#)

Sept-Îles, le 1<sup>er</sup> septembre 2011

Monsieur Andy Guyaz et/ou  
Madame Danielle Cloutier  
CIMA +  
2030, boul. de la Rive-Sud, bureau 201  
St-Romuald (Québec) G6W 2S6

v/d : QR0010A

**Objet : Demande d'accès à l'information  
Pointe-aux-Outardes – Travaux de sensibilisation**

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès datée du 16 août dernier ainsi que de la conversation téléphonique de ce matin concernant l'objet cité ci-dessus.

Suite à nos discussions, vous trouverez, en annexe, les documents suivants :

7311-09-01-9738018

1. Autorisation émise à Village de Pointe-aux-Outardes daté du 10-11-03 ayant pour objet : « *Installation de conduites d'aqueduc, phase I* » signé par M. Alain Gaudreault du MDDEP (2 pages);

7311-09-01-9738019

2. Autorisation émise à Village de Pointe-aux-Outardes daté du 10-12-13 ayant pour objet : « *Installation de conduites d'aqueduc, phase II* » signé par M. Alain Gaudreault du MDDEP (2 pages);

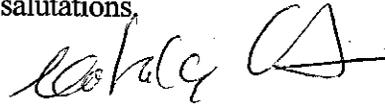
7430-09-01-0501301

3. Certificat d'autorisation émis à Parc régional de Pointe-aux-Outardes daté du 97-08-21 ayant pour objet : « *Projet expérimental de stabilisation de la rive du fleuve St-Laurent* » signé par Mme Francine Bernard du MENV (2 pages);

...2

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec la soussignée au 418 964-8888, poste 253.

*redax*  
Veuillez accepter, Monsieur, nos plus cordiales salutations,



Nathalie Després, répondante  
Loi d'accès à l'information

COPIE CONFORME

Ministère du  
Développement durable,  
de l'Environnement  
et des Parcs

Québec 

Sept-Îles, le 3 novembre 2010

**AUTORISATION**  
*Loi sur la qualité de l'environnement*  
**(L.R.Q., c. Q-2, article 32)**

Village de Pointe-aux-Outardes  
471, chemin principal  
Pointe-aux-Outardes (Québec) G0H 1M0

N/Réf. : 7311-09-01-9738018  
400763246

**Objet : Installation de conduites d'aqueduc, phase 1.**

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 23 septembre 2010, reçue le 24 septembre 2010 et complétée 27 octobre 2010, j'autorise, conformément à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser et à exploiter le projet décrit ci-dessous :

Installation, dans le cadre d'une relocalisation due à l'érosion des berges et à des glissements de terrain, de conduites d'aqueduc en fonte ductile avec recouvrement en polyéthylène ou en PVC DR-18 classe 150 de 100 mm de diamètre à une profondeur minimale de 1,8 m et sur une longueur approximative de 560 mètres (chaînages non zonés agricoles : 0+000 à 0+400 et 0+820 à 0+980), de vannes de 100 mm de diamètre et raccords aux bâtiments à l'aide de conduites en cuivre de type K mou de 20 mm de diamètre.

Installation de ponceaux de 750 mm de diamètre avec perré de protection de type 2 et de fossés longitudinaux de chaque côté de la chaussée.

Les travaux seront réalisés sur le territoire du Village de Pointe-aux-Outardes, MRC de Manicouagan, sur les lots 19-1, 19-2, 19-3, 19-13 ptie, 20-1, 22-18 ptie et 22-19 du rang de la Pointe-aux-Outardes et aux coordonnées géographiques centrales suivantes : 239 504 mE, 5 434 947 mN (SCOPO, NAD83 SCRS, fuseau 6).

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 23 septembre 2010 et signée par Daniel Lajoie, ing., concernant une demande d'autorisation au nom du Village de Pointe-aux-Outardes pour des travaux de relocalisation d'aqueduc, à laquelle étaient annexés :
  - le formulaire intitulé « Formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet d'aqueduc et d'égout », daté du 23 septembre 2010 et signé par Daniel Lajoie, ing.;
  - le rapport de l'ingénieur intitulé « Municipalité de Pointe-aux-Outardes, relocalisation rue Labrie, rapport de l'ingénieur, n/d : 4652 », daté du 22 septembre 2010 et signé par Daniel Lajoie, ing., contenant un résumé d'une étude de forage et un sommaire de l'évaluation environnementale, phase 1;
  - le devis intitulé « Municipalité de Pointe-aux-Outardes, relocalisation rue Labrie, devis municipal, n/d : 4652 », daté du 22 septembre 2010, signé et scellé par Daniel Lajoie, ing. et Louis Banville, ing.;
  - le plan C01/4 intitulé « Plan d'ensemble de l'existant, n° de projet : 4652 », daté du 22 septembre 2010, signé et scellé par Daniel Lajoie, ing.
- Note de transmission au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 4 octobre 2010 et signée par Yvan Lévesque, ing., contenant un rapport d'étude géotechnique et d'étude environnementale, phase 1 et des résultats d'analyse des sols intitulé « Étude pédologique, déplacement d'un tronçon de la rue Labrie, Pointe-aux-Outardes, Québec, Baie-Comeau Qc, n° dossier : 10-8481 », daté d'octobre 2010 et signé par Nathalie Pelletier, ing. et Patrick Ferrero, ing.
- Note de transmission au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 5 octobre 2010 et signée par Yvan Lévesque, ing., contenant :
  - l'*addenda* n° ING-1, N/D : 4652;
  - le plan C02/4 intitulé « Route projetée, chaînage 0+000 à 0+300, n° de projet : 4652 », daté du 4 octobre 2010, signé et scellé par Daniel Lajoie, ing.;
  - le plan C03/4 intitulé « Route projetée, chaînage 0+300 à 0+650, n° de projet : 4652 », daté du 4 octobre 2010, signé et scellé par Daniel Lajoie, ing.;

- le plan C04/4 intitulé « Route projetée, chaînage 0+650 à 1+000, n° de projet : 4652 », daté du 4 octobre 2010, signé et scellé par Daniel Lajoie, ing.
- Courriel au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, daté du 27 octobre 2010 de Serge Tremblay, précisant les chaînages touchés par les travaux et non zonés agricoles (0+000 à 0+400 et 0+820 à 0+980).

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ces autorisations ne dispensent pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



AG/JCD/hj

Alain Gaudreault  
Directeur régional de l'analyse et de  
l'expertise de la Côte-Nord

Sept-Îles, le 13 décembre 2010

**AUTORISATION**  
*Loi sur la qualité de l'environnement*  
(L.R.Q., c. Q-2, article 32)

Village de Pointe-aux-Outardes  
471, chemin principal  
Pointe-aux-Outardes (Québec) G0H 1M0

N/Réf. : 7311-09-01-9738019  
400776315

**Objet : Installation de conduites d'aqueduc, phase II**

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 23 septembre 2010, reçue le 24 septembre 2010 et complétée 1<sup>er</sup> décembre 2010, j'autorise, conformément à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser et à exploiter le projet décrit ci-dessous :

Installation, dans le cadre d'une relocalisation due à l'érosion des berges et à des glissements de terrain, de conduites d'aqueduc en fonte ductile avec recouvrement en polyéthylène ou en PVC DR-18 classe 150 de 100 mm de diamètre à une profondeur minimale de 1,8 m et sur une longueur approximative de 440 mètres (chaînages zonés agricoles : 0+400 à 0+820 et 0+980 à 1+000), de vannes de 100 mm de diamètre et raccords aux bâtiments à l'aide de conduites en cuivre de type K mou de 20 mm de diamètre.

Installation de ponceaux de 750 mm de diamètre avec perré de protection de type 2 et de fossés longitudinaux de chaque côté de la chaussée.

Les travaux seront réalisés sur le territoire du Village de Pointe-aux-Outardes, MRC de Manicouagan, sur les lots 20-1 et 21-1 du rang de la Pointe-aux-Outardes et aux coordonnées géographiques centrales suivantes : 239 504 mE, 5 434 947 mN (SCOPQ, NAD83 SCRS, fuseau 6).

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 23 septembre 2010 et signée par Daniel Lajoie, ing., concernant une demande d'autorisation au nom du Village de Pointe-aux-Outardes pour des travaux de relocalisation d'aqueduc, à laquelle étaient annexés :
  - le formulaire intitulé « Formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet d'aqueduc et d'égout », daté du 23 septembre 2010 et signé par Daniel Lajoie, ing.;
  - le rapport de l'ingénieur intitulé « Municipalité de Pointe-aux-Outardes, relocalisation rue Labrie, rapport de l'ingénieur, n/d : 4652 », daté du 22 septembre 2010 et signé par Daniel Lajoie, ing., contenant un résumé d'une étude de forage et un sommaire de l'évaluation environnementale, phase 1;
  - le devis intitulé « Municipalité de Pointe-aux-Outardes, relocalisation rue Labrie, devis municipal, n/d : 4652 », daté du 22 septembre 2010, signé et scellé par Daniel Lajoie, ing. et Louis Banville, ing.;
  - le plan C01/4 intitulé « Plan d'ensemble de l'existant, n° de projet : 4652 », daté du 22 septembre 2010, signé et scellé par Daniel Lajoie, ing.
- Note de transmission au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 4 octobre 2010 et signée par Yvan Lévesque, ing., contenant un rapport d'étude géotechnique et d'étude environnementale, phase 1 et des résultats d'analyse des sols intitulé « Étude pédologique, déplacement d'un tronçon de la rue Labrie, Pointe-aux-Outardes, Québec, Baie-Comeau Qc, n° dossier : 10-8481 », daté d'octobre 2010 et signé par Nathalie Pelletier, ing. et Patrick Ferrero, ing.
- Note de transmission au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 5 octobre 2010 et signée par Yvan Lévesque, ing., contenant :
  - l'*addenda* n° ING-1, N/D : 4652;
  - le plan C03/4 intitulé « Route projetée, chaînage 0+300 à 0+650, n° de projet : 4652 », daté du 4 octobre 2010, signé et scellé par Daniel Lajoie, ing.;
  - le plan C04/4 intitulé « Route projetée, chaînage 0+650 à 1+000, n° de projet : 4652 », daté du 4 octobre 2010, signé et scellé par Daniel Lajoie, ing.

N/Réf. : 7311-09-01-9738019  
400776315

3

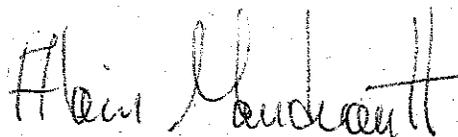
- Courriel au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, daté du 1<sup>er</sup> décembre 2010 de Maxime Whissel, inspecteur municipal, auquel est attachée la lettre de consentement de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour activité autre qu'agricole sur les lots 20-1 et 21-1, rang de la Pointe-aux-Outardes.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ces autorisations ne dispensent pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



AG/JCD/hj

Alain Gaudreault  
Directeur régional de l'analyse et de  
l'expertise de la Côte-Nord

ETUDIÉ PAR: J.C.D.  
RECOMMANDÉ PAR:



Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Environnement  
et de la Faune

(3)

COPIE CONFORME

LC020 428 355

CERTIFIÉ

Sept-Iles, le 21 août 1997

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Parc régional de Pointe-aux-Outardes  
4, rue Labrie Ouest  
Case postale 118  
Pointe-aux-Outardes (Québec)  
G0H 1M0

N/Réf. : 7430 09 01 0501301  
1125546

Objet : Projet expérimental de stabilisation de la rive du fleuve  
Saint-Laurent

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 22 juillet 1997, reçue le 23 juillet 1997 et complétée le 25 juillet 1997, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Stabilisation expérimentale de 2 sections de 50 mètres de la rive du fleuve Saint-Laurent, sur le lot 1 du rang de la Pointe-aux-Outardes, canton Manicouagan, municipalité de Pointe-aux-Outardes, M.R.C. Manicouagan.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation ML 536 daté du 22 juillet 1997, signé par Mario Heppell, concernant un projet expérimental de restauration des berges et auquel était annexé le document intitulé « *Description du projet d'expérimentation* » ;



CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 2 -

N/réf. : 7430 09 01 0501301  
1125546

Le 21 août 1997

- Lettre au ministère de l'Environnement et de la Faune datée du 23 juillet 1997, signée par Mario Heppell, concernant des précisions sur le projet et à laquelle était annexé un extrait du plan de zonage des lieux.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

PB/SB/chl

  
Pierre Bertrand  
Directeur régional  
de la Côte-Nord

ÉTUDIÉ PAR: *SB*  
RECOMMANDÉ PAR:

## Frédérick Willeme

---

**De:** Maxime Whissell [maxime.w@pointe-aux-outardes.ca]  
**Envoyé:** 21 septembre 2011 15:10  
**À:** Andy Guyaz  
**Objet:** Demande d'accès à l'information

Bonjour,

Voici les informations les plus pertinentes que nous avons trouvées dans les dossiers des propriétés riveraines demandées. A noté que la plus part des infractions ont été corrigés.

Notamment, le chalet du 326 rue Labrie a été démoli pas la municipalité de Pointe-aux-Outardes. Seul un petit cabanon s'y trouve. Lancien puisard (Égout sanitaire) a été vidé de son contenu et enlever du terrain.

Les réservoirs de gaz de la propriété située au 176 rue Labrie aurait été enlevés par les anciens propriétaires. Le dépanneur et station d de service n'est plus en opération.

Espérant ces information vous être utiles, veuillez accepter nos meilleures salutations.

**Maxime Whissell**  
**Inspecteur en bâtiment**  
**Superviseur des travaux publics**  
**471, chemin Principal**  
**Pointe-aux-Outardes (Québec)**

**Téléphone : (418) 567-2203**  
**Télécopieur : (418) 567-4409**  
**Courriel : [maxime.w@pointe-aux-outardes.ca](mailto:maxime.w@pointe-aux-outardes.ca)**

CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES

BUREAU DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Pointe-aux-Outardes (Québec)

le 27 novembre 1991

Monsieur [REDACTED]  
176, rue Labrie,  
Pointe-aux-Outardes,  
GOH 1M0

Monsieur,

La présente fait suite à notre rencontre de ce jour au bureau de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, concernant votre projet de construire un poste d'essence sur le lot 13-31, Rang de la Pointe aux Outardes, Canton Manicouagan.

Votre terrain est situé dans la zone 71-C et la grille de spécifications nous démontre clairement que ce type d'usage est permis dans cette zone.

Par contre, cette grille nous indique aussi que votre terrain fait partie d'une zone comportant des talus sujets à l'érosion.

Ainsi, avant l'approbation de votre permis de construction, vous devrez nous démontrer que votre construction n'empiétera pas dans la zone de protection de 25 mètres, laquelle est calculée à partir de la crête du talus sujet à l'érosion.

Veillez, Monsieur, agréer mes sincères salutations.

JFG/dsl

  
Jean-François Gagnon  
Inspecteur en bâtiment



**Richard Fournier, [REDACTED]**

**[REDACTED] A G**  
**[REDACTED] A G**

ARPEUTEURS GÉOMÈTRES

Baie-Comeau, le 21 février 1994

Monsieur Richard Fournier  
Municipalité de Pointe-aux-Outardes  
493, rue Principale  
Pointe-aux-Outardes (Québec)  
G0H 1M0

Monsieur,

J'ai à émettre mon opinion sur la situation et la condition actuelle de l'immeuble formé du lot 13-31 Rang de la Pointe-aux-Outardes, appartenant à Monsieur [REDACTED] et situé au 176 rue Labrie. J'aimerais avoir certaines précisions concernant le permis accordé à Monsieur [REDACTED] sous le numéro 93-189 et différentes dispositions des règlements municipaux présentement en vigueur dans la municipalité du village de Pointe-aux-Outardes.

Il s'agit des dispositions de l'article 15.3.2 p.130 (irrégularité : usage résidentielle et commerciale sur le lot 13-31 Rang de la Pointe-aux-Outardes), article 15.3.11 p.133 (irrégularité : garage = construction complémentaire).

J'attends vos commentaires sur le sujet et me tiens à votre entière disposition pour de plus amples renseignements.

RJ/ml

SENS DE L'ALIMENTATION DU PAPIER™

**MESSAGE  
IMPORTANT  
PAR FAX**

A Richard Fournier  
c/ Mun Pte-aux-Out.

NO DE FAX 567-4409

DE [REDACTED]

NOMBRE DE PAGES 1

OBJET  
21/02/94

*[Signature]*  
[REDACTED]  
Arpenteur-géomètre

## Village de Pointe-aux-Outardes

Bureau du secrétaire-trésorier

---

Pointe-aux-Outardes (Québec)  
29 novembre 1993

le .....

Monsieur [REDACTED]  
176, rue Labrie  
C.P. 158  
Pointe-aux-Outardes (Québec)  
G0H 1M0

**Objet : Attestation municipale relative à la clas-  
sification d'un site pour les réservoirs  
pétroliers souterrains : classe A**

---

Monsieur,

Après avoir analysé les directives du ministère de l'Énergie et des Ressources adressées aux fonctionnaires municipaux concernant la détermination du classement de site pour les réservoirs souterrains de pétrole raffiné, il appert que le lot 13-31, rang de la Pointe-aux-Outardes, Canton de Manicouagan, relève de la classe A et ce, en référence aux articles numéros 99 et 100 du règlement provincial U-1.1, r.1.

Le terrain d'une superficie de 2 539,6 m<sup>2</sup> fait partie intégrante d'un territoire desservi par le réseau d'aqueduc municipal. Toutefois, et c'est la raison de sa classification, il est situé à moins d'un kilomètre d'une prise d'eau potable municipale soit environ 457 mètres.

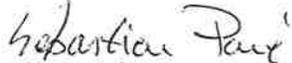
Il est également important de considérer que le site est situé dans une zone soumise à des contraintes particulières relatives à la protection de talus sujets à érosion (marée à la base et vent à la crête) en bordure du fleuve St-Laurent soit à environ 50 mètres. Même si une inspection technique du talus démontre la présence d'une excellente couche végétale stabilisante, il n'en demeure pas moins qu'une bande de protection de 25 mètres, calculée à partir de la ligne de crête du talus, doit être respectée pour tout genre de constructions et ouvrages (référence municipale : article 13.6, règlement 155-91).

Enfin, nous mentionnons que la présente attestation ne dispense en aucune façon par son titulaire d'obtenir tout autre permis ou autorisation requis en vertu de tout autre loi ou

règlement notamment ceux exigés par les règlements municipaux qui ont trait à la localisation des unités de distribution et des enseignes commerciales par exemple (article 56 du règlement U-1.1, r.1).

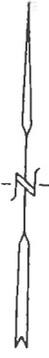
En espérant ces informations utiles au processus d'approbation, nous vous prions, d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

SP/md

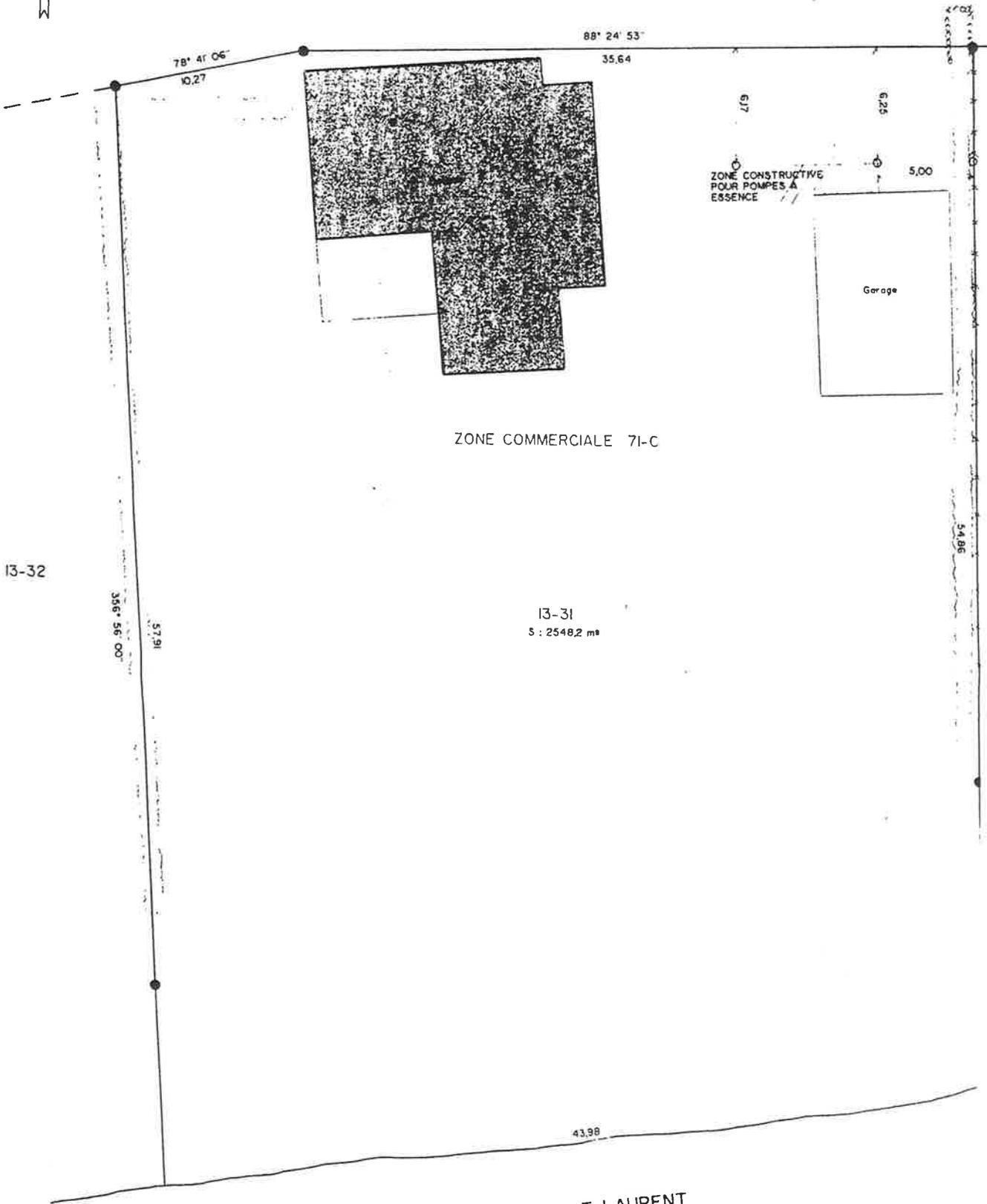
  
Sébastien Paré  
Inspecteur en bâtiment

Pièce jointe : Cartographie sommaire du site

Copie déposée le 13 janvier 95



13-29 (Chemin public)



13-32

FLEUVE ST-LAURENT

PIQUETAGE ET IMPLANTATION DE L'LOT  
POUR POMPES À ESSENCE.

NOTE:

DESTINATAIRES: - Demandeur d'autorisation de travaux  
- Fonctionnaire municipal

DATE: Le 15 août 1991

OBJET: Détermination du classement de site pour les  
réservoirs souterrains.

Le Règlement sur l'utilisation des produits pétroliers définit, dans ses articles 99 et 100, les exigences d'installation de réservoir souterrain selon le territoire dans lequel il se trouve.

Ainsi, les demandes d'autorisation de travaux qui nous sont soumises devront toujours être accompagnées d'une attestation du classement du site. Cependant dans le cas où on installe les équipements selon les exigences les plus sévères, soit celle d'une classe A, aucune attestation n'est exigée.

Nous jugeons que seule une municipalité est en mesure d'évaluer correctement les différentes distances énumérées aux articles 99 et 100 dont celles entre les réservoirs et les prises d'eau potable municipales ou entre les puits utilisés pour le captage d'eau potable d'une résidence non raccordée par un système d'aqueduc.

Le texte des articles en question est le suivant:

99. Un réservoir souterrain ne peut être installé dans un site de classe A qu'à la condition que ce réservoir soit muni d'un système à double paroi et d'une tuyauterie à double paroi muni à son point bas d'un puits collecteur, lesquels doivent être munis d'un système de détection automatique de vapeurs de produits pétroliers.

- 3) celui se trouvant à au moins 50 mètres mesurés horizontalement et à au plus 150 mètres mesurés horizontalement d'une station ou d'un tunnel de métro, d'un lieu public souterrain ou d'un stationnement souterrain.

En résumé, la municipalité doit vérifier les articles 99 et 100 et déterminer la classe du site. Si le site ne correspond ni à une classe A ou B, c'est qu'il s'agit d'un endroit où le risque environnemental est peu élevé. La municipalité doit alors le spécifier dans l'attestation qu'elle produira.

En terminant, afin d'accélérer le processus d'approbation nous vous suggérons de débiter les projets avec la détermination du site. Nous vous rappelons aussi que les travaux sur des équipements doivent toujours être approuvés par nous avant qu'ils ne soient réalisés par un titulaire d'un permis d'installateur.

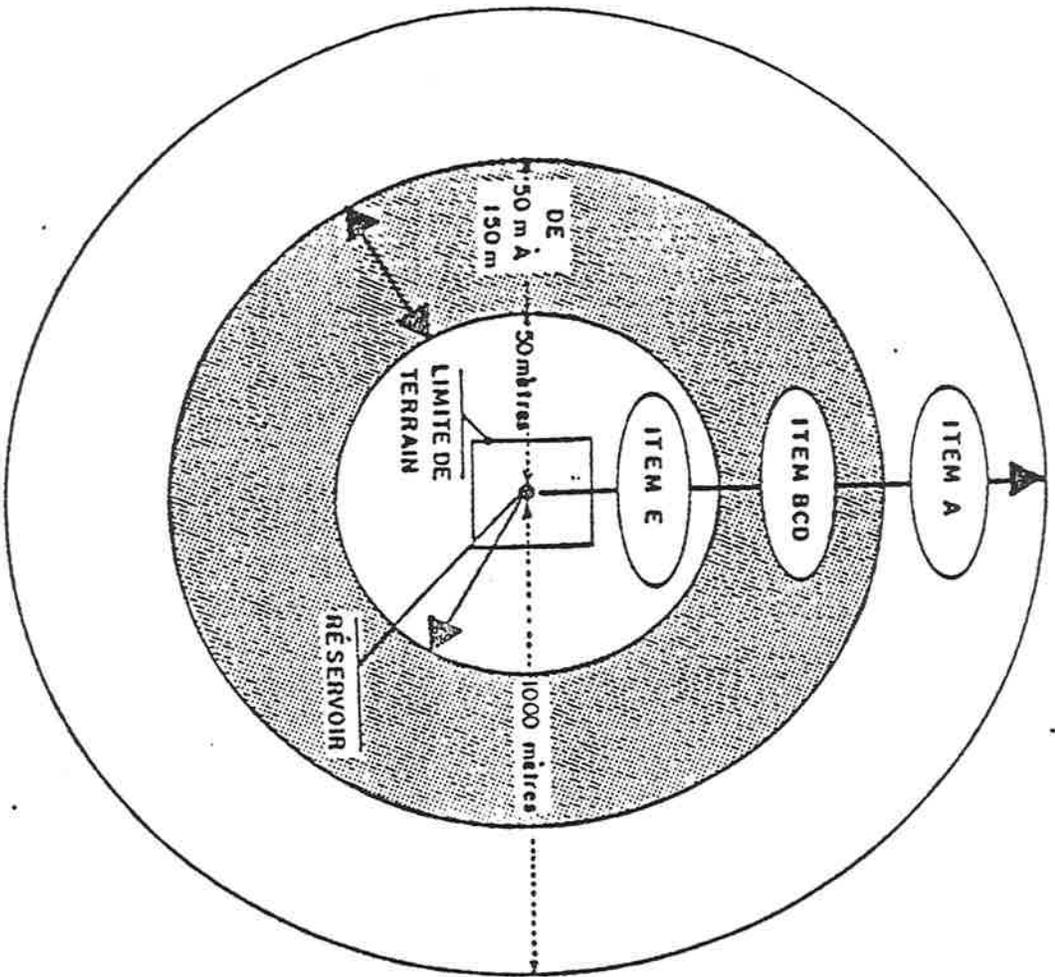
En espérant que ces explications vous faciliteront la tâche, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

~~\_\_\_\_\_~~, ing.

Direction des produits pétroliers

AL/pr

# SITE DE CLASSE "B" R-100



1000 m: A - PRISE D'EAU OU PUIITS UTILISÉS  
 À D'AUTRES FINS QUE R-99-1°

DE 50 m À 150 m B - STATION DE MÉTRO OU  
 TUNNEL DE MÉTRO

C - LIEU PUBLIC SOUTERRAIN

D - STATIONNEMENT SOUTERRAIN

50 m: E - COURS D'EAU, LAC, ÉTANG OU  
 AUTRE ÉTENDUE D'EAU OU  
 ZONE INONDABLE

<b>FORMULAIRE DE DEMANDE</b>	<b>IDENTIFICATION DU REQUÉRANT</b>		
	Nom <u>M. [REDACTED]</u>		
	Adresse <u>176 rue HAMIE</u>		
	<u>604 1MO</u> Code postal <u>158</u>		
Permis de <input type="checkbox"/>	Tél.: Aff: _____	Rés: <u>[REDACTED]</u>	No <u>93-189</u>
Certificat d'autorisation <input checked="" type="checkbox"/>			Coût <u>Aucun</u>
			<u>30 nov. 93</u>
			Date d'émission

**OBJET DE LA DEMANDE**

Construction     Rénovation-Réparation     Démolition     Enseigne     Piscine   
 Transformation     Roulotte     Changement d'usage     Maison mobile     Installations sanitaires   
 Agrandissement     Déménagement     Transport de bâtiment     Clôture chemin     Abattage d'arbres   
 Addition - Bâtiment accessoire     Autre = Unités de distribution d'essence    Renouvellement

**GENRE DE BÂTIMENT**

Résid.     Inst.     Uni.     Bi.     Tri     1 cham.     2 cham.   
 Commer.     Mixte     Multi.     Commun.     3 cham.     4 cham.   
 Indust.     Agric.     Épicerie/dépanneur annexe à la résidence.    Plus 4 cham.     Util. sous-sol

**LOCALISATION DES TRAVAUX**

Matricule 3733-58-8666    Lot no. 13-37 ng Pointe-aux-Outardes cm.  
 Largeur 154'    Profondeur 180    Superficie 27428'    Zone F1-C    District \_\_\_\_\_  
 Adresse \_\_\_\_\_    Remarques \_\_\_\_\_

**CARACTÉRISTIQUES D'IMPLANTATION**

MARGE Avant \_\_\_\_\_ Latérale droite \_\_\_\_\_ Cases de stationnement \_\_\_\_\_  
 MARGE Arrière \_\_\_\_\_ Latérale gauche \_\_\_\_\_ Remarques Bâtiment avec droits acquis

**CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT**

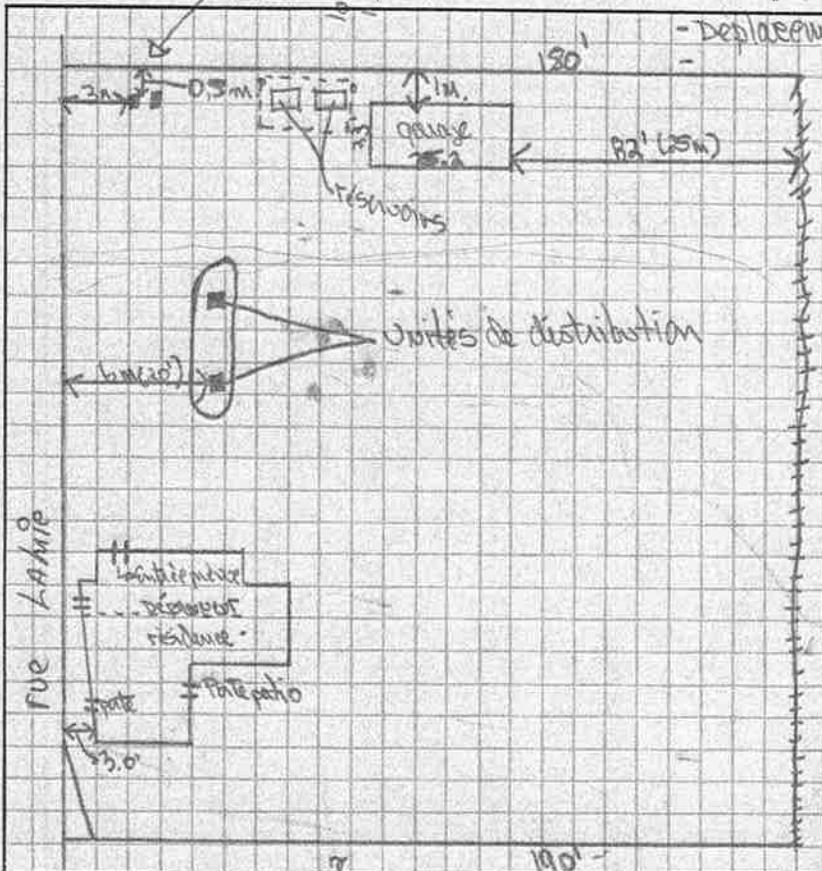
<b>DIMENSIONS</b> Façade _____ Arrière _____	<b>FINITION EXT.</b> Façade _____
Côté gauche _____ Côté droit _____	Toit _____ Côtés _____ Arrière _____
<b>NO. D'ÉTAGES</b> _____ <b>HAUT. BÂTIMENT</b> _____	<b>FINITION INT.</b> Sous-sol _____
<b>SUPERFICIE DES PLANCHERS</b> _____	Plancher _____
<b>HAUTEUR DES ÉTAGES</b> Sous-sol _____	Plafond _____ Murs _____
Rez-de-chaussée _____ Étages _____	R-chaussée _____ Plancher _____
<b>DISTANCE SOUS-SOL</b> Au-dessus du sol _____	Plafond _____ Murs _____
Au-dessous de la rue _____	Étages _____ Plancher _____
<b>NOMBRE DE SORTIES</b> Sous-sol _____	Plafond _____ Murs _____
Rez-de-chaussée _____ Étages _____	<b>CHEMINÉE</b> Grosseur tuiles _____ Dist. murs _____
<b>NOMBRE DE FENÊTRES</b> Sous-sol _____	Matériaux _____ Alimentation _____
Rez-de-chaussée _____ Étages _____	Haut. dessus toit _____ Finition _____
<b>EMPATTEMENT</b> Profondeur _____	<b>BALCON-GALERIE</b> Avant _____ Arrière _____
Épaisseur _____ Drain _____	<b>STATIONNEMENT INTÉRIEUR</b> _____
<b>FONDACTIONS</b> Matériaux _____ Épaisseur _____	Type de porte _____
<b>SOLIVEAUX</b> Plancher _____ x _____ @ _____ c/c Portée _____	Murs _____ Plafond _____
Étage _____ x _____ @ _____ c/c Portée _____	<b>CHAUFFAGE</b> _____
Plafond _____ x _____ @ _____ c/c Portée _____	<b>PLOMBERIE</b> Aqueduc municipal <input checked="" type="checkbox"/> Aqueduc privé <input type="checkbox"/>
<b>CHARPENTE:</b> Murs extérieurs _____	Puits artésien <input type="checkbox"/> Puits de surface <input type="checkbox"/> Égout sanitaire <input type="checkbox"/>
Murs mitoyens _____	Égout pluvial <input type="checkbox"/> Installation septique <input checked="" type="checkbox"/> Toilette <input type="checkbox"/>
<b>CLOISONS</b> Portantes _____ Non portantes _____	Bain <input type="checkbox"/> Douche <input type="checkbox"/> Lavabo <input type="checkbox"/> Évier <input type="checkbox"/>
<b>FORME DU TOIT</b> Plat <input type="checkbox"/> Comble <input type="checkbox"/> Mansarde <input type="checkbox"/>	<b>CLAPET DE RETENUE</b> <input type="checkbox"/>
Autre _____	<b>REMARQUES</b> _____

Après les travaux, y aura-t-il modification au nombre de chambre(s)?    OUI     NON

**BÂTIMENT ACCESSOIRE**

Identification garage à l'arrière    Dimensions 35' x 23'    Distance du bâtiment principal \_\_\_\_\_  
 Attenant au bâtiment principal     Isolé     **FINITION** extérieure \_\_\_\_\_  
**MARGE LATÉRALE** Droite \_\_\_\_\_ Gauche 110' / M    du toit \_\_\_\_\_  
 Marge avant \_\_\_\_\_ Marge arrière 82'    **REMARQUES** Fondations permanentes sur « footing » avec blocs de béton.

**Dessin de l'implantation**



Permis pour 8-Installation d'unités de distribution  
- Installation d'une enseigne commerciale pour l'essence

**PISCINE** vers l'arrière.  
- Déplacement du canal.

Dimensions \_\_\_\_\_ Profondeur \_\_\_\_\_  
 Nombre de litres (gallons) \_\_\_\_\_  
 DISTANCE: Rue \_\_\_\_\_ Bâtiment principal \_\_\_\_\_  
 LIGNE: Latérale \_\_\_\_\_ Arrière \_\_\_\_\_  
 Trottoir antidérapant  Articles de sécurité   
 CLÔTURE: Dimensions \_\_\_\_\_  
 Matériaux \_\_\_\_\_  
 DISTANCE LIBRE: Verticale \_\_\_\_\_ Horizontale \_\_\_\_\_  
 Espace entre sol et clôture \_\_\_\_\_  
 Type de porte \_\_\_\_\_

**ENSEIGNE**

Définition Commerciale Couleur \_\_\_\_\_  
 Dimensions Longueur \_\_\_\_\_ Hauteur MINIMUM: 1.80m  
 Largeur \_\_\_\_\_ Épaisseur \_\_\_\_\_ Superficie \_\_\_\_\_  
 Distance de la rue MINIMUM de 3 m (10')  
 Remarques Possibilité de réduire la distance de la rue mais sur approbation de l'inspecteur pour s'assurer de la forme de l'enseigne

**AUTRES TRAVAUX**

Installations sanitaires  Transport de bâtiment   
 Démolition  Autres remarques   
Déplacement du canal vers l'arrière jusqu'à convergence du respect de la bande de protection de 82'.

**EXÉCUTION DES TRAVAUX**

Entrepreneur Compagnie pétrolière AXCO DATE Début travaux 1<sup>ère</sup> semaine de décembre  
 Adresse \_\_\_\_\_ Tél.: \_\_\_\_\_ Fin travaux vous avez Coût estimé 60 000 \$  
 DOCUMENTS Plan d'implantation   
 Plans de construction   
 Remarques Si vous avez décidé de construire la construction d'une marguise, vous devez obtenir un certificat d'autorisation supplémentaire.

**DÉCLARATION DU REQUÉRANT**

Je soussigné, \_\_\_\_\_, déclare que les renseignements ci-haut donnés sont exacts et que si le permis m'est accordé, je me conformerai aux dispositions des règlements et des lois s'y rapportant.  
 Signé à POINTE AUX OUTARDES ce 30 NOVEMBRE 1993  
 Requérent: \_\_\_\_\_  
 Préparé par Sébastien Duro Approuvé  Refusé   
 Vérifié par \_\_\_\_\_  
 Date d'émission 30 NOV. 93  
 No. du règlement 15.3 règlement numéro 155-91.  
 Responsable municipal désigné: Sébastien Duro

**RAPPORT D'INSPECTION**

Adresse \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 Certificat de localisation   
 Date Inspection de l'alignement de la construction \_\_\_\_\_  
 Date 1<sup>ère</sup> visite \_\_\_\_\_ % finition des travaux \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 INSPECTEUR EN BÂTIMENTS \_\_\_\_\_  
 Date 2<sup>ème</sup> visite \_\_\_\_\_ % finition des travaux \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 INSPECTEUR EN BÂTIMENTS \_\_\_\_\_  
 Date d'occupation \_\_\_\_\_ % finition des travaux \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 INSPECTEUR EN BÂTIMENTS \_\_\_\_\_  
 Remarques \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

**SERVICE D'ÉVALUATION**

Matricule \_\_\_\_\_ Date d'inspection \_\_\_\_\_  
**ÉVALUATION 1<sup>ère</sup> visite**  
 Ancienne \_\_\_\_\_ Augmentation \_\_\_\_\_  
 Nouvelle \_\_\_\_\_ Diminution \_\_\_\_\_  
 % finition au rôle \_\_\_\_\_ A revoir  Oui  Non   
**2<sup>ème</sup> visite**  
 Ancienne \_\_\_\_\_ Augmentation \_\_\_\_\_  
 Nouvelle \_\_\_\_\_ Diminution \_\_\_\_\_  
 % finition au rôle \_\_\_\_\_ A revoir  Oui  Non   
 Date entrée en vigueur \_\_\_\_\_  
 Remarques \_\_\_\_\_

Téléphone: (418) 567-2203  
Télécopieur: (418) 567-4409

## Village de Pointe-aux-Outardes

Bureau du secrétaire-trésorier

*Pointe-aux-Outardes (Québec)*

19 octobre 1994

le .....

Monsieur [REDACTED]  
242, rue Labrie  
Pointe-aux-Outardes (Québec)  
G0H 1M0

Objet: Installation d'un ponceau

Monsieur,

Pour mieux se préparer au printemps prochain, la Municipalité de Pointe-aux-Outardes demande aux propriétaires riverains de ses chemins de dégager les ponceaux (calvettes) sous leur entrée.

Suite à une inspection sommaire de vos installations, il est nécessaire d'installer un ponceau pour permettre à l'eau du fossé de circuler librement.

En comptant sur votre collaboration, recevez, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Richard Fournier  
Inspecteur en bâtiment

RF/md

Pièce jointe : (1)

VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES

A V I S

(EXTRAIT DE LA DIRECTIVE 2.3.7, MTO)

Chaque propriétaire riverain d'un chemin effectue les travaux de construction ou de modification à ses frais.

Chaque propriétaire est responsable de l'entretien de l'entrée construite soit par lui ou par le ministère du Transport du Québec.

Pour une nouvelle construction, le ponceau (calvette) devra voir une dimension minimum de 45 cm (18") et une largeur d'au moins 6 mètres (20').

CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES

BUREAU DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

*Pointe-aux-Outardes (Québec)*

le 22 juin 1989

Monsieur [REDACTED]  
332, rue Labrie,  
Pointe-aux-Outardes.

Monsieur,

Suite à une visite de la municipalité pour établir un bilan quant à la qualité de l'entretien des propriétés, nous avons constaté qu'on retrouve sur la vôtre du 332 de la rue Labrie une importante quantité de rebuts de bois.

Ces rebuts, nous le comprenons, résultent des travaux de rénovations que vous avez effectués récemment sur votre résidence. Toutefois, nous vous saurions gré de bien vouloir effectuer un nettoyage de votre propriété dans les dix (10) jours suivant la réception de cette lettre.

Ces travaux contribueraient grandement à améliorer la qualité de vie dans votre voisinage et la vôtre du même coup.

Comptant sur votre collaboration, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Denis Ouellet, inspecteur

CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES

BUREAU DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

COURRIER CERTIFIÉ: L32246833

Pointe-aux-Outardes (Québec)

le 16 août 1989

Monsieur ~~XXXXXXXXXX~~  
332, rue Labrie,  
Pointe-aux-Outardes.  
G0H 1M0

Monsieur,

La présente fait suite à l'avis que nous vous faisons parvenir le 22 juin dernier relativement aux rebuts qui encombraient votre cour.

Suite à une visite à votre propriété effectuée en ce jour, nous constatons que des rebuts de bois encombrent encore votre propriété et surtout que certains ont été déversés dans la falaise, ce qui n'a pas sa raison d'être.

Nous vous enjoignons de terminer le nettoyage de votre propriété et d'enlever les rebuts tels que fenêtres et vieux tapis qui se trouvent dans la falaise, et ce, dans les sept (7) jours suivant la réception de cette lettre.

Votre collaboration nous évitera d'adopter des mesures plus sévères.



Denis Ouellet,  
inspecteur

## Village de Pointe-aux-Outardes

Bureau du secrétaire-trésorier

Pointe-aux-Outardes (Québec)  
16 septembre 1996  
le .....

Monsieur ~~.....~~  
29, Iberville  
Baie-Comeau (Québec)  
G4Z 1W5

**Objet : Avis de non-conformité de l'installation septique  
du 326, rue Labrie**

Monsieur,

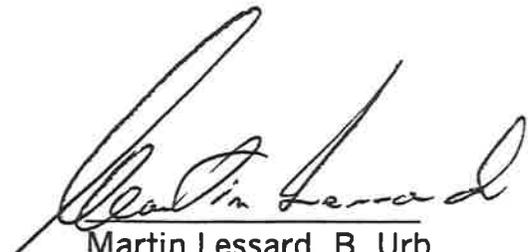
La présente est pour vous aviser que votre installation septique du 326, rue Labrie n'est pas conforme aux règlements municipaux.

À cet effet, votre installation septique a reçu l'année dernière la cote « C », ce qui signifie :

« L'installation de classe « C » possède des vices de construction et elle contribue directement à la pollution. Par exemple, les installations qui déversent des eaux usées dans un fossé, en surface ou dans le fleuve. Les installations regroupées dans cette catégorie causent une pollution régulière et constante. Celle-ci est causée par la déficience des installations en place ou par son absence complète. L'obtention de cette cote identifie l'urgence de remédier à la situation afin que celle-ci ne perdure dans l'avenir. » (Inventaire des installations septique - PAO)

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

ML/md

  
Martin Lessard, B. Urb.  
Inspecteur en Bâtiment



## Village de Pointe-aux-Outardes

Pointe-aux-Outardes,  
Le 6 juin 2003

Monsieur ~~XXXXXXXXXX~~  
7, rue Bégin  
Breakyville (Québec) G0S 1E2

**Objet : Installation septique du 326, rue Labrie**

Madame,

Suite à une inspection effectuée le 9 mai 2003 sur votre terrain, j'ai constaté que votre installation septique n'était pas conforme. Ainsi, vous contrevenez à l'article 3, du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées qui stipule que :

« Nul ne peut installer, pour desservir une résidence isolée, des équipements d'évacuation ou de traitement des eaux usées, des eaux ménagères ou des eaux de cabinet d'aisances qui ne sont pas conformes aux normes prescrites dans le présent règlement .... »

Nous vous demandons de nous mentionner les démarches que vous prévoyez entreprendre au cours de l'été 2003 afin de régulariser la situation, ceci afin de préserver notre environnement présent et futur et assurer une qualité de vie aux citoyens environnants.

De plus, nous vous conseillons fortement d'apporter des modifications à votre muret de soutènement afin d'éviter de graves dommages à votre résidence advenant un décrochage du terrain. Nous vous informons que vous ne pouvez faire aucune nouvelle construction dans une bande de 25 mètres, seules les constructions existantes peuvent être entretenues. C'est pourquoi, nous vous demandons d'entrer en contact avec le soussigné le plus rapidement possible afin d'établir une stratégie à la solution de ce problème.

Comptant sur votre bonne collaboration, veuillez agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

MB/md

  
Martin Bossé,  
Inspecteur en bâtiment



## Village de Pointe-aux-Outardes

Le 12 juillet 2006

Me B [REDACTED]  
[REDACTED]

1040, avenue Belvédère, bureau 102  
Québec (Québec) G1S 3G3

Objet : Propriété du 326, rue Labrie

Monsieur,

La présente est pour vous confirmer que la propriété située au 326, rue Labrie est comprise dans un secteur où l'érosion des berges est active.

D'ailleurs, selon le dépôt des cartes préliminaires de l'entente spécifique sur l'érosion des berges de la Côte-Nord, présenté en automne 2004, l'immeuble concerné est situé en sa totalité dans une bande de protection. Cette bande de protection dans ce secteur est de 185 mètres et par conséquent, non constructible.

D'autre part, nous vous informons que le rapport présenté par le comité interministériel sur l'érosion des berges de la Côte-Nord est maintenant disponible pour la consultation sur le site Internet [www.cotenord.gouv.qc.ca](http://www.cotenord.gouv.qc.ca), section grand dossier.

Si vous désirez obtenir de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Recevez, Monsieur, nos meilleures salutations.

MW/

  
Maxime Whissell,  
Inspecteur en bâtiment

## Village de Pointe-aux-Outar

Bureau du secrétaire-trésorier

*O.K. le terrain  
a été nettoyé  
25-09-92  
Nicolas Pilote*

Pointe-aux-Outardes (Québec)

le ..... 25 juin 1992 .....

Monsieur ~~XXXXXXXXXX~~  
264, rue Labrie  
Pointe-aux-Outardes (Québec)  
G0H 1M0

*264 #*

Monsieur,

Suite à une visite à votre propriété sise au 264 rue Labrie à Pointe-aux-Outardes, nous avons constaté la présence d'un amoncellement de vieux bois, ceci constituant une nuisance selon la réglementation municipale.

Cette situation constitue une infraction à l'article 10.1.7 du règlement de zonage de la municipalité de Pointe-aux-Outardes qui stipule:

**"Tous les terrains, occupés ou non, doivent être laissés libres de cendre, d'eaux sales, d'immondices, de déchets, de détritrus, de fumier, d'animaux morts, de matières fécales ou putréfiables, de rebuts, de pièces de véhicule et de véhicules désaffectés."**

Nous vous enjoignons de corriger la situation dans les quinze (15) jours suivant la réception de cet avis.

En espérant compter sur votre entière collaboration.



Nicolas Pilote  
Inspecteur en bâtiment



## Village de Pointe-aux-Outardes

Le 14 août 2009

Monsieur [REDACTED]  
564, Rue Évangéline  
Sept-Iles (Québec) G4R 2N7

### Objet : Avis d'infraction

Monsieur,

Suite à une inspection effectuée au 266A, rue Labrie, nous avons constaté que vous aviez un véhicule hors d'usage laissé sur votre propriété. Ainsi, vous contrevenez à l'article 10.1.7 du règlement de zonage en vigueur sur le territoire de la municipalité de Pointe-aux-Outardes qui stipule que:

« Tous les terrains, occupés ou non, doivent être laissés libres, ..., de rebuts, de pièces de véhicules et de véhicules désaffectés. »

Nous vous donnons 15 jours à partir de la date mentionnée ci-haut pour nettoyer votre terrain, sans quoi, nous prendrons les recours nécessaires pour que les règlements de la municipalité soient respectés.

Comptant sur votre collaboration, veuillez accepter, Monsieur, nos meilleures salutations.

MW/

  
Maxime Whissell  
Inspecteur en bâtiment



Herman Bevan  
2009-1



Reçu  
Receipt

**SIGNATURE**  
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes

No N°79 003 010 885 Access Code Code  
Code d'accès 7798

Name Nom  
*M. René St-Hilaire*

City Ville Postal Code postal  
*182, Labrie Pt.-Out. GOH 1M0*

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES  
BUREAU DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Pointe-aux-Outardes (Québec)

le 30 octobre 1991

Monsieur ~~REDACTED~~  
182, rue Labrie  
Pointe-aux-Outardes  
GOH 1M0

Monsieur,

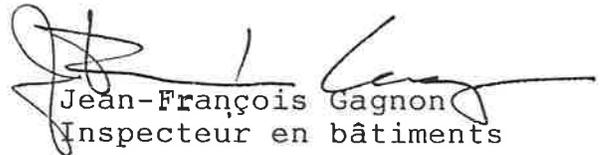
Par la présente nous vous avisons que suite à des plaintes et à une inspection à l'adresse ci-haut mentionnée, nous y avons constaté des infractions au règlement de zonage: numéro 155-91, articles 10.1.7 et 15.1. Ces infractions sont aussi à l'encontre de l'article 66 de la Loi sur la qualité de l'environnement et à l'article 134 du Règlement sur les déchets solides.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir vous conformer aux articles cités en annexe.

Nous vous enjoignons de procéder à l'enlèvement de ces nuisances dans les (10) dix jours de la réception de la présente. Si nous constatons à la fin de ce délai que ces nuisances sont toujours présentes sur votre propriété, nous nous verrons dans l'obligation d'entamer des procédures judiciaires à votre endroit.

Votre collaboration vous évitera bien des problèmes.

JFG/ds1

  
Jean-François Gagnon  
Inspecteur en bâtiments

p.j.(4)

Des clôtures doivent être érigées dans le prolongement des murs latéraux, sur une profondeur minimale de 1,80 mètre, calculée à partir du mur arrière du bâtiment.

Lesdites clôtures doivent satisfaire aux normes suivantes:

- 1° leur hauteur minimale est de 1,25 mètre;
- 2° leur hauteur maximale est de 1,85 mètre;
- 3° elles ne doivent pas être ajourées.

#### 10.1.6 Délai de réalisation des aménagements

L'aménagement de l'aire libre d'un terrain doit être réalisé dans un délai de 18 mois, calculé à partir de la date de l'émission du certificat d'occupation.

#### 10.1.7 Entretien des terrains

Tous les terrains, occupés ou non, doivent être laissés libres de cendre, d'eaux sales, d'immondices, de déchets, de débris, de fumier, d'animaux morts, de matières fécales ou putréfiables, de rebuts, de pièces de véhicule et de véhicules désaffectés.

Dans le cas du groupe Agriculture, le présent article n'a pas pour effet de restreindre l'entreposage et l'épandage de fumier sur un terrain.

### 10.2 ABATTAGE DES ARBRES

#### 10.2.1 Abattage des arbres de 15 cm ou plus de diamètre

Dans toutes les zones identifiées à la grille de spécification reproduite sous la cote "ANNEXE B" du présent règlement, l'abattage d'arbres est assujéti aux conditions suivantes:

- 1° l'arbre doit être mort ou atteint d'une maladie incurable;
- 2° l'arbre doit être dangereux pour la sécurité des personnes;
- 3° l'arbre doit être une nuisance pour la croissance et le bien-être des arbres voisins;

15.1 ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR15.1.1 Entreposage extérieur du bois de chauffage

L'entreposage extérieur de bois de chauffage à des fins domestiques est autorisé dans toutes les zones. Toutefois, dans les zones à dominante habitation (H) et multifonctionnelle (M), l'entreposage est soumis aux conditions suivantes:

- 1° le bois doit être proprement empilé et cordé; il ne peut en aucun cas être laissé en vrac sur le terrain;
- 2° la hauteur maximale pour cet entreposage est de 1,50 mètre;
- 3° l'entreposage doit être fait dans la cour arrière, à une distance minimale de 1 mètre des lignes du terrain.

15.1.2 Entreposage extérieur de véhicules de loisir

L'entreposage extérieur de véhicules de loisir (tels: une roulotte motorisée, une roulotte, une motoneige et un bateau de plaisance) est autorisé dans toutes les zones. Toutefois, dans les zones à dominante résidentielle (H), ce type d'entreposage est soumis aux conditions suivantes:

- 1° le véhicule est localisé dans les cours latérales ou arrière, à une distance minimale de 2 mètres des lignes du terrain;
- 2° dans le cas des roulottes motorisées et des roulottes, celles-ci ne doivent en aucun temps être utilisées aux fins d'y loger des personnes sur une base temporaire ou permanente.

15.1.3 Entreposage extérieur d'autres types

~~NON AUTORISÉ~~  
DANS DES ZONES  
D'HABITATIONS

La grille de spécifications reproduite sous la cote "ANNEXE B" du présent règlement, spécifie, par zone, le type d'entreposage autorisé selon le mécanisme prévu à l'article 4.2.6.2 du présent

règlement. Les lettres apparaissant à la grille correspondent aux types suivants:

**TYPE A**

Ce premier type comprend l'entreposage de véhicules, pièces d'équipements, machinerie ou autres produits mis en démonstration pour fins de vente. Il est permis d'utiliser à cette fin jusqu'à 25% de la cour avant et l'entreposage de produits en démonstration ne doit pas excéder une hauteur de 1,50 mètre. Les espaces réservés à l'entreposage ne doivent pas nuire à la circulation des véhicules sur le lot et au fonctionnement de l'usage.

**TYPE B**

Ce type comprend l'entreposage des produits manufacturés ou de matériaux et pièces d'équipements mobiles. La hauteur maximale de l'entreposage ne doit pas excéder 3,75 mètres, et ce type d'entreposage n'est pas permis dans la cour avant.

Dans le cas d'entreposage de produits manufacturés ou de matériaux, une clôture décorative non ajourée d'une hauteur minimum de 2 mètres doit entourer la superficie réservée à l'entreposage. Cette clôture est située dans la ligne de la propriété, sauf dans le cas où la ligne de propriété est adjacente à l'emprise d'une rue publique dont la distance est fixée à 75 centimètres.

**TYPE C**

Ce type d'entreposage comprend tout empilage de produits manufacturés ou de matériaux. Sont également inclus tous les véhicules, pièces d'équipements ou de machinerie qui ne répondent pas aux critères du second type d'entreposage.

L'ENTREPOSAGE DE TYPE A, B, C, D  
N'EST PAS AUTORISÉ DANS DES  
ZONES D'HABITATIONS.

La hauteur maximale de l'entreposage ne doit pas excéder 6 mètres, et une clôture d'une hauteur maximale de 2 mètres doit entourer la superficie réservée à l'entreposage.

#### TYPE D

Ce type comprend l'entreposage de marchandises en vrac. Sont également inclus, tous les produits qui ne répondent pas aux autres types d'entreposage.

Il n'y a pas de limite à la hauteur de l'entreposage et une clôture opaque d'une hauteur minimale de 2 mètres doit entourer la superficie réservée à l'entreposage, lorsque nécessaire, pour la sécurité ou pour créer un écran visuel entre les autres zones.

### 15.2 ÉCRAN-TAMPON

Des écrans-tampons d'une profondeur minimale spécifiée à la grille de spécifications doivent être aménagés aux endroits déterminés au plan de zonage.

Les écrans-tampons sont composés de conifères dans une proportion non inférieure à 60 % des essences forestières que l'on peut y retrouver. Les arbres doivent avoir une hauteur minimale de 1,50 mètre lors de leur pose et être disposés de façon à créer un écran visuel continu trois(3) ans après leur plantation.

### 15.3 POSTE D'ESSENCE

#### 15.3.1 Façade et superficie minimales

Tout poste d'essence doit avoir une façade d'au moins 6 mètres et une superficie d'au moins 37 mètres carrés.

CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES

BUREAU DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Pointe-aux-Outardes (Québec)

le 04 décembre 1991

Monsieur [REDACTED]  
182, rue Labrie,  
Pointe-aux-Outardes.

Monsieur,

La présente fait suite à notre rencontre du 13 novembre dernier.

A cette occasion, j'ai pu constater qu'il y avait une grande amélioration en ce qui concerne l'élimination des nuisances dans les cours latérales de votre résidence.

Cependant, j'ai aussi constaté que les débris de votre ancienne toiture étaient toujours présents dans la falaise donnant au fleuve.

Nous ne pouvons de nos jours accepter un tel geste contre l'environnement.

Nous vous demandons donc de poursuivre le nettoyage et d'éliminer les débris se trouvant dans ladite falaise. Cette opération aura pour effet d'embellir votre propriété et vous contribuerez ainsi à l'embellissement de la municipalité.

Comptant sur votre collaboration, veuillez recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées.

  
Jean-François Gagnon  
Inspecteur en bâtiment

P.S.: Votre permis de rénovation n'a pas été émis; nous vous demandons de vous conformer dans les plus brefs délais.

## Village de Pointe-aux-Outardes

Bureau du secrétaire-trésorier

OK. Véhicules  
et Frigidaire  
n'y sont plus.  
25-07-92  
Nicolas Pilote

Pointe-aux-Outardes (Québec)

le .....7.....juillet 1992

Madame [REDACTED]  
179, rue Labrie  
Pointe-aux-Outardes (Québec)  
G0H 1M0

Madame,

Suite à une visite à votre propriété sise au 179 rue Labrie à Pointe-aux-Outardes, nous avons constaté la présence de deux (2) carcasses d'automobile et d'un frigidaire dans la cour arrière,

Ceci est reconnu comme étant une nuisance selon la réglementation municipale. L'article 10.1.7 du règlement de zonage de la municipalité de Pointe-aux-Outardes stipule:

"Tous les terrains, occupés ou non, doivent être laissés libres de cendre, d'eaux sales, d'immondices, de déchets, de détritrus, de fumier, d'animaux morts, de matières fécales ou putréfiables, de rebuts, de pièces de véhicule et de véhicules désaffectés."

Et selon l'article 15.1.2 du même règlement, l'entreposage extérieur autorisé se limite aux véhicules de loisirs tels: une roulotte, une moto-neige ou un bateau de plaisance.

Nous vous enjoignons de corriger la situation dans les quinze (15) jours suivant la réception de cet avis.

En espérant compter sur votre entière collaboration.



Nicolas Pilote  
Inspecteur en bâtiment

Corporation Municipale Pointe-aux-Outardes

**RAPPORT D'INSPECTION**

Date: 8 mai 19 91 15h 45 heures

Propriétaire: \_\_\_\_\_

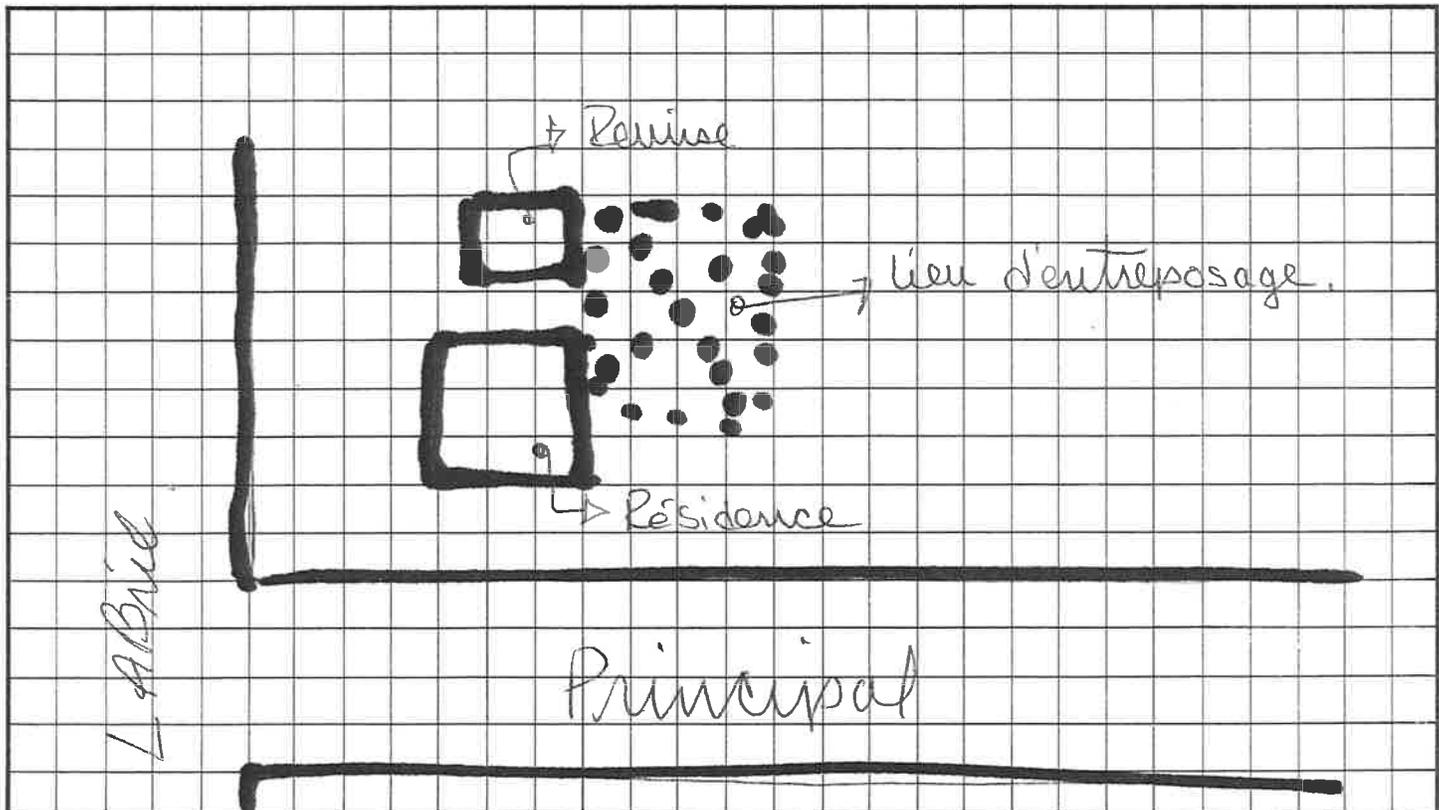
Terrain (cadastre ou no d'immeuble): 179 LABRIE

Constatations: remise de deux véhicules automobile, un bateau et une remorque, à l'arrière du terrain. Il n'y a pas réellement de malpropreté, seulement le terrain fait le coin, donc cela paraît mal.

Constat d'infraction:  versé au dossier  procès-verbal remis à l'occupant  
(S'il y a lieu) Photos:  oui  non

En contravention aux règlements suivants: inspection fait suite à une plainte.

Charles Pilon  
INSPECTEUR MUNICIPAL



POINTE-AUX-CANARDS



30 OCTOBRE 91  
RENÉ ST-LAURENT  
182 LABRIE

RL

POINTE-AUX-CANARDS



30 OCTOBRE 91  
RENÉ ST-LAURENT  
182 LABRIE

RL



9 OCTOBRE 91  
RENÉ ST-LAURENT  
182 LABRIE  
ENVIRONNEMENT

RL

Titulaire du permis (N° Dossier)	Site Adresse	Date Émission Expiration	Date Prochaine Vérif.	Capacité Autorisée (litres)	Nombre Réservoirs Autorisé
<b>Natashquan</b>					
Marché Natashquan inc. (173138)	Quincaillerie Natashquan inc. 28, Ch d'en Haut Natashquan (Québec) G0G 2E0	2011/06/01 2013/05/31	2013/05/31	10 000	1
Ovila Landry inc. (140145)	Ovila Landry inc. 3, Allée des Brisants C.P. 70, Natashquan (Québec) G0G 2E0	2009/11/19 2011/11/18	2013/11/18	22 959	1
Trans-Sol Aviation Service inc. (600980)	Aéroport de Natashquan Aéroport de Natashquan Natashquan (Québec) G0G 2E0	2010/02/01 2012/01/31	2012/01/31	181 840	2
9111-1278 Québec inc. (173302)	Magasin Jean Landry 29, du Moulin Pointe Par Natashquan (Québec) G0G 2E0	2009/09/21 2011/09/20	2011/09/20	9 000	1
<b>Pessamit</b>					
Hydro-Québec (442150)	Centrale et déversoir Bersimis 2 Bersimis 2 Pessamit (Québec) X0X 0X0	2009/12/01 2011/11/30	2013/11/30	4 550	1
Wilfrid Picard (600565)	Magasin Picard enr. 18, Rue Metsheteu Pessamit (Québec) G0H 1B0	2011/02/15 2011/12/03	2011/12/03	50 000	2
<b>Pointe-aux-Outardes</b>					
Compagnie Asphalte (CAL) - Division Sintra inc. (603130)	Compagnie Asphalte (CAL) 27, Ch de la Scierie Pointe-aux-Outardes (Québec) G0H 1M0	2010/06/23 2012/06/22	2016/06/22	24 990	2
Location Gaétan Lévesque inc. (433438)	Location Gaétan Lévesque inc. Lot 54 Pointe-aux-Outardes (Québec) G0H 1M0	2011/06/01 2013/05/31	2013/05/31	50 260	2
Tessier Itée (600018)	Tessier Itée 14, Ch de la Scierie Pointe-aux-Outardes (Québec) G0H 1M0	2011/01/18 2013/01/17	2017/01/17	23 975	1
3101-7015 Québec inc. (147249)	3101-7015 Québec inc. 385, Rte Principale Pointe-aux-Outardes (Québec) G0H 1H0	2011/06/01 2013/05/31	2013/05/31	50 000	2
9051-9646 Québec inc. (600402)	Dépanneur gaz-bar Le Fanatik 625, Rue Principale Pointe-aux-Outardes (Québec) G0H 1M0	2010/04/01 2012/03/31	2014/03/31	33 509	1
<b>Pointe-Label</b>					

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No dossier RBQ
<b>Natashquan</b>			
		Aéroport de Natashquan	600980
		Aéroport de Natashquan	603361
		École Notre-Dame-des-anges	401819
		Lac Collard	438990
	Route	138	450049
<b>Pakuashipi</b>			
34	Rue	Shimun	602983
		Station Pakua CDM DPS	458886
<b>Pessamit</b>			
1	Route	138 Est	456090
18	Rue	Metsheteu	600565
		Bersimis 2	442150
			602260
<b>Pointe-aux-Outardes</b>			
14	Chemin	de la Scierie	600018
27	Chemin	de la Scierie	603130
358		Principale	404354
385	Route	Principale	147249
44		Principale	404355
481	Rue	Principale	429267
625	Rue	Principale	600402
	Lot	54	433438
<b>Pointe-Label</b>			
1	Rue	Granier	455917
1	Route	138	432494
250	Route	138	302537
290	Route	de l'Aéroport	458875
380		Garnier	429006
380	Rue	Granier	600848
46	Chemin	de la Scierie	602046
480		Granier	427785
		Aéroport de Baie-Comeau	408286
		Aéroport de Baie-Comeau	603212



Municipalité de  
Pointe-aux-Outardes

**Évaluation environnementale  
de site Phase I -Stabilisation des  
berges le long du fleuve Saint-  
Laurent, Pointe-aux-Outardes**

**Lots 4 918 062, 4 919 185, 4 919 184,  
4 919 190, 4 918 072, 4 919 191,  
4 919 186, 4 919 192, 4 918 080 du  
cadastre du Québec**

Projet n° QR0010B-ENV-PI-0A

Préparé par :

  
Van Trang Nguyen, B. Sc., M. Sc. sols et env.  
Professionnelle de l'environnement

Vérfié par :

  
Alexandre Montcalm, géologue, ÉESA  
Chargé de projet

QR0010B-ENV-PI-0A

Mars 2016



## Équipe de réalisation

### Municipalité de Pointes-aux-Outardes

---

Maxime Whissell                                      Inspecteur en bâtiment - Superviseur des travaux publics -

### CIMA+ s.e.n.c.

---

Christian Gagnon	B. Sc. biologie	Directeur de projet
Carolle Gosselin	B. Sc. biologie	Chargée de projet
Alexandre Montcalm	B. Sc. géologie	Chargé de projet
Van Trang Nguyen	B. Sc., M. Sc. sols et env.	Rédaction
Marc-André Ducharme	M. Sc. géographie	Cartographie

## Référence à citer

CIMA+, 2106. *Évaluation environnementale de site Phase I-Stabilisation des berges le long du fleuve Saint-Laurent, Pointe-aux-Outardes-Lots 4 918 062, 4 919 185, 4 919 184, 4 919 190, 4 918 072, 4 919 191, 4 919 186, 4 919 192 et 4 918 080 du cadastre du Québec.* Rapport préparé pour la Municipalité de Pointe-aux-Outardes. 15 pages + annexes

## Table des matières

<b>1. Introduction .....</b>	<b>1</b>
1.1 Mandat et objectif .....	1
1.2 Limitations .....	1
<b>2. Identification du site à l'étude .....</b>	<b>3</b>
<b>3. Méthodologie .....</b>	<b>5</b>
<b>4. Revue historique et études des dossiers .....</b>	<b>7</b>
4.1 Registre foncier .....	7
4.2 Photographies aériennes et satellites .....	7
4.3 Dossier d'assurance incendie .....	8
4.4 Géologie, hydrologie et hydrogéologie .....	8
4.5 Banques de données ministérielles provinciales et fédérales .....	8
4.6 Demande d'accès à l'information .....	9
4.7 Zone municipale et usages autorisés .....	9
4.8 Études antérieures .....	10
4.9 Activités réglementaires désignées .....	11
<b>5. Conclusion et recommandations .....</b>	<b>13</b>
<b>6. Références .....</b>	<b>15</b>

## Liste des tableaux

Tableau 1	Titres de propriété des lots à l'étude .....	7
Tableau 2	Zonage et utilisation permise des lots à l'étude .....	10

## Liste des cartes

Carte 1	Localisation de la zone d'étude .....	4
---------	---------------------------------------	---

## Liste des annexes

Annexe A	Portée et limitations
Annexe B	Registre foncier
Annexe C	Photographies aériennes
Annexe D	Documents MDDELCC
Annexe E	Demandes d'accès à l'information



# 1. Introduction

## 1.1 Mandat et objectif

CIMA+ a été mandatée par la Municipalité de Pointe-aux-Outardes afin de réaliser une évaluation environnementale de site Phase I (ÉES Phase I) portant sur les lots riverains 4 918 062, 4 919 185, 4 919 184, 4 919 190, 4 918 072, 4 919 191, 4 919 186, 4 919 192 et 4 918 080 du cadastre du Québec. La présente étude s'inscrit dans le cadre d'une étude d'impact des travaux de stabilisation des berges le long du fleuve Saint-Laurent, à l'ouest du vieux quai de Pointe-aux-Outardes.

L'objectif de l'ÉES Phase I consiste à identifier et à évaluer, pour le site à l'étude, les problèmes environnementaux, potentiels ou existants, occasionnés par son utilisation passée ou actuelle ainsi que celle des terrains environnants.

## 1.2 Limitations

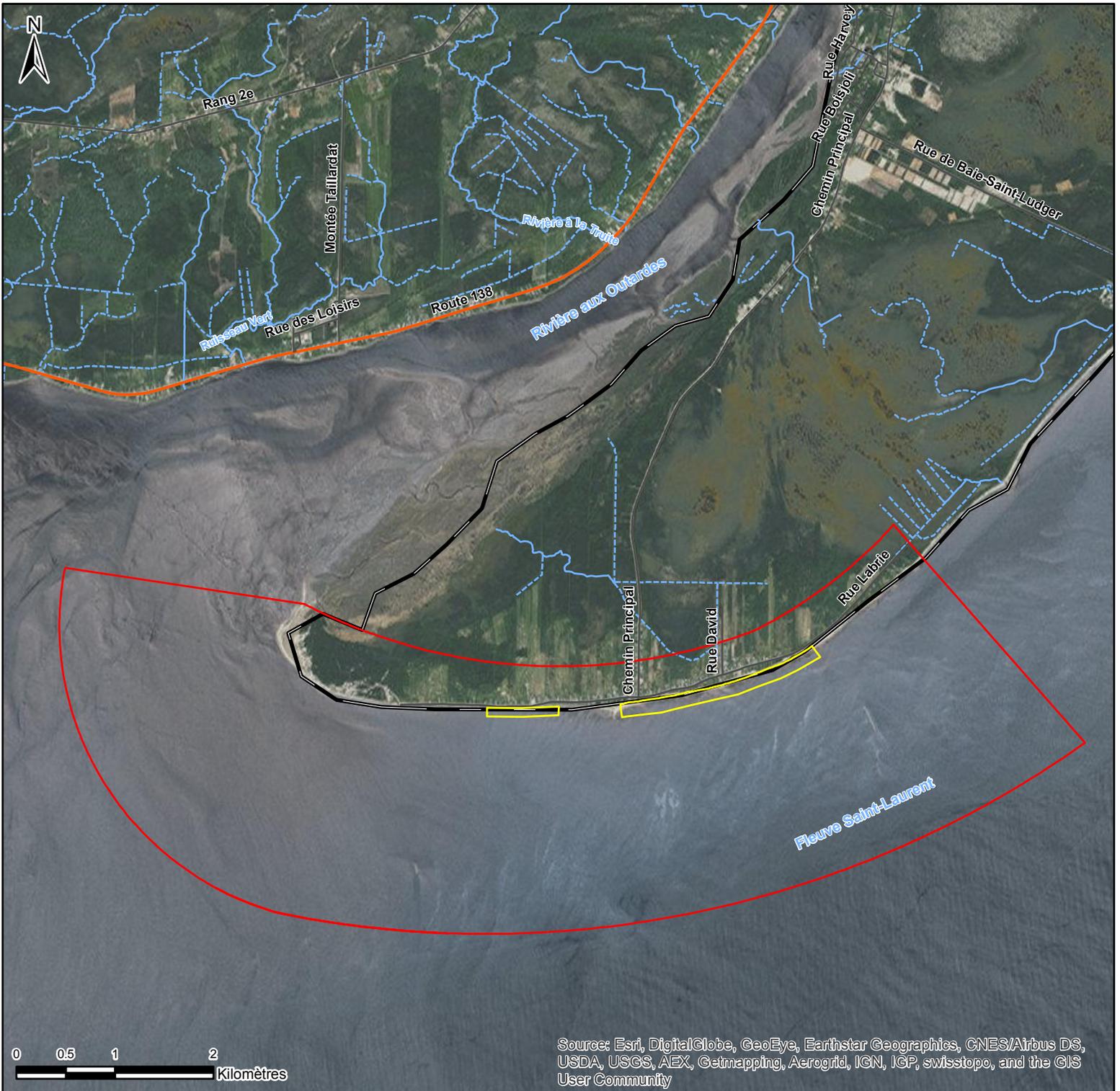
Le présent rapport d'évaluation doit être lu et interprété en considérant les limites et les contraintes de l'étude, présentées à l'annexe A

## 2. Identification du site à l'étude

**Adresse** : Zone touchée par des travaux de stabilisation des berges du fleuve Saint-Laurant, à l'ouest du vieux quai municipal de Pointe-aux-Outardes (carte 1).

**Coordonnées géographiques du centre approximatif du site** : Latitude 49,042076° Nord et longitude 68,431185° Ouest du *North American Datum* (NAD 83).

**Lots et cadastre** : 4 918 062, 4 919 185, 4 919 184, 4 919 190, 4 918 072, 4 919 191, 4 919 186, 4 919 192, 4 918 080 du cadastre du Québec.



- Limite**
- Zone à l'étude
  - Secteur d'intervention
  - Limite municipale de Pointe-aux-Outardes
- Transport**
- Route nationale
- Hydrographie**
- Cours d'eau
  - Cours d'eau intermittent



**Municipalité de Pointes-aux-Outardes**

**STABILISATION DES BERGES LE LONG DU FLEUVE ST-LAURENT POINTE-AUX-OUTARDES**  
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE 1

Carte 1 : Localisation de la zone d'étude

Échelle: 1:55 000  
Projection: NAD 1983 MTM 6  
Fichier: QR0010B\_ENV\_carte\_1  
Source: Ministère des Ressources naturelles du Canada, Registre des aires protégées du Québec et Municipalité de Pointes-aux-Outardes

Préparé par: Marc-André Ducharme  
Vérifié par: Carole Gosselin



### 3. Méthodologie

Le présent mandat a d'abord comporté une recherche historique et une étude de dossier visant à préciser les utilisations actuelles et/ou antérieures du site à l'étude. Cette recherche à caractère environnemental s'est appuyée sur l'utilisation et/ou la consultation des sources d'informations diverses suivantes :

- + Association canadienne de normalisation ;
  - Norme CSA Z768-01 – Évaluation environnementale de site Phase I (ACN, 2002)
- + Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ;
  - Demande d'accès à l'information à la Direction régionale ;
  - Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q.c.Q-2) ;
  - Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains ;
  - Guide de caractérisation des terrains (MENV, 2003) ;
  - Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels (MDDELCC, 2016a) ;
  - Répertoire des terrains contaminés (MDDELCC, 2016b) ;
  - Registre des interventions d'Urgence-Environnement (MDDELCC, 2016c) ;
  - Système d'information hydrogéologique (SIH) (MDDELCC, 2016d) ;
- + Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ;
  - Registre des installations d'équipements pétroliers (RBQ, 2016a) ;
  - Répertoire des titulaires de permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé (RBQ, 2016b) ;
- + Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec (MERN) ;
  - Registre foncier du Québec en ligne (MERN, 2016) ;
- + Municipalité de Pointe-aux-Outardes (PAO) ;
  - Demande d'accès à l'information (annexe E) ;
  - Règlement de zonage – Numéro 155-91 (PAO, 1991) ;
  - Grille de spéciations (annexe E) ;
- + Géomathèque et Google Earth ;
  - Photographies aériennes ;
    - Q65306-079 (1965, échelle 1 :15840) ;
    - Q79321-062 (1979, échelle 1 :20000) ;
    - Q79321-063 (1979, échelle 1 :20000) ;
    - Q00700-139 (2000, échelle 1 :15000) ;
  - Photos satellites : 2015 ;

- + Bibliothèque et Archives nationales du Québec ;
  - Plans de villes et villages du Québec : collection numérique de plans d'assurance incendie. (BANQ, 2014) ;
- + Documents ou cartes géologiques (roc et dépôts meubles) ;
- + Autres documents ;
  - CIMA+, 2011. Municipalité de Pointe-aux-Outardes. Stabilisation des berges le long du fleuve Saint-Laurent, Pointe-aux-Outardes, Québec. Évaluation environnementale de site Phase I. 13 pages + annexes ;
- + Entrevue et visite du site : Aucune entrevue et aucune visite du site n'ont été effectuées dans le cadre de ce mandat.



## 4. Revue historique et études des dossiers

### 4.1 Registre foncier

Tous les lots (neuf) du site à l'étude font partie du cadastre du Québec. Tous ces lots ont été établis en 2011 par la réforme cadastrale. Ces nouveaux lots correspondent, en partie ou en totalité, à d'anciens numéros de lots de l'ancien cadastre du Canton de Manicouagan. Les informations portant sur les anciens lots et les propriétaires des lots sont présentées au tableau 1. Une copie des extraits du registre foncier du Québec est jointe à l'annexe B.

**Tableau 1 Titres de propriété des lots à l'étude**

No de lot	Adresse	Propriétaire	Ancien lot (cadastre Canton de Manicouagan)
4 918 062	Rue Labrie	Soc. Dev. Pointe-aux-Outardes	6A-6 et 7A-2, rang de la Pointe-aux-Outardes
4 919 185	95, rue Labrie	Bissonnette, Normand	7A-3, rang de la Pointe-aux-Outardes
4 919 184	97, rue Labrie	Pellerin, Denis	8A-2, rang de la Pointe-aux-Outardes
4 919 190	107, rue Labrie	Naess, Sara Kristine	8A-3 et 9A-4, rang de la Pointe-aux-Outardes
4 918 072	Rue Labrie	Murray, Georges	9A-5, rang de la Pointe-aux-Outardes
4 919 191	117, rue Labrie	De Verteuil, Chantal	9B-2, rang de la Pointe-aux-Outardes
4 919 186	121A, rue Labrie	Deschênes, André	9B-6, rang de la Pointe-aux-Outardes
4 919 192	123, rue Labrie	Germain, Francine et Naud, Jean-Louis	9B-7, rang de la Pointe-aux-Outardes
4 918 080	Rue Labrie	Boulay, Nelson	10-9, rang de la Pointe-aux-Outardes

La recherche de titres de propriété ne nous a pas permis de révéler des activités susceptibles d'avoir un impact environnemental sur le site à l'étude.

### 4.2 Photographies aériennes et satellites

Les photographies aériennes et satellites sélectionnées couvrent une période comprise entre 1965 et 2015 (annexe C). La consultation de ces documents a permis de révéler des informations suivantes :

- + 1965 : Les rues Principale et Labrie sont construites. Ces deux rues sont bordées de champs agricoles. Il y a plusieurs résidences de chaque côté de la rue Labrie, alors qu'un seul bâtiment se retrouve sur la rue Principale.
- + 1979 : Le développement résidentiel et commercial a progressé sur la rue Labrie et le côté est de la rue Principale. Le voisinage est sensiblement inchangé.

- + 2000 : Le développement résidentiel et commercial continue à progresser sur les rues Labrie et Principale. Présence d'une nouvelle rue : la rue David. Plusieurs bâtiments résidentiels sont présents au bord de cette rue.
- + 2015 : Le site à l'étude ressemble à ce que l'on observe sur le site actuellement.

La consultation des photographies aériennes et satellites n'a décelé aucune activité susceptible d'avoir un impact environnemental sur le site à l'étude.

### 4.3 Dossier d'assurance incendie

Une copie du résultat de la recherche est présentée à l'annexe E. Aucun plan d'assurance incendie et rapport d'inspection n'est disponible pour le site à l'étude.

### 4.4 Géologie, hydrologie et hydrogéologie

- + Selon la consultation de la carte des dépôts de surface, Baie Comeau e22F01 (échelle 1 :50000) lors de la réalisation de l'ÉES Phase I précédente (CIMA, 2011), le site est caractérisé par les dépôts granulaires fluviaux. Ce type de dépôt est généralement bien stratifié. Il se compose généralement de gravier et de sable avec une proportion variable, mais faible de silt et d'argile. Ce type de dépôt peut parfois contenir de la matière organique.
- + D'après la carte Atlas du Canada, le site possède une topographie relativement plane où l'élévation se situe en déca de 20 mètres: Il n'existe pas de cours d'eau dans la zone d'étude. Les cours d'eau à proximité se trouvent au nord du site à l'étude. L'écoulement des cours d'eau s'effectue vers le sud-ouest ou le nord-ouest, soit vers la rivière aux Outardes.
- + Selon le Système d'information hydrogéologique (SIH), aucun puits n'est répertorié dans la zone d'étude. Trois puits sont répertoriés dans un rayon d'un kilomètre autour du site à l'étude. La stratigraphie observée lors de la construction des puits est principalement du sable fin à grossier avec du gravier jusqu'à une profondeur de plus de 30 m, suivi d'argile silteuse. Cette observation confirme l'information relevée dans l'étude antérieure (CIMA, 2011) en ce qui a trait aux dépôts de surface du site à l'étude.

### 4.5 Banques de données ministérielles provinciales et fédérales

Les banques de données ministérielles provinciales et fédérales ont été consultées le 1<sup>er</sup> février 2016 (annexe C).

- + Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels (MDDELCC, 2016a) : Selon la mise à jour du 10 janvier 2016, aucun dépôt de sols ou de résidus industriels n'y est répertorié.
- + Répertoire des terrains contaminés (MDDELCC, 2016b) : Selon la mise à jour le 1<sup>er</sup> février 2016, aucun terrain contaminé n'est répertorié dans un rayon de 300 m autour du site. Les trois éléments enregistrés pour la municipalité de Pointe-aux-Outardes se trouvent à au moins 3000 m au nord-est du site à l'étude.



- + Registre des interventions d'Urgence-Environnement (MDDELCC, 2016c) : Un signalement d'hydrocarbures a été rapporté le 18 avril 2014. Toutefois, l'objet du signalement n'a pas été constaté lors de l'intervention d'Urgence-Environnement.
- + Registre des sites d'équipements pétroliers (RBQ, 2016a) et Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé (RBQ, 2016b) : le seul titulaire d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé, à proximité du site à l'étude, est le dépanneur gaz-bar Le Fanatik localisé au 625, rue Principale, Pointe-aux-Outardes (annexe C). Ce bâtiment se trouve à 390 m en amont hydraulique du site à l'étude. En raison de la distance le séparant du site à l'étude, il ne constitue pas un risque environnemental pour ce dernier.

#### 4.6 Demande d'accès à l'information

Les réponses obtenues auprès des organismes publics contactés (annexe E) se détaillent comme suit :

- + MDDELCC : trois certificats d'autorisation pour la réfection d'un enrochement de rive du fleuve Saint-Laurent.
- + Municipalité de Pointe-aux-Outardes : Le règlement de zonage, les conditions actuelles d'utilisation des terrains ainsi que trois rapports d'inspection, dont deux concernant l'entreposage de véhicules, de bois et de métal hors d'usage au 95, rue Labrie, en 1993, et au 123, rue Labrie, en 2009. Toutefois, selon le répondant, monsieur Maxime Whissell, superviseur des travaux publics de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, il est fort probable que ces éléments aient été entreposés sur le terrain situé au nord de la rue Labrie, soit à l'extérieur de la zone des travaux.

Ainsi, l'examen des réponses obtenues ne révèle aucun risque environnemental pour le site à l'étude.

#### 4.7 Zone municipale et usages autorisés

Selon les informations obtenues auprès de la Municipalité (annexe E), les conditions actuelles d'utilisation et de zonage se définissent comme suit (tableau 2):

**Tableau 2** Zonage et utilisation permise des lots à l'étude

No de lot	Code d'utilisation	Zonage agricole	Zonage municipal	Utilisation permise
4 918 062	9100_Espace de terrain non aménagé et non exploité.	Blanc	74H	Habitation, commerce et service, récréation, industrie
4 919 185	1000_Logement	Blanc	74H	Habitation, commerce et service, récréation, industrie
4 919 184	8165_Ferme et ranch (Chevaux à plus de 50%)	Blanc/Vert	74H, 60A	Habitation, commerce et service, récréation, industrie, agriculture
4 919 190	8163_Ferme et ranch (Moutons à plus de 50%)	Blanc/Vert	74H, 73P, 60A	Habitation, commerce et service, récréation, industrie, agriculture
4 918 072	9100_Espace de terrain non aménagé et non exploité	Blanc	72H	Habitation, commerce et service, récréation, industrie
				Usage spécifiquement autorisé : gîte touristique
4 919 191	1000_Logement	Blanc/Vert	72H, 60A	Habitation, commerce et service, récréation, industrie, agricole
				Usage spécifiquement autorisé : gîte touristique
4 919 186	1000_Logement	Blanc/Vert	72H	Habitation, commerce et service, récréation, industrie
				Usage spécifiquement autorisé : gîte touristique
4 919 192	1000_Logement	Blanc/Vert	72H, 60A	Habitation, commerce et service, récréation, industrie, agricole
				Usage spécifiquement autorisé : gîte touristique

## 4.8 Études antérieures

Selon les informations obtenues dans le cadre du présent mandat, le site à l'étude n'a pas fait l'objet d'étude antérieure.

Cependant, un rapport d'ÉES Phase I, portant sur la stabilisation des berges le long du fleuve Saint-Laurent à Pointe-aux-Outardes à l'est du vieux quai (CIMA, 2011), a été consulté. Cette étude recommandait une caractérisation environnementale pour quelques secteurs localisés à l'est du présent site à l'étude.



## 4.9 Activités réglementaires désignées

Les informations recueillies dans le cadre de ce mandat n'ont pas permis de relever la présence, pour le site à l'étude, d'une activité (actuelle ou passée) listée à l'annexe III du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* (MENV, 1998, révisé en 2001)

## 5. Conclusion et recommandations

CIMA+ a été mandatée par la Municipalité de Pointe-aux-Outardes pour réaliser une évaluation environnementale de site Phase I (ÉES Phase I) portant sur les lots riverains 4 918 062, 4 919 185, 4 919 184, 4 919 190, 4 918 072, 4 919 191, 4 919 186, 4 919 192 et 4 918 080 du cadastre du Québec. La présente étude s'inscrit dans le cadre d'une étude d'impact des travaux de stabilisation des berges le long du fleuve Saint-Laurent, à l'ouest du vieux quai de Pointe-aux-Outardes.

Selon les informations reçues, à ce jour, des autorités publiques et celles récoltées lors de l'étude des dossiers, aucun risque environnemental n'a été identifié pour le site à l'étude.

Considérant que la nature des travaux de stabilisation des berges consiste à l'ajout de matériaux en surface du sol et qu'aucune excavation ne sera effectuée, CIMA+ ne recommande aucune investigation environnementale supplémentaire sur les lots à l'étude.

## 6. Références

- Association canadienne de normalisation, 2002. CSA Z768-01 - Évaluation environnementale de site, phase I, 25 pages.
- BANQ, 2014. Plans de villes et villages du Québec : collection numérique de plans d'assurance incendie.
- CIMA+, 2011. Municipalité de Pointe-aux-Outardes. Stabilisation des berges le long du fleuve Saint-Laurent, Pointe-aux-Outardes, Québec. Évaluation environnementale de site Phase I. 13 pages + annexes.
- MDDELCC, 2016a. Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels :  
[http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/sol/residus\\_ind/recherche.asp](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/sol/residus_ind/recherche.asp)
- MDDELCC, 2016b. Répertoire des terrains contaminés :  
<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/sol/terrains/terrains-contamines/recherche.asp>
- MDDELCC, 2016c. Registre des interventions d'Urgence-Environnement :  
[http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/urgence\\_environnement/index.asp](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/urgence_environnement/index.asp)
- MDDELCC, 2016d. Système d'information hydrogéologique (SIH) :  
<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/souterraines/sih/index.htm>
- MEMR, 1983. Carte de dépôts de surface produite par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources du Québec
- MENV, 1998, révisé en 2001. Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés,  
<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/sol/terrains/politique/index.htm>
- MENV, 2003. Guide de caractérisation des terrains, ISBN 2-551-19621-3, 92 pages.
- MENV, 2003. Guide de caractérisation des terrains, ISBN 2-551-19621-3, 92 pages.
- MERN, 2015. Registre foncier du Québec. <http://www.registrefoncier.gouv.qc.ca/Sirf/>.
- MRN, 2012. Carte géologique : géologie détaillée du Québec. Échelle 1 : 50 000. Municipalité de Pointe-aux-Outardes, 1991. Règlement de zonage – Numéro 155-91
- RBQ, 2016a. Registre des sites d'équipements pétroliers, <http://www.rbq.gouv.qc.ca/equipements-petroliers/registre-des-sites-dequipements-petroliers.html>
- RBQ, 2016b. Titulaires d'un permis d'équipements pétroliers à risque élevé, <https://www.rbq.gouv.qc.ca/equipements-petroliers/la-liste-des-titulaires-dun-permis-dutilisation.html>
- RNCAN, 2012. L'Atlas du Canada - Carte « Toporama », <http://atlas.gc.ca/site/francais/toporama/index.html>

# ANNEXE A

## Portée et limitations



## PORTÉE ET LIMITATIONS

Le présent rapport a été préparé à la demande et pour l'usage exclusif de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes dans le contexte déterminé par les termes spécifiques du mandat accordé à CIMA+ par la Municipalité de Pointe-aux-Outardes et selon l'entente intervenue entre les deux parties. CIMA+ n'assume aucune responsabilité découlant de l'utilisation éventuelle de ce rapport par un tiers. Aucune copie entière ou partielle de ce rapport ne peut être réalisée sans le consentement explicite de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes.

CIMA+ a mené une recherche diligente et raisonnable pour assurer la réalisation de la présente évaluation environnementale Phase I selon les règles de l'art applicables. Les constatations présentées dans ce rapport sont strictement limitées à l'époque de l'évaluation. Les conclusions présentées dans ce rapport sont basées sur les informations et documents disponibles, les observations lors de la visite du site, de même que sur les renseignements fournis par les intervenants rencontrés. L'interprétation fournie dans ce rapport se limite à ces données.

CIMA+ ne se tient pas responsable des conclusions erronées dues à la dissimulation volontaire ou à la non-disponibilité d'une information pertinente. Toute opinion concernant la conformité aux lois et règlements qui serait exprimée dans le texte est technique; elle n'est pas et ne doit pas, en aucun temps, être considérée comme un avis juridique.

Les conclusions et recommandations de cette étude représentent notre opinion professionnelle, au meilleur de notre connaissance au moment de la préparation de ce rapport. En aucun temps CIMA+ ne pourra être tenue responsable de dommages résultant de conclusions erronées attribuables à la non-disponibilité d'une information pertinente à l'appréciation environnementale du site à l'étude ou en raison de l'inexactitude d'une telle information.

## ANNEXE B

### Registre foncier

CR000108-ENV-PH-0A



**Index des immeubles**

<b>Circonscription foncière :</b>	Saguenay		
<b>Cadastre :</b>	Cadastre du Québec		
<b>Lot :</b>	4 918 062		
<b>Date d'établissement :</b>	2015-03-18 09:00	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre	
<b>Plan :</b>	<a href="#">Liste des plans</a>		
<b>Concordance :</b>	Lot(s) <a href="#">6A-6</a> et <a href="#">7A-2</a> Rang de la Pointe aux Outardes Canton de Manicouagan.		

<b>Date de présentation d'inscription</b>	<b>Numéro</b>	<b>Nature de l'acte</b>	<b>Qualité</b>	<b>Nom des parties</b>	<b>Rem</b>
Aucune inscription n'apparaît au Registre foncier informatisé selon vos critères de recherche					

**Index des immeubles**

<b>Circonscription foncière :</b>	Saguenay
<b>Cadastre :</b>	Canton de Manicouagan
<b>Lot :</b>	6A-6 Rang de la Pointe aux Outardes
<b>Date d'établissement :</b>	
<b>Plan :</b>	<a href="#">Liste des plans</a>
<b>Concordance :</b>	

<b>Date de présentation d'inscription</b>	<b>Numéro</b>	<b>Nature de l'acte</b>	<b>Qualité</b>	<b>Nom des parties</b>	<b>Rem</b>
	Voir section <a href="#">numérisée</a> pour les inscriptions antérieures à 2003-10-14				
2015-03-09		À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.			
2015-03-18		À 09:00.Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) <a href="#">4 918 062</a> Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s). <a href="#">Voir propriétaire(s) par lot</a> (La liste des propriétaires affichée n'a aucune valeur légale.)			

**Index des immeubles**

<b>Circonscription foncière :</b>	Saguenay	<b>Dates de mise à jour du Registre</b>	
<b>Cadastre :</b>	Canton de Manicouagan	<b>Droits :</b>	2016-02-
<b>Lot :</b>	7A-2 Rang de la Pointe aux Outardes	<b>Radiations :</b>	2016-01-
<b>Date d'établissement :</b>			
<b>Plan :</b>	<a href="#">Liste des plans</a>		
<b>Concordance :</b>			

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse
	Voir section <a href="#">numérisée</a> pour les inscriptions antérieures à 2003-10-14					
2015-03-09		À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.				
2015-03-18		À 09:00.Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) <a href="#">4 918 062</a> Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s). <a href="#">Voir propriétaire(s) par lot</a> (La liste des propriétaires affichée n'a aucune valeur légale.)				

75

*Septembre et quinze*

Mise en Vigueur  
Revision Cadastrale  
le 7 Juillet 1979

Lot no 6 a-6 Rang de la **Index aux Immeubles d** de Manicouagan  
Pointe aux Outardes Québec 6 AVRIL 1979 Déposé 12 AVRIL 1979

NOMS DES PARTIES	Nature de l'Acte	ENREGISTREMENT				Radiation numéro du dépôt Total "T" Partielle "P"	REMARQUES Prix de vente; charges réelles: (montant des créances; privilèges et hypothèques; servitudes; etc., etc.)
		Date	Reg.	Vol.	N°		
<i>À GASPARD LÉVESQUE</i>	<i>Cert. Prop.</i>	<i>81-02-05</i>		<i>118025</i>			
<i>US GASPARD LÉVESQUE</i>	<i>PREAVIS DE VENTE</i>	<i>96-04-04</i>		<i>1419</i>	<i>T-45194</i>	<i>IMP. FONCIER 3633 27 1875</i>	
<i>-VS- GASPARD LÉVESQUE</i>	<i>PREAVIS DE VENTE</i>	<i>97-02-10</i>		<i>1441</i>	<i>T-51813</i>	<i>IMP. FONCIER 3633 27 1875</i>	
<i>À Soc. de Développement de Pointe-aux-Outardes</i>	<i>ADJUD.</i>	<i>97-03-18</i>		<i>1443</i>	<i>T-51813</i>	<i>Re: 1441</i>	
<i>MRC de Manicouagan À Soc. de Développement de Pointe-aux-Outardes</i>	<i>Outardes VENTE</i>	<i>2001-01-19</i>		<i>201604</i>		<i>1<sup>er</sup> Page</i>	

Index aux immeubles



2004990540

*Bois  
Lac  
vingt-trois*

Mise en Vigueur  
Revision Cadastrale  
le 7 Juillet 1979

Lot no 7a-2 Rang de la **Index aux Immeubles d** de Manicouagan  
Pointe aux Outardes Québec 6 AVRIL 1979 Déposé 12 AVRIL 1979

NOMS DES PARTIES	Nature de l'Acte	ENREGISTREMENT				Radiation numéro du dépôt Total "T" Partielle "P"	REMARQUES Prix de vente; charges réelles: (montant des créances; privilèges et hypothèques; servitudes; etc., etc.)
		Date	Reg.	Vol.	N°		
À GASPARD LÉVESQUE	<i>Cert. Prop.</i>	81-02-05		118025			
VS GASPARD LÉVESQUE	<i>PROSTAT DE VENTE</i>	96-04-04		1419	T-51289	IMP FONCIER 3633 27 1876	
-Vs- GASPARD LÉVESQUE	<i>Méavis de vente</i>	97-02-10		1441	T-51813	IMP FONCIER 3633 27 1875	
À Soc. de Développement de Pointe-Aux-Outardes	<i>ADJUD.</i>	9703-18		1443	T-51813	Re. 1441	
MRC de Manicouagan à Soc. de Développement de Pointe-Aux-Outardes	<i>VENTE</i>	2001-01-19		201604		1 & Payé	

Index aux immeubles



2004990548

**Index des immeubles**

<b>Circonscription foncière :</b>	Saguenay	<b>Dates de mise à jour du Registre</b>
<b>Cadastre :</b>	Cadastre du Québec	<b>Droits :</b> 2016-02-04 11:01
<b>Lot :</b>	4 918 072	<b>Radiations :</b> 2016-01-05 16:00
<b>Date d'établissement :</b>	2015-03-18 09:00      Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre	
<b>Plan :</b>	<a href="#">Liste des plans</a>	
<b>Concordance :</b>	Lot(s) <u>9A-5</u> Rang de la Pointe aux Outardes Canton de Manicouagan.	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Aucune inscription n'apparaît au Registre foncier informatisé selon vos critères de recherche							

## Index des immeubles

<b>Circonscription foncière :</b>	Saguenay	<b>Dates de mise à jour du Registre</b>
<b>Cadastre :</b>	Canton de Manicouagan	<b>Droits :</b> 2016-02-04 11:01
<b>Lot :</b>	9A-5 Rang de la Pointe aux Outardes	<b>Radiations :</b> 2016-01-05 16:00
<b>Date d'établissement :</b>		
<b>Plan :</b>	<a href="#">Liste des plans</a>	
<b>Concordance :</b>		

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
		Voir section <a href="#">numérisée</a> pour les inscriptions antérieures à 2003-10-14					
2015-03-09		À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.					
2015-03-18		À 09:00.Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) <a href="#">4 918 072</a> Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s). Voir <a href="#">propriétaire(s) par lot</a> (La liste des propriétaires affichée n'a aucune valeur légale.)					



**Index des immeubles**

<b>Circonscription foncière :</b>	Saguenay	<b>Dates de mise à jour du Registre</b>
<b>Cadastre :</b>	Cadastre du Québec	<b>Droits :</b> 2016-02-04 11:01
<b>Lot :</b>	4 918 080	<b>Radiations :</b> 2016-01-05 16:00
<b>Date d'établissement :</b>	2015-03-18 09:00      Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre	
<b>Plan :</b>	<a href="#">Liste des plans</a>	
<b>Concordance :</b>	Lot(s) <u>10-9</u> Rang de la Pointe aux Outardes Canton de Manicouagan.	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Aucune inscription n'apparaît au Registre foncier informatisé selon vos critères de recherche							

## Index des immeubles

<b>Circonscription foncière :</b>	Saguenay	<b>Dates de mise à jour du Registre</b>
<b>Cadastre :</b>	Canton de Manicouagan	<b>Droits :</b> 2016-02-04 11:01
<b>Lot :</b>	10-9 Rang de la Pointe aux Outardes	<b>Radiations :</b> 2016-01-05 16:00
<b>Date d'établissement :</b>		
<b>Plan :</b>	<a href="#">Liste des plans</a>	
<b>Concordance :</b>		

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
		Voir section <u>numérisée</u> pour les inscriptions antérieures à 2003-10-14					
2015-03-09		À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.					
2015-03-18		À 09:00.Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) <u>4 918 080</u> Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s). Voir <u>propriétaire(s) par lot</u> (La liste des propriétaires affichée n'a aucune valeur légale.)					



**Index des immeubles**

<b>Circonscription foncière :</b>	Saguenay	<b>Dates de mise à jour du Registre</b>
<b>Cadastre :</b>	Cadastre du Québec	<b>Droits :</b> 2016-02-04 11:01
<b>Lot :</b>	4 919 184	<b>Radiations :</b> 2016-01-05 16:00
<b>Date d'établissement :</b>	2015-03-18 09:00      Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre	
<b>Plan :</b>	<a href="#">Liste des plans</a>	
<b>Concordance :</b>	Lot(s) <u>8A-2</u> Rang de la Pointe aux Outardes Canton de Manicouagan.	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Aucune inscription n'apparaît au Registre foncier informatisé selon vos critères de recherche							

## Index des immeubles

<b>Circonscription foncière :</b>	Saguenay	<b>Dates de mise à jour du Registre</b>
<b>Cadastre :</b>	Canton de Manicouagan	<b>Droits :</b> 2016-02-04 11:01
<b>Lot :</b>	8A-2 Rang de la Pointe aux Outardes	<b>Radiations :</b> 2016-01-05 16:00
<b>Date d'établissement :</b>		
<b>Plan :</b>	<a href="#">Liste des plans</a>	
<b>Concordance :</b>		

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
	Voir section <a href="#">numérisée</a> pour les inscriptions antérieures à 2003-10-14						
2004-04-22	<a href="#">11 241 404</a>	Correction de désignation	1ère part 2e part	Martin-Malus, Jacob D'Astous, Valéry Belval, Gaétan	Réf. : 209 249		
2006-06-27	<a href="#">13 427 820</a>	Vente	Vendeur Acquéreur	Martin-Malus, Jacob D'Astous, Valérie Pellerin, Denis	116 000,00 \$ Payé		
2008-12-16	<a href="#">15 842 810</a>	Hypothèque	Créancier Constituant	Caisse populaire Desjardins de Hauterive Pellerin, Denis	80 000,00 \$	<a href="#">6 033 428</a>	
2013-04-05	<a href="#">19 839 837</a>	Hypothèque	Créancier Constituant	CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE HAUTERIVE PELLERIN, Denis	50 100,00 \$	<a href="#">6 033 428</a>	
2013-04-17	<a href="#">19 866 032</a>	Bail immobilier	Locataire Locateur	BLANCHARD, Louise PELLERIN, Denis			
2015-03-09	À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.						
2015-03-18	À 09:00.Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) <a href="#">4 919 184</a> Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s). Voir propriétaire(s) par lot (La liste des propriétaires affichée n'a aucune valeur légale.)						

Mise en Vigueur  
Revision Cadastrale  
le 7 Juillet 1979

Lot no 8a-2 Rang de la Index aux Immeubles d de Manicouagan  
Pointe aux Outardes Québec 6 AVRIL 1979 Déposé 12 AVRIL 1979

*Folio quatre-vingt-douze. 92*

NOMS DES PARTIES	Nature de l'Acte	ENREGISTREMENT				Radiation numéro du dépôt Total "T" Partielle "P"	REMARQUES Prix de vente; charges réelles: (montant des créances; privilèges et hypothèques, servitudes; etc., etc.)
		Date	Reg.	Vol.	N°		
A. GUSTAVE MARIN	Cert. Prop.	91-02-05			118025		
GUSTAVE MARIN à JACQUELINE GAGUÉ	Cession	93-05-04			172468		à titre gratuit
Banque Nationale du Canada de Gaetan Belval	Hyp	93-05-14			172607	77-44924	AA 16158 78412.50 <sup>B</sup>
JACQUELINE GAGUÉ à GAETAN BELVAL	Vente	93-05-19			172658		85 000 \$ payé
B. Royale du Canada de Gaetan Belval	Hyp	96-05-31			184852	T-54942	AA 18335 90000 <sup>B</sup>
Gaetan Belval à Jacob Martin-Malus & D'Astous	vente	2003-07-14			207249		conv. ind. v. 83 500 \$ payé



**Index des immeubles**

<b>Circonscription foncière :</b> Saguenay	<b>Dates de mise à jour du Registre</b>
<b>Cadastre :</b> Cadastre du Québec	<b>Droits :</b> 2016-02-04 11:01
<b>Lot :</b> 4 919 185	<b>Radiations :</b> 2016-01-05 16:00
<b>Date d'établissement :</b> 2015-03-18 09:00      Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre	
<b>Plan :</b> <a href="#">Liste des plans</a>	
<b>Concordance :</b> Lot(s) <u>7A-3</u> Rang de la Pointe aux Outardes Canton de Manicouagan.	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Aucune inscription n'apparaît au Registre foncier informatisé selon vos critères de recherche							

## Index des immeubles

<b>Circonscription foncière :</b>	Saguenay	<b>Dates de mise à jour du Registre</b>
<b>Cadastre :</b>	Canton de Manicouagan	<b>Droits :</b> 2016-02-04 11:01
<b>Lot :</b>	7A-3 Rang de la Pointe aux Outardes	<b>Radiations :</b> 2016-01-05 16:00
<b>Date d'établissement :</b>		
<b>Plan :</b>	<a href="#">Liste des plans</a>	
<b>Concordance :</b>		

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
	Voir section <a href="#">numérisée</a> pour les inscriptions antérieures à 2003-10-14						
2008-02-07	<a href="#">14 961 153</a>	Cession d'un immeuble	Cédant Cessionnaire	BISSONNETTE, Normand ROUSSEAU, Lucie	1/2 ind.		
2010-10-19	<a href="#">17 636 749</a>	Cession d'un immeuble droits indivis	Cédant Cessionnaire	ROUSSEAU, Lucie BISSONNETTE, Normand			
2015-03-09	À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.						
2015-03-18	À 09:00.Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) <a href="#">4 919 185</a> Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s). Voir <a href="#">propriétaire(s) par lot</a> (La liste des propriétaires affichée n'a aucune valeur légale.)						

Lot no 7a-3 Rang de la **Index aux Immeubles** d de Maniwagan  
 Pointe aux Outardes Québec 6 AVRIL 1979

NOMS DES PARTIES	Nature de l'Acte	ENREGISTREMENT				Radiation numéro du dépôt Total "T" Partielle "P"	REMARQUES Prix de vente; charges réelles: (montant des créances; privilèges et hypothèques; servitudes; etc., etc.)
		Date	Reg.	Vol.	N°		
<i>À Jacques Poirie</i>	<i>Ces. Prop.</i>	<i>81-02-05</i>			<i>11825</i>		
<i>Casse Pop. de Hauteville de Jacques Poirie</i>	<i>Hyp.</i>	<i>83-06-28</i>			<i>127802</i>	<i>T-34999</i>	<i>4000 \$ + int.</i>
<i>do</i>	<i>Adresse</i>				<i>16116</i>		<i>le: 127802</i>
<i>Jacques Poirie à Réjean Guillemette &amp; Suzanne Cyr</i>	<i>Vente</i>	<i>90-02-05</i>			<i>151294</i>		<i>55,500 \$ payé</i>
<i>Suzanne Cyr à Réjean Guillemette</i>	<i>Vente</i>	<i>97-10-14</i>			<i>190577</i>		<i>1/2 ind. 24850, 23<sup>e</sup> Re: Ass. Hyp. 157251</i>
<i>Casse Pop. Desj. de Hauteville de Réjean Guillemette</i>	<i>HYP.</i>	<i>98-07-08</i>			<i>193312</i>	<i>T-51564</i>	<i>AA17774 32500 \$</i>
<i>Casse Pop. Desj. de Hauteville -vs- Réjean Guillemette</i>	<i>Pr. ex. hyp.</i>	<i>2000-06-27</i>			<i>200032</i>	<i>T-51564</i>	<i>re: 193312 Prise en paiement</i>
<i>Casse Pop. Desj. de Hauteville de Normand Bissonnette</i>	<i>Hyp.</i>	<i>2000-07-05</i>			<i>200134</i>		<i>Entrée le 2000-07-17 AA17774 35 000 \$</i>
<i>Casse Pop. Desj. de Hauteville de Normand Bissonnette</i>	<i>vente</i>	<i>2000-07-17</i>			<i>200234</i>		<i>33 250 \$ payé</i>
<i>Réjean Guillemette à Casse Pop. Desj. de Hauteville</i>	<i>Délaiss. Vol.</i>	<i>2000-09-07</i>			<i>200647</i>		<i>Prise en paiement le: 200032</i>



## Index des immeubles

<b>Circonscription foncière :</b>	Saguenay	<b>Dates de mise à jour du Registre</b>
<b>Cadastre :</b>	Cadastre du Québec	<b>Droits :</b> 2016-02-04 11:01
<b>Lot :</b>	4 919 186	<b>Radiations :</b> 2016-01-05 16:00
<b>Date d'établissement :</b>	2015-03-18 09:00      Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre	
<b>Plan :</b>	<a href="#">Liste des plans</a>	
<b>Concordance :</b>	Lot(s) <u>9B-6</u> Rang de la Pointe aux Outardes Canton de Manicouagan.	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
2015-12-17	<u>22 036 819</u>	Hypothèque	Créancier Constituant	Banque de Montréal DESCHÊNES, André	177 600,00 \$	<u>6 000 107</u>	
2015-12-21	<u>22 044 595</u>	Vente	Vendeur Acheteur	TURNER, Nancy DESCHÊNES, André	33 654,64 \$		

## Index des immeubles

<b>Circonscription foncière :</b>	Saguenay	<b>Dates de mise à jour du Registre</b>
<b>Cadastre :</b>	Canton de Manicouagan	<b>Droits :</b> 2016-02-04 11:01
<b>Lot :</b>	9B-6 Rang de la Pointe aux Outardes	<b>Radiations :</b> 2016-01-05 16:00
<b>Date d'établissement :</b>		
<b>Plan :</b>	<a href="#">Liste des plans</a>	
<b>Concordance :</b>		

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
	Voir section <a href="#">numérisée</a> pour les inscriptions antérieures à 2003-10-14						
2007-05-23	<a href="#">14 248 044</a>	Hypothèque	Créancier Débiteur	Banque Laurentienne du Canada Deschênes, André Turner, Nancy	138 000,00 \$	<a href="#">6 000 117</a>	<a href="#">I 16 162 129</a>
2009-04-15	<a href="#">16 082 829</a>	Hypothèque	Créancier Emprunteur	Banque Laurentienne du Canada Deschênes, André Turner, Nancy	160 000,00 \$	<a href="#">6 000 117</a>	<a href="#">I 21 162 918</a>
2014-02-25	<a href="#">20 580 363</a>	Hypothèque	Créancier Constituant	Banque de Montréal DESCHÊNES, André TURNER, Nancy	156 000,00 \$	<a href="#">6 000 107</a>	
2015-03-09	À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.						
2015-03-18	À 09:00.Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) <a href="#">4 919 186</a> Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s). Voir propriétaire(s) par lot (La liste des propriétaires affichée n'a aucune valeur légale.)						

113

*Polis*  
*Cert. triep*  
Lot no 9b-6 Rang de la  
*l.c.s.* Pointe aux Outardes Québec

Miseen Vigueur  
Revison Cadastrale  
le 7 Juillet 1979

Index aux Immeubles d de Manicouagan  
Déposé 12 AVRIL 1979

NOMS DES PARTIES	Nature de l'Acte	ENREGISTREMENT				Radiation numéro du dépôt Total "T" Partielle "P"	REMARQUES Prix de vente; charges réelles (montant des créances; privilèges et hypothèques; servitudes; etc., etc.)
		Date	Reg.	Vol.	N°		
À Marcel Turner + Noëlla Gagnon	Ces. Prop.	81-02-05			118025		
Michel Turner à Noëlla Gagnon	Renonciation	81-05-26			119296	Re: Succ. Marcel Turner sur 1/2 ind.	
Succ. de Marcel Turner	CERTIFICAT	81-07-30			120154	1/2 ind.	
Marcel Turner à Noëlla Gagnon et Claude Nancy Turner	TRANS.M	81-07-30			120157	1/2 ind.	
Noëlla Gagnon à Succ. Marcel Turner	RENONCIATION	81-07-30			120158	garde ses avantages matrimoniaux.	
Claude Turner à Noëlla Turner	Cession	84-02-15			130455	1/2 ind., gains + valeurs considérables	
Nancy Turner à Noëlla Gagnon Turner	Cession	96-09-12			186165	1/2 ind., gains + valeurs considérables	
Ces. Prop. Dess. de Hauteville de Noëlla Gagnon Turner	Hypo.	96-10-01			186399	T-48163 AA 17774 38700 \$	
Noëlla Gagnon Turner et André Deschênes + Nancy Turner	SERVITUDE	98-10-19			194321	(Pie) PASSAGE	
Noëlla Gagnon Turner à André Deschênes + Nancy Turner	VENTE	98-10-19			194324	1 <sup>e</sup> Page, conv. indiv.	
Soc. Hypo. Scotia de André Deschênes + Nancy Turner	Hypo.	98-10-19			194325	AA 17259 106605 \$ [AP: 18243]	
Soc. Hypo. Scotia à Banque Laurentienne du Canada	Cession	2002-09-06			206735	Créance RC: 194436	

Index aux immeubles



2004990578

## Index des immeubles

<b>Circonscription foncière :</b>	Saguenay	<b>Dates de mise à jour du Registre</b>
<b>Cadastre :</b>	Cadastre du Québec	<b>Droits :</b> 2016-02-04 11:01
<b>Lot :</b>	4 919 190	<b>Radiations :</b> 2016-01-05 16:00
<b>Date d'établissement :</b>	2015-03-18 09:00      Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre	
<b>Plan :</b>	<a href="#">Liste des plans</a>	
<b>Concordance :</b>	Lot(s) <a href="#">8A-3</a> et <a href="#">9A-4</a> Rang de la Pointe aux Outardes Canton de Manicouagan.	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Aucune inscription n'apparaît au Registre foncier informatisé selon vos critères de recherche							

## Index des immeubles

<b>Circonscription foncière :</b>	Saguenay	<b>Dates de mise à jour du Registre</b>
<b>Cadastre :</b>	Canton de Manicouagan	<b>Droits :</b> 2016-02-04 11:01
<b>Lot :</b>	8A-3 Rang de la Pointe aux Outardes	<b>Radiations :</b> 2016-01-05 16:00
<b>Date d'établissement :</b>		
<b>Plan :</b>	<a href="#">Liste des plans</a>	
<b>Concordance :</b>		

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
		Voir section <u>numérisée</u> pour les inscriptions antérieures à 2003-10-14					
2015-03-09		À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.					
2015-03-18		À 09:00.Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) <u>4 919 190</u> Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s). Voir <u>propriétaire(s) par lot</u> (La liste des propriétaires affichée n'a aucune valeur légale.)					

## Index des immeubles

<b>Circonscription foncière :</b>	Saguenay	<b>Dates de mise à jour du Registre</b>
<b>Cadastre :</b>	Canton de Manicouagan	<b>Droits :</b> 2016-02-04 11:01
<b>Lot :</b>	9A-4 Rang de la Pointe aux Outardes	<b>Radiations :</b> 2016-01-05 16:00
<b>Date d'établissement :</b>		
<b>Plan :</b>	<a href="#">Liste des plans</a>	
<b>Concordance :</b>		

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
		Voir section <u>numérisée</u> pour les inscriptions antérieures à 2003-10-14					
2015-03-09		À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.					
2015-03-18		À 09:00. Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) <u>4 919 190</u> Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s). Voir <u>propriétaire(s) par lot</u> (La liste des propriétaires affichée n'a aucune valeur légale.)					

93 <sup>folio</sup> <sup>vingt-trois</sup>  
*Lot no 8a-3*

Mise en Vigueur  
 Revision Cadastrale  
 le 7 Juillet 1979

Rang de la **Index aux Immeubles d de Manicouagan**  
 P.C.E.S. **Pointe aux Outardes Québec 6 AVRIL 1979 Déposé 12 AVRIL 1979**

NOMS DES PARTIES	Nature de l'Acte	ENREGISTREMENT				Radiation numéro du dépôt Total "T" Partielle "P"	REMARQUES Prix de vente; charges réelles; (montant des créances; privilèges et hypothèques; servitudes; etc., etc.)
		Date	Reg.	Vol.	N°		
L'Offe. du Crédit Agric. du Qué.	Renouv.	80-02-21			113353	27528 (T)	Re: 81541
do	Adresse	70-02-21			13026	—	Re: 113353
do de Jacques Ross	Hyp.	74-06-03			81541	27528 (T)	10,400.00 + int.
do	Adresse	74-06-03			1591	—	Re: 81541
À Jacques Ross	Cert. Prop.	81-02-05			118025		
B. Nationale du Canada de Jacques Ross	Hyp.	83-07-07			127982	29094 (T)	2000 \$ à 14%
do	Adresse				16158	—	Re: 127982
Jacques Ross à Nancy Martel et al	Vente	91-06-07			163401	T-44885	Re: 18015 195,000 adde 55,000
Société du Crédit Agricole de Marc Potvin + Nancy Martel Prisée à Marc Potvin	Hypo.	96-05-06			184469	T-49359	Re: 19116 125000 \$
Luc Landry, René Potvin, Max Guy, Daniel Chevarie, André Potvin + Jeanette	Vente	96-07-02			185333		70% ind. 30722 \$ payé
Soc. du Crédit Agricole de Marc Potvin + Nancy Martel	Hypo.	98-11-09			194356	T-49359	Re: 19116 135000 \$
Société du Crédit Agricole de Marc Potvin + Nancy Martel	Hypo.	99-01-26			195190	T-53318	Re: 19116 170000 \$
FINANCEMENT AGRICOLE CANADA -vs- Marc Potvin + Nancy Martel + Al. Potvin	Ordonnance	2001-11-05			204081	T-53318	Prise en paiement Re: 195190
-vs- Marc Potvin + Nancy Martel & Al. à Financement Agricole Canada	Jugement détaillement	2002-05-02			205445		Prise en paiement.
Cesse Pop. Desj. de Bois-Corneau de Sara Kristine Naess	Hypo.	2003-03-19			208043		Re: 16115 67500 \$ Re: 205378
FINANCEMENT AGRICOLE CANADA à Sara Kristine Naess	Vente	2003-03-19			208044		18000 \$ payé

Index aux immeubles



2004990558

**Index des immeubles**

<b>Circonscription foncière :</b> Saguenay	<b>Dates de mise à jour du Registre</b>
<b>Cadastre :</b> Cadastre du Québec	<b>Droits :</b> 2016-02-04 11:01
<b>Lot :</b> 4 919 191	<b>Radiations :</b> 2016-01-05 16:00
<b>Date d'établissement :</b> 2015-03-18 09:00      Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre	
<b>Plan :</b> <a href="#">Liste des plans</a>	
<b>Concordance :</b> Lot(s) <u>9B-2</u> Rang de la Pointe aux Outardes Canton de Manicouagan.	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Aucune inscription n'apparaît au Registre foncier informatisé selon vos critères de recherche							

## Index des immeubles

<b>Circonscription foncière :</b>	Saguenay	<b>Dates de mise à jour du Registre</b>
<b>Cadastre :</b>	Canton de Manicouagan	<b>Droits :</b> 2016-02-04 11:01
<b>Lot :</b>	9B-2 Rang de la Pointe aux Outardes	<b>Radiations :</b> 2016-01-05 16:00
<b>Date d'établissement :</b>		
<b>Plan :</b>	<a href="#">Liste des plans</a>	
<b>Concordance :</b>		

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
	Voir section <a href="#">numérisée</a> pour les inscriptions antérieures à 2003-10-14						
2004-11-09	<a href="#">11 852 661</a>	Hypothèque	Créancier Débiteur	La Compagnie de Fiducie du Groupe Investors Ltée De Verteuil, Chantal	39 375,00 \$	<a href="#">6 000 121</a>	
2015-03-09	À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.						
2015-03-18	À 09:00. Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) <a href="#">4 919 191</a> Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s). <a href="#">Voir propriétaire(s) par lot</a> (La liste des propriétaires affichée n'a aucune valeur légale.)						

109

*André  
Cant. prof  
L.C.S.*

Mise en Vigueur  
Revision Cadastrale  
le 7 Juillet 1979

Lot no 9b-2 Rang de la **Index aux Immeubles d** de Manicouagan  
Pointe aux Outardes Québec 6 AVRIL 1979 Déposé 12 AVRIL 1979

NOMS DES PARTIES	Nature de l'Acte	ENREGISTREMENT				Radiation numéro du dépôt Total "T" Partielle "P"	REMARQUES Prix de vente; charges réelles: (montant des créances; privilèges et hypothèques; servitudes; etc., etc.)
		Date	Reg.	Vol.	N°		

A <i>Georges Bélangier</i>	<i>Cent. Prop.</i>	<i>11-02-05</i>			<i>118025</i>	
<i>Georges Bélangier + Alfreda Beauvieu à Chantal de Verreuil</i>	<i>Vente</i>	<i>92-07-02</i>			<i>168821</i>	<i>20 000 \$ payé</i>

Index aux immeubles



2004990574

**Index des immeubles**

<b>Circonscription foncière :</b>	Saguenay	<b>Dates de mise à jour du Registre</b>
<b>Cadastre :</b>	Cadastre du Québec	<b>Droits :</b> 2016-02-04 11:01
<b>Lot :</b>	4 919 192	<b>Radiations :</b> 2016-01-05 16:00
<b>Date d'établissement :</b>	2015-03-18 09:00      Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre	
<b>Plan :</b>	<a href="#">Liste des plans</a>	
<b>Concordance :</b>	Lot(s) <u>9B-7</u> Rang de la Pointe aux Outardes Canton de Manicouagan.	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Aucune inscription n'apparaît au Registre foncier informatisé selon vos critères de recherche							

## Index des immeubles

<b>Circonscription foncière :</b>	Saguenay	<b>Dates de mise à jour du Registre</b>
<b>Cadastre :</b>	Canton de Manicouagan	<b>Droits :</b> 2016-02-04 11:01
<b>Lot :</b>	9B-7 Rang de la Pointe aux Outardes	<b>Radiations :</b> 2016-01-05 16:00
<b>Date d'établissement :</b>		
<b>Plan :</b>	<a href="#">Liste des plans</a>	
<b>Concordance :</b>		

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
	Voir section <a href="#">numérisée</a> pour les inscriptions antérieures à 2003-10-14						
2007-04-30	<a href="#">14 179 237</a>	Hypothèque	Créancier Constituant	Caisse populaire Desjardins de Hauterive Germain, Francine Naud, Jean-Louis	50 000,00 \$	<a href="#">6 033 428</a>	
2007-05-01	<a href="#">14 184 354</a>	Vente	Vendeur Acquéreur	GAGNE, Jeannine NAUD, Jean-Louis GERMAIN, Francine	70 500,00 \$ Payé		
2015-03-09	À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.						
2015-03-18	À 09:00. Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) <a href="#">4 919 192</a> Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s). <a href="#">Voir propriétaire(s) par lot</a> (La liste des propriétaires affichée n'a aucune valeur légale.)						

*Solid Cent Mortgage* 114  
 de Manicouagan

NOMS DES PARTIES	Nature de l'Acte	ENREGISTREMENT				Radiation numéro du dépôt Total "T" Partielle "P"	REMARQUES Prix de vente; charges réelles; (montant des créances; privilèges et hypothèques; servitudes; etc., etc.)
		Date	Reg.	Vol.	N°		
SOLANGE IMBEAULT 422 EN FAV. JEANNINE GAGNÉ	RENONCIATION	81-04-20			117820	Re: Succ. MAGELLA IMBEAULT	
À Succ. MAGELLA IMBEAULT	CERT. REP.	81-04-25			118025		
BERNARD IMBEAULT FAV. JEANNINE GAGNÉ	RENONCIATION	83-04-18			126860	Re: Succ. MAGELLA IMBEAULT	
DRIS IMBEAULT FAV. do	RENONCIATION	84-04-16			130101	Re: Succ. MAGELLA IMBEAULT	
NATHALIE IMBEAULT à JEANNINE GAGNÉ-IMBEAULT	CESSION	85-02-01			134463	À TITRE GRATUIT, DENTS OBTENUS DANS Succ. MAGELLA IMBEAULT	



# ANNEXE C

## Photographies aériennes

QR0010B-ENV-PH-0A



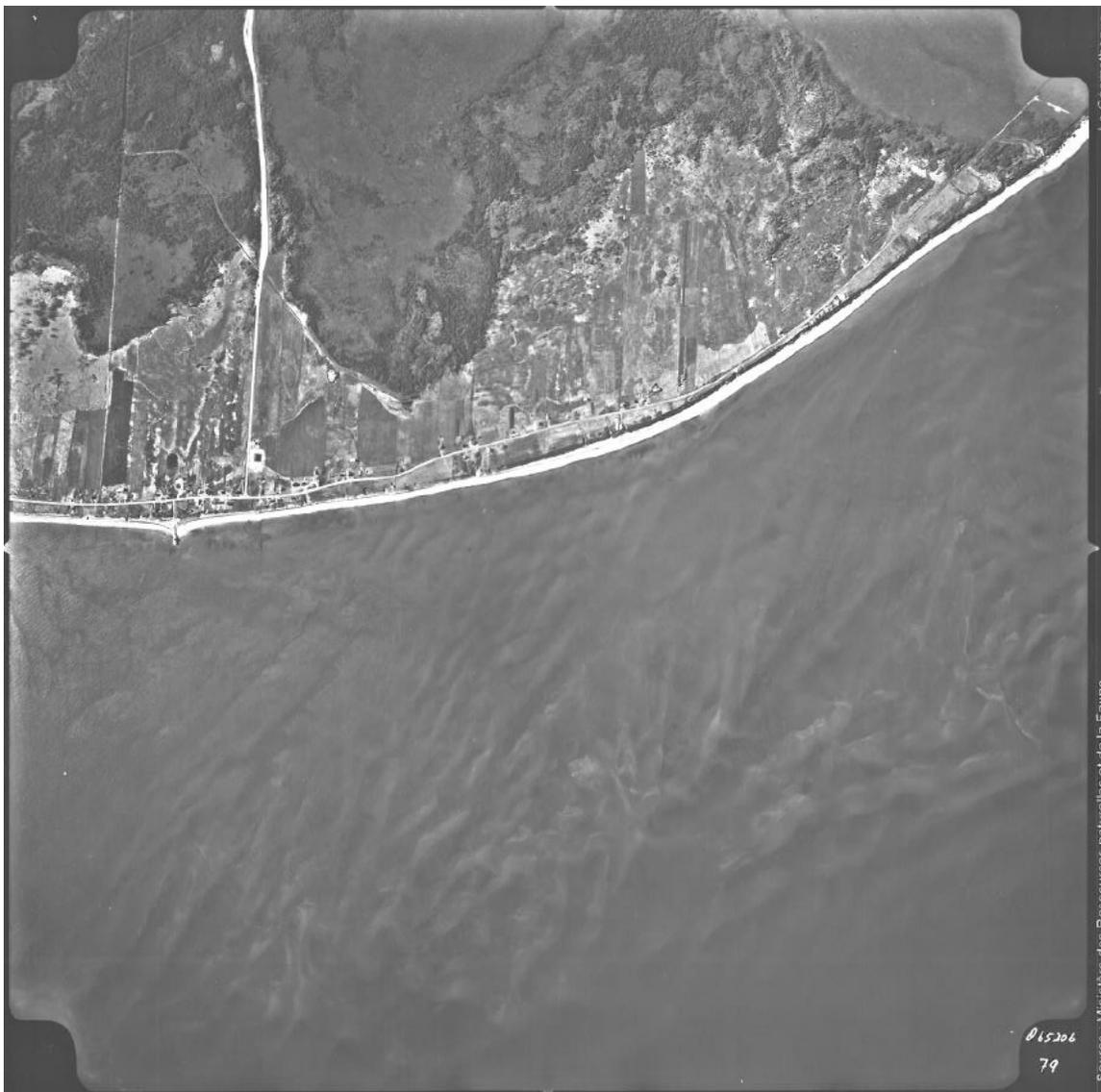


Photo aérienne 1965  
Source : Géomathèque  
Échelle : 1/15840

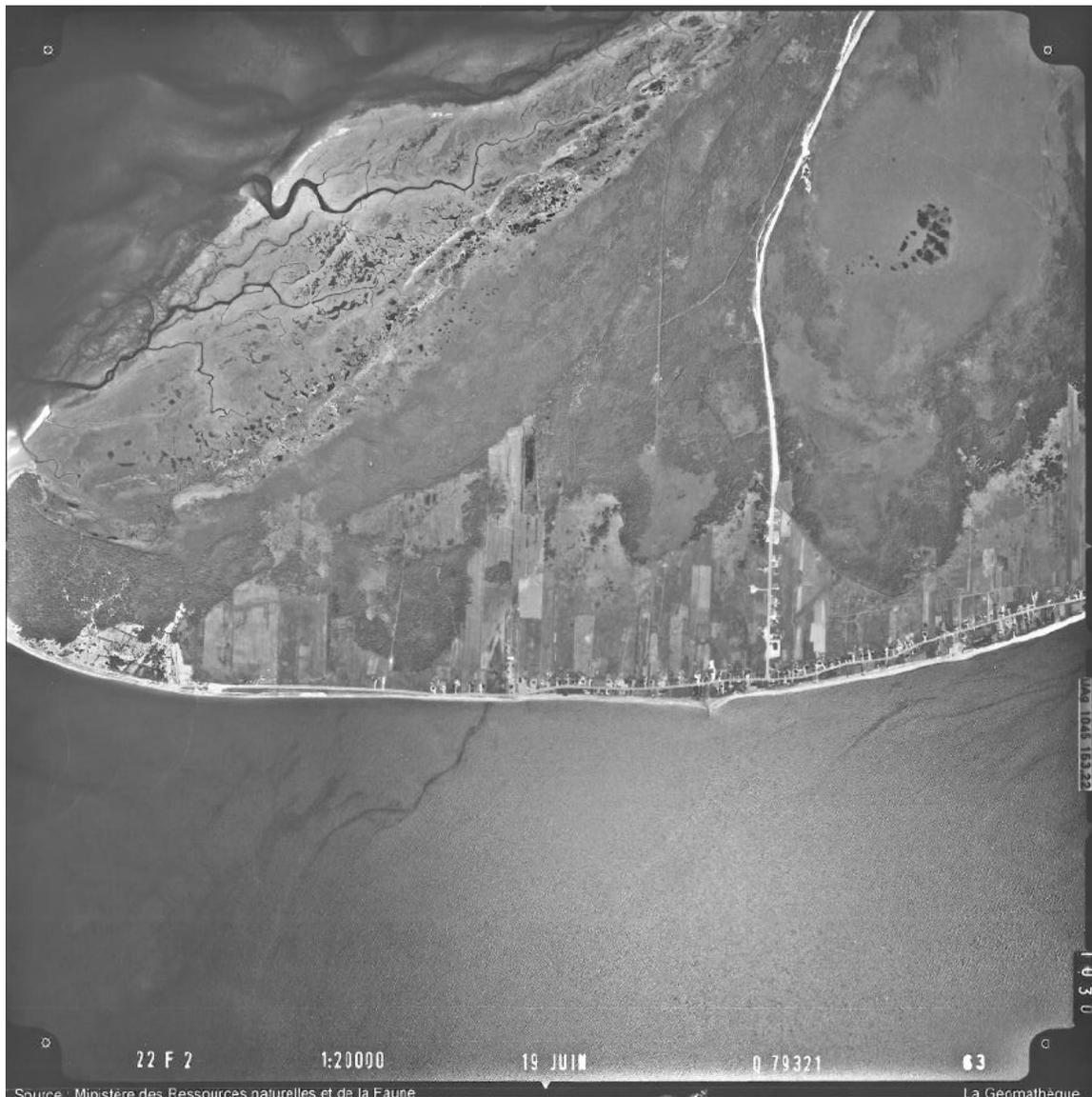


Photo aérienne 1979  
Source : Géomathèque  
Échelle : 1/20000

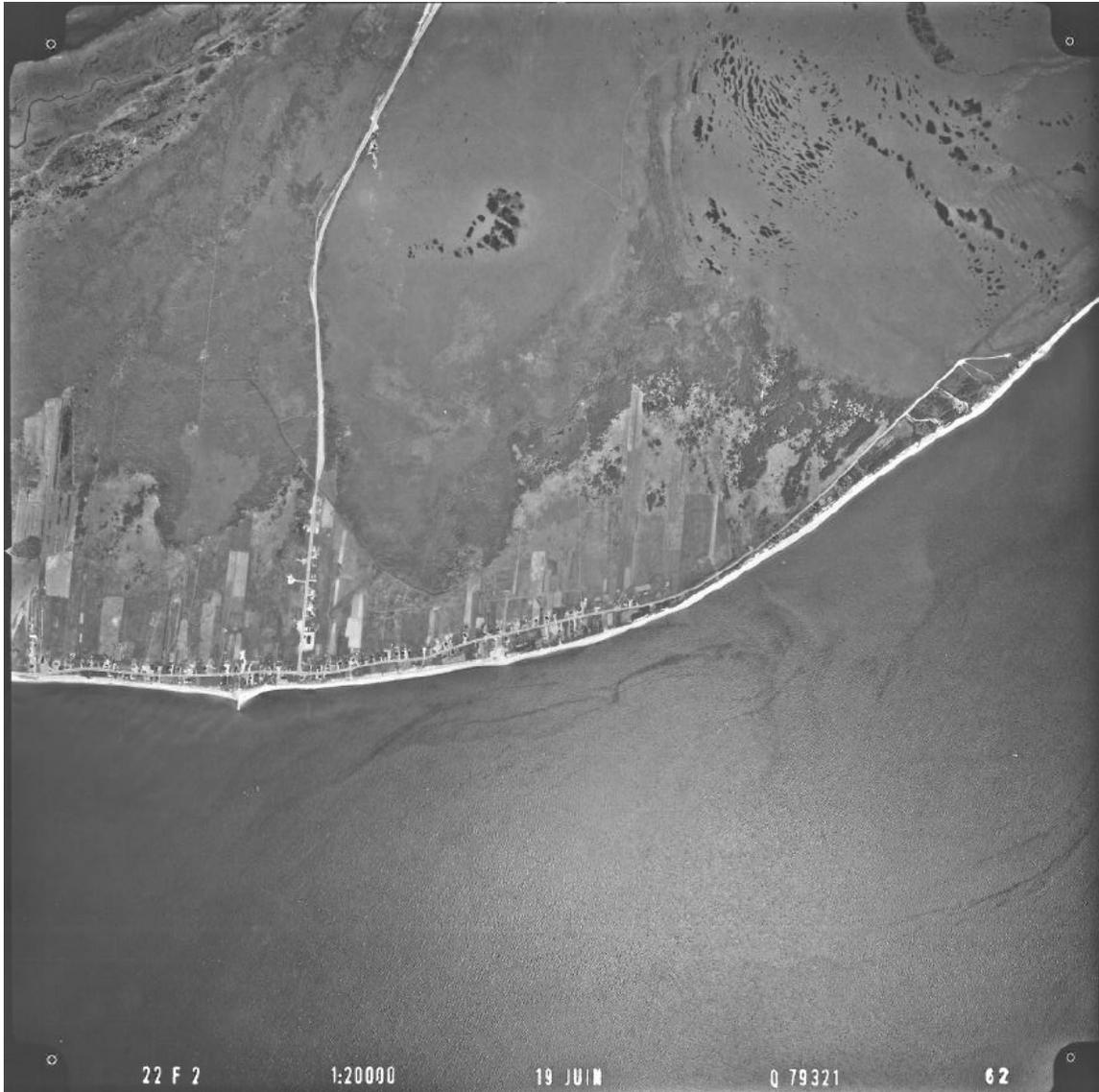


Photo aérienne 1979  
Source : Géomathèque  
Échelle : 1/20000

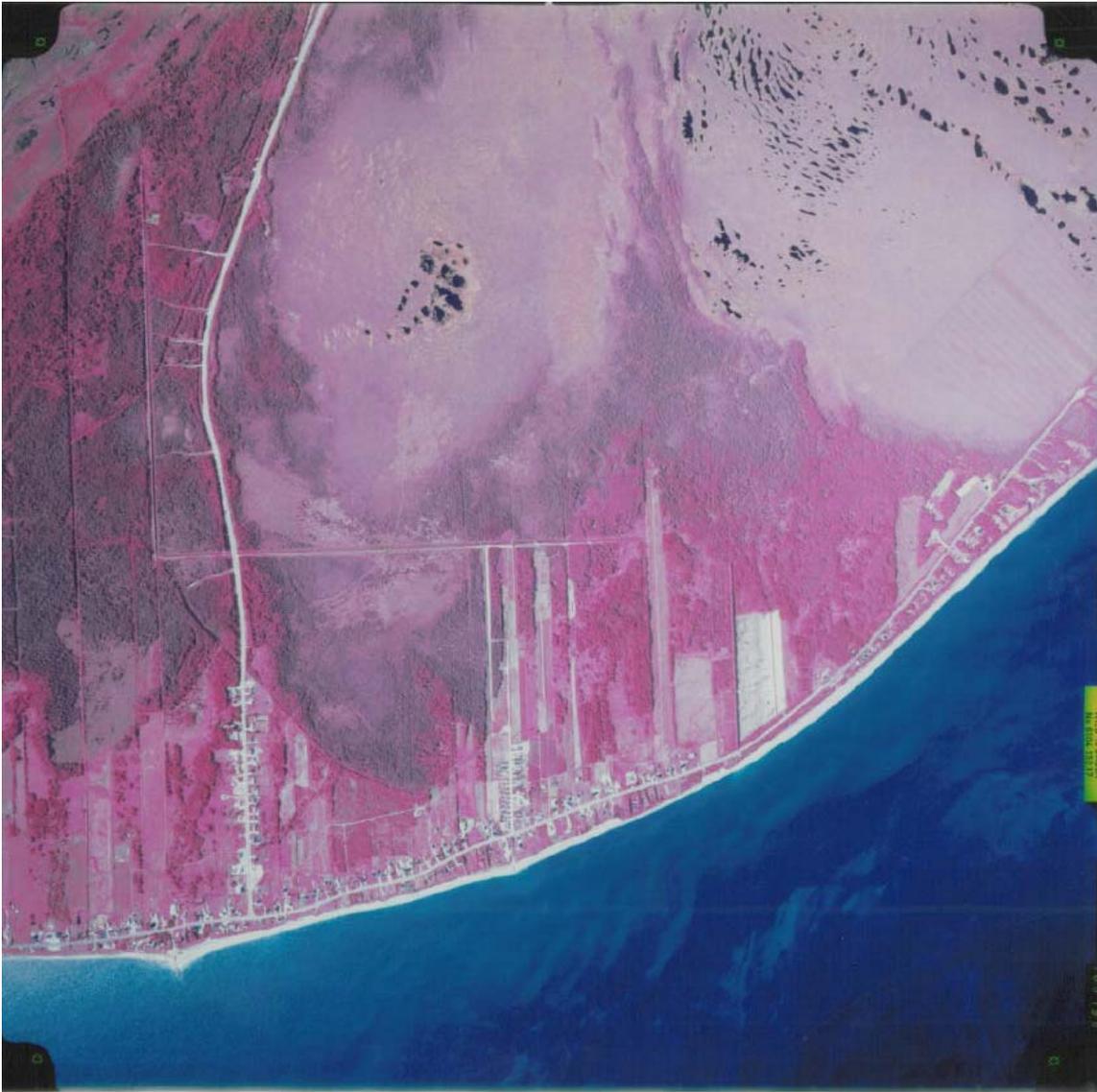


Photo aérienne 2000  
Source : Géomathèque  
Échelle : 1/15000

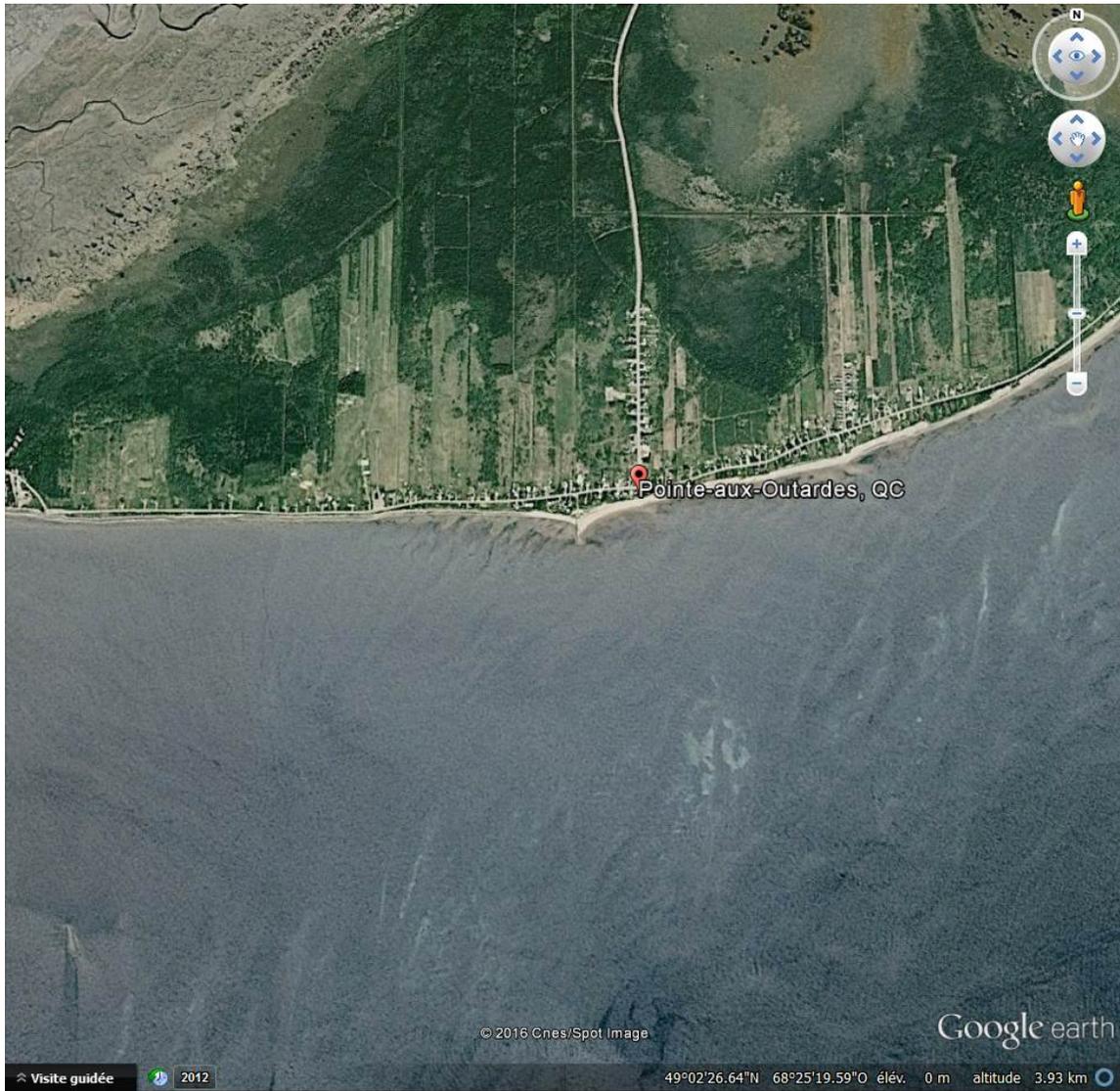


Image Google Earth 2015  
Échelle indéterminée

# ANNEXE D

Documents MDDELCC

QR0010B-ENV-PH-0A



Développement durable,  
Environnement et Lutte  
contre les changements  
climatiques

Québec



Accueil | Plan du site | Nous joindre | Portail Québec | À propos du site | Recherche | English

Le ministre | Le Ministère | Air et changements climatiques | Biodiversité | Développement durable | Eau | Évaluations environnementales  
Matières résiduelles | Milieu agricole | Milieu industriel | Pesticides | Regards sur l'environnement | Terrains contaminés

## Le Ministère

Renseignements généraux >

Communiqués de presse >

Nos activités et services >

Nos engagements >

Nos programmes

Le Fonds vert

Nos publications >

En région

Emplois

Centre d'expertise en analyse  
environnementale du Québec

Centre d'expertise hydrique du  
Québec

## Registre des interventions d'Urgence-Environnement

### Interventions d'urgence : Côte-Nord

Date	Événement
28 janvier 2016	<a href="#">Port-Cartier - Déversement d'eaux usées</a>
2 janvier 2016	<a href="#">Baie-Comeau - Bris d'équipement.</a>
14 novembre 2015	<a href="#">Sept-Îles - Déversement de produits pétroliers</a>
6 novembre 2015	<a href="#">Sept-Îles - Déversement de produits pétroliers</a>
3 novembre 2015	<a href="#">Territoire non organisé - Rivière Nipissis - Déversement de produits pétroliers</a>
23 octobre 2015	<a href="#">Minquanie - Déversement d'eaux usées</a>
7 octobre 2015	<a href="#">Sept-Iles - Déversement de produits pétroliers</a>
5 octobre 2015	<a href="#">Pointe-Lebel - Déversement de matières solides</a>
15 septembre 2015	<a href="#">Les Escoumins - , Accident routier.</a>
14 septembre 2015	<a href="#">Havre-Saint-Pierre - Déversement de produits pétroliers</a>
25 août 2015	<a href="#">Sacré-Coeur - Déversement de produits pétroliers</a>
24 août 2015	<a href="#">Baie-Comeau - Déversement de produits pétroliers</a>
17 août 2015	<a href="#">Baie-Comeau - Déversement de matières solides</a>
9 août 2015	<a href="#">Sept-Iles - Émission de poussières</a>
6 juillet 2015	<a href="#">Territoire non organisé Rivière-Nipissis - Déversement de produits pétroliers.</a>
18 juin 2015	<a href="#">Baie-Comeau - Émission de gaz</a>
16 juin 2015	<a href="#">Baie-Comeau - Déversement de produits pétroliers</a>
27 mai 2015	<a href="#">Baie-Comeau - Déversement de produits pétroliers</a>
11 mai 2015	<a href="#">Sept-Iles - Bris d'équipement</a>
5 mai 2015	<a href="#">Fermont - Écoulement d'eaux de ruissellement chargées de matières en suspension</a>
5 mai 2015	<a href="#">Ragueneau - Bris d'équipement</a>
16 avril 2015	<a href="#">Forestville - Incendie</a>
4 avril 2015	<a href="#">Sept-Îles - Déversement de produits pétroliers</a>
30 mars 2015	<a href="#">Sept-Iles (secteur Pointe-Noire) - Déversement de produits pétroliers</a>
26 février 2015	<a href="#">Schefferville - Incendie impliquant des produits pétroliers</a>
17 décembre 2014	<a href="#">Baie-Comeau - Présence d'écumes à la surface de l'eau</a>
11 décembre 2014	<a href="#">Baie-Comeau - Déversement de produits pétroliers.</a>
6 novembre 2014	<a href="#">Territoire non organisé Rivière-Nipissis - Déraillement de train</a>
29 octobre 2014	<a href="#">Entre Colombier et Betsiamites - Accident routier.</a>

- 27 octobre 2014 [Entre Franquelin et Godbout - Accident routier.](#)
- 14 septembre 2014 [Port-Cartier - Incendie](#)
- 19 août 2014 [TNO de la Rivière-aux-Outardes - Accident routier](#)
- 16 août 2014 [Ragueneau - Présence de mousse sur un cours d'eau](#)
- 31 juillet 2014 [Baie-Comeau - Incendie suite à une explosion](#)
- 27 juillet 2014 [Havre-Saint-Pierre - Rejet de matières en suspension](#)
- 21 juillet 2014 [Havre-Saint-Pierre - Rejet de matières en suspension](#)
- 23 juin 2014 [Baie-Trinité - Dépôt illicite de matières dangereuses](#)
- 18 juin 2014 [Baie-Comeau - Déversement de produits pétroliers](#)
- 30 mai 2014 [Baie-Comeau - Brûlage de matières résiduelles](#)
- 30 mai 2014 [Baie-Comeau - Brûlage de matières résiduelles](#)
- 24 mai 2014 [Baie-Comeau - Déversement de produits pétroliers](#)
- 6 mai 2014 [Havre-Saint-Pierre - Signalement d'hydrocarbures](#)
- 1 mai 2014 [Fermont - Écoulement d'eaux de ruissellement chargées de matières en suspension](#)
- 30 avril 2014 [Fermont - Écoulement d'eaux de ruissellement chargées de matières en suspension](#)
- 29 avril 2014 [Sept-Iles - Écoulement d'eaux de ruissellement chargées de matières en suspension](#)
- 25 avril 2014 [Sept-Iles - Déversement de produits pétroliers](#)
- 25 avril 2014 [Fermont - Écoulement d'eaux de ruissellement chargées de matières en suspension](#)
- 24 avril 2014 [Sept-Iles - Déversement de produits pétroliers](#)
- 18 avril 2014 [Pointe-aux-Outardes - Signalement d'hydrocarbures](#)
- 14 avril 2014 [Sept-Iles - Déversement de produits pétroliers](#)
- 9 avril 2014 [Sept-Iles \(secteur Gallix\) - Déversement de produits pétroliers](#)
- 23 mars 2014 [Port-Menier - Déversement de produits pétroliers](#)
- 17 mars 2014 [Port-Menier - Déversement de produits pétroliers](#)
- 12 mars 2014 [Port-Cartier - Déversement d'huile à moteur](#)
- 10 mars 2014 [Port-Cartier - Déversement de matières dangereuses](#)
- 6 mars 2014 [Baie-Comeau - Déversement de produits pétroliers](#)
- 23 février 2014 [Sept-Îles - , Déversement de produits pétroliers](#)
- 12 février 2014 [Sept-Iles - Déversement de produits pétroliers](#)
- 19 décembre 2013 [Baie-Comeau - Incendie](#)
- 18 novembre 2013 [Havre-St-Pierre - Rejet de matières en suspension](#)
- 1 novembre 2013 [Sept-Iles - Déversement de produits pétroliers](#)
- 21 septembre 2013 [Port-Cartier - Déversement de diesel](#)
- 1 septembre 2013 [Sept-Îles - Déversement de produits pétroliers](#)
- 26 juillet 2013 [Rivière-au-Tonnerre - Déversement de produits pétroliers](#)
- 2 juillet 2013 [T.N.O. Rivière-aux-Outardes - Accident routier](#)
- 3 juin 2013 [Fermont - Déversement de produits pétroliers](#)
- 2 juin 2013 [Natashquan - Déversement de produits pétroliers](#)
- 30 mai 2013 [Sept-Îles - Signalement d'hydrocarbures](#)

- 12 avril 2013 [Fermont - Écoulement d'eaux de ruissellement chargées de matières en suspension](#)
- 9 avril 2013 [Sept-Iles - Émission de poussières](#)
- 14 mars 2013 [Baie-Comeau - Déversement de produits pétroliers](#)
- 4 mars 2013 [Sept-Iles - Déversement de produits pétroliers](#)
- 27 février 2013 [Sept-Iles - Déversement de produits pétroliers](#)
- 11 février 2013 [Port-Cartier - Déversement d'eaux de procédé](#)
- 4 décembre 2012 [Port-Cartier - Déversement d'eaux de procédé](#)
- 9 novembre 2012 [Havre-St-Pierre - Contamination souterraine](#)
- 17 octobre 2012 [Sept-Iles - Accident routier](#)
- 19 septembre 2012 [Fermont - , Écoulement d'eaux de ruissellement chargées de matières en suspension](#)
- 16 août 2012 [Forestville - Déversement de produits pétroliers](#)
- 6 août 2012 [Rivière-aux-Outardes - Accident routier](#)
- 4 août 2012 [Fermont - Écoulement d'eaux de ruissellement chargées de matières en suspension](#)
- 27 juillet 2012 [Baie-Comeau - Déversement de produits pétroliers](#)
- 14 juillet 2012 [Sept-Iles - Accident maritime](#)
- 19 juin 2012 [Baie-Comeau - Déversement de produits pétroliers](#)
- 1 juin 2012 [Port-Cartier - Accident routier](#)
- 30 mai 2012 [Natashquan - Dépôt illicite de matières dangereuses](#)
- 14 mai 2012 [Port-Cartier - Déversement de produits pétroliers](#)
- 8 mai 2012 [TNO Rivière-aux-Outardes - Accident routier](#)
- 24 avril 2012 [Forestville - Accident routier](#)
- 23 avril 2012 [Godbout - Accident routier](#)
- 17 avril 2012 [Sheldrake - Déversement de produits pétroliers](#)
- 17 avril 2012 [Sept-Iles - Déversement de produits pétroliers](#)
- 25 novembre 2011 [MRC de Caniapiscau - Accident routier](#)
- 13 septembre 2011 [Rivière-Saint-Jean - Déversement de diesel](#)
- 1 juin 2011 [Fermont - Déversement de matières liquides](#)
- 29 mai 2011 [Entre Port-Cartier et Fermont - Déraillement de train](#)
- 24 mai 2011 [Fermont - Déversement de matières liquides](#)
- 22 mai 2011 [Fermont - Déversement de matières dangereuses](#)
- 25 avril 2011 [Fermont - Déversement de résidus miniers](#)
- 18 avril 2011 [Baie-Comeau - Déversement de produits pétroliers](#)
- 6 mars 2011 [Territoire non organisé de la municipalité régionale de comté de Manicouagan - Accident routier](#)
- 24 février 2011 [Havre-Saint-Pierre - Déversement de produits pétroliers](#)
- 16 février 2011 [Les Escoumins - Déversement de produits pétroliers](#)
- 20 janvier 2011 [TNO-Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent - Déversement de produits pétroliers](#)
- 18 janvier 2011 [Baie-Trinité - Déversement de matières dangereuses](#)
- 12 janvier 2011 [Havre-Saint-Pierre - Déversement de produits pétroliers](#)
- 14 décembre 2010 [Territoire non organisé de la MRC de Manicouagan - Déversement de produits pétroliers](#)

- 6 décembre 2010 [Havre-Saint-Pierre - Déversement de diesel](#)
- 27 novembre 2010 [Baie-Comeau - Déversement de produits pétroliers](#)
- 1 novembre 2010 [Baie-Comeau - Déversement de produits pétroliers](#)
- 8 octobre 2010 [Sept-Iles - Déversement d'eaux de procédé](#)
- 5 octobre 2010 [MRC de Manicouagan - Déversement de produits pétroliers](#)
- 19 août 2010 [Nord de Sept-Îles - Déversement de produits pétroliers](#)
- 16 août 2010 [Baie-Comeau - Déversement d'huile à moteur](#)
- 18 juillet 2010 [Municipalité régionale de comté - Manicouagan Territoire non organisé de la Rivière-aux-Outardes - Déversement de produits pétroliers](#)
- 14 juillet 2010 [Sept-Iles - Déversement de produits pétroliers](#)
- 7 mai 2010 [Baie-Comeau - Déversement de produits pétroliers](#)
- 7 avril 2010 [Pointe-Lebel - Coupure d'alimentation en eau potable](#)
- 5 avril 2010 [Baie-Comeau - Accident maritime](#)
- 14 mars 2010 [Forestville - Déversement de produits pétroliers](#)
- 20 janvier 2010 [Sept-Iles - Brûlage de matières résiduelles](#)
- 13 janvier 2010 [Port-Cartier - Déversement de diesel](#)
- 23 décembre 2009 [Sept-Iles - Déversement de produits pétroliers](#)
- 16 octobre 2009 [Baie-Comeau - Fuite de gaz](#)
- 1 octobre 2009 [Baie-Comeau - Déversement d'hydrocarbures](#)
- 28 septembre 2009 [Chute-aux-Outardes - Déversement d'hydrocarbures](#)
- 15 juillet 2009 [Longue-Rive - Déversement d'hydrocarbures](#)
- 15 juillet 2009 [Port-Cartier - Déversement d'eaux de procédé](#)
- 15 juillet 2009 [MRC de Caniapiscau - Déversement d'hydrocarbures](#)
- 17 juin 2009 [Port-Cartier - Déversement d'eaux de procédé](#)
- 27 avril 2009 [Baie-Comeau - Déversement d'huile usée](#)
- 22 avril 2009 [Baie-Comeau - Déversement d'hydrocarbures](#)
- 21 avril 2009 [Sept-Iles - Déversement d'hydrocarbures](#)
- 17 avril 2009 [Baie-Comeau - Déversement d'hydrocarbures](#)
- 6 avril 2009 [Sept-Iles - Déversement d'eaux de lixiviation](#)
- 16 février 2009 [Havre-Saint-Pierre - Déversement d'huile à moteur](#)
- 3 février 2009 [Port-Cartier - Déversement d'éthylène glycol](#)
- 5 janvier 2009 [Baie-Comeau - Déversement d'hydrocarbures](#)
- 29 novembre 2008 [Ragueneau - Déversement de kérosène](#)
- 24 novembre 2008 [MRC Caniapiscau - Déversement d'hydrocarbures](#)
- 21 novembre 2008 [Port-Cartier - Déversement d'hydrocarbures](#)
- 23 octobre 2008 [Rivière Pentecôte - Déversement d'hydrocarbures](#)
- 21 octobre 2008 [Port-Cartier - Déversement de soude caustique \(NaOH\)](#)
- 28 septembre 2008 [Baie-Comeau - Déversement d'hydrocarbures](#)
- 15 septembre 2008 [Havre-Saint-Pierre - Déversement d'hydrocarbures](#)
- 12 septembre 2008 [Municipalité régionale de comté de Manicouagan, Territoire Non Organisé Rivière-Aux-Outardes - Déversement d'huile isolante](#)
- 11 septembre 2008 [Municipalité régionale de comté de Manicouagan, Territoire non organisé](#)

[Rivière-Aux-Outardes - Accident routier](#)

9 septembre 2008 [Territoire non organisé - MRC de la Manicouagan - Déversement de diesel](#)

4 septembre 2008 [Baie-Comeau - Déversement d'huile à chauffage](#)

2 septembre 2008 [Baie-Trinité - Déversement de boues](#)

6 août 2008 [Sept-Iles - Déversement de peinture](#)

22 juillet 2008 [Sept-Iles - Émission de poussières](#)

4 juin 2008 [Chute-aux-Outardes - Déversement d'huile à chauffage](#)

26 mai 2008 [Baie-Comeau - Déversement d'huile isolante de transformateur](#)

9 mai 2008 [Sept-Îles - Bris d'une conduite hydraulique](#)

### Le registre par région

Recherche par région :

[Archives du registre](#) | [février 2016](#) | [janvier 2016](#) | [décembre 2015](#) | [novembre 2015](#) | [octobre 2015](#) | [septembre 2015](#) |

 Bibliothèque et Archives Canada - Library and Archives Canada

[Page d'accueil](#) > [ArchiviaNet](#)

 Canada

[Avis importants](#)

 ArchiviaNet : Recherche en ligne



## No records match your request.

This may be due to an error in the search term used or there may be no records containing your search terms. Other possible reasons for the lack of results include:

- The descriptive records containing your search term have not yet been transferred to ArchiviaNet.
- The search term needs to be reconfigured, in which case you may wish to rework your search term.
- The search term may exist, but only in Canada's other official language.

Développement durable,  
Environnement et Lutte  
contre les changements  
climatiques

Québec 

[Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Nous joindre](#) | [Portail Québec](#) | [À propos du site](#) | [Recherche](#) | [English](#)

## Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels

Les renseignements présentés sont ceux disponibles au 10 janvier 2016

L'ensemble du répertoire compte 344 enregistrements.

Aucun enregistrement ne répond au critère suivant : **Municipalité : Pointe-aux-Outardes**



| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Accessibilité](#) | [Pour nous joindre](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |

| [Accès à l'information](#) | [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |  [Abonnement](#) |

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2015

## Le Ministère

- Renseignements généraux >
- Communiqués de presse >
- Nos activités et services >
- Nos engagements >
- Nos programmes
- Le Fonds vert
- Nos publications >
- En région
- Emplois
- Centre d'expertise en analyse  
environnementale du Québec
- Centre d'expertise hydrique du  
Québec

## Registre des interventions d'Urgence-Environnement

Événement :	<b>SIGNALEMENT D'HYDROCARBURES</b>	
Date de signalement de l'événement :	18 avril 2014	
Numéro de dossier :	300878882	<a href="#">Catégorie</a> : 1
Lieu de l'événement :	Fleuve Saint-Laurent, secteur plage rue Labrie	
Municipalité ou territoire :	Pointe-aux-Outardes	
Région administrative :	Côte-Nord	
Matière(s) en cause et quantité estimée* :		
Milieu(x) touché(s) :		
Autres ministères et organismes publics impliqués :	Garde côtière canadienne	
État du dossier :	Terminé pour le service d'Urgence- Environnement	
Autres informations :	L'objet du signalement n'a pas été constaté lors de l'intervention d'Urgence-Environnement.	

\* La quantité inscrite représente une première estimation du volume déversé.



No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No dossier RBQ
<b>Natashquan</b>			
		Lac Collard	438990
<b>Pakuashipi</b>			
34	rue	Shimun	602983
368	rue	Principale	605736
<b>Pessamit</b>			
1	route	138 Est	456090
18	rue	Metsheteu	600565
		Bersimis 2	442150
<b>Pointe-aux-Outardes</b>			
14	chemin	de la Scierie	600018
27	chemin	de la Scierie	603130
385	route	Principale	147249
625	rue	Principale	600402
	lot	54	433438
<b>Pointe-Label</b>			
1	rue	Granier	455917
1	route	138	432494
250	route	138	302537
290	route	de l'Aéroport	458875
480		Granier	427785
		Aéroport de Baie-Comeau	408286
		Aéroport de Baie-Comeau	603212
	route	De l'Aéroport	302605
<b>Port-Cartier</b>			
10	rue	Boisvert	453820
100	rue	du Moulin	601373
103	boulevard	des Rochelois	424706
12	rue	Boisvert	600874
12		Boisvert	404200
172	rue	Portage-des-Mousses	443902
172	rue	Portage-des-Mousses	602220
175		Portage-des-Mousses	450760
175		Portage-des-Mousses	606282

Titulaire du permis (N° Dossier)	Site Adresse	Date Émission Expiration	Date Prochaine Vérif.	Capacité Autorisée (litres)	Nombre Réservoirs Autorisé
<b>Pessamit</b>					
Julienne Vachon Picard (600565)	Magasin Picard 18, Rue Metsheteu Pessamit (Québec) G0H 1B0	2015/12/04 2017/12/03	2017/12/03	50 000	2
<b>Pointe-aux-Outardes</b>					
Compagnie Asphalte (CAL) - Division Sintra inc. (603130)	Compagnie Asphalte (CAL) 27, Ch de la Scierie Pointe-aux-Outardes (Québec) G0H 1M0	2014/06/23 2016/06/22	2016/06/22	24 990	2
Location Gaétan Lévesque inc. (433438)	Location Gaétan Lévesque inc. Lot 54 Pointe-aux-Outardes (Québec) G0H 1M0	2015/06/01 2017/05/31	2019/05/31	50 260	2
3101-7015 Québec inc. (147249)	Épicerie-dépanneur Réjean Vallée enr. 385, Rte Principale Pointe-aux-Outardes (Québec) G0H 1H0	2015/06/01 2017/05/31	2017/05/31	50 000	2
9051-9646 Québec inc. (600402)	Dépanneur gaz-bar Le Fanatik 625, Rue Principale Pointe-aux-Outardes (Québec) G0H 1M0	2014/04/01 2016/03/31	2018/03/31	33 509	1
<b>Pointe-Label</b>					
Avjet Holding inc. (603212)	Aéroport de Baie-Comeau Aéroport de Baie-Comeau Pointe-Label (Québec) G5C 2S6	2016/01/22 2016/06/17	2016/06/17	150 000	3
La Flèche auto (1987) ltée (302605)	La Flèche auto (1987) ltée Rte De l'Aéroport Pointe-Label (Québec) G0H 1N0	2015/12/01 2017/11/30	2017/11/30	10 000	1
Les entreprises Jacques Dufour et fils inc. (432494)	Les entreprises Jacques Dufour et fils inc. 1, Rte 138 Pointe-Label (Québec) G0H 1N0	2015/06/01 2017/05/31	2019/05/31	42 500	2
Municipalité de Pointe-Label (458875)	Garage municipal 290, Rte de l'Aéroport Pointe-Label (Québec) G0H 1N0	2015/10/01 2017/09/30	2019/09/30	25 000	1
Premier horticulture ltée (427785)	Premier horticulture ltée - division Pointe-Label 480, Granier Pointe-Label (Québec) G0H 1N0	2015/04/01 2017/03/31	2019/03/31	28 795	2
Produits Suncor Énergie, s.e.n.c. (302537)	Produit Suncor Énergie, s.e.n.c. #21813 250, Rte 138 Pointe-Label (Québec) G0H 1N0	2015/12/01 2017/11/30	2019/11/30	125 000	3
4364945 Canada inc. (455917)	Marché du Carrefour 1, Rue Granier Pointe-Label (Québec) G0H 1N0	2014/02/01 2016/01/31	2018/01/31	34 125	1

## **ANNEXE E**

### **Demandes d'accès à l'information**

QR0010B-ENV-PH-0A



**Després, Nathalie**

*Van Trang Nguyen*  
*Outardes*

**De:** Internet DR09  
**Envoyé:** 22 janvier 2016 08:44  
**À:** VanTrang.Nguyen@cima.ca  
**Cc:** Després, Nathalie  
**Objet:** TR: QR0010B-Demande d'accès à l'information  
**Pièces jointes:** QR0010B\_Demande\_info\_MDDELCC.doc

Bonjour,

Nous avons bien reçu votre demande d'accès à l'information concernant le projet ci-dessus mentionné. Celle-ci a été transmise à M<sup>me</sup> Nathalie Després qui verra à y donner suite dans les meilleurs délais.

Vous pouvez joindre M<sup>me</sup> Després au 418 964-8888, poste 253 ou par courrier à l'adresse suivante : [nathalie.despres@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:nathalie.despres@mddelcc.gouv.qc.ca).

En vertu de l'article 46 de la *Loi d'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous signalons que si le délai de vingt jours imparti par la loi pour vous répondre n'est pas respecté, vous aurez droit de recours devant la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-annexée une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veillez agréer nos salutations les meilleures.

*Josée Minier*

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Côte-Nord  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement  
et de la Lutte contre les changements climatiques  
818, boulevard Laure  
Sept-Îles (Québec) G4R 1Y8  
Téléphone : 418 964-8888, poste 223  
Télécopieur : 418 964-8023

**De :** Van Trang Nguyen [mailto:VanTrang.Nguyen@cima.ca]  
**Envoyé :** 21 janvier 2016 15:46  
**À :** Internet DR09 <cote-nord@mddelcc.gouv.qc.ca>  
**Objet :** QR0010B-Demande d'accès à l'information

Bonjour,

Dans le cadre d'un projet de stabilisation de berge à l'ouest de l'ancien quai municipal de la municipalité de Pointe-aux-Outardes, CIMA a été mandaté pour la réalisation d'une évaluation environnementale.

La présente est une demande d'accès à l'information visant à établir si votre service ou département détient un dossier relatif à la Pointe-aux-Outardes

Plus précisément, nous désirons obtenir tout document ou toute information environnementale se rapportant au terrain désigné.

La demande officielle est en pièce jointe.

Salutations cordiales,

---

**Van Trang Nguyen, B.Sc., M.Sc. Sols et environnement**

Professionnelle de l'environnement junior  
Environnement



2030, boulevard Guillaume-Couture, bureau 201  
Lévis QC G6W 2S6  
Tél. bur.: 418-834-2273 poste 1409 / Téléc. : 418-834-3356  
Cell.: 4189993762



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement!

AVERTISSEMENT CONCERNANT LA CONFIDENTIALITÉ Ce message est confidentiel. S'il ne vous est pas destiné, veuillez en informer l'émetteur immédiatement et le détruire intégralement.

---



Partenaire de génie

## Transmission de documents par courriel

2030, boul. Guillaume-Couture, bur. 201  
Lévis, QC, G6W 2S6  
CANADA  
Tél. : 418 834-2273  
Fax : 418 834-3356

Destinataire : MDDELCC  
Direction régionale de Côte-Nord  
Expéditeur : Mme. Van Trang Nguyen

Projet : QR0010B  
Dossier : Évaluation environnementale  
Date : 21 janvier 2016

Nombre de pages incluant celle-ci :

Original suivra :  OUI  NON

Bonjour,

La présente est une **demande d'accès à l'information** visant à établir si votre service ou département détient un dossier relatif au terrain suivant :

- Adresse : Pointe-aux-Outardes
- Lots :
- Propriétaire :
- Plan :

Plus précisément, nous désirons obtenir des informations se rapportant aux éléments suivants :

- Tout document ou toute information environnementale se rapportant au terrain désigné –**  
(Exemple : avis d'infraction, rapport d'étude géotechnique ou environnemental, rapport d'inspection, certificat d'autorisation, plaintes, plans du site ou des infrastructures, présence de déchets, de remblai, de réservoirs d'hydrocarbures pétroliers (essence, diesel, mazout, huiles usées, etc.), de contamination des sols et de l'eau, etc.)
- Tout document portant sur l'historique du terrain désigné –**  
(Exemple : fiche historique des permis municipaux ou tout autre document traitant de l'utilisation du site (vocation générale, construction des bâtiments, travaux de rénovations, de démolition ou d'agrandissements, etc.), de l'identification de ses occupants et/ou d'une description de leurs activités respectives (résidentielles, commerciales et/ou industrielles).

Veuillez agréer nos salutations les plus cordiales.

Van Trang Nguyen, M.Sc. Sols et environnement

### TRANSMISSION DES DOCUMENTS :

Veillez envoyer votre réponse et les documents existants par télécopieur au numéro ci-haut mentionné. Si la quantité de documents s'avère trop importante, veuillez communiquer avec le représentant de CIMA+ pour évaluer les modalités appropriées pour l'envoi des dits documents.

### RÉPONSE :

Si votre organisme ne possède aucun dossier environnemental concernant la propriété précitée, vous pouvez signer au bas de ce document et nous le retourner par télécopieur.

**Nous ne possédons aucun dossier pour le site à l'étude.**

Signature :

\_\_\_\_\_

PAR COURRIEL

Sept-Îles, le 24 février 2016

Madame Van Trang Nguyen  
Cima  
2030, boulevard Guillaume-Couture  
Bureau 201  
Lévis (Québec) G8W 2S6

V/Réf. : QR0010B

**Objet : Demande d'accès concernant Quai de Pointe-aux-Outardes  
Certificats d'autorisation**

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue le 22 janvier 2016 concernant l'objet précité.

Vous trouverez, en annexe, la liste ainsi que les certificats d'autorisation que vous désiriez recevoir.

Vous noterez que dans ce document, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et 53, 54 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 418 964-8888, poste 253.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Nathalie Després  
Répondante régionale de l'accès  
aux documents

p. j.

**Quai de Pointe-aux-Outardes**  
**Liste des documents**  
**Le 24 février 2016**

Dossier N°	N° copie	Date	Type de document	Objet	Signature	Nombre pages
7430-09-01-0508201 C.A.	1	2006-05-21	Certificat d'autorisation	Réfection d'un enrochement en rive du fleuve Saint-Laurent	Alain Gaudreault du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	2
7430-09-01-0508202 Modification	2	2007-02-13	Modification	Réfection d'un enrochement en rive du fleuve Saint-Laurent	Alain Gaudreault du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	2
7430-09-01-0508203 C.A.	3	2009-05-09	Certificat d'autorisation	Réfection d'un enrochement existant en rive du fleuve Saint-Laurent – Pointe-aux-Outardes	Guyline Lamarre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	2
<b>Total</b>						<b>6</b>



brun

Sept-Îles, le 21 avril 2006

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Village de Pointe-aux-Outardes  
471, chemin Principal  
Pointe-aux-Outardes (Québec) G0H 1M0

N/Réf. : 7430 09 01 0508201  
400305162

Objet : Réfection d'un enrochement en rive du fleuve Saint-Laurent

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 14 février 2006, reçue le 21 février 2006 et complétée le 27 mars 2006, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Réfection d'un enrochement sur une longueur de 270 mètres.

Les travaux seront réalisés sur les lots 5-3, 5-2, 6a-9, 6a-7 et 6a-6, rang de la Pointe-aux-Outardes du canton Manicouagan, municipalité de Pointe-aux-Outardes, MRC Manicouagan.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 14 février 2006, signée par **art. 53-54** et concernant une demande de certificat d'autorisation pour la réalisation des travaux, à laquelle étaient annexés :

CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf. : 7430 09 01 0508201  
400305162

Le 21 avril 2006

- le formulaire intitulé «Demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour les projets en milieux aquatique et riverain», daté du 14 février 2006 et signé par **art. 53-54**
- le plan intitulé «Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Réfection enrochement, rue Labrie Ouest - Vue en plan, Coupes et détails» daté du 2 février 2006, **art. 53-54**
- le plan intitulé «Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Réfection enrochement, rue Labrie Ouest - Sections» daté du 2 février 2006, **art. 53-54**
- le devis intitulé «Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Enrochement rue Labrie Ouest - Devis municipal» daté du 23 janvier 2006, **art. 53-54**

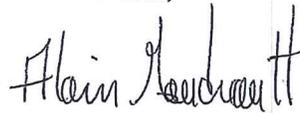
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 24 mars 2006 et signée par **art. 53-54** concernant des renseignements additionnels.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



AG/MT/sm

Alain Gaudreault  
Directeur régional de l'analyse et de  
l'expertise de la Côte-Nord

RECOMMANDÉ PAR. *A.T.*

Sept-Îles, le 13 février 2007

MODIFICATION

Village de Pointe-aux-Outardes  
471, chemin Principal  
Pointe-aux-Outardes (Québec) G0H 1M0

N/Réf. : 7430 09 01 0508202  
400379395

Objet : Réfection d'un enrochement en rive du fleuve Saint-Laurent

Mesdames,  
Messieurs,

La présente modification concerne le certificat d'autorisation délivré le 21 avril 2006 en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Réfection d'un enrochement sur une longueur de 270 mètres.

Les travaux seront réalisés sur les lots 5-3, 5-2, 6a-9, 6a-7 et 6a-6, rang de la Pointe-aux-Outardes du canton Manicouagan, municipalité de Pointe-aux-Outardes, MRC de Manicouagan.

À la suite de votre demande datée du 19 décembre 2006, reçue le 28 décembre 2006 et complétée le 8 février 2007, j'autorise, en vertu de l'article 122.2 de ladite loi, la modification suivante :

Prolongation de la période des travaux jusqu'au 30 avril 2007.

Modification de la disposition de la membrane géotextile en limitant son installation sous la clé de l'enrochement jusqu'à 1 mètre au-dessus du fond de l'excavation ainsi qu'au niveau du fossé de drainage sur toute la hauteur de l'ouvrage et sur 6 mètres de large.

Modification du calibre des matériaux utilisés pour l'aménagement de l'ouvrage par la mise en place d'une seule sous-couche de matériel d'une épaisseur de 600 millimètres, composée de pierres de calibre 100-600 millimètres ainsi que par la mise en place de pierres de carapace de calibre 900-1 100 millimètres sur une épaisseur de 2 000 millimètres.

## MODIFICATION

-2-

N/Réf. : 7430 09 01 0508202  
400379395

Le 13 février 2007

Les documents suivants font partie intégrante de la présente modification :

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 19 décembre 2006 et signée par **art. 53-54** concernant une demande de modification au certificat d'autorisation émis le 21 avril 2006 relativement à la réfection d'un enrochement, à laquelle étaient annexés :
  - le plan intitulé « *Municipalité de Pointe-aux-Outardes, réfection enrochement, rue Labrie Ouest - vue en plan, coupes et détails* », daté du 21 novembre 2006, **art. 53-54**
  - le plan intitulé « *Municipalité de Pointe-aux-Outardes, réfection enrochement, rue Labrie Ouest - sections* », daté du 21 novembre 2006, **art. 53-54**
  - le devis # 3943 intitulé « *Municipalité de Pointe-aux-Outardes, enrochement rue Labrie Ouest - devis municipal* », daté du 21 novembre 2006, **art. 53-54**
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 6 février 2007 et signée par **art. 53-54** concernant des renseignements additionnels.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

La modification devra être réalisée conformément à ces documents.

En outre, ladite modification de certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



AG/MT/hj

Alain Gaudreault  
Directeur régional de l'analyse et de  
l'expertise de la Côte-Nord

Amaw

Sept-Îles, le 9 avril 2009

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**

Village de Pointe-aux-Outardes  
471, chemin Principal  
Pointe-aux-Outardes (Québec) G0H 1M0

N/Réf.: 7430 09 01 0508203  
400571364

Objet : Réfection d'un enrochement existant en rive du fleuve  
Saint-Laurent – Pointe-aux-Outardes

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 16 décembre 2008, reçue le 18 décembre 2008 et dûment complétée le 26 mars 2009, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Réparation d'un enrochement existant à deux endroits, respectivement sur des longueurs de 22,5 et 49 mètres, ainsi que la remise en place des roches étalées sur la plage provenant de celui-ci, et ce, sur une longueur totale d'intervention inférieure à 300 mètres.

Les travaux seront réalisés sur les rives et le littoral du fleuve Saint-Laurent, sur le territoire de la municipalité de Pointe-aux-Outardes, MRC de Manicouagan sur les lots 9-B-6, 9-B-7, 10-7 et 10-8 du rang de la Pointe-aux-Outardes, canton Manicouagan.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 16 décembre 2008, concernant une demande de certificat d'autorisation pour l'enrochement des berges à Pointe-aux-Outardes et à laquelle était annexé :

## CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf. : 7430-09-01-0508203  
400571364

Le 9 avril 2009

- le formulaire intitulé « *Demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement* », daté du 16 décembre 2008 et signé par **art. 53-54**
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 11 mars 2009 et signée par **art. 53-54** concernant des renseignements additionnels.
- Envoi au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, daté du 26 mars 2009 et signé par **art. 53-54** ing., concernant des renseignements additionnels et auquel étaient annexés :
  - la lettre intitulée « *Réparation de l'enrochement existant en rive du fleuve St-Laurent à Pointe-aux-Outardes* », datée du 10 mars 2009 et **art. 53-54**
  - le plan intitulé « *Enrochement Pointe-aux-Outardes – état des lieux vue en plan 1/2* », daté du 27 février 2009, signé et **art. 53-54**
  - le plan intitulé « *Enrochement Pointe-aux-Outardes – état des lieux vue en plan 2/2* », daté du 27 février 2009, signé et scellé **art. 53-54**

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



Alain Gaudreault  
Directeur régional de l'analyse et  
de l'expertise de la Côte-Nord

AG/MT/hj

REÇU PAR

H.T.

COPIE

## Van Trang Nguyen

---

**De:** Maxime Whissell <maxime.w@pointe-aux-outardes.ca>  
**Envoyé:** 4 février 2016 15:26  
**À:** Van Trang Nguyen  
**Objet:** RE: Spam: QR0010B-Stabilisation des berge PAO  
**Pièces jointes:** 123, rue Labrie - Entreposage véhicule.pdf; 95, rue Labrie - Construction d'un bâtiment complémentaire.pdf; 95, rue Labrie - Nuisance.pdf

Bonjour,

Voici ce qui est disponible dans les dossier pour ce qui touche l'environnement. Bien que nous avons parcouru l'ensemble de permis et certificat émis pour le lots situés dans la zone d'étude, nous avons noté rien de pertinent à ce qui pourrait toucher à l'environnement. (Réservoir d'essence, d'huile de chauffage, réservoir de propane , station d'essence, etc.)

A noté que pour les propriétés situées au 95 et 123, rue Labrie, il est fort probable que les nuisances (Métal, bois, autos) aient été entreposés sur les lots situés à l'extérieur de la zone des travaux. Soit sur le terrain situé au nord de la rue Labrie.

Salutation!

**Maxime Whissell**  
**Inspecteur en bâtiment**  
**Superviseur des travaux publics**  
**471, chemin Principal**  
**Pointe-aux-Outardes (Québec)**

**Téléphone : (418) 567-2203**  
**Télécopieur : (418) 567-4409**  
**Courriel : maxime.w@pointe-aux-outardes.ca**

---

**De :** Van Trang Nguyen [mailto:VanTrang.Nguyen@cima.ca]  
**Envoyé :** 2 février 2016 09:37  
**À :** maxime.w@pointe-aux-outardes.ca  
**Objet :** Spam: QR0010B-Stabilisation des berge PAO

Bonjour monsieur Whissell,

Je suis en train de faire l'évaluation environnementale de site Phase I pour le projet de stabilisation des berges à l'ouest du vieux quai, Pointe-aux-Outardes. Est-ce que vous pourriez me fournir les numéros des lots touchés par ce projet afin de faire une demande d'accès à l'information auprès du ministère de l'Environnement et de la municipalité, SVP?

Merci beaucoup et bonne journée à vous,

---

**Van Trang Nguyen, B.Sc., M.Sc. Sols et environnement**

Professionnelle de l'environnement junior  
Environnement



2030, boulevard Guillaume-Couture, bureau 201  
Lévis QC G6W 2S6  
Tél. bur.: 418-834-2273 poste 1409 / Téléc. : 418-834-3356  
Cell.: 4189993762



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement!

**AVERTISSEMENT CONCERNANT LA CONFIDENTIALITÉ** Ce message est confidentiel. S'il ne vous est pas destiné, veuillez en informer l'émetteur immédiatement et le détruire intégralement.

---

## Village de Pointe-aux-Outardes

Bureau du secrétaire-trésorier

LETTRE CERTIFIÉE  
LC 006 113 953

*Pointe-aux-Outardes (Québec)*

le 4 novembre 1993

Monsieur Réjean Guillemette  
95, rue Labrie  
Pointe-aux-Outardes (Québec)  
G0H 1M0

Objet : Construction d'un bâtiment complémentaire sans  
l'obtention d'un permis de construction

Monsieur,

Une visite d'inspection nous permettant d'assurer le suivi administratif qu'exigeait l'infraction relative aux nuisances, nous a permis de constater la présence récente d'une nouvelle remise.

Comme le spécifiait très clairement la lettre d'infraction au règlement sur les nuisances, toutes les interventions physiques sur le territoire sont pour la plupart, soumises à des normes particulières.

À cet effet, le rapport d'inspection détaille les normes qui sont normalement connues par les contribuables lorsqu'ils font leur démarche pour l'obtention d'un permis.

Dans votre cas, il appert qu'il n'existe aucune autre alternative que le démantèlement de ladite nouvelle remise aux dimensions de 21 pieds par 16 pieds (21' x 16'). Pour ce faire, sachant fort bien que le but derrière la construction de cette remise est l'entreposage des pièces et matériaux visés par l'infraction sur les nuisances, rien cependant permet d'enfreindre un deuxième règlement pour se conformer à un premier.

Dans ce contexte, nous sommes dans l'obligation d'exiger la démolition de cette remise afin de faire respecter ledit règlement sur les bâtiments complémentaires de façon équitable pour tous.

Le délai pour se conformer aux exigences de ce règlement est de dix (10) jours à compter de la date de réception du présent avis d'infraction.

.../2

Comme vous le savez, c'est au Conseil municipal d'intervenir lorsque ce délai se terminera par l'entremise de procédures légales.

En espérant le respect de ces exigences, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

*Sébastien Paré*

---

Sébastien Paré  
Inspecteur en bâtiment

# Pointe-aux-Outardes

(MUNICIPALITÉ)

12x24

## RAPPORT D'INSPECTION

Date: 4 novembre 93 14 30 heures

Propriétaire: Réjean Guillemette et Suzanne Cyr

Terrain (cadastre ou no d'immeuble): #95 rue Lamie, lot # 7a-6-1  
du rang de la Pointe-aux-Outardes, Canton Manikouagan.

Constatations: Construction d'une remise sans aucun permis  
de construction spécifique. La remise construite  
a les dimensions suivantes: 21' x 16' = 30m<sup>2</sup>

Constat d'infraction:  versé au dossier  procès-verbal remis à l'occupant  
(S'il y a lieu) Photos:  oui  non

En contravention aux règlements suivants: Règlement de zonage # 155-91  
article 702.2 intitulé: Normes d'implantation particulières  
lorsque le bâtiment complémentaire isolé est un cabanon et/ou un  
garage mixé.

Sebastien Poiré

INSPECTEUR MUNICIPAL

- Surface du bâtiment principal:  $7,5m \times 11m = 81m^2$
- Surface totale pour les bâtiments complémentaires =  $81m^2 \times 80\% = 65m^2$
- Avant la construction illégale, les bâtiments complémentaires totaux étaient  $69m^2$  (garage  $6,6m \times 9m = 60m^2$ )  
(remise, près de la maison  $2,5m \times 3,6m = 9m^2$ )
- La surface totale des bâtiments complémentaires est donc de  $34m^2$  supérieure à la norme prescrite à l'article 702.2 du règlement #155-91.
- Prenez note enfin que l'abri d'auto, adjacent à votre résidence ne fait pas partie du calcul quant à la surface du bâtiment principal. (réf. article 106.137, règlement 155-91)

## Village de Pointe-aux-Outardes

Bureau du secrétaire-trésorier

Pointe-aux-Outardes (Québec)  
le 9 septembre 1993

Monsieur Réjean Guillemette  
95, rue Labrie  
Pointe-aux-Outardes (Québec)  
G0H 1M0

Objet : Infraction aux règlements municipaux relatifs à  
l'aménagement des terrains ainsi qu'aux nuisances

Monsieur,

Suite à une plainte, nous avons constaté, lors d'une inspection en date du 7 septembre 1993, que votre cour arrière est densément occupé par plusieurs voitures usagées ainsi que par un nombre impressionnant de plates-formes de bois devant servir originalement à la manutention de marchandises.

Sans expliquer les fondements de l'articulation réglementaire municipale dans ce domaine, il apparaît cependant opportun de vous décrire sommairement les articles sur lesquels s'appuie une telle infraction.

Premièrement, le plan d'urbanisme qui sert de pièce maîtresse à l'orientation et à la gestion du territoire segmente l'ensemble du territoire en de multiples unités de gestion dont le principal contrôle est assuré par le règlement de zonage. Ce dernier édicte, pour chaque unité de gestion (zone), une série de mesures réglementaires devant servir d'encadrement aux interventions physiques sur ce territoire afin de se rapprocher des orientations de développement retenues par la municipalité et approuvées par les personnes habiles à voter.

Dans votre cas, vous êtes soumis aux normes et dispositions contrôlant la zone 74-H laquelle est dominée par un usage résidentiel. Pour cette zone, l'entreposage de véhicules usagés ainsi que l'accumulation de plates-formes de bois sont prohibés. En effet, l'articulation réglementaire dans ce domaine spécifie clairement que les entreposages qui ne sont pas énumérés et autorisés dans le règlement de zonage 155-91 sont prohibés.

Deuxièmement, ce même règlement de zonage portant le numéro 155-91 édicte certaines dispositions réglementaires relatives à l'entretien des terrains notamment la présence de véhicules désaffectés qui est encore une fois prohibée.

Troisièmement, depuis juillet dernier, la municipalité s'est dotée d'un règlement sur les nuisances afin d'intervenir avec plus de vigueur, dans le maintien de l'esthétisme, de la sécurité et de l'hygiène publique (article 7.3).

Or, en vertu de cet article, la présence de plusieurs véhicules désaffectés ainsi que l'accumulation de plates-formes de bois constituent une nuisance.

Enfin, il est important de noter qu'il n'existe aucun droit acquis en matière de nuisance c'est-à-dire que vous ne pouvez invoquer la présence d'une nuisance pour rendre caduque les sanctions contenues au dernier règlement (192-93).

À la lumière de ces explications sommaires, vous avez (10) jours pour remédier à la situation. L'enlèvement des dites plates-formes de bois ainsi que l'éventuel remisage des automobiles désaffectées à l'intérieur du garage, si cela s'avère possible, vous permettra d'éviter les nouvelles sanctions coûteuses contenues dans le règlement 192-93 lesquelles pouvant être appliquées après résolution du Conseil exigeant une ordonnance légale à cet effet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

---

Sébastien Paré  
Inspecteur en bâtiment

p.j. Article 7, Règlement 192-93  
Article 10.1.7, Règlement 155-91

Pointe - aux - Ootardes

(MUNICIPALITÉ)

RAPPORT D'INSPECTION

Date: 7 sept. 93 10.45 AM heures

Propriétaire: Rejean Guillemette, Suzanne Cyr

Terrain (cadastre ou no d'immeuble): 95, rue Lamie # lot 7A-6-1 rang Pté-aux-Ootardes.

Constatations: Plusieurs voitures usagées occupent la cour arrière ainsi que plusieurs (50+) plate-forme de bois devant servir au transport de marchandises diverses.

Constat d'infraction: [x] versé au dossier [ ] procès-verbal remis à l'occupant (S'il y a lieu) Photos: [x] oui [ ] non

155-91 article 10.1.7 93 - (Noisance)

En contravention aux règlements suivants:

INSPECTEUR MUNICIPAL

Large grid area for additional notes or drawings.



## Village de Pointe-aux-Outardes

---

Le 16 juin 2009

Monsieur Jean-Louis Naud  
123, rue Labrie  
Pointe-aux-Outardes (Québec) G0H 1M0

**Objet : Entreposage de véhicule hors d'usage au 123, rue Labrie**

Monsieur,

Suite à une inspection effectuée au 123, rue Labrie, nous avons constaté que vous aviez un véhicule hors d'usage laissé sur votre propriété. Ainsi, vous contrevenez à l'article 10.1.7 du règlement de zonage en vigueur sur le territoire de la municipalité de Pointe-aux-Outardes qui stipule que:

« Tous les terrains, occupés ou non, doivent être laissés libres, ..., de rebuts, de pièces de véhicules et de véhicules désaffectés. »

Nous vous donnons 15 jours à partir de la date mentionnée ci-haut pour nettoyer votre terrain, sans quoi, nous prendrons les recours nécessaires pour que les règlements de la municipalité soient respectés.

Comptant sur votre collaboration, veuillez accepter, Monsieur, nos meilleures salutations.

MW/

  
Maxime Whissell  
Inspecteur en bâtiment

LISTE DES CODES D'UTILISATION  
en date du 2008-02-05

Date 2008-02-05 14:35:54

Page 1

Trier par : Code

<u>Code</u>	<u>Description</u>
1000	Logement
1100	Chalet ou maison de villegiature
1200	Maisons-mobiles
1211	Maison mobile
1212	Roulotte residentielle
1510	Maison de chambres et pension
1521	Local pour les associations fraternelles
1522	Maison des jeunes
1531	Local d'etudiants(es) infirmiers (eres)
1532	Maison d'etudiants (college et universite)
1539	Autres residences d'etudiants
1541	Maison pour personnes retraitees non autonomes
1542	Orphelinat
1543	Maison pour personnes retraitees autonomes
1551	Couvent
1552	Monastere
1553	Presbytere
1559	Autres maisons d'institutions religieuses
1590	Autres locaux de groupes
1600	Hotel residentiel
1610	Motel residentiel
1701	Parc de roulottes (fonds de terre seulement)
1702	Parc de maisons mobiles (fonds de terre seulement)
1890	Autres residences provisoires
1911	Pourvoirie avec droits exclusifs
1912	Pourvoirie sans droits exclusifs
1913	Camp de chasse et peche
1914	Camp forestier
1921	Stationnement interieur
1922	Stationnement exterieur
1923	Espace de rangement
1990	Autres immeubles residentiels
2011	Industrie de l'abattage et du conditionnement de la viande (sauf la volaille)
2012	Industrie de l'abattage et du conditionnement de la volaille
2013	Industrie d'equarrissage
2019	Industrie de boyaux naturels pour saucisses
2020	Industrie de la transformation du poisson
2031	Conserverie de fruits et de legumes
2032	Industrie de fruits et de legumes congeles
2039	Industrie de produits alimentaires a base de fruits et de legumes
2041	Beurrerie et fromagerie
2043	Industrie du lait de consommation
2044	Industrie de concentre de lait
2045	Industrie du fromage
2046	Fabrication de creme glatee et de desserts congeles
2049	Autres industries de produits laitiers
2051	Meunerie
2052	Industrie de melanges a base de farine de table preparee
2053	Industrie de cereales de petit dejeuner

Trier par : Code

<u>Code</u>	<u>Description</u>
2060	Industrie d'aliments pour animaux
2061	Industrie d'aliments pour chats et chiens
2062	Industrie d'aliments pour autres animaux
2071	Industrie de biscuits et de craquelins
2072	Industrie du pain et des autres produits de boulangerie-pâtisserie
2081	Industrie de confiseries chocolatées
2082	Industrie du sucre de canne et de betterave
2083	Moulin à huile végétale
2084	Industrie de pâtes alimentaires
2085	Malterie
2086	Rizerie
2087	Industrie du thé et du café
2088	Industrie de croustilles, de bretzels et de maïs soufflé
2089	Autres industries de produits alimentaires
2091	Industrie de boissons gazeuses
2092	Industrie d'alcools destinés à la consommation
2093	Industrie de la bière
2094	Industrie du vin et du cidre
2095	Industrie de l'eau naturelle
2096	Industrie de la glace
2099	Autres industries de boissons
2110	Industrie du tabac en feuilles
2120	Industrie de produits du tabac
2213	Industrie de pneus et de chambres à air
2215	Industrie de boyaux et de courroies en caoutchouc
2219	Autres industries de produits en caoutchouc
2220	Industrie de produits en plastique, en mousse et soufflée
2231	Industrie de tuyaux et de raccords de tuyauterie en plastique
2235	Industrie de pellicules et de feuilles en plastique
2240	Industrie de produits en plastique stratifié, sous pression ou renforcé
2250	Industrie de produits d'architecture en plastique
2260	Industrie de contenants en plastique
2291	Industrie de sacs en plastique
2292	Industrie d'appareils sanitaires en plastique
2299	Autres industries de produits en plastique
2310	Tannerie
2320	Industrie de la chaussure
2341	Industrie de valises, bourses et sacs à main
2342	Industrie d'accessoires pour bottes et chaussures
2390	Autres industries du cuir et de produits connexes
2410	Industrie de fils et de tissus tissés (coton)
2420	Industrie de fils et de tissus tissés (laine)
2431	Industrie de fibres synthétiques et de fils de filaments
2432	Industrie du tissage de fibres synthétiques
2439	Autres industries de fibres, de fils et de tissus tissés
2440	Industrie de la corde et de la ficelle
2451	Industrie du traitement de fibres
2452	Industrie du feutre pressé et aéré
2460	Industrie de tapis, carpettes et moquettes

Trier par : Code

<u>Code</u>	<u>Description</u>
2471	Industrie de sacs et de poches en matiere textile
2472	Industrie d'articles en grosse toile
2491	Industrie du fil
2492	Industrie de tissus etroits
2493	Industrie de broderie, de plissage et d'ourlets
2494	Industrie de la teinture et du finissage de produits en textile
2495	Industrie d'articles de maison en textile
2496	Industrie d'articles d'hygiene en textile
2497	Industrie de tissus pour amature de pneus
2498	Industrie de tissus tricotes
2499	Autres industries de produits textiles
2612	Industrie de la confection a forfait de vetements pour hommes
2613	Industrie de manteaux pour hommes
2614	Industrie de complets et de vestons pour hommes
2615	Industrie de pantalons pour hommes
2616	Industrie de vetements de nuit et de sous-vetements pour hommes
2617	Industrie de chemises pour hommes
2619	Autres industries de vetements pour hommes
2622	Industrie de la confection a forfait de vetements pour femmes
2623	Industrie de manteaux et de vestes pour femmes
2624	Industrie de vetements de sport pour femmes
2625	Industrie de robes pour femmes
2626	Industrie de blouses et de chemisiers pour femmes
2627	Industrie de sous-vetements et de vetements de nuit pour femmes
2629	Autres industries de vetements pour femmes
2631	Industrie de la confection de vetements pour enfants
2632	Industrie de sous-vetements et de vetements de nuit pour enfants
2633	Industrie de la confection a forfait pour enfants
2639	Autres industries de vetements pour enfants
2640	Industrie d'articles en fourrure
2651	Industrie de sous-vetements
2652	Industrie de bas et de chaussettes
2691	Industrie de gants
2692	Industrie de chapeaux (sauf en fourrure)
2693	Industrie de chandails
2694	Industrie de vetements professionnels
2699	Autres industries de l'habillement
2711	Industrie du bardeau
2713	Industrie de produits de scieries et d'ateliers de rabotage
2721	Industrie de placages en bois
2722	Industrie de contre-plaques en bois
2731	Industrie de portes et de fenetres en bois
2732	Industrie de parquets en bois dur
2733	Industrie de la prefabrication de maisons mobiles et autres batiments mobiles
2734	Industrie de la prefabrication de maisons
2735	Industrie de batiments prefabriques a charpente de bois
2736	Industrie d'armoires, de placards de cuisine et de coiffeuses de salle de bains en bois
2737	Industrie d'elements de charpente en bois
2739	Autres industries du bois travaille

LISTE DES CODES D'UTILISATION  
en date du 2008-02-05

Date 2008-02-05 14:35:54

Page 4

Trier par : Code

<u>Code</u>	<u>Description</u>
2740	Industrie de boites et de palettes en bois
2750	Industrie du cercueil
2791	Industrie de la preservation du bois
2792	Industrie du bois tourne et faconne
2793	Industrie de panneaux de particules et de fibres
2794	Industrie de panneaux de copeaux (agglomeres)
2799	Autres industries du bois
2811	Industrie du meuble rembourre residentiel
2812	Industrie du meuble de maison en bois
2819	Autres industries du meuble residentiel.
2821	Industrie du meuble de bureau, en metal
2822	Industrie du meuble de bureau, en bois
2829	Autres industries du meuble de bureau
2891	Industrie de sommiers et de matelas
2892	Industrie du meuble et d'articles d'ameublement pour hotels, restaurants et institution:
2893	Industrie du meuble de jardin
2894	Industrie de rayonnages et d'armoires de surete
2895	Industrie du cadre
2899	Autres industries du meuble et d'articles d'ameublement
2911	Industrie de pate mecanique
2912	Industrie de pate chimique
2913	Industrie du papier journal
2914	Industrie du carton
2915	Industrie de panneaux et du papier de construction
2919	Autres industries du papier
2920	Industrie du papier asphalte pour couvertures
2931	Industrie de boites pliantes et rigides
2932	Industrie de boites en carton ondule
2933	Industrie de sacs en papier
2991	Industrie de papiers couches ou traites
2992	Industrie de produits de papeterie
2993	Industrie de produits en papier jetable
2999	Autres industries de produits en papier transforme
3011	Industrie de l'impression de formulaires commerciaux
3012	Industrie de l'impression de journaux et de revues
3013	Industrie de l'impression de periodiques
3014	Industrie de l'impression de livres
3015	Industrie de l'impression de bases de donnees et de repertoires
3019	Autres industries d'impression commerciale
3020	Industrie du clichage, de la composition et de la reliure
3031	Industrie de l'edition du livre
3039	Autres industries de l'edition
3041	Industrie de journaux (impression et edition combinees)
3049	Autres industries de l'impression et de l'edition (combinees)
3050	Industrie du progiciel
3111	Industrie de ferro-alliages
3112	Fonderie d'acier
3113	Industrie de formes en acier lamine a froid
3114	Industrie d'etirage de fils d'acier

LISTE DES CODES D'UTILISATION  
en date du 2008-02-05

Date 2008-02-05 14:35:54

Page 5

Trier par : Code

<u>Code</u>	<u>Description</u>
3119	Autres industries siderurgiques
3120	Industrie de tubes et de tuyaux d'acier
3140	Fonderie de fer
3151	Industrie de la production d'aluminium de premiere fusion
3159	Autres industries de la fonte et de l'affinage de metaux non ferreux
3161	Industrie du laminage de l'aluminium
3162	Industrie du moulage et de l'extrusion de l'aluminium
3170	Industrie du laminage, du moulage et de l'extrusion du cuivre et de ses alliages
3181	Fonderie de metaux non ferreux, moulage sous pression
3182	Fonderie de metaux non ferreux, sauf moulage sous pression
3190	Autres industries du laminage, du moulage et de l'extrusion de metaux non ferreux
3210	Industrie de chaudières et de plaques metalliques
3221	Industrie de batiments prefabriques en metal
3222	Industrie de barres d'armature
3229	Autres industries de la fabrication d'elements de chapentes metalliques
3231	Industrie de portes et de fenetres en metal
3232	Industrie de batiments prefabriques en metal, transportables
3239	Autres industries de produits metalliques d'ornement et d'architecture
3241	Industrie du revetement metallique, sur commande
3243	Industrie de la tolerie pour ventilation
3244	Industrie de recipients et de boites en metal
3245	Industrie de reservoirs en metal (epais)
3246	Industrie de canettes en metal
3249	Autres industries de l'emboutissage, du matricage et du revetement metallique
3251	Industrie de ressorts de rembourage et de ressorts a boudin
3252	Industrie de fils et de cables metalliques
3253	Industrie d'attaches d'usage industriel
3259	Autres industries de produits en fil metallique
3261	Industrie de la quincaillerie de base
3262	Industrie de matrices, de moules et d'outils tranchants et a profiler, en metal
3263	Industrie de l'outillage a main
3264	Industrie de produits tournes, de vis, d'ecrous et de boulons
3269	Autres industries de la coutellerie ou d'autres articles de quincaillerie ou d'outillage
3270	Industrie du materiel de chauffage
3280	Atelier d'usinage
3291	Industrie de garnitures et de raccords de plomberie en metal
3292	Industrie de soupapes en metal
3293	Industrie du roulement a billes et a rouleaux
3294	Industrie du forgeage
3295	Industrie de l'estampage
3299	Autres industries de produits traites a chaud en metal
3310	Industrie d'instruments aratoires
3330	Industrie du materiel commercial de refrigeration, de climatisation et de ventilation
3340	Industrie de machinerie pour l'industrie du caoutchouc et du plastique
3350	Industrie de machinerie pour le commerce et les industries de services
3391	Industrie de compresseurs, de pompes et de ventilateurs
3392	Industrie de l'equipement de manutention
3393	Industrie de la machinerie pour recolter, couper et faconner le bois
3394	Industrie de turbines et du materiel de transmission d'energie mecanique

Trier par : Code

<u>Code</u>	<u>Description</u>
3395	Industrie de la machinerie pour l'industrie de pates et de papiers
3396	Industrie de la machinerie et du materiel de construction et d'entretien
3397	Industrie de machineries pour l'extraction miniere et l'exploitation petroliere et gaziere
3399	Autres industries de la machinerie et de l'equipement industriel
3410	Industrie d'aeronefs et de pieces d'aeronefs
3430	Industrie de vehicules automobiles
3441	Industrie de carrosseries de camions et d'autobus
3442	Industrie de remorques d'usage non commercial
3443	Industrie de semi-remorques et de remorques d'usage commercial
3444	Industrie de maisons mobiles, roulottes de tourisme et campeuses
3451	Industrie de moteurs et de pieces de moteurs de vehicules automobiles
3452	Industrie de pieces pour systemes de direction et de suspension de vehicules automc
3453	Industrie de roues et de freins pour vehicules automobiles
3454	Industrie de pieces et d'accessoires en plastique pour vehicules automobiles
3455	Industrie d'accessoires en matiere textile pour vehicules automobiles
3456	Industrie de carrosseries de vehicules automobiles
3457	Industrie de materiel electrique et electronique pour vehicules automobiles
3458	Industrie de pieces de transmission et de groupe motopropulseur pour vehicules auto
3459	Autres industries de pieces et d'accessoires pour vehicules automobiles
3460	Industrie du materiel ferroviaire roulant
3470	Industrie de la construction et de la reparation de navires
3480	Industrie de la construction et de la reparation d'embarcations
3490	Autres industries du materiel de transport
3510	Industrie de petits appareils electromenagers
3520	Industrie de gros appareils
3531	Industrie d'appareils d'eclairage (sauf ampoules et tubes)
3532	Industrie de lampes electriques (ampoules et tubes)
3539	Autres industries d'appareils d'eclairage
3540	Industrie du materiel electronique menager
3541	Industrie du materiel electronique menager
3542	Industrie du materiel audio et video
3551	Industrie d'equipements de telecommunication
3552	Industrie de pieces et de composantes electroniques
3553	Industrie du materiel telephonique
3559	Autres industries du materiel electronique et de communication
3561	Industrie de transformateurs electriques.
3562	Industrie du materiel electrique de communication et de protection
3569	Autres industries du materiel electrique d'usage industriel
3571	Industrie d'ordinateurs et de leurs unites peripheriques
3579	Autres industries de machines pour bureaux, magasins, commerces et usage person
3580	Industrie de fils et de cables electriques
3591	Industrie d'accumulateurs
3592	Industrie de dispositifs non porteurs de courant
3593	Industrie de moteurs et de generateurs electriques
3594	Industrie de batteries et de piles
3599	Autres industries de produits electriques.
3610	Industrie de produits en argile
3611	Industrie de produits en argile
3612	Industrie de la poterie, d'articles en ceramique et d'appareils sanitaires

LISTE DES CODES D'UTILISATION  
en date du 2008-02-05

Date 2008-02-05 14:35:54

Page 7

Trier par : Code

<u>Code</u>	<u>Description</u>
3620	Industrie du ciment
3630	Industrie de produits en pierre
3641	Industrie de tuyaux en beton
3642	Industrie de produits de construction en beton
3649	Autres industries de produits en beton
3650	Industrie du beton prepare
3661	Industrie de contenants en verre
3662	Industrie de produits en verre
3670	Industrie d'abrasifs
3680	Industrie de la chaux
3691	Industrie de produits refractaires
3692	Industrie de produits en amiante
3693	Industrie de produits en gypse
3694	Industrie de materiaux isolants de mineraux non metalliques
3699	Autres industries de produits mineraux non metalliques
3711	Industrie de produits petroliers raffines
3712	Industrie d'huiles de graissage et de graisses lubrifiantes
3713	Ligne de l'oleoduc
3714	Raffinerie de petrole
3715	Centre et reseau d'entreposage et de distribution du petrole
3716	Station de controle de la pression du petrole
3719	Autres services du petrole
3790	Autres industries de produits du petrole et du charbon
3821	Industrie d'engrais chimiques et d'engrais composes
3829	Autres industries de produits chimiques d'usage agricole
3830	Industrie du plastique et de resines synthetiques
3831	Industrie de resines synthetiques et de caoutchouc synthetique
3832	Industrie de fibres et de filaments artificiels et synthetiques
3840	Industrie de produits pharmaceutiques et de medicaments
3850	Industrie de peinture et de vernis
3860	Industrie du savon et de composes pour le nettoyage
3870	Industrie de produits de toilette
3881	Industrie de pigments et de colorants secs
3882	Industrie de produits chimiques inorganiques d'usage industriel
3883	Industrie de produits chimiques organiques d'usage industriel
3891	Industrie d'encres d'imprimerie
3892	Industrie d'adhesifs
3893	Industrie d'explosifs et de munitions
3894	Industrie de produits petrochimiques
3895	Industrie de fabrication du gaz industriel
3899	Autres industries de produits chimiques
3911	Industrie d'instruments d'indication, d'enregistrement et de commande
3912	Industrie d'horloges et de montres
3913	Industrie d'appareils orthopediques et chirurgicaux
3914	Industrie d'articles ophtalmiques
3915	Atelier de mecanicien-dentiste
3919	Autres industries du materiel scientifique et professionnel
3921	Industrie de la bijouterie et de l'orfevrerie
3922	Industrie de l'affinage secondaire de metaux precieux

LISTE DES CODES D'UTILISATION  
en date du 2008-02-05

Date 2008-02-05 14:35:54

Page 8

Trier par : Code

<u>Code</u>	<u>Description</u>
3931	Industrie d'articles de sport et d'athletisme
3932	Industrie de jouets et de jeux
3933	Industrie de la bicyclette
3934	Industrie du tropee
3940	Industrie de stores venitiens
3971	Industrie d'enseignes
3972	Industrie de tableaux d'affichage et de panneaux reclames
3973	Industrie d'etalages
3991	Industrie de balais, de brosses et de vadrouilles
3992	Industrie de boutons, de boucles et d'attaches pour vetements
3993	Industrie de carreaux, de dalles et de linoleums
3994	Industrie de la fabrication de supports d'enregistrement, de la reproduction du son et
3997	Industrie d'articles de bureau et de fournitures pour artistes
3998	Industrie d'appretage et de teinture de fourrure
3999	Autres industries de produits manufactures
4111	Chemin de fer
4112	Aiguillage et cour de triage de chemins de fer
4113	Gare de chemins de fer
4116	Entretien et equipement de chemins de fer
4117	Funiculaire
4119	Autres activites reliees au transport par chemin de fer
4121	Voie de metro
4122	Station de metro
4123	Entretien pour le metro
4211	Gare d'autobus pour passagers
4214	Garage d'autobus et equipement d'entretien
4215	Abribus
4219	Autres activites reliees au transport par autobus
4221	Entrepot pour le transport par camion
4222	Garage et equipement d'entretien pour le transport par camion
4229	Autres activites reliees au transport de materiaux par camion
4291	Transport par taxi
4292	Service d'ambulance
4299	Autres transports par vehicule automobile
4311	Aeroport et aerodrome
4312	Aerogare
4313	Entrepot de l'aeroport
4314	Aerogare pour passagers et marchandises
4315	Hangar a avion
4319	Autres aeroports
4391	Heliport
4399	Autres transports par avion (infrastructure)
4411	Terminus maritime (passagers) incluant les gares de traversiers
4412	Gare maritime (marchandises)
4413	Installation portuaire en general
4414	Terminus maritime (pecherie commerciale)
4419	Autres installations portuaires (sauf celles codifiees a 744)
4490	Autres infrastructures de transport maritime
4510	Autoroute

Trier par : Code

<u>Code</u>	<u>Description</u>
4520	Boulevard
4530	Artere principale
4540	Artere secondaire
4550	Rue et avenue pour l'accès local
4561	Ruelle
4562	Passage
4563	Piste cyclable
4590	Autres routes et voies publiques
4610	Garage de stationnement pour automobiles (infrastructure)
4621	Terrain de stationnement pour automobiles
4622	Assiette d'autoroute utilisee a des fins lucratives
4631	Stationnement interieur
4632	Stationnement exterieur
4633	Espace de rangement
4711	Centrale telephonique
4712	Tour de relais (micro-ondes)
4715	Telecommunication sans fil
4716	Telecommunication par satellite
4719	Autres centres et reseaux telephoniques
4721	Centre de messages telegraphiques
4722	Centre de reception et de transmission telegraphiques (seulement).
4729	Autres centres et reseaux telegraphiques
4731	Studio de radiodiffusion (accueil d'un public)
4732	Station et tour de transmission pour la radio
4733	Studio de radiodiffusion (sans public)
4739	Autres centres et reseaux radiophoniques
4741	Studio de television (accueil d'un public)
4742	Station et tour de transmission pour la television
4743	Studio de television (sans public)
4749	Autres centres et reseaux de television
4751	Studio de television et de radiodiffusion (systeme combine et accueil d'un public)
4752	Studio d'enregistrement de materiel visuel
4753	Studio de television et de radiodiffusion (systeme combine et sans public)
4759	Autres centres et reseaux de television et de radiodiffusion (systeme combine)
4760	Studio d'enregistrement du son
4771	Studio de production cinematographique (ne comprend pas le laboratoire de production)
4772	Studio de production cinematographique (avec laboratoire de production des films)
4790	Autres centres et reseaux de communication
4811	Ligne de transport electrique
4812	Centrale hydraulique
4813	Centrale thermique
4814	Centrale nucleaire
4815	Sous-station electrique
4819	Autres services electriques
4821	Ligne de l'oleoduc
4823	Centre et reseau d'entreposage et de distribution
4824	Station de controle de la pression du petrole
4829	Autres services du petrole
4831	Ligne de l'aqueduc

Trier par : Code

<u>Code</u>	<u>Description</u>
4832	Usine de traitement des eaux
4833	Reservoir d'eau
4834	Station de controle de la presssion de l'eau
4839	Autres services d'aqueduc et d'irrigation
4841	Usine de traitement des eaux usees
4842	Espace pour le sechage des boues provenant de l'usine d'epuration
4843	Station de controle de la pression des eaux usees
4849	Autres systemes d'egouts
4851	Incinerateur
4852	Station centrale de compactage des ordures
4854	Enfouissement sanitaire
4855	Depotoir
4856	Depotoir pour les rebuts industriels
4857	Depotoir pour les scories et les mineraux
4858	Depotoir a pneus
4859	Autres installations inherentes aux ordures
4861	Ligne du gazoduc
4862	Centre et reseau d'entreposage et de distribution du gaz naturel
4863	Station de controle de la pression du gaz naturel
4869	Autres services du gaz
4871	Recuperation et triage du papier
4872	Recuperation et triage du verre
4873	Recuperation et triage du plastique
4874	Recuperation et triage de metaux
4875	Recuperation et triage de matieres polluantes et toxiques
4876	Station de compostage
4879	Autres activites de recuperation et de triage
4881	Depot a neige
4890	Autres services publics (infrastructure)
4921	Service d'envoi de marchandises
4922	Service d'emballage et de protection de marchandises
4924	Service de billets de transport
4925	Affretement
4926	Service de messagers
4927	Service de deménagement
4929	Autres services pour le transport
4990	Autres transports, communications et services publics (infrastructure)
5001	Centre commercial superregional
5002	Centre commercial regional
5003	Centre commercial local
5004	Centre commercial de quartier
5005	Centre commercial de voisinage
5010	Immeuble commercial
5020	Entreposage de tout genre
5030	Entreprise de telemagasine et de vente par correspondance
5111	Vente en gros d'automobiles et autres vehicules automobiles
5112	Vente en gros de pieces et d'accessoires neufs pour vehicules automobiles
5113	Vente en gros de pieces et d'accessoires d'occasion pour vehicules automobiles
5114	Vente en gros de pneus et de chambres a air

LISTE DES CODES D'UTILISATION  
en date du 2008-02-05

Date 2008-02-05 14:35:54

Page 11

Trier par : Code

<u>Code</u>	<u>Description</u>
5121	Vente en gros de medicaments et de produits medicamenteux
5122	Vente en gros de peinture et de vernis
5123	Vente en gros de produits de beaute
5129	Vente en gros d'autres medicaments, de produits chimiques et de produits connexes
5131	Vente en gros de tissus et de textiles
5132	Vente en gros de vetements, de lingerie, de bas et d'accessoires
5133	Vente en gros de chaussures
5134	Vente en gros de vetements de fourrure
5141	Vente en gros pour l'epicerie en general
5142	Vente en gros de produits laitiers
5143	Vente en gros de volailles et de produits provenant de la volaille
5144	Vente en gros de confiseries
5145	Vente en gros de produits de boulangerie et de patisserie
5146	Vente en gros de poissons et de fruits de mer
5147	Vente en gros de viandes et de produits de la viande
5148	Vente en gros de fruits et de legumes frais
5149	Vente en gros d'autres produits relies a l'epicerie
5151	Vente en gros du grain
5152	Vente en gros de peaux et de fourrures
5153	Vente en gros du tabac (brut)
5154	Vente en gros de la laine et du mohair
5155	Vente en gros du betail
5156	Vente en gros de chevaux et de poneys
5157	Vente en gros de produits chimiques pour l'agriculture
5159	Vente en gros d'autres produits de la ferme
5161	Vente en gros d'appareils et d'equipements electriques, de fils et de materiaux de cor
5162	Vente en gros d'appareils electriques, de televiseurs et de radios
5163	Vente en gros de pieces et d'equipements electroniques
5164	Vente en gros de caisses enregistreuses
5169	Vente en gros d'autres appareils ou materiels electriques et electroniques
5171	Vente en gros de quincaillerie
5172	Vente en gros d'appareils et d'equipements de plomberie et de chauffage
5173	Vente en gros d'equipements et de pieces pour la refrigeration, la climatisation et le c
5181	Vente en gros d'equipements et de pieces de machinerie commerciale ou industrielle
5182	Vente en gros de machineries et d'instruments agricoles
5183	Vente en gros d'equipements professionnels et de pieces
5184	Vente en gros d'equipements et de pieces pour les entreprises de services
5185	Vente en gros d'equipements et de pieces pour le transport
5186	Vente en gros d'ameublements et de materiels de bureau
5189	Vente en gros d'autres pieces d'equipement ou de machinerie
5191	Vente en gros de metaux et de mineraux
5192	Vente en gros du petrole dans les stations et bases d'entreposage en vrac
5193	Vente en gros de produits du tabac
5194	Vente en gros de boissons non alcoolisees
5195	Vente en gros de la biere, du vin et des boissons alcooliques
5196	Vente en gros de papiers et de produits du papier
5197	Vente en gros de meubles et d'articles d'ameublement de maison
5198	Vente en gros de bois et de materiaux de construction
5199	Autres activites de vente en gros

Trier par : Code

<u>Code</u>	<u>Description</u>
5211	Vente au detail (cour a bois)
5212	Vente au detail de materiaux de construction
5220	Vente au detail d'equipements de plomberie, de chauffage, de ventilation, de climatis:
5230	Vente au detail de peinture, de verre et de papier tenture
5241	Vente au detail de materiel electrique
5242	Vente au detail d'appareils et d'accessoires d'eclairage
5251	Vente au detail de quincaillerie
5252	Vente au detail d'equipements de ferme
5253	Vente au detail de serrures, de clefs et d'accessoires
5260	Vente au detail de maisons et de chalets prefabriques
5270	Vente au detail de produits de beton
5310	Vente au detail, magasin a rayons
5311	Vente au detail, magasin a rayons
5312	Vente au detail, fournitures pour la maison et l'auto
5320	Vente au detail, clubs de gros et hypermarches
5331	Vente au detail, variete de marchandises a prix d'escompte
5332	Vente au detail de marchandises d'occasion
5340	Vente au detail, machine distributrice
5360	Vente au detail d'articles, d'accessoires d'amenagement paysager et de jardin
5370	Vente au detail de piscines et leurs accessoires
5391	Vente au detail de marchandises en general
5392	Vente au detail magasin generaux
5393	Vente au detail d'ameublements et d'accessoires de bureau
5394	Vente au detail ou location d'articles, d'accessoires de scene et de costumes
5395	Vente au detail de materiaux de recuperation (demolition)
5396	Vente au detail de systemes d'alarmes
5397	Vente au detail d'appareils telephoniques
5399	Autres ventes au detail de marchandises en general
5410	Vente au details
5411	Vente au detail de produits d'epicerie (avec boucherie)
5412	Vente au detail de produits d'epicerie (sans boucherie)
5413	Depanneur (sans vente d'essence)
5421	Vente au detail de la viande
5422	Vente au detail de poissons et de fruits de mer
5431	Vente au detail de fruits et de legumes
5432	Marche public
5440	Vente au detail de bonbons, d'amandes et de confiseries
5450	Vente au detail de produits laitiers (bar laitier)
5461	Vente au detail de produits de la boulangerie et de la patisserie (non manufactures) :
5462	Vente au detail de produits de la boulangerie et de la patisserie (non manufactures) :
5470	Vente au detail de produits naturels
5491	Vente au detail de la volaille et des oeufs
5492	Vente au detail du cafe, du the, d'epices et d'aromates
5499	Autres activites de vente au detail de la nourriture
5511	Vente au detail de vehicules automobiles neufs et usages
5512	Vente au detail de vehicules automobiles usages seulement
5520	Vente au detail de pneus, de batteries et d'accessoires
5521	Vente au detail de pneus, de batteries et d'accessoires
5522	Vente au detail de pneus seulement

Trier par : Code

<u>Code</u>	<u>Description</u>
5530	Station-service (vente d'essence et reparation de vehicules automobiles)
5531	Station-service (vente d'essence et reparation de vehicules automobiles)
5532	Libre-service (station-service ou l'on peut se servir soi-meme et sans atelier de reparat
5533	Libre-service et vente au detail de produits d'epicerie (depanneur)
5591	Vente au detail d'embarcations et d'accessoires
5592	Vente au detail d'avions et d'accessoires
5593	Vente au detail de pieces de vehicules automobiles et d'accessoires usages
5594	Vente au detail de motocyclettes, de motoneiges et de leurs accessoires
5595	Vente au detail de vehicules recreatifs et de roulottes de tourisme
5596	Vente au detail de tondeuses, de souffleuses et leurs accessoires
5599	Autres activites de vente au detail reliees aux automobiles, aux embarcations, aux av
5610	Vente au detail de vetements et d'accessoires pour hommes
5620	Vente au detail de vetements prêts-a-porter pour femmes
5631	Vente au detail d'accessoires pour femmes
5632	Vente au detail de bas (kiosque)
5640	Vente au detail de lingerie pour enfants
5651	Vente au detail de vetements pour toute la famille
5652	Vente au detail de vetements unisexes
5653	Vente au detail de vetements en cuir
5660	Vente au detail de chaussures
5670	Vente au detail de complets sur mesure
5680	Vente au detail de vetements de fourrure
5691	Vente au detail de tricots, de lainages et d'accessoires divers
5692	Vente au detail d'equipements et d'accessoires de couture
5693	Vente au detail de vetements et d'articles usages (sauf le marche aux puces)
5699	Autres activites de vente au detail de vetements, comme les accessoires
5711	Vente au detail de meubles
5712	Vente au detail de revetements de plancher
5713	Vente au detail de tentures et de rideaux
5714	Vente au detail de vaisselle, de verrerie et d'accessoires en metal
5715	Vente au detail de lingerie de maison
5716	Vente au detail de lits d'eau
5717	Vente au detail d'armoires et de coiffeuses
5719	Vente au detail d'autres equipements menagers et d'ameublements
5721	Vente au detail d'appareils menagers
5722	Vente au detail d'aspirateurs et leurs accessoires
5731	Vente au detail de radios, de televiseurs et de systemes de son
5732	Vente au detail d'instruments de musique
5733	Vente au detail de disques et de cassettes (sauf pour informatique)
5740	Vente au detail d'equipements et d'accessoires d'informatique
5810	Restaurant et lieux ou l'on sert des repas(boisson
5811	Restaurant et lieu ou l'on sert des repas
5812	Restaurant offrant des repas rapides («fast food»)
5813	Restaurant offrant des repas a libre-service (cafeteria)
5820	Etablissements ou l'on sert a boire(boissons alcooliques)
5821	Etablissement ou l'on sert a boire (boissons alcooliques)
5822	Etablissement dont l'activite principale est la danse (discotheque)
5823	Bar a spectacles
5830	Hotel(incluant les hotels-motels)

Trier par : Code

<u>Code</u>	<u>Description</u>
5831	Hotel (incluant les hotels-motels)
5832	Motel
5833	Hotel a caractere familial
5841	Pourvoirie avec droits exclusifs
5842	Pourvoirie sans droits exclusifs
5891	Traiteurs
5892	Etablissement de preparation de mets prêts-a-apporter
5893	Cantine et comptoir mobile
5894	Bar a creme glatee
5899	Autres activites dans le domaine de l'hebergement et de la restauration
5911	Vente au detail de medicaments et d'articles divers
5912	Vente au detail d'articles et de produits de beaute
5913	Vente au detail d'instruments et de materiel medical
5921	Vente au detail de boissons alcoolisees
5924	Vente au detail de fournitures pour la fabrication de produits alcoolisees
5931	Vente au detail d'antiquites (sauf le marche aux puces)
5932	Vente au detail de marchandises d'occasion
5933	Vente au detail de produits artisanaux
5941	Vente au detail de livres
5942	Vente au detail de livres et de papeterie
5943	Vente au detail de papeterie
5944	Vente au detail de cartes de souhaits
5945	Vente au detail d'articles liturgiques
5946	Vente au detail de fournitures pour artistes, de cadres et de tableaux
5947	Vente au detail d'oeuvres d'art
5951	Vente au detail d'articles de sport
5952	Vente au detail de bicyclettes
5953	Vente au detail de jouets et d'articles de jeux
5954	Vente au detail de trophées et d'accessoires
5955	Vente au detail d'equipements et d'accessoires de chasse et peche
5961	Vente au detail de foin, de grain et de mouture
5965	Vente au detail d'animaux de maison
5969	Vente au detail d'autres articles de ferme
5971	Vente au detail de bijouterie
5975	Vente au detail de pieces de monnaie et de timbres (collection)
5981	Vente au detail de combustibles
5982	Vente au detail du mazout
5983	Vente au detail de gaz sous pression
5991	Vente au detail (fleuriste)
5992	Vente au detail de monuments funeraires et de pierres tombales
5993	Vente au detail de produits du tabac, de journaux, de revues et de menus articles (tat
5994	Vente au detail de cameras et d'articles de photographie
5995	Vente au detail de cadeaux, de souvenirs et de menus objets
5996	Vente au detail d'appareils d'optique
5997	Vente au detail d'appareils orthopediques
5998	Vente au detail de bagages et d'articles en cuir
5999	Autres activites de vente au detail
6000	Immeuble a bureaux
6111	Service bancaire

Trier par : Code

<u>Code</u>	<u>Description</u>
6112	Service relie a l'activite bancaire
6113	Guichet automatique
6121	Association d'epargne et de pret
6122	Service de credit agricole, commercial et individuel (incluant les unions de credit)
6129	Autres services de credit (sauf les banques)
6131	Maison de courtiers et de negociants en valeurs mobilieres et emissions d'obligations
6132	Maison de courtiers et de negociants de marchandises
6133	Bourse de titres et de marchandises
6134	Service connexe aux valeurs mobilieres et aux marchandises
6141	Assurance
6142	Assurance, agent, courtier et service
6151	Exploitation de biens immobiliers (sauf le developpement)
6152	Maison d'agents, de courtiers et de services d'administration des biens-fonds
6153	Service de lotissement et de developpement des biens-fonds
6154	Construction d'immeubles pour revente
6155	Service conjoint concernant les biens-fonds, les assurances, les prets et les lois
6159	Autres services relies aux biens-fonds
6160	Service de holding et d'investissement
6191	Service relie a la fiscalite
6199	Autres services immobiliers, financiers et d'assurance
6211	Service de buanderie, de nettoyage a sec et de teinture (sauf les tapis)
6212	Service de lingerie et de buanderie industrielle
6213	Service de couches
6214	Service de buanderie et de nettoyage a sec (libre-service)
6215	Service de nettoyage et de reparation de tapis
6220	Service photographique (incluant les services commerciaux)
6221	Service photographique (incluant les services commerciaux)
6222	Service de finition de photographies
6231	Salon de beaute
6232	Salon de coiffure
6233	Salon capillaire
6234	Salon de bronzage ou de massage
6241	Salon funeraire
6242	Cimetiere
6243	Mausolee
6244	Crematorium
6251	Pressage de vetements
6252	Service de reparation et d'entreposage de fourrure
6253	Service de reparation et de polissage de chaussures (cordonnerie)
6254	Modification et reparation de vetements
6291	Agence de rencontre
6299	Autres services personnels
6311	Service de publicite en general
6312	Service d'affichage a l'exterieur
6313	Agence de distribution de films et de videos
6314	Agence de distribution d'enregistrements sonores
6319	Autres services publicitaires
6320	Bureau de credit pour les commerces et les consommateurs et service de recouvrem
6331	Service direct de publicite par la poste

Trier par : Code

<u>Code</u>	<u>Description</u>
6332	Service de photocopie
6333	Service d'impression numerique
6334	Service de production de bleus (reproduction a l'ozalide)
6335	Service de reponses telephoniques
6339	Autres services par la poste, de copie et de stenographie
6341	Service de nettoyage de fenetres
6342	Service d'extermination et de desinfection
6343	Service pour l'entretien menager
6344	Service de paysagement ou de deneigement
6345	Service de ramonage
6346	Service de cueillette des ordures
6347	Service de vidange de fosses septiques et de location de toilettes portatives
6348	Service de nettoyage de l'environnement
6349	Autres services pour les batiments
6350	Service de nouvelles (agence de presse)
6360	Service de placement
6371	Entreposage de produits de la ferme (sauf l'entreposage en vrac a l'exterieur) et silos
6372	Entreposage en vrac a l'exterieur
6373	Entreposage frigorifique (sauf les armoires frigorifiques)
6374	Armoire frigorifique
6375	Entreposage du mobilier et d'appareils menagers
6376	Entreposage en general
6379	Autres entreposages
6380	Service de secretariat, de traduction et de traite
6381	Service de secretariat et de traitement de textes
6382	Service de traduction
6391	Service de recherche, de developpement et d'essais
6392	Service de consultation en administration et en affaires
6393	Service de protection et de detectives (incluant les voitures blindees)
6394	Service de location d'equipements
6395	Agence de voyages
6396	Service de location d'automobiles
6397	Service de location de camions, de remorques utilitaires et de vehicules de plaisance
6398	Service de location de films video et de materiel audio-visuel
6399	Autres services d'affaires
6411	Service de reparation d'automobiles (garage)
6412	Service de lavage d'automobiles
6413	Service de debosselage et de peinture d'automobiles
6414	Centre de verification technique d'automobiles et d'estimation
6415	Service de remplacement de pieces et d'accessoires d'automobiles
6416	Service de traitement pour automobiles (anti-rouille, etc.)
6417	Service de remplacement de glaces et de pare-brise
6419	Autres services de l'automobile
6421	Service de reparation d'accessoires electriques
6422	Service de reparation de radios, de televiseurs et d'appareils electroniques
6423	Service de reparation et de rembourrage de meubles
6424	Service de reparation et d'entretien de systemes de chauffage, de ventilation et de cli
6431	Service de reparation de vehicules legers motorises (motocyclette, motoneige, vehicu
6439	Service de reparation d'autres vehicules legers

Trier par : Code

<u>Code</u>	<u>Description</u>
6493	Service de reparation de montres, d'horloges et bijouterie
6495	Service de reparation de bobines et de moteurs electriques
6496	Service de reparation et d'entretien de materiel informatique
6497	Service d'affutage d'articles de maison
6498	Service de soudure
6499	Autres services de reparation
6511	Service medical (cabinet de medecins et chirurgiens specialises)
6512	Service dentaire
6513	Service d'hospital
6514	Service de laboratoire medical
6515	Service de laboratoire dentaire
6516	Sanatorium, maison de convalescence et maison de repos
6517	Clinique medicale (cabinet de medecins generalistes)
6518	Service d'optometrie
6519	Autres services medicaux et de sante
6521	Service d'avocats
6522	Service de notaires
6523	Service de huissiers
6531	Centre d'accueil
6532	Centre local de services communautaires (C.L.S.C.)
6533	Centre de services sociaux (C.S.S. et C.R.S.S.S.)
6539	Autres centres de services sociaux.
6541	Garderie (prematernelle, moins de 50 % de poupons)
6542	Maison pour personnes en difficulte
6543	Pouponniere ou garderie de nuit
6550	Service informatique
6551	Service informatique
6552	Service de traitement des donnees
6561	Service d'acupuncture
6562	Salon d'amaigrissement
6563	Salon d'esthetique
6564	Service de podiatrie
6565	Service d'orthopedie
6569	Autres services de soins paramedicaux
6571	Service de chiropractie
6572	Service de physiotherapie
6579	Autres services de soins therapeutiques
6591	Service d'architecture
6592	Service de genie
6593	Service educationnel et de recherche scientifique
6594	Service de comptabilite, de verification et de tenue de livres
6595	Service d'evaluation fonciere
6596	Service d'arpenteurs-geometres
6597	Service d'urbanisme et de l'environnement
6598	Service de veterinaires (animaux domestiques)
6599	Autres services professionnels
6611	Service de construction residentielle (entrepreneur)
6612	Service de construction et de reparation d'edifices (entrepreneur general)
6613	Service de construction de batiments autres que residentiels (beton arme, charpente)

Trier par : Code

<u>Code</u>	<u>Description</u>
6614	Charpenterie et grosse menuiserie
6615	Service d'estimation de dommages aux immeubles (sinistre)
6619	Autres services de construction de batiments
6621	Service de revetement en asphalte et en bitume
6622	Service de construction (ouvrage d'art) (entrepreneur general)
6623	Service de construction de routes, de trottoirs et de pistes (entrepreneur general)
6629	Autres services de genie civil (entrepreneur general)
6631	Service de plomberie, de chauffage, de climatisation et de ventilation
6632	Service de peinture, de papier tenture et de decoration
6633	Service d'electricite
6634	Service de maconnerie
6635	Service de menuiserie et de finition de plancher de bois
6636	Platrage, stucage et tirage de joints
6637	Service d'isolation
6638	Pose de tapis et de revetements de sol resilientes
6639	Autres services de la construction en general
6641	Tolage et travaux de toiture
6642	Pose et reparation de parement metalliques et autres
6643	Service de betonnage
6644	Service de forage de puits
6645	Pose de carreaux, de marbre, de terrazzo et de mosaique
6646	Entreprise d'excavation
6647	Demolition
6648	Travaux de vitrage et de vitrerie
6649	Autres services speciaux de la construction
6651	Coffrage
6652	Installation d'extincteurs automatiques
6653	Installation d'equipements de refrigeration commerciale
6654	Installation d'ascenseurs et d'escaliers roulants
6655	Installation d'autres equipements techniques
6656	Installation de clotures et de paves autobloquants
6657	Pose residentielle et commerciale de revetements
6659	Autres entrepreneurs specialises
6710	Fonction executive, legislative et judiciaire
6711	Administration publique federale
6712	Administration publique provinciale
6713	Administration publique municipale
6721	Service de police federale et activites connexes
6722	Protection contre l'incendie et activites connexes
6723	Defense civile et activites connexes
6724	Service de police provinciale et activites connexes
6725	Service de police municipale et activites connexes
6729	Autres fonctions preventives et activites connexes
6730	Service postal
6741	Prison federale
6742	Maison de rehabilitation
6743	Prison provinciale
6744	Prison municipale
6749	Autres etablissements de detention et institutions correctionnelles

Trier par : Code

<u>Code</u>	<u>Description</u>
6751	Base d'entrainement militaire
6752	Installation de defense militaire
6753	Centre militaire de transport et d'entreposage
6754	Centre militaire d'entretien
6755	Centre militaire d'administration et de commandement
6756	Centre militaire de communications
6759	Autres bases et reserves militaires
6760	Organisme international et autres organismes extraterritoriaux
6791	Poste et bureau de douanes
6799	Autres services gouvernementaux
6811	Ecole maternelle
6812	Ecole elementaire
6813	Ecole secondaire
6814	Ecole a caractere familial
6821	Universite
6822	Ecole polyvalente
6823	C.E.G.E.P. (college d'enseignement general et professionnel)
6831	Ecole de metiers (non integree aux polyvalentes)
6832	Ecole commerciale et de stenographie (non integree aux polyvalentes)
6833	Ecole de coiffure, d'esthetique et d'apprentissage de soins de beaute (non integree au
6834	Ecole d'art et de musique
6835	Ecole de danse
6836	Ecole de conduite automobile (non integree aux polyvalentes)
6837	Ecole offrant des cours par correspondance
6838	Formation en informatique
6839	Autres institutions de formation specialisee
6911	Eglise, synagogue et temple
6919	Autres activites religieuses
6920	Service de bien-etre et de charite
6991	Association d'affaires
6992	Association de personnes exerçant une meme profession ou une meme activite
6993	Syndicat et organisation similaire
6994	Association civique, sociale et fraternelle
6995	Service de laboratoire autre que medical
6996	Bureau d'information pour tourisme
6999	Autres services divers
7111	Bibliotheque
7112	Musee
7113	Galerie d'art
7114	Salle d'exposition
7115	Economusee
7116	Musee du patrimoine
7119	Autres activites culturelles
7121	Planetarium
7122	Aquarium
7123	Jardin botanique
7124	Zoo
7129	Autres presentations d'objets ou d'animaux
7191	Monument et site historique

Trier par : Code

<u>Code</u>	<u>Description</u>
7199	Autres activites culturelles et presentations d'objets ou d'animaux
7211	Amphitheatre et auditorium
7212	Cinema
7213	Cine-parc
7214	Theatre
7219	Autres lieux d'assemblee pour les loisirs
7221	Stade
7222	Centre sportif multidisciplinaire (couvert).
7223	Piste de course
7229	Autres installations pour les sports
7233	Salle de reunions, centre de conference et congres
7239	Autres amagements publics pour differentes activites
7290	Autres amagements publics
7311	Parc d'exposition (exterieur)
7312	Parc d'amusement (exterieur)
7313	Parc d'exposition (interieur)
7314	Parc d'amusement (interieur)
7392	Golf miniature
7393	Terrain de golf pour exercice seulement
7394	Piste de karting
7395	Salle de jeux automatiques (service recreatif)
7396	Salle de billard
7399	Autres lieux d'amusement
7411	Terrain de golf (sans chalet et autres amagements sportifs)
7412	Terrain de golf (avec chalet et autres amagements sportifs)
7413	Terrain de tennis
7414	Club de tir
7415	Patinage a roulettes
7416	Equitation
7417	Salle ou salon de quilles
7418	Toboggan
7419	Autres activites sportives
7421	Terrain d'amusement
7422	Terrain de jeu
7423	Terrain de sport
7424	Centre recreatif en general
7425	Gymnase et club athletique
7429	Autres terrains de jeu et pistes athletiques
7431	Plage
7432	Piscine interieure
7433	Piscine exterieure
7441	Club de yacht
7442	Service de location de bateaux et rampes d'accès
7449	Autres ports de plaisance
7451	Arena (patinage sur glace)
7452	Club de curling
7459	Autres activites sur glace
7491	Camping et pique-nique
7499	Autres activites recreatives

Trier par : Code

<u>Code</u>	<u>Description</u>
7511	Centre touristique en general
7512	Centre de sante
7513	Centre de ski (alpin et/ou de fond)
7514	Club de chasse et peche
7519	Autres centres d'activites touristiques
7521	Camp de groupes et camp organise
7522	Camp de groupes et camp organise
7610	Parc pour la recreation en general
7620	Parc a caractere recreatif et ornemental
7920	Loterie et jeu de hasard
7990	Loisir et autres activites culturelles
8005	Cabane a sucre
8006	Salle de reception pour cabane a sucre
8010	Poulailler de ponte
8011	Poulailler d'elevage
8015	Etable pour bovins de boucherie
8020	Clapier
8025	Ecurie
8026	Grange-ecurie
8030	Serre
8035	Etable
8037	Grange-etable
8038	Laiterie
8040	Salle de traite
8041	Vacherie
8045	Entrepot a fruits et legumes
8050	Bergerie
8060	Porcherie
8070	Grange
8071	Remise a machinerie
8072	Hangar a visons
8080	Remise a fumier
8120	Ferme (les cereales sont la recolte predominante)
8131	Ferme (culture du tabac)
8132	Ferme (sauf la recolte de cereales, de fruits, de legumes et de tabac)
8141	Ferme (les pommes sont la recolte predominante)
8142	Ferme (d'autres fruits sont la recolte predominante)
8143	Ferme (les pommes de terre sont la recolte predominante)
8144	Ferme (d'autres legumes sont la recolte predominante)
8145	Serre, specialite de l'horticulture (semence de fruits et de legumes)
8150	Ferme (produits laitiers predominants a plus de 50 %)
8161	Ferme et ranch (animaux de boucherie a plus de 50 %)
8162	Ferme et ranch (porcs a plus de 50 %)
8163	Ferme et ranch (moutons a plus de 50 %)
8164	Ferme et ranch (chevres a plus de 50 %)
8165	Ferme et ranch (chevaux a plus de 50 %)
8169	Ferme et ranch (autres animaux a plus de 50 %)
8170	Ferme (la volaille predominante a plus de 50 %)
8180	Ferme en general (aucune predominance)

LISTE DES CODES D'UTILISATION  
en date du 2008-02-05

Date 2008-02-05 14:35:54

Page 22

Trier par : Code

<u>Code</u>	<u>Description</u>
8191	Terrain de pature et de pacage (non integre a une ferme ou a un ranch appartenant e
8192	Serre, specialite de la floriculture (semence de fleurs)
8193	Rucher
8194	Ferme (produits de l'erable a plus de 50 %)
8195	Ferme (elevage de visons a plus de 50 %)
8196	Ferme (elevage d'animaux a fourrure a plus de 50 %, sauf le vison)
8197	Ferme (elevage de chiens a plus de 50 %)
8198	Ferme experimentale
8199	Autres activites agricoles et connexes
8213	Service de battage, de mise en balles et de decorticage
8214	Triage, classification et emballage (fruits et legumes)
8219	Autres services de traitement des produits de l'agriculture
8221	Service de veterinaires (animaux de ferme)
8222	Service d'hospital pour les animaux
8223	Couvoir, classification des oeufs
8224	Service de reproduction d'animaux (insemination artificielle)
8225	Service de garde d'animaux
8226	Service d'enregistrement du betail
8227	Ecole de dressage d'animaux
8228	Service de toilettage d'animaux
8229	Autres services d'elevage d'animaux
8291	Service d'horticulture (jardinage, plantation d'arbres, taille d'arbres, ornementation, gr
8292	Service d'agronomie
8293	Production d'abres de Noel
8299	Autre activites reliees a l'agriculture
8311	Production du bois (bois de pulpe)
8312	Production du bois (bois de sciage predominant)
8313	Production du bois (contre-plaque predominant)
8314	Production du bois (usage mixte)
8315	Produit provenant des arbres comme l'ecorce et les gommres (sauf la gomme de pin)
8316	Produit provenant des arbres (surtout l'extraction de la gomme de pin)
8317	Produit du bois et des arbres (usage mixte)
8319	Autres productions forestieres et services connexes
8321	Pepiniere sans centre de recherche
8322	Pepiniere avec centre de recherche
8329	Autres services forestiers
8331	Production de tourbe
8332	Production de gazon en pieces
8390	Autres activites forestieres et services connexes
8411	Toute peche en mer (sauf les mollusques, les huitres et les algues)
8412	Mollusque (huitre) et algue
8413	Crustace (homard)
8414	Peche en eau douce (y compris etang a grenouilles)
8419	Autres pecheries et produits de la mer
8421	Pisciculture
8429	Autres services d'elevage du poisson
8431	Chasse et piegeage commercial d'animaux a fourrure
8439	Autres chasses et piegeages
8440	Reproduction du gibier

Trier par : Code

<u>Code</u>	<u>Description</u>
8490	Autres pecheries, chasses et piegeages et activite
8491	Activites connexes a la peche en mer
8492	Activites connexes a la peche en eau douce
8493	Activites connexes a la chasse et au piegeage
8511	Extraction du minerai de fer
8512	Extraction du minerai de cuivre et de nickel
8513	Extraction du minerai de zinc et de plomb
8514	Extraction du minerai d'or et d'argent
8515	Extraction du minerai d'aluminium et de bauxite
8516	Extraction de mineraux ferreux (sauf le vanadium)
8517	Extraction du minerai de cuivre et de zinc
8519	Extraction d'autres mineraux
8521	Extraction de l'antracite (charbon bitumineux)
8522	Extraction du charbon subbitumineux
8523	Extraction de la lignite
8530	Petrole brut et gaz naturel (extraction)
8541	Pierre de taille
8542	Extraction de la pierre pour le concassage et l'enrochement
8543	Extraction du sable et du gravier
8544	Extraction de la glaise, de l'ardoise et de materiaux refractaires
8545	Extraction de mineraux et de fertilisants
8546	Extraction de l'amiante
8549	Autres activites minières et extraction de carrieres de mineraux non metalliques (sauf
8551	Service minier de metaux
8552	Service minier du charbon
8553	Service du petrole et du gaz
8554	Service minier de mineraux non metalliques (sauf le petrole)
8559	Autres services professionnels miniers
8900	Exploitation et extraction d'autres richesses naturelles
9100	Espace de terrain non amenege et non exploite (sauf l'exploitation non commerciale)
9210	Services forestiers
9211	Reserve forestiere
9212	Reserve pour la protection de la faune
9219	Autres reserves forestieres
9220	Foret inexploitee qui n'est pas une reserve
9310	Riviere et ruisseau
9320	Lac
9330	Baie
9340	Mer et ocean
9390	Autres etendues d'eau
9410	Logement vacant dans un batiment comportant plusieurs logements ou autres locaux
9420	Espace de plancher inoccupe dont l'usage serait industriel
9441	Espace de plancher inoccupe dont l'usage serait pour services publics
9451	Espace de plancher inoccupe dont l'usage serait la vente au detail
9452	Espace de plancher inoccupe dont l'usage serait pour des fins de reparation (atelier)
9458	Espace de plancher inoccupe dont l'usage serait pour de la restauration
9460	Espace de plancher inoccupe dont l'usage serait pour des fins de services profession
9470	Espace de plancher inoccupe dont l'usage serait pour des fins culturelles
9480	Espace de plancher inoccupe dont l'usage serait pour fins d'extraction de richesses n

LISTE DES CODES D'UTILISATION  
en date du 2008-02-05

Date 2008-02-05 14:35:54

Page 24

Trier par : Code

<u>Code</u>	<u>Description</u>
9490	Autres espaces de plancher inoccupé
9510	Immeuble résidentiel en construction
9520	Immeuble non résidentiel en construction
9530	Batiment incendié et inutilisable
9900	Autres espaces de terrain et étendues d'eau inexploitées

1132 enregistrement(s)

## Cahier des spécifications

GROUPE D'USAGE	CLASSE D'USAGE	Réf. au règlement	01	02	03	04	05.1	06.1
			REC	I	AF	C	A	H
<b>HABITATION H</b>	Ha: Unifamiliale isolée	2.2.1.1			•	•	•	•
	Hb: Unifamiliale jumelée, bifamiliale isolée	2.2.1.2				•		•
	Hc: Unifamiliale en rangée (max. 6 unités) Habitation collective	2.2.1.3						
	Hd: Unifamiliale en rangée, multifamiliale (max. 8 logements)	2.2.1.4						
	He: Maison mobile et unimodulaire	2.2.1.5						
	Hf: Résidence secondaire	2.2.1.6			•			
<b>COMMERCE ET SERVICE C</b>	Ca: Commerce associé à l'usage habitation	2.2.2.1			•	•	•	•
	Cb: Commerce et service de voisinage	2.2.2.2				•		•
	Cc: Commerce et service locaux et régionaux	2.2.2.3				•		
	Cd: Commerce et service liés à l'automobile	2.2.2.4		•		•		
	Ce: Commerce et service d'hébergement et de restauration	2.2.2.5				•		
<b>PUBLIC ET INSTITUTIONNEL P</b>	Pa: Publique et institutionnelle	2.2.5						
<b>RÉCRÉATION R</b>	Ra: Parc et espace vert	2.2.4.1	•	•	•	•		•
	Rb: Usages extensifs	2.2.4.2	•		•			
	Rc: Conservation environnementale	2.2.4.3	•					
	Rd: Commerce et service recreo-touristique							
<b>INDUSTRIE I</b>	Ia: Commerce, service et industrie à incidences moyennes	2.2.3.1		•				
	Ib: Commerce et industrie à incidences élevées	2.2.3.2						
	Ic: Industrie extractive	2.2.3.3		•				
	Id: Équipement d'utilité publique	2.2.3.4		•		•		•
<b>AGRICULTURE A</b>	Aa: Agriculture avec élevage	2.2.6.1			•		•	
	Ab: Agriculture sans élevage	2.2.6.2			•		•	
<b>FORET F</b>	Fa: Exploitation forestière	2.2.7.1			•		•	
<b>USAGE SPÉCIFIQUEMENT INTERDIT</b>	Cimetière d'automobile	4.2.4		•				
<b>USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ</b>	Gîte touristique (du passant)							•
	Logement à l'étage des commerces					•		
	Résidence bifamiliale isolée							
	Extraction de tourbe						•	
<b>USAGE CONDITIONNEL AUTORISÉ (296-09)</b>	Équipements de restauration de type "table champêtre"				•		•	
	Gîtes touristiques				•		•	
	Usages agroindustriels (Note 11)				•		•	
	Bleuetière							•
	Atocatière							
	Étang piscicole							
	Terrain de camping et chalet d'accueil							
	Un cabanon							
	Gloriette							
	Terrasse							
	Accès au milieu riverain							
Résidence communautaire (Note 12)							•	
Un garage privé								
<b>NORMES D'IMPLANTATION</b>	Marge de recul avant (en mètres)	6.1.1	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0
	Marge de recul arrière (en mètres)	6.1.1	7.5	9.0	7.5	3.0	7.5	7.5
	Marge de recul latérale (en mètres) (Note 3)	6.1.1	2.0	9.0	3.0	3.0	3.0	2.0
	Somme des marges latérales (en mètres)	4.2.5	6.0	18.0	10.0	6.0	10.0	6.0
	Indice d'occupation du sol	6.1.1	0.10	0.35	0.10	0.50	0.15	0.30
	Hauteur maximale (en étages) Amend. 298-09	6.1.1	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
	Hauteur minimale (en étages) Amend. 298-09	6.1.1						
<b>NOTE</b>								
<b>NORMES SPÉCIALES</b>	Ecran-tampon (profondeur en mètres)	4.2.6.1		30.0	30.0			
	Entreposage extérieur de type A	4.2.6.2						
	Entreposage extérieur de type B	4.2.6.2		•		•		
	Entreposage extérieur de type C	4.2.6.2		•		•		
	Entreposage extérieur de type D	4.2.6.2		•				
	Abattage des arbres	4.2.6.5						•
Secteur de glissements (mouvements de terrain)	4.2.6.4					•	•	
<b>AMENDEMENT</b>	296-09, 298-09				298-09, 303-10		298-09, 303-10	296-09
Notes	*Voir à la fin du cahier des spécifications pour le contenu des notes							

## Cahier des spécifications

RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS	CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION	CONDITIONS À L'ÉMISSION DU PERMIS DE CONSTRUCTION		Réf. au règlement	01 REC	02 I	03 AF	04 C	05.1 A	06.1 H
						4.5 alinéa 2				
	Lot distinct (note 1 et note 2)			Par.1	•	•	•	•	•	•
	Raccordement aqueduc et égouts (note 1)			Par.2						
	Raccordement aqueduc (note 1)			Par.3						•
	Raccordement d'égout (note 1)			Par.4						
	Aucun service (note 1)			Par.5	•	•	•	•	•	
	Rue publique ou privée (note 1)			Par.6						
	Rue publique (note 1)			Par.7	•	•	•	•	•	•
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT	GROUPE D'USAGE	CLASSE D'USAGE	Réf. au règlement	01 REC	02 I	03 AF	04 C	05.1 A	06.1 H	
	HABITATION	Ha: Unifamiliale isolée	4.1				JLX	JLX	JLX	GLV
Hb: Unifamiliale jumelée, bifamiliale isolée		4.1							GLV	
Bifamiliale isolée		4.1					JLX		GLV	
Hc: Unifamiliale en rangée (max. 6 unités) Habitation collectif		4.1								
Trifamiliale isolée		4.1								
Habitation collective (Ch. Max.)		4.1								
Hd: Unifamiliale en rangée, multifamiliale (max. 8 logements)		4.1								
He: Maison mobile et unimodulaire		4.1								
Hf: Résidence secondaire	4.1					JLX				
Commerce et service	Cb	4.1			JLX		JLX		GLV	
	Cc, Cd, Ce	4.1					JLX		GLV	
Public et institutionnel	Pa	4.1								
Récréation	Ra, Rb, Rc, Rd	4.1	JLX	JLX	JLX	JLX			GLV	
Industrie	Ia, Ib, Ic (NOTE 3)	4.1		JLX	JLX	JLX	JLX		GLV	
Agriculture	Aa, Ab	4.1				JLX		JLX		
Forêt	Fa	4.1				JLX		JLX		

Grille mise à jour le 11 janvier 2011

Notes

\*Voir à la fin du cahier des spécifications pour le contenu des notes

## Cahier des spécifications

GROUPE D'USAGE	CLASSE D'USAGE	Réf. au règlement	06.2	07	08	09.1	10	11
			H	V	REC	H	C	P
<b>HABITATION H</b>	Ha: Unifamiliale isolée	2.2.1.1	•	•		•	•	
	Hb: Unifamiliale jumelée, bifamiliale isolée	2.2.1.2	•			•	•	
	Hc: Unifamiliale en rangée (max. 6 unités) Habitation collective	2.2.1.3						
	Hd: Unifamiliale en rangée, multifamiliale (max. 8 logements)	2.2.1.4						
	He: Maison mobile et unimodulaire	2.2.1.5						
	Hf: Résidence secondaire	2.2.1.6		•				
<b>COMMERCE ET SERVICE C</b>	Ca: Commerce associé à l'usage habitation	2.2.2.1	•	•		•	•	
	Cb: Commerce et service de voisinage	2.2.2.2	•			•	•	
	Cc: Commerce et service locaux et régionaux	2.2.2.3					•	
	Cd: Commerce et service liés à l'automobile	2.2.2.4					•	
	Ce: Commerce et service d'hébergement et de restauration	2.2.2.5					•	
<b>PUBLIC ET INSTITUTIONNEL P</b>	Pa: Publique et institutionnelle	2.2.5		•				•
<b>RÉCRÉATION R</b>	Ra: Parc et espace vert	2.2.4.1	•	•	•	•	•	•
	Rb: Usages extensifs	2.2.4.2		•	•			•
	Rc: Conservation environnementale	2.2.4.3			•			
	Rd: Commerce et service recreo-touristique							
<b>INDUSTRIE I</b>	Ia: Commerce, service et industrie à incidences moyennes	2.2.3.1						
	Ib: Commerce et industrie à incidences élevées	2.2.3.2						
	Ic: Industrie extractive	2.2.3.3						
	Id: Équipement d'utilité publique	2.2.3.4	•	•		•		•
<b>AGRICULTURE A</b>	Aa: Agriculture avec élevage	2.2.6.1						
	Ab: Agriculture sans élevage	2.2.6.2						
<b>FORET F</b>	Fa: Exploitation forestière	2.2.7.1						
<b>USAGE SPÉCIFIQUEMENT INTERDIT</b>	Cimetière d'automobile	4.2.4						
<b>USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ</b>	Gîte touristique (du passant)		•	•		•		
	Logement à l'étage des commerces						•	
	Résidence bifamiliale isolée							
	Extraction de tourbe							
<b>USAGE CONDITIONNEL AUTORISÉ (296-09)</b>	Équipements de restauration de type "table champêtre"							
	Gîtes touristiques							
	Usages agroindustriels (Note 11)							
	Bleuetière							
	Alocatière							
	Étang piscicole							
	Terrain de camping et chalet d'accueil							
	Un cabanon							
	Gloriette							
	Terrasse							
	Accès au milieu riverain							
Résidence communautaire (Note 12)								
Un garage privé								
<b>NORMES D'IMPLANTATION</b>	Marge de recul avant (en mètres)	6.1.1	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0
	Marge de recul arrière (en mètres)	6.1.1	7.5	7.5	7.5	7.5	9.0	9.0
	Marge de recul latérale (en mètres) (Note 3)	6.1.1	2.0	2.0	2.0	2.0	3.0	6.0
	Somme des marges latérales (en mètres)	4.2.5	6.0	9.0	6.0	6.0	6.0	12.0
	Indice d'occupation du sol	6.1.1	0.30	0.20	0.10	0.30	0.50	0.40
	Hauteur maximale (en étages) Amend. 298-09	6.1.1	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	3.0
	Hauteur minimale (en étages) Amend. 298-09	6.1.1						
<b>NOTE</b>								
<b>NORMES SPÉCIALES</b>	Ecran-tampon (profondeur en mètres)	4.2.6.1						
	Entreposage extérieur de type A	4.2.6.2						
	Entreposage extérieur de type B	4.2.6.2					•	
	Entreposage extérieur de type C	4.2.6.2					•	
	Entreposage extérieur de type D	4.2.6.2						
	Abattage des arbres	4.2.6.5	•	•		•	•	•
Secteur de glissements (mouvements de terrain)	4.2.6.4	•	•	•	•	•		
<b>AMENDEMENT</b>	296-09, 298-09							
Notes	*Voir à la fin du cahier des spécifications pour le contenu des notes							

## Cahier des spécifications

RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS	CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION	CONDITIONS À L'ÉMISSION DU PERMIS DE CONSTRUCTION		Réf. au règlement	06.2 H	07 V	08 REC	09.1 H	10 C	11 P
				4.5 alinéa 2						
	Lot distinct (note 1 et note 2)			Par.1	•	•	•	•	•	•
	Raccordement aqueduc et égouts (note 1)			Par.2						
	Raccordement aqueduc (note 1)			Par.3	•			•	•	•
	Raccordement d'égout (note 1)			Par.4						
	Aucun service (note 1)			Par.5		•	•			
	Rue publique ou privée (note 1)			Par.6						
	Rue publique (note 1)			Par.7	•	•	•	•	•	•
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT	GRUPE D'USAGE	CLASSE D'USAGE		Réf. au règlement	06.2 H	07 V	08 REC	09.1 H	10 C	11 P
	HABITATION									
		Ha: Unifamiliale isolée		4.1	GLV	JLX		GLV	GLV	
		Hb: Unifamiliale jumelée, bifamiliale isolée		4.1	GLV			GLV	GLV	
		Bifamiliale isolée		4.1	GLV			GLV	GLV	
		Hc: Unifamiliale en rangée (max. 6 unités) Habitation collective		4.1						
		Trifamiliale isolée		4.1						
		Habitation collective (Ch. Max.)		4.1						
		Hd: Unifamiliale en rangée, multifamiliale (max. 8 logements)		4.1						
		He: Maison mobile et unimodulaire		4.1						
		Hf: Résidence secondaire		4.1		JLX				
	Commerce et service	Cb		4.1	GLV			GLV	GLV	
		Cc, Cd, Ce		4.1		JLX		GLV	GLV	
	Public et institutionnel	Pa		4.1		JLX				GLV
	Récréation	Ra, Rb, Rc, Rd		4.1	GLV	JLX	JLX	GLV	GLV	GLV
	Industrie	Ia, Ib, Ic (NOTE 3)		4.1		JLX		GLV	GLV	GLV
	Agriculture	Aa, Ab		4.1						
	Forêt	Fa		4.1						

Grille mise à jour le 11 janvier 2011

Notes

\*Voir à la fin du cahier des spécifications pour le contenu des notes

## Cahier des spécifications

GROUPE D'USAGE	CLASSE D'USAGE	Réf. au règlement	12.1	12.2	13	14.1	15	15.1	16
			I	I	A	AF	H	H	P
HABITATION H	Ha: Unifamiliale isolée	2.2.1.1			•	•	•	•	
	Hb: Unifamiliale jumelée, bifamiliale isolée	2.2.1.2					•	•	
	Hc: Unifamiliale en rangée (max. 6 unités) Habitation collective	2.2.1.3							
	Hd: Unifamiliale en rangée, multifamiliale (max. 8 logements)	2.2.1.4							
	He: Maison mobile et unimodulaire	2.2.1.5							
	Hf: Résidence secondaire	2.2.1.6				•			
COMMERCE ET SERVICE C	Ca: Commerce associé à l'usage habitation	2.2.2.1			•	•	•	•	
	Cb: Commerce et service de voisinage	2.2.2.2							
	Cc: Commerce et service locaux et régionaux	2.2.2.3							
	Cd: Commerce et service liés à l'automobile	2.2.2.4							
	Ce: Commerce et service d'hébergement et de restauration	2.2.2.5							
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL P	Pa: Publique et institutionnelle	2.2.5							•
RÉCRÉATION R	Ra: Parc et espace vert	2.2.4.1				•	•	•	•
	Rb: Usages extensifs	2.2.4.2				•			•
	Rc: Conservation environnementale	2.2.4.3							
	Rd: Commerce et service recreo-touristique								
INDUSTRIE I	Ia: Commerce, service et industrie à incidences moyennes	2.2.3.1	•	•					
	Ib: Commerce et industrie à incidences élevées	2.2.3.2							
	Ic: Industrie extractive	2.2.3.3	•						
	Id: Équipement d'utilité publique	2.2.3.4				•	•	•	•
AGRICULTURE A	Aa: Agriculture avec élevage	2.2.6.1			•	•			
	Ab: Agriculture sans élevage	2.2.6.2			•	•			
FORET F	Fa: Exploitation forestière	2.2.7.1			•	•			
USAGE SPÉCIFIQUEMENT INTERDIT	Cimetière d'automobile	4.2.4	•	•					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ	Gîte touristique (du passant)						•	•	
	Logement à l'étage des commerces								
	Résidence bifamiliale isolée								
	Extraction de tourbe				•				
USAGE CONDITIONNEL AUTORISÉ (298-09)	Équipements de restauration de type "table champêtre"				•	•			
	Gîtes touristiques				•	•			
	Usages agroindustriels (Note 11)				•	•			
	Bleuetière		•						
	Atocatière		•						
	Étang piscicole		•						
	Terrain de camping et chalet d'accueil		•						
	Un cabanon								
	Gloriette								
	Terrasse								
	Accès au milieu riverain								
	Résidence communautaire (Note 12)								
Un garage privé									
NORMES D'IMPLANTATION	Marque de recul avant (en mètres)	6.1.1	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0
	Marque de recul arrière (en mètres)	6.1.1	9.0	9.0	7.5	7.5	7.5	7.5	3.0
	Marque de recul latérale (en mètres) (Note 3)	6.1.1	9.0	9.0	3.0	3.0	2.0	2.0	6.0
	Somme des marges latérales (en mètres)	4.2.5	18.0	18.0	10.0	10.0	6.0	6.0	12.0
	Indice d'occupation du sol	6.1.1	0.35	0.35	0.15	0.15	0.30	0.30	0.40
	Hauteur maximale (en étages) Amend. 298-09	6.1.1	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	3.0
	Hauteur minimale (en étages) Amend. 298-09	6.1.1							
NOTE		2 et 4							
NORMES SPÉCIALES	Ecran-tampon (profondeur en mètres)	4.2.6.1	30.0	30.0					
	Entreposage extérieur de type A	4.2.6.2							
	Entreposage extérieur de type B	4.2.6.2	•	•					
	Entreposage extérieur de type C	4.2.6.2	•	•					
	Entreposage extérieur de type D	4.2.6.2	•	•					
	Abattage des arbres	4.2.6.5					•	•	•
Secteur de glissements (mouvements de terrain)	4.2.6.4	•		•	•	•	•		
AMENDEMENT	296-09, 298-09		296-09, 298-09		296-09, 298-09, 303-10	296-09, 298-09, 303-10	298-09	298-09	
Notes	*Voir à la fin du cahier des spécifications pour le contenu des notes								

## Cahier des spécifications

RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS	CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION	CONDITIONS À L'ÉMISSION DU PERMIS DE CONSTRUCTION								
		Réf. au règlement	12.1 I	12.2 I	13 A	14.1 AF	15 H	15.1 H	16 P	
		4.5 alinéa 2								
	Lot distinct (note 1 et note 2)	Par.1	●	●	●	●	●	●	●	●
	Raccordement aqueduc et égouts (note 1)	Par.2								
	Raccordement aqueduc (note 1)	Par.3					●	●	●	
	Raccordement d'égout (note 1)	Par.4								
	Aucun service (note 1)	Par.5	●	●	●	●				
	Rue publique ou privée (note 1)	Par.6								
	Rue publique (note 1)	Par.7	●	●	●	●	●	●	●	●
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT	GRUPE D'USAGE	CLASSE D'USAGE	Réf. au règlement	12.1 I	12.2 I	13 A	14.1 AF	15 H	15.1 H	16 P
	HABITATION	Ha: Unifamiliale isolée	4.1			JLX	JLX	GLV	GLV	
Hb: Unifamiliale jumelée, bifamiliale isolée		4.1					GLV	GLV		
Bifamiliale isolée		4.1					GLV	GLV		
Hc: Unifamiliale en rangée (max. 6 unités) Habitation collective		4.1								
Trifamiliale isolée		4.1								
Habitation collective (Ch. Max.)		4.1								
Hd: Unifamiliale en rangée, multifamiliale (max. 8 logements)		4.1								
He: Maison mobile et unimodulaire		4.1								
Hf: Résidence secondaire	4.1					JLX				
Commerce et service	Cb	4.1						GLV	GLV	
	Cc, Cd, Ce	4.1						GLV	GLV	
Public et institutionnel	Pa	4.1								GLV
Récréation	Ra, Rb, Rc, Rd	4.1				JLX	GLV	GLV	GLV	GLV
Industrie	Ia, Ib, Ic (NOTE 3)	4.1	JLX	JLX		JLX	GLV	GLV	GLV	GLV
Agriculture	Aa, Ab	4.1			JLX	JLX				
Forêt	Fa	4.1			JLX	JLX				

Grille mise à jour le 11 janvier 2011

Notes

\*Voir à la fin du cahier des spécifications pour le contenu des notes

## Cahier des spécifications

GROUPE D'USAGE	CLASSE D'USAGE	Réf. au règlement	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
			A	H	H	H	AF	H	H	C	P	H	H
HABITATION H	Ha: Unifamiliale isolée	2.2.1.1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Hb: Unifamiliale jumelée, bifamiliale isolée	2.2.1.2			•	•			•	•		•	•
	Hc: Unifamiliale en rangée (max. 6 unités) Habitation collective	2.2.1.3											
	Hd: Unifamiliale en rangée, multifamiliale (max. 8 logements)	2.2.1.4											
	He: Maison mobile et unimodulaire	2.2.1.5											
	Hf: Résidence secondaire	2.2.1.6		•					•				
COMMERCE ET SERVICE C	Ca: Commerce associé à l'usage habitation	2.2.2.1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Cb: Commerce et service de voisinage	2.2.2.2			•	•							
	Cc: Commerce et service locaux et régionaux	2.2.2.3									•		
	Cd: Commerce et service liés à l'automobile	2.2.2.4									•		
	Ce: Commerce et service d'hébergement et de restauration	2.2.2.5									•		
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL P	Pa: Publique et institutionnelle	2.2.5		•				•			•		
RÉCRÉATION R	Ra: Parc et espace vert	2.2.4.1		•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Rb: Usages extensifs	2.2.4.2		•			•	•			•		
	Rc: Conservation environnementale	2.2.4.3											
	Rd: Commerce et service recreo-touristique												
INDUSTRIE I	Ia: Commerce, service et industrie à incidences moyennes	2.2.3.1											
	Ib: Commerce et industrie à incidences élevées	2.2.3.2											
	Ic: Industrie extractive	2.2.3.3											
	Id: Équipement d'utilité publique	2.2.3.4		•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
AGRICULTURE A	Aa: Agriculture avec élevage	2.2.6.1	•				•						
	Ab: Agriculture sans élevage	2.2.6.2	•				•						
FORET F	Fa: Exploitation forestière	2.2.7.1	•				•						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT INTERDIT	Cimetière d'automobile	4.2.4											
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ	Gîte touristique (du passant)			•	•	•		•	•			•	•
	Logement à l'étage des commerces									•			
	Résidence bifamiliale isolée												
	Extraction de tourbe												
USAGE CONDITIONNEL AUTORISÉ (296-09)	Équipements de restauration de type "table champêtre"		•				•						
	Gîtes touristiques		•				•						
	Usages agroindustriels (Note 11)		•				•						
	Bleuetière											•	
	Atocatière											•	
	Étang piscicole											•	
	Terrain de camping et chalet d'accueil											•	
	Un cabanon							•					
	Gloriette												
	Terrasse												
	Accès au milieu riverain												
Résidence communautaire (Note 12)													
Un garage privé							•						
NORMES D'IMPLANTATION	Marge de recul avant (en mètres)	6.1.1	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	6.0	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0
	Marge de recul arrière (en mètres)	6.1.1	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	9.0	9.0	7.5	7.5
	Marge de recul latérale (en mètres) (Note 3)	6.1.1	3.0	2.0	2.0	2.0	3.0	2.0	2.0	3.0	6.0	2.0	2.0
	Somme des marges latérales (en mètres)	4.2.5	10.0	9.0	6.0	6.0	10.0	9.0	6.0	6.0	12.0	6.0	6.0
	Indice d'occupation du sol	6.1.1	0.15	0.25	0.30	0.30	0.15	0.25	0.30	0.50	0.40	0.30	0.30
	Hauteur maximale (en étages) Amend. 298-09	6.1.1	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	3.0	2.0	2.0
	Hauteur minimale (en étages) Amend. 298-09	6.1.1											
	NOTE											4	
NORMES SPÉCIALES	Ecran-tampon (profondeur en mètres)	4.2.6.1											
	Entreposage extérieur de type A	4.2.6.2											
	Entreposage extérieur de type B	4.2.6.2								•			
	Entreposage extérieur de type C	4.2.6.2								•			
	Entreposage extérieur de type D	4.2.6.2											
	Abattage des arbres	4.2.6.5		•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Secteur de glissements (mouvements de terrain)	4.2.6.4	•			•	•	•	•	•		•	•
AMENDEMENT	296-09, 298-09		296-09, 303-10	298-09			296-09, 298-09, 303-10	296-09, 298-09			296-09		
Notes	*Voir à la fin du cahier des spécifications pour le contenu des notes												

## Cahier des spécifications

RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS	CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION	CONDITIONS À L'ÉMISSION DU PERMIS DE CONSTRUCTION	Réf. au règlement	17 A	18 H	19 H	20 H	21 AF	22 H	23 H	24 C	25 P	26 H	27 H	
		Lot distinct (note 1 et note 2)	4.5 alinéa 2	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
		Raccordement aqueduc et égouts (note 1)	Par.2												
		Raccordement aqueduc (note 1)	Par.3		•	•	•			•	•	•	•	•	•
		Raccordement d'égout (note 1)	Par.4												
		Aucun service (note 1)	Par.5	•					•						
		Rue publique ou privée (note 1)	Par.6												
		Rue publique (note 1)	Par.7	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT	GRUPE D'USAGE	CLASSE D'USAGE	Réf. au règlement	17 A	18 V	19 H	20 H	21 AF	22 V	23 H	24 C	25 P	26 H	27 H	
	HABITATION	Ha: Unifamiliale isolée	4.1	JLX	GLV	GLV	GLV	GLV	JLX	GLV	GLV	GLV		GLV	GLV
		Hb: Unifamiliale jumelée, bifamiliale isolée	4.1			GLV	GLV				GLV	GLV		GLV	GLV
		Bifamiliale isolée	4.1			GLV	GLV				GLV	GLV		GLV	GLV
		Hc: Unifamiliale en rangée (max. 6 unités) Habitation collectiv	4.1												
		Trifamiliale isolée	4.1												
		Habitation collective (Ch. Max.)	4.1												
		Hd: Unifamiliale en rangée, multifamiliale (max. 8 logements)	4.1												
		He: Maison mobile et unimodulaire	4.1												
	Hf: Résidence secondaire	4.1		GLV				JLX	GLV						
	Commerce et service	Cb	4.1		GLV	GLV	GLV			GLV	GLV	GLV		GLV	GLV
		Cc, Cd, Ce	4.1		GLV	GLV	GLV			GLV	GLV	GLV		GLV	GLV
	Public et institutionnel	Pa	4.1		GLV				GLV				GLV		
	Récréation	Ra, Rb, Rc, Rd	4.1		GLV	GLV	GLV	JLX	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV
	Industrie	Ia, Ib, Ic (NOTE 3)	4.1		GLV	GLV	GLV	JLX	GLV	GLV	GLV	GLV	N-2	GLV	GLV
	Agriculture	Aa, Ab	4.1	JLX					JLX						
	Forêt	Fa	4.1	JLX					JLX						

Grille mise à jour le 11 janvier 2011

Notes

\*Voir à la fin du cahier des spécifications pour le contenu des notes

## Cahier des spécifications

GROUPE D'USAGE	CLASSE D'USAGE	Réf. au règlement	28	29	30
			C	P	H
HABITATION H	Ha: Unifamiliale isolée	2.2.1.1	•		•
	Hb: Unifamiliale jumelée, bifamiliale isolée	2.2.1.2	•		
	Hc: Unifamiliale en rangée (max. 6 unités) Habitation collective	2.2.1.3			
	Hd: Unifamiliale en rangée, multifamiliale (max. 8 logements)	2.2.1.4			
	He: Maison mobile et unimodulaire	2.2.1.5			
	Hf: Résidence secondaire	2.2.1.6			•
COMMERCE ET SERVICE C	Ca: Commerce associé à l'usage habitation	2.2.2.1	•		•
	Cb: Commerce et service de voisinage	2.2.2.2	•		
	Cc: Commerce et service locaux et régionaux	2.2.2.3	•		
	Cd: Commerce et service liés à l'automobile	2.2.2.4	•		
	Ce: Commerce et service d'hébergement et de restauration	2.2.2.5	•		
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL P	Pa: Publique et institutionnelle	2.2.5		•	•
RÉCRÉATION R	Ra: Parc et espace vert	2.2.4.1	•	•	•
	Rb: Usages extensifs	2.2.4.2		•	•
	Rc: Conservation environnementale	2.2.4.3			
	Rd: Commerce et service recreo-touristique				
INDUSTRIE I	Ia: Commerce, service et industrie à incidences moyennes	2.2.3.1			
	Ib: Commerce et industrie à incidences élevées	2.2.3.2			
	Ic: Industrie extractive	2.2.3.3			
	Id: Équipement d'utilité publique	2.2.3.4		•	•
AGRICULTURE A	Aa: Agriculture avec élevage	2.2.6.1			
	Ab: Agriculture sans élevage	2.2.6.2			
FORET F	Fa: Exploitation forestière	2.2.7.1			
USAGE SPÉCIFIQUEMENT INTERDIT	Cimetière d'automobile	4.2.4			
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ	Gîte touristique (du passant)				
	Logement à l'étage des commerces		•		
	Résidence bifamiliale isolée				
	Extraction de tourbe				
USAGE CONDITIONNEL AUTORISÉ (296-09)	Équipements de restauration de type "table champêtre"				
	Gîtes touristiques				
	Usages agroindustriels (Note 11)				
	Bleuetière				
	Atocatière				
	Étang piscicole				
	Terrain de camping et chalet d'accueil				
	Un cabanon				
	Gloriette				
	Terrasse				
	Accès au milieu riverain				
Résidence communautaire (Note 12)					
Un garage privé					
NORMES D'IMPLANTATION	Marge de recul avant (en mètres)	6.1.1	11.0	11.0	11.0
	Marge de recul arrière (en mètres)	6.1.1	9.0	9.0	7.5
	Marge de recul latérale (en mètres) (Note 3)	6.1.1	3.0	6.0	2.0
	Somme des marges latérales (en mètres)	4.2.5	6.0	12.0	9.0
	Indice d'occupation du sol	6.1.1	0.50	0.40	0.25
	Hauteur maximale (en étages) Amend. 298-09	6.1.1	2.0	3.0	2.0
	Hauteur minimale (en étages) Amend. 298-09	6.1.1			
NOTE					
NORMES SPÉCIALES	Ecran-tampon (profondeur en mètres)	4.2.6.1			
	Entreposage extérieur de type A	4.2.6.2			
	Entreposage extérieur de type B	4.2.6.2	•		
	Entreposage extérieur de type C	4.2.6.2	•		
	Entreposage extérieur de type D	4.2.6.2			
	Abattage des arbres	4.2.6.5	•	•	•
Secteur de glissements (mouvements de terrain)	4.2.6.4		•	•	
AMENDEMENT	296-09, 298-09				298-09
Notes	*Voir à la fin du cahier des spécifications pour le contenu des notes				

## Cahier des spécifications

RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS	CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION	CONDITIONS À L'ÉMISSION DU PERMIS DE CONSTRUCTION				
		Réf. au règlement	28 C	29 P	30 H	
			4.5 alinea 2			
		Lot distinct (note 1 et note 2)	Par.1	●	●	●
		Raccordement aqueduc et égouts (note 1)	Par.2			
		Raccordement aqueduc (note 1)	Par.3	●	●	●
		Raccordement d'égout (note 1)	Par.4			
		Aucun service (note 1)	Par.5			
Rue publique ou privée (note 1)	Par.6					
Rue publique (note 1)	Par.7	●	●	●		
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT	GRUPE D'USAGE	CLASSE D'USAGE	Réf. au règlement	28 C	29 P	30 V
	HABITATION	Ha: Unifamiliale isolée	4.1	GLV		GLV
		Hb: Unifamiliale jumelée, bifamiliale isolée	4.1	GLV		
		Bifamiliale isolée	4.1	GLV		
		Hc: Unifamiliale en rangée (max. 6 unités) Habitation collective	4.1			
		Tnfamiliale isolée	4.1			
		Habitation collective (Ch. Max.)	4.1			
		Hd: Unifamiliale en rangée, multifamiliale (max. 8 logements)	4.1			
		He: Maison mobile et unimodulaire	4.1			
	Hf: Résidence secondaire	4.1			GLV	
	Commerce et service	Cb	4.1	GLV		GLV
		Cc, Cd, Ce	4.1	GLV		GLV
	Public et institutionnel	Pa	4.1		GLV	GLV
	Récréation	Ra, Rb, Rc, Rd	4.1	GLV	GLV	GLV
	Industrie	Ia, Ib, Ic (NOTE 3)	4.1	GLV	GLV	GLV
	Agriculture	Aa, Ab	4.1			
	Forêt	Fa	4.1			

Grille mise à jour le 11 janvier 2011

Notes

\*Voir à la fin du cahier des spécifications pour le contenu des notes

## Cahier des spécifications

GROUPE D'USAGE	CLASSE D'USAGE	Réf. au règlement	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	
			H	C	H	H	H	H	H	C	A	P		
HABITATION H	Ha: Unifamiliale isolée	2.2.1.1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Hb: Unifamiliale jumelée, bifamiliale isolée	2.2.1.2	•	•	•					•	•			
	Hc: Unifamiliale en rangée (max. 6 unités) Habitation collective	2.2.1.3												
	Hd: Unifamiliale en rangée, multifamiliale (max. 8 logements)	2.2.1.4												
	He: Maison mobile et unimodulaire	2.2.1.5												
	Hf: Résidence secondaire	2.2.1.6				•	•	•	•					
COMMERCE ET SERVICE C	Ca: Commerce associé à l'usage habitation	2.2.2.1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•		
	Cb: Commerce et service de voisinage	2.2.2.2		•							•			
	Cc: Commerce et service locaux et régionaux	2.2.2.3		•							•			
	Cd: Commerce et service liés à l'automobile	2.2.2.4		•							•			
	Ce: Commerce et service d'hébergement et de restauration	2.2.2.5		•							•			
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL P	Pa: Publique et institutionnelle	2.2.5				•	•	•	•				•	
RÉCRÉATION R	Ra: Parc et espace vert	2.2.4.1	•	•	•	•	•	•	•	•	•		•	
	Rb: Usages extensifs	2.2.4.2				•	•	•	•				•	
	Rc: Conservation environnementale	2.2.4.3												
	Rd: Commerce et service recreo-touristique													
INDUSTRIE I	Ia: Commerce, service et industrie à incidences moyennes	2.2.3.1												
	Ib: Commerce et industrie à incidences élevées	2.2.3.2												
	Ic: Industrie extractive	2.2.3.3												
	Id: Équipement d'utilité publique	2.2.3.4	•		•	•	•	•	•	•			•	
AGRICULTURE A	Aa: Agriculture avec élevage	2.2.6.1											•	
	Ab: Agriculture sans élevage	2.2.6.2											•	
FORET F	Fa: Exploitation forestière	2.2.7.1				•						•		
USAGE SPÉCIFIQUEMENT INTERDIT	Cimetière d'automobile	4.2.4												
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ	Gîte touristique (du passant)		•		•	•	•	•	•	•				
	Logement à l'étage des commerces			•							•			
	Résidence bifamiliale isolée					•								
	Extraction de tourbe													
USAGE CONDITIONNEL AUTORISÉ (296-09)	Équipements de restauration de type "table champêtre"												•	
	Gîtes touristiques												•	
	Usages agroindustriels (Note 11)												•	
	Bleuetière												•	
	Atocatière													
	Étang piscicole													
	Terrain de camping et chalet d'accueil													
	Un cabanon					•								
	Gloriette													
	Terrasse													
	Accès au milieu riverain													
Résidence communautaire (Note 12)														
Un garage privé						•								
NORMES D'IMPLANTATION	Largeur de recul avant (en mètres)	6.1.1	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	
	Largeur de recul arrière (en mètres)	6.1.1	7.5	9.0	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	9.0	7.5	9.0	
	Largeur de recul latérale (en mètres) (Note 3)	6.1.1	2.0	3.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	3.0	3.0	6.0	
	Somme des marges latérales (en mètres)	4.2.5	6.0	6.0	6.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	6.0	10.0	12.0	
	Indice d'occupation du sol	6.1.1	0.30	0.50	0.30	0.25	0.25	0.25	0.25	0.25	0.30	0.50	0.15	0.40
	Hauteur maximale (en étages) Amend. 298-09	6.1.1	2.0	3.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	3.0
	Hauteur minimale (en étages) Amend. 298-09	6.1.1												
NOTE														
NORMES SPÉCIALES	Ecran-lampon (profondeur en mètres)	4.2.6.1												
	Entreposage extérieur de type A	4.2.6.2												
	Entreposage extérieur de type B	4.2.6.2		•										
	Entreposage extérieur de type C	4.2.6.2		•										
	Entreposage extérieur de type D	4.2.6.2												
	Abattage des arbres	4.2.6.5	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
Secteur de glissements (mouvements de terrain)	4.2.6.4	•		•	•	•	•	•	•	•	•	•		
AMENDEMENT	296-09, 298-09					296-09, 298-09	298-09	298-09	298-09			296-09, 301-10		
Notes	*Voir à la fin du cahier des spécifications pour le contenu des notes													

## Cahier des spécifications

RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS	CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION	CONDITIONS À L'ÉMISSION DU PERMIS DE CONSTRUCTION													
		Réf. au règlement	31 H	32 C	33 H	34 H	35 H	36 H	37 H	38 H	39 C	40 A	41 P		
	Lot distinct (note 1 et note 2)	4.5 alinéa 2													
	Raccordement aqueduc et égouts (note 1)	Par.2	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Raccordement aqueduc (note 1)	Par.3	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Raccordement d'égout (note 1)	Par.4													
	Aucun service (note 1)	Par.5													
	Rue publique ou privée (note 1)	Par.6													
	Rue publique (note 1)	Par.7	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT	GRUPE D'USAGE	CLASSE D'USAGE	Réf. au règlement	31 H	32 C	33 H	34 V	35 V	36 V	37 V	38 H	39 C	40 A	41 P	
	HABITATION	Ha: Unifamiliale isolée	4.1	GLV	JLX										
Hb: Unifamiliale jumelée, bifamiliale isolée		4.1	GLV	GLV	GLV						GLV	GLV			
Bifamiliale isolée		4.1	GLV	GLV	GLV						GLV	GLV			
Hc: Unifamiliale en rangée (max. 6 unités) Habitation collectiv		4.1													
Trifamiliale isolée		4.1													
Habitation collective (Ch. Max.)		4.1													
Hd: Unifamiliale en rangée, multifamiliale (max. 8 logements)		4.1													
He: Maison mobile et unimodulaire		4.1													
Hf: Résidence secondaire	4.1					GLV	GLV	GLV	GLV						
Commerce et service	Cb	4.1	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV			
	Cc, Cd, Ce	4.1	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV			
Public et institutionnel	Pa	4.1				GLV	GLV	GLV	GLV	GLV				GLV	
Récréation	Ra, Rb, Rc, Rd	4.1	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV		GLV	
Industrie	Ia, Ib, Ic (NOTE 3)	4.1	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV		GLV	
Agriculture	Aa, Ab	4.1											JLX		
Forêt	Fa	4.1											JLX		

Grille mise à jour le 11 janvier 2011

Notes

\*Voir à la fin du cahier des spécifications pour le contenu des notes

## Cahier des spécifications

GROUPE D'USAGE	CLASSE D'USAGE	Réf. au règlement	42	43	44
			AF	H	C
HABITATION H	Ha: Unifamiliale isolée	2.2.1.1	•	•	•
	Hb: Unifamiliale jumelée, bifamiliale isolée	2.2.1.2		•	•
	Hc: Unifamiliale en rangée (max. 6 unités) Habitation collective	2.2.1.3			
	Hd: Unifamiliale en rangée, multifamiliale (max. 8 logements)	2.2.1.4			
	He: Maison mobile et unimodulaire	2.2.1.5			
	Hf: Résidence secondaire	2.2.1.6			
COMMERCE ET SERVICE C	Ca: Commerce associé à l'usage habitation	2.2.2.1	•	•	•
	Cb: Commerce et service de voisinage	2.2.2.2			•
	Cc: Commerce et service locaux et régionaux	2.2.2.3			•
	Cd: Commerce et service liés à l'automobile	2.2.2.4			•
	Ce: Commerce et service d'hébergement et de restauration	2.2.2.5			•
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL P	Pa: Publique et institutionnelle	2.2.5			
RÉCRÉATION R	Ra: Parc et espace vert	2.2.4.1	•	•	•
	Rb: Usages extensifs	2.2.4.2	•		
	Rc: Conservation environnementale	2.2.4.3			
	Rd: Commerce et service recreo-touristique				
INDUSTRIE I	Ia: Commerce, service et industrie à incidences moyennes	2.2.3.1			
	Ib: Commerce et industrie à incidences élevées	2.2.3.2			
	Ic: Industrie extractive	2.2.3.3			
	Id: Équipement d'utilité publique	2.2.3.4	•	•	
AGRICULTURE A	Aa: Agriculture avec élevage	2.2.6.1	•		
	Ab: Agriculture sans élevage	2.2.6.2	•		
FORET F	Fa: Exploitation forestière	2.2.7.1	•		
USAGE SPÉCIFIQUEMENT INTERDIT	Cimetière d'automobile	4.2.4			
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ	Gîte touristique (du passant)			•	
	Logement à l'étage des commerces				•
	Résidence bifamiliale isolée				
	Extraction de tourbe				
USAGE CONDITIONNEL AUTORISÉ (296-09)	Équipements de restauration de type "table champêtre"		•		
	Gîtes touristiques		•		
	Usages agroindustriels (Note 11)		•		
	Bleuetière				
	Atocatière				
	Étang piscicole				
	Terrain de camping et chalet d'accueil				
	Un cabanon				
	Gloriette				
	Terrasse				
	Accès au milieu riverain				
Résidence communautaire (Note 12)					
Un garage privé					
NORMES D'IMPLANTATION	Marge de recul avant (en mètres)	6.1.1	11.0	11.0	11.0
	Marge de recul arrière (en mètres)	6.1.1	7.5	7.5	9.0
	Marge de recul latérale (en mètres) (Note 3)	6.1.1	3.0	2.0	3.0
	Somme des marges latérales (en mètres)	4.2.5	10.0	6.0	6.0
	Indice d'occupation du sol	6.1.1	0.15	0.30	0.50
	Hauteur maximale (en étages) Amend. 298-09	6.1.1	2.0	2.0	2.0
	Hauteur minimale (en étages) Amend. 298-09	6.1.1			
NOTE					
NORMES SPÉCIALES	Ecran-tampon (profondeur en mètres)	4.2.6.1			
	Entreposage extérieur de type A	4.2.6.2			
	Entreposage extérieur de type B	4.2.6.2			•
	Entreposage extérieur de type C	4.2.6.2			•
	Entreposage extérieur de type D	4.2.6.2			
	Abattage des arbres	4.2.6.5		•	•
Secteur de glissements (mouvements de terrain)	4.2.6.4	•	•	•	
AMENDEMENT	296-09, 298-09		296-09, 298-09, 303-10		
Notes	*Voir à la fin du cahier des spécifications pour le contenu des notes				

RÈGLEMENT DE ZONAGE

## Cahier des spécifications

RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS	CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION	CONDITIONS À L'ÉMISSION DU PERMIS DE CONSTRUCTION				
		Réf. au règlement	42 AF	43 H	44 C	
		4.5 alinea 2				
	Lot distinct (note 1 et note 2)	Par.1	●	●	●	
	Raccordement aqueduc et égouts (note 1)	Par.2				
	Raccordement aqueduc (note 1)	Par.3		●	●	
	Raccordement d'égout (note 1)	Par.4				
	Aucun service (note 1)	Par.5	●			
	Rue publique ou privée (note 1)	Par.6				
	Rue publique (note 1)	Par.7	●	●	●	
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT	GRUPE D'USAGE	CLASSE D'USAGE	Réf. au règlement	42 AF	43 H	44 C
	HABITATION	Ha: Unifamiliale isolée	4.1	JLX	GLV	GLV
Hb: Unifamiliale jumelée, bifamiliale isolée		4.1		GLV	GLV	
Bifamiliale isolée		4.1		GLV	GLV	
Hc: Unifamiliale en rangée (max. 6 unités) Habitation collective		4.1				
Trifamiliale isolée		4.1				
Habitation collective (Ch. Max.)		4.1				
Hd: Unifamiliale en rangée, multifamiliale (max. 8 logements)		4.1				
He: Maison mobile et unimodulaire		4.1				
Hf: Résidence secondaire		4.1	JLX			
Commerce et service		Cb	4.1		GLV	GLV
	Cc, Cd, Ce	4.1		GLV	GLV	
Public et institutionnel	Pa	4.1				
Récréation	Ra, Rb, Rc, Rd	4.1	JLX	GLV	GLV	
Industrie	Ia, Ib, Ic (NOTE 3)	4.1	JLX	GLV	GLV	
Agriculture	Aa, Ab	4.1	JLX			
Forêt	Fa	4.1	JLX			

Grille mise à jour le 11 janvier 2011

Notes

\*Voir à la fin du cahier des spécifications pour le contenu des notes

## Cahier des spécifications

GROUPE D'USAGE	CLASSE D'USAGE	Réf. au règlement	45	46	47	48	49	50	51
			H	H	H	H	REC	I	H
HABITATION H	Ha: Unifamiliale isolée	2.2.1.1	•	•	•	•			•
	Hb: Unifamiliale jumelée, bifamiliale isolée	2.2.1.2	•						•
	Hc: Unifamiliale en rangée (max. 6 unités) Habitation collective	2.2.1.3							
	Hd: Unifamiliale en rangée, multifamiliale (max. 8 logements)	2.2.1.4							
	He: Maison mobile et unimodulaire	2.2.1.5							
	Hf: Résidence secondaire	2.2.1.6		•	•	•			
COMMERCE ET SERVICE C	Ca: Commerce associé à l'usage habitation	2.2.2.1	•	•	•	•			•
	Cb: Commerce et service de voisinage	2.2.2.2							
	Cc: Commerce et service locaux et régionaux	2.2.2.3							
	Cd: Commerce et service liés à l'automobile	2.2.2.4							
	Ce: Commerce et service d'hébergement et de restauration	2.2.2.5							
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL P	Pa: Publique et institutionnelle	2.2.5		•	•	•			
RÉCRÉATION R	Ra: Parc et espace vert	2.2.4.1	•	•	•	•	•		•
	Rb: Usages extensifs	2.2.4.2		•	•	•	•		
	Rc: Conservation environnementale	2.2.4.3					•		
	Rd: Commerce et service recreo-touristique								
INDUSTRIE I	Ia: Commerce, service et industrie à incidences moyennes	2.2.3.1						•	
	Ib: Commerce et industrie à incidences élevées	2.2.3.2						•	
	Ic: Industrie extractive	2.2.3.3						•	
	Id: Équipement d'utilité publique	2.2.3.4	•	•	•	•			•
AGRICULTURE A	Aa: Agriculture avec élevage	2.2.6.1							
	Ab: Agriculture sans élevage	2.2.6.2							
FORET F	Fa: Exploitation forestière	2.2.7.1							
USAGE SPÉCIFIQUEMENT INTERDIT	Cimetière d'automobile	4.2.4						•	
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ	Gîte touristique (du passant)		•	•	•	•			•
	Logement à l'étage des commerces								
	Résidence bifamiliale isolée								
	Extraction de tourbe								
USAGE CONDITIONNEL AUTORISÉ (296-09)	Équipements de restauration de type "table champêtre"								
	Gîtes touristiques								
	Usages agroindustriels (Note 11)								
	Bleuetière							•	
	Atocalière							•	
	Étang piscicole							•	
	Terrain de camping et chalet d'accueil							•	
	Un cabanon								
	Gloriette								
	Terrasse			•	•	•			
	Accès au milieu riverain			•	•	•			
Résidence communautaire (Note 12)									
Un garage privé									
NORMES D'IMPLANTATION	Marge de recul avant (en mètres)	6.1.1	11.0	9.0	9.0	9.0	11.0	11.0	11.0
	Marge de recul arrière (en mètres)	6.1.1	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	9.0	7.5
	Marge de recul latérale (en mètres) (Note 3)	6.1.1	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	9.0	2.0
	Somme des marges latérales (en mètres)	4.2.5	6.0	9.0	9.0	9.0	6.0	18.0	6.0
	Indice d'occupation du sol	6.1.1	0.30	0.20	0.20	0.20	0.10	0.35	0.30
	Hauteur maximale (en étages) Amend. 298-09	6.1.1	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
	Hauteur minimale (en étages) Amend. 298-09	6.1.1							
NOTE							2 et 4		
NORMES SPÉCIALES	Ecran-tampon (profondeur en mètres)	4.2.6.1						30.0	
	Entreposage extérieur de type A	4.2.6.2						•	
	Entreposage extérieur de type B	4.2.6.2						•	
	Entreposage extérieur de type C	4.2.6.2						•	
	Entreposage extérieur de type D	4.2.6.2						•	
	Abattage des arbres	4.2.6.5	•	•	•	•			•
Secteur de glissements (mouvements de terrain)	4.2.6.4	•							
AMENDEMENT	296-09, 298-09			296-09, 298-09	296-09, 298-09	296-09, 298-09		296-09	
Notes	"Voir à la fin du cahier des spécifications pour le contenu des notes"								

## Cahier des spécifications

RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS	CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION	CONDITIONS À L'ÉMISSION DU PERMIS DE CONSTRUCTION								
		Réf. au règlement	45 H	46 H	47 H	48 H	49 REC	50 I	51 H	
		4.5 alinéa 2								
	Lot distinct (note 1 et note 2)	Par.1	•	•	•	•	•	•	•	•
	Raccordement aqueduc et égouts (note 1)	Par.2								
	Raccordement aqueduc (note 1)	Par.3	•							•
	Raccordement d'égout (note 1)	Par.4								
	Aucun service (note 1)	Par.5		•	•	•	•	•	•	
	Rue publique ou privée (note 1)	Par.6								
	Rue publique (note 1)	Par.7	•	•	•	•	•	•	•	•
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT	GRUPE D'USAGE	CLASSE D'USAGE	Réf. au règlement	45 H	46 V	47 V	48 V	49 REC	50 I	51 H
	HABITATION	Ha: Unifamiliale isolée	4.1	GLV	JLX	JLX	JLX			GLV
	Hb: Unifamiliale jumelée, bifamiliale isolée	4.1	GLV							GLV
	Bifamiliale isolée	4.1	GLV							GLV
	Hc: Unifamiliale en rangée (max. 6 unités) Habitation collective	4.1								
	Trifamiliale isolée	4.1								
	Habitation collective (Ch. Max.)	4.1								
	Hd: Unifamiliale en rangée, multifamiliale (max. 8 logements)	4.1								
	He: Maison mobile et unimodulaire	4.1								
	Hf: Résidence secondaire	4.1		JLX	JLX	JLX				
	Commerce et service	Cb	4.1	GLV						GLV
		Cc, Cd, Ce	4.1	GLV	JLX	JLX	JLX			GLV
	Public et institutionnel	Pa	4.1		JLX	JLX	JLX			
	Récréation	Ra, Rb, Rc, Rd	4.1	GLV	JLX	JLX	JLX	JLX		GLV
	Industrie	Ia, Ib, Ic (NOTE 3)	4.1	GLV	JLX	JLX	JLX		JLX	GLV
	Agriculture	Aa, Ab	4.1							
	Forêt	Fa	4.1							

Grille mise à jour le 11 janvier 2011

Notes

\*Voir à la fin du cahier des spécifications pour le contenu des notes

## Cahier des spécifications

GROUPE D'USAGE	CLASSE D'USAGE	Réf. au règlement	52	53	54	55	56	57	58
			AF	H	H	M	M	M	H
HABITATION H	Ha: Unifamiliale isolée	2.2.1.1	•	•	•	•	•	•	•
	Hb: Unifamiliale jumelée, bifamiliale isolée	2.2.1.2		•	•	•	•	•	•
	Hc: Unifamiliale en rangée (max. 6 unités) Habitation collective	2.2.1.3				•	•	•	•
	Hd: Unifamiliale en rangée, multifamiliale (max. 8 logements)	2.2.1.4				•	•	•	•
	He: Maison mobile et unimodulaire	2.2.1.5							
	Hf: Résidence secondaire	2.2.1.6							
COMMERCE ET SERVICE C	Ca: Commerce associé à l'usage habitation	2.2.2.1	•	•	•	•	•	•	•
	Cb: Commerce et service de voisinage	2.2.2.2				•	•	•	
	Cc: Commerce et service locaux et régionaux	2.2.2.3				•	•	•	
	Cd: Commerce et service liés à l'automobile	2.2.2.4				•	•	•	
	Ce: Commerce et service d'hébergement et de restauration	2.2.2.5				•	•	•	
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL P	Pa: Publique et institutionnelle	2.2.5				•	•	•	
RÉCRÉATION R	Ra: Parc et espace vert	2.2.4.1	•	•	•	•	•	•	•
	Rb: Usages extensifs	2.2.4.2	•			•	•	•	
	Rc: Conservation environnementale	2.2.4.3							
	Rd: Commerce et service recreo-touristique								
INDUSTRIE I	Ia: Commerce, service et industrie à incidences moyennes	2.2.3.1				N-9	N-9		
	Ib: Commerce et industrie à incidences élevées	2.2.3.2							
	Ic: Industrie extractive	2.2.3.3							
	Id: Équipement d'utilité publique	2.2.3.4	•	•	•	•	•	•	•
AGRICULTURE A	Aa: Agriculture avec élevage	2.2.6.1	•						
	Ab: Agriculture sans élevage	2.2.6.2	•						
FORET F	Fa: Exploitation forestière	2.2.7.1	•						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT INTERDIT	Cimetière d'automobile	4.2.4							
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ	Gîte touristique (du passant)			•	•				
	Logement à l'étage des commerces								
	Résidence bifamiliale isolée								
	Extraction de tourbe								
USAGE CONDITIONNEL AUTORISÉ (296-09)	Équipements de restauration de type "table champêtre"		•						
	Gîtes touristiques		•						
	Usages agroindustriels (Note 11)		•						
	Bleuetière								
	Atocatière								
	Étang piscicole								
	Terrain de camping et chalet d'accueil								
	Un cabanon								
	Glonette								
	Terrasse								
	Accès au milieu riverain								
Résidence communautaire (Note 12)									
Un garage privé									
NORMES D'IMPLANTATION	Marge de recul avant (en mètres)	6.1.1	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0
	Marge de recul arrière (en mètres)	6.1.1	7.5	7.5	7.5	9.0	9.0	9.0	7.5
	Marge de recul latérale (en mètres) (Note 3)	6.1.1	3.0	2.0	2.0	3.0	3.0	3.0	2.0
	Somme des marges latérales (en mètres)	4.2.5	10.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	7.5
	Indice d'occupation du sol	6.1.1	0.15	0.30	0.30	0.40	0.40	0.40	0.35
	Hauteur maximale (en étages) Amend. 298-09	6.1.1	2.0	2.0	2.0	3.0	3.0	3.0	2.0
	Hauteur minimale (en étages) Amend. 298-09	6.1.1							
NOTE									
NORMES SPÉCIALES	Ecran-tampon (profondeur en mètres)	4.2.6.1							
	Entreposage extérieur de type A	4.2.6.2							
	Entreposage extérieur de type B	4.2.6.2				•			
	Entreposage extérieur de type C	4.2.6.2				•			
	Entreposage extérieur de type D	4.2.6.2				•			
	Abattage des arbres	4.2.6.5		•	•	•	•	•	•
Secteur de glissements (mouvements de terrain)	4.2.6.4		•		•				
AMENDEMENT	296-09, 298-09		296-09, 298-09, 303-10						
Notes	*Voir à la fin du cahier des spécifications pour le contenu des notes								

## Cahier des spécifications

RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS	CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION	CONDITIONS À L'ÉMISSION DU PERMIS DE CONSTRUCTION		Réf. au règlement	52 AF	53 H	54 H	55 M	56 M	57 M	58 H
				4.5 alinéa 2							
	Lot distinct (note 1 et note 2)			Par.1	•	•	•	•	•	•	•
	Raccordement aqueduc et égouts (note 1)			Par.2							
	Raccordement aqueduc (note 1)			Par.3		•	•	•	•	•	•
	Raccordement d'égout (note 1)			Par.4							
	Aucun service (note 1)			Par.5	•						
	Rue publique ou privée (note 1)			Par.6							
	Rue publique (note 1)			Par.7	•	•	•	•	•	•	•
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT	GRUPE D'USAGE	CLASSE D'USAGE		Réf. au règlement	52 AF	53 H	54 H	55 M	56 M	57 M	58 H
	HABITATION										
		Ha: Unifamiliale isolée		4.1	JLX	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV
		Hb: Unifamiliale jumelée, bifamiliale isolée		4.1		GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV
		Bifamiliale isolée		4.1		GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV
		Hc: Unifamiliale en rangée (max. 6 unités) Habitation collective		4.1				GLV	GLV	GLV	GLV
		Trifamiliale isolée		4.1				GLV	GLV	GLV	GLV
		Habitation collective (Ch. Max.)		4.1				GLV	GLV	GLV	GLV
		Hd: Unifamiliale en rangée, multifamiliale (max. 8 logements)		4.1				GLV	GLV	GLV	GLV
		He: Maison mobile et unimodulaire		4.1							
		Hf: Résidence secondaire		4.1	JLX						
	Commerce et service	Cb		4.1		GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV
		Cc, Cd, Ce		4.1		GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	
	Public et institutionnel	Pa		4.1				GLV	GLV	GLV	
	Récréation	Ra, Rb, Rc, Rd		4.1	JLX	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV
	Industrie	Ia, Ib, Ic (NOTE 3)		4.1	JLX	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV	GLV
	Agriculture	Aa, Ab		4.1	JLX						
	Forêt	Fa		4.1	JLX						

Grille mise à jour le 11 janvier 2011

Notes

\*Voir à la fin du cahier des spécifications pour le contenu des notes

## Cahier des spécifications

GROUPE D'USAGE	CLASSE D'USAGE	Réf. au règlement	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	70
			REC	A	H	A	H	H	H	P	I	C	
HABITATION H	Ha: Unifamiliale isolée	2.2.1.1		•	•	•	•	•	•	•			•
	Hb: Unifamiliale jumelée, bifamiliale isolée	2.2.1.2			•		•	•		•			•
	Hc: Unifamiliale en rangée (max. 6 unités) Habitation collectif	2.2.1.3			•								
	Hd: Unifamiliale en rangée, multifamiliale (max. 8 logements)	2.2.1.4			•								
	He: Maison mobile et unimodulaire	2.2.1.5							•	•			
	Hf: Résidence secondaire	2.2.1.6											
COMMERCE ET SERVICE C	Ca: Commerce associé à l'usage habitation	2.2.2.1		•	•	•	•	•	N10	•			•
	Cb: Commerce et service de voisinage	2.2.2.2			•								•
	Cc: Commerce et service locaux et régionaux	2.2.2.3											•
	Cd: Commerce et service liés à l'automobile	2.2.2.4											•
	Ce: Commerce et service d'hébergement et de restauration	2.2.2.5											•
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL P	Pa: Publique et institutionnelle	2.2.5									•		
RÉCRÉATION R	Ra: Parc et espace vert	2.2.4.1	•		•		•	•	•	•	•		•
	Rb: Usages extensifs	2.2.4.2	•								•		
	Rc: Conservation environnementale	2.2.4.3	•										
	Rd: Commerce et service recreo-touristique						•	•					•
INDUSTRIE I	Ia: Commerce, service et industrie à incidences moyennes	2.2.3.1											•
	Ib: Commerce et industrie à incidences élevées	2.2.3.2											
	Ic: Industrie extractive	2.2.3.3											
	Id: Équipement d'utilité publique	2.2.3.4		•	•		•	•	•	•	•		
AGRICULTURE A	Aa: Agriculture avec élevage	2.2.6.1		•		•							
	Ab: Agriculture sans élevage	2.2.6.2		•		•							
FORET F	Fa: Exploitation forestière	2.2.7.1		•		•							
USAGE SPÉCIFIQUEMENT INTERDIT	Cimetière d'automobile	4.2.4										•	
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ	Gîte touristique (du passant)						•	•	•	•			•
	Logement à l'étage des commerces												
	Résidence bifamiliale isolée												
	Extraction de tourbe												
USAGE CONDITIONNEL AUTORISÉ (296-09)	Équipements de restauration de type "table champêtre"			•		•							
	Gîtes touristiques			•		•							
	Usages agroindustriels (Note 11)			•		•							
	Bleuetière												
	Atocatière												
	Étang piscicole												
	Terrain de camping et chalet d'accueil												
	Un cabanon												
	Gloriette							•	•				•
	Terrasse							•	•				•
	Accès au milieu riverain							•	•				•
Résidence communautaire (Note 12)													
Un garage privé													
NORMES D'IMPLANTATION	Marge de recul avant (en mètres)	6.1.1	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0
	Marge de recul arrière (en mètres)	6.1.1	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	2.0	7.5	9.0	9.0	7.5
	Marge de recul latérale (en mètres) (Note 3)	6.1.1	2.0	3.0	2.0	3.0	2.0	2.0	2.0	2.0	6.0	9.0	2.0
	Somme des marges latérales (en mètres)	4.2.5	6.0	10.0	7.5	10.0	6.0	6.0	6.0	6.0	12.0	18.0	6.0
	Indice d'occupation du sol	6.1.1	0.10	0.15	0.35	0.25	0.30	0.30	0.30	0.30	0.40	0.35	0.30
	Hauteur maximale (en étages) Amend. 298-09	6.1.1	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	3.0	2.0	2.0
	Hauteur minimale (en étages) Amend. 298-09	6.1.1											
	NOTE					7		7		1,5,7	4 et 7		
NORMES SPÉCIALES	Ecran-tampon (profondeur en mètres)	4.2.6.1											
	Entreposage extérieur de type A	4.2.6.2											•
	Entreposage extérieur de type B	4.2.6.2											•
	Entreposage extérieur de type C	4.2.6.2											•
	Entreposage extérieur de type D	4.2.6.2											•
	Abattage des arbres	4.2.6.5	•			•		•	•	•	•		
Secteur de glissements (mouvements de terrain)	4.2.6.4			•									
AMENDEMENT	296-09, 298-09			296-09, 303-10		296-09, 303-10	296-09	296-09	303-10				296-09, 298-09
Notes	Voir à la fin du cahier des spécifications pour le contenu des notes												

## Cahier des spécifications

RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS	CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION	Ref. au règlement	59 REC	60 A	61 H	62 A	63 H	64 H	65 H	66 H	67 P	68 I	70 C	
		4.5 alinea 2												
	Lot distinct (note 1 et note 2)	Par.1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Raccordement aqueduc et égouts (note 1)	Par.2							•				•	
	Raccordement aqueduc (note 1)	Par.3			•		•	•		•	•	•		
	Raccordement d'égout (note 1)	Par.4												
	Aucun service (note 1)	Par.5	•	•		•								
	Rue publique ou privée (note 1)	Par.6												
	Rue publique (note 1)	Par.7	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT	GRUPE D'USAGE	CLASSE D'USAGE	Ref. au règlement	59 REC	60 A	61 H	62 A	63 H	64 H	65 H	66 H	67 P	68 I	70 C
	HABITATION	Ha: Unifamiliale isolée	4.1		JLX	GLV	JLX	GLV	GLV	GLV	DHS	GLV		
Hb: Unifamiliale jumelée, bifamiliale isolée		4.1			GLV		GLV	GLV						GLV
Bifamiliale isolée		4.1			GLV		GLV	GLV			GLV			
Hc: Unifamiliale en rangée (max. 6 unités) Habitation collectiv		4.1			GLV									
Trifamiliale isolée		4.1			GLV									
Habitation collective (Ch. Max.)		4.1			GLV									
Hd: Unifamiliale en rangée, multifamiliale (max. 8 logements)		4.1			GLV									
He: Maison mobile et unimodulaire		4.1								BMQ	GLV			
Commerce et service	Cb	4.1			GLV		GLV	GLV	EHT	GLV				GLV
	Cc, Cd, Ce	4.1					GLV	GLV	EHT	GLV				GLV
Public et Institutionnel	Pa	4.1										GLV		
Récréation	Ra, Rb, Rc, Rd	4.1	JLX		GLV		GLV	GLV	Z	GLV	GLV			
Industrie	Ia, Ib, Ic (NOTE 3)	4.1			GLV		GLV	GLV	HJV	GLV	GLV	JLV		
Agriculture	Aa, Ab	4.1		JLX		JLX								
Forêt	Fa	4.1		JLX		JLX								

Grille mise à jour le 11 janvier 2011

Notes

\*Voir à la fin du cahier des spécifications pour le contenu des notes

## Cahier des spécifications

GROUPE D'USAGE	CLASSE D'USAGE	Réf. au règlement	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82
			H	P	H	H	A	H	REC	A	A	I	P
HABITATION H	Ha: Unifamiliale isolée	2.2.1.1	•		•	•	•	•		•			
	Hb: Unifamiliale jumelée, bifamiliale isolée	2.2.1.2	•		•	•		•					
	Hc: Unifamiliale en rangée (max. 6 unités) Habitation collectif	2.2.1.3											
	Hd: Unifamiliale en rangée, multifamiliale (max. 8 logements)	2.2.1.4											
	He: Maison mobile et unimodulaire	2.2.1.5								•	•		
	Hf: Résidence secondaire	2.2.1.6											
COMMERCE ET SERVICE C	Ca: Commerce associé à l'usage habitation	2.2.2.1	•		•	•	•	•		N10	N10		
	Cb: Commerce et service de voisinage	2.2.2.2											
	Cc: Commerce et service locaux et régionaux	2.2.2.3											
	Cd: Commerce et service liés à l'automobile	2.2.2.4										•	
	Ce: Commerce et service d'hébergement et de restauration	2.2.2.5											
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL P	Pa: Publique et institutionnelle	2.2.5		•									•
RÉCRÉATION R	Ra: Parc et espace vert	2.2.4.1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Rb: Usages extensifs	2.2.4.2		•					•				•
	Rc: Conservation environnementale	2.2.4.3							•				
	Rd: Commerce et service recreo-touristique		•		•	•	•	•					
INDUSTRIE I	Ia: Commerce, service et industrie à incidences moyennes	2.2.3.1											•
	Ib: Commerce et industrie à incidences élevées	2.2.3.2											•
	Ic: Industrie extractive	2.2.3.3											
	Id: Équipement d'utilité publique	2.2.3.4	•	•	•	•				•	•	•	•
AGRICULTURE A	Aa: Agriculture avec élevage	2.2.6.1					•			•	•		
	Ab: Agriculture sans élevage	2.2.6.2					•			•	•		
FORET F	Fa: Exploitation forestière	2.2.7.1					•			•	•		
USAGE SPÉCIFIQUEMENT INTERDIT	Cimetière d'automobile	4.2.4										•	
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ	Gîte touristique (du passant)		•		•	•		•					
	Logement à l'étage des commerces												
	Résidence bifamiliale isolée												
	Extraction de tourbe												
USAGE CONDITIONNEL AUTORISÉ (296-09)	Équipements de restauration de type "table champêtre"						•			•	•		
	Gîtes touristiques						•			•	•		
	Usages agroindustriels (Note 11)						•			•	•		
	Bleuetière												
	Atocatière												
	Étang piscicole												
	Terrain de camping et chalet d'accueil												
	Un cabanon												
	Gloriette		•		•								
	Terrasse		•		•								
	Accès au milieu riverain		•		•								
Résidence communautaire (Note 12)													
Un garage privé													
NORMES D'IMPLANTATION	Marge de recul avant (en mètres)	6.1.1	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	6.0	6.0	11.0	11.0
	Marge de recul arrière (en mètres)	6.1.1	7.5	9.0	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	2.0	9.0	9.0
	Marge de recul latérale (en mètres) (Note 3)	6.1.1	2.0	6.0	2.0	2.0	3.0	2.0	2.0	2.0	2.0	9.0	6.0
	Somme des marges latérales (en mètres)	4.2.5	6.0	12.0	6.0	6.0	10.0	6.0	6.0	6.0	6.0	18.0	12.0
	Indice d'occupation du sol	6.1.1	0.30	0.40	0.30	0.30	0.15	0.30	0.15	0.30	0.30	0.35	0.40
	Hauteur maximale (en étages) Amend. 298-09	6.1.1	2.0	3.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0		3.0
	Hauteur minimale (en étages) Amend. 298-09	6.1.1											
	NOTE									5	7-A		
NORMES SPÉCIALES	Ecran-tampon (profondeur en mètres)	4.2.6.1										30.0	
	Entreposage extérieur de type A	4.2.6.2											
	Entreposage extérieur de type B	4.2.6.2										•	
	Entreposage extérieur de type C	4.2.6.2										•	
	Entreposage extérieur de type D	4.2.6.2										•	
	Abattage des arbres	4.2.6.5	•	•	•	•		•		•	•		
Secteur de glissements (mouvements de terrain)	4.2.6.4												
AMENDEMENT	296-09, 298-09		296-09		296-09		296-09, 303-10			296-09, 303-10	296-09, 303-10		
Notes	*Voir à la fin du cahier des spécifications pour le contenu des notes												

## Cahier des spécifications

RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS	CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION	Réf. au règlement	72 H	73 P	74 H	75 H	76 A	77 H	78 REC	79 A	80 A	81 I	82 P	
		4.5 alinea 2												
	Lot distinct (note 1 et note 2)	Par.1	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	
	Raccordement aqueduc et égouts (note 1)	Par.2								●	●			
	Raccordement aqueduc (note 1)	Par.3	●	●	●	●		●					●	
	Raccordement d'égout (note 1)	Par.4												
	Aucun service (note 1)	Par.5					●		●			●		
	Rue publique ou privée (note 1)	Par.6												
	Rue publique (note 1)	Par.7	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT	GRUPE D'USAGE	CLASSE D'USAGE	Réf. au règlement	72 H	73 P	74 H	75 H	76 A	77 H	78 REC	79 A	80 A	81 I	82 P
	HABITATION	Ha: Unifamiliale isolée	4.1	GLV		GLV	GLV	JLX				DHS		
Hb: Unifamiliale jumelée, bifamiliale isolée		4.1	GLV		GLV	GLV								
Bifamiliale isolée		4.1	GLV		GLV	GLV								
Hc: Unifamiliale en rangée (max. 6 unités) Habitation collective		4.1												
Trifamiliale isolée		4.1												
Habitation collective (Ch. Max.)		4.1												
Hd: Unifamiliale en rangée, multifamiliale (max. 8 logements)		4.1												
He: Maison mobile et unimodulaire		4.1									BHQ	BHQ		
Hf: Résidence secondaire	4.1													
Commerce et service	Cb	4.1	GLV		GLV	GLV		GLV			EHT	EHT		
	Cc, Cd, Ce	4.1											JLX	
Public et institutionnel	Pa	4.1		GLV							EHT	EHT		GLV
Récréation	Ra, Rb, Rc, Rd	4.1	GLV	GLV	GLV	GLV		GLV	JLX	Z	Z	JLX	GLV	
Industrie	Ia, Ib, Ic (NOTE 3)	4.1	GLV	GLV	GLV	GLV		GLV					JLX	
Agriculture	Aa, Ab	4.1					JLX			GLV	GLV			
Forêt	Fa	4.1					JLX			GLV	GLV			

Grille mise à jour le 11 janvier 2011

Notes

\*Voir à la fin du cahier des spécifications pour le contenu des notes

## Cahier des spécifications

GROUPE D'USAGE	CLASSE D'USAGE	Réf. au règlement	83	84	85
			C	H	RT
HABITATION H	Ha: Unifamiliale isolée	2.2.1.1	●	●	
	Hb: Unifamiliale jumelée, bifamiliale isolée	2.2.1.2			
	Hc: Unifamiliale en rangée (max. 6 unités) Habitation collective	2.2.1.3		●	
	Hd: Unifamiliale en rangée, multifamiliale (max. 8 logements)	2.2.1.4			
	He: Maison mobile et unimodulaire	2.2.1.5			
	Hf: Résidence secondaire	2.2.1.6	●		
COMMERCE ET SERVICE C	Ca: Commerce associé à l'usage habitation	2.2.2.1	●		
	Cb: Commerce et service de voisinage	2.2.2.2			
	Cc: Commerce et service locaux et régionaux	2.2.2.3	●		
	Cd: Commerce et service liés à l'automobile	2.2.2.4			
	Ce: Commerce et service d'hébergement et de restauration	2.2.2.5	●		
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL P	Pa: Publique et institutionnelle	2.2.5			
RÉCRÉATION R	Ra: Parc et espace vert	2.2.4.1	●	●	
	Rb: Usages extensifs	2.2.4.2	●	●	
	Rc: Conservation environnementale	2.2.4.3			
	Rd: Commerce et service recreo-touristique		●		●
INDUSTRIE I	Ia: Commerce, service et industrie à incidences moyennes	2.2.3.1			
	Ib: Commerce et industrie à incidences élevées	2.2.3.2			
	Ic: Industrie extractive	2.2.3.3			
	Id: Équipement d'utilité publique	2.2.3.4	●	●	●
AGRICULTURE A	Aa: Agriculture avec élevage	2.2.6.1			
	Ab: Agriculture sans élevage	2.2.6.2	●		
FORET F	Fa: Exploitation forestière	2.2.7.1			
USAGE SPÉCIFIQUEMENT INTERDIT	Cimetière d'automobile	4.2.4			
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ	Gîte touristique (du passant)		●		
	Logement à l'étage des commerces			●	
	Résidence bifamiliale isolée				
	Extraction de tourbe				
USAGE CONDITIONNEL AUTORISÉ (296-09)	Équipements de restauration de type "table champêtre"				
	Gîtes touristiques				
	Usages agroindustriels (Note 11)		●		
	Bleuetière				
	Atocière				
	Étang piscicole				
	Terrain de camping et chalet d'accueil				
	Un cabanon				
	Gloriette				
	Terrasse				
Accès au milieu riverain					
Résidence communautaire (Note 12)					
Un garage privé					
NORMES D'IMPLANTATION	Marque de recul avant (en mètres)	6.1.1	9.0	11.0	11.0
	Marque de recul arrière (en mètres)	6.1.1	7.5	7.5	25.0
	Marque de recul latérale (en mètres) (Note 3)	6.1.1	2.0	2.0	6.0
	Somme des marges latérales (en mètres)	4.2.5	9.0	6.0	12.0
	Indice d'occupation du sol	6.1.1	0.50	0.30	
	Hauteur maximale (en étages) Amend. 298-09	6.1.1	2.0	2.0	3.0
	Hauteur minimale (en étages) Amend. 298-09	6.1.1			
NOTE		4	5		
NORMES SPÉCIALES	Ecran-tampon (profondeur en mètres)	4.2.6.1			
	Entreposage extérieur de type A	4.2.6.2		●	
	Entreposage extérieur de type B	4.2.6.2			
	Entreposage extérieur de type C	4.2.6.2			
	Entreposage extérieur de type D	4.2.6.2			
	Abattage des arbres	4.2.6.5	●		●
Secteur de glissements (mouvements de terrain)	4.2.6.4			●	
AMENDEMENT	296-09, 298-09		296-09		
Notes	*Voir à la fin du cahier des spécifications pour le contenu des notes				

RÈGLEMENT DE ZONAGE

## Cahier des spécifications

RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS	CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION	CONDITIONS À L'ÉMISSION DU PERMIS DE CONSTRUCTION				
		Réf. au règlement	83 C	84 H	85 RT	
			4.5 alinea 2			
			Par.1	•	•	•
			Raccordement aqueduc et égouts (note 1)	Par.2		
			Raccordement aqueduc (note 1)	Par.3	•	
			Raccordement d'égout (note 1)	Par.4		
			Aucun service (note 1)	Par.5	•	•
	Rue publique ou privée (note 1)	Par.6				
	Rue publique (note 1)	Par.7	•	•	•	
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT	GRUPE D'USAGE	CLASSE D'USAGE	Réf. au règlement	83 C	84 H	85 RT
	HABITATION	Ha: Unifamiliale isolée	4.1		GLV	
		Hb: Unifamiliale jumelée, bifamiliale isolée	4.1			
		Bifamiliale isolée	4.1			
		Hc: Unifamiliale en rangée (max. 6 unités) Habitation collectif	4.1		GLV	
		Trifamiliale isolée	4.1		GLV	
		Habitation collective (Ch. Max.)	4.1		GLV	
		Hd: Unifamiliale en rangée, multifamiliale (max. 8 logements)	4.1			
		He: Maison mobile et unimodulaire	4.1			
	Hf: Résidence secondaire	4.1				
	Commerce et service	Cb	4.1	JLX		
		Cc, Cd, Ce	4.1	JLX		JLX
	Public et institutionnel	Pa	4.1			
	Récréation	Ra, Rb, Rc, Rd	4.1	JLX	GLV	
	Industrie	Ia, Ib, Ic (NOTE 3)	4.1			
Agriculture	Aa, Ab	4.1	JLX			
Forêt	Fa	4.1				

Grille mise à jour le 11 janvier 2011

Notes

\*Voir à la fin du cahier des spécifications pour le contenu des notes

## NOTES

## RÈGLEMENT DE ZONAGE

N-1	Note 1: La hauteur maximale autorisée pour les maisons mobiles est de 3.5 mètres.
N-2	Note 2: Les usages autorisés dans les zones industrielles d'incidences élevées (Ib) sont exclusivement l'extraction de la tourbe et l'exploitation de carrières et sablières
N-3	Note 3: Pour un lot d'angle, la marge de recul latérale du côté de la rue est la même que la marge de recul avant.
N-4	Note 4: Dans un rayon de protection de 30 mètres de la prise d'eau potable municipale, aucune construction et/ou ouvrage n'est autorisée.
N-5	Note 5: L'usage habitation (Hc) dans la zone 89-H est exclusivement le trifamiliale jumelé.
N-6	Note 6: La largeur minimale autorisée pour les maisons mobiles ou unimodulaires est de 4.25 mètres
N-7	Note 7: Les dispositions spécifique à l'article 13.5 du règlement de zonage portant sur la protection des puits et des points de captage de l'eau servant à l'alimentation des réseaux d'aqueduc sur municipaux sont applicables.
N-7-A	Note 7-A: Le démontage, la vente et l'entreposage de véhicules automobiles de classe Cd, Ia, et Id sont prohibés.
N-8	Note 8: La marge de recul arrière peut être réduite jusqu'à concurrence de 2 mètres pour les maisons mobiles ou unimodulaires.
N-9	Note 9: L'usage "service d'entretien des routes" est spécifiquement autorisé.
N-10	Note 10: Une résidence communautaire (personnes âgées) incluant divers services aux résidents, de même que des services pouvant être offerts aux non résidents, essentiellement : salon de coiffure et esthétique, podologue et soins des pieds, physiothérapie ou chiropratique, psychologie, et massothérapie.

**RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS**

**N-1** Voir les cas d'exception prévus à l'article 4.5, alinéa 3.

**N-2** Voir les cas d'exception prévus à l'article 4.5, alinéas 4 et 5.

**RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT**

**N-1** Dans toutes les zones voir les articles 4.1.3 et 4.1.4 dans les cas où les lots sont situés à moins de 100m d'un cours d'eau et à moins de 300m d'un lac.

**N-2** Dans un rayon de protection de 30.0 mètres de la prise d'eau potable, aucun ouvrage et/ou construction n'est autorisé.

**N-3** Les usages faisant partie de la classe "Équipements d'utilité publique" ne sont assujettis à aucune dispositions minimale relativement aux dimensions et à la superficie des terrains

N.B. Les normes de lotissement sont prescrites par zone, suivant un code alphabétique où la première lettre représente la largeur minimale (L), la seconde, la profondeur minimale (P), la troisième, la superficie minimale (S).  
Le tableau L.P.S. donne la correspondance du code alphabétique de ces largeurs, profondeurs et superficies.

**TABLEAU L.P.S**

MÈTRES			MÈTRES CARRÉS		
A: 7.7	F: 24.5	K: 75.0	P: 235.0	U: 750.0	Z: NIL
B: 15.25	G: 25.0	L: Nil	Q: 465.0	V: 1500.0	AA:
C: 18.5	H: 30.0	M:	R: 560.0	W: 2000.0	AB:
D: 20.0	I: 45.0	N:	S: 600.0	X: 3000.0	AC:
E: 21.5	J: 50.0	O:	T: 650.0	Y: 4000.0	AD:

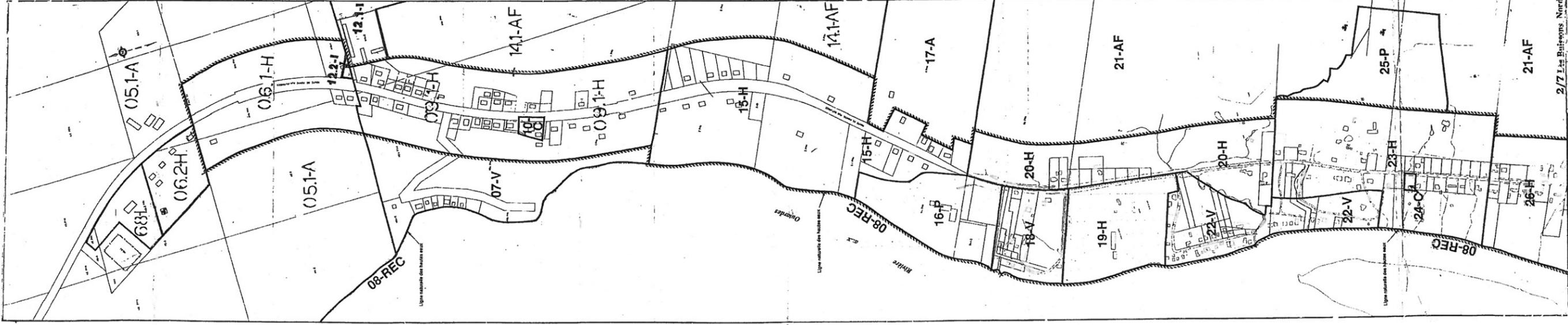
Ce cahier des spécifications fait partie intégrante du règlement de zonage no. 240 sous la cote "Annexe B".

Authentifié ce jour

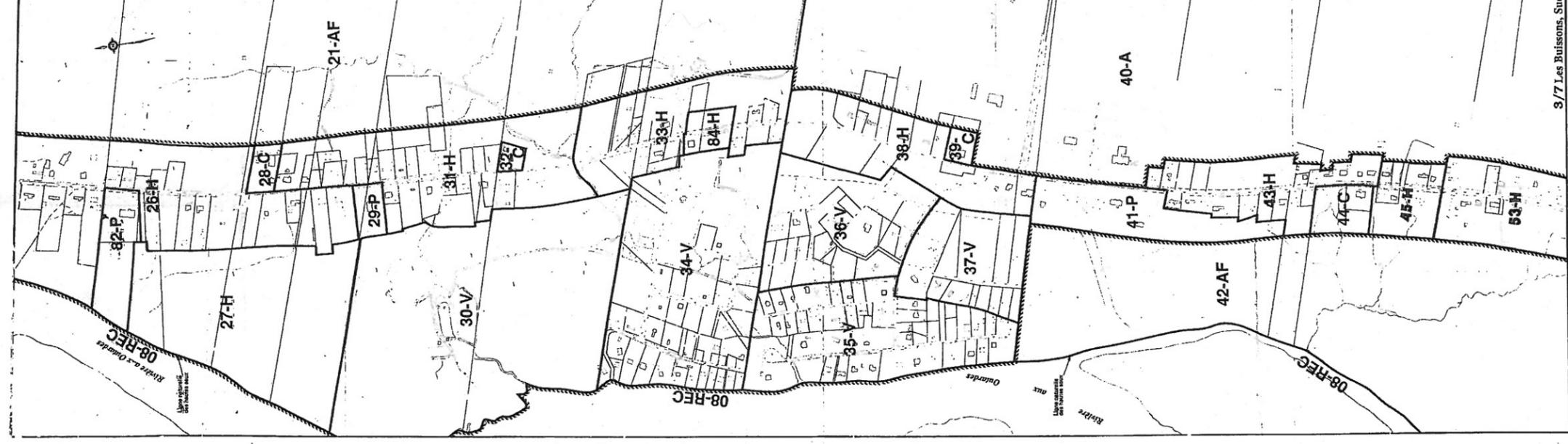
Maire : \_\_\_\_\_

Secrétaire-trésorier : \_\_\_\_\_

Règl. No.	Mise à jour	Date
246	35-CH	28-02-94
247	36-CH	28-02-94
248	02-CI, 03-I, 06-I, 16-I, 40-CH	28-02-94
95-259	55-H	10-07-95
96-265	27-CH	09-04-96
96-266	55-H	09-04-96
96-267	56-H	09-04-96
96-268	36-H	29-04-96
97-279	52-V	07-04-1998
98-289	57-H, 46-F	07-04-1998
98-299	10-H	07-04-1998
99-305	58-H, 25-CH	07-04-1998
99-306	39-CN	07-04-1998
99-309	22-H	07-04-1998
00-319	19-H	07-04-1998
00-323	48-CH, 59-C	07-04-1998
01-326	60-CH	07-04-1998
01-327	36-CH	07-04-1998
02-336	61-V	03-06-1998



2/7 Les Buissons Nord



3/7 Les Buissons Sud

MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-OUTARDES

PLAN DE ZONAGE

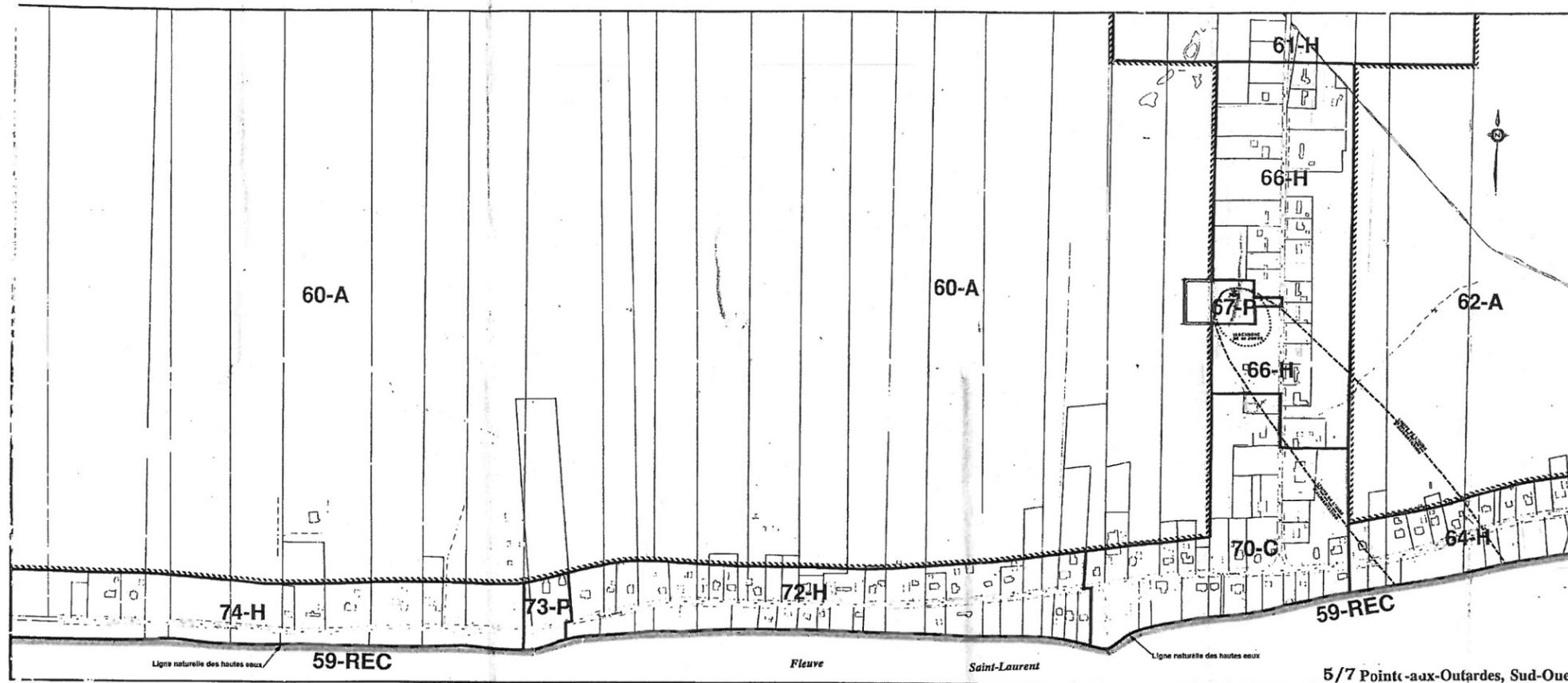
- Habitation..... H
- Commercial et service..... C
- Multifonctionnel..... M
- Public et institutionnel..... P
- Agro-forestier..... AF
- Agricole..... A
- Villégiature..... V
- Industrie..... I
- Mécanisme..... REC

- Source d'alimentation en eau potable.....
- Site archéologique.....
- Telles sujettes à l'érosion.....
- Ensemble tampon.....
- Limite de turbotisation.....
- Limite municipale.....
- 60-F Numéro d'identification de la zone.....
- Groupes d'usage.....

Le plan des zones d'usage de la municipalité est... 08-C-01

PROJETÉ	1998
APProuvé	1998
Adopté	1998
Annulé	
Modifié	
Abrogé	
Autre	

1:10,000



5/7 Pointe-aux-Outardes, Sud-Ouest

### MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-OUTARDES

#### PLAN DE ZONAGE

Habitation ..... H  
 Commercial et service ..... C  
 Multifonctionnel ..... M  
 Public et institutionnel ..... P  
 Agro-forestier ..... AF  
 Agricole ..... A  
 Villégiature ..... V  
 Industriel ..... I  
 Récréatif ..... REC

Source d'alimentation en eau potable ..... 4  
 Site archéologique ..... A  
 Talus sujet à l'érosion ..... E  
 Écran tampon ..... 00000  
 Périmètre d'urbanisation ..... 000000  
 Limite de zone ..... 00000000  
 Limite municipale ..... 0000000000

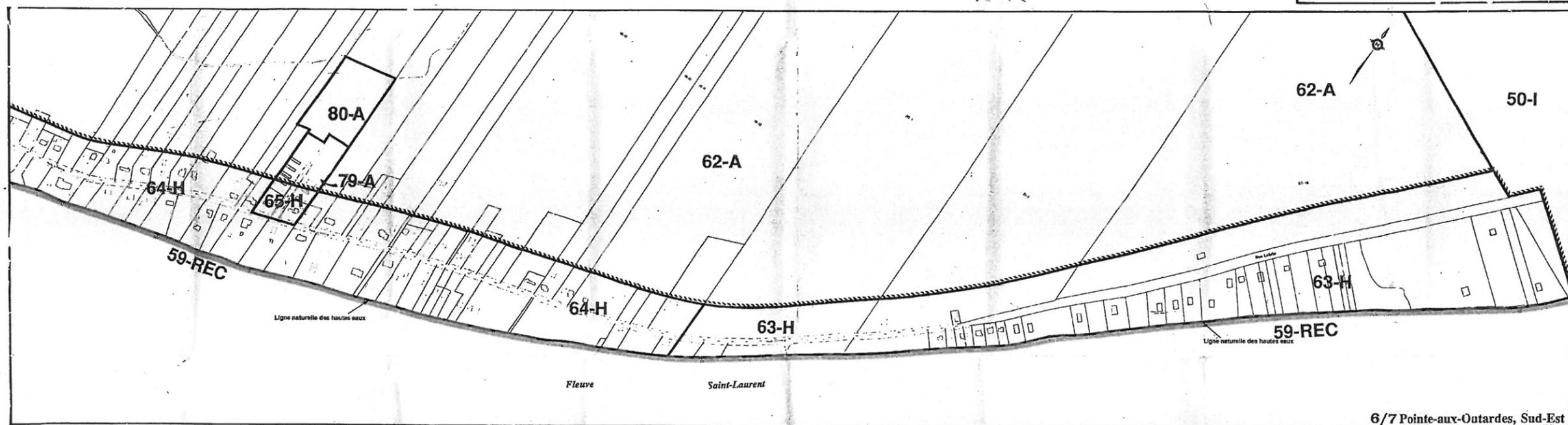
02-F Numéro d'identification de la zone

└─ Groupe d'usage

Ce plan fait partie intégrante du règlement no. 153-91  
 sous le titre de : A.S. et A.C.  
 Adopté le ..... Assenti le .....  
 Maire .....  
 Secrétaire (indiquer titre) .....

| NO. DE LA ZONE |
|----------------|----------------|----------------|----------------|
| 60-A           | 61-H           | 62-A           | 63-H           |
| 64-H           | 66-H           | 67-P           | 70-C           |
| 72-H           | 73-P           | 74-H           | 59-REC         |

Échelle 1 : 2,500



6/7 Pointe-aux-Outardes, Sud-Est

# MUNICIPALITÉ DE DE POINTE-AUX-OUTARDES

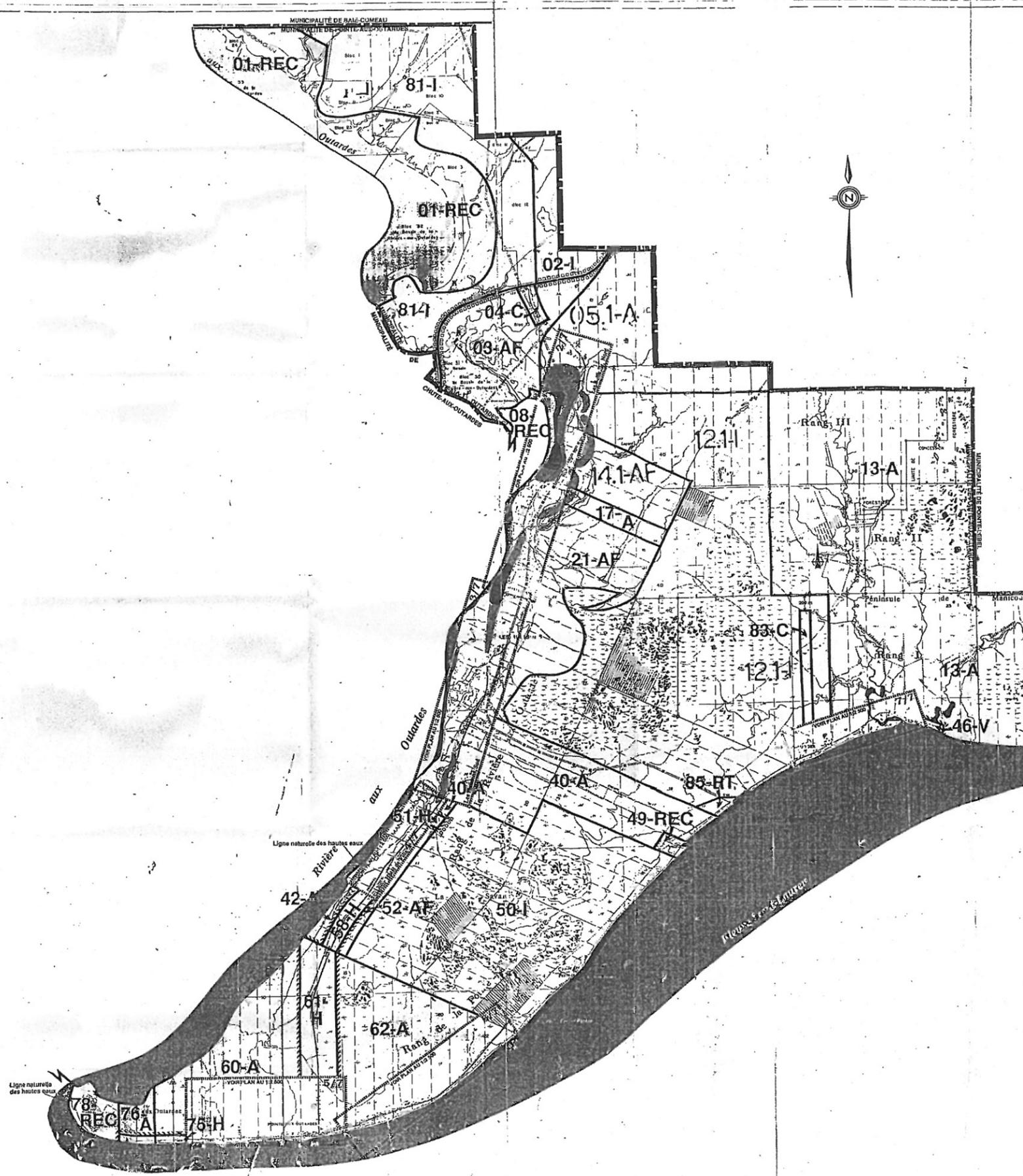
## PLAN DE ZONAGE

Habitation .....	H
Commercial et service .....	C
Multifonctionnel .....	M
Public et institutionnel .....	P
Agro-forestier .....	AF
Agricole .....	A
Villégiature .....	V
Industriel .....	I
Récréatif .....	REC

Source d'alimentation en eau potable .....	+
Site archéologique .....	K
Talus sujet à l'érosion .....	~
Classement de terrain .....	▲▲▲▲▲▲▲▲▲▲
Écran tampon .....	○○○○○
Périmètre d'urbanisation .....	—————
Limite de zone .....	—————
Limite municipale .....	—————

02-F Numéro d'identification de la zone

└ Groupe d'usage



Ce plan fait partie intégrante du règlement no : 155-91  
sous la date du : 21/05/91  
Adopté le : 21/05/91  
Authentifié le : 21/05/91  
Maire :  
Secrétaire trésorier élu :

DECEL. NO	MUNICIPALITÉ	DATE
101-91	811	13/07/91
102-91	811	13/07/91
103-91	811	13/07/91
104-91	811	13/07/91
105-91	811	13/07/91
106-91	811	13/07/91
107-91	811	13/07/91
108-91	811	13/07/91
109-91	811	13/07/91
110-91	811	13/07/91
111-91	811	13/07/91
112-91	811	13/07/91
113-91	811	13/07/91
114-91	811	13/07/91
115-91	811	13/07/91
116-91	811	13/07/91
117-91	811	13/07/91
118-91	811	13/07/91
119-91	811	13/07/91
120-91	811	13/07/91

## ANNEXE D

Liste des espèces aviennes susceptibles  
d'être présentes dans la zone d'étude

[Fermer cette page](#)
[Imprimer cette page](#)
**Liste des espèces pour la parcelle 19EQ43** (Nombre de mentions incluses: 105)

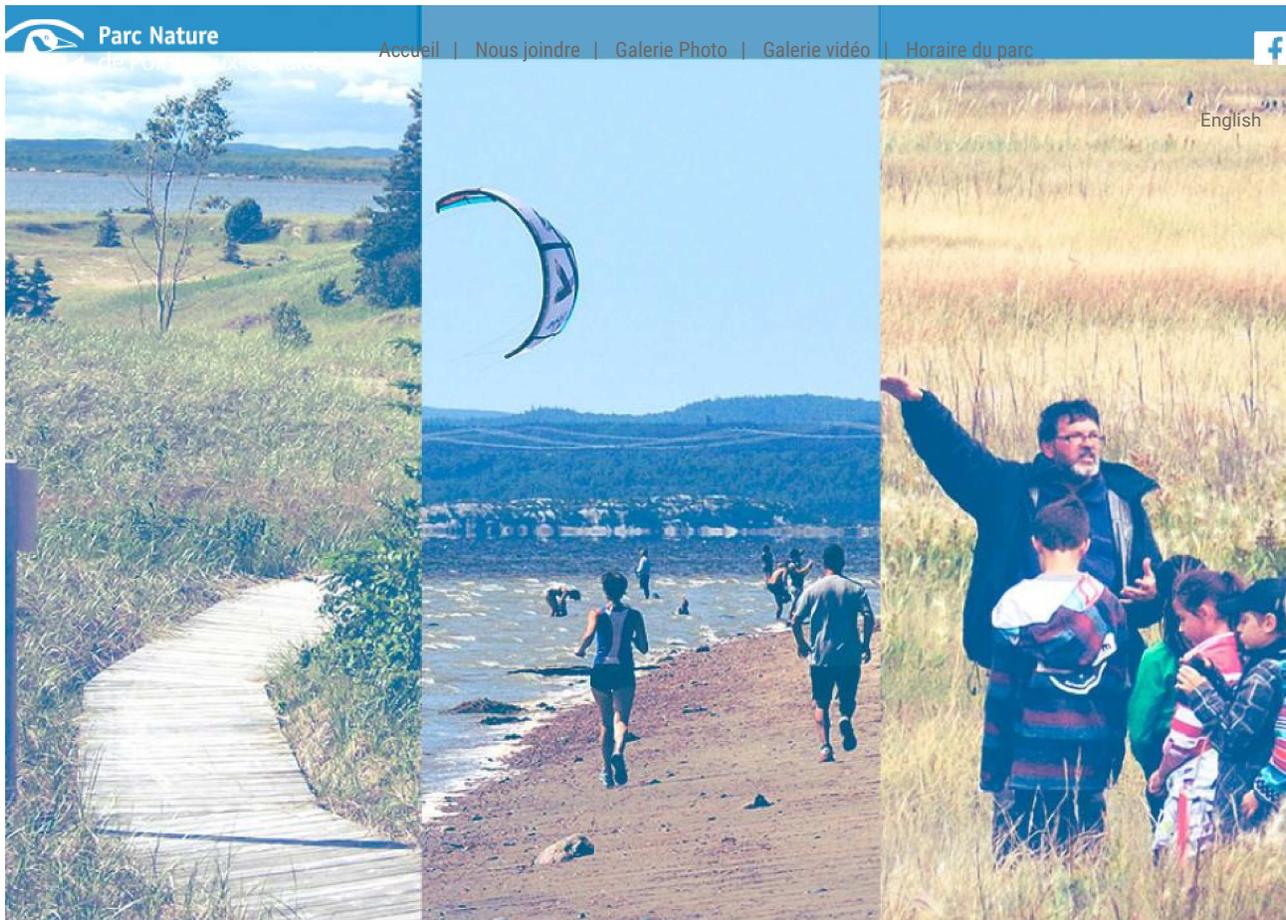
Région	parcelle	Espèce	Indice de nidif.				Points d'écoute			
			Ind.max.	Catég.	Par.	Nom du participant	PE	%PE	Abon	Par.
28	19EQ43	Bernache du Canada	T	PROB	1	Olivier Barden				
28	19EQ43	Canard d'Amérique	H	POSS	1	Olivier Barden				
28	19EQ43	Canard noir	JE	CONF	1	Olivier Barden				
28	19EQ43	Canard colvert	JE	CONF	1	4 participants				
28	19EQ43	Canard pilet	H	POSS	1	Olivier Barden				
28	19EQ43	Sarcelle d'hiver	H	POSS	1	Inventaire SSE-SRIV SCF				
28	19EQ43	Eider à duvet	JE	CONF	1	Olivier Barden				
28	19EQ43	Harle couronné	H	POSS	1	Olivier Barden				
28	19EQ43	Grand Harle	T	PROB	1	Olivier Barden				
28	19EQ43	Harle huppé	JE	CONF	1	Daniel St-Laurent				
28	19EQ43	Gélinotte huppée	JE	CONF	1	2 participants				
28	19EQ43	Plongeon huard	P	PROB	1	Daniel St-Laurent	2	13.33	0.1333	1
28	19EQ43	Cormoran à aigrettes	H	POSS	1	3 participants				
28	19EQ43	Grand Héron	T	PROB	1	Olivier Barden				
28	19EQ43	Bihoreau gris	H	POSS	1	Olivier Barden				
28	19EQ43	Balbuzard pêcheur	NJ	CONF	1	Daniel St-Laurent				
28	19EQ43	Pygargue à tête blanche	NJ	CONF	1	Daniel St-Laurent				
28	19EQ43	Busard Saint-Martin	T	PROB	1	Olivier Barden				
28	19EQ43	Épervier brun	H	POSS	1	Daniel St-Laurent				
28	19EQ43	Petite Buse	H	POSS	1	Olivier Barden				
28	19EQ43	Buse à queue rousse	H	POSS	1	Inventaire SSE-SRIV SCF				
28	19EQ43	Crécerelle d'Amérique	H	POSS	1	3 participants				
28	19EQ43	Faucon émerillon	JE	CONF	1	Daniel St-Laurent				
28	19EQ43	Grue du Canada	H	POSS	1	Daniel St-Laurent				
28	19EQ43	Pluvier kildir	C	PROB	1	Jean-Pierre Barry				
28	19EQ43	Chevalier grivelé	H	POSS	1	2 participants				
28	19EQ43	Bécassine de Wilson	S	POSS	1	3 participants				
28	19EQ43	Bécasse d'Amérique	JE	CONF	1	Jean-Pierre Barry				
28	19EQ43	Goéland à bec cerclé	S	POSS	1	Daniel St-Laurent	1	6.67	0.0667	1
28	19EQ43	Goéland argenté	S	POSS	1	Daniel St-Laurent	5	33.33	1.4667	1
28	19EQ43	Goéland marin	S	POSS	1	Daniel St-Laurent				
28	19EQ43	Tourterelle triste	JE	CONF	1	Olivier Barden	2	13.33	0.2	1
28	19EQ43	Coulicou à bec noir	AT	CONF	1	2 participants				
28	19EQ43		S	POSS	1	Olivier Barden				

		Grand-duc d'Amérique									
28	19EQ43	Nyctale de Tengmalm	H	POSS	1	Olivier Barden					
28	19EQ43	Colibri à gorge rubis	S	POSS	1	Daniel St-Laurent					
28	19EQ43	Martin-pêcheur d'Amérique	H	POSS	1	Daniel St-Laurent					
28	19EQ43	Pic mineur	AT	CONF	1	Daniel St-Laurent					
28	19EQ43	Pic chevelu	H	POSS	1	Olivier Barden					
28	19EQ43	Pic flamboyant	T	PROB	1	Olivier Barden					
28	19EQ43	Grand Pic	T	PROB	1	Olivier Barden					
28	19EQ43	Moucherolle à ventre jaune	S	POSS	1	Daniel St-Laurent					
28	19EQ43	Moucherolle des aulnes	A	PROB	1	Daniel St-Laurent	8	53.33	0.6	1	
28	19EQ43	Moucherolle tchébec	T	PROB	1	Daniel St-Laurent					
28	19EQ43	Tyran tritri	T	PROB	1	Daniel St-Laurent					
28	19EQ43	Viréo à tête bleue	S	POSS	1	4 participants					
28	19EQ43	Viréo de Philadelphie	T	PROB	1	Daniel St-Laurent	3	20.0	0.2	1	
28	19EQ43	Viréo aux yeux rouges	AT	CONF	1	Daniel St-Laurent	5	33.33	0.4	1	
28	19EQ43	Geai bleu	T	PROB	1	Olivier Barden					
28	19EQ43	Corneille d'Amérique	JE	CONF	1	Olivier Barden	14	93.33	1.6667	1	
28	19EQ43	Grand Corbeau	P	PROB	1	Daniel St-Laurent	1	6.67	0.0667	1	
28	19EQ43	Hirondelle bicolore	NO	CONF	1	3 participants	1	6.67	0.1333	1	
28	19EQ43	Hirondelle de rivage	NJ	CONF	1	2 participants	1	6.67	0.0667	1	
28	19EQ43	Hirondelle rustique	NO	CONF	1	Daniel St-Laurent					
28	19EQ43	Mésange à tête noire	JE	CONF	1	2 participants	3	20.0	0.3333	1	
28	19EQ43	Sittelle à poitrine rousse	P	PROB	1	Daniel St-Laurent					
28	19EQ43	Grimpereau brun	H	POSS	1	Olivier Barden					
28	19EQ43	Troglodyte des forêts	T	PROB	1	Olivier Barden	1	6.67	0.0667	1	
28	19EQ43	Roitelet à couronne dorée	AT	CONF	1	Daniel St-Laurent	2	13.33	0.2	1	
28	19EQ43	Roitelet à couronne rubis	A	PROB	1	Daniel St-Laurent	3	20.0	0.3333	1	
28	19EQ43	Merlebleu de l'Est	JE	CONF	1	Daniel St-Laurent					
28	19EQ43	Grive fauve	S	POSS	1	Daniel St-Laurent					
28	19EQ43	Grive à dos olive	M	PROB	1	3 participants	7	46.67	0.6667	1	
28	19EQ43	Grive solitaire	A	PROB	1	Daniel St-Laurent	3	20.0	0.3333	1	
28	19EQ43	Merle d'Amérique	AT	CONF	1	2 participants	6	40.0	0.6	1	
28	19EQ43	Moqueur polyglotte	H	POSS	1	Daniel St-Laurent					
28	19EQ43	Étourneau sansonnet	AT	CONF	1	Daniel St-Laurent	2	13.33	0.2	1	
28	19EQ43	Jaseur d'Amérique	M	PROB	1	2 participants	1	6.67	0.1333	1	

28	19EQ43	Paruline obscure	JE	CONF	1	Olivier Barden	5	33.33	0.5333	1
28	19EQ43	Paruline à joues grises	JE	CONF	1	Olivier Barden	4	26.67	0.5333	1
28	19EQ43	Paruline à collier	S	POSS	1	3 participants				
28	19EQ43	Paruline jaune	T	PROB	1	Daniel St-Laurent				
28	19EQ43	Paruline à flancs marron	S	POSS	1	3 participants				
28	19EQ43	Paruline à tête cendrée	AT	CONF	1	2 participants	1	6.67	0.1333	1
28	19EQ43	Paruline tigrée	AT	CONF	1	Olivier Barden				
28	19EQ43	Paruline à croupion jaune	AT	CONF	1	Daniel St-Laurent	2	13.33	0.1333	1
28	19EQ43	Paruline à gorge noire	M	PROB	1	Daniel St-Laurent				
28	19EQ43	Paruline à gorge orangée	S	POSS	1	Daniel St-Laurent				
28	19EQ43	Paruline à couronne rousse	S	POSS	1	Daniel St-Laurent				
28	19EQ43	Paruline à poitrine baie	A	PROB	1	Olivier Barden				
28	19EQ43	Paruline noir et blanc	S	POSS	1	Olivier Barden				
28	19EQ43	Paruline flamboyante	P	PROB	1	Daniel St-Laurent	1	6.67	0.1333	1
28	19EQ43	Paruline couronnée	M	PROB	1	Daniel St-Laurent				
28	19EQ43	Paruline des ruisseaux	S	POSS	1	Daniel St-Laurent				
28	19EQ43	Paruline triste	A	PROB	1	2 participants	3	20.0	0.2667	1
28	19EQ43	Paruline masquée	DD	CONF	1	Jean-Pierre Barry	7	46.67	1.0	1
28	19EQ43	Paruline du Canada	S	POSS	1	Olivier Barden				
28	19EQ43	Bruant familier	JE	CONF	1	3 participants	5	33.33	0.6667	1
28	19EQ43	Bruant des prés	AT	CONF	1	2 participants	1	6.67	0.1333	1
28	19EQ43	Bruant de Nelson	S	POSS	1	2 participants				
28	19EQ43	Bruant fauve	S	POSS	1	Olivier Barden				
28	19EQ43	Bruant chanteur	AT	CONF	1	Jean-Pierre Barry	1	6.67	0.0667	1
28	19EQ43	Bruant de Lincoln	DD	CONF	1	Daniel St-Laurent	6	40.0	1.2667	1
28	19EQ43	Bruant des marais	JE	CONF	1	2 participants	2	13.33	0.1333	1
28	19EQ43	Bruant à gorge blanche	AT	CONF	1	3 participants	13	86.67	1.8667	1
28	19EQ43	Junco ardoisé	JE	CONF	1	2 participants				
28	19EQ43	Passerin indigo	S	POSS	1	2 participants				
28	19EQ43	Goglu des prés	T	PROB	1	Daniel St-Laurent				
28	19EQ43	Carouge à épaulettes	T	PROB	1	2 participants				
28	19EQ43	Quiscale bronzé	AT	CONF	1	Daniel St-Laurent	2	13.33	0.2667	1
28	19EQ43	Roselin pourpré	T	PROB	1	Olivier Barden				
28	19EQ43	Bec-croisé bifascié	S	POSS	1	Jean-Pierre Barry				
28	19EQ43	Tarin des pins	M	PROB	1	Daniel St-Laurent	1	6.67	0.0667	1

28	19EQ43	Chardonneret jaune	T	PROB	1	Andrew P. Coughlan	1	6.67	0.0667	1
28	19EQ43	Gros-bec errant	H	POSS	1	Olivier Barden				

**Remarque importante :** les données utilisées pour produire ce tableau sont provisoires et n'ont pas encore été toutes révisées; elles sont donc sujettes à changement. Ce tableau est rendu disponible dans l'intérêt du public, en particulier celui des participants inscrits au projet d'atlas. Si vous désirez utiliser ce tableau ou les données dont elles sont issues dans le cadre d'une publication, d'une recherche ou à toute autre fin technique ou scientifique, veuillez s.v.p. joindre les bureaux de l'Atlas ([info@atlas-oiseaux.qc.ca](mailto:info@atlas-oiseaux.qc.ca)). **Ces données sont à jour en date du 20-1-2016.**



## Les oiseaux du Parc

Venez découvrir l'un des **5 meilleurs sites d'observation** d'oiseaux au Québec avec ses **244 espèces** présentes.

Voici une liste non exhaustive des oiseaux que vous pouvez observer au Parc Nature :

Aigle royal ( <b>rare</b> )	Cormoran à aigrettes (nicheur)	Hirondelle rustique (nicheur)	Paruline verdâtre (migrateur)
Alouette hausse-col (nicheur)	Corneille d'Amérique (nicheur)	Jaseur boréal (migrateur)	Passerin indigo ( <b>rare</b> )
Autour des palombes (nicheur)	Coulicou à bec noir	Jaseur d'Amérique (nicheur)	Petit chevalier (migrateur)
Balbusard pêcheur (nicheur)	Coulicou à bec jaune	Junco ardoisé (nicheur)	Petit fuligule (migrateur)
Barge hudsonienne (migrateur)	Courlis corlieu (migrateur)	Labbe parasite (migrateur)	Petit garot (migrateur)
Bec-croisé bifascié (nicheur)	Crécerelle d'Amérique (nicheur)	Labbe pomarin ( <b>rare</b> )	Petit pingouin
Bec-croisé des sapins ( <b>rare</b> )	Dickcissel d'Amérique ( <b>rare</b> )	Lagepède des saules (migrateur)	Petite buse (nicheur)
Bécasse d'Amérique (nicheur)	Durbec des sapins (nicheur)	Macareux moine	Petite nyctale (nicheur)
Bécasseau à croupion blanc (migrateur)	Eider à duvet (nicheur)	Macreuse à front blanc (migrateur)	Phalarope de Wilson ( <b>rare</b> )
Bécasseau à poitrine cendrée (migrateur)	Eider à tête grise ( <b>rare</b> )	Macreuse brune (migrateur)	Pic à dos noir (nicheur)
Bécasseau de Baird (migrateur)	Engoulevent bois-pourri	Macreuse noire (migrateur)	Pic à dos rayé
Bécasseau maubèche (migrateur)	Engoulevent d'Amérique (nicheur)	Marouette de Caroline	Pic chevelu (nicheur)
Bécasseau minuscule (migrateur)	Épervier brun (nicheur)	Martin-pêcheur d'Amérique	Pic flamboyant (nicheur)
	Épervier de cooper	Maubèche des champs	Pic maculé (nicheur)
		Mergule nain	Pic mineur (nicheur)

Bécasseau sanderling (migrateur)	Érismature rousse( <b>rare</b> )	Merle bleu de l'Est (nicheur)	Pie-grèche grise (migrateur)
Bécasseau semipalmé (migrateur)	Étourneau sansonnet (nicheur)	Merle d'Amérique (nicheur)	Pigeon biset (nicheur)
Bécasseau violet	Faucon émerillon (nicheur)	Mésange à tête brune (nicheur)	Pioui de l'Est ( <b>rare</b> )
Bécasseau variable (migrateur)	Faucon gerfaut	Mésange à tête noire (nicheur)	Pipit d'Amérique (migrateur)
Bécassin roux (migrateur)	Faucon pèlerin (migrateur)	Mésangeai du Canada (nicheur)	Plongeon catmarin (migrateur)
Bécassin des marais (nicheur)	Fou de Bassan (migrateur)	Moineau domestique (nicheur)	Plongeon huard (nicheur)
Bernache cravant (migrateur)	Foulque d'Amérique	Moqueur chat (nicheur)	Pluvier argenté (migrateur)
Bernache du Canada (migrateur)	Fuligule à collier (nicheur)	Moqueur polyglotte (nicheur)	Pluvier bronzé (migrateur)
Bernache nonnette	Fuligule à tête rouge ( <b>rare</b> )	Moqueur roux (nicheur)	Pluvier kildir (nicheur)
Bihoreau gris (nicheur)	Fuligule milouinan (migrateur)	Moucherolle à côtés olives (nicheur)	Pluvier semipalmé migrateur
Bruant à couronne blanche (migrateur)	Garrot à œil d'or (nicheur)	Moucherolle à ventre jaune (nicheur)	Pluvier siffleur ( <b>rare</b> )
Bruant à gorge blanche (nicheur)	Garrot d'Islande (migrateur)	Moucherolle des aulnes (nicheur)	Pygargue à tête blanche (nicheur)
Bruant de Nelson	Geai bleu (nicheur)	Moucherolle phébi ( <b>rare</b> )	Quiscale bronzé (nicheur)
Bruant chanteur (nicheur)	Gélinotte huppée (nicheur)	Moucherolle tchébec (nicheur)	Quiscale rouilleux (nicheur)
Bruant de Lincoln (nicheur)	Gobemoucheon gris-bleu ( <b>rare</b> )	Mouette articulée	Rôle de Virginie (nicheur)
Bruant des marais (nicheur)	Goéland à bec cerclé (nicheur)	Mouette de Bonaparte (migrateur)	Rôle jaune ( <b>rare</b> )
Bruant des neiges (nicheur)	Goéland arctique (migrateur)	Mouette pygmée (migrateur)	Roitelet à couronne dorée (nicheur)
Bruant Lapon (migrateur)	Goéland argenté (nicheur)	Mouette tridactyle (migrateur)	Roitelet à couronne rubis (nicheur)
Bruant des plaines ( <b>rare</b> )	Goéland bourgmestre (migrateur)	Nyctale de Tengmalm (nicheur)	Roselin pourpré
Bruant des prés (nicheur)	Goéland brun	Océanite de Wilson	Sarcelle à ailes bleues (nicheur)
Bruant familial (nicheur)	Goéland marin (nicheur)	Oie des neiges (migrateur)	Sarcelle d'été ( <b>rare</b> )
Bruant fauve (nicheur)	Goglu des prés (nicheur)	Oriole de Baltimore	Sarcelle d'hiver (nicheur)
Bruant hudsonien (migrateur)	Grand chevalier (migrateur)	Paruline à calotte noire (nicheur)	Sittelle à poitrine blanche
Bruant lapon (migrateur)	Grand corbeau (nicheur)	Paruline à collier (nicheur)	Sittelle à poitrine rousse (nicheur)
Bruant vespéral (nicheur)	Grand Harle (nicheur)	Paruline à couronne rousse (nicheur)	Sizerin blanchâtre (migrateur)
Busard Saint-Martin (nicheur)	Grand Héron (nicheur)	Paruline à croupion jaune (nicheur)	Sizerin flammé (migrateur)
Buse queue rousse (nicheur)	Grand-Duc d'Amérique (nicheur)	Paruline à flancs marrons (nicheur)	Solitaire de Townsend
Buse pattue (migrateur)	Grand Aigrette ( <b>rare</b> )	Paruline à gorge orangé (nicheur)	Sterne arctique ( <b>rare</b> )
Butor d'Amérique (nicheur)	Grand pic	Paruline à joues grises (nicheur)	Sterne pierregarain (nicheur)
Canard branchu (migrateur)	Grèbe esclavon	Paruline à poitrine baie (nicheur)	Tangara écarlate
Canard Chipeau (nicheur)	Grimpereau brun (nicheur)	Paruline à gorge noire (nicheur)	Tarin des pins (nicheur)
Canard colvert (nicheur)	Grive à dos olive (nicheur)	Paruline à tête cendrée (nicheur)	Tétrás du Canada (nicheur)
Canard d'Amérique (nicheur)	Grive solitaire (nicheur)	Paruline bleue (nicheur)	Tohi à flancs roux ( <b>rare</b> )
Canard noir (nicheur)	Gros-bec errant (nicheur)	Paruline couronnée (nicheur)	Tournepier à collier (migrateur)
Canard pilet (nicheur)	Grue du Canada	Paruline des pins	Tourterelle triste (nicheur)
Canard siffleur ( <b>rare</b> )	Guillemot à miroir	Paruline des ruisseaux (nicheur)	Troglodyte mignon (nicheur)
Canard souchet (migrateur)	Guillemot marmette	Paruline du Canada (nicheur)	Tyran tritri (nicheur)
Cardinal à poitrine rose (migrateur)	Harelde kakawi (migrateur)	Paruline flamboyante (nicheur)	Urubu à tête rouge
Cardinal rouge	Harfang des neiges (migrateur)	Paruline jaune (nicheur)	Vacher à tête brune (nicheur)
Carouge à épauettes (nicheur)	Harle huppé (nicheur)	Paruline masquée (nicheur)	Viréo à tête bleue (nicheur)
Chardonneret jaune (nicheur)	Harle couronné	Paruline noire et blanc (nicheur)	Viréo à tête noire
Chevalier grivelé (nicheur)	Héron garde bœuf	Paruline obscure (nicheur)	Viréo aux yeux rouges (nicheur)
Chevalier solitaire (migrateur)	Hibou des marais(nicheur)	Paruline rayée (nicheur)	Viréo de Philadelphie (nicheur)
Chouette épervière ( <b>rare</b> )	Hibou moyen-duc (nicheur)	Paruline tigrée (nicheur)	
Chouette lapone	Hirondelle bicolore (nicheur)	Paruline triste (nicheur)	
Chouette rayée (nicheur)	Hirondelle des rivages (nicheur)		
Colibri à gorge rubis (nicheur)			

[Parcours expérience](#)[Hébergement](#)[Activités et services](#)[Faites un don](#)[Aire marine protégée](#)[À propos](#)

# ANNEXE E

**Inventaire de l'hirondelle des rivages**



**Photo 1 : site 1**



**Photos 2 : site 2 et site 2(2)**



**Photos 3 : site 5(2) et site 5(3)**



**Photos 4 : site 6 et site 6(2)**



**Photo 5 : site 7**

## ANNEXE F

**Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ)  
Correspondance**

PAR COURRIEL

Baie-Comeau, le 16 février 2016

Madame Carolle Gosselin  
Chargée de projet, Environnement  
2030, boulevard Guillaume-Couture, bureau 201  
Lévis (Québec) G6W 2S6

N/Réf. : 5142-00-00

**Objet : Espèces floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être désignées – Stabilisation des berges le long du fleuve Saint-Laurent – Pointe-aux-Outardes**

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'information du 26 janvier dernier concernant la présence d'espèces floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées dans le secteur de la rive du fleuve, dans la municipalité de Pointe-aux-Outardes.

Le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) est un outil servant à colliger, analyser et diffuser l'information sur les espèces menacées. Les espèces provenant de différentes sources y sont intégrées, et ce, depuis 1988. Une partie des données existantes n'est toujours pas incorporée au centre, si bien que l'information fournie peut s'avérer incomplète. La banque de données ne fait pas de distinction entre les portions de territoires reconnues comme étant dépourvues de telles espèces et celles non inventoriées. **Pour ces raisons, l'avis du CDPNQ concernant la présence, l'absence ou l'état des espèces menacées d'un territoire particulier n'est jamais définitif et ne doit pas être considéré comme un substitut aux inventaires de terrain requis dans le cadre des évaluations environnementales.**

À la suite de la consultation du CDPNQ, nous vous avisons de l'absence, pour votre zone à l'étude, de mention de plante menacée, vulnérable ou susceptible d'être ainsi désignée.

...2

Nous espérons ces renseignements satisfaisants et utiles à vos besoins. Nous vous remercions de l'intérêt porté à l'égard du CDPNQ et demeurons disponibles pour répondre à vos questions.

N'hésitez pas à communiquer avec la soussignée pour toute question ou précision.

Veillez accepter, Madame, nos salutations les meilleures.

MB/jm

  
Mireille Bélanger, géographe

---

---

## Espèces à risque

---

1 – Nombre total d'occurrences pour cette requête : 1

**Nom latin - (no d'occurrence)**

Nom français

Localisation / Caractérisation

Latitude / Longitude

Qualité - Précision

Indice de biodiversité

Dernière observation

---

### **FAUNE**

***Coturnicops noveboracensis* - (20392)**

râle jaune

Région de la Côte-Nord. Cette occurrence est composée du site SOS-POP RJ-016 (Parc régional de Pointe-aux-Outardes). / Présence de l'espèce à ce site en 1986 et 1995. Jusqu'à 3 individus ont été observés au cours d'une même visite. L'espèce n'a pas été observée à ce site en 1996, 1997 et 2005. Habitat : Haut-marais herbacé dominé par *Carex paleacea* et divers graminées et joncacés. Bande d'environ 50 à 100 m bordée d'une zone arbustive (aulnes et saules).

49,064 / -68,434

E (Existante, à déterminer) - S (Seconde, 150 m)

B5.04

1995-07-12

Meilleure source : SOS-POP. 1994. Banque de données sur le suivi de l'occupation des stations de nidification des populations d'oiseaux en péril du Québec, active depuis 1994. Regroupement QuébecOiseaux et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec.



**SGBIO**

Système Géomatique de l'Information sur la Biodiversité

**2 – Nombre total d'espèces pour cette requête : 1**

**Nom latin**

Nom commun Statut canadien Cosepac / Lep	Rangs de priorité			Statut	Total Requête	Nombre d'occurrences dans votre sélection										Nombre au Québec**
	G	N	S			A	B	C	D	X	H	F	E	I	Autres*	
<i>Coturnicops noveboracensis</i> râle jaune	G4	N4B	S2S3B	Menacée	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	42
P (Préoccupante) / P (Préoccupante)																
				Totaux:	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	

\* Cette colonne compile les occurrences introduites, réintroduites et/ou restaurées pour chaque espèce suivie au CDPNQ.

\*\* Les occurrences de qualités F, H, X ou compilées dans la colonne «Autres» ne sont pas comptabilisées dans ce nombre.

**Signification des termes et symboles utilisés**

Rang de priorité : Rang décroissant de priorité pour la conservation (de 1 à 5), déterminé selon trois échelles : G (GRANKe; l'aire de répartition totale) N (NRANKe; le pays) et S (SRANKe; la province ou l'État) en tenant compte principalement de la fréquence et de l'abondance de l'élément. Seuls les rangs 1 à 3 traduisent un certain degré de précarité. Dans certains cas, les rangs numériques sont remplacés ou nuancés par les cotes suivantes : B : population animale reproductrice (breeding); H : historique, non observé au cours des 20 dernières années (sud du Québec) ou des 40 dernières années (nord du Québec); M : population animale migratrice; N : population animale non reproductrice; NA : présence accidentelle / exotique / hybride / présence potentielle / présence rapportée mais non caractérisée / présence rapportée mais douteuse / présence signalée par erreur / synonymie de la nomenclature / existant, sans occurrence répertoriée; NR : rang non attribué; Q : statut taxinomique douteux; T : taxon infra-spécifique ou population isolée; U : rang impossible à déterminer; X : éteint ou extirpé; ? : indique une incertitude

Qualité des occurrences : A : excellente; B : bonne; C : passable; D : faible; E : à caractériser; F : non retrouvée; H : historique; X : disparue; I : introduite

Précision des occurrences : S : 150 m de rayon; M : 1,5 km de rayon; G : 8 km de rayon; U : > 8 km de rayon

Indice de biodiversité : 1: Exceptionnel; 2: Très élevé; 3: Élevé; 4: Modéré; 5: Marginal; 6: Indéterminé (pour plus de détails, voir à la page suivante)

Acronymes des herbiers : BL : MARCEL BLONDEAU; BM : Natural history museum; CAN : Musées nationaux; CCO : Université de Carleton; DAO : Agriculture Canada; DS : California academy of sciences; F : Field museum of natural history; GH : Gray; GR : Christian Grenier; ILL : University of Illinois; JEPS : Jepson herbarium; K : kew; LG : Université de Liège; MI : Université du Michigan; MO : Missouri; MT : MLCP (fusionné à MT); MT : Marie-Victorin; MTMG : Université McGill; NB : University of New Brunswick; NY : New York; OSC : Oregon state university; PM : Pierre Morisset; QFA : Louis-Marie; QFB-E : Forêts Canada; QFS : Université Laval; QK : Fowler; QSF : SCF; QUE : Québec; SFS : Rolland-Germain; TRTE : Toronto; UC : University of California; UQTA : Université du Québec; US : Smithsonian; V : Royal British Columbia museum; WAT : Waterloo university; WS : Washington state

## CRITÈRES POUR L'ATTRIBUTION D'UN INDICE DE BIODIVERSITÉ À UNE OCCURRENCE

(adapté de [The Nature Conservancy 1994](#) et [1996](#))

Indice	Sous-indice	Critères
<b>B1</b>	.01	Unique occurrence au monde d'un élément G1
	.02	Unique occurrence au Québec d'un élément G1
	.03	Unique occurrence au Québec d'un élément G2
	.04	Unique occurrence au Québec d'un élément G3
	.05	Occurrence d'excellente qualité d'un élément G1
	.06	Unique occurrence viable au Québec d'un élément S1
	.07	Unique occurrence viable au Québec d'un élément S1
<b>B2</b>	.01	Occurrence autre que d'excellente qualité d'un élément G1
	.02	Occurrence d'excellente à bonne qualité d'un élément G2
	.03	Occurrence d'excellente qualité d'un élément G3
	.04	Occurrence d'excellente qualité d'un élément S1
<b>B3</b>	.01	Occurrence de qualité passable d'un élément G2
	.02	Occurrence de bonne qualité d'un élément G3
	.03	Occurrence de bonne qualité d'un élément S1
	.05	Occurrence d'excellente qualité d'une espèce S2 ou d'excellente qualité de toute communauté naturelle
	.11	Occurrence de bonne qualité d'un élément S2
<b>B4</b>	.01	Occurrence de qualité passable d'un élément G3
	.02	Occurrence de qualité passable d'un élément S1
	.03	Occurrence d'excellente qualité d'un élément S3
	.05	Occurrence de bonne qualité de toute communauté naturelle S3, S4 ou S5
	.07	Occurrence de bonne qualité d'un élément S3
<b>B5</b>	.01	Occurrence de qualité passable d'un élément S2
	.03	Occurrence de qualité passable d'un élément S3
	.04	Occurrence parmi les cas suivants : qualité faible, historique, présence contrôlée (existant)

### Indice de biodiversité

L'indice de biodiversité est évalué pour les éléments les plus importants de la diversité biologique selon les critères indiqués dans le tableau. Pour fins de calcul, les rangs de priorité des sous-espèces et variétés (rangs T associés au rangs G) ainsi que ceux des populations (rangs T associés au rangs S) sont assimilés aux rangs de base (G ou S). L'indice met l'emphase sur le ou les éléments les plus rares. De même, une plus grande importance est accordée aux rangs de priorité à l'échelle globale. Seules les occurrences relativement précises (niveau de précision supérieur à 1,5 km) sont considérées.

Les occurrences de valeur indéterminée (E) ou historique (F et H) ont un poids très faible sur le plan de la conservation du territoire visé. Cependant, elles sont prioritaires sur le plan de l'acquisition de connaissances.

### Intérêt pour la conservation

Les occurrences avec un indice de biodiversité de B1 à B3 sont considérées comme d'intérêt le plus significatif pour la conservation.

### Références

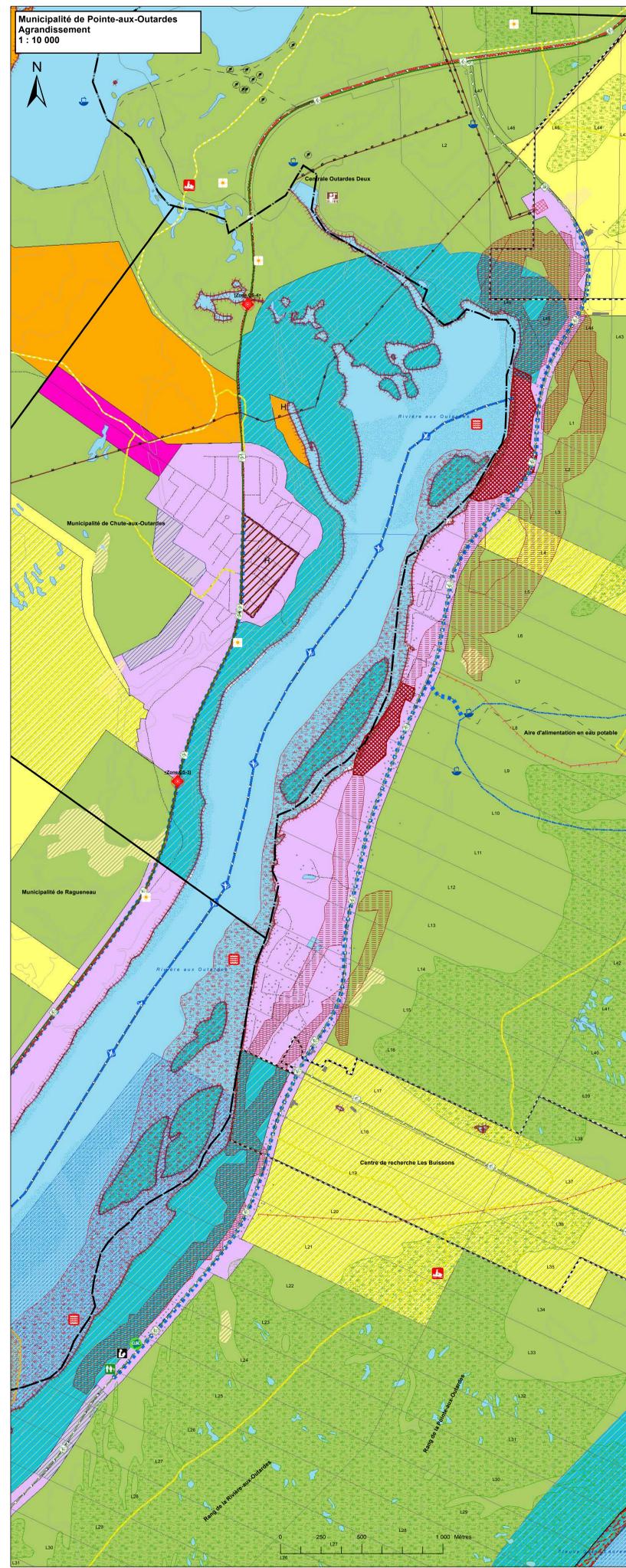
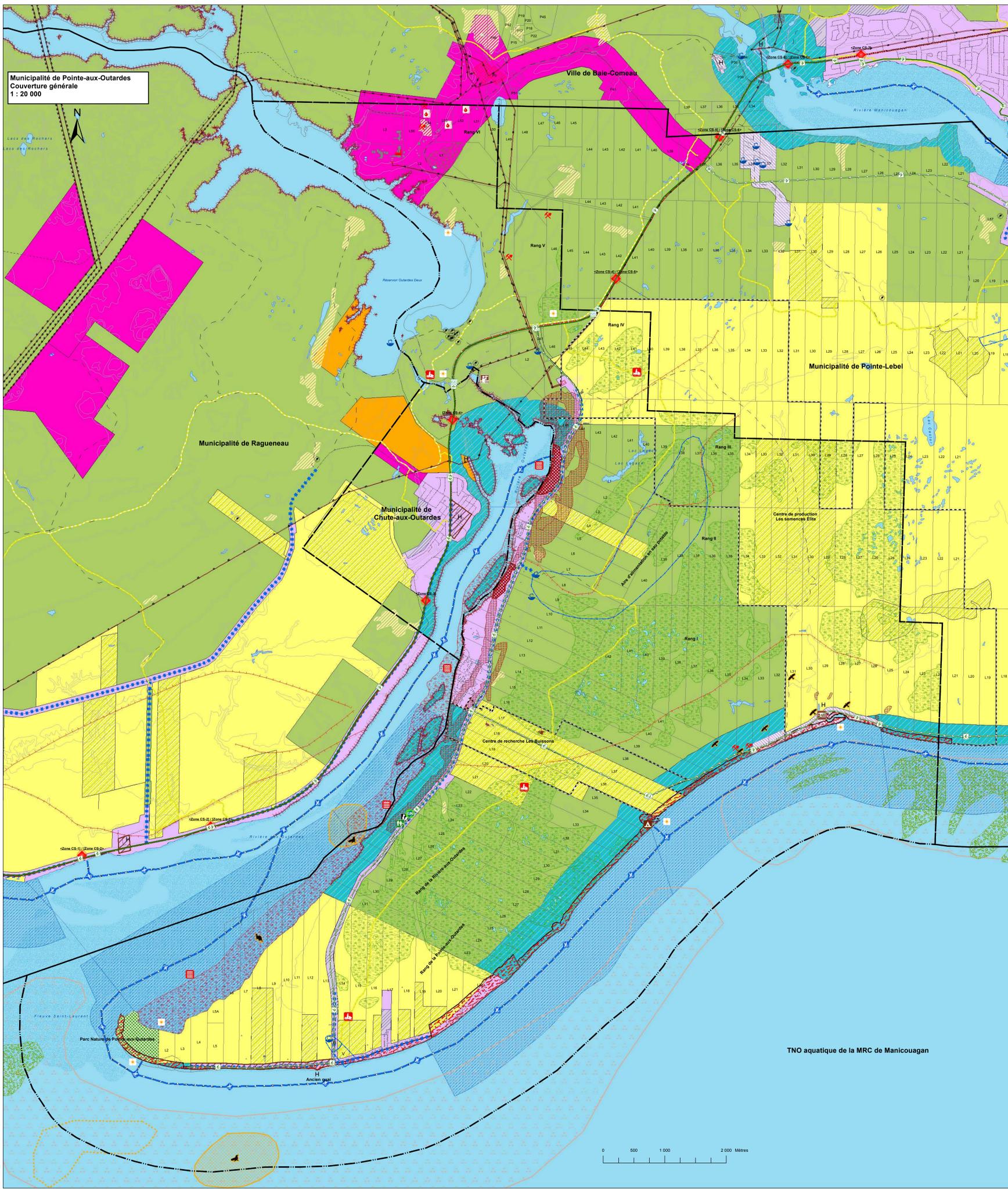
[The Nature Conservancy, 1994. The Nature Conservancy, Conservation Science Division, in association with the Network of Natural Heritage Programs and Conservation Data Centers, 1992. Biological and Conservation Data System \(Supplement 2+, released March, 1994\). Arlington, Virginia.](#)

[The Nature Conservancy, 1996. The Nature Conservancy Conservation Systems Department, Element Rank Rounding and Sequencing. Arlington, Virginia.](#)



# ANNEXE G

**Carte des habitats aquatiques**



**SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT REVISE**  
Règlement numéro 2010-02

**Plan 3 : Pointe-aux-Outardes**

**Légende**

**A - Grandes affectations du territoire**

- Zone prioritaire d'aménagement
- Conservation
- Forêt
- Maritime
- Périère urbaine
- Périère urbaine secondaire
- Récréotouristique
- Village
- Agriculture
- Agriculture dynamique
- Industrielle

**B - Zones de contraintes**

**Naturelles**

- Zone inondable
- Zone à risque d'érosion
- Zone à forte pente
- Zone à risque glissement de terrain
- Catène
- Moyen

**Anthropiques**

- Carrières et sablières
- Limite de zone de contraintes sonores, Route 138
- Industrie lourde
- Lieu de traitement de matières contaminées
- Sentier de motoneige
- banco d'emport
- Marnage

**C - Territoires d'intérêt**

**Écologique**

- Habitat de rat musqué
- Phoque commun
- nid de rapace
- Échouerie de phoque (phoque commun et phoque gris)
- Aire de reproduction et de mise bas (phoque commun)
- Herbier de zostères marines
- banco de mye
- Milieu humides
- Marais salés
- Aire de concentration d'oiseaux aquatique (ACOA)

**Esthétique**

- Paysages remarquables
- Corridor panoramique de la route 138
- Niveau d'ambiance
- supérieur
- moyen/supérieur
- moyen
- modéré/moyen
- modéré

**Historique et culturel**

- Lieux Historiques et patrimoniaux
- Sites archéologiques

**D - Équipements et infrastructures**

Transport	Transport d'énergie
Route nationale	Lignes électriques
Route collective	69 kV
Route locale	315 kV
Autre chemin	735 kV
Chemin forestier du MRNF	Poste électrique

**Services publics**

- Prise d'eau potable desservant 20 personnes et plus
- Aire d'alimentation en eau potable
- CLSC point de service
- Casernes de pompier
- Établissement scolaire
- Centre communautaire
- Secteur desservi par l'aqueduc
- Ferme expérimentale

**E - Équipements récréotouristiques**

- Port couvert
- Camping
- Belvédère
- Quartier patrimonial
- Route verte - Boucle régionale
- Route verte - Itinéraire principal
- Sentier maritime
- Sentier de motoneige Trans-Québec #3
- Sentier de motoneige local

Ce plan fait partie intégrante du règlement numéro \_\_\_\_\_ adoptant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Directeur général et secrétaire exécutif

Adopté le : \_\_\_\_\_

En vigueur le : \_\_\_\_\_

Projeté : Mercator Transverse Modifié, fuseau 6 (NTM zone 6) Révisé par le Directeur d'aménagement du territoire  
Système de référence géométrique : Datum Nord Américain 1983

Ce schéma fait partie de l'information géographique de base provenant du gouvernement du Québec.  
© Tous droits réservés. Février 2011

RIVIÈRE-AUX-OUTARDES

Tourbière

Marais salé  
(500 hectares)

Aulnaie

Dunes

Trottoir de bois

Forêt boréale

Forêt de  
pins rouges

Battures sablonneuses  
(sur 4 km)

FLEUVE SAINT-LAURENT

## Légende



Accueil et information



Bâtiment sanitaire



Plage



Aire de jeux



Circuit d'interprétation  
de la culture innue

### Sentiers pédestres :

- Le contemplatif (1,8 km)
- L'Aventurier (5 km)
- L'Explorateur (2,5 km)
- Le Découvreur (0,5 km)



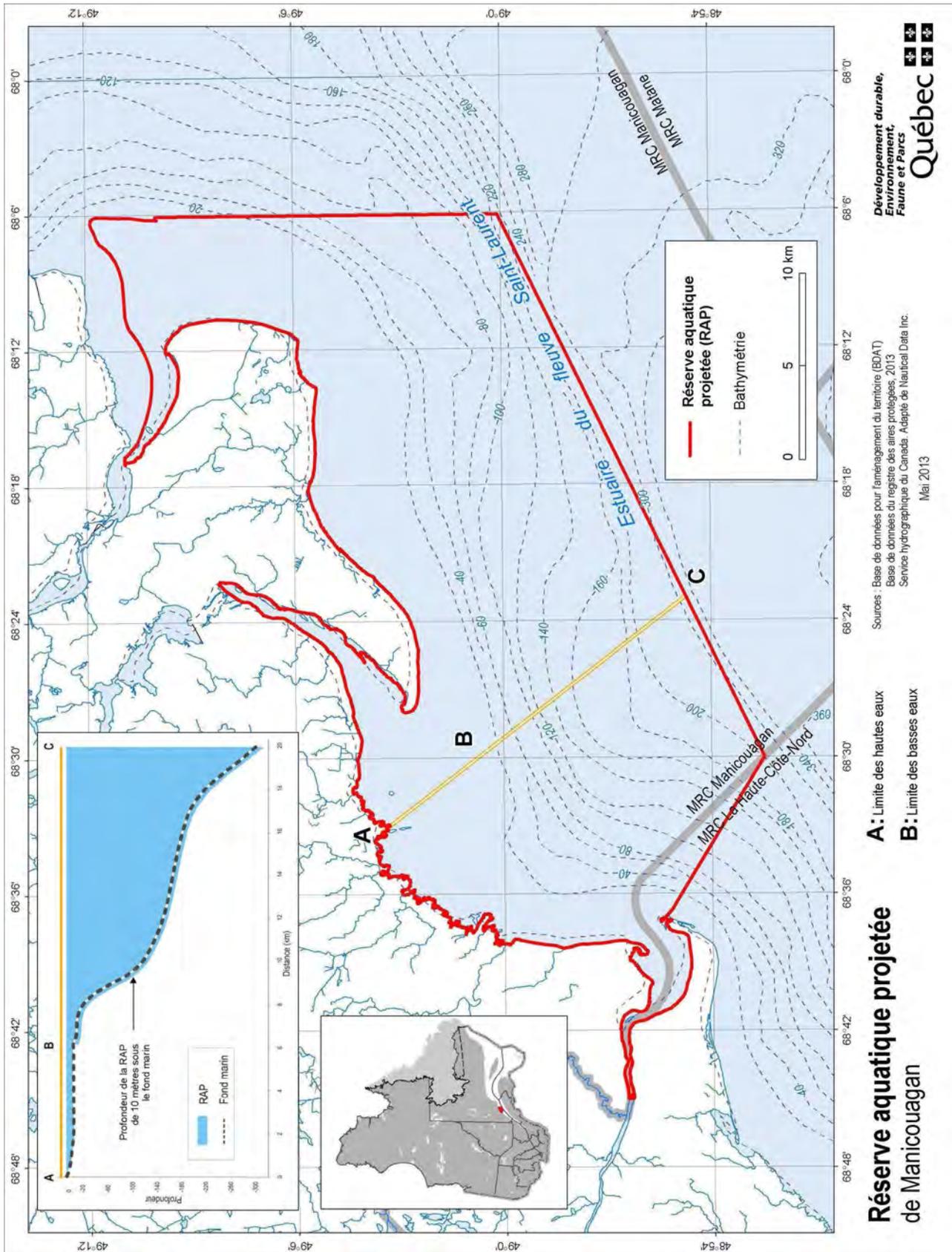
Parc Nature  
de Pointe-aux-Outardes

# ANNEXE H

**Limite de la réserve aquatique projetée de Manicouagan**

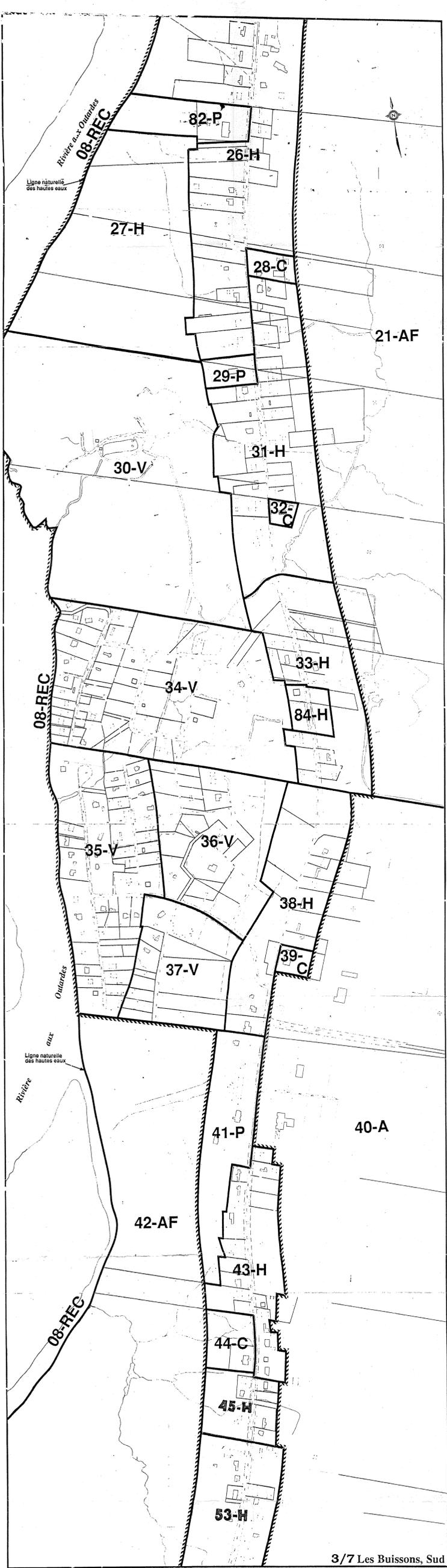
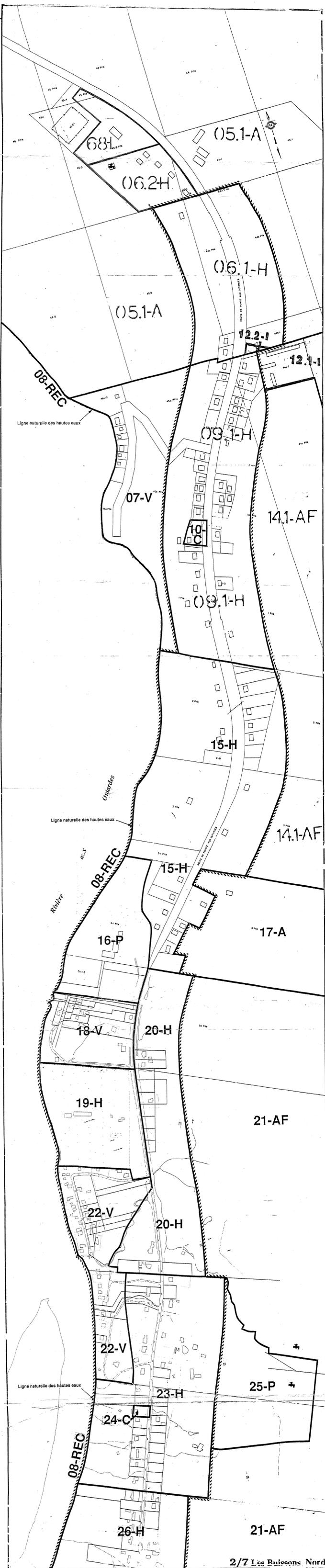
# Annexe

## Carte de la réserve aquatique projetée de Manicouagan



# ANNEXE I

**Zonage et affectation**



**MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-OUTARDES**

**PLAN DE ZONAGE**

Habitation .....	H
Commercial et service .....	C
Multifonctionnel .....	M
Public et institutionnel .....	P
Agro-forestier .....	AF
Agricole .....	A
Villégiature .....	V
Industriel .....	I
Récréatif .....	REC

Source d'alimentation en eau potable .....	+
Site archéologique .....	*
Talus sujet à l'érosion .....	
Écran tampon .....	□□□□□
Périmètre d'urbanisation .....	=====
Limite de zone .....	=====
Limite municipale .....	-----
02-F Numéro d'identification de la zone	

— Groupe d'usage

Le plan fait partie intégrante du règlement no: 155-91  
 oua la cote no: 1-A2 et A3. Authentifié le: \_\_\_\_\_  
 Adopté le: \_\_\_\_\_  
 Secrétaire trésorier (ère)

REG. NO	MISE A JOUR	DATE
155-91	02-P	20-10-92
233-98	02-P	13-09-97
255-99	12-C, 24-C	02-11-98
283-01	12-C, 24-C	
261-01		
266-02		
277-02		
286-07		



# MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-OUTARDES

## PLAN DE ZONAGE

Habitation .....	H
Commercial et service.....	C
Multifonctionnel .....	M
Public et institutionnel.....	P
Agro-forestier .....	AF
Agricole .....	A
Villégiature .....	V
Industriel.....	I
Récréatif .....	REC

Source d'alimentation en eau potable.....	+
Site archéologique.....	⊠
Talus sujet à l'érosion .....	~~~~~
Écran tampon.....	□□□□□
Périmètre d'urbanisation .....	-----
Limite de zone.....	-----
Limite municipale.....	-----

02-F Numéro d'identification de la zone

└─┬─┘  
Groupe d'usage

Ce plan fait partie intégrante du règlement no : 155-91

REGL. NO	MISE A JOUR	DATE
716-89	70-C	05/01/97
817-89	63-I	05/01/97
233-88	aire aplan.	02/11/88
244-89	6E-H, 6E-H, 72-A, 60-A	
272-00	6E-H, 6E-H, 72-A, 60-A	
461-01	MOUV. DE TERRAIN	
466-01	60-A et 67-P	
265-02	60-A et 67-P	

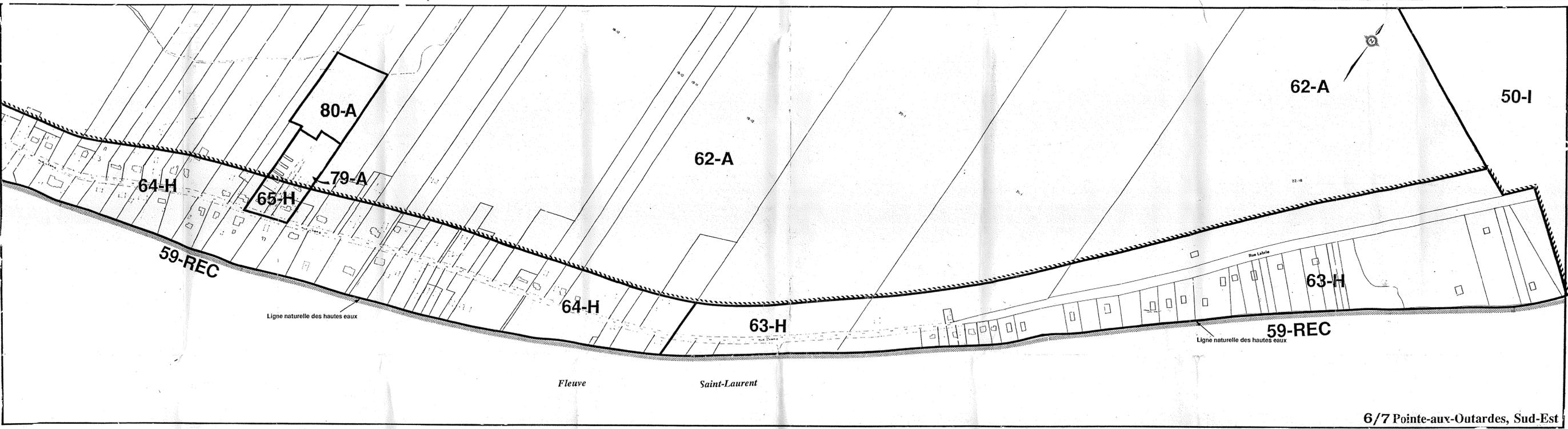
Urbanique Inc.  
61 D'Ardenne  
Ottawa, Ont.  
G1R 4J2

0 50m 25 0 50 100m

1 : 2 500



5/7 Pointe-aux-Outardes, Sud-Ouest



6/7 Pointe-aux-Outardes, Sud-Est

# MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-OUTARDES

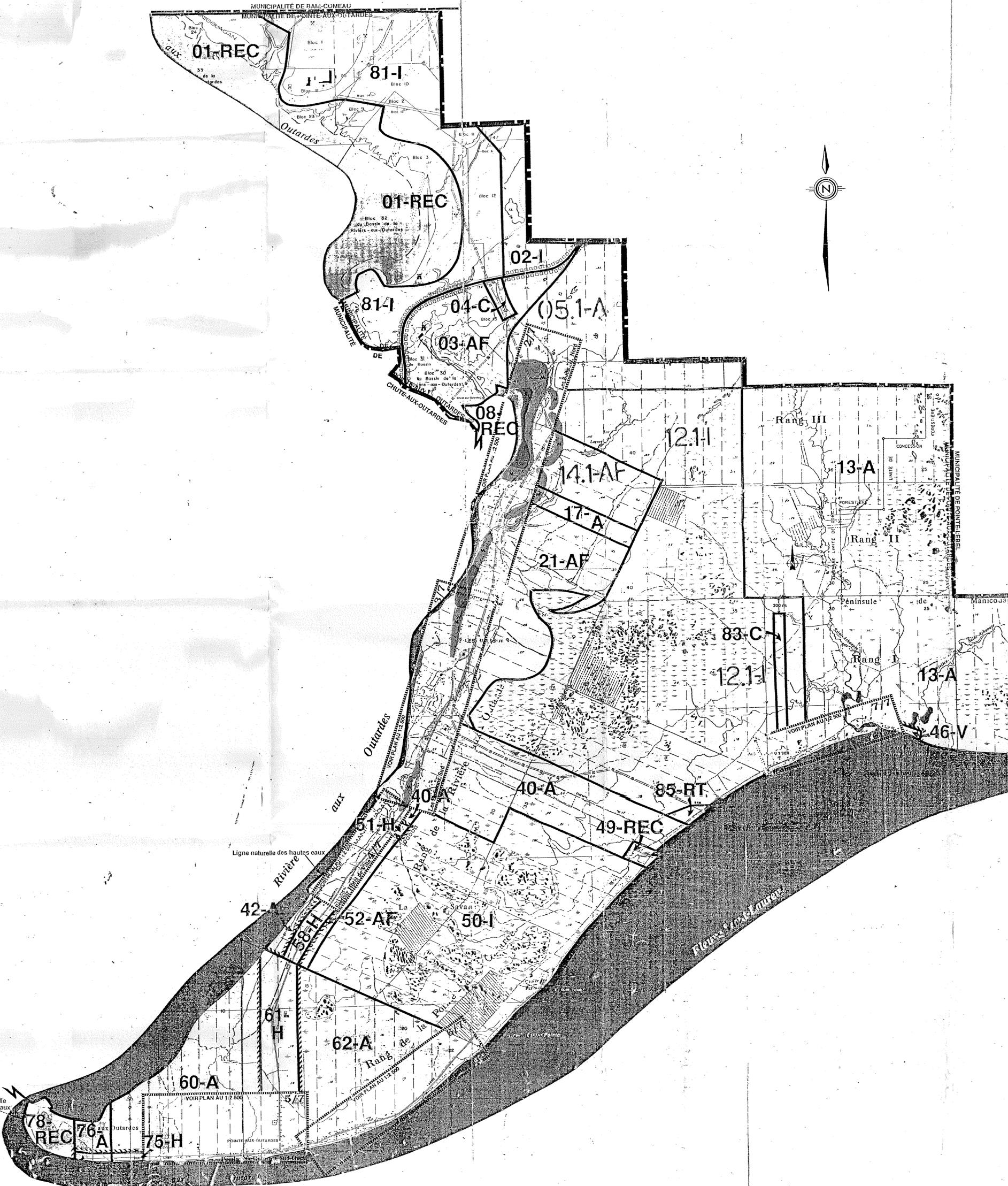
## PLAN DE ZONAGE

Habitation .....	H
Commercial et service .....	C
Multifonctionnel .....	M
Public et institutionnel .....	P
Agro-forestier .....	AF
Agricole .....	A
Villégiature .....	V
Industriel .....	I
Récréatif .....	REC

Source d'alimentation en eau potable .....	+
Site archéologique .....	⋈
Talus sujet à l'érosion .....	~~~~~
Glissement de terrain .....	▨
Écran tampon .....	▨▨▨▨
Périmètre d'urbanisation .....	▨▨▨▨▨▨
Limite de zone .....	▨▨▨▨▨▨
Limite municipale .....	▨▨▨▨▨▨

02-F Numéro d'identification de la zone

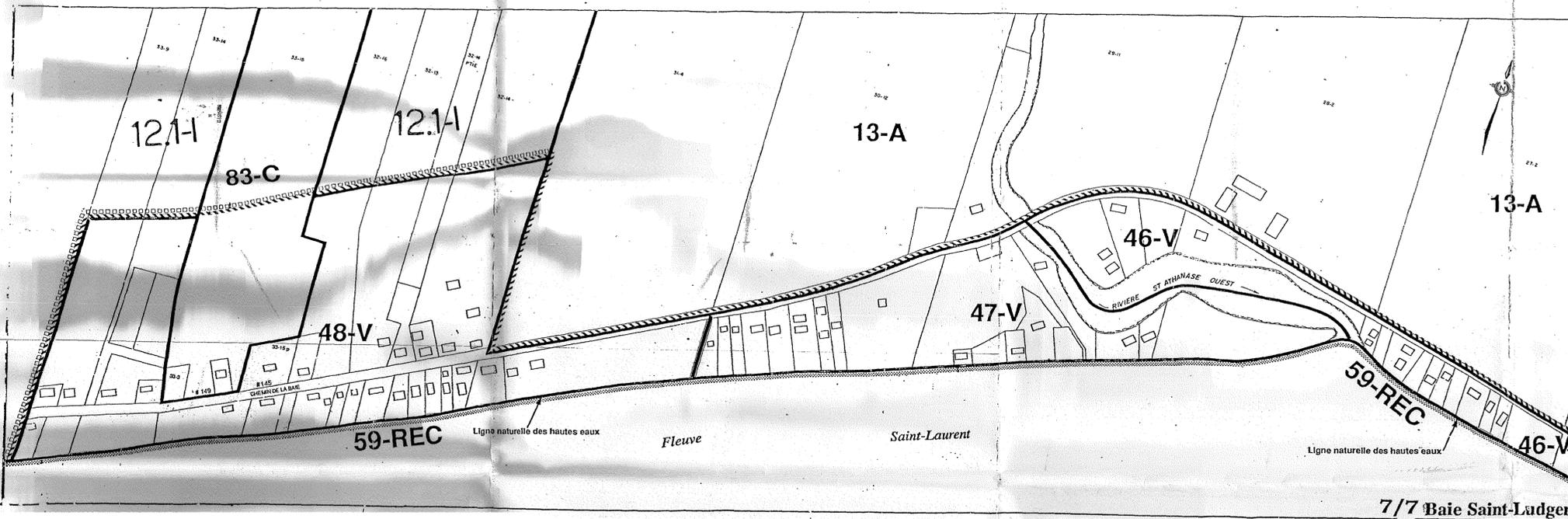
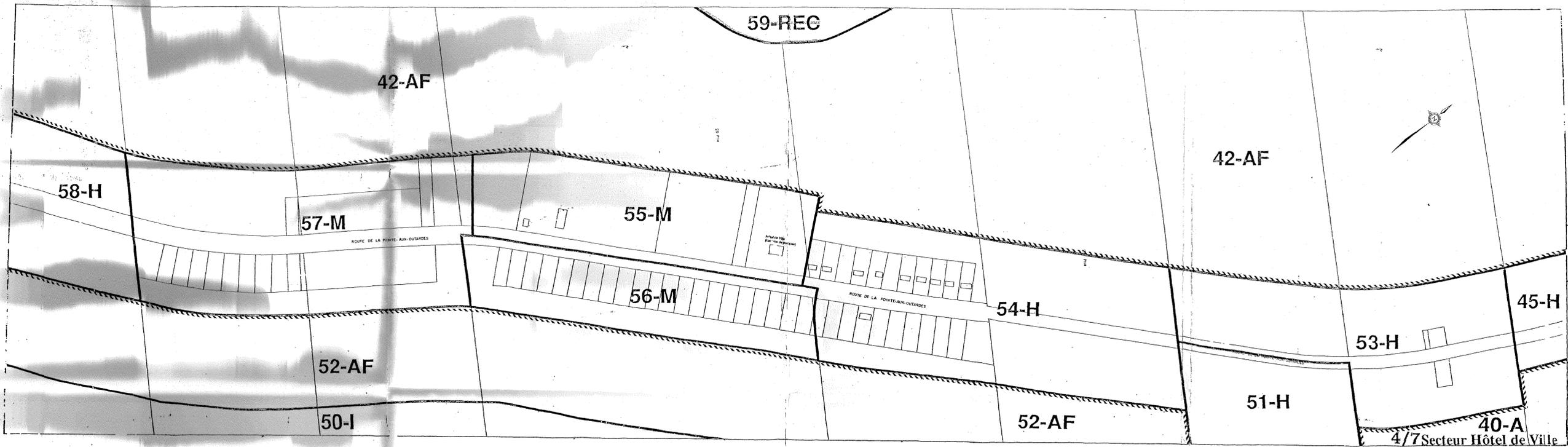
┌ Groupe d'usage



Ce plan fait partie intégrante du règlement no. 155-91  
sous la cote no. A-1  
Adopté le \_\_\_\_\_ Authentifié le \_\_\_\_\_  
Maire \_\_\_\_\_  
Secrétaire trésorier (bre) \_\_\_\_\_

RECL. NO	MISE A JOUR	DATE
191-93	81-I	13/07/93
195-93	85-RT	20/10/93
233-98	85-RT	02/11/98
233-98	mouv. terrain	02/11/98
246-99	65-H, 66-H, 79-A, 80-A	
252-00	65-H, 66-H, 79-A, 80-A	
255-00	6-P, 39-C	
259-07	2-1 et 21-AF	
261-00		
266-02	MOUV. DE TERRAIN	
269-06	60-A, RT 87-P	
277-06	AGRICOLE	
286-07		





### MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-OUTARDES

#### PLAN DE ZONAGE

Habitation .....	H
Commercial et service .....	C
Multifonctionnel .....	M
Public et institutionnel .....	P
Agro-forestier .....	AF
Agricole .....	A
Villégiature .....	V
Industriel .....	I
Récréatif .....	REC

Source d'alimentation en eau potable ..... **+**

Site archéologique ..... **K**

Talus sujet à l'érosion ..... **|||||**

Ecran tampon ..... **□□□□**

Périmètre d'urbanisation ..... **-----**

Limite de zone ..... **=====**

Limite municipale ..... **-----**

02-F Numéro d'identification de la zone

Groupe d'usage	REG. NO	MOIS A JOUR	DATE
	253-38	83-C	02-11-98
	251-25	13-A	
	251-56	MIXTE DE TERRAIN	
	252-02		

Ce plan fait partie intégrante du règlement no 155-94  
sous la cote no : A-981A-Z

Adopté le ..... Authentifié le .....

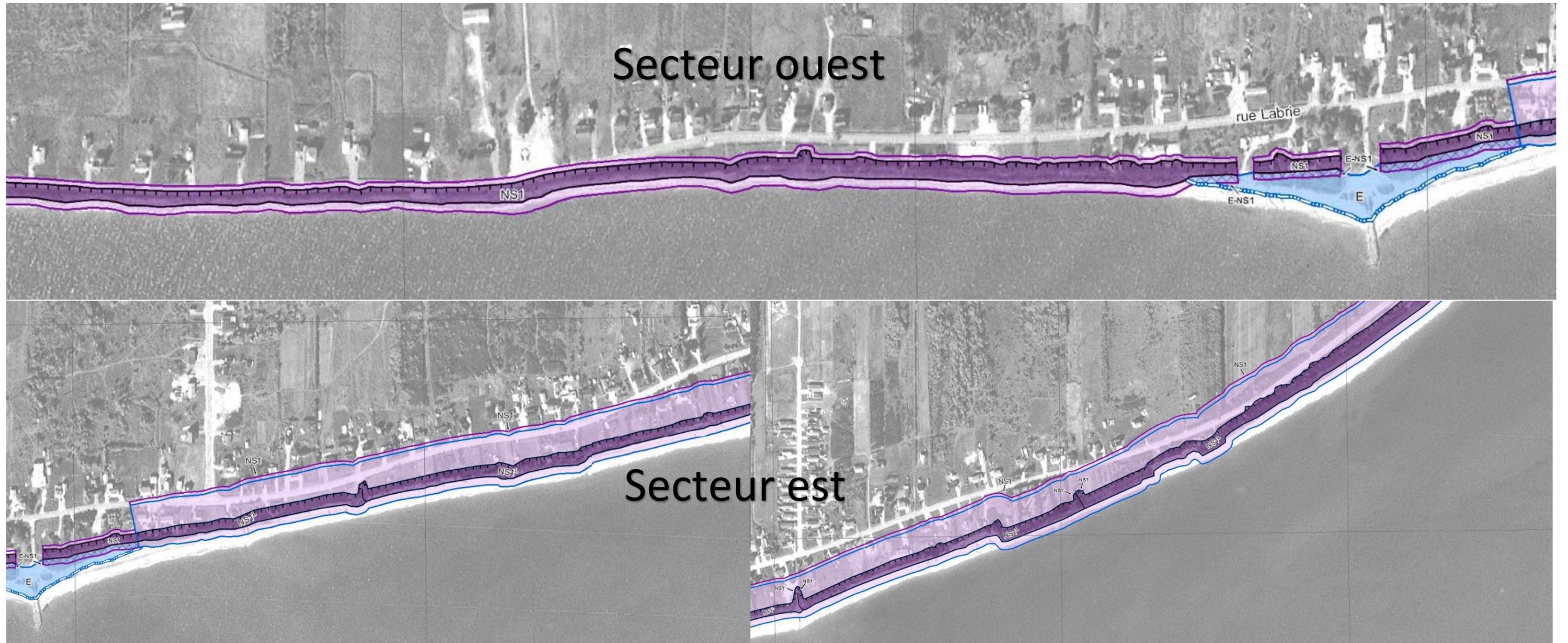
Maire .....  
Secrétaire trésorier (bre) .....

60m 25 0 50 100m  
**1 : 2 500**

**U** Urbalique Inc.  
61 D'Aurore  
Québec, Qc  
G1R 4C2

## ANNEXE J

**Cartes des zones de contraintes (tirée du MTQ)**



**Zones de contraintes relatives aux glissements de terrain et à l'érosion des berges du fleuve et du golfe du Saint-Laurent**

- |  |  |  |  |
|--|--|--|--|
|  | Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique.  |  | Zone E pouvant également être affectée par l'étalement de débris de glissement provenant d'une zone adjacente NA1.   |
|  | Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique.   |  | Zone E sensible aux interventions d'origine anthropique.   |
|  | Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.  |  | Zone E pouvant également être affectée par l'étalement de débris de glissement provenant d'une zone adjacente NS1.   |
|  | Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.  |  | Zone composée de sols à prédominance argileuse, située au sommet des talus, pouvant être emportée par un glissement de terrain de grande étendue.  |
|  | Zone composée de dépôts meubles dont le talus a approximativement moins de 5 mètres de hauteur et est susceptible de subir des reculs sous l'effet de l'érosion associée au fleuve et au golfe du Saint-Laurent. |  | Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones RA1 Sommet.  |
|  | Zone NA1 susceptible de subir des reculs sous l'effet de l'érosion associée au fleuve et au golfe du Saint-Laurent.  |  | Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue. |
|  | Zone NS1 susceptible de subir des reculs sous l'effet de l'érosion associée au fleuve et au golfe du Saint-Laurent.  |  | Zone E pouvant également être affectée par l'étalement de débris de glissement de terrain provenant d'une zone RA1 Sommet.   |

- Zone composée de sols à prédominance argileuse, pouvant hypothétiquement être affectée par des glissements de terrain de grande étendue.
- Sommet du talus
- Base du talus
- Ligne de côte
- Limite du relevé lidar aéroporté

**Note:** Les zones foncées correspondent aux talus tandis que les zones claires représentent les bandes de protection à la base et au sommet des talus.

# ANNEXE K

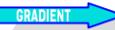
**Aires de protection des puits – secteur La Pointe**

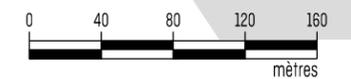


# akifer

GÉNIE-CONSEIL / HYDROGÉOLOGIE / ENVIRONNEMENT

## LÉGENDE

-  Puits municipal
-  Piézomètre
-  Aire d'alimentation (Aire de protection éloignée)
-  Aire de protection immédiate (rayon de 30 m)
-  Aire de protection intermédiaire bactériologique (isochrone 200 jours)
-  Aire de protection intermédiaire virologique (isochrone 550 jours)
-  Direction présumée de l'écoulement de l'eau souterraine
-  Cours d'eau et direction de l'écoulement



CLIENT :

MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-OUTARDES

PROJET :

ÉTUDE HYDROGÉOLOGIQUE

TITRE :

FIGURE 4  
AIRES DE PROTECTION DES PUIITS - SECTEUR LA POINTE

DOSSIER N° : 15223-101	ÉCHELLE : 1 : 4 000	DATE : 2015-11-11
VÉRIFIÉ PAR : G.CARRIER	DESSINÉ PAR : K.MARTEL	APPROUVÉ PAR : G.MICHAUD
FORMAT : 11 X 17	RÉFÉRENCE(S) : ORTHOPHOTO 01817-122 F6	FICHER : 15223-101.dwg / F4

# ANNEXE L

Étude de potentiel archéologique

# Pointe-aux-Outardes / CIMA+

## Projet de stabilisation des berges à Pointe-aux-Outardes

Étude de potentiel archéologique

Version finale

préparée par :



Consultants en Patrimoine et Archéologie  
1013, Laurent-Leroux, L'Assomption (Québec), J5W 6H5  
1523, Frédéric-Moisan, Québec (Québec), G2G 1X7  
[patrimoine\\_experts@videotron.ca](mailto:patrimoine_experts@videotron.ca)

**Novembre 2011**

## ÉQUIPE DE RÉALISATION

### Patrimoine Experts s.e.n.c.

Josée Villeneuve      archéologue (recherche, analyse et rédaction)

Alain Prévost          anthropologue-archéologue (recherche, analyse et rédaction)

Robert Nadeau        archéologue (recherche et analyse)

## TABLE DES MATIÈRES

<b>LISTE DES FIGURES .....</b>	<b>III</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX .....</b>	<b>IV</b>
1.1 Mandat et contenu de l'étude	1
1.2 Localisation et description de la zone d'étude	1
1.3 État des connaissances en archéologie	3
1.3.1 Sites archéologiques du secteur de la péninsule de Manicouagan	4
1.3.2 Sites archéologiques du secteur de Baie-Comeau	5
1.3.3 Sites archéologiques du secteur de la Rivière-aux-Outardes sud	9
1.3.4 Sites archéologiques du secteur de Ragueneau	11
<b>2.0 MÉTHODOLOGIE.....</b>	<b>13</b>
2.1 Les objectifs	13
2.2 Le potentiel archéologique amérindien (préhistorique et historique)	13
2.3 Le potentiel archéologique euroquébécois	14
<b>3.0 MILIEU PHYSIQUE.....</b>	<b>15</b>
3.1 Physiographie du secteur à l'étude (site des travaux)	15
<b>4.0 L'OCCUPATION AMÉRINDIENNE.....</b>	<b>16</b>
4.1 L'habitabilité	16
4.2 La présence amérindienne	16
4.3 Le potentiel archéologique amérindien	20
4.3 Recommandations	21
<b>5.0 L'OCCUPATION EUROQUÉBÉCOISE.....</b>	<b>22</b>
5.1 Le potentiel archéologique euroquébécois	22
5.2 Recommandations	23
<b>6.0 RECOMMANDATIONS ET CONCLUSION .....</b>	<b>24</b>
<b>7.0 OUVRAGES CONSULTÉS OU CITÉS.....</b>	<b>25</b>

## LISTE DES FIGURES

Figure 1:	Localisation de la zone d'étude (trait rouge) et du site des travaux (bande jaune)	2
Figure 2:	Photographie aérienne du 24 mai 1950, montrant le site des travaux (source : Photothèque nationale de l'air, échelle 1 / 40 000)	2
Figure 3:	Photographie aérienne du 30 août 1982, montrant le site des travaux (source : Photothèque nationale de l'air, échelle 1 / 20 000)	3
Figure 4:	Localisation des sites archéologiques du secteur de la péninsule de Manicouagan (source ISAQ)	4
Figure 5:	Localisation des sites archéologiques du secteur de Baie-Comeau (source ISAQ)	5
Figure 6:	Localisation des sites archéologiques du secteur de la Rivière-aux-Outardes sud (source ISAQ)	9
Figure 7:	Localisation des sites archéologiques du secteur de Ragueneau (source ISAQ)	11

## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1: Identification et description des sites archéologiques du secteur de la péninsule de Manicouagan	4
Tableau 2: Identification et description des sites archéologiques du secteur de Baie-Comeau	6
Tableau 3: Identification et description des sites archéologiques du secteur de la Rivière-aux-Outardes sud	9
Tableau 4: Identification et description des sites archéologiques du secteur de Ragueneau	11

## 1.0 INTRODUCTION

### 1.1 Mandat et contenu de l'étude

La firme Patrimoine Experts s'est vue confier le mandat de réaliser une étude de potentiel archéologique dans le cadre de l'étude d'impact pour le projet de stabilisation des berges à Pointe-aux-Outardes. Comme les travaux d'aménagement seront très localisés, il a été convenu que l'étude de potentiel porterait sur le site des travaux et non sur l'ensemble de la zone d'étude (figure 1).

Cette étude présentera une synthèse de l'histoire de l'occupation humaine dans la zone d'étude, en tenant compte de l'évolution du paysage naturel et culturel. À partir des données colligées et de leur analyse, cette étude déterminera si des traces résiduelles d'occupation humaines sont susceptibles d'être présentes dans les limites du site des travaux. Enfin, des recommandations seront présentées quant à la méthodologie et aux techniques à employer pour vérifier le potentiel archéologique et pour sauvegarder les ressources archéologiques qui pourraient être menacées par la réalisation de ce projet.

### 1.2 Localisation et description de la zone d'étude

La Côte-Nord est divisée en trois ensembles physiographiques : le plateau laurentien, le piémont laurentien et les basses-terres du Saint-Laurent. La péninsule de Manicouagan fait partie de ce dernier groupe. C'est une plaine côtière sablonneuse dont les dénivellations moyennes sont inférieures à 30 m (Berthold 2010). Pointe-aux-Outardes y occupe un emplacement au sud, sur une terrasse fluviale, en front du fleuve Saint-Laurent. La péninsule est encadrée par deux importantes rivières : la Rivière-aux-Outardes à l'ouest et la rivière Manicouagan à l'est. Ces cours d'eau et d'autres comme la rivière Franquelin fournissent à la Côte-Nord des voies de pénétration et un accès aux ressources de l'arrière-pays.

Le secteur à l'étude qui correspond pour l'archéologie au site des travaux se situe à Pointe-aux-Outardes du côté sud de la rue Labrie, en arrière des bâtiments actuels. Cette étroite bande débute à l'est du quai s'étend sur environ 1 700 m. Elle comprend le haut de plage (micro-falaise) et la haute-plage, soit une largeur estimée de 20 à 30 m. Cette bande de terrain n'est pas rectiligne puisqu'elle épouse les contours changeants de la plage et qu'elle doit supporter les aménagements liés aux bâtiments installés au sud de la rue Labrie. La plupart de ceux-ci semblent s'être installés à cet endroit entre 1950 et 1982 comme l'indique la comparaison des deux photos aériennes (figures 2 et 3). Le côté nord de la rue Labrie regroupe le bas des lots originaux du canton de Manicouagan 22 à 41.

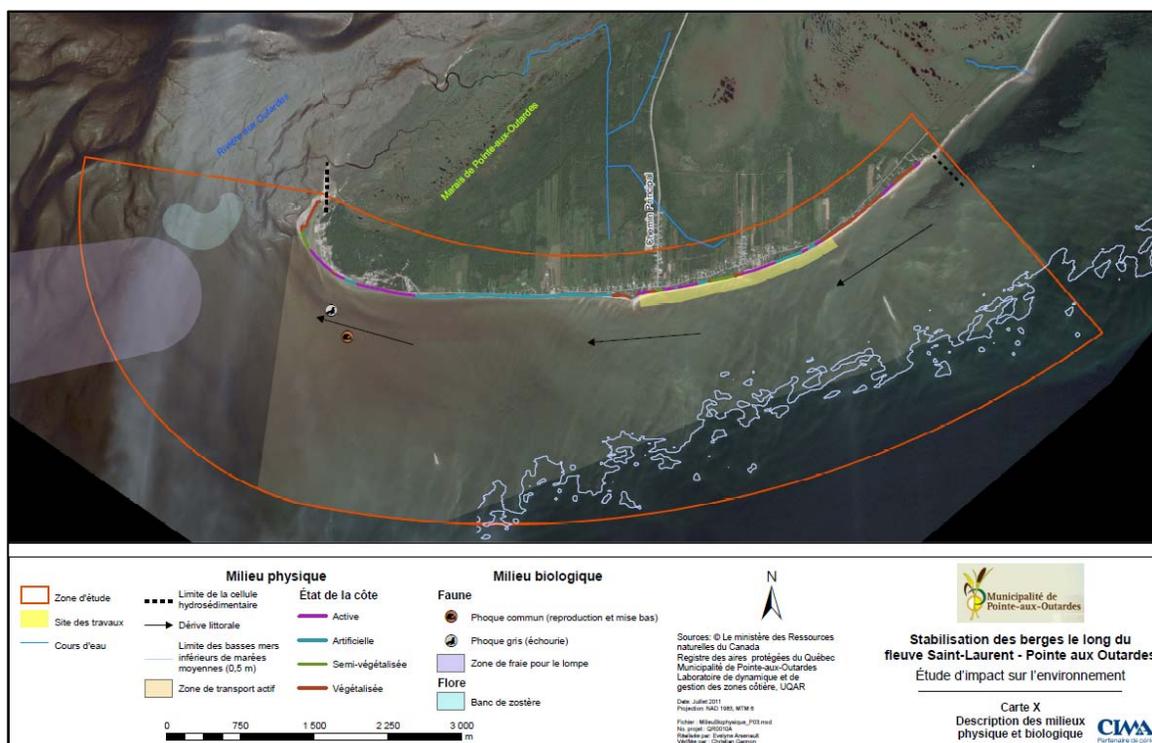


Figure 1 : Localisation de la zone d'étude (trait rouge) et du site des travaux (bande jaune)



Figure 2 : Photographie aérienne du 24 mai 1950, montrant le site des travaux (source : Photothèque nationale de l'air, échelle 1 / 40 000)



Figure 3 : Photographie aérienne du 30 août 1982, montrant le site des travaux (source : Photothèque nationale de l'air, échelle 1 / 20 000)

### 1.3 État des connaissances en archéologie

L'examen du registre de l'inventaire des sites archéologiques du Québec (ISAQ) du ministère de la Culture, des Communications et de la condition féminine du Québec (MCCCFO), indique qu'entre 1976 et 2011, sept inventaires archéologiques ont été menés dans l'ensemble du territoire adjacent à la municipalité de Pointe-aux-Outardes, soit à l'intérieur d'une zone mesurant environ 30 km de longueur par 20 km de largeur, s'étendant de Ragueneau à Baie-Comeau. De celles-ci, deux inventaires archéologiques concernent plus particulièrement Pointe-aux-Outardes : l'inventaire des archéologues Denis Émond et André Cyr (1979) à la Pointe-du-Bout et celui de l'archéologue Jean-Yves Pintal (2003e) le long du Chemin Principal qui relie la route 138 à la rue Labrie. Aucune de ces deux expertises n'a permis la mise au jour d'un site archéologique dans les limites de la municipalité de Pointe-aux-Outardes.

Par ailleurs, la consultation du registre (ISAQ) révèle un total de 44 sites archéologiques situés dans un territoire adjacent à l'aire d'étude. De ces sites, aucun ne se retrouve dans l'aire d'étude (site des travaux). Les sites répertoriés ont été répartis en quatre secteurs (péninsule de Manicouagan ; Baie-Comeau ; Rivière-aux-Outardes sud et Ragueneau) déterminés par leur distance et leur localisation en relation avec le secteur à l'étude (site des travaux). Les caractéristiques privilégiées pour chacun des sites sont l'altitude, la localisation et les détails pertinents au contenu du site (matériel archéologique et structure d'aménagement). L'analyse de ces données permet d'évaluer le potentiel archéologique du site des travaux de Pointe-aux-Outardes en fonction de sa localisation relativement aux autres sites régionaux et aux occupations déjà connues sur le territoire.

### 1.3.1 Sites archéologiques du secteur de la péninsule de Manicouagan

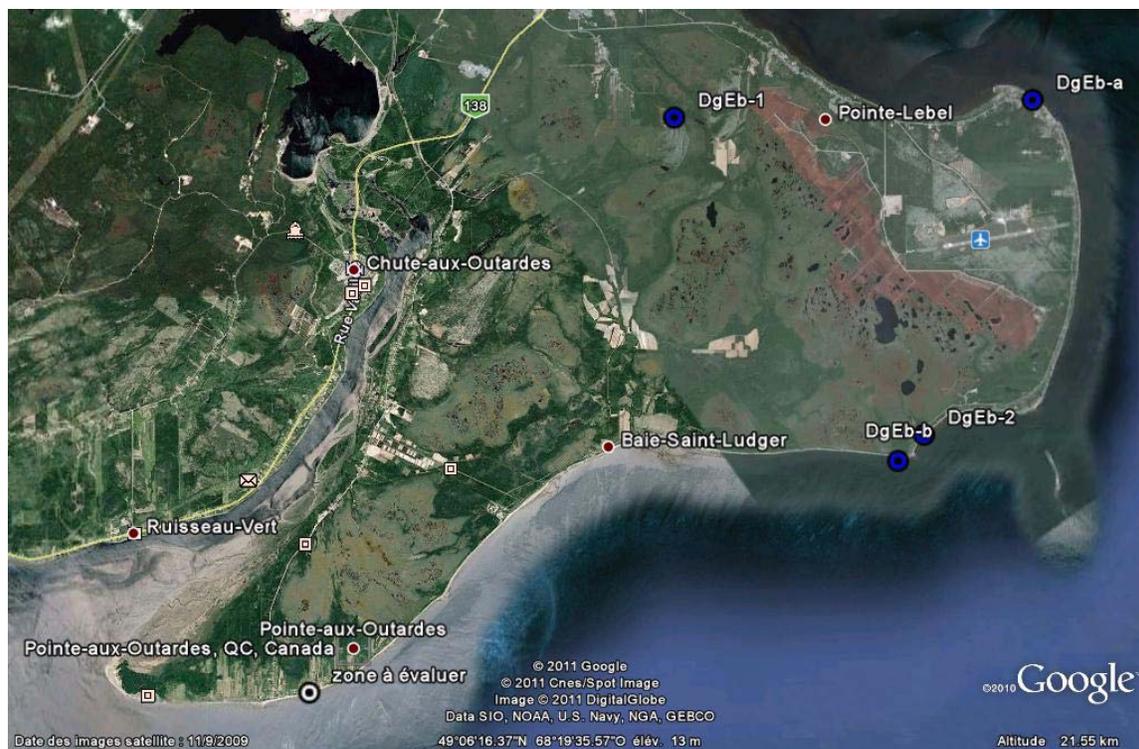


Figure 4 : Localisation des sites archéologiques de la péninsule de Manicouagan (source ISAQ).

Tableau 1 : Identification et description des sites archéologiques du secteur de la péninsule de Manicouagan				
Nom	Alt.	Localisation	Identité culturelle	Détails
DgEb-a	3	Sur la rive sud de la rivière Manicouagan, à son embouchure. Près du 21, rue Chouinard à Pointe-Label	Amérindienne préhistorique indéterminée (12 000 à 450 ans AA)	Découverte fortuite d'une hache polie
DgEb-b		Au sud-ouest de Pointe Paradis sur les battures, à Pointe-Label	Euroquébécoise indéterminée	Découverte fortuite d'une épave submergée
DgEb-1	30	À quelques kilomètres au nord de l'embouchure de la rivière Saint-Athanase, à Pointe-aux-Outardes	Amérindienne préhistorique indéterminée (12 000 à 450 ans AA)	Éclats de débitage
DgEb-2		Sur la plage de Pointe Paradis, à l'ouest du ruisseau, dans l'Anse à la Peinture, à Pointe-Label.	Amérindienne préhistorique indéterminée (12 000 à 450 ans AA)	Découverte fortuite d'une pointe de projectile

Les sites archéologiques répertoriés sur la péninsule de Manicouagan sont situés à une distance moyenne de 14 à 19 km du site des travaux, vers l'est. Parmi ceux-ci, trois (**DgEb-a**, **DgEb-1**, **DgEb-2**) correspondent à des occupations amérindiennes préhistoriques indéterminées (12 000 à 450 ans AA) et le dernier site (**DgEb-b**) correspond, pour sa part, à une épave submergée de la période euroquébécoise indéterminée (voir tableau 1). Deux de ces sites (**DgEb-a** et **DgEb-2**) se retrouvent dans un contexte de plage, un dans un contexte de battures (**DgEb-b**) tandis que le quatrième se trouve à l'intérieur des terres à une altitude d'environ 30 mètres (**DgEb-1**).

En raison de similitudes environnementales (haut de plage (micro-falaise) et la haute-plage) des sites archéologiques **DgEb-a** et **DgEb-2** avec la zone à l'étude (site des travaux), ces derniers fournissent une indication quand au type d'établissement (amérindien préhistorique) qu'il est plausible de mettre au jour dans ce contexte.

### 1.3.2 Sites archéologiques du secteur de Baie-Comeau

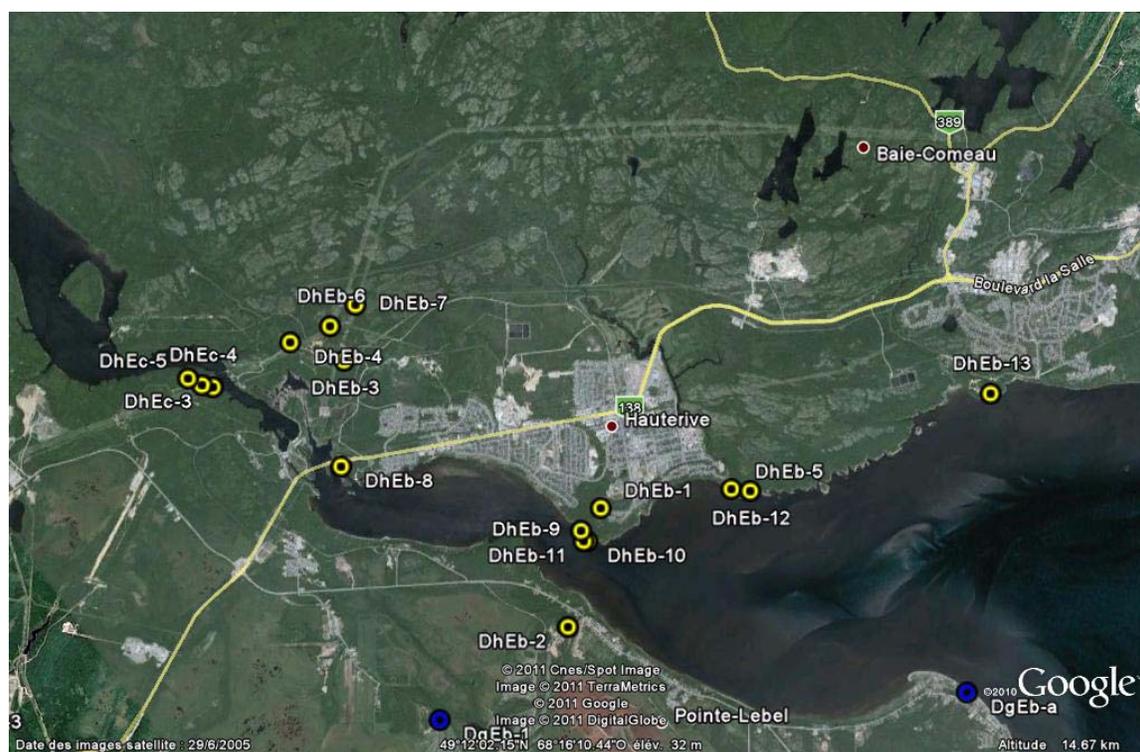


Figure 5 : Localisation des sites archéologiques de Baie-Comeau (source ISAQ)

Nom	Alt.	Localisation	Identité culturelle	Détails
DhEb-1	46	Sur le campus du Cégep de Baie-Comeau. Sur la rive est de la rivière Manicouagan, dans le haut du parc de la Falaise	Amérindienne préhistorique archaïque ancien ou inférieur (9500 à 7 000 ans AA) ; Amérindienne préhistorique archaïque moyen (7000 à 5 500 ans AA).	Foyers, atelier de taille
DhEb-2	45	Rive ouest, près de l'embouchure de la rivière Manicouagan à Pointe-aux-Outardes	Amérindienne préhistorique indéterminée (12 000 à 450 ans AA)	Éclats de débitage, couteau (biface) en pierre
DhEb-3	60	Rive est de la rivière Manicouagan, près de son embouchure à Baie-Comeau	Amérindienne préhistorique indéterminée (12 000 à 450 ans AA)	Fragments d'outils en pierre et éclats de débitage
DhEb-4	60	Rive est de la rivière Manicouagan, près de son embouchure à Baie-Comeau	Amérindienne préhistorique indéterminée (12 000 à 450 ans AA)	Éclats de débitage
DhEb-5		Rive ouest de la rivière Amédée à Baie-Comeau	Euroquébécoise (1900-1950)	Moulin, poste de traite céramique, métal
DhEb-6	50	1,10 kilomètre au nord-est d'une baie de la rivière Manicouagan à Baie-Comeau	Amérindienne préhistorique archaïque (9 500 à 3 000 ans AA)	Éclats de débitage
DhEb-7	60	1,65 kilomètre au nord-est d'une baie de la rivière Manicouagan à Baie-Comeau	Amérindienne préhistorique archaïque (9 500 à 3 000 ans AA) ; Amérindienne préhistorique sylvicole moyen (2 400 à 1 000 ans AA)	Couteau (biface) en pierre et éclats de débitage
DhEb-8	7	Parc des Explorateurs, à 5 mètres de la rivière Manicouagan au nord et à 25 mètres au nord-ouest d'un stationnement sur un cran rocheux à Baie-Comeau	Amérindienne préhistorique archaïque (9 500 à 3 000 ans AA)	Foyers, éclats de débitage
DhEb-9	10	Sur un replat dans la baie au sud ouest du parc de la Falaise à Baie-Comeau	Amérindienne préhistorique archaïque (9 500 à 3 000 ans AA)	Foyers, éclats de débitage, couteau (biface) en pierre
DhEb-10	10	Sur le replat entre la baie au nord ouest et DhEb-9 du parc de la Falaise à Baie-Comeau	Amérindienne historique ancien (1500 à 1899)	Foyer, poêle, couteau, grattoir, éclats de débitage, pierres à fusil
DhEb-11	5	Parc de la Falaise, au nord ouest d'une large baie et à l'est du cran rocheux à Baie-Comeau	Amérindienne préhistorique sylvicole supérieur (1 000 à 450 ans AA)	Foyers, grattoir, racloir, couteau (biface), hache, pointe, percuteur, mortier, éclats de débitage

DhEb-12	15	Dans le sentier principal qui relie la rivière Amédée au fleuve à Baie-Comeau	Amérindienne préhistorique archaïque (9 500 à 3 000 ans AA) ; Euroquébécoise (1800-1899) Euroquébécoise (1900-1950)	Foyers, habitation, céramique euro-québécoise, verre, bouteille, clou, éclats de débitage
DhEb-13	5	Près de l'embouchure de la rivière Manicouagan, au sud de la station de pompage sur le boulevard Schmon à Baie-Comeau	Amérindienne préhistorique sylvicole supérieur (1 000 à 450 ans AA) ; Amérindienne historique ancien (1500 à 1899) Euroquébécoise (1760-1899)	Fragments d'outils en pierre, éclats de débitage, couteau Céramique euro-québécoise, pipe, bouteille, verre.
DhEc-3	50	150 mètres de la rive ouest de la rivière Manicouagan, en amont du barrage McCormick	Amérindienne préhistorique archaïque (9 500 à 3 000 ans AA)	Éclats de débitage
DhEc-4	55	375 mètres de la rive ouest de la rivière Manicouagan, en amont du barrage McCormick	Amérindienne préhistorique archaïque (9 500 à 3 000 ans AA)	Couteau (biface) en pierre, pointe, éclats de débitage
DhEc-5	60	550 mètres de la rive ouest de la rivière Manicouagan, en amont du barrage McCormick	Amérindienne préhistorique indéterminée (12 000 à 450 ans AA)	Nucleus, éclats de débitage

Le secteur de Baie-Comeau compte 16 sites archéologiques (voir tableau 2). La portion centrale de ce secteur est située à environ 20,5 kilomètres au nord-est du secteur à l'étude. Neuf sites sont localisés à plus de 45 m au-dessus du niveau de la mer, tandis que les autres se situent entre 5 et 15 m d'altitude.

L'analyse des ces sites archéologiques à dominance amérindienne préhistorique montre que ces derniers se retrouvent à une altitude élevée (entre 45 m et 60 m) et se localisent en majorité à l'ouest de Hauterive, à proximité de la rivière Manicouagan, à l'exception des sites **DhEb-1** et **DhEb-2** qui eux, se situent respectivement à Hauterive et sur la rive ouest de la rivière Manicouagan.

Le site **DhEb-1**, localisé sur le plateau du parc de la Falaise, a livré un assemblage artefactuel composé de 39 outils en pierre, 2 893 éclats de débitage et des os calcinés répartis dans deux structures de combustion (foyers). L'analyse au carbone 14 (<sup>14</sup>C) d'un des foyers a livré la date de 7 410±110 ans AA, ce qui en fait un des plus anciens sites archaïques datés de la Haute-Côte-Nord. À cette époque, le niveau de la mer étant plus élevé, le plateau abritant le site constituait la rive de la rivière Manicouagan (Dubreuil 1987). Quant au site **DhEb-2**, celui-ci a donné quelques artefacts d'origine amérindienne préhistorique indéterminée (12 000 à 450 ans AA) en surface d'un sol perturbé.

Quatre autres sites à haute altitude sont localisés au nord-ouest de l'embouchure de la rivière Manicouagan. Les sites **DhEb-3** et **DhEb-4** ont livré des fragments d'outils en pierre et des éclats de débitage en surface d'un sol bouleversé ne pouvant être associés à une période culturelle amérindienne préhistorique précise. Le site **DhEb-6**, pour sa part, a fourni 200 éclats de débitage associés à la période de l'archaïque (9 500 à 3 000 ans AA) (Cérane 1989k) et le site **DhEb-7** a livré un couteau (biface) en pierre et des éclats de débitage. Ce dernier site comprend

une occupation à l'Archaique (9 500 à 3 000 ans AA) et une autre au Sylvicole moyen (2 400 à 1 000 ans AA) (Pintal 1995). Enfin, la liste des sites à haute altitude se complète avec trois autres sites situés sur la rive ouest de la rivière Manicouagan, à la hauteur du barrage McCormick. Ainsi, les sites **DhEc-3**, **DhEc-4** et **DhEc-5** ont livré du matériel amérindien préhistorique lithique (couteau (biface), pointe, nucleus et éclats de débitage) dans un sol remanié; deux sites (**DhEc-3**, **DhEc-4**) ont été attribués à la période de l'archaique ancien (9 500 à 7 000 ans AA) et le troisième (**DhEc-5**) est d'identité amérindienne préhistorique indéterminée (12 000 à 450 ans AA) (Cerane 1989k).

Par ailleurs, six sites archéologiques à composante amérindienne préhistorique et historique se situent à une altitude de moins de 15 m. À l'ouest de Hauterive, sur la rive est de la rivière Manicouagan, le site **DhEb-8** a livré des foyers et des éclats de débitage dans un sol non perturbé. Dans le parc de la Falaise, les sites **DhEb-9**, **DhEb-10** et **DhEb-11** ont aussi livré des foyers en association avec du matériel lithique varié (couteaux (bifaces), grattoirs, racloirs). Les sites **DhEb-8**, **DhEb-9** ont des composantes culturelles reliées à la période de l'Archaique (9 500 à 3 000 ans AA). le site **DhEb-11** est pour sa part associé à une occupation amérindienne préhistorique du Sylvicole supérieur (1 000 à 450 ans AA) et l'identité culturelle de **DhEb-10** est reliée à la période amérindienne historique ancienne (1500 à 1899).

Enfin, deux autres sites de faible altitude se localisent sur le littoral du fleuve au sud de Baie-Comeau. Le site **DhEb-12** a fait l'objet d'un inventaire et d'une fouille (Pintal 1994) qui ont permis la mise au jour de foyers et d'éclats de débitage attribuables à la culture de l'Archaique (9 500 à 3 000 ans AA). On y a aussi découvert des vestiges euroquébécois et des artefacts de la période 1800-1950. Quant à **DhEb-13**, les fouilles ont permis la découverte de divers outils lithiques et des éclats de débitage dans un contexte culturel associé au Sylvicole supérieur (1 000 à 450 ans AA) et à la période amérindienne historique (1500-1899). Notons également la présence d'artefacts euroquébécois (fragment de fourneau de pipe, tessons de vase, bille, verre, pierre à fusil) témoignant d'occupations euroquébécoises (1760-1899). Cette multiplicité des occupations observée dans un contexte stratigraphique intact fait l'intérêt du site (Dubreuil 1987) (Pintal 1996).

Souignons, en dernier lieu, le site euroquébécois **DhEb-5** localisé sur la pointe sud-est de Hauterive. Ce site dénommé le Vieux-Poste, correspond à un poste de traite, un moulin et une scierie datés du début du 20<sup>e</sup> siècle.

### 1.3.3 Sites archéologiques du secteur de la Rivière-aux-Outardes sud

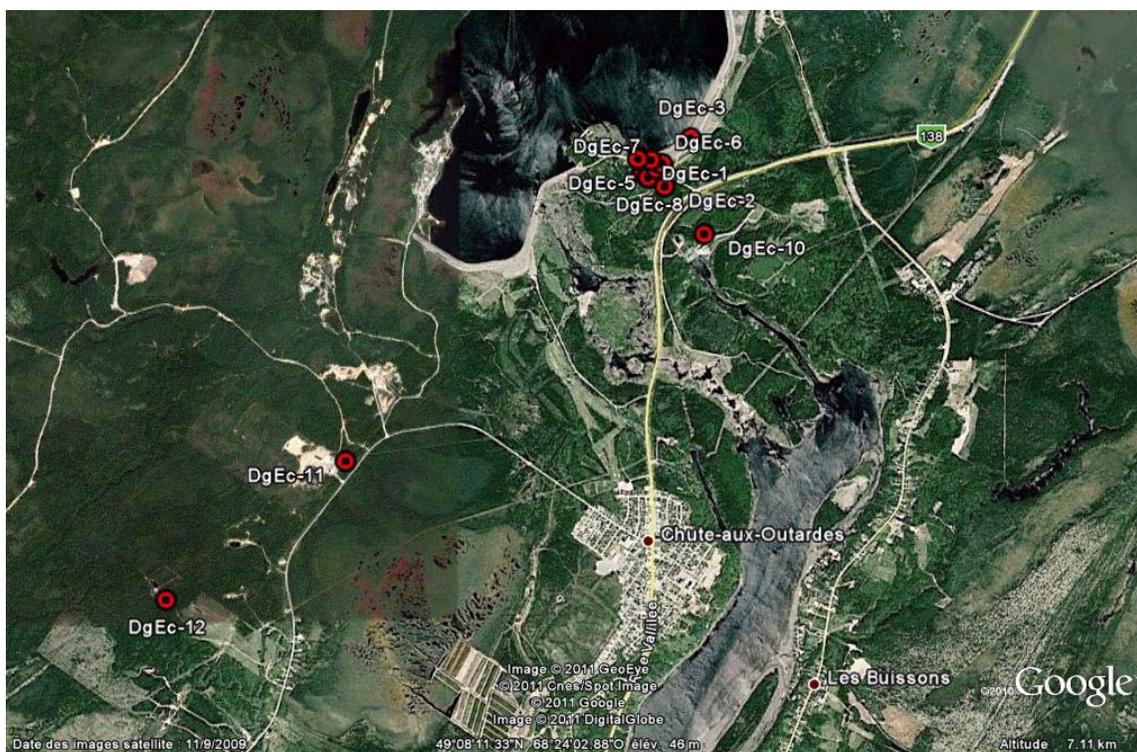


Figure 6 : Localisation des sites archéologiques de la Rivière-aux-Outardes sud (source ISAQ)

Tableau 3 : Identification et description des sites archéologiques du secteur de la Rivière-aux-Outardes sud				
Nom	Alt.	Localisation	Identité culturelle	Détails
DgEc-1	76	Rive est de la rivière aux Outardes, au nord de Chute-aux-Outardes	Amérindienne préhistorique sylvicole inférieur (3 000 à 2 400 ans AA)	Éclats de débitage
DgEc-2	76	Rive est de la rivière aux Outardes, à quelques kilomètres au nord de Chute-aux-Outardes	Amérindien préhistorique sylvicole inférieur (3 000 à 2 400 ans AA)	Couteau, biface, microlame, racloir, grattoir, pointe, perçoir, ébauche, éclats de débitage
DgEc-3	76	Rive est de la rivière aux Outardes à quelques kilomètres au nord de Chute-aux-Outardes	Amérindienne préhistorique sylvicole inférieur (3 000 à 2 400 ans AA)	Grattoir, ébauche, éclats de débitage
DgEc-4	76	Rive est de la rivière aux Outardes	Amérindienne préhistorique sylvicole inférieur (3 000 à 2 400 ans AA)	Grattoir, éclats de débitage

DgEc-5		Rive est de la rivière aux Outardes au nord du village Chute-aux-Outardes	Amérindienne préhistorique sylvicole inférieur (3 000 à 2 400 ans AA)	Couteau, biface, microlame, racloir, grattoir, pointe, perçoir, ébauche, éclats de débitage
DgEc-6	76	Rive est de la rivière aux Outardes, à quelques kilomètres au nord de Chute-aux-Outardes.	Amérindienne préhistorique sylvicole inférieur (3 000 à 2 400 ans AA)	Couteau, éclats de débitage
DgEc-7	76	Rive est de la rivière aux Outardes, à quelques kilomètres au nord de Chute-aux-Outardes	Amérindien préhistorique indéterminée (12 000 à 450 ans AA)	Éclats de débitage
DgEc-8	76	Rive est de la rivière aux Outardes, à quelques kilomètres au nord de Chute-aux-Outardes	Amérindienne préhistorique sylvicole inférieur (3 000 à 2 400 ans AA)	Couteau, racloir, grattoir, pointe, éclats de débitage
DgEc-9	76	Rive est de la rivière aux Outardes, à quelques kilomètres au nord de Chute-aux-Outardes	Amérindien préhistorique sylvicole inférieur (3 000 à 2 400 ans AA)	Ébauche, éclat de débitage, grattoir, racloir, pointe, microlame
DgEc-10		Rive est de la rivière aux Outardes, à quelques kilomètres au nord de Chute-aux-Outardes	Amérindien préhistorique indéterminée (12 000 à 450 ans AA)	Herminette
DgEc-11	76	À Chute-aux-Outardes, dans une gravière au nord-ouest de la ville.	Amérindienne préhistorique indéterminée (12 000 à 450 ans AA)	Éclat retouché
DgEc-12	73	Dans une gravière, à environ 500 mètres au nord de la rivière à la Truite.	Amérindienne préhistorique indéterminée (12 000 à 450 ans AA)	Fragment d'outil en pierre

Douze sites archéologiques ont été localisés dans la partie sud de la Rivière-aux-Outardes (voir tableau 3). La position centrale de la localisation de ces sites se situe à environ 10,5 km au nord du secteur à l'étude (site des travaux).

Les sites **DgEc-1** à **DgEc-10** sont localisés près de la Rivière-aux-Outardes, au nord de Chute-aux-Outardes, tandis que les sites **DgEc-11** et **DgEc-12** se retrouvent au sud-ouest de la municipalité. L'altitude de ces sites se situe entre 73 et 76 mètres. Leurs contextes archéologiques ont tous été bouleversés par les activités de machinerie lourde liées à la construction du barrage hydro-électrique sur la Rivière-aux-Outardes. Les travaux des archéologues Groison et Mandeville (1975) ont attribué à huit de ces sites (**DgEc-1** à **DgEc-6**, **DgEc-8** et **DgEc-9**) une affiliation culturelle au Sylvicole inférieur (3 000 à 2 400 ans AA). Le matériel artefactuel des autres sites (**DgEc-7**, **DgEc-10** à **DgEc-12**) n'a pas permis une affiliation aussi précise se contentant des les affilier à une période amérindienne préhistorique indéterminée (12 000 à 450 AA).

### 1.3.4 Sites archéologiques du secteur de Ragueneau

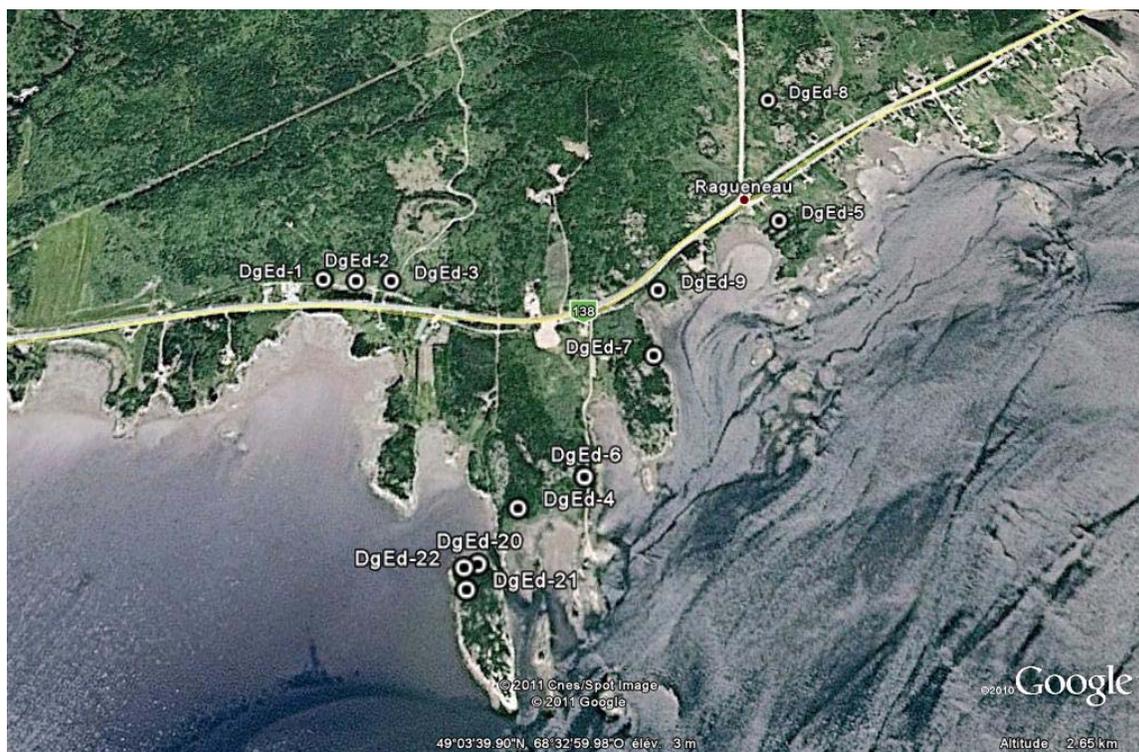


Figure 7 : Localisation des sites archéologiques de Ragueneau (source ISAQ)

Tableau 4 : Identification et description des sites archéologiques du secteur de Ragueneau				
Nom	Alt.	Localisation	Identité culturelle	Détails
DgEd-1	12	Sur une terrasse, donnant sur la baie à Chouinard, à environ 35 mètres du bord du fleuve à Ragueneau	Amérindienne préhistorique indéterminée (12 000 à 450 ans AA)	Éclats de débitage
DgEd-2	12	Sur une terrasse, donnant sur la baie à Chouinard, à environ 35 mètres du bord du fleuve à Ragueneau	Amérindienne préhistorique indéterminée (12 000 à 450 ans AA)	Pointes de projectiles, éclats de débitage
DgEd-3	8	Sur une terrasse, donnant sur la baie à Chouinard, à environ 54 mètres du bord du fleuve à Ragueneau	Amérindienne préhistorique indéterminée (12 000 à 450 ans AA)	fragment d'outil, éclats de débitage
DgEd-4	8	Sur un plateau rocheux, côtier, à environ 15 mètres du bord du fleuve dans la baie à Chouinard à Ragueneau	Amérindienne préhistorique sylvicole supérieur tardif (650 à 450 ans AA) ; Amérindienne historique ancien (1500 à 1899) ; Amérindienne préhistorique indéterminée (12 000 à 450 ans AA)	Éclats de débitage, pierre à fusil, cuir

Nom	Alt.	Localisation	Identité culturelle	Détails
DgEd-5	8	Au nord du Cap de Ragueneau, à environ 100 mètres du bord du fleuve.	Amérindienne préhistorique indéterminée (12 000 à 450 ans AA)	Couteau, éclats de débitage
DgEd-6	10	Sur un plateau rocheux, côtier, près du chemin menant à un grand quai et à environ 50 mètres du bord du fleuve dans la baie à Ti-Jos	Amérindienne préhistorique indéterminée (12 000 à 450 AA)	Fragment d'outil, éclats de débitage
DgEd-7	15	Sur un plateau rocheux, côtier, à l'est de la baie de Ti-Jos à environ 75 mètres du bord du fleuve	Amérindienne préhistorique indéterminée (12 000 à 450 ans AA)	Fragment d'outil, éclats de débitage, racloir
DgEd-8	19	À l'est du ruisseau "chez Tremblay" et à environ 250 mètres du bord du fleuve	Amérindienne préhistorique indéterminée (12 000 à 450 ans AA)	Fragment d'outil, éclats de débitage
DgEd-9	8	Sur un plateau rocheux, côtier, à l'est de la baie à Ti-Jos et à environ 45 mètres du bord du fleuve	Amérindienne préhistorique indéterminée (12 000 à 450 ans AA) ; Euroquébécoise indéterminée	Fragment d'outil, éclats, pierre à fusil, clou
DgEd-20	3	Palier de 3 mètres à l'extrémité nord de l'île Blanche	Amérindienne préhistorique sylvicole supérieur tardif (650 à 450 ans AA)	Tesson de vase, éclats de débitage
DgEd-21	12	Associé au palier de 12 à 15 mètres du tiers nord de l'île Blanche	Amérindienne préhistorique indéterminée (12 000 à 450 ans AA)	Outils en pierre polie
DgEd-22	6	Associé au palier de 6 mètres à l'extrémité nord de l'île Blanche, à 30 mètres au sud-ouest de DgEd-20	Amérindienne préhistorique indéterminée (12 000 à 450 ans AA)	Éclats de débitage

Douze sites archéologiques sont localisés dans le secteur de Ragueneau et la position centrale de ces sites est située à environ 10,5 km à l'ouest du secteur à l'étude (site des travaux) dans un contexte littoral fluvial comparable à celui de Pointe-aux-Outardes (voir tableau 4). L'ensemble de ces sites est localisé à une altitude inférieure à 20 mètres. Les sites **DgEd-1**, **DgEd-2** et **DgEd-3** sont situés sur une terrasse adjacente à la baie Chouinard. Ils ont livré des pointes de projectiles et des éclats de débitage dont le contexte culturel n'a pu être précisé au-delà d'amérindien préhistorique indéterminé (12 000 à 450 ans AA). Les sites **DgEd-4** à **DgEd-7** ainsi que **DgEd-9**, qui sont localisés sur des plateaux rocheux près du fleuve Saint-Laurent, au sud-ouest de Ragueneau, partagent tous également une identité amérindienne préhistorique indéterminée. Il est à noter que le site **DgEd-9** comprenait également du matériel euroquébécois dont la période chronologique reste indéterminée. Par contre, le site **DgEd-4** a fourni des éléments artefactuels permettant de relier ce site à la période du sylvicole supérieur tardif (650 à 450 ans AA) et à une occupation amérindienne historique (1500-1899). Le site **DgEd-8**, pour sa part, se situe à environ 250 m du fleuve et son altitude est de 19 m. L'identité culturelle du matériel collecté est amérindienne

préhistorique indéterminée (12 000 à 450 ans AA). Enfin, l'Île Blanche, au sud-ouest de Ragueneau, abrite trois sites. Deux de ceux-ci sont de culture amérindienne préhistorique indéterminée (12 000 à 450 ans AA) (DgEd-21 et DgEd-22) alors que le troisième (DgEd-20) a livré des tessons de vase et du matériel lithique le reliant au Sylvicole supérieur tardif (650 à 450 ans AA)

## 2.0 MÉTHODOLOGIE

### 2.1 Les objectifs

L'étude de potentiel archéologique est une approche théorique qui vise à identifier les emplacements où des sites archéologiques peuvent être présents dans une superficie prédéterminée. Les sites archéologiques sont souvent imperceptibles à la surface du sol, et l'étude de potentiel archéologique s'avère souvent nécessaire pour planifier la recherche archéologique. L'étude de potentiel peut permettre de localiser des zones où il est possible d'y découvrir des vestiges archéologiques.

L'étude de potentiel archéologique nécessite de recueillir toutes les données relatives à l'occupation humaine pendant les périodes préhistoriques et historiques. Ces données peuvent permettre de caractériser les occupations humaines dans divers contextes géographiques et paléogéographiques. Cette caractérisation permet de définir un ou des modèles prédictifs qui servent à déterminer et délimiter des zones à potentiel archéologique. Toutefois, en ce qui a trait aux contextes d'occupations humaines pendant la période euroquébécoise, ce sont des données d'archives, textuelles et cartographiques qui servent à cette détermination et délimitation des zones à potentiel archéologique.

L'étude de potentiel archéologique permet donc d'établir un corpus documentaire qui, appuyé par une cartographie, permet de comprendre l'évolution de l'organisation spatiale du paysage naturel et culturel dans un milieu donné. Elle fournit aussi un outil de gestion et de planification qui peut être utilisé dans le processus de sauvegarde et de mise en valeur des biens archéologiques.

L'étude de potentiel se subdivise en deux volets :

- Le potentiel archéologique amérindien (préhistorique et historique).
- Le potentiel archéologique euroquébécois.

### 2.2 Le potentiel archéologique amérindien (préhistorique et historique)

L'étude de potentiel archéologique amérindien vise à identifier, à l'aide de caractéristiques environnementales et culturelles, des zones à potentiel archéologique. Une zone est ainsi définie lorsqu'il y a une probabilité d'y retrouver des traces d'occupations amérindiennes anciennes, des périodes préhistorique et historique.

Ces groupes humains, dont le mode de vie reposait sur l'exploitation des ressources naturelles, possédaient une connaissance de leur environnement. Cette connaissance s'applique particulièrement au milieu physique, climatique et biologique.

L'étude de potentiel archéologique doit donc prendre en compte non seulement une connaissance particulière des avantages et des contraintes de l'environnement naturel récepteur, mais elle doit aussi chercher à expliquer dans quel cadre a pu s'opérer la relation dynamique entre des groupes humains et leur milieu. Ainsi, la sélection de « zones à potentiel archéologique » découle de la prémisse que, synchroniquement, la présence d'un site archéologique amérindien à un endroit donné n'est pas aléatoire, et qu'elle est déterminée par des facteurs environnementaux (topographie, hydrographie, biomasse), ainsi que par des facteurs socioculturels (territorialité, géopolitique, pression démographique, croyance, etc.) propres à chaque groupe humain. L'étude de potentiel, en analysant ces caractéristiques ou des combinaisons de caractéristiques ayant trait à l'environnement naturel et culturel, peut identifier, dans un espace donné, des zones où il existe une certaine probabilité d'y mettre au jour des vestiges d'occupations humaines anciennes.

L'évaluation du potentiel archéologique amérindien a été réalisée, d'une part grâce à l'analyse des données archéologiques régionales qui a permis de mieux saisir certaines particularités concernant les schèmes d'établissement et les voies de circulation des populations autochtones qui ont fréquenté le territoire de la zone d'étude. D'autre part, l'interprétation de photographies aériennes au 1:15 000, de cartes topographiques aux échelles variées (1 : 50 000 et 1 : 20 000) et de cartes et plans géologiques et de matériaux de surface de la région de la zone d'étude, a permis d'identifier des caractéristiques environnementales (formes de terrain, dépôts bien drainés, localisation, accessibilité, cours d'eau et plans d'eau, perturbations, etc.) propices à l'occupation humaine. Cette collecte de données fut complétée par une consultation des données environnementales publiées (géomorphologie, géologie, pédologie, hydrographie et biomasse) permettant de mieux comprendre l'évolution du paysage depuis la dernière glaciation et l'implication de cette évolution par rapport à son habitabilité par des groupes humains. L'analyse de ces données a permis de sélectionner des critères permettant de délimiter des zones favorables à la présence humaine pendant la période préhistorique et la présence amérindienne pendant la période historique.

### **2.3 Le potentiel archéologique euroquébécois**

De façon générale, l'étude de potentiel archéologique de la période euro-québécoise a aussi comme objectif d'identifier les emplacements susceptibles de contenir des traces d'occupations humaines anciennes. Toutefois, dans ce cas, il est des traces d'occupations, qui sont parfois plus visibles ou perceptibles à la surface du sol. Les emplacements sont aussi parfois révélés par la cartographie ancienne ou la documentation historique. Ces indices ou ces données peuvent témoigner de l'occupation humaine dans une zone étudiée, et possiblement de son évolution. Les divisions cadastrales, les axes routiers, le bâti ancien, etc. peuvent aussi permettre de situer des zones initiales de peuplement, de suivre l'évolution de l'espace aménagé et de comprendre les particularités de l'occupation et de l'exploitation du territoire.

Ainsi, les deux principales composantes associées à l'occupation historique d'un territoire se définissent d'une part, par le fait que cette occupation se fait généralement dans un contexte de continuité, où les traces matérielles et

humaines s'ajoutent, ou se remplacent et, d'autre part, par le fait que cette occupation entraîne nécessairement des aménagements de l'espace, dont les traces peuvent encore être perceptibles.

L'approche privilégiée lors de l'étude de potentiel archéologique repose essentiellement sur le postulat suivant : le paysage culturel est le produit des choix effectués par les individus dans leurs façons d'occuper, d'exploiter et d'aménager l'espace. En d'autres mots, le paysage d'aujourd'hui est le reflet cumulatif de l'ensemble des actions des êtres humains dans leurs rapports sociaux et dans leur utilisation de l'espace.

Dans le cadre de cette étude, la notion de zone à potentiel archéologique revêt un sens assez général. En effet, il ne s'agit pas de tenter de localiser précisément tous les emplacements archéologiques historiques potentiellement présents dans une zone d'étude ainsi que la nature de ces emplacements. Il s'agit plutôt de circonscrire des espaces pouvant receler des concentrations de tels vestiges.

Le potentiel archéologique de la période euroquébécoise a été évalué essentiellement à partir de l'analyse des sources documentaires et iconographiques. Les principales sources consultées furent les monographies, thèses, études historiques et plans anciens.

## **3.0 MILIEU PHYSIQUE**

### **3.1 Physiographie du secteur à l'étude (site des travaux)**

La zone d'étude fait partie de la région naturelle de la Plaine de la Haute et de la Moyenne-Côte-Nord. Celle-ci correspond à une longue frange côtière où le relief est généralement plat. À l'époque glaciaire, l'Inlandsis laurentidien recouvrait la région de la zone d'étude. Lors du retrait des glaces, amorcé il y a environ 14 000 ans, la mer post-glaciaire de Goldthwait a graduellement envahi une partie du continent libéré des glaces sur ce qui est aujourd'hui la Côte-Nord du Saint-Laurent. Cette transgression marine a probablement débuté vers 11 500 à 12 000 AA. La limite marine, il y a environ 10 000 ans, atteignait 23 km au nord de l'actuel rivage de Ragueneau. Durant cette transgression marine, des sédiments fins se sont déposés en eau profonde et les collines rocheuses bordant cette mer ont pour leur part été délavées, débarrassées de leurs dépôts meubles et laissés à nu (Genivar 2006).

L'effet du soulèvement de la croûte terrestre à la suite de la fonte progressive des glaces a entraîné le recul des eaux marines et la migration vers le sud de la frange côtière. Des dépôts deltaïques se trouvaient alors en marge du glacier. La rivière des Outardes s'est alors encaissée dans les dépôts deltaïques en les érodant. Ces sédiments plus grossiers, constitués majoritairement de sable et de gravier, ont alors été déposés sur les argiles marines. De vastes deltas sablonneux se sont alors formés à l'embouchure des trois principales rivières de la région (Betsiamites, Outardes et Manicouagan). Suite au dépôt de ces sables et en conjugaison au relèvement isostatique simultané des rives et à l'action hydrodynamique de la mer, on assista progressivement à l'émergence de la péninsule Manicouagan.

La péninsule de Manicouagan doit donc sa formation à la mise en place de dépôts meubles au cours de la dernière période glaciaire et post glaciaire. Après le retrait des glaces, la mer de Goldthwait, aurait recouvert la péninsule et aurait favorisé la déposition de sédiments marins sur le littoral Nord-côtier actuel (Cima+ 2011).

D'autre part, le retrait des glaciers vers le nord serait à l'origine des dépôts deltaïques de la péninsule qui auraient été incisés par l'écoulement des eaux de fonte, suite au retrait de cette mer glaciaire. Ainsi, la combinaison des deltas emboîtés des rivières Manicouagan et aux Outardes, forment une plaine côtière étagée caractérisée par des niveaux de terrasses marines et fluviales. Sur les plus hauts replats, on peut aussi observer quelques collines rocheuses d'origine précambrienne (Cima+ 2011).

La compacité des dépôts deltaïques est variable. Les sables fins à moyens, stratifiés et bien triés, forment la majeure partie des talus ou des falaises de la région de Pointe-Aux-Outardes. Sur la côte de Pointe-aux-Outardes, on observe un talus composé d'argile à sa base, surmontée d'une unité de sable (Cima+ 2011).

La péninsule de Manicouagan constitue en elle-même une unité sédimentaire. Le secteur d'étude situé à Pointe-aux-Outardes est limité à l'ouest par l'estuaire de la rivière aux Outardes et à l'est par l'anse de la Grosse-Pointe. Cette dernière présente une plage sableuse qui s'étend sur une longueur de près de 8 km, laquelle est limitée à l'est par les exutoires de deux ruisseaux et à l'ouest par la flèche sableuse, appelée Pointe-du-Bout. Le littoral de Pointe-aux-Outardes est généralement exposé aux vents et aux vagues provenant du sud au sud. Le site des travaux est toutefois orienté sud-sud-est. Rectiligne dans son ensemble, la configuration du trait de côte présente certaines irrégularités engendrées par les infrastructures anthropiques (encoche, cicatrices longitudinales, traces d'effet de bout, petit ravin, etc.) ou par différents processus associés au ruissellement de surface (suffosion, ravinement, etc.) (Cima+ 2011).

## **4.0 L'OCCUPATION AMÉRINDIENNE**

### **4.1 L'habitabilité**

Les données paléoenvironnementales indiquent que la zone à l'étude (site des travaux) fait partir d'une bande littorale dont la portion supérieure n'aurait été exondée qu'entre 3 280 et 3 150 AA si l'on se fie aux données récoltées dans la région de Baie Sainte-Catherine (Plourde 1993). Cela signifierait que l'occupation humaine la plus ancienne pourrait être associée à la période amérindienne préhistorique du Sylvicole inférieur datée entre 3 000 ans à 2 400 ans AA.

### **4.2 La présence amérindienne**

#### **La période paléoindienne (12 000 ans AA à 8 000 ans AA)**

La période paléoindienne correspond à l'époque initiale du peuplement humain de la région du Nord-Est américain. Le Paléoindien se divise en deux phases : une phase ancienne (12 500 ans AA à 10 000 ans AA) et une phase récente (10 000 ans AA à 8 000 ans AA) (Plourde 2006). C'est le caractère diagnostique des pointes de projectile qui permet de distinguer ces deux phases. La phase ancienne est caractérisée par la production de pointes de projectile à cannelure identifiées à des populations nommées Clovis et Folsom. La phase récente se distingue par une pointe

de forme lancéolée, retouchée parallèlement en pelure, caractéristique d'une culture nommée Plano. Cette période est caractérisée par le nomadisme des populations et un mode de subsistance basé sur la chasse et la cueillette. Ces populations étaient adaptées à l'exploitation d'une faune aujourd'hui en grande partie éteinte : mammoth, mastodonte, bisons, caribous, etc. Dans le Nord-Est américain, les caribous étaient vraisemblablement une ressource privilégiée par les paléoindiens, mais ceux-ci exploitaient également la biomasse locale. Les groupes paléoindiens étaient adaptés à un environnement froid de type subarctique. Au Québec, la région du lac Mégantic, dans L'Estrie, a livré des traces de culture matérielle datant entre 12 500 ans AA et 12 200 AA, qui peuvent être associées au Paléoindien ancien (Chapdelaine et coll. 2007). Plus près de la zone à l'étude, les sites archéologiques les plus anciens actuellement connus au sud de l'estuaire du Saint-Laurent sont de la phase du Paléoindien récent (entre 9 000 ans AA et 8 000 ans AA). Le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie forment une des régions les plus importantes de cette période, avec près d'une cinquantaine de sites qui y ont été découverts à ce jour. Le contexte géomorphologique de ces sites archéologiques indique qu'ils sont associés, pour la plupart, à d'anciennes rives de la mer postglaciaire de Goldthwait (Plourde 2006).

Compte tenu des caractéristiques du milieu physique et de celles des sites archéologiques connus dans la région de la zone d'étude, il n'existe pas de possibilité de retrouver dans la zone d'étude (site des travaux) des sites de cette période.

### **La période de l'Archaïque (8 000 ans AA à 3 000 ans AA)**

La période de l'Archaïque fait référence à des manifestations culturelles variées. Celles-ci se retrouvent dans un intervalle de temps compris entre la disparition des traits distinctifs du Paléoindien récent et l'apparition de la technologie céramique du Sylvicole. La période de l'Archaïque est divisée en trois phases : l'Archaïque ancien (8 000 ans AA à 7 000 ans AA), l'Archaïque moyen (7 000 ans AA à 5 500 ans AA) et l'Archaïque récent ou supérieur (5 500 ans AA à 3 000 ans AA). Sur des bases chronologiques et typologiques, la phase récente de l'Archaïque a été divisée en deux manifestations distinctes : l'Archaïque laurentien (5 500 ans AA à 4 200 ans AA) et l'Archaïque post-laurentien (4 200 ans AA à 3 000 ans AA). La période de l'archaïque se démarque de la période paléoindienne par le recours à une très grande variété de matériaux de taille de la pierre, aux qualités inégales, et par l'introduction de la technique du polissage de la pierre à partir de laquelle étaient fabriqués les haches, gouges, poids de filet, poids de propulseur et baïonnettes. L'emmanchement des pointes de projectile était assuré par des encoches ou un pédoncule. Le soin apporté à la finition et à la symétrie des outils taillés était moins important que pendant la période paléoindienne et plusieurs objets en os étaient fabriqués pour les besoins de la pêche. Cette période correspond également à l'introduction du cuivre natif dans l'attirail technologique. Les sites d'habitation étaient aussi plus variables dans leurs formes et fonctions (Plourde 2006).

Alors que les groupes paléoindiens récents occupaient le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie, des groupes de la période de l'Archaïque ancien, probablement issus des populations paléoindiennes anciennes arrivées précédemment, étaient présents plus au sud, en Nouvelle-Angleterre, ainsi qu'au nord-est, dans le détroit de Belle-Isle. D'autre part, au même moment, des groupes humains étaient déjà présents dans le Témiscouata et à Price ainsi qu'à l'embouchure de la rivière Chaudière, dans la région de Québec (Plourde 2006).

En ce qui concerne la Côte-Nord, le peuplement semble débiter à l'Archaïque ancien comme en font foi les sites de Tadoussac et de Baie-Comeau. Selon Pintal (2007), « ... les conditions environnementales prévalant il y environ 9

500 ans permettait une présence humaine, Toutefois, ces conditions étaient extrêmes et il est fort probable que le peuplement initial de la région n'a pas débuté avant 9 000 ans AA ». Plourde (1993) pense, quant à lui, que le territoire était habitable dès 7 000 ans AA, mais qu'il devient plus habitable à partir de 5 000 ans AA, en raison d'une stabilisation des conditions du milieu. Dans ce contexte, les caps rocheux et l'embouchure des rivières, qui fournissent des ressources en mammifères marins et en poissons, sont des emplacements propices à des établissements de courte ou de moyenne durée.

On a mis au jour des sites de l'archaïque moyen sur la Haute-Côte-Nord à Cap-de-Bon-Désir et à Baie-Comeau (DhEb-1). Ces sites sont petits et dispersés et on y a recueilli des outils et des déchets de taille de pierre près de petits foyers en forme de fosse. Les restes osseux qu'on y a recueillis sont liés à l'exploitation des ressources du littoral : phoques, morues, cétacés et castors (Pintal 2007). Certains secteurs semblent avoir été plus utilisés comme l'embouchure du Saguenay et la région de Baie-Comeau où on relève neuf sites attribuables à la période archaïque. De ceux-ci, le site DhEb-1 a fourni un matériel artefactuel important et une datation au carbone 14 (<sup>14</sup>C) de 7 410 ans AA (Pintal 2007). Quant aux autres sites de la région de Baie-Comeau, la plupart s'échelonnent de l'Archaïque ancien à l'Amérindien historique ancien (1500-1899). L'identité culturelle de plusieurs sites est restée imprécise à cause de l'insuffisance de matériel diagnostique.

Compte tenu des caractéristiques du milieu physique et de celles des sites archéologiques connus dans la région de la zone d'étude, il n'existe pas de possibilité de retrouver dans la zone d'étude (site des travaux) des sites de cette période.

### **La période Sylvicole (3 000 ans AA à 450 ans AA)**

Dans le Nord-Est américain, la période Sylvicole désigne la dernière tranche chronologique de la période de pré-contact qui correspond à l'apparition des vases en argile cuite. L'évolution morpho-stylistique des vases en céramique permet ainsi le découpage du Sylvicole en trois grands épisodes : le Sylvicole inférieur (3 000 ans AA - 2 500 ans AA à 2 400 ans AA), le Sylvicole moyen (2 400 ans AA à 1 000 ans AA) et le Sylvicole supérieur (1 000 ans AA à 400 ans AA). Dans la région de la plaine de Montréal, le Sylvicole correspond à une période caractérisée par une augmentation démographique constante et par un changement dans le mode d'utilisation du territoire et dans la mobilité des groupes. Cette tendance évoluera par la suite vers l'implantation de l'horticulture, qui s'ajoutera à un mode de subsistance axé sur la prédation et la cueillette, de même que vers une sédentarisation et une complexification de la structure sociale et politique (Plourde 2006).

Le Sylvicole est donc un concept qui, en plus de véhiculer un sens chronologique, supporte aussi une idée d'évolution culturelle. Ceci peut porter à confusion lorsqu'on étudie la préhistoire de régions qui se trouvent à la périphérie de l'espace sylvicole comme tel. Le marqueur qu'est la céramique n'a, par exemple, jamais constitué un élément important chez les populations du subarctique ou de la région du golfe du Saint-Laurent, quoique celles-ci en avaient acquis par échanges ou qu'elles en aient parfois fabriqué à partir de modèles méridionaux. Conséquemment, la découverte d'un site archéologique dans lequel on retrouve de la céramique, dans la région de l'estuaire ou du Témiscouata, soulève toujours la question de l'identité culturelle. Les sites à céramique sont-ils le produit d'une incursion de groupes méridionaux dans des territoires étrangers ou sont-ils des emplacements « autochtones » contenant des éléments technologiques empruntés ou copiés (P. Dumais 1991)?

Plusieurs sites sylvicoles ont été mis au jour un peu partout dans le sud du Québec. Sur la Haute-Côte-Nord, plusieurs sites du Sylvicole sont connus dans la région de Manicouagan. Ils sont localisés pour la plupart sur le littoral des rivières, des fleuves et des lacs et aux embouchures des rivières. Dans la région de Baie-Comeau, il faut noter un site du Sylvicole moyen (**DhEb-7**) et un autre du Sylvicole supérieur (**DhEb-13**). Quant à la Rivière-aux-Outardes, elle abrite sur son parcours huit sites attribués au Sylvicole inférieur (**DgEc-1** à **DgEc-6**, **DgEc-8**, **DgEc-9**). Enfin, à Ragueneau on note un site reconnu du Sylvicole supérieur tardif (**DgEd-4**) (Plourde 1993).

Compte tenu des caractéristiques du milieu physique de la région de la zone d'étude et de celles des sites archéologiques connus, il existe une probabilité de retrouver des vestiges reliés à des occupations de cette période dans la zone d'étude (site des travaux).

### Les Amérindiens de la période historique

Vers 1500, les Européens, attirés par la pêche à la baleine et la chasse aux phoques, commencent à fréquenter régulièrement l'estuaire du Saint-Laurent. À cette époque, toute la Côte-Nord est occupée par les Amérindiens de deux grandes familles linguistiques : Iroquoiens et Algonquiens. Les Innus (Montagnais) de Tadoussac et de Betsiamites fréquentent plus spécifiquement la Haute-Côte-Nord où ils occupent sensiblement les mêmes emplacements fréquentés au Sylvicole supérieur. Selon Plourde (1993), les Papinachois (Montagnais) fréquentent l'embouchure de la rivière Escoumins et longent la côte jusqu'à la rivière aux Outardes. D'autres groupes circulent aussi sur le territoire comme les Iroquoiens de la région de Québec et les Micmacs-Malécites de la rive sud du Saint-Laurent (Pintal 2007). La fin du Sylvicole est marquée par l'arrivée des Européens (Basques, Français, Anglais). Bien que leur mode de vie ancestral soit toujours présent, les interactions entre les arrivants et les Amérindiens apportent de subtils changements à la culture de ces ethnies semi-nomades. C'est la période de contact. La subsistance des autochtones était axée sur les ressources de l'intérieur des terres, en l'occurrence l'orignal, et il semble que la chasse aux mammifères marins s'accroît au XVIII<sup>e</sup> siècle sous l'effet conjugué de la pénurie d'orignal et de la promotion de l'industrie de l'huile de loup-marin dans les postes côtiers (Plourde 1993).

Au 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècle, la colonisation française amène la création de postes de traite de fourrures le long de la Côte-Nord. Cette activité économique se poursuit au Régime anglais avec la Compagnie de la Baie d'Hudson (HBC) et persiste jusqu'au 20<sup>e</sup> siècle à certains endroits. Dans la région de la Haute-Côte-Nord, les principaux établissements sont : le poste Chauvin à Tadoussac (1599-1859), Bon-Désir près de Grandes-Bergeronnes (1600-1786), Portneuf (1653-1853), Ilets-Jérémie (1650-1859), Betsiamites (1733-), Papinachois (1680-1853), Pointe-à-la-Croix (1650-1770), Godbout (1670-1880) et Sept-Îles (1671-1935). La présence de ces postes favorise la sédentarisation des autochtones aux environs. Les missionnaires français y érigent des chapelles, mais le peuplement euroquébécois demeure limité. C'est ainsi que les populations autochtones de la région seront localisées dans des réserves et leurs complètes sédentarisation s'effectueront vers 1954.

Compte tenu des caractéristiques du milieu physique de la région de la zone d'étude et de celles des sites archéologiques connus, il existe une probabilité de retrouver des vestiges reliés à des occupations de cette période dans la zone d'étude (site des travaux).

### 4.3 Le potentiel archéologique amérindien

Les données qui concernent l'occupation amérindienne dans la région de la zone d'étude (secteur d'intervention) sont assez nombreuses et la détermination du potentiel, dans ce contexte, doit s'appuyer sur des notions théoriques, mais aussi des données archéologiques d'ordre comparatif pour définir l'habitabilité de la zone d'étude (secteur d'intervention), au cours des millénaires. Le concept d'habitabilité fait intervenir le paléoenvironnement, les facteurs biotiques et physiques, comme étant des éléments favorables ou contraignants pour l'établissement humain. Dans un contexte climatique favorable, les possibilités d'occupation humaine dépendent en grande partie de la disponibilité des ressources (eau, biomasse, matières premières) et des caractéristiques physiographiques (accessibilité, topographie, drainage du sol, type de dépôts, etc.). De plus, certains facteurs socioculturels (territorialité, géopolitique, pression démographique, croyances, etc.) ont pu jouer un rôle non négligeable dans le choix des espaces d'habitation ou d'exploitation des ressources.

Le front de mer de Pointe-aux-Outardes prend place dans un paysage géographique qu'il partage avec le littoral des municipalités voisines à l'est et à l'ouest. Les caractéristiques en sont une faible altitude et un environnement de basses-terres, de plages et de battures. Ces facteurs constituent la base de notre analyse des données archéologiques. Par ailleurs, les connaissances géomorphologiques actuelles indiquent que la ligne de rivage de 10 m n'ayant été exondée qu'entre 3 280 et 3 150 AA suivant les estimations, le peuplement humain de la zone côtière n'a pu commencer avant cette date. En conséquence, les traces (vestiges ou artefacts), qui pourraient être trouvées dans la bande de terrain concernée, seraient vraisemblablement associées à des occupations amérindiennes du Sylvicole inférieur à la période historique ( $\pm 3\ 000$  ans AA à 1 899).

Dans ce cadre, les sites voisins de Pointe-Lebel (DgEb-a) et de Pointe-Paradis (DgEb-2) sont exemplaires parce qu'ils sont aussi situés le long du littoral de la péninsule dans une situation de basses-terres. Tous les deux sont le résultat d'une découverte fortuite. L'un d'une hache polie; l'autre d'une pointe de projectile. Ce type de découverte, d'objets ou de fragments de pierre taillée peut être fait dans tous les lieux de passage ou d'occupation, car ils sont facilement perdus ou jetés lors d'activités de transit. Sans autres éléments de datation, on n'a pu que constater que ces objets sont de facture amérindienne préhistorique (12 000 à 450 ans AA). Il est loisible de penser que des découvertes de même nature seraient possibles dans un contexte comme celui de la plage de Pointe-aux-Outardes.

Sur les 16 sites examinés dans la région de Baie-Comeau, nous en avons retenu cinq dont la situation se compare à celle du secteur à l'étude par l'altitude et le contexte. Bien que les sites non retenus soient importants dans l'établissement d'une chronologie régionale, ils cadrent peu avec les caractéristiques du secteur à l'étude par leur altitude supérieure à 45 m et leur position à l'écart de la côte. Cependant, leur contenu artefactuel témoigne du type de matériel recueilli en relation avec les différentes occupations amérindiennes et en ce sens, il offre des indications utiles à la détermination du potentiel de la région. Par ailleurs, les sites retenus montrent une élévation qui varie de 5 à 10 m. Ainsi, les sites DhEb-9, DhEb-10 et DhEb-11 sont situés dans le parc de la Falaise à Baie-Comeau. Le site DhEb-8 est dans le parc des Explorateurs près de la rivière Manicouagan et le site DhEb-13 se trouve sur le littoral dans la partie sud-est de Baie-Comeau. On y a trouvé des traces d'occupation amérindienne (foyers et artefacts) datées de la période de l'archaïque à la période historique (3 000 ans AA à 1 899).

Au nord du secteur à l'étude, la rivière aux Outardes abrite 12 sites archéologiques dans sa partie sud. Tous sont localisés à une altitude supérieure à 73 m. Les éléments récoltés sur huit de ces sites ont permis de les rattacher à la période amérindienne préhistorique du Sylvicole inférieur. Dans ce secteur, l'environnement diffère substantiellement de celui du secteur à l'étude et l'état bouleversé des sols examinés restreint les comparaisons qui pourraient être faites. Par contre, il semble clair que des populations ont fréquenté assidûment cette rivière qui était une voie de pénétration importante vers les territoires giboyeux de l'intérieur. Ces mêmes populations ont pu, au cours de leurs déplacements, traverser ou exercer des activités dans la zone limitrophe de Pointe-aux-Outardes au sud et y laisser des traces.

Quant au secteur de Ragueneau, il se compare aisément au front de mer de Pointe-aux-Outardes par sa situation en bordure du fleuve bien qu'il montre un profil côtier plus accidenté que la plage à aspect linéaire du littoral de la péninsule. Les sites qu'on y retrouve sont en général de basse altitude et on y a récolté du matériel lithique amérindien préhistorique indéterminé sur 11 sites alors que deux autres (DgEd-4, DgEd-20) ont livré des artefacts reliés à la période amérindienne préhistorique du Sylvicole supérieur tardif (1 000 ans à 450 ans AA).

À l'issue de ce tour d'horizon archéologique, quels sont les éléments à retenir pour déterminer le potentiel archéologique du front de mer de Pointe-aux-Outardes?

Dans un premier temps, le nombre de sites archéologiques (44) dans un rayon de 20 kilomètres autour du secteur à l'étude est un indicateur qui témoigne de l'importance du potentiel archéologique amérindien régional.

On distingue deux types de localisation des sites archéologiques amérindiens : des sites à l'embouchure et sur les rives des rivières de l'intérieur et des sites côtiers à basse altitude. La zone de Pointe-aux-Outardes fait partie de ces derniers comme l'est de la péninsule et le secteur de Ragueneau.

On n'a, jusqu'à maintenant, relevé aucune trace archéologique d'une présence amérindienne ancienne dans les limites de la municipalité de Pointe-aux-Outardes et les traces d'occupation amérindienne ancienne découvertes sur le littoral de la péninsule sont minimes. Bien que la possibilité de trouver un site amérindien ancien dans un sol non perturbé dans la zone à l'étude (site des travaux) semble faible en raison notamment du phénomène d'érosion important qui caractérise cet endroit, il n'en demeure pas moins qu'il existe néanmoins une probabilité de découvrir des traces d'activités humaines anciennes dans les limites de l'aire d'étude (site des travaux). En effet, la zone d'étude (site des travaux) comprend des formes de terrain qui ont pu être occupées par des campements amérindiens, sur de courtes périodes, à partir de la fin de la période archaïque jusqu'à la période historique (3 000 ans AA à 1899). De plus, la région où s'inscrit la zone d'étude (site des travaux) pouvait être perçue comme une zone d'exploitation occasionnelle de la biomasse, notamment pour les ressources halieutiques et terrestres.

### 4.3 Recommandations

Il est recommandé qu'un inventaire archéologique systématique soit réalisé avant le début des travaux afin de vérifier le potentiel archéologique dans les limites d'emprise du secteur à l'étude (site des travaux). Cet inventaire devrait prendre la forme d'un examen visuel du talus de terrasse et de la plage environnante suivis de la production

de puits de sondages, excavés manuellement. Les puits de sondage manuel pourraient être distant d'au plus 15 m et disposés en quinconce. En cas de puits de sondage positifs, des puits de sondage supplémentaires devront être pratiqués en périphérie à une distance maximale de 5 m les uns des autres, afin de délimiter l'espace archéologiquement positif.

## 5.0 L'OCCUPATION EUROQUÉBÉCOISE

Mis à part les postes de traite de fourrures aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles, le peuplement euroquébécois demeure limité dans le secteur de la péninsule de Manicouagan. Il faut attendre le 19<sup>e</sup> siècle pour noter une augmentation de la présence euroquébécoise et le 20<sup>e</sup> siècle pour l'érection des premières paroisses. C'est ainsi qu'on voit qu'après 1867, l'exploitation de la forêt entraîne l'attribution de vastes concessions forestières dans les terres-hautes du piémont et du plateau laurentien, mais que les basses-terres de la région de Manicouagan échappent à ce processus. On note cependant l'installation de quelques squatters avant la création du Township de Manicouagan en 1882. À Pointe-aux-Outardes, une église est construite vers 1918, probablement au lieu-dit Les Buissons dont la desserte sera autorisée par le Ministère de la Colonisation en 1931, en même temps que la desserte de Pointe-Lebel. Le père Ludger Lebel devient curé de la paroisse de St-Antoine (Les Buissons) en 1932 et la paroisse de St-Jean-Baptiste est érigée en 1948 à Pointe-aux-Outardes. La municipalité est constituée officiellement en 1964. La construction des ouvrages hydro-électriques de la Rivière aux Outardes amène ensuite un essor économique dans l'ensemble de la région de Baie-Comeau, ainsi que la compagnie Abitibi-Consolidated qui construit une scierie à Pointe-aux-Outardes.

L'Histoire, somme toute récente, de la municipalité n'a généré jusqu'ici que peu d'études historiques et aucun examen visuel n'a été mené pour vérifier la présence d'éléments d'intérêt archéologique dans le secteur à l'étude. Dans le cadre de la présente étude, des photos aériennes ont été utilisées pour évaluer la nature des occupations et le contexte environnemental.

### 5.1 Le potentiel archéologique euroquébécois

La recherche documentaire n'a pas permis d'identifier la présence de vestiges ou de structures d'avant 1950 dans le secteur à l'étude. Une photo aérienne de 1950 (figure 2) montre six emplacements de bâtiments du côté sud de la rue Labrie. Il semble donc que l'essentiel du développement résidentiel s'est réalisé après cette date. La zone de talus et de plage qui nous concerne est située à l'arrière des bâtiments cette rue. Des artefacts historiques de deux ordres pourraient être mis au jour à cet endroit : des objets liés à l'occupation contemporaine et des objets abandonnés lors d'activités de transit liées à la navigation, à la chasse ou à la pêche. Les artefacts les plus fréquents dans ce contexte seraient : céramique, pipes, verre, bouteille, métal, clous, outils, agrès, pierres à fusil, etc. Des vestiges récents pourraient également être présents comme des aires d'accès, des aménagements pour piétons et véhicules et des zones de rebut.

## 5.2 Recommandations

Même si la recherche documentaire n'a pas permis de trouver d'éléments associés à la période euroquébécoise, il demeure possible de trouver des traces d'une occupation de cette période. Les établissements temporaires ne sont pas toujours répertoriés et n'apparaissent pas obligatoirement sur des cartes et des plans. C'est pour cette raison qu'il est recommandé qu'un inventaire archéologique soit réalisé avant le début des travaux afin de vérifier le potentiel archéologique euroquébécois dans les limites d'emprise du secteur à l'étude (site des travaux). Mais comme l'espace prévu pour les travaux de stabilisation correspond principalement au talus et à la plage, cet inventaire devrait prendre la forme d'un examen visuel du rebord de terrasse pour identifier des structures d'habitation ou des éléments archéologiques qui ont pu être mis au jour par l'érosion.

## **6.0 RECOMMANDATIONS ET CONCLUSION**

L'analyse des données archéologiques et environnementales confirme que des éléments archéologiques amérindiens et euroquébécois pourraient être présents à l'intérieur des limites du site des travaux. L'inspection visuelle pourra être réalisée pour le potentiel amérindien et euroquébécois en même temps. Les puits de sondage nécessaire pour le potentiel amérindien pourraient être effectués par la suite.

## 7.0 OUVRAGES CONSULTÉS OU CITÉS

BERNATCHEZ, Pascal. (2003) *Évolution littorale et actuelle des complexes deltaïques de Betsiamites et de Manicouagan-Outardes : Sythèse, processus, causes et perspectives*, Thèse de doctorat, Département de géographie, Université Laval. 459 p.

BERTHOLD, Étienne. (2010) *La Côte-Nord*. Québec, Presses de l'Université Laval. 180 p.

BUSSIÈRES, Paul. (1963-1964) *La population de la Côte-Nord*. Extrait des Cahiers de Géographie de Québec, vol. VII, n° 14, avril-septembre 1963 – vol. VIII, n° 15, octobre 1963-Mars 1964.

CARON, Diane. (1984) *Les postes de traite de fourrures sur la Côte-Nord et dans l'Outaouais*. Québec, Ministère des Affaires Culturelles. 150 p.

CIMA+, 2011. Étude d'impact environnemental pour la réalisation de travaux de stabilisation le long des berges du fleuve Saint-Laurent sur le territoire de la municipalité de Pointe-aux-Outardes. 116 pages + annexes

CÉRANE. (1989k) *Projet Reynolds, inventaire archéologique*. Québec, Hydro-Québec, Région Montmorency, rapport inédit. 36 p.

CHAPDELAINE, Claude. (2004) *Des chasseurs de la fin de l'âge glaciaire dans la région du lac Mégantic. Découverte des premières pointes à cannelure au Québec*. Recherches amérindiennes au Québec, vol. XXXIV, no 1, p. 3-19. Montréal.

COMITÉ-ZIP Côte-Nord du Golfe. (2007) *L'Érosion des berges au Québec Maritime*. Sept-Îles, document d'information, Mars 2007. 44 p.

CONSEIL DE LA M.R.C. DU COMTÉ DE MANICOUAGAN, (1987) *Schéma d'Aménagement*. Vol. 1. Baie-Comeau. 161 p.

DIONNE, Jean-Claude. (1976) *La mer de Goldthwait au Québec (État de nos connaissances)*. Québec, Environnement Canada. 109 p.

DUBREUIL, Steve. (1987) *Étude sur les sites archéologiques préhistoriques et historiques caractéristiques de la région de la Côte-Nord du Québec*. Québec, Musée régional de la Côte-Nord à Sept-Îles. 146 p.

ÉMOND, Denis et André CYR. (1979) *Reconnaissance archéologique sur la Haute-Côte-Nord, été 1979*, Ministère des Affaires Culturelles, rapport inédit. 204 p.

GÉNIVAR. (2006) Protection linéaire en enrochement des berges de la rivière aux Outardes à Ragueneau. Municipalité de Ragueneau et Direction territoriale de la Côte-Nord, Baie-Comeau (MTQ). 247 p. et annexes

GROISON, Dominique. (1983) *Analyse des collections des sites de la région Manicouagan-Outardes*. Québec, Ministère des Affaires Culturelles, rapport inédit. 311 p.

GROISON, Dominique, MANDEVILLE, Jean. (1975) *Fouilles de sauvetage à l'embouchure de la rivière aux Outardes, automne 1975*. Québec, Ministère des Affaires Culturelles, rapport inédit. 11 p.

MESSIER Danielle, HARDY Léon, Savard Jean-Pierre. (1999) *Mesures de protection des berges en milieu marin : Étude de solutions novatrices*. Actes du Colloque sur l'érosion des berges. Baie-Comeau, février 1999. pp 155 à 164.

PINTAL, Jean-Yves. (2008) *Hélimax Parc Éolien de Saint-Valentin : Étude de Potentiel*. Québec, Bureau d'Audiences Publiques sur l'environnement. 53 p.

PINTAL, Jean-Yves. (2007) *Aménagement hydro-électrique des Chutes à Thompson, rivière Franquelin : Étude de potentiel Archéologique*. Québec, Groupe Axor inc. 42 p.

PINTAL, Jean-Yves. (2006) *Inventaires archéologiques (été 2005)*. Direction de la Côte-Nord. MTQ, rapport inédit. 18 p.

PINTAL, Jean-Yves. (2004e) *Interventions archéologiques, direction de la Côte-Nord (été 2003)*. Québec, Ministère des Transports du Québec, rapport inédit. 89 p.

PINTAL, Jean-Yves. (2003e) *Interventions archéologiques, direction de la Côte-Nord (été 2002)*. Québec, Ministère des Transports du Québec, Service du Soutien technique, rapport inédit. 31 p.

PINTAL, Jean-Yves. (1996) *Inventaire et fouilles archéologiques à Baie-Comeau, les interventions de 1995*. La Société des parcs de Baie-Comeau/Ville de Baie-Comeau/MCCQ, rapport inédit. 84 p.

PINTAL, Jean-Yves. (1995) *Inventaires et fouilles archéologiques à Baie-Comeau, les interventions de 1994, secteur Marquette et Mingan*. La Société des parcs de Baie-Comeau, rapport inédit. 118 p.

PLOURDE, Michel. (1993) *D'Escanimes à Pletipishtuk : Perspectives sur la préhistoire amérindienne de la Haute-Côte-Nord du Saint-Laurent*. Québec, Ministère de la Culture. 87 p.

---

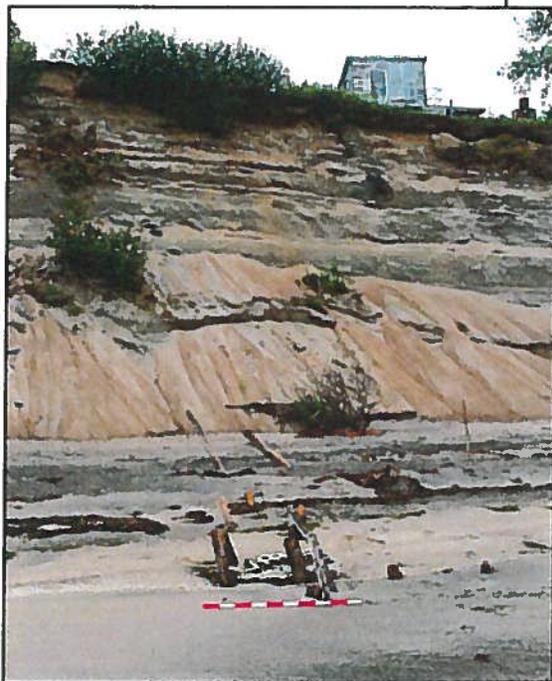
# DESSAU



## Inventaire archéologique (juin 2012)

Préparation de plans et devis pour la réalisation de travaux de stabilisation le long des berges  
du fleuve Saint-Laurent sur le territoire municipal de Pointe-aux-Outardes

(Projet P0000369-0-00-130-01)



Août 2012

---

# DESSAU



## Inventaire archéologique (juin 2012)

Préparation de plans et devis pour la réalisation de travaux de stabilisation le long des berges  
du fleuve Saint-Laurent sur le territoire municipal de Pointe-aux-Outardes  
(Projet P0000369-0-00-130-01)

Préparé par :



---

Alain Prévost, archéologue  
Chargé de projet, Patrimoine Experts

Approuvé par :



---

Josée Villeneuve, archéologue  
Coordonatrice, Patrimoine Experts

Rapport remis par Patrimoine Experts

1013, Laurent-Leroux  
L'Assomption (Québec) J5W 6H5  
Tél. 450-589-4284  
Télé. 450-713-0540

1523, Frédéric-Moisan  
Québec (Québec) G2G 1X7  
Tél. 418-914-9487  
Télé. 450-713-0540



## TABLE DES MATIERES

LISTE DES ANNEXES.....	ii
LISTE DES FIGURES.....	ii
LISTE DES PHOTOGRAPHIES .....	ii
LISTE DES TABLEAUX.....	iii
LISTE DES INTERVENANTS.....	iv
1.0 PRÉSENTATION.....	1
1.1 Nature et portée du mandat.....	1
1.2 Contenu du rapport.....	4
2.0 MÉTHODOLOGIE.....	4
Étape 1 : Études préparatoires.....	4
Étape 2 : L'inventaire archéologique .....	4
3.0 DESCRIPTION DES RÉSULTATS DE L'INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE .....	6
3.1 État des connaissances archéologiques .....	6
3.2 Contexte environnemental régional et milieu physique .....	10
3.2.1 L'unité de paysage régional .....	10
3.2.2 Le milieu physique .....	11
3.3 Description des secteurs inventoriés et résultats .....	13
3.3.1 Secteur 1 .....	13
3.3.2 Secteur 2 .....	18
4.0 CONCLUSION ET RECOMMANDATION.....	23
BIBLIOGRAPHIE .....	24

## LISTE DES ANNEXES

Annexe 1	Catalogue des photographies
Annexe 2	Localisation des points GPS
Annexe 3	Localisation des éléments anthropiques récents ou modernes

## LISTE DES FIGURES

Figure 1	Localisation de la zone d'inventaire archéologique et des secteurs 1 et 2.....	2
Figure 2	Localisation de la zone d'inventaire archéologique sur une photo satellite (Google Earth, 2012). ....	3
Figure 3	Localisation des sites archéologiques de la péninsule de Manicouagan (source ISAQ).....	6
Figure 4	Localisation des sites archéologiques connus à proximité de la zone d'inventaire archéologique (source ISAQ).....	7

## LISTE DES PHOTOGRAPHIES

Photo 1	Vue du niveau supérieur du talus en érosion avec le sable induré en surface, secteur 1 (PATR12N05-51).....	12
Photo 2	Vue de l'ancienne descente de bateau en face de la rue David, secteur 1 (PATR12N05-21) .....	14
Photo 3	Vue d'un empierrement dans le secteur 1 (PATR12N05-36).....	14
Photo 4	Vue de la haute plage avec la basse terrasse en bas du talus, secteur 1 (PATR12N05-66).....	15
Photo 5	Stratigraphie type de la basse terrasse, secteur 1 (PATR12N05-22) .....	15
Photo 6	Vue de l'aménagement d'une descente vers la plage dans le talus, secteur 1 (PATR12N05-30) .....	16
Photo 7	Détail des pieux et de la tôle pour l'aménagement d'une descente vers la plage, secteur 1 (PATR12N05-31).....	16
Photo 8	Détail d'un empierrement du talus avec la présence d'un tuyau en acier ondulé dont l'extrémité est dégagée (en haut à gauche), secteur 1 (PATR12N05-34).....	17
Photo 9	Poteaux de bois visible dans le haut du talus, secteur 1 (PATR12N05-62) .....	17
Photo 10	Vue du niveau de sable induré, secteur 2 (PATR12N05-17) .....	19
Photo 11	Pieux de bois à proximité du bas du talus, secteur 2 (PATR12N05-08) .....	19
Photo 12	Détail des pieux de bois situés à proximité du talus, secteur 2 (PATR12N05-11) .....	20

Préparation de plans et devis pour la réalisation de travaux de stabilisation le long des berges  
du fleuve Saint-Laurent sur le territoire municipal de Pointe-aux-Outardes

Photo 13	Pieux de bois sur deux lignes parallèles, secteur 2 (PATR12N05-13).....	20
Photo 14	Blocs de béton en lien avec les pièces de bois verticale, secteur 2 (PATR12N05-16) .....	21
Photo 15	Détail des blocs de béton, secteur 2 (PATR12N05-15).....	21
Photo 16	Support du talus avec l'installation de pieux de bois près de l'ancienne descente de bateau, secteur 2 (PATR12N05-20).....	22
Photo 17	Détail de l'installation de bois pour supporter le talus à proximité de l'ancienne descente de bateau, secteur 2 (PATR12N05-19) .....	22

**LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1	Identification et description des sites archéologiques du secteur de la péninsule de Manicouagan .....	8
Tableau 2	Identification et description des sites archéologiques du secteur de Baie-Comeau .....	8
Tableau 3	Identification et description des sites archéologiques du secteur de la rivière aux Outardes sud .....	10

## **LISTE DES INTERVENANTS**

### **MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-OUTARDES**

**Dania Hovington**

Directrice générale / secrétaire-trésorière

### **DESSAU**

**Mario Freitas**

Directeur de projet

### **PATRIMOINE EXPERTS**

**Alain Prévost**

Archéologue chargé de projet

**Josée Villeneuve**

Archéologue assistante

**Martine Sirois et Robert Nadeau**

Archéologues techniciens

## 1.0 PRÉSENTATION

### 1.1 Nature et portée du mandat

La municipalité de Pointe-aux-Outardes connaît depuis quelques années des problèmes d'érosion de ses côtes le long du fleuve Saint-Laurent. Des études scientifiques et techniques ont déjà été réalisées pour le compte de la Municipalité et du ministère de la Sécurité publique. Suite à ces études, il a été décidé de procéder à la stabilisation d'un segment de 1,5 km de berge par la mise en place d'un champ d'épis avec travaux de recharge en sable. Ce segment de berge est situé à l'est du quai qui donne sur le fleuve, à proximité de la jonction du chemin Principale et de la rue Labrie.

Les travaux de la municipalité sont assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, ainsi que de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCÉE). C'est dans cette optique qu'une étude d'impact a été réalisée en 2011<sup>1</sup>. Une étude de potentiel archéologique réalisée par Patrimoine Experts dans le cadre de cette étude d'impact a identifié le site des travaux comme ayant un potentiel archéologique. L'étude de potentiel recommandait qu'un inventaire archéologique par inspection visuelle et excavation de sondages manuels soit réalisé avant le début des travaux.

C'est ainsi que la municipalité de Pointe-aux-Outardes a inclus l'inventaire archéologique à son appel d'offres pour la préparation de plans et devis pour la réalisation de travaux de stabilisation le long des berges du fleuve Saint-Laurent sur le territoire municipal de Pointe-aux-Outardes. Le mandat général pour la préparation de plans et devis a été octroyé à la firme Dessau, qui s'est associé la firme Patrimoine Experts pour la réalisation de l'inventaire archéologique.

Le mandat en archéologie avait pour objectif, l'identification, la localisation, la délimitation et l'évaluation de tous les sites archéologiques dont l'intégrité contextuelle aurait pu être menacée par les travaux de stabilisation. De façon plus précise, ce mandat consistait à effectuer un examen visuel de la plage et du talus et à pratiquer des puits de sondage exploratoires ponctuels afin de déterminer la présence ou l'absence de vestiges archéologiques enfouis dans le sol. En outre, ces puits de sondage devaient permettre, le cas échéant, de localiser les vestiges d'occupations humaines, d'évaluer leur intégrité, leur contenu, leur contexte spatial et stratigraphique, leur ancienneté et leur affiliation culturelle.

L'inventaire archéologique a été réalisé par un archéologue préhistorien chargé de projet, accompagné d'une archéologue assistante spécialiste en archéologie historique et de deux archéologues techniciens. Les travaux se sont déroulés dans la semaine du 25 juin 2012.

---

<sup>1</sup> Cima+, 2011. *Étude d'impact environnemental : Stabilisation le long des berges du fleuve St-Laurent sur le territoire municipal de Pointe-aux-Outardes*, 143 pages + annexes.

Suite à un premier examen visuel sur le terrain, l'aire d'inventaire a été divisée en deux secteurs (figures 1 et 2). Le premier secteur se trouve entre le quai de Pointe-aux-Outardes et l'ancienne descente de bateau (face à la rue David), alors que le deuxième débute à la descente pour se terminer à la fin du projet.

Chaque secteur a fait l'objet d'une description de l'environnement naturel, d'une sélection des surfaces à inventorier et du décompte du nombre de puits de sondage produit dont certains avec relevés stratigraphiques. Au total, 14 puits de sondage furent excavés. Aucun nouveau site archéologique n'a été découvert.



Figure 1 Localisation de la zone d'inventaire archéologique et des secteurs 1 et 2.



Figure 2 Localisation de la zone d'inventaire archéologique sur une photo satellite (Google Earth, 2012).

## 1.2 Contenu du rapport

Le présent rapport expose les résultats de l'intervention archéologique effectuée au mois de juin 2012. La première partie du rapport sera consacrée aux stratégies d'intervention archéologique adoptées sur le terrain. Par la suite seront décrits les résultats des travaux archéologiques réalisés. Suivront en dernier lieu, les recommandations.

## 2.0 MÉTHODOLOGIE

La méthodologie fut divisée en deux étapes distinctes:

### Étape 1 : Études préparatoires

#### a) *Recherches documentaires*

Les recherches documentaires liées aux secteurs à inventorier avaient préalablement été réalisées lors de l'étude de potentiel archéologique effectuée dans le cadre de l'étude d'impact en 2011. Cette étude a permis de prendre connaissance rapidement des données nécessaires à la réalisation de l'inventaire archéologique. Comme l'étude de potentiel était récente, il n'a pas été nécessaire de faire d'autres recherches sur l'occupation humaine ancienne et le paléoenvironnement régional.

#### b) *Demande de permis de recherche archéologique au M.C.C.C.F.Q.:*

Le consultant a demandé et obtenu un permis de recherche archéologique (12-PREA-03) auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

### Étape 2 : L'inventaire archéologique

L'inventaire archéologique est un travail technique de localisation et d'évaluation de sites archéologiques à l'intérieur d'un secteur ou territoire prédéterminé. Ce travail vise l'identification qualitative et quantitative ainsi que la protection et la sauvegarde des données et des vestiges provenant des sites archéologiques pouvant se retrouver dans les zones inventoriées.

Pour la réalisation de l'inventaire, les méthodes et techniques utilisées furent conformes aux exigences du MCCCCF. L'intervention archéologique sur le terrain a été effectuée par une équipe de quatre personnes du 25 au 28 juin 2012. Les travaux ont consisté en une observation de la berge, en une inspection visuelle systématique du talus d'érosion et de la surface des secteurs incluant les zones de plage suivie de l'excavation de puits de sondage exploratoires ponctuels dans les surfaces planes et subhorizontales représentant des surfaces d'accueil potentielles.

Des puits de sondage mesurant en moyenne 30 cm de côté furent réalisés de façon manuelle. La couche de matière organique ou de résidus de surface fut d'abord découpée puis retirée à la pelle. Les sédiments minéraux (sables) furent

ensuite décapés à la truelle, de façon à permettre l'observation de la succession des différentes couches pédologiques et à pouvoir déceler toute trace matérielle reliée à une occupation humaine. Ces puits de sondage furent disposés sur les surfaces planes et à proximité du talus. L'objectif de cette procédure était d'assurer un échantillonnage suffisant pour la mise au jour de vestiges anthropiques en contexte stratigraphique intact.

Advenant la découverte de site archéologique à l'intérieur d'un des secteurs inventoriés, la procédure à suivre consiste d'abord à augmenter la densité des puits de sondage, cette dernière passant à un sondage aux cinq mètres ou moins, au lieu d'un sondage aux dix-quinze mètres. Ces puits de sondage supplémentaires ont une dimension de 2 500 cm<sup>2</sup> et sont excavés manuellement à la truelle ou à la pelle. Tous les puits de sondage sont localisés en fonction de l'arpentage existant ou sinon localisés par GPS sur le terrain. Dans l'éventualité où des « collectes de surfaces » sont effectuées, les outils et fragments d'outils sont localisés individuellement. Les éclats et déchets de taille sont prélevés en collectif par quadrant, suite à l'implantation d'un quadrillage. La cueillette d'une quantité d'artefacts jugée représentative de l'établissement permet de déterminer, par la localisation verticale des artefacts dans les strates naturelles et par son altitude absolue au-dessus du niveau actuel de la mer, l'âge relatif du site, mais également, de positionner ceux-ci dans un cadre chronologique régional. Pour un site préhistorique, tous les outils et fragments d'outils sont localisés horizontalement et verticalement. Les déchets de taille auraient sont localisés en collectif à l'intérieur de chaque puits de sondage et en rapport avec la stratigraphie existante ou arbitraire. Pour un site euroquébécois, les artefacts sont localisés individuellement ou en lots selon leur nombre et leur importance. Les composantes stratigraphiques du tissu archéologique de même que les structures (foyer, fondation de bâtiment, etc.) qui y sont contenues sont identifiées, décrites, enregistrées et analysées. Les structures sont protégées suivant une procédure nécessaire pour assurer leur conservation (enfouissement, utilisation de membrane, etc.). Un échantillonnage du contenu artefactuel des couches significatives du tissu archéologique est effectué et au besoin, des échantillons de charbon de bois, de mortier, de bois ou autres éléments de structure ou d'aménagement particulier sont récoltés à des fins d'analyses spécialisées. Cette évaluation permet de localiser précisément les vestiges d'occupations humaines, d'évaluer leur intégrité, leur contenu, leur superficie et leur affiliation culturelle. Les sites archéologiques découverts sont clairement balisés afin d'indiquer aux divers intervenants leur localisation précise et ainsi prévenir toute destruction accidentelle de ces derniers.

### 3.0 DESCRIPTION DES RÉSULTATS DE L'INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE

#### 3.1 État des connaissances archéologiques

L'examen du registre de l'inventaire des sites archéologiques du Québec (ISAQ) du ministère de la Culture, des Communications et de la condition féminine du Québec (MCCCFQ), indique que deux inventaires archéologiques concernent Pointe-aux-Outardes : l'inventaire des archéologues Denis Émond et André Cyr (1979) à la Pointe-du-Bout et celui de l'archéologue Jean-Yves Pintal (2003e) le long du Chemin Principal qui relie la route 138 à la rue Labrie. Aucune de ces deux expertises n'a permis la mise au jour d'un site archéologique dans les limites de la municipalité de Pointe-aux-Outardes (Patrimoine Experts 2011 : 3).

Les sites archéologiques répertoriés sur la péninsule de Manicouagan sont situés à une distance moyenne de 14 à 19 km du site des travaux, vers l'est (figure 3 et tableau 1). Parmi ceux-ci, trois sites (**DgEb-a**, **DgEb-1**, **DgEb-2**) correspondent à des occupations amérindiennes préhistoriques indéterminées (12 000 à 450 ans AA) et le dernier site (**DgEb-b**) correspond, pour sa part, à une épave submergée de la période euroquébécoise indéterminée. Deux de ces sites (**DgEb-a** et **DgEb-2**) se retrouvent dans un contexte de plage, un dans un contexte de battures (**DgEb-b**) tandis que le quatrième se trouve à l'intérieur des terres à une altitude d'environ 30 mètres (**DgEb-1**).

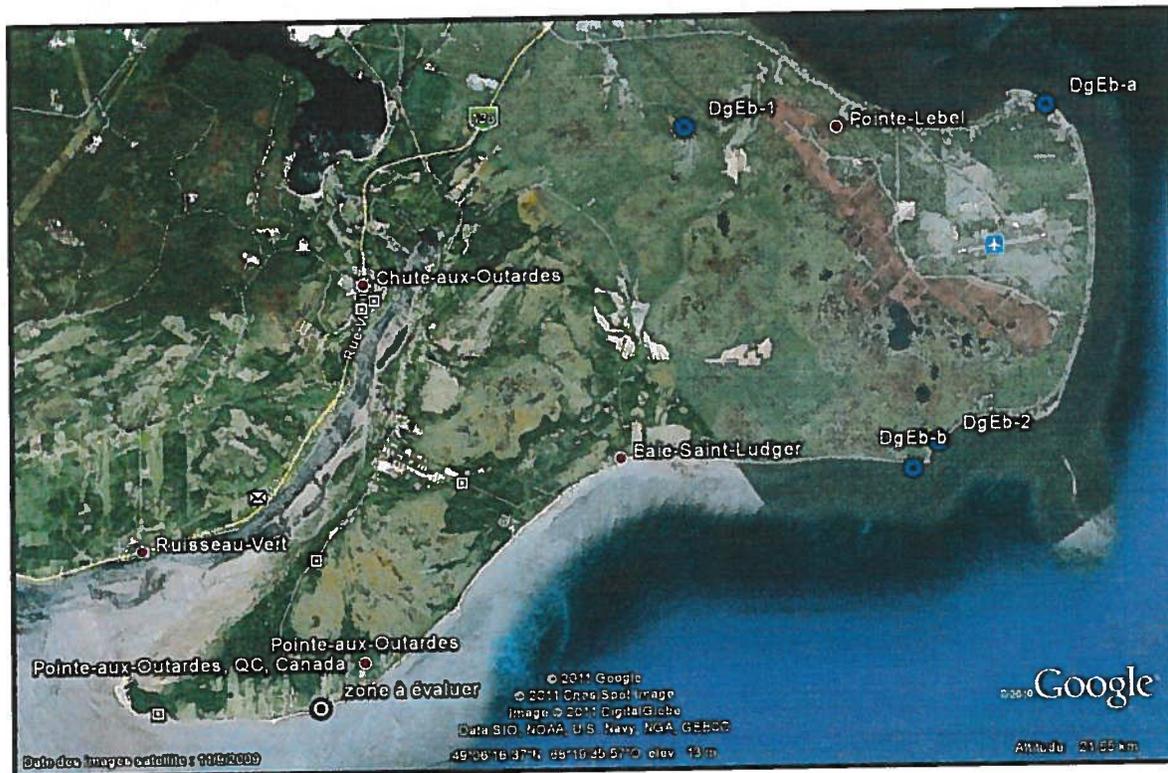


Figure 3 Localisation des sites archéologiques de la péninsule de Manicouagan (source ISAQ).

Préparation de plans et devis pour la réalisation de travaux de stabilisation le long des berges  
du fleuve Saint-Laurent sur le territoire municipal de Pointe-aux-Outardes

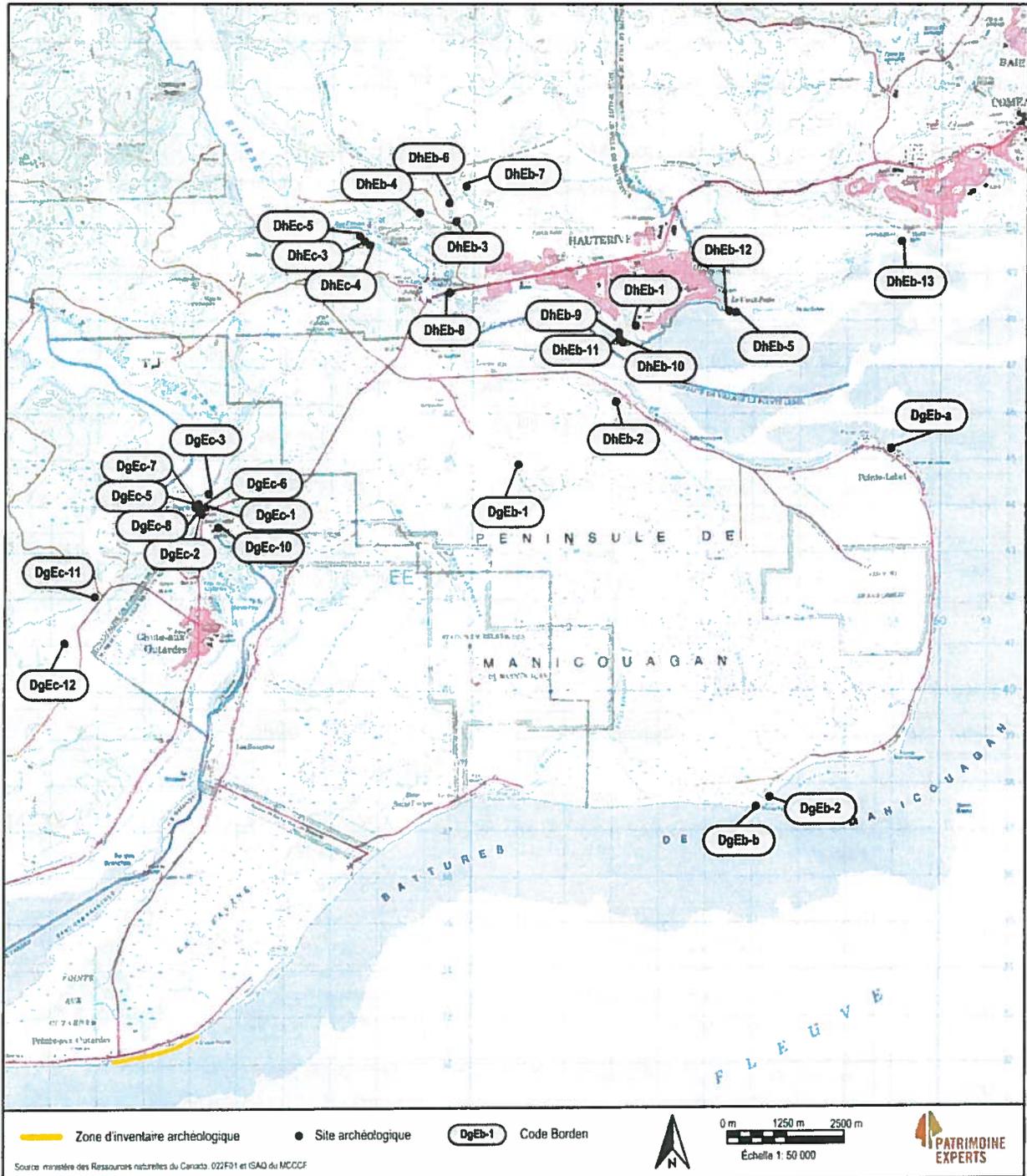


Figure 4 Localisation des sites archéologiques connus à proximité de la zone d'inventaire archéologique (source ISAQ).

Quant au secteur de Baie-Comeau, il compte 16 sites archéologiques (voir tableau 2 et figure 4). La portion centrale de ce secteur est située à environ 20,5 km au nord-est du secteur à l'étude. Neuf sites sont localisés à plus de 45 m au-dessus du niveau de la mer, tandis que les autres se situent entre 5 et 15 m d'altitude.

Douze autres sites archéologiques ont été localisés, cette fois dans la partie sud de la Rivière-aux-Outardes (voir tableau 3 et figure 4). La position centrale de la localisation de ces sites se situe à environ 10,5 km au nord du site d'inventaire.

**Tableau 1** Identification et description des sites archéologiques du secteur de la péninsule de Manicouagan

Nom	Alt.	Localisation	Identité culturelle	Détails
DgEb-a	3	Sur la rive sud de la rivière Manicouagan, à son embouchure. Près du 21, rue Chouinard à Pointe-Lebel	Amérindienne préhistorique indéterminée (12 000 à 450 ans AA)	Découverte fortuite d'une hache polie
DgEb-b		Au sud-ouest de Pointe Paradis sur les battures, à Pointe-Lebel	Euroquébécoise indéterminée	Découverte fortuite d'une épave submergée
DgEb-1	30	À quelques kilomètres au nord de l'embouchure de la rivière Saint-Athanase, à Pointe-aux-Outardes	Amérindienne préhistorique indéterminée (12 000 à 450 ans AA)	Éclats de débitage
DgEb-2		Sur la plage de Pointe Paradis, à l'ouest du ruisseau, dans l'Anse à la Peinture, à Pointe-Lebel.	Amérindienne préhistorique indéterminée (12 000 à 450 ans AA)	Découverte fortuite d'une pointe de projectile

**Tableau 2** Identification et description des sites archéologiques du secteur de Baie-Comeau

Nom	Alt.	Localisation	Identité culturelle	Détails
DhEb-1	46	Sur le campus du Cégep de Baie-Comeau. Sur la rive est de la rivière Manicouagan, dans le haut du parc de la Falaise	Amérindienne préhistorique : archaïque ancien ou inférieur (9500 à 7 000 ans AA); archaïque moyen (7000 à 5 500 ans AA).	Foyers, atelier de taille
DhEb-2	45	Rive ouest, près de l'embouchure de la rivière Manicouagan à Pointe-aux-Outardes	Amérindienne préhistorique indéterminée (12 000 à 450 ans AA)	Éclats de débitage, couteau (biface) en pierre
DhEb-3	60	Rive est de la rivière Manicouagan, près de son embouchure à Baie-Comeau	Amérindienne préhistorique indéterminée (12 000 à 450 ans AA)	Fragments d'outils en pierre et éclats de débitage
DhEb-4	60	Rive est de la rivière Manicouagan, près de son embouchure à Baie-Comeau	Amérindienne préhistorique indéterminée (12 000 à 450 ans AA)	Éclats de débitage
DhEb-5		Rive ouest de la rivière Amédée à Baie-Comeau	Euroquébécoise (1900-1950)	Moulin, poste de traite céramique, métal
DhEb-6	50	1,10 km au nord-est d'une baie de la rivière Manicouagan à Baie-Comeau	Amérindienne préhistorique : archaïque (9 500 à 3 000 ans AA)	Éclats de débitage

Préparation de plans et devis pour la réalisation de travaux de stabilisation le long des berges  
du fleuve Saint-Laurent sur le territoire municipal de Pointe-aux-Outardes

Nom	Alt.	Localisation	Identité culturelle	Détails
DhEb-7	60	1,65 km au nord-est d'une baie de la rivière Manicouagan à Baie-Comeau	Amérindienne préhistorique : archaïque (9 500 à 3 000 ans AA); sylvicole moyen (2 400 à 1 000 ans AA)	Couteau (biface) en pierre et éclats de débitage
DhEb-8	7	Parc des Explorateurs, à 5 mètres de la rivière Manicouagan au nord et à 25 mètres au nord-ouest d'un stationnement sur un cran rocheux à Baie-Comeau	Amérindienne préhistorique : archaïque (9 500 à 3 000 ans AA)	Foyers, éclats de débitage
DhEb-9	10	Sur un replat dans la baie au sud-ouest du parc de la Falaise à Baie-Comeau	Amérindienne préhistorique : archaïque (9 500 à 3 000 ans AA)	Foyers, éclats de débitage, couteau (biface) en pierre
DhEb-10	10	Sur le replat entre la baie au nord-ouest et DhEb-9 du parc de la Falaise à Baie-Comeau	Amérindienne historique : ancien (1500 à 1899)	Foyer, poêle, couteau, grattoir, éclats de débitage, pierres à fusil
DhEb-11	5	Parc de la Falaise, au nord-ouest d'une large baie et à l'est du cran rocheux à Baie-Comeau	Amérindienne préhistorique : sylvicole supérieur (1 000 à 450 ans AA)	Foyers, grattoir, racloir, couteau (biface), hache, pointe, percuteur, mortier, éclats de débitage
DhEb-12	15	Dans le sentier principal qui relie la rivière Amédée au fleuve à Baie-Comeau	Amérindienne préhistorique : archaïque (9 500 à 3 000 ans AA); Euroquébécoise (1800-1899) Euroquébécoise (1900-1950)	Foyers, habitation, céramique euroquébécoise, verre, bouteille, clou, éclats de débitage
DhEb-13	5	Près de l'embouchure de la rivière Manicouagan, au sud de la station de pompage sur le boulevard Schmon à Baie-Comeau	Amérindienne préhistorique : sylvicole supérieur (1 000 à 450 ans AA); Amérindienne historique : ancien (1500 à 1899) Euroquébécoise (1760-1899)	Fragments d'outils en pierre, éclats de débitage, couteau Céramique euroquébécoise, pipe, bouteille, verre.
DhEc-3	50	150 mètres de la rive ouest de la rivière Manicouagan, en amont du barrage McCormick	Amérindienne préhistorique : archaïque (9 500 à 3 000 ans AA)	Éclats de débitage
DhEc-4	55	375 mètres de la rive ouest de la rivière Manicouagan, en amont du barrage McCormick	Amérindienne préhistorique : archaïque (9 500 à 3 000 ans AA)	Couteau (biface) en pierre, pointe, éclats de débitage
DhEc-5	60	550 mètres de la rive ouest de la rivière Manicouagan, en amont du barrage McCormick	Amérindienne préhistorique indéterminée (12 000 à 450 ans AA)	Nucleus, éclats de débitage

**Tableau 3** Identification et description des sites archéologiques du secteur de la rivière aux Outardes sud

Nom	Alt.	Localisation	Identité culturelle	Détails
DgEc-1	76	Rive est de la rivière aux Outardes, au nord de Chute-aux-Outardes	Amérindienne préhistorique : sylvicole inférieur (3 000 à 2 400 ans AA)	Éclats de débitage
DgEc-2	76	Rive est de la rivière aux Outardes, à quelques kilomètres au nord de Chute-aux-Outardes	Amérindienne préhistorique : sylvicole inférieur (3 000 à 2 400 ans AA)	Couteau, biface, microlame, racloir, grattoir, pointe, perçoir, ébauche, éclats de débitage
DgEc-3	76	Rive est de la rivière aux Outardes à quelques kilomètres au nord de Chute-aux-Outardes	Amérindienne préhistorique : sylvicole inférieur (3 000 à 2 400 ans AA)	Grattoir, ébauche, éclats de débitage
DgEc-4	76	Rive est de la rivière aux Outardes	Amérindienne préhistorique : sylvicole inférieur (3 000 à 2 400 ans AA)	Grattoir, éclats de débitage
DgEc-5		Rive est de la rivière aux Outardes au nord du village Chute-aux-Outardes	Amérindienne préhistorique : sylvicole inférieur (3 000 à 2 400 ans AA)	Couteau, biface, microlame, racloir, grattoir, pointe, perçoir, ébauche, éclats de débitage
DgEc-6	76	Rive est de la rivière aux Outardes, à quelques kilomètres au nord de Chute-aux-Outardes.	Amérindienne préhistorique : sylvicole inférieur (3 000 à 2 400 ans AA)	Couteau, éclats de débitage
DgEc-7	76	Rive est de la rivière aux Outardes, à quelques kilomètres au nord de Chute-aux-Outardes	Amérindienne préhistorique indéterminée (12 000 à 450 ans AA)	Éclats de débitage
DgEc-8	76	Rive est de la rivière aux Outardes, à quelques kilomètres au nord de Chute-aux-Outardes	Amérindienne préhistorique : sylvicole inférieur (3 000 à 2 400 ans AA)	Couteau, racloir, grattoir, pointe, éclats de débitage
DgEc-9	76	Rive est de la rivière aux Outardes, à quelques kilomètres au nord de Chute-aux-Outardes	Amérindienne préhistorique : sylvicole inférieur (3 000 à 2 400 ans AA)	Ébauche, éclat de débitage, grattoir, racloir, pointe, microlame
DgEc-10		Rive est de la rivière aux Outardes, à quelques kilomètres au nord de Chute-aux-Outardes	Amérindienne préhistorique indéterminée (12 000 à 450 ans AA)	Herminette <i>1 Hachette</i>
DgEc-11	76	À Chute-aux-Outardes, dans une gravière au nord-ouest de la ville.	Amérindienne préhistorique indéterminée (12 000 à 450 ans AA)	Éclat retouché
DgEc-12	73	Dans une gravière, à environ 500 mètres au nord de la rivière à la Truite.	Amérindienne préhistorique indéterminée (12 000 à 450 ans AA)	Fragment d'outil en pierre

### 3.2 Contexte environnemental régional et milieu physique

#### 3.2.1 L'unité de paysage régional

L'aire d'inventaire est localisée dans l'unité de paysage régional (104) Forestville (Robitaille et Saucier 1998). Elle correspond à la frange littorale localisée entre le fleuve Saint-Laurent et les contreforts du Bouclier canadien et s'étend de Grandes-Bergeronnes à Baie-Comeau.

Le relief forme une plaine légèrement ondulée avec des coteaux et des collines de faible amplitude. De vastes deltas fluvioglaciaires se trouvent à l'embouchure des principales rivières. Ces deltas ont été remaniés par la mer, ce qui a créé des plages soulevées et explique la présence de plaine sablonneuse marine qui comprend des formes d'accumulation littorale (crêtes de plage, cordons littoraux) et des formes d'érosion. L'unité est en partie (30 %) recouverte de sables marins, alors que des tourbières occupent les nombreuses dépressions mal drainées.

Le réseau hydrographique comprend de nombreux cours d'eau importants qui se jettent dans le fleuve, dont les rivières Portneuf et Betsiamites, aux Outardes et Manicouagan.

### 3.2.2 Le milieu physique

La zone d'inventaire fait partie de la région naturelle de la Plaine de la Haute et de la Moyenne-Côte-Nord. Celle-ci correspond à une longue frange côtière où le relief est généralement plat. À l'époque glaciaire, l'Inlandsis laurentidien recouvrait la région de la zone d'étude. Lors du retrait des glaces, amorcé il y a environ 14 000 ans, la mer post-glaciaire de Goldthwait a graduellement envahi une partie du continent libéré des glaces sur ce qui est aujourd'hui la Côte-Nord du Saint-Laurent. Cette transgression marine a probablement débuté vers 11 500 à 12 000 ans AA. La limite marine, il y a environ 10 000 ans, atteignait 23 km au nord de l'actuel rivage de Ragueneau. Durant cette transgression marine, des sédiments fins se sont déposés en eau profonde et les collines rocheuses bordant cette mer ont pour leur part été délavées, débarrassées de leurs dépôts meubles et laissés à nu (Genivar 2006, cité dans Patrimoine Experts 2011).

Suite au relèvement isostatique et au retrait de la mer de Goldthwait les rivières aux Outardes et Manicouagan, dont le débit devait être très important, ont transporté une grande quantité de sédiments (sable grossier) qui se sont accumulés sur la péninsule de Manicouagan. Ces sédiments se divisent en deux couches qui se superposent. La première est une couche sablonneuse de plusieurs mètres d'épaisseur et la deuxième, une couche épaisse de sédiments argileux imperméables (Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire 2007). La couche de sable est sensible au phénomène d'érosion et se trouve liée à la problématique de détachement des berges que connaît la péninsule de Manicouagan. Il est fréquent de trouver dans cette couche un niveau de sable induré qui peut amener des glissements de terrain lorsqu'elle est à découvert (ibid.).

Les rives maritimes de la péninsule de Manicouagan sont principalement formées d'un talus actif (argileux ou sableux) (Messier 1999). Mme Danielle Messier a décrit ainsi la péninsule de Manicouagan lors d'un colloque sur l'érosion des berges tenu en 1999 :

*La péninsule est un grand delta mis en place pendant la déglaciation de l'arrière-pays alors que les rivières alimentées par les eaux de fonte de la glace transportaient d'importantes quantités d'alluvions jusqu'à la mer. Bien que les dépôts en surface soient d'origine deltaïque et contiennent une grande partie de matériaux sableux, ils recouvrent généralement une épaisseur considérable de sédiments fins (silt et argile de la mer de Goldthwait). Cette stratigraphie explique en grande partie la sensibilité de la terrasse à l'érosion. Les dépôts de sable, souvent indurés en surface, sont mal drainés et ont favorisé le*

*développement des tourbières. La péninsule est dépourvue de matériaux résistants à l'érosion, sauf à proximité du canal de fuite de la centrale Outardes-2 et du barrage de Manic-1. (Messier 1999 : 160)*

Tout comme pour la majorité des autres rivages de la rive nord du Saint-Laurent entre Tadoussac et Baie-Comeau, le rivage de la zone d'inventaire est composé de la plate-forme côtière, de la plage et du talus. La plage est composée de matériaux sableux plus grossiers que celui de la plate-forme. Le talus, quant à lui est généralement en pente forte et contient des sédiments non consolidés contenant parfois un niveau supérieur de sable ferrugineux induré (photo 1). Le sapement des vagues finit par creuser le bas du talus en augmentant négativement la pente, ce qui crée des éboulements et des petits glissements de terrain. Les sols qui se retrouvent ainsi dans la pente et en bas du talus sont remués par l'eau qui sépare les matériaux fins et sableux. Le sable ainsi différencié se retrouve dans le bas du talus pour former une basse terrasse sableuse qui protège le talus de façon temporaire, puisque celle-ci finira par être déplacée. Une fois la basse terrasse sableuse défaite ou amoindrie par l'action des vagues, le processus d'érosion du talus recommence (Messier 1999).



**Photo 1** Vue du niveau supérieur du talus en érosion avec le sable induré en surface, secteur 1 (PATR12N05-51)

### 3.3 Description des secteurs inventoriés et résultats

Cette section décrit les activités d'inventaire archéologique réalisé en juin 2012. On y retrouve également une description des résultats. La zone d'inventaire correspond à un segment de 1,5 km de berge qui comprend la plage, la basse terrasse et le talus. Certaines parties du segment avaient déjà fait l'objet d'empierrement, alors que d'autres parties subissaient une forte érosion. Pour faciliter la description des divers éléments répertoriés, le segment a été divisé en deux secteurs qui ont fait l'objet d'un enregistrement distinct. Pour chaque secteur, il y a eu d'abord une inspection visuelle du haut de la plage, de la basse terrasse lorsque présente et du talus pour prendre connaissance de façon générale de l'état des lieux. Suite à cette inspection, un deuxième examen visuel accompagné de prise de notes et de photos et de l'excavation de puits de sondage dans la basse terrasse a permis de compléter l'inventaire.

#### 3.3.1 Secteur 1

Le secteur 1 est localisé à l'extrémité ouest de la zone d'inventaire. D'une longueur de 700 m, il débute légèrement à l'ouest de la route Principale et s'étend jusqu'à l'ancienne descente de bateau en face de la rue David (photo 2). Certains espaces présentaient un ancien support du talus par empierrement (photo 3). Ces espaces n'ont pas fait l'objet de puits de sondage, mais une inspection visuelle des sols provenant du talus en érosion a été réalisée. Pour le reste du secteur, on retrouvait en général dans le haut de la plage, des surfaces recouvertes du sable provenant de l'érosion plus ou moins récente du talus avec quelques endroits où l'on trouvait la basse terrasse.

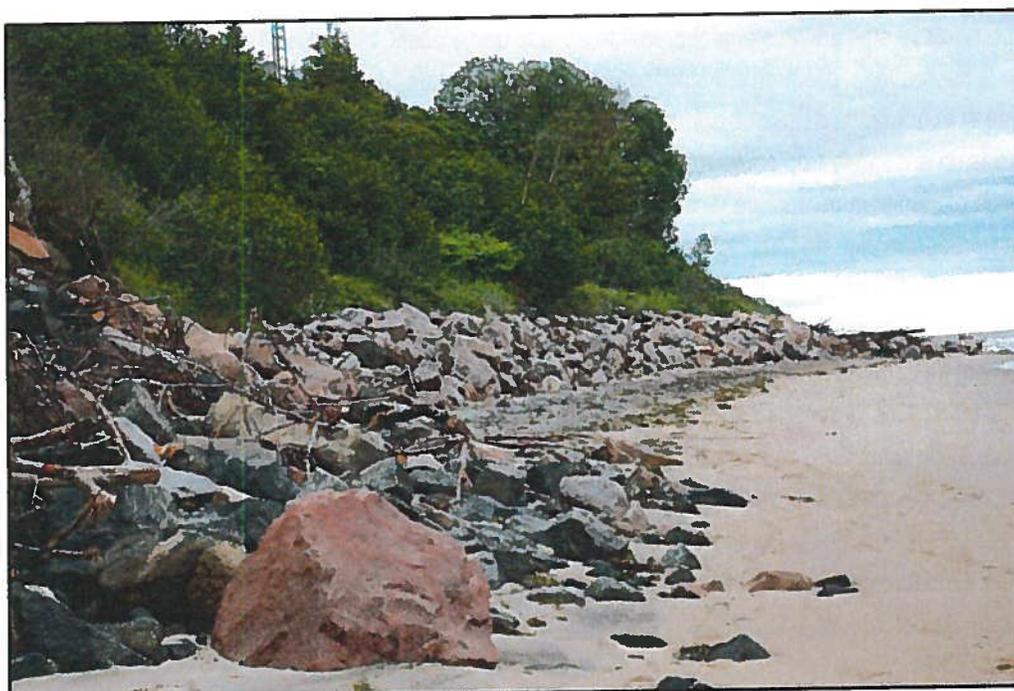
Cette basse terrasse était principalement présente dans la partie ouest du secteur 1 (photo 4). Localisée à la base du talus à la limite de la haute plage, elle était composée du sable provenant de l'érosion du talus, de débris de bois ou autres apportés par la vague et la marée. Les puits de sondages ont été réalisés sur la basse terrasse lorsque les débris qui s'y trouvaient ne formaient pas un ensemble trop compact à traverser. La stratigraphie était sensiblement semblable d'un puits à l'autre. Elle se composait d'une litière de surface (2 à 5 cm) reposant sur un sable grossier homogène beige noirâtre (15 à 20 cm) suivi d'un sable homogène plus fin plus noirâtre (20 à 30 cm) et reposant sur un sable gris verdâtre (photo 5). La majorité des débris végétaux ou autres se retrouvaient dans les niveaux supérieurs ( $\pm 15$  cm).

L'emplacement de certains aménagements anthropiques (annexe 3) a permis de constater la forte érosion subie par certains espaces du talus. Ces aménagements, bien que très récent pour la plupart, ont fait l'objet d'un relevé par la prise de photographie et de point GPS (annexes 1 et 2). On retrouve un support de talus en bordure d'une ancienne descente à la plage composée de morceaux de tôle à toiture ou mur fixés à des pieux (poteaux métalliques) enfoncés dans le talus (photos 6 et 7). Plusieurs empierresments ont également été observés le long du talus, dont certains au niveau de tuyaux en acier ondulé probablement relié au système d'évacuation des eaux de pluie (photo 8). Enfin, notons la présence d'un aménagement de poteaux de bois verticaux dans le haut du talus près de la limite ouest du secteur 1 (photo 9).

Au total, 10 puits de sondage ont été réalisés et un examen visuel systématique de la surface du sol et du talus de ce secteur a été effectué. Bien que de grandes portions de la partie supérieure du talus susceptible de contenir des éléments archéologiques se retrouvent en bas du talus suite à l'érosion, aucun site archéologique n'a été découvert.



**Photo 2** Vue de l'ancienne descente de bateau en face de la rue David, secteur 1 (PATR12N05-21)



**Photo 3** Vue d'un empierrement dans le secteur 1 (PATR12N05-36)



**Photo 4** Vue de la haute plage avec la basse terrasse en bas du talus, secteur 1 (PATR12N05-66)



**Photo 5** Stratigraphie type de la basse terrasse, secteur 1 (PATR12N05-22)



**Photo 6** Vue de l'aménagement d'une descente vers la plage dans le talus, secteur 1 (PATR12N05-30)



**Photo 7** Détail des pieux et de la tôle pour l'aménagement d'une descente vers la plage, secteur 1 (PATR12N05-31)



**Photo 8** Détail d'un empierrement du talus avec la présence d'un tuyau en acier ondulé dont l'extrémité est dégagée (en haut à gauche), secteur 1 (PATR12N05-34)



**Photo 9** Poteaux de bois visible dans le haut du talus, secteur 1 (PATR12N05-62)

### 3.3.2 Secteur 2

D'une longueur de 800 m, le secteur 2 est localisé à l'extrémité est de la zone d'inventaire. Il commence à la descente de bateau en face de la rue David pour se terminer à la fin du projet à la jonction de l'ancienne rue Labrie avec la nouvelle (figures 1 et 2). Tout comme dans le secteur 1, plusieurs espaces présentaient un ancien support du talus par empierrement. Ces espaces n'ont pas fait l'objet de puits de sondage, mais une inspection visuelle systématique des sols provenant du talus en érosion a été réalisée. Pour le reste du secteur, on retrouvait en général, dans le haut de la plage, des surfaces recouvertes du sable provenant de l'érosion plus ou moins récente du talus avec très peu d'espaces où l'on trouvait la basse terrasse.

Peu de puits de sondage ont été excavés dans ce secteur en raison de la présence faible de la basse terrasse. La stratigraphie rencontrée était similaire à celle du secteur 1, divers niveaux de sable beige plus ou moins noirâtre homogènes reposant sur un sable gris verdâtre. Le niveau de sable induré observé dans le talus du secteur 1 était également présent dans le secteur 2. Il était même plus présent et identifiable (photo 10).

L'inspection visuelle du talus et de la basse terrasse laissait entrevoir que le retrait du talus par l'érosion était plus prononcé dans ce secteur. Les divers éléments anthropiques (annexe 3) observés se trouvaient en général plus éloignés du talus que ceux du secteur 1. Ils étaient également de nature différente. C'est ainsi que deux séries de pieux de bois ont été identifiées à l'ouest d'une longue section d'empierrement. Pour la première série, bien qu'il soit difficile d'identifier l'usage exact des pieux, on peut remarquer qu'ils étaient reliés à un accès à la berge (photos 11 et 12). Une autre série de pieux de bois étaient visibles un peu plus à l'ouest. Ceux-ci étaient positionnés sur deux lignes parallèles qui laissent penser qu'ils supportaient un tablier de quai ou un escalier qui partait du talus qui se trouve maintenant plusieurs mètres derrière (photo 13). À plus ou moins 5 m devant les pieux de bois, une série de six blocs de béton ont été en partie dégagés (photo 14). D'une longueur de 1,20 m sur 50 cm de large, ils ont dû à l'origine être installés comme barrière pour les vagues et pour ralentir l'érosion (photo 15). Parmi les autres éléments anthropiques, on retrouve les restes d'une ancienne descente de bateau. Cette descente a été installée dans un creusement à même le talus. Un support de bois (pieux) a été installé au niveau de la plage pour supporter le talus (photo 16). D'une longueur de 8,83 m, le support de bois était composé de plusieurs pièces de bois verticales enfoncées dans le sable avec un remplissage à l'arrière de sable et de débris divers (briques, fragments de béton...) sur lequel viendrait s'appuyer le talus (photo 17).

Au total, 4 puits de sondage ont été réalisés et un examen visuel systématique de la surface du sol et du talus de ce secteur a été effectué. Bien que plusieurs éléments anthropiques aient été identifiés dans ce secteur, aucun n'a été relié à un nouveau site archéologique.



**Photo 10** Vue du niveau de sable induré, secteur 2 (PATR12N05-17)



**Photo 11** Pieux de bois à proximité du bas du talus, secteur 2 (PATR12N05-08)



Photo 12 Détail des pieux de bois situés à proximité du talus, secteur 2 (PATR12N05-11)



Photo 13 Pieux de bois sur deux lignes parallèles, secteur 2 (PATR12N05-13)



Photo 14 Blocs de béton en lien avec les pièces de bois verticales, secteur 2 (PATR12N05-16)



Photo 15 Détail des blocs de béton, secteur 2 (PATR12N05-15)



**Photo 16** Support du talus avec l'installation de pieux de bois près de l'ancienne descente de bateau, secteur 2 (PATR12N05-20)



**Photo 17** Détail de l'installation de bois pour supporter le talus à proximité de l'ancienne descente de bateau, secteur 2 (PATR12N05-19)

## **4.0 CONCLUSION ET RECOMMANDATION**

Les résultats de l'inventaire archéologique réalisé à l'intérieur des limites du projet de stabilisation d'une partie des berges de la municipalité de Pointe-aux-Outardes le long du fleuve Saint-Laurent permettent d'affirmer que ce projet n'aura pas d'impact préjudiciable sur des ressources archéologiques. De ce fait, aucune mesure de protection ou de sauvetage ne sera nécessaire pendant les travaux de construction et d'aménagement.

## BIBLIOGRAPHIE

- COMITÉ Zone d'intervention prioritaire (ZIP) de la rive nord de l'estuaire 2007. *Plan d'intervention concerté pour la mise en valeur et la protection des tourbières de la péninsule de Manicouagan*. Baie-Comeau, 46 p.
- ÉMOND, Denis et André CYR. (1979) *Reconnaissance archéologique sur la Haute-Côte-Nord, été 1979*, ministère des Affaires culturelles, rapport inédit. 204 p.
- GÉNIVAR. (2006) Protection linéaire en enrochement des berges de la rivière aux Outardes à Ragueneau. Municipalité de Ragueneau et Direction territoriale de la Côte-Nord, Baie-Comeau (MTQ). 247 p. et annexes
- MESSIER D. (1999) *Mesures de protection des berges en milieu marin : étude de solutions novatrice*. Actes du Colloque sur l'érosion des berges : " Vers une gestion intégrée des interventions en milieu marin". p. 155-168
- PATRIMOINE EXPERTS (2011) *Projet de stabilisation des berges à Pointe-aux-Outardes, étude de potentiel archéologique*, Pointes-aux-Outardes / Cima+, rapport inédit. 26p.
- PINTAL, Jean-Yves. (2003e) *Interventions archéologiques, direction de la Côte-Nord (été 2002)*. Québec, ministère des Transports du Québec, Service du Soutien technique, rapport inédit. 31 p.
- ROBITAILLE, A. et J.-P. SAUCIER (1998) *Paysages régionaux du Québec méridional*. Les Publications du Québec, gouvernement du Québec, 213 p.

**Annexe 1**

---

**Catalogue des photographies**

**Pointe-aux-Outardes (Dessau)****Photographe : J. Villeneuve****Film : PATR12N05**

<b>Cliché</b>	<b>Date</b>	<b>Point GPS</b>	<b>Description</b>	<b>Orientation</b>
001	12-06-26	35 à 38	Talus d'érosion, secteur 2	S
002	12-06-26	35 à 38	Limite est du projet, début empierrement, secteur 2	O
003	12-06-26	35 à 38	Début empierrement, à proximité de la limite est, secteur 2	O
004	12-06-26	39	Fin de l'empierrement, secteur	S
005	12-06-26	40 - 41	Début érosion, fin érosion et début empierrement (talus + de 20 m), secteur 2	S-O
006	12-06-26	41	Début de l'empierrement, secteur 2	O
007	12-06-26	42	Poteaux, vue éloignée, et vue générale du talus, secteur 2	O
008	12-06-26	42	Poteaux, pieux verticaux, secteur 2	N-O
009	12-06-26	42	Vue générale, empierrement, secteur 2	E
010	12-06-26	42	Vue générale, place et talus en érosion, secteur 2	S-O
011	12-06-26	43	Détail pièces de bois verticales, secteur 2	N-O
012	12-06-26	43	Détail pièces de bois verticales, secteur 2	N-O
013	12-06-26	44	Aménagement indéterminé avec talus en érosion en arrière-plan, secteur 2	N
014	12-06-26	44	Aménagement indéterminé avec talus en érosion en arrière-plan, secteur 2	N
015	12-06-26	45	Détail de blocs de béton (1,2 x 0,5 m) dégagés partiellement, à proximité des poteaux de bois, secteur 2	N-O
016	12-06-26	45	Vue générale de la plage et blocs de béton (1,2 x 0,5 m) dégagés partiellement, à proximité des poteaux de bois, secteur 2	E
017	12-06-26	46	Détail d'une section du talus d'érosion, secteur 2	N-O
018	12-06-26	46	Détail d'une section du talus d'érosion, secteur 2	O
019	12-06-26	34	Aménagement de poteaux verticaux mesurant 8,83 m de large au pied d'un accès au fleuve bétonné (ancienne descente de bateau), secteur 2	N-O
020	12-06-26	34	Aménagement de poteaux verticaux mesurant 8,83 m de large au pied d'un accès au fleuve bétonné (ancienne descente de bateau) , secteur 2	O
021	12-06-26	34	Aménagement de poteaux verticaux mesurant 8,83 m de large au pied d'un accès au fleuve bétonné (ancienne descente de bateau), secteur 2	N-O
022	12-06-26	47	Profil stratigraphique type de la basse terrasse sableuse, secteur 1	N-O
023	12-06-26	48	Vue générale, base du talus herbacé, secteur 1	O
024	12-06-26	48	Vue générale, base du talus herbacé, équipe au travail, secteur 1	N-O
025	12-06-26	48	Vue générale, base du talus herbacé, équipe au travail, secteur 1	N-O
026	12-06-26	49	Vue générale, bas du talus d'érosion herbacé, secteur 1	O

**Pointe-aux-Outardes (Dessau)**

Photographe : J. Villeneuve

Film : PATR12N05

Cliché	Date	Point GPS	Description	Orientation
027	12-06-26	49	Vue générale, bas du talus d'érosion herbacé, secteur 1	E
028	12-06-26	49	Vue générale, bas du talus d'érosion herbacé, secteur 1	E
029	12-06-27	50	Vue générale, début empiérement, secteur 1	E
030		50	Talus, aménagement lié à un accès à la plage, mur de retenue, secteur 1	N
031		50	Talus, aménagement lié à un accès à la plage, mur de retenue, secteur 1	N
032		51	Vue générale, section du talus avec empiérement, secteur 1	O
033		51	Détail empiérement et sol en place sur les pierres, secteur 1	N-O
034		51	Détail empiérement et sol en place sur les pierres, détail coin sup. gauche : sortie pluvial, secteur 1	N-O
035		52	Vue générale, fin section avec empiérement, secteur 1	E
036		52	Vue générale, fin section avec empiérement, secteur 1	E
037		52	Vue générale, plage et bordure de talus, secteur 1	O
038		52	Vue générale, plage et bordure de talus, secteur 1	O
039		52	Détail, bordure de talus en érosion, secteur 1	N
040		52	Détail, bordure de talus en érosion, secteur 1	N
041		53	Détail, bordure de talus en érosion, secteur 1	O
042		53	Détail, bordure de talus en érosion, secteur 1	N-O
043		53	Détail, bordure de talus en érosion, secteur 1	N-O
044		53	Détail, partie supérieure du talus en érosion, secteur 1	N
045		53	Détail, partie médiale haute du talus en érosion, secteur 1	N
046		53	Détail, partie médiale basse du talus en érosion, secteur 1	N
047		53	Détail, partie inférieure du talus en érosion, secteur 1	N
048		53	Vue éloignée, talus d'érosion, secteur 1	N
049		54	Détail, surface du sol en place en érosion dans le talus, secteur 1	N
050		54	Détail, surface du sol en place en érosion dans le talus, secteur 1	O
051		55	Niveau supérieur d'une section du talus en érosion, sable induré en surface, secteur 1	N
052		55	Section de haut en bas du talus en érosion, sable induré en surface, secteur 1	N
053		56	Niveau supérieur d'une section du talus en érosion, sable induré en surface, secteur 1	N
054		56	Section de haut en bas du talus en érosion, secteur 1	N

Pointe-aux-Outardes (Dessau)

Photographe : J. Villeneuve

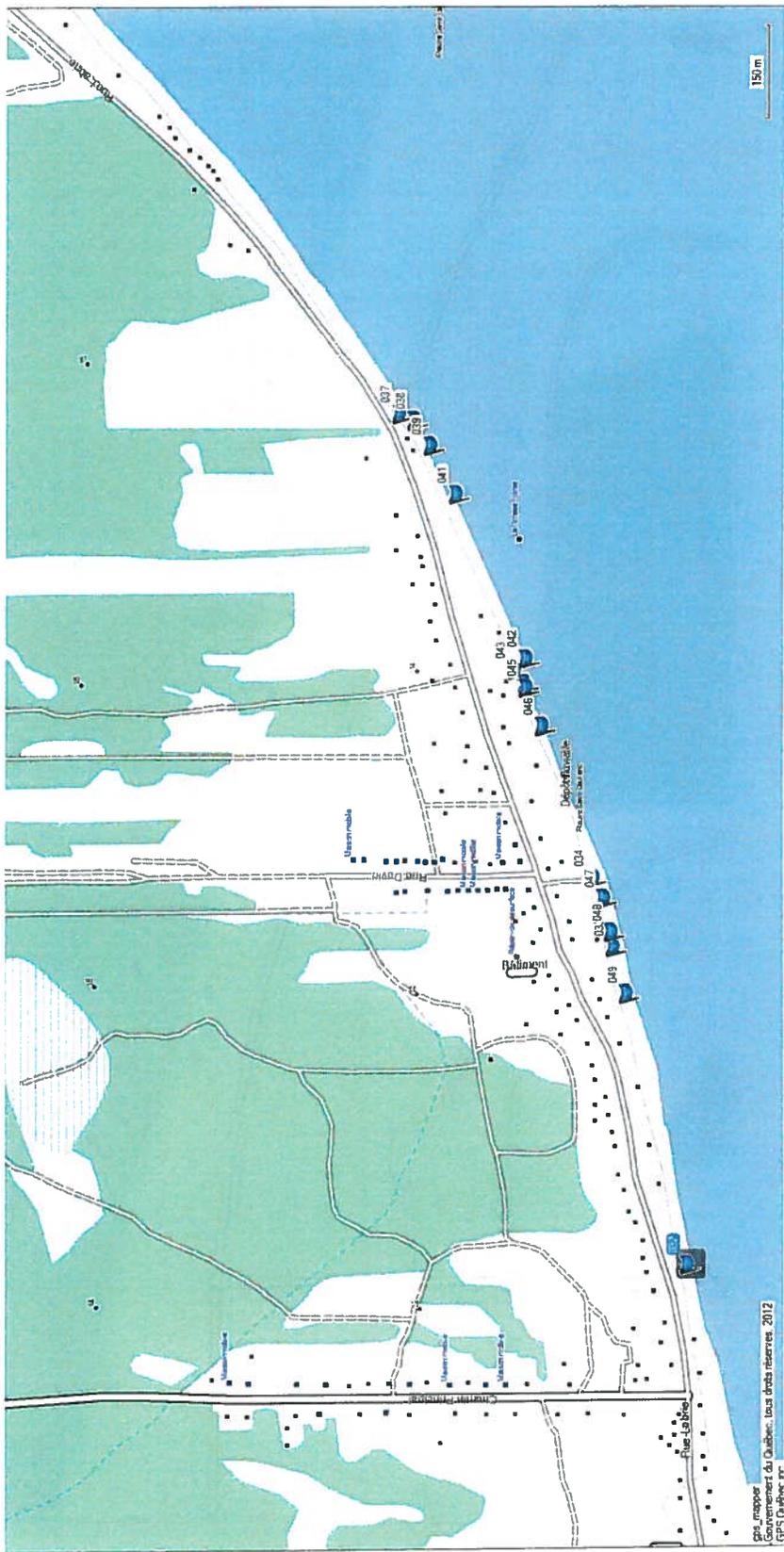
Film : PATR12N05

Cliché	Date	Point GPS	Description	Orientation
058		32	Détail, empierrement, escalier et accès à la plage, secteur 1	N-O
059		57	Équipe au travail, secteur 1	N
060		57	Détail, paroi du talus d'érosion, sable induré en surface, secteur 1	N
061		57	Paroi du talus d'érosion, sable induré en surface, secteur 1	N
062		58	Détail, aménagement indéterminé fait de poteaux de bois (escalier?), secteur 1	N-O
063		58	Aménagement indéterminé fait de poteaux de bois (escalier?), secteur 1	N-O
064		59	Ébauche d'un accès (descente) à la plage, secteur 1	N-O
065		59	Limite ouest du talus en érosion, ébauche d'un accès (descente) à la plage, secteur 1	N-O
066		59	Limite ouest du talus en érosion, secteur 1	N-O
067		59	Vue générale, plage et rue du Quai, secteur 1	O

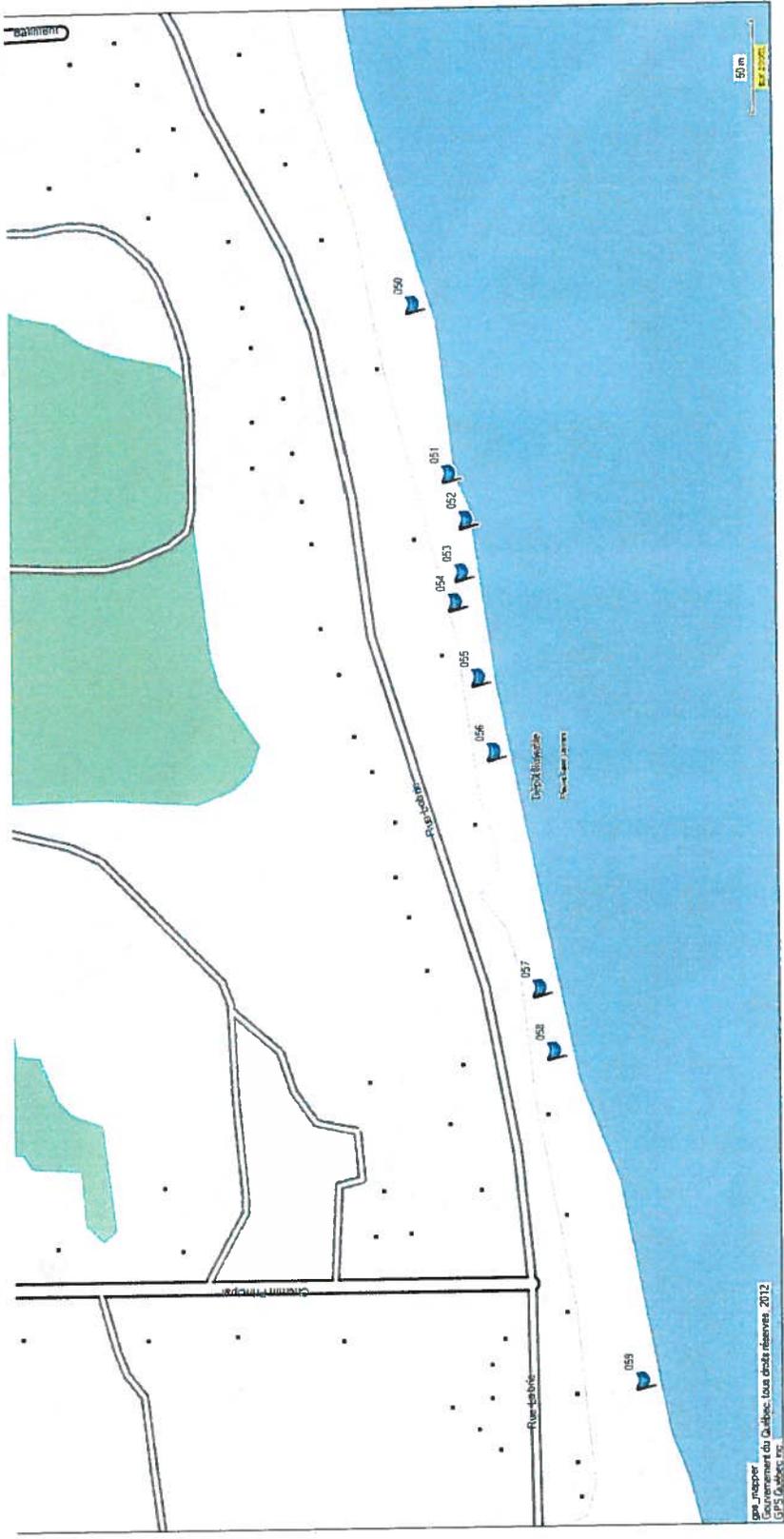
**Annexe 2**

---

**Localisation des points GPS (WP)**



gis\_mapper  
Gouvernement du Québec, tous droits réservés. 2012  
RPS Québec inc.



Plan d'aspect  
du territoire de Québec, tous droits réservés, 2012  
SPS Québec inc.





- 1 Support de tabis (poteaux et têtes ondulées) (photos 6-7)
- 2 Poteaux de bois dans le haut du talus (photo 9)
- 3 Poteaux (pieux) de bois (photos 11-12)
- 4 Alignement parallèle de pieux de bois (photo 13)
- 5 Blocs de béton enfoncés dans le sable (photos 14-15)
- 6 Support du Tatsu en pieux de bois pour la descente de bateau (photos 17-18)



## ANNEXE M

**Recherche d'une solution économique et durable à la problématique  
d'érosion littorale à Pointe-aux-Outardes  
Résumé du rapport**



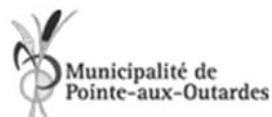
**INRS**

Université d'avant-garde

# Recherche d'une solution économique et durable à la problématique d'érosion littorale à Pointe-aux-Outardes

## Résumé du rapport

Rapport de recherche INRS-ETE #R990 et Aquapraxix Inc. #10136-100 - Octobre 2008

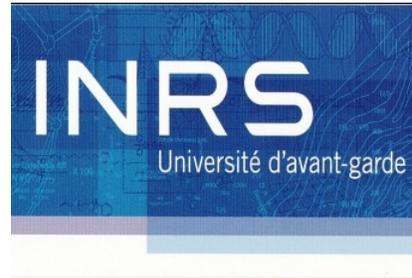


**Recherche d'une solution  
économique et durable  
à la problématique d'érosion littorale  
à Pointe-aux-Outardes**

Pour le compte de la  
**Municipalité de Pointe-aux-Outardes**  
en collaboration avec le  
**Ministère de la Sécurité publique**  
**OURANOS**  
et divers partenaires

**Rapport de recherche INRS-ETE R990  
et Aquapraxis Inc. 10136-100**

**Octobre 2008**



**Référence pour fins de citation** : Leclerc, M. et P. Dupuis (2008). *Recherche d'une solution économique et durable à la problématique d'érosion littorale à Pointe-aux-Outardes*. Pour le compte de la Ville de Pointe-aux-Outardes et du Ministère de la Sécurité publique, en collaboration avec OURANOS et divers partenaires. Rapport de recherche INRS-ETE R990 et Aquapraxis Inc. 10136-100. 220 pages + 9 annexes. Octobre.

© INRS-ETE et Aquapraxis Inc., 2008

isbn : 978-2-89146-573-1

## **Le mandat**

---

Subissant depuis de nombreuses années une érosion significative de ses côtes, la municipalité de Pointe-aux-Outardes a mandaté l'INRS-ETE pour analyser différents types de solutions pouvant pallier à cette problématique d'érosion des berges qui menace l'existence de plusieurs résidences et infrastructures implantées en berges et donc exposées à cet aléa.

En partenariat avec le Service de l'Atténuation des Risques (SAR) du Ministère de la Sécurité publique, le mandat visait aussi à expérimenter l'approche *d'analyse coûts/avantages* (ACA) ainsi que *l'analyse multi-critères* (AMC) dans une perspective de prévention et de réponse durable aux risques naturels.

**Remarque** : le présent rapport a donné lieu à un apport complémentaire par la firme Écoressources<sup>1</sup> spécialisée en économie de l'environnement qui a permis de rectifier à la marge certaines approches retenues ici par rapport avec la méthodologie classique d'analyse coûts/avantages. Ces éléments nouveaux ont notamment trait aux éléments intangibles de la problématique et ne sont pas intégrés ici. Ils sont documentés dans un résumé complémentaire qui reprend essentiellement les éléments présentés ici, sauf le volet technique. Toutefois, les conclusions ainsi obtenues ne modifient pas celles présentées ici. Le lecteur est donc renvoyé à ce document (Écoressources, 2009) pour de plus amples détails.

---

<sup>1</sup> ÉcoRessources Consultants (2009), Révision de la partie économique et synthèse du rapport Recherche d'une solution économique et durable à la problématique d'érosion littorale à Pointe-aux-Outardes, pour le compte du Ministère de la Sécurité publique, 29 pages.

## Les options possibles

**Trois types de mesure possibles.** Trois types d'approches de base ont été explorées :

- Le *retrait simple* sans intervention physique visant à atténuer ou contrôler les processus d'érosion
- Les *protections dures* sans égard particulier pour leur impact sur l'équilibre morpho-sédimentaire de la côte
- Les *stabilisations douces* (recharge de plage seule ou associée à des épis ou brise-lames d'avant-côte) incluant les approches brevetées dites « *stabilisatrices de courant* » visant au rétablissement d'un équilibre sédimentaire dynamique

Une combinaison de ces approches de base s'avère une *solution mixte* et une nomenclature spéciale a été développée pour faciliter l'identification des solutions (Option R pour retrait, option P pour protection, option MX pour mixte avec protection et retrait)

**Segmentation de la côte.** Afin de mieux situer les segments de côte où sont considérées les différentes mesures, une segmentation de celle-ci a été effectuée. Nous y référons ci-après.



**Remarques sur l'analyse coûts/avantages** En analyse coûts/avantages, on cherche à établir l'ensemble des coûts et des avantages de diverses options de façon à préciser les bénéfices nets d'un projet et à comparer entre elles les différentes options de solutions. Cette démarche permet ainsi de déterminer l'avantage net de l'intervention alors que la comparaison des options vise à aider les décideurs à choisir l'option la plus avantageuse sur le plan des coûts et des bénéfices.

Bien que l'analyse coûts/avantages s'exprime en termes monétaires exclusivement, elle ne constitue pas une analyse financière en tant que telle. Normalement, elle vise seulement à établir les coûts et les avantages des options pour l'ensemble de la société sans préciser les conséquences financières pour chacun des acteurs. Toutefois, les données requises pour aborder cette question importante peuvent en bonne partie être extraites des résultats de l'analyse économique, ce qui fut fait et qui est rapporté ici, afin de mettre en lumière le facteur d'équité entre les acteurs que nous considérons comme un élément important de décision.

De même, en analyse coûts/avantages, une seule option de référence est normalement considérée et à laquelle toutes les autres options sont comparées. Nous avons opté pour en définir deux qui font partie des approches classiques habituellement appliquées bien que la deuxième option de

référence mentionnée (P3, enrochements) ci-après aurait aussi pu être considérée comme toute autre solution technique. Ce faisant, *l'avantage net* d'une solution alternative par rapport à une option de référence est ainsi rendu plus difficile à déterminer étant donné cette double base de comparaison. En pratique, la méthode d'analyse et la présentation de toutes les options demeurent strictement les mêmes et leur comparaison peut aussi être effectuée sans égard à leur statut particulier.

Moyennant certaines hypothèses, toutes les options ont été définies temporellement sur un horizon de 30 ans et leurs coûts ont été estimés, puis actualisés en *valeur présente nette* (4%/an) pour fins de comparaison sur le plan économique. Des calculs de sensibilité complémentaires ont été réalisés afin de faire ressortir l'impact d'un taux d'actualisation différent (2% et 6%) ainsi que d'autres facteurs comme le coût des matériaux, les paramètres des programmes gouvernementaux ou l'impact des changements climatiques. Ces données de sensibilité ne font pas partie du présent rapport mais elles pourront être rendues disponibles et considérées avant toute prise de décision.

**Les options de référence.** Deux *options de référence*, considérées dans la bibliographie technique comme des solutions ultimes, ont donc été définies et analysées (voir la figure précédente pour la délimitation des secteurs visés):

- Le *retrait général progressif assisté financièrement* (Option R1 ou Rréf) par les pouvoirs publics (Programme général d'assistance financière – Volet Mouvements de sols) lequel vise à la fois les individus (bâtiments résidentiels) et la Municipalité (infrastructures). Cette option s'appliquerait aux segments D (Labrie Est Village) et F (Labrie Est – Usage mixte). En plus des bâtiments, deux segments de la rue Labrie Est sont visés pour être déplacés vers le nord (minimum 60 m): une partie de D (0,7 km) jouxtant le Chemin principal et E au complet (0,9 km).
- La *protection linéaire en enrochements* (Option P3 ou Préf) qui pourrait donner lieu à un PAS (Protocole d'Application de Solutions d'atténuation). Cette option s'appliquerait aux segments D, E et F (3,9 km).

**Les options alternatives.** Plusieurs alternatives aux options de référence ont été examinées, chacune comportant une part variable des différents types de mesures offertes, y compris celles de référence. Seuls l'empierrement linéaire (sauf comme option de référence) et les brise-lames d'avant-côte semblent à écarter à Pointe-aux-Outardes, pour les raisons citées à l'Annexe H : Profils de plage en équilibre et protection des berges) soit à cause des conséquences indésirables associées à ce type de mesure (impacts sur la morphologie des côtes et le bilan sédimentaire, effets de bout, coûts d'entretien), ou à cause de l'absence de conditions propices. De même, l'option de recharge de plage uniquement n'a pas été retenue pour le même type de raison, l'absence de conditions propices à la rétention du matériau sur les plages.

Les options retenues pour analyse sont constituées d'un mélange variable de champs d'épis et de retrait progressif selon le segment de côte considéré:

1. *Champs d'épis conventionnels uniquement* assorti d'une *recharge de sable initiale et périodique de plage* (Option P1) visant le rétablissement le plus tôt possible d'un équilibre morpho-sédimentaire. L'option a été définie pour l'entièreté des segments D, E et F (3,9 km).
2. *Champ d'épis de type Holmberg dits « stabilisateurs de courants » avec recharge initiale et périodique de plage* (Option P2). L'option est aussi définie pour les segments D, E et F (3,9 km).

3. *Champs d'épis conventionnels (3) dit Équilibré avec recharge initiale de plage seulement* (Option P4) qui maintient un apport sédimentaire minimum de 20 000 m<sup>3</sup>/an à partir de segments de côtes érodables mais inhabitées (E et G); les épis viseraient deux segments menacés à court et moyen termes à l'est du Chemin principal (D et partie de F) en plus de chercher à compenser l'impact des empierrements linéaires vers le Parc nature (extrémité ouest du segment A). L'option comporte le retrait partiel (voirie, réseaux de services) de la rue Labrie Est sur 0,9 km, soit le segment E.
4. *Variante de P4 avec des épis Holmberg* (P5).
5. *Champs d'épis Réduit* (P6) qui vise les mêmes objectifs et utilise les mêmes mesures que P4 sauf celui de retenir le sable en transit avant sa sortie du système et de chercher à compenser les impacts de l'empierrement linéaire sur la rue Labrie Ouest. L'extrémité ouest du segment A est donc retirée de l'option P4.
6. *Solution mixte* (MX1) comportant un seul champ d'épis à l'est du quai municipal (segment D, Labrie Est - Village); les segments E et F seraient traités par des mesures de retrait des bâtiments (mixité d'usages résidentiel et de villégiature) et de la rue Labrie.

**Hypothèses concernant la recharge initiale de plage.** Tous les scénarios de type épis incluent l'aménagement d'accès pour la construction et les opérations d'entretien. Nous posons l'hypothèse que, sans être idéal pour une recharge stable de plage, le matériau sableux formant les talus serait adéquat pour ce faire et, le cas échéant, le déblai d'excavation pour aménager les accès pourrait servir à cette fin au moment de la mise en place d'épis. Plusieurs terrains actuellement vacants se prêteraient à cette fonction. Il semble également opportun que certains de ces chemins soient conservés et aménagés, afin de faciliter l'accès à la côte à l'ensemble de la communauté et permettre éventuellement d'accéder aux ouvrages pour leur entretien lorsque requis. En plusieurs sites, les talus existants devraient être reprofilés afin de les ramener à une pente d'équilibre favorisant la revégétalisation. Là aussi, du sable de recharge pourrait être rendu disponible. Du point de vue économique, ces matériaux constitueraient une contribution tangible devant être escomptée en valeur monétaire et s'ajoutant aux autres items des options. Toutefois, on s'attend à ce que ces items forment une contribution en nature de la communauté des riverains et de la municipalité et soit comptabilisée monétairement dans le montage financier.

**Traitement des variantes.** Il existe une multitude de variantes pouvant être dérivées des options de base retenues pour l'analyse. Les implications propres à chacune d'elles dépendent de plusieurs facteurs dont la quantification demeure parfois incertaine à l'étape présente. Les options présentées ont donc été définies et quantifiées au meilleur de nos connaissances actuelles, notamment au niveau des possibilités d'intervention, du dimensionnement caractéristique des ouvrages, et en nous appuyant sur des valeurs couramment utilisées pour les paramètres de base. Ces paramètres visent notamment le contexte économique, le bilan sédimentaire, l'évolution des taux de recul, la dimension et les coûts unitaires des matériaux, ou les paramètres des programmes d'assistance financière. Les valeurs retenues ont cependant été appliquées uniformément pour tous les scénarios.

## **Approche de présélection**

---

**Une analyse axée sur le développement durable.** Le développement durable tente d'adresser simultanément les dimensions économique, sociale et environnementale de projets afin de trouver une approche dite « soutenable » (*sustainable*) à long terme. L'analyse des options a donc été

réalisée sur un horizon minimum de 30 ans, période cadrant le volet d'actualisation des coûts, mais aussi afin d'incarner cette préoccupation pour le *développement durable* et *l'économie de moyens à long terme*, notamment au niveau des coûts récurrents.

La prise en compte de la *dimension sociale* considère les aspects intangibles (paysage, sentiment de sécurité, accessibilité aux rives) mais elle n'est pas étrangère aussi aux aspects financiers. En plus de monétariser ces aspects, elle s'effectue aussi en considérant la question de *l'équité* et de la *concertation* entre les parties prenantes (équilibre des coûts et avantages pour chacune des parties).

De même, la *question environnementale* est adressée à double titre : d'abord, par le souci (certaines options) de compenser les impacts d'interventions antérieures (empiètements); ensuite, par la perspective de rétablir un équilibre morpho-sédimentaire dynamique propice au maintien d'usages récréotouristiques (plages) et des habitats coquilliers présents sur la batture, lesquels représentent un enjeu écologique et financier important pour la communauté et les cueilleurs. Toutefois, la présente étude ne constitue pas une étude d'impact environnemental proprement dite, étude qui devra être réalisée pour fins d'autorisation si une option d'intervention structurelle était finalement retenue.

**Les conséquences intangibles : approche multi-critères.** Les approches purement économiques cherchent à « monétariser » toutes les conséquences des options par souci d'homogénéité, bien que certaines incidences ne sont pas aisément traduisibles en valeur monétaire (ex : valeur d'une vue directe sur la mer, paix sociale). Nous nous sommes pliés à cette exigence en attribuant une telle valeur à ces différents items en liant cette évaluation aux options. Devant les difficultés de cette approche et ses incertitudes, notre choix méthodologique s'est également portée sur une approche multi-critères qui combine en valeur adimensionnelle les items monétaires et intangibles. La critériologie retenue est assortie d'une pondération explicite qui reflète le jugement des auteurs seulement, et indirectement celui du Comité de concertation auquel elles ont été soumises.

**Les critères d'évaluation : un choix concerté.** Un Comité de concertation (CC) formé de la plupart des intervenants potentiels au dossier (parties prenantes, gestionnaires, décideurs, spécialistes) a immédiatement été mobilisé en début de mandat afin de mettre en place un processus d'accompagnement et de cheminement collectif (Gestion participative). Ce comité a été saisi d'une liste de critères devant refléter leur compréhension du dossier et les valeurs qu'ils privilégient. Sept (7) critères ont été retenus par le CC et paramétrisés par l'équipe d'analyse avec différents jeux et formules de pondérations explicitement décrits dans ce rapport. Ce sont :

1. *L'efficacité par rapport au risque résiduel*
2. *L'économie de moyens*
3. *L'équité entre les intervenants*
4. *Les impacts écologiques et hydro-sédimentaires*
5. *La durabilité*
6. *Les possibilités de synergie pour la mise en valeur de la côte*
7. *L'impact social et la concertation*

## Analyse économique des options

---

---

Ci-après nous résumons dans un premier tableau synthèse le coût global de toutes les options (de référence ou alternatives) en *valeur présente nette* (actualisée à 4% en 2008) qui inclut la valeur monétaire des contributions en nature. Le tableau correspondant du rapport principal (Tableau 37) précise aussi l'imputation et la nature de ces coûts et contributions. Les chiffres cités ci-après comportent donc parfois des contributions en nature attendues du secteur riverain. Le deuxième tableau synthèse présente les résultats de l'analyse multi-critères laquelle inclut une prise en compte dominante des aspects économiques et de l'équité. Pour le bilan économique des options seulement, les scénarios qui se démarquent *a priori* sont :

1. R1 (ou Rréf) : *Retrait progressif généralisé assisté financièrement* (3,62 M\$)
2. P4 : *Champs d'épis conventionnels seulement* (3), option dite *Équilibrée, avec recharge initiale de plage seulement* (2,4 M\$)
3. P6 : *Champs d'épis*, option dite *Réduite* (option P4 sans mesure de stabilisation à l'ouest du quai municipal) (2,85 M\$)
4. MX1 : *Solution mixte* comportant à la fois des épis à l'est du quai et des mesures de retrait graduel à l'extrémité est de la rue Labrie (3,53 M\$)

## Analyse multi-critères des options

---

---

Lorsqu'on considère les critères d'évaluation des options (**Erreur! Source du renvoi introuvable.**) qui incluent, rappelons-le, le volet économique, la somme des avantages apportés et le bilan des inconvénients permettent de démarquer quelque peu l'option P6 (cote de 74%), les trois autres options se qualifiant un peu moins bien (66-74%). Toutefois, cette évaluation est strictement basée sur le jugement propre des auteurs (*via* le jeu de paramètres et de pondérations des critères) et n'engage donc que l'opinion de ceux-ci.

Bien que les options P4 (*Épis Équilibré*) et P6 (*Épis Réduit*) se distinguent assez peu l'une de l'autre sur le plan des critères globaux (74% vs 76%), *la solution P4 semble préférable à P6 si l'approche retenue devait se porter principalement vers la stabilisation*. En effet, l'option P6 ne permet pas d'entreprendre le processus de remédiation aux impacts des stabilisations antérieures en enrochement à l'ouest du quai, ni de retenir le sable de recharge des épis et des plages avant sa sortie de la cellule morphosédimentaire. Cette composante de l'option P4, soustraite dans P6, pourrait cependant être mise en œuvre séparément dans la mesure où d'autres souscripteurs pourraient y voir leur intérêt.

Toutefois, l'implication financière et en nature du village implique un esprit communautaire et une cohésion sociale suffisantes pour couvrir une part satisfaisante de coûts, financiers ou en nature de toute option structurelle. Nous ne pouvons que poser l'hypothèse de cette cohésion.

**Tableau synthèse des options : Bilan en valeur actualisée de l'ACA et des mesures applicables (1 de 2)**  
Les valeurs entre parenthèses sont des gains

Symbole	Désignation	Descriptif	Protections Zones	Bilan de l'ACA en M\$	Autres avantages en M\$	Mesures					
						Allocation de départ	Retrait bâtiment	Retrait route	Épis	Recharge	Empierrement
						Unités M\$	Unités M\$	km M\$	km M\$	m <sup>3</sup> /m – km M\$	km M\$
<b>R1 ou Rréf</b>	Retrait généralisé assisté	Mesures de retrait seulement incluant 1,56 km de rue Labrie Est	<b>D+E+F</b>	<b>3,62</b>	1,08	5 0,41	31 1,32	1,56 0,96	Aucun	Aucun	Aucun
<b>P1</b>	Épis conventionnels partout	20 épis sur 3,9 km- Recharges initiale et périodique (20 Km <sup>3</sup> /an)- Contribution riveraine à 50%	<b>D+E+F</b>	<b>7,3</b>	(1,55)	Aucun	Aucun	Aucun	3,9 2,34	90 m <sup>3</sup> /m 3,9 6,94	Aucun
<b>P2</b>	Épis Holmberg partout	20 épis Holmberg sur 3,9 km - Recharge initiale et périodique (20 Km <sup>3</sup> /an)- Contribution riveraine à 50%	<b>D+E+F</b>	<b>18,3</b>	(1,55)	Aucun	Aucun	Aucun	3,9 2,34	3,9 6,94	Aucun
<b>P3 ou Préf</b>	Empierrements partout	Empierrement conventionnel sur 3,9 km - Aucun retrait - Recharge initiale et périodique	<b>D+E+F</b>	<b>25,1</b>	7,6	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	15,6m <sup>3</sup> /m/an 3,9 10,4	3,9 7,5

Note : Les montants sont exprimés en valeur présente nette actualisée à 2008 au taux de 4%/an.

**Tableau synthèse (suite): Bilan en valeur présente nette de l'ACA et des mesures applicables (2 de 2) –**  
Les valeurs entre parenthèses sont des gains

Symbole	Désignation	Descriptif	Protections Zones	Bilan de l'ACA en M\$	Autres avantages en M\$	Mesures					
						Allocation de départ	Retrait bâtiment	Retrait route	Épis	Recharge	Empierrement
						Unités M\$	Unités M\$	km M\$	Km M\$	Type – km M\$	km M\$
<b>P4</b>	Épis conventionnels Équilibré	12 épis conventionnels dont 1 avant le Parc Nature - Recharge initiale - Contribution riveraine à 50% - Retrait rue 0,9 km	<b>A+D+ F</b>	<b>2,4</b>	(1,55)	Aucun	Aucun	0,9 0,63	2,4 1,65	90 m <sup>3</sup> /m 2,4 2,16	Aucun
<b>P5</b>	Épis Holmberg Équilibré	12 épis dont 1 avant le Parc Nature - Recharge initiale - Contribution riveraine à 50% - Retrait rue Labrie sur 0,9 km	<b>A+D+ F</b>	<b>9,26</b>	(1,55)	Aucun	Aucun	0,9 0,63	2,4 8,3	90 m <sup>3</sup> /m 2,4 2,16	Aucun
<b>P6</b>	Épis conventionnels Réduit	11 épis (sauf celui avant le Parc Nature) - Recharge initiale - Contribution riveraine à 50% - Retrait rue Labrie sur 0,9 km	<b>D+F</b>	<b>2,85</b>	(0,82)	Aucun	Aucun	0,9 0,63	2,2 1,33	90 m <sup>3</sup> /m 2,2 1,97	Aucun
<b>MX1</b>	Épis conventionnels + Retrait	8 épis – Recharge initiale - Contribution riveraine à 50%- Retrait rue Labrie sur 1,4 km - Retrait partiel des résidences	<b>D</b>	<b>3,53</b>	(0,28)	3 0,18	13 0,61	1,4 1,17	1,5 0,91	90 m <sup>3</sup> /m 1,5 1,35	Aucun

Note : Les montants sont exprimés en valeur présente nette actualisée à 2008 au taux de 4%/an.

Tableau synthèse de l'analyse multi-critères des options (En gris, une pré-sélection des options les plus avantageuses)

SCÉNARIOS ► CRITÈRES ▼	R1 ou Rréf	P1	P2	P3 ou Préf	P4	P5	P6	MX1
<b>Critères de base</b>								
#1 Coût d'ensemble	100%	0%	0%	0%	81%	0%	87%	84%
#2 Durabilité	100%	80%	70%	20%	80%	80%	70%	85%
#3 Risque résiduel	100%	70%	70%	40%	80%	75%	80%	80%
#4 Équité	85%	80%	40%	0%	100%	40%	100%	100%
#5 Environnement - Bilan sédimentaire	50%	50%	50%	10%	90%	90%	80%	90%
#6 Synergie - Mise en valeur	50%	80%	80%	30%	90%	90%	80%	80%
#7 Impact social	20%	100%	100%	50%	100%	100%	90%	40%
<b>Critères globaux</b>								
#1 Poids décisif sur le coût	68%	0%	0%	0%	73%	0%	72%	66%
#2 Poids majoritaire sur le coût	93%	20%	18%	6%	83%	21%	85%	85%
#3 Moyenne géométrique pondérée	56%	0%	0%	0%	73%	0%	72%	66%
#4 Moyenne arithmétique pondérée	48%	0%	0%	0%	66%	0%	73%	58%
<b>MOYENNE - CRITÈRES GLOBAUX</b>	<b>66%</b>	<b>5%</b>	<b>4%</b>	<b>1%</b>	<b>74%</b>	<b>5%</b>	<b>76%</b>	<b>69%</b>

**Note** : les pourcentages attribués aux critères dépendent dans la mesure du possible de variables explicites. Autrement un justificatif est fourni dans le rapport. Une valeur de 100% signifie une parfaite concordance avec le critère.

*L'option de référence R1 (Retrait assisté)* présente le moins bon bilan parmi toutes les options. L'avantage financier reviendrait surtout à la Municipalité, dont l'implication monétaire ne serait requise que pour le déplacement de deux segments de la rue Labrie Est. Toutefois, l'option ne procure pas de réponse définitive à la problématique puisque le retrait progressif devra se poursuivre longtemps après l'horizon de 30 ans retenu. Cette option paraît aussi plus difficile à faire accepter socialement et à mettre en œuvre, du moins pour les riverains visés, à cause des coûts reliés aux items non-admissibles à l'assistance financière et à la perte d'avantages reliés à la réduction de l'accessibilité au littoral et à la perte de terrain.

Enfin, l'*option MX1 (Un seul champ d'épis et retrait partiel)* se positionne aussi assez favorablement. En fait, les options P4, P6 et MX1 ne se distinguent que par l'importance relative mise sur la stabilisation –vs- le retrait.

## **Examen des options les plus avantageuses**

---

---

Les principaux éléments de décision pour chacune d'elles (avantages, inconvénients) sont résumés ci-après :

**Option R1 (Retrait progressif)** : c'est la moins coûteuse des options pour la Municipalité. Les deux déplacements de la rue Labrie Est ne sont requis que dans 5 ans (E) et 15 ans (partie de D), de sorte qu'à court terme, les engagements financiers seraient minimes puisque les coûts du retrait seraient assumés par les riverains et le gouvernement. Dans cette option les propriétaires se voient relocalisés loin de la cote et perdent ainsi tous les avantages liés aux propriétés riveraines tels l'accès immédiat à la plage et la vue du large. Si les bâtiments sont ainsi protégés par leur retrait, les terrains sont irrémédiablement perdus. L'option R1 pose des difficultés de mise en œuvre dans la mesure où elle implique des tensions sociales importantes et récurrentes sur l'horizon de 30 ans de l'étude, et aussi par la suite. L'option ne comporte aucune mesure visant la stabilisation du régime sédimentaire de la côte de sorte que la problématique actuelle de l'érosion, en bonne partie reliée à des causes anthropiques incontrôlées, continuera de se dégrader, et possiblement se répercuter sur l'habitat des rives et l'activité de cueillette. Enfin, l'option n'offre que peu de perspectives de mise en valeur du littoral pour la communauté.

**Option P4 (Épis Équilibré)**. Cette option permet de conserver les terrains et avantages pour les propriétaires riverains en plus d'offrir plusieurs accès au littoral à l'ensemble de la communauté. Une portion importante des coûts devrait cependant être assumée par le secteur riverain sous la forme d'une contribution en nature significative (50% du total) à la recharge de plage. Cet apport est formé par les déblais tirés des chemins d'accès et du reprofilage de talus actuellement instables. C'est évidemment une hypothèse importante qui devra être validée auprès de la population riveraine, mais puisque plusieurs riverains n'ont peut-être pas les moyens de participer monétairement à la solution de ce problème, cette hypothèse ouvre une perspective plus équitable pour l'ensemble des parties prenantes. L'option a aussi le grand avantage de ne causer aucun véritable dérangement qui serait associé à des mesures de retrait.

L'option P4 permet aussi de rétablir un équilibre sédimentaire dynamique acceptable et de minimiser, voire de compenser des impacts environnementaux générés par les activités humaines autour de la péninsule et à Pointe-aux-Outardes même. En réhabilitant ou protégeant les plages sur le front de mer, et en prévoyant plusieurs points d'accès pour la communauté, l'option P4 comporte une contrepartie importante positive pour les autres contribuables de la Municipalité, un avantage qui pourrait se traduire par un projet de mise en valeur récréotouristique. En contribuant à la renaturalisation du littoral, ce projet viendrait compléter le travail effectué par le

Parc Nature et donnerait un nouvel élan à cette infrastructure touristique d'interprétation écologique. La synergie est également possible dans l'optique de la mise en place prochaine d'une Zone de Protection Marine (ZPM) qui contribuera à la mise en valeur durable de la batture et de l'estuaire de la rivière aux Outardes.

Toutefois, il n'est pas assuré que le segment de côte à l'ouest du quai municipal, déjà protégé en empièvements linéaires, soit admissible pour un Protocole d'Application de Solutions à cause de la quasi-absence de vulnérabilité résidentielle en berges et du caractère surtout commercial et privé des infrastructures touristiques présentes au bout de la rue Labrie Ouest (Parc Nature). En revanche, le cercle des contributeurs à la solution P4 pourrait être élargi à la communauté et aux entreprises locales et régionales, mais cette possibilité n'a pas été escomptée dans les calculs d'équité.

**Option P6 (Épis Réduit).** Cette option est une variante de P4 sans aucune mesure à escompter à l'ouest du quai municipal. Elle est certes moins coûteuse à cause de sa portée réduite. Toutefois, on y perdrait les avantages possibles pour le secteur Labrie Ouest (segment A), notamment, la rétention du sable de recharge déposé à l'est du quai municipal avant sa sortie du système côtier, la protection additionnelle pour les empièvements linéaires (fragiles) actuellement en place le long de ce segment, ainsi que le maintien d'habitats coquilliers.

**Option MX1 (Épis dans le village + retrait du bâti à l'est):** Comme P6, cette option comporte la plupart des avantages de type hydro-sédimentaires de P4, mais à un degré moindre, puisque la stabilisation de berges ne couvre que le segment « village » (D) de la rue Labrie Est. Aucune protection n'est comprise dans cette option pour l'extrémité est de la rue Labrie (E et F). Ce projet ne permet pas d'envisager la remédiation aux impacts négatifs de l'empièchement linéaire jouxtant la rue Labrie ouest (A). La progression de l'érosion à l'est (F) forcera l'application progressive mais récurrente sur l'ensemble de la période de référence (30 ans à venir) des mesures de retrait du bâti à cet endroit.

La stabilisation des berges et le retrait de la rue Labrie de l'option MX1 impliquent certes une contribution de la communauté inférieure aux options P4 et P6 à cause de la portée réduite de la stabilisation, mais les riverains déplacés devraient assumer une part importante des coûts directs (items non admissibles à l'aide financière), une conséquence qui n'est pas toujours acceptable compte tenu des ressources financières limitées dont certains disposent. De plus, des tensions sociales inévitables sont à prévoir qui peuvent avoir pour effet de diviser la communauté.

**Analyse de sensibilité au taux d'actualisation et aux changements climatiques.** Une analyse de sensibilité des coûts et avantages (monétarisés) des différentes options a été conduite afin d'en mesurer l'influence sur l'ordonnancement économique des options du point de vue de la société dans son ensemble, sans égard à l'équité. Le taux d'actualisation de base (4%/an) a été majoré ou minoré de 2%/an ainsi qu'il est indiqué de procéder dans une ACA. Il en est ressorti une influence généralement faible de ce facteur pour les options *a priori* les plus avantageuses, avec des valeurs comprises dans les marges d'incertitude des coûts de référence. Seul l'option de retrait se trouve impactée plus fortement par ce facteur sans toutefois modifier l'ordonnancement.

Concernant les changements climatiques, leur influence n'a été prise en compte qu'au niveau des mesures de retrait (modulation des taux de recul des berges à la hausse (pessimiste) ou à la baisse (optimiste). Là encore, l'influence est sensible mais demeure dans les marges d'incertitude. Ces résultats ne sont pas livrés ici.

## **L'érosion : constats relatifs aux processus physiques**

---

Avant d'aboutir aux résultats précédents, une série d'analyses du contexte physique ont conduit aux constats rapportés ci-après.

**Évolution des apports sédimentaires.** Une donnée importante de l'érosion à Pointe-aux-Outardes est représentée par le *bilan sédimentaire*, résultant des flux de sédiments et des processus d'accumulation-érosion observés à l'échelle de la cellule hydrosédimentaire. Il a été estimé sommairement que le transport de sédiments vers l'estuaire de la rivière aux-Outardes et la batture au large des côtes s'établit aujourd'hui à environ 37 000 m<sup>3</sup>/an en moyenne par rapport à une valeur estimée à 20 000 m<sup>3</sup>/an au début des années 1990, une progression obtenue à même l'expansion vers l'est des segments de côte en érosion. Les taux de recul des berges s'établissent typiquement à 1,2 m/an. Si la tendance actuelle se maintient, le volume d'apport pourrait bien atteindre et plafonner à près de 60 000 m<sup>3</sup>/an d'ici une décennie lorsque l'ensemble de la côte visée sera soumise à l'érosion active.

Dans l'hypothèse pessimiste mais réaliste des changements climatiques anticipés (voir plus loin), le recul des côtes pourrait même s'accélérer pour apporter jusqu'à 80 000 m<sup>3</sup>/an soit plus du double de l'apport actuel et le quadruple de l'apport de 1990. Il est possible que les apports historiques de sédiments par l'érosion aient pu être inférieurs à 5000 m<sup>3</sup>/an autrefois mais cette hypothèse reste à démontrer.

**Des impacts anthropiques cumulatifs.** Plusieurs facteurs anthropiques ont pu contribuer à l'accélération de ce phénomène naturel :

- le harnachement des rivières qui a modifié le régime hydrologique saisonnier des estuaires, et donc leur régime sédimentaire,
- les protections dures linéaires implantées à la pièce sans considération pour l'équilibre morpho-sédimentaire des plages,
- les changements climatiques, l'élévation du niveau de la mer et l'absence occasionnelle de glace hivernale dans l'estuaire,
- un mode d'occupation du territoire qui ne tient pas compte de contraintes liées à l'infiltration d'eau dans des sols indurés et sa résurgence dans les talus,
- des usages invasifs et dommageables de la plage (circulation motorisée).

Les causes sont donc systémiques, cumulatives et principalement associées aux impacts anthropiques directs ou indirects et leur responsabilité relative est impossible à déterminer

**Les changements climatiques.** Suite à des consultations avec des spécialistes des changements climatiques d'Ouranos, il a été établi que le taux de recul des berges actuel reflète une période particulièrement active depuis près d'une décennie, en partie liée à des tempêtes plus fréquentes et à la disparition graduelle de la banquise côtière et dans un degré moindre, au relèvement graduel du niveau des mers.

Notre hypothèse de base a été de maintenir les taux de recul futurs au niveau observé dans la dernière décennie comme indicative de la tendance à long terme. Il est aussi possible que la tendance observée récemment s'accélère ou revienne à des niveaux plus faibles observés antérieurement. Dans le premier cas, nous avons induit une augmentation linéaire sur 30 ans culminant à 150% des taux actuels à la fin. Dans l'autre cas, une diminution à 66% des taux actuels a été assumée.

La principale conséquence des changements climatiques (version pessimiste) serait de précipiter l'application des mesures de retrait ou de rehausser les paramètres de dimensionnement des ouvrages de stabilisation, ce qui, dans les deux cas, entraînerait des hausses de coût par rapport aux hypothèses de base. L'hypothèse optimiste inverserait la conséquence. Selon le principe de précaution, il semble indiqué de considérer l'hypothèse pessimiste en priorité. D'ailleurs, les observations récentes dans le domaine des changements climatiques tendent à démontrer que c'est l'hypothèse pessimiste qui semble s'imposer dans cette évolution. Les résultats d'analyse de l'impact de ce facteur sur la décision à prendre ne sont pas livrés ici. Ils seront présentés aux décideurs au moment voulu.

**L'analyse des caractéristiques de l'aléa.** Plusieurs analyses qualitatives et quantitatives ont été réalisées afin de déterminer les principales caractéristiques des processus physiques à l'origine de l'érosion et de la vulnérabilité du milieu côtier à ce processus : *marées, vagues et surcotes liées au passage des dépressions atmosphériques*. Ces facteurs sont modulés par la *faible profondeur de la batture* et par la *granulométrie des matériaux* présents arrachés aux talus. Il en résulte un équilibre complexe qui doit être bien compris afin de maximiser les chances de réussite lors de l'implantation de tout ouvrage de stabilisation faisant appel à l'enrochement, aux épis ou à toute autre approche. Il est donc indiqué de soutirer un maximum d'information des conditions actuelles : impact du quai municipal, morphologie de la batture, granulométrie du sable et pente des plages, etc).

Certains constats proviennent d'une analyse visuelle, parfois subjective, de la topographie et de la bathymétrie, en s'appuyant sur des jeux de couleurs imposés aux élévations. D'autres constats proviennent d'un traitement poussé de séries temporelles d'observation de vents, de vagues et de niveau d'eau. Finalement, d'autres constats proviennent de l'application de formules théoriques ou de modèles, qui viennent conforter certaines des analyses qualitatives réalisées antérieurement. Ces méthodes d'analyse et de calcul font d'ailleurs l'objet de plusieurs annexes à ce rapport. La présentation des méthodes permet d'une part de divulguer l'approche retenue, établie au meilleur des connaissances des auteurs, et ouvre ainsi la porte à toute contribution externe qui permettrait de les bonifier. D'autre part, les exemples de calculs appliqués au cas de Pointe-aux-Outardes peuvent servir de gabarit pour d'autres ACA similaires.

L'analyse du cas de Pointe-aux-Outardes permet ainsi de formuler les constats suivants :

**Constat #1 :** Le marnage (différence entre la haute et la basse mers) d'une marée moyenne à Baie-Comeau est de 2,9 m et il est de 4,2 m pour les grandes marées. Un tel marnage tend à disqualifier certaines méthodes de protection des côtes comme les brise-lames d'avant-côte (*offshore*) qui, d'après l'expérience, ne sont valables que pour des marnages inférieurs à 1 m.

**Constat #2 :** Les niveaux haut et bas atteints par la marée sont respectivement de +1,5 m (géodésique) et -1,3 m pour la marée moyenne et de +2,3 m et -1,8 m pour une grande marée.

**Constat #3 :** L'analyse des surcotes indique une surélévation du plan d'eau pouvant atteindre 0,7 m. Ajoutée à la cote de +2,3 m associée aux grandes marées, ceci signifie que le niveau d'eau peut atteindre la cote 3 m en conditions extrêmes. Toute protection utilisant de l'enrochement, y compris les épis conventionnels, doit être réalisée en considérant cette cote de 3,0 m. La probabilité qu'il y ait simultanément de grande marée et de surcote importante demeure toutefois faible et limitée dans le temps à la phase de marée haute.

**Constat #4 :** D'après l'analyse statistique des extrêmes annuels de niveau d'eau, la période de retour associée à un niveau d'eau de 3 m serait de 50 ans. Comme les statistiques sont réalisées sur un ensemble de données présentant une composante déterministe importante (marée), les

résultats de ces analyses statistiques doivent être considérés comme indicatifs de la période de retour.

**Constat #5** : La largeur de plage située entre le pied des talus et la cote géodésique 0 m varie entre 20 et 50 m. Il apparaît souhaitable que cette largeur soit d'au moins 30 m (par inspection des conditions d'engraissement de plage créées localement par la présence du quai).

**Constat #6** : La largeur des micro-terrasses qui subsistent aujourd'hui varie entre 5 et 15 m. Pour une recharge de plage éventuelle, une valeur minimale de 15 m devrait donc être considérée.

**Constat #7** : L'ensemble de données disponibles d'enregistrements de vagues dans l'estuaire du Saint-Laurent est extraordinairement pauvre et il faut se rabattre sur un modèle de transformation du vent en vagues pour obtenir une série de données de vagues horaires qui permettent l'utilisation subséquente de formules d'analyse et de dimensionnement.

**Constat #8** : Le régime des vagues généré en eau profonde, au large de l'estran de Pointe-aux-Outardes et en un point qui maximise les hauteurs de vagues provenant du sud-ouest et de l'est, indique que l'intensité de la vague (Hauteur de vague significative) pour un non-dépassement de 99,9% (12 heures par an) varie entre 3 et 4 m. La vague la plus forte était de 5,4 m. Compte tenu qu'il s'agit de vagues générées, ces valeurs sont considérées représentatives des conditions locales.

**Constat #9** : L'analyse des mesures de vagues réalisées par l'ISMER en 2001 sur l'estran tend à démontrer que l'atténuation des vagues générées au large en eau profonde (35 à 60%) est très significative avant d'atteindre le site du capteur situé à 230 m de la rive. La vague de dimensionnement, pour le calcul d'enrochements (pour les épis conventionnels, par exemple) doit donc être évaluée en considérant cet aspect.

**Constat #10** : Au plan hydrodynamique, l'interprétation d'une image satellitaire et l'analyse des données LIDAR (balayage topographique par laser aéroporté) permettent de déduire qu'au baissant la vidange est orientée NO-SE près de l'estuaire de la rivière aux Outardes et que cette zone est surélevée par rapport à l'estran situé plus à l'est. La vidange est orientée NE-SO tout juste à l'ouest du quai. Il y a variation graduelle de l'orientation des chenaux de vidange entre ces deux points. L'orientation des courants devient approximativement normale à la côte (axe N-S), à environ 1 km à l'ouest du quai.

**Constat #11** : Idéalement, un modèle hydrodynamique devrait être utilisé pour mieux décrire le patron d'écoulement durant certaines phases du cycle des marées, et pour différentes conditions de débit de la rivière aux Outardes.

**Constat #12** : L'identification visuelle de la zone active pour le transport des sédiments, basée sur la recherche d'une différence observable dans la bathymétrie de l'estran, a donné une distance de l'ordre de 130 m à partir du pied de talus pour la zone située à l'est du quai. Cet ordre de grandeur de la zone active semble corroboré par des calculs théoriques qui font l'objet de l'annexe I.

**Constat #13** : Il ne faut pas confondre cette zone de transport actif avec celle de 25 m, établie par Génivar dans son étude pour le compte d'Hydro-Québec, et qui identifie la haute plage impactée par les vagues de tempêtes.

**Constat #14** : L'influence du quai municipal sur la topographie locale s'avère très instructive, en indiquant que le transit sédimentaire dominant procède d'est en ouest. Il nous renseigne également sur la largeur de plage (distance entre le pied de talus et la cote 0 m) qui serait souhaitable. Finalement, la zone d'engraissement s'établit sur deux fois sa longueur effective

(longueur calculée à partir de la largeur de plage souhaitable. Dans le cas de Pointe-aux-Outardes, on considère souhaitable que les épis soient distants de 3 fois leur longueur effective. Cette séparation s'inscrit à l'intérieur des limites théoriques couramment acceptées dans la bibliographie qui sont entre 2 et 4 fois la longueur.

## **La vulnérabilité : constats**

---

**Caractéristiques de la vulnérabilité.** L'analyse a pris en compte les principaux éléments vulnérables exposés à l'érosion : résidences, infrastructures de services publics, certains enjeux économiques importants comme le Parc Nature, la cueillette des myes, ainsi que l'enjeu écologique de la batture.

**Secteur résidentiel.** La prise en compte de la vulnérabilité des résidences est individualisée (par adresse civique) dans cette étude. La plupart des données sont puisées au rôle d'évaluation (2004-2007) y compris les dimensions caractéristiques des lots, dont la profondeur détermine en partie l'exposition au recul des talus. D'autres caractérisations sur le terrain ont permis de mesurer l'exposition réelle des bâtiments d'après leur marge de recul par rapport au haut de talus et l'état d'activation de l'érosion des talus et des micro-terrasses au pied de ceux-ci.

Toutes les résidences situées du côté sud de la rue Labrie Est (à l'est du quai municipal) ont été incluses dans l'analyse (adresses 150 à 392). Au total, ces résidences sont au nombre de 64 unités pour une valeur au rôle totale de 2,86M\$ se répartissant ainsi : 0,41M\$ pour les terrains et 2,45M\$ pour les bâtiments. Si l'on ne considère que les bâtiments résidentiels admissibles à l'assistance financière, le nombre d'immeubles s'établit à 49. La valeur totale de ces immeubles est de 2,56K\$ et leur valeur moyenne est estimée à 52K\$ au rôle d'évaluation; elle est escomptée à 87,1K\$ en valeur de remplacement. Au parc résidentiel s'ajoute un commerce de produits de la mer, 7 terrains vacants du côté de la mer et 7 chalets, maisons mobiles ou unités non catégorisées.

Ces 49 résidences disposent de marges de recul très variables, allant de 4 m à 129 m. Quatre de celles-ci sont virtuellement perdues actuellement à cause de leur trop grande proximité des hauts de talus (<7 m) qui ne permet pas leur déplacement sécuritaire. Dans l'hypothèse du retrait graduel, les bâtiments qui pourraient encore et devraient éventuellement être déplacés sont au nombre de 31. Huit de ceux-ci devraient l'être d'ici cinq ans, six les cinq années suivantes, et ainsi de suite jusqu'en 2038 (Scénario Retrait généralisé R1). Parmi ces 31 résidences, un peu plus de la moitié ne disposent pas de suffisamment d'espace sur le même terrain pour rester sur celui-ci, si une profondeur minimum de 60 m pour les lots est appliquée. Toutefois, les changements climatiques (hypothèse pessimiste) pourraient accélérer considérablement ce processus de délocalisation résidentielle.

**Infrastructures publiques :** Près de 1,6 km de la rue Labrie Est seront directement exposés à l'érosion à court et moyen termes (dans l'horizon de 30 ans de l'étude). À court terme (5 ans), un segment de 0,9 km bordé de terrains vacants est menacé (les segment E entre le 194 et le 324 Labrie est). À plus long terme (15-20 ans), le défaut stabiliser les berges commencerait à menacer assez rapidement un segment de 0,7 km plus au centre du village (Partie du segment D, du Chemin principal à l'adresse 236). Nous avons considéré ici le coût de reconstruction au km linéaire de ces infrastructures comme indication du coût de cette vulnérabilité, valeur qui s'applique dans l'hypothèse où l'on devrait déplacer ces segments. Sont inclus ici la voirie, l'aqueduc, et tous les réseaux filaires. Le coût unitaire se monte à 0,85 M\$/km.

**Écosystème de la batture et cueillette des myes.** Les habitats diversifiés (marais intertidal) de la batture supportent un écosystème productif et très diversifié. Il s'agit d'un atout important pour toute la région de sorte qu'il est question de désigner tout le secteur de l'estuaire aux Outardes Zone de Protection Marine (ZPM). Le même secteur a d'ailleurs été récemment désigné Réserve de la Biosphère de l'UNESCO visant à souligner la richesse écologique et le rapport harmonieux entre l'homme et la nature de ce secteur. De plus, la ressource halieutique (cueillette des myes) représente un apport économique d'appoint intéressant pour des dizaines de cueilleurs autorisés (plus de trente) qui écoulent leur produit sur les marchés. On estime cet enjeu économique à plus de 300K\$/an à Pointe-aux-Outardes.

Mais, il semble que les volumes des cueillettes tendent à diminuer au fil des années sans que l'on puisse pointer une cause en particulier à cette tendance. Le lien entre les habitats coquilliers et l'équilibre morphosédimentaire de la côte et de l'estran n'est pas évident à établir au stade actuel de nos connaissances. On peut toutefois supposer que le maintien d'un bilan sédimentaire équilibré devrait favoriser le maintien de cette exploitation, du moins stabiliser la valeur et la disponibilité des habitats, cette hypothèse restant toutefois à valider au niveau écologique. Dans l'hypothèse où une option de stabilisation de berges serait retenue, un suivi de l'évolution morphosédimentaire de la batture à l'échelle de la cellule nous semble hautement indiqué. Ce suivi devrait s'accompagner d'un suivi écologique des habitats coquilliers. On peut également supposer que toute mesure entraînant ou aggravant le déséquilibre sédimentaire actuel pourrait s'avérer préjudiciable à la ressource.

**Infrastructures récréo-touristiques** : La principale infrastructure de ce type est représentée par le Parc Nature. Localisé à l'extrémité ouest de la cellule morphosédimentaire de la pointe aux Outardes, ses côtes sont tributaires à la fois des apports sédimentaires de l'estuaire aux Outardes et des côtes en érosion. Elles subissent également l'attaque des vagues et des effets de bout reliés à l'empierrement linéaire de la rue Labrie ouest.

Le Parc Nature est très actif en saison estivale en offrant diverses activités d'interprétation du milieu côtier, à la fois sur les plans écologique et physique. Son niveau d'activité varie d'année en année mais son chiffre d'affaires annuel (entrées au guichet, projets de caractérisation) ajouté à des campagnes de financement fructueuses représentent des apports économiques appréciables pour Pointe-aux-Outardes. Le Parc Nature caresse des projets de mise en valeur importants qui pourraient grandement bénéficier d'une synergie avec la Réserve de la Biosphère de l'UNESCO, de la mise en place d'une ZPM et d'un programme de stabilisation de berges. L'option P4 (Épis Équilibré) prévoit d'ailleurs de placer des épis (au minimum un seul plus important que ceux recommandés à l'est) au bout de l'empierrement linéaire (Labrie ouest) afin de contrôler les impacts pervers de celui-ci (effet de bout) au niveau du Parc Nature et entreprendre la réhabilitation de la plage à l'ouest du quai municipal.

## **Éléments de conception d'ouvrages de stabilisation**

---

Sans présumer de la décision qui sera finalement prise, nous avons jugé à propos de publier ici les résultats techniques pertinents aux stratégies de protection envisagées. Celles-ci s'appuient sur la bibliographie la plus récente en matière de génie côtier. Les références principales sont le « *Coastal Engineering Manual* » du *U.S Army Corps of Engineers* et le « *Manual on the use of rock in coastal and shoreline engineering* » publié par le *Construction Industry Research and Information Association (CIRIA)* et le *Centre for Civil Engineering Research and Codes (CUR)*. À ces volumineux ouvrages se greffent des rapports spécialisés comme le "Guide du

dimensionnement du *riprap* produit par la Société d'Énergie de la Baie James » qui abordent des types particuliers de protection.

La détermination des conditions maritimes à Pointe-aux-Outardes (voir les constats ci-haut) a permis d'identifier les solutions techniques qui s'avèrent les plus intéressantes, basées sur les constats suivants :

**Constat #1** : le quai municipal a répondu à la façon d'un épi en captant le sable et en réorientant la plage pour répondre aux sollicitations d'importance;

**Constat #2** : le quai s'avère un prototype en vraie grandeur de ce qui pourrait être obtenu en implantant des épis dimensionnés de façon similaire;

**Constat #3** : il existe des dépôts de sable à proximité (en rive ou sur la péninsule Manicouagan) qui permettent une recharge de plage adaptée aux forces en présence;

**Constat #4** : les fortes marées font en sorte que l'utilisation de brise-lames d'avant-côte (*offshore*) n'est pas recommandée. En effet, dans la bibliographie, on indique que ces ouvrages doivent être considérés lorsque la marée ne dépasse pas 1 m. D'ailleurs, une photographie satellitaire montrant un tel type d'ouvrage construit à Pointe-Lebel semble confirmer cette assertion, d'autant plus que les brise-lames semblent assortis d'enrochements linéaires en rive. Il s'agirait ici, d'un système mixte de stabilisation;

**Constat #5** : les ouvrages en enrochement de grande portée ou, *a fortiori*, construits à la pièce, pour protéger les talus de Pointe-aux-Outardes ont généré des érosions importantes aux extrémités (effets de bout) et la perte de la plage située en face. De plus, ceux-ci apparaissent mal conçus et sous-dimensionnés (taille des matériaux) de sorte qu'ils représentent désormais des éléments vulnérables à l'érosion et requièrent un entretien périodique coûteux;

**Constat #6** : si une approche de stabilisation douce de berges était finalement préconisée, cette protection devrait être réalisée en tenant compte dans toute la mesure du possible des processus côtiers à l'échelle de l'ensemble de la cellule morphosédimentaire identifiée, du moins jusqu'au quai existant.

En conséquence de quoi, les options de champ d'épis analysées (P4, P6 ou MX1) pour stabiliser les berges semblent représenter des solutions potentiellement efficaces, quoi qu'à des degrés divers, dans la mesure où les constats énumérés et les paramètres de dimensionnement qui en découlent sont pris en compte rigoureusement. L'approche comporte l'implantation d'épis pour contrôler le transport littoral et favoriser la rétention locale de sédiments et une recharge de plage initiale afin d'éviter l'interruption brutale des apports sédimentaires en aval de la cellule et sur la batture adjacente.

1. Largeur de la plage sèche de 15 m implantée à la cote 3 m
2. Recharge de la plage qui respecte les principes d'un profil d'équilibre tel que décrit dans l'Annexe H : Profils de plage en équilibre et protection des berges
3. Implantation d'épis d'une longueur totale maximale de 90 m, incluant la plage sèche, qui laisse une bande d'environ 40 m au large pour le transport littoral longitudinal
4. Distance entre les épis d'environ 200 m, correspondant à un peu plus de trois fois la longueur effective de l'ouvrage (60 m), soit une zone d'influence comparable à celle du quai municipal.

Il est important de noter que les volumes de sable requis pour la recharge de plage dépendent étroitement de la granulométrie des matériaux disponibles, leur diamètre médian

particulièrement. La valeur escomptée pour l'étude est établie à partir de la taille moyenne des matériaux bruts disponibles en rive ou dans les sablières locales. L'emploi de sable plus grossier (brut ou tamisé) peut toutefois influencer considérablement à la baisse les volumes de recharge requis et donc rabattre les coûts directs de l'option. Une analyse économique complémentaire est donc tout à fait indiquée en vue d'optimiser le coût de cette composante majeure de l'option. On pourrait affirmer la même chose pour les épis conventionnels en enrochement dont la taille des matériaux peut influencer l'efficacité, la durabilité et donc, le coût. Encore là il y a matière à optimiser.

Remarque : Il convient aussi de mentionner qu'il s'agit d'une approche mixte de protection, concept décrit depuis peu dans la littérature et que nous sommes dans une zone bien particulière caractérisée par un fort marnage (écarts des niveaux minimum et maximum) de la marée. Les caractéristiques suggérées s'appuient sur une démarche logique et cohérente, et qui est expliquée à l'annexe H du rapport. La complexité des phénomènes en cause fait toutefois en sorte qu'on ne peut garantir le résultat. D'ailleurs, l'occurrence d'une tempête exceptionnelle, dépassant les limites retenues pour réaliser un dimensionnement économique, peut tout chambarder. Gardons à l'esprit que la nature reste maître, et tout au plus, pouvons-nous maximiser nos chances de nous prémunir contre les effets dommageables de certains événements extrêmes.

## **Emphase sur les principes de gouvernance participative**

---

**La mouvance du développement durable.** L'approche de concertation et de développement durable préconisée dans cette étude s'inspire des principes de gouvernance participative énoncés dans la Politique nationale de l'eau (2004) et de la Politique de Développement durable (2006) les deux adoptées unanimement à l'Assemblée nationale du Québec. Elle répond également aux exigences du nouveau cadre de prévention des risques du Ministère de la Sécurité publique à cet égard. Ces politiques ont donné lieu à la mise en place d'un grand nombre de structures légères de *gestion participative* telles que les organisations de bassin versant (OBV) qui œuvrent en concertation à la gestion intégrée de l'eau à l'échelle des bassins versants, l'unité de gestion naturelle des cours d'eau. Il en résulte des actions concertées qui permettent souvent aux intervenants d'atteindre leurs objectifs en tablant sur des synergies, tout en permettant d'éviter la mise en place de situations conflictuelles forçant la conciliation. La table de concertation mise en place pour la présente étude émane de cette philosophie.

**Un pari audacieux pour une question existentielle collective.** Dans le cas présent de Pointe-aux-Outardes, et si une des options de stabilisation de berges était finalement retenue, les auteurs ont misé sur la cohésion et la solidarité de la communauté ainsi que sur les possibilités de concertation entre les intervenants. Le but était de minimiser les coûts, de dispenser les avantages au plus grand nombre d'intervenants possibles, de leur offrir des perspectives favorables et durables à long terme, en plus de minimiser les conflits d'usage potentiels. L'application de toute option de stabilisation nécessitera une mobilisation de la communauté autour de ce projet, y compris des entreprises locales et régionales, ainsi que des instances décisionnelles. À défaut de satisfaire à ces conditions minimales de saine gouvernance, les perspectives sont beaucoup moins encourageantes pour la communauté et pourraient forcer celle-ci à se replier vers des solutions de retrait beaucoup plus douloureuses à mettre en œuvre.

## Résultats relatifs à la méthodologie d'analyse

---

Comme il a été mentionné, la présente étude poursuivait des objectifs méthodologiques explicites (les approches d'analyse : ACA et AMC) et implicites (modélisation numérique des processus). Les paragraphes suivants font un bref bilan de l'exercice.

**L'analyse coûts/avantages.** Strictement parlant, l'analyse coûts/avantages appliquée ici (le rapport de la firme Écoressources (2008) la désigne sous le vocable d'ACA approximative) se différencie d'une ACA classique à quelques niveaux, notamment par une monétarisation plus rigoureuse des éléments intangibles, par la définition et le rôle de l'option de référence (ne rien faire), par l'approche comparative des options et d'autres aspects plus secondaires. Nous ne sommes pas en désaccord avec les remarques de la firme bien que nous n'ayons pas eu tout le loisir de les implanter dans notre étude.

En revanche, notre approche issue d'une démarche d'ingénierie et de gouvernance participative comporte un volet technique très important, en plus de certaines questions d'ordre financier traitées sous l'angle de l'équité. D'autres questions relatives à la sensibilité des résultats à des paramètres importants tels que le taux d'actualisation ou le changement climatique, ou encore le nombre d'options de référence (deux ici) forment aussi des distinctions importantes par rapport à une ACA classique.

L'approche multi-critères a également pu être testée avec, elle aussi, quelques bémols par rapport au cadre méthodologique, notamment par rapport à l'origine des paramètres des critères et des pondérations. En revanche, la méthode appliquée a été exposée en toute transparence au Comité de concertation qui l'a implicitement avalisée.

Par ailleurs, l'étude a nécessité le développement inédit d'outils spécialisés et modularisés de type tableur sur Microsoft Excel<sup>MD</sup>. Au moment de la prise de décision, ces outils devraient permettre de répondre rapidement à plusieurs des questions qui se posent encore par rapport à la sensibilité aux paramètres majeurs de l'étude en plus de faire ressortir les avantages nets des options présentées sur l'une ou l'autre des options de référence. Ces outils prennent en compte les dossiers individuels des résidents, à partir du rôle d'évaluation municipale, et leurs paramètres d'exposition à l'érosion. Ils intègrent également l'aspect dynamique de la problématique par la projection des conséquences dans le futur et leur actualisation en *valeur présente nette*. L'analyse multi-critères, axée à la fois sur les valeurs monétaires intangibles et l'évaluation du bilan sédimentaire, y est également implantée, elle aussi assortie de réserves quand à l'approche retenue qui n'est pas nécessairement conforme à l'état de l'art en cette matière.

Toutefois, nous n'allons pas jusqu'à prétendre à une nouvelle norme concernant ces méthodologies d'analyse, les présentes approches se voulant expérimentales.

*Recommandation : à la lumière de la présente étude, il semble indiqué de revoir les termes de référence inhérents aux études d'ACA – Risques naturels à venir afin de minimiser l'effort et les délais impliqués dans leur réalisation et d'en optimiser la portée.*

**La modélisation des processus physiques.** Les auteurs se sont interrogés à savoir jusqu'où, dans le contexte de pré-faisabilité d'une analyse économique, devraient être poussées les modélisations relatives aux processus physiques et au dimensionnement des ouvrages de stabilisation dont la mise en œuvre demeure incertaine. D'emblée, nous croyons que l'insertion harmonieuse de structures lourdes, et possiblement vulnérables aux puissantes forces de la mer, ne peut s'effectuer dans l'improvisation empirique ou procéder de simples avis d'experts. La mobilisation d'outils de modélisation appropriés semble donc tout à fait indiquée pour mieux

cerner la magnitude des forces en présence et maximiser les chances de succès à long terme. De plus, un minimum d'études techniques est nécessaire pour évaluer, quoique sommairement, les coûts de ces ouvrages. De surcroît, la considération d'options de stabilisation douce pose un problème additionnel de complexité qui ne peut être résolu qu'en modélisation.

*Recommandation : Dans le contexte d'une ACA, il nous a semblé indiqué de disposer a priori d'analyses préliminaires par modèles jusqu'au point où les grands paramètres de dimensionnement sont identifiés et raisonnablement quantifiés. Assortie d'interprétations géomorphologiques poussées, la modélisation numérique est un outil à privilégier avant la réalisation de l'ACA technique. Par la suite, à l'étape de la réalisation des plans et devis, d'autres calculs plus poussés sont requis afin de contribuer au dimensionnement final des ouvrages.*

*Recommandation : Malheureusement, on compte très peu d'experts du domaine du génie côtier au Québec et il semble indiqué d'investir dans ce genre d'expertise, et s'il le faut, de mettre en place des équipes universitaires afin de conduire les recherches appropriées et former une relève pour faire face adéquatement aux conséquences de l'érosion et des changements climatiques.*

## COLLABORATEURS

### **Analyses, avis techniques**

Pour l'Institut national de la recherche scientifique – Eau, Terre et Environnement

Responsable du projet, protocole d'analyse coûts-avantages (ACA), communications, rédaction et édition du rapport

*Michel Leclerc, ing., Ph.D., Professeur honoraire - Hydraulique environnementale*

Dynamique côtière, avis

*Bernard Long, Ph.D., Professeur en sédimentologie*

Géomatique

*Pierre-Luc Fortin, B.Sc., Géographe, inscrit à la Maîtrise en Sciences de la Terre (Risques naturels)*

Pour Aquap Praxis Inc.

Analyse et synthèse des processus d'érosion, détermination des scénarios techniques, génie côtier, rédaction du rapport

*Pierre Dupuis, ing. M.Sc., Hydraulique*

Pour le Ministère de la Sécurité publique (Service de l'Atténuation des risques)

Répondant principal

*Jean-Denis Bouchard, M.Sc., Géologue*

Conseiller

*François Morneau, M.Sc., Géomorphologue*

Suivi du dossier

*Line Arsenault,*

OURANOS

Changements climatiques et érosion côtière, avis

*Jean-Pierre Savard, M.Sc., chercheur*

Méthodologie d'analyse coûts-avantages, avis

*Claude Desjarlais, M.A., économiste*

Université du Québec à Rimouski

Dynamique côtière, exposition aux aléas, avis technique

*Pascal Bernatchez, M.Sc., Ph.D.*

### **Comité de concertation**

En plus de certaines personnes mentionnées précédemment, le Comité de concertation était formé de :

Pour la Ville de Pointe-aux-Outardes

Responsabilité administrative, communications

*Louise Durand, Mairesse*

*Dania Hovington, secrétaire-trésorière*

Support technique

*Maxime Whissell, technicien en urbanisme*

Le Conseil municipal

Pour le ministère de la Sécurité publique en région

*Gilles Gaudreault, conseiller en Sécurité civile, répondant régional*

*Josée Desgagné, conseillère en Sécurité civile, répondante régionale (3<sup>ième</sup> rencontre et suivantes)*

Pour le Ministère des Pêches et Océans

*Jean Morrissette, M.Sc., Biologiste*

Pour le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

*Marilou Tremblay, B.Sc., biologiste, répondante régionale*

*Jean Sylvain, B.Sc., biologiste M.Sc., génie civil, répondant, Direction des Évaluations environnementales*

Pour le Parc Nature de Pointe-aux-Outardes

*Danielle Saint-Laurent, Directrice*

Pour le Comité de citoyens de Pointe-aux-Outardes

*Mme Marcelle Tremblay*

## TABLE DES MATIÈRES

### SOMMAIRE EXÉCUTIF

<b>1</b>	<b>MISE EN CONTEXTE ET PORTÉE DE L'ÉTUDE</b>	<b>1</b>
1.1	Le Comité de concertation	1
1.2	État de la situation	1
1.3	Mise en contexte et historique	3
1.3.1	1980	4
1.3.2	1987-88 : la région se mobilise	4
1.3.3	1989-1991 : on déplore l'insuffisance de l'action sectorielle et la pression monte	5
1.4	Que retenir de cette époque ?	7
1.5	Critères d'évaluation des options et portée de l'étude	7
1.6	Objectifs généraux	8
1.7	Solutions envisagées <i>a priori</i>	8
<b>2</b>	<b>MÉTHODOLOGIE</b>	<b>9</b>
2.1	Comité de concertation	11
2.2	Résumer le contexte et établir un jeu de critères d'évaluation	11
2.3	Portée des conséquences à prendre en compte	12
2.4	Portrait de l'érosion, des facteurs physiques qui la favorisent	13
2.5	Portrait de la vulnérabilité	14
2.6	Exposition à l'érosion	14
2.7	Les options de référence	15
2.8	Les options alternatives	15
2.9	Comparer les options et proposer une stratégie intégrée	16
<b>3</b>	<b>ÉTUDES ANTÉRIEURES : UN PARADIGME ÉVOLUTIF D'ANALYSE</b>	<b>17</b>
<b>4</b>	<b>PORTRAIT DE L'ÉROSION</b>	<b>23</b>
4.1	Bibliographie pertinente	23
4.2	Description du terrain	23
4.2.1	Délimitation du secteur d'étude et courants résiduels	23

4.2.2	Données disponibles sur le terrain	24
4.2.3	Caractérisations effectuées	25
<b>4.3</b>	<b>Caractéristiques topographiques</b>	<b>25</b>
<b>4.4</b>	<b>État actuel de la côte</b>	<b>29</b>
<b>4.5</b>	<b>Bilan sédimentaire : apports nets dus à l'érosion</b>	<b>30</b>
4.5.1	Approche	30
4.5.2	Apport net au bilan sédimentaire de 2008	32
4.5.3	Prévision sur l'horizon 30 ans : une hémorragie appréhendée	33
4.5.4	Causes possibles	35
<b>4.6</b>	<b>En résumé</b>	<b>36</b>
<b>5</b>	<b>SOLLICITATIONS HYDRODYNAMIQUES</b>	<b>37</b>
<b>5.1</b>	<b>L'estran de la péninsule de Manicouagan</b>	<b>37</b>
5.1.1	Particularités de l'estran	39
5.1.2	Système de dunes situé à l'ouest du quai	40
5.1.3	Profil type de l'estran	42
5.1.4	Recherche de la zone active de transport de sédiments	43
5.1.5	Zone de transport actif : résumé	47
<b>5.2</b>	<b>Les marées</b>	<b>48</b>
<b>5.3</b>	<b>Surcotes et décotes</b>	<b>50</b>
<b>5.4</b>	<b>Analyse statistique des niveaux extrêmes</b>	<b>51</b>
5.4.1	Résumé - Paramètres de dimensionnement - Marée	53
<b>5.5</b>	<b>Le régime des vagues en eau profonde</b>	<b>53</b>
5.5.1	Mesures du régime des vagues dans l'estuaire du Saint-Laurent	53
5.5.2	Génération du régime des vagues à partir du vent	54
<b>5.6</b>	<b>Régime des vagues en eau peu profonde</b>	<b>60</b>
5.6.1	Mesures réalisées sur la bature	60
5.6.2	Comparaison avec les vagues générées en eau profonde	61
<b>5.7</b>	<b>Propagation des vagues vers la rive (modèle bi-dimensionnel)</b>	<b>63</b>
5.7.1	Résultats à niveau d'eau extrême haut	63
5.7.2	Hauteurs de vagues retenues pour le dimensionnement d'ouvrages	65
<b>5.8</b>	<b>Circulation hydrodynamique</b>	<b>65</b>
5.8.1	Courants au flot	65
5.8.2	Courants au baissant (jusant)	66
<b>5.9</b>	<b>En résumé</b>	<b>67</b>

<b>6</b>	<b>PORTRAIT DE LA VULNÉRABILITÉ</b>	<b>71</b>
6.1	Composantes retenues – Portée de l'étude	71
6.2	Données disponibles sur la vulnérabilité - Faits saillants	71
6.2.1	Secteur résidentiel	71
6.2.2	Les résidences secondaires, maisons mobiles et terrains inoccupés	71
6.2.3	Les infrastructures municipales de voirie et les réseaux de services	72
6.2.4	L'écosystème de la batture de Manicouagan : un milieu riche et diversifié	72
6.2.5	L'érosion et les habitats coquilliers	73
6.2.6	Les infrastructures et usages récréo-touristiques : le Parc Nature	73
6.3	L'exposition résidentielle à l'érosion	76
6.4	Statistiques relatives à la vulnérabilité résidentielle et à l'exposition à l'érosion	77
6.5	Types de conséquences considérées : monétarisation	79
6.5.1	Les conséquences sanitaires	79
6.5.2	Les dommages directs	79
6.5.3	Les dommages indirects	79
6.5.4	Les dommages d'incertitude	80
6.5.5	Les dommages intangibles et inconvenients	80
6.5.6	Les plages	81
6.5.7	Le paysage côtier	82
<b>7</b>	<b>INVENTAIRE DES TYPES DE SOLUTIONS : CONTEXTE D'APPLICATION</b>	<b>83</b>
7.1	Le Programme général d'indemnisation – Mouvements de sols (PGMS)	84
7.2	Les Protocoles d'Application de Solutions (PAS)	84
7.3	L'allocation de départ	85
7.3.1	Principe	85
7.3.2	Avantages	86
7.3.3	Désavantages	86
7.4	Déplacement du bâtiment en préservant les avantages du site sur le même terrain ou à proximité	87
7.4.1	Principe	87
7.4.2	Avantages	87
7.4.3	Désavantages	88
7.5	Solutions structurelles : mesures douces ou dures ?	88
7.6	Empierrement linéaire	90
7.6.1	Principe	90
7.6.2	Avantages	90
7.6.3	Désavantages	90

<b>7.7</b>	<b>Protection par des champs d'épis</b>	<b>91</b>
7.7.1	Principe	91
7.7.2	Avantages	91
7.7.3	Désavantages	92
<b>7.8</b>	<b>Recharge de plage</b>	<b>93</b>
<b>7.9</b>	<b>Résumé</b>	<b>94</b>
<b>8</b>	<b>MODÈLE D'ANALYSE COÛTS/AVANTAGES - PARAMÉTRISATION</b>	<b>96</b>
<b>8.1</b>	<b>Paramètres temporels : l'actualisation</b>	<b>96</b>
<b>8.2</b>	<b>Paramètres économiques (PE)</b>	<b>97</b>
<b>8.3</b>	<b>Paramètres physiques du retrait (PP)</b>	<b>98</b>
<b>8.4</b>	<b>Paramètres fiscaux (FISC)</b>	<b>99</b>
<b>8.5</b>	<b>Paramètres – Programme général d'assistance – Volet Mouvements de sol (PGMS)</b>	<b>99</b>
<b>8.6</b>	<b>Retrait des bâtiments: mesures visant la vulnérabilité allocation de départ (AD) et déplacement de bâtiment (DB)</b>	<b>100</b>
<b>8.7</b>	<b>Mesures de protection : empierrement linéaire - Paramètres retenus</b>	<b>101</b>
<b>8.8</b>	<b>Mesures de ré-équilibre : Épis – Paramètres retenus</b>	<b>102</b>
<b>8.9</b>	<b>Mesures de ré-équilibre : Recharge compensatoire – Paramètres retenus</b>	<b>104</b>
<b>8.10</b>	<b>Mesures de retrait : déplacement de la rue Labrie</b>	<b>105</b>
<b>8.11</b>	<b>Impact des changements climatiques</b>	<b>106</b>
<b>8.12</b>	<b>Paramètres reliés aux avantages intangibles et aux dommages indirects</b>	<b>107</b>
8.12.1	Cueillette des myes	107
8.12.2	Les plages	108
8.12.3	Le paysage côtier	109
<b>8.13</b>	<b>Paramètres de l'analyse multi-critères</b>	<b>110</b>
8.13.1	Rappel des critères	111
8.13.2	Critère Coût : $C_S$	111
8.13.3	Critère Durabilité : $C_D$	112
8.13.4	Critère Risque résiduel : $C_R$	113
8.13.5	Critère Équité : $C_E$	114
8.13.6	Critère Impacts environnementaux - Bilan sédimentaire : $C_i$	115
8.13.7	Critère Synergie - Mise en valeur : $C_V$	116
8.13.8	Critère Impact social : $C_S$	117
<b>8.14</b>	<b>Critères globaux</b>	<b>118</b>

8.14.1	Critère $G_1$ : Poids décisif sur le coût	119
8.14.2	Critère $G_2$ : Poids majoritaire sur le coût	119
8.14.3	Critère $G_3$ : Moyenne géométrique pondérée	119
8.14.4	Critère $G_4$ : Moyenne arithmétique pondérée	120
8.14.5	Critère ultime $G_g$ : Moyenne des critères globaux	120
<b>8.15</b>	<b>Résumé</b>	<b>120</b>
<b>9</b>	<b>SCÉNARIOS CONSIDÉRÉS</b>	<b>122</b>
<b>9.1</b>	<b>Scénarios de référence</b>	<b>122</b>
<b>9.2</b>	<b>Zones d'application</b>	<b>123</b>
<b>9.3</b>	<b>Option P1 : champ d'épis conventionnels (20) partout (3,9 km)</b>	<b>124</b>
9.3.1	Objectifs recherchés	124
9.3.2	Caractéristiques générales de l'option	124
9.3.3	Traitements spécifiques	124
9.3.4	Estimation des impacts sur la vulnérabilité et les avantages identifiés – Risque résiduel	125
9.3.5	Bilan des coûts et avantages	125
9.3.6	Contraintes et limitations	125
9.3.7	Avantages et/ou inconvénients pour les parties prenantes	126
9.3.8	Équité – Répartition des coûts et des avantages	127
9.3.9	Variantes possibles	127
<b>9.4</b>	<b>Option P2 : Champ d'épis (20) de type Holmberg partout</b>	<b>128</b>
9.4.1	Objectifs recherchés	128
9.4.2	Caractéristiques générales de l'option	128
9.4.3	Traitements spécifiques	128
9.4.4	Estimation des impacts sur la vulnérabilité et les avantages – Risque résiduel	129
9.4.5	Bilan des coûts et avantages	129
9.4.6	Contraintes et limitations	129
9.4.7	Avantages et/ou inconvénients pour les parties prenantes	130
9.4.8	Équité – Répartition des coûts et des avantages	130
9.4.9	Variantes possibles	131
<b>9.5</b>	<b>Scénario de référence P3 ou P<sub>réf</sub>: Empièrrement linéaire généralisé</b>	<b>131</b>
9.5.1	Objectifs recherchés	131
9.5.2	Caractéristiques générales de l'option	131
9.5.3	Risque résiduel	132
9.5.4	Bilan des coûts et avantages	132
9.5.5	Variantes possibles	133
<b>9.6</b>	<b>Option P4 : Champ d'épis conventionnels (12) – Équilibré – Retrait partiel de la rue Labrie Est</b>	<b>134</b>

9.6.1	Objectifs recherchés	134
9.6.2	Caractéristiques générales de l'option	134
9.6.3	Traitements spécifiques	134
9.6.4	Estimation des impacts sur la vulnérabilité – Risque résiduel	135
9.6.5	Bilan des coûts et avantages	135
9.6.6	Contraintes et limitations	135
9.6.7	Avantages et/ou inconvénients	135
9.6.8	Équité – Répartition des coûts et avantages entre les parties prenantes	136
9.6.9	Variantes possibles (P4.1, P4.2)	136
<b>9.7</b>	<b>Option P5 : Champ d'épis Holmberg (12) – Équilibré</b>	<b>138</b>
9.7.1	Objectifs recherchés	138
9.7.2	Caractéristiques générales de l'option	138
9.7.3	Traitements spécifiques	138
9.7.4	Estimation des impacts sur la vulnérabilité – Risque résiduel	139
9.7.5	Bilan des coûts et avantages	139
9.7.6	Contraintes et limitations	139
9.7.7	Avantages et/ou inconvénients pour les parties prenantes	139
9.7.8	Équité – Répartition des coûts pour les parties prenantes	141
9.7.9	Variantes possibles	141
<b>9.8</b>	<b>Option P6 : Champ d'épis conventionnels (11) – Réduit – Retrait partiel de la rue Labrie Est</b>	<b>141</b>
9.8.1	Objectifs recherchés	141
9.8.2	Caractéristiques générales de l'option et traitements spécifiques	141
9.8.3	Estimation des impacts sur la vulnérabilité – Risque résiduel	141
9.8.4	Bilan des coûts et avantages	141
9.8.5	Contraintes et limitations	142
9.8.6	Avantages et/ou inconvénients	142
9.8.7	Équité – Répartition des coûts pour les parties prenantes	142
<b>9.9</b>	<b>Option de référence - Retrait généralisé graduel avec assistance financière du PGMS – Scénario R1 ou R<sub>réf</sub> 144</b>	
9.9.1	Objectifs recherchés	144
9.9.2	Caractéristiques générales de l'option	144
9.9.3	Traitements spécifiques	145
9.9.4	Estimation des impacts sur la vulnérabilité – Risque résiduel	145
9.9.5	Coûts estimés de réalisation	146
9.9.6	Contraintes et limitations	146
9.9.7	Avantages et/ou inconvénients pour les parties prenantes	146
9.9.8	Équité – Répartition des coûts pour les parties prenantes	149
9.9.9	Variantes possibles	149

<b>9.10</b>	<b>Option mixte MX1 – Protection minimale par un champ d'épis (7)- Retrait partiel de la rue Labrie et de résidences exposées</b>	<b>149</b>
9.10.1	Objectifs recherchés	149
9.10.2	Caractéristiques générales de l'option	150
9.10.3	Traitements spécifiques	150
9.10.4	Estimation des impacts sur la vulnérabilité – Risque résiduel	151
9.10.5	Bilan des coûts et avantages	151
9.10.6	Contraintes et limitations	151
9.10.7	Avantages et/ou inconvénients pour les parties prenantes	153
9.10.8	Équité – Répartition des coûts pour les parties prenantes	153
9.10.9	Variantes possibles	153
<b>9.11</b>	<b>Résumé</b>	<b>153</b>
<b>10</b>	<b>SYNTHÈSE DE L'ANALYSE – COMPARAISON DES OPTIONS</b>	<b>155</b>
10.1	Analyse comparative des bilans des options	155
10.2	Sensibilité des options au taux d'actualisation	156
10.3	Analyse multi-critères	160
10.4	En résumé	162
<b>11</b>	<b>CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS</b>	<b>163</b>
11.1	Sur la pré-sélection des options les plus avantageuses	163
11.2	Sur le portrait de la situation	163
11.3	Constats relatifs à l'hydrodynamique et à la réponse sédimentaire	164
11.4	Sur la conception préliminaire des ouvrages	166
11.5	Sur l'approche d'analyse coût-avantages	167
11.6	Sur la gouvernance participative	169
	<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>170</b>
	<b>ANNEXE A : GLOSSAIRE DU RISQUE</b>	<b>174</b>
	<b>ANNEXE B : CALCULS RELATIFS À L'ÉROSION ET À L'EXPOSITION DES ÉLÉMENTS VULNÉRABLES</b>	<b>175</b>
	<b>ANNEXE C : ESTRAN DE LA POINTE-AUX-OUTARDES – IMAGERIE LIDAR</b>	<b>176</b>
	<b>ANNEXE D : ANALYSES DU SIGNAL DE MARÉE</b>	<b>177</b>

**ANNEXE E : GENERATION DES VAGUES AVEC UNE SERIE DE VENTS HORAIRE**178

**ANNEXE F : ÉPISODES DE TEMPÊTES – VAGUES SUPÉRIEURES A 3 M -  
AMPLITUDE DE LA MAREE A BAIE-COMEAU ET RIMOUSKI** 179

**ANNEXE G : DISTRIBUTION DES VAGUES GÉNÉRÉES AU LARGE DE POINTE-  
AUX-OUTARDES** 180

**ANNEXE H : PROFILS DE PLAGE EN ÉQUILIBRE ET PROTECTION DES BERGES**181

**ANNEXE I : CALCUL DES VOLUMES THÉORIQUES REQUIS POUR LA RECHARGE  
DE LA PLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES** 182

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Péninsule de Manicouagan – Toponymie et cellules sédimentaires (Source, MSP, 2006).....	4
Figure 2 : Méthodologie de l'étude.....	10
Figure 3 : Schéma explicatif de la technique Holmberg d'après le mémoire du Comité de citoyens de Pointe-aux-Outardes (2005). L'échelle du croquis est distordue par rapport aux dimensions suggérées pour Pointe-aux-Outardes .....	22
Figure 4: Variante de la technique Holmberg - Technique Geotube (Source : www.geotube.com).....	22
Figure 5: Cellules et processus hydro-sédimentaires de la batture de Manicouagan (MSP, 2005).....	24
Figure 6: Topographie générale (LIDAR) des côtes de la Pointe-aux-Outardes (rue Labrie Est). .....	25
Figure 7: LIDAR dans la région du quai municipal - Sections transversales en face des propriétés.....	26
Figure 8: Profil transversal de la côte au droit du 238 Labrie Est - Valeur de la pente en vert - Autres indications de niveau .....	27
Figure 9: Exemple de profil transversal de la côte présentant encore une micro-terrasse (altitude de 3,3 m, largeur de 10 m) protectrice en pied de talus .....	28
Figure 10: État actuel du milieu côtier - Pointe-aux-Outardes.....	29
Figure 11 : Classification des pentes d'après le critère d'équilibre retenu (33 degrés) .....	30
Figure 12 : Paramètres de l'érosion à Pointe-aux-Outardes (1996-2003) – Extrait de Dubois <i>et al.</i> (2005) .....	32
Figure 13: Prévision de l'évolution des apports sédimentaires nets par l'érosion à Pointe-Aux-Outardes .....	35
Figure 14 : Carte marine de la région de la péninsule de Manicouagan .....	38
Figure 15 : Image de synthèse du relevé LIDAR effectué à l'été 2007 .....	38
Figure 16 : Image de synthèse à haute résolution de l'estran Pointe-aux-Outardes .....	39
Figure 17 : Particularités morphologiques propres à l'estran de Pointe-aux-Outardes.....	40
Figure 18 : Transect permettant d'évaluer la distance entre les dunes situées à l'ouest du quai ...	41
Figure 19 : Caractéristiques des dunes à l'ouest du quai municipal .....	41
Figure 20 : Vue en plan d'une section superposée sur les relevés LIDAR de l'estran .....	42
Figure 21 : Vue en profil d'une section superposée sur les relevés LIDAR de l'estran .....	42
Figure 22 : Agrandissement vertical de la zone de l'estran et pentes approximatives.....	43
Figure 23 : Grille de 9 m de résolution – Cotes du fond entre -2 et 2 m.....	44
Figure 24 : Délimitation subjective des deux zones bathymétriques distinctes .....	45
Figure 25 : Localisation et profils d'un transect dans la zone proximale à la berge.....	46
Figure 26 : Comparaison des signaux de marée de Baie-Comeau et Rimouski .....	48
Figure 27 : Signal de marée (référence géodésique) mesuré à Baie-Comeau (1969-1991).....	49
Figure 28 : Variation du niveau d'eau moyen à Baie-Comeau – Marée filtrée .....	50
Figure 29 : Effets d'une surcote sur l'onde de marée (22-29 janvier 1971) .....	51

Figure 30 : Ajustement des niveaux extrêmes annuels à la loi Log-Pearson III.....	52
Figure 31 : Localisation des mouillages de bouées mesurant les vagues (SDMM).....	54
Figure 32 : Radiales et fetch effectif en eau profonde au large de la Péninsule de Manicouagan.	55
Figure 33 : Régime des vagues généré pour Pointe-aux-Outardes .....	56
Figure 34 : Pourcentage de non-dépassement de la hauteur de vagues significative.....	56
Figure 35 : Épisode de fortes vagues et niveau d'eau (11 janvier 1977) .....	59
Figure 36 : Capteur de pression installé à l'été 2001 sur l'estran de la péninsule de Manicouagan Tiré de Karakiewicz <i>et al.</i> , 2001 .....	60
Figure 37 : Marée mesurée et hauteur d'eau au dessus du capteur de pression Tiré de Karakiewicz <i>et al.</i> , 2001.....	60
Figure 38 : Hauteur de vague significative enregistrée en octobre 2001 Tiré de Karakiewicz, Romanczyk et Roy, 2001 .....	61
Figure 39 : Comparaison des hauteurs de vagues générées en eau profonde et mesurées sur l'estran en octobre 2001. ....	63
Figure 40 : Train de vagues de 5 m en eau profonde provenant du sud.....	64
Figure 41 : Hauteur de vagues correspondant à la Figure 40.....	64
Figure 42 : Courants de vidange de la batture (jusant) inférés par interprétation de l'orientation des dépressions – Image originale tirée de Google Earth .....	65
Figure 43 : Chenaux de vidange visibles à niveau bas et limite de la plage sèche .....	66
Figure 44 : Présence d'une flèche littorale visible au large .....	67
Figure 45 : Nombre de résidences susceptibles d'être déplacées (sud de la rue Labrie) sur l'horizon de l'étude – Indication de disponibilité de terrain sur le même lot .....	78
Figure 46 : Taux d'utilisation des approches douces de stabilisation de berges –vs- les approches dures par USACE (2003) – Extrait du Coastal Engineering Manual (Volume V). ....	89
Figure 47 : Effet de type épi procuré par le quai municipal de Pointe-aux-Outardes.....	92
Figure 48 : Critère de base Coût global.....	112
Figure 49 : Critère de base Durabilité.....	113
Figure 50 : Critère Équité.....	114
Figure 51: Segmentation du milieu côtier pour fins d'analyse - Pointe-aux-Outardes.....	123
Figure 52: Prévion de l'évolution des apports sédimentaires nets selon le scénario .....	138
Figure 53 : Segmentation du territoire d'étude pour les tableaux suivants.....	156

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Caractéristiques de la marée pour Baie-Comeau et Rimouski .....	49
Tableau 2 : Niveaux d'eau extrêmes établis par ajustements à des lois statistiques d'extrêmes ...	52
Tableau 3 : Distribution pour toutes les années – Tous les niveaux d'eau .....	57
Tableau 4 : Distribution pour toutes les années - Niveau d'eau entre 2 et 3 m .....	58
Tableau 5 : Historique du Parc Nature depuis sa création et développements anticipés .....	75
Tableau 6 : Coefficient d'actualisation durant la période de référence – Taux d'actualisation de 4%/an.....	97
Tableau 7 : Paramètres économiques : jeux PP de valeurs utilisées. En bleu les valeurs de référence .....	98
Tableau 8 : Paramètres physiques PP: jeux de valeurs utilisées. En bleu les valeurs de référence	98
Tableau 9 : Paramètres fiscaux FISC: jeu de valeurs utilisées. En bleu les valeurs de référence..	99
Tableau 10 : Paramètres d'assistance financière (PGMS): jeux de valeurs utilisées. En bleu les valeurs de référence.....	100
Tableau 11 : Paramètres d'assistance financière pour le retrait des bâtiments résidentiels (PGMS): jeux de valeurs utilisées. En bleu les valeurs de référence.....	100
Tableau 12 : Paramètres retenus comme représentatifs de l'empierrement : jeux de valeurs utilisées. En bleu les valeurs de référence.....	101
Tableau 13 : Paramètres retenus comme représentatifs des épis ou stabilisateurs de courants : jeux de valeurs utilisées. En bleu les valeurs de référence.....	103
Tableau 14 : Paramètres retenus comme représentatifs de la recharge compensatoire : jeux de valeurs utilisées. En bleu les valeurs de référence .....	106
Tableau 15 : Paramètres du retrait de la rue Labrie Est : jeux de valeurs utilisées. En bleu les valeurs de référence.....	106
Tableau 16 : Paramètres de modulation des taux de recul en fonction des changements climatiques: jeux de valeurs utilisées. En bleu les valeurs de référence.....	107
Tableau 17 : Paramètres de modulation cumulative de la perte de la ressource en myes selon l'option générale - Jeux de valeurs utilisées. En bleu les valeurs de référence.....	108
Tableau 18 : Paramètres de modulation de la disponibilité et l'accessibilité des plages selon l'option générale - Jeux de valeurs utilisées. En bleu les valeurs de référence.....	109
Tableau 19 : Paramètres relatifs au paysage côtier selon l'option générale - Jeux de valeurs utilisées. En bleu les valeurs de référence.....	110
Tableau 20 : Liste et définition des critères de base utilisés pour classer les solutions proposées	111
Tableau 21 : Valeur du critère efficacité attribuée aux différents types de solution.....	113
Tableau 22 : Critère Impacts environnementaux et bilan sédimentaire .....	116
Tableau 23 : Critère Synergie – Mise en valeur.....	116
Tableau 24 : Critère Synergie – Impact social .....	117
Tableau 25 : Résumé des critères globaux appliqués.....	118

Tableau 26 : Poids retenus pour relativiser l'importance de critères de base .....	119
Tableau 27: Coût en M\$ du scénario P1 – Épis conventionnels partout. Les montants indiqués sont en <i>valeur présente nette</i> . Une valeur négative indique un gain.....	126
Tableau 28 : Coût en M\$ du scénario P2 – Épis Holmberg généralisé. Les montants indiqués sont en <i>valeur présente nette</i> . Une valeur négative indique un gain .....	130
Tableau 29 : Coût en M\$ du scénario de protection de référence P3 ou Préf – Empierrement conventionnel généralisé avec recharge compensatoire annuelle Les montants indiqués sont en <i>valeur présente nette</i> . Une valeur négative indique un gain .....	133
Tableau 30 : Coût du scénario en M\$ – Champ d'épis Équilibré avec retrait partiel de la rue Labrie Est – Scénario P4. Les montants indiqués sont en <i>valeur présente nette</i> . Une valeur négative indique un gain .....	137
Tableau 31 : Coût en M\$ du scénario de protection – Champ d'épis Holmberg (Option Équilibrée) avec retrait partiel de la rue Labrie Est – Scénario P5. Les montants indiqués sont en <i>valeur présente nette</i> . Une valeur négative indique un gain.....	140
Tableau 32 : Coût en M\$ du scénario de protection – Champ d'épis Réduit avec retrait partiel de la rue Labrie Est – Scénario P6. Les montants indiqués sont en <i>valeur présente nette</i> . Une valeur négative indique un gain .....	143
Tableau 33 : Coûts du scénario de référence– Retrait généralisé avec assistance financière du PGMS – Scénario R <sub>1</sub> ou R <sub>réf</sub> . Les montants indiqués sont en <i>valeur présente nette</i> . Une valeur entre parenthèse indique un gain.....	148
Tableau 34 : Coûts en M\$ du scénario de référence MX1– Combinaison de champ d'épis et de mesures de retrait avec assistance financière du PGMS. Les montants indiqués sont en <i>valeur présente nette</i> (VPN). Une valeur en parenthèse indique un gain. ....	152
Tableau 35 : Bilan en valeur actualisée de l'ACA et des mesures applicables (1 de 2) Les valeurs entre parenthèses sont des gains.....	157
Tableau 36 : Analyse de sensibilité du coût des options (en M\$) et de leur ordonnancement par rapport au taux d'actualisation (TA) - Δ% est l'écart en % par rapport à la base de comparaison .....	159
Tableau 37 : Résultats de l'analyse multi-critères des options – Les colonnes en gris représentent les deux options les plus avantageuses.....	161



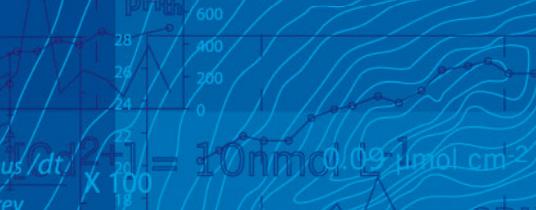
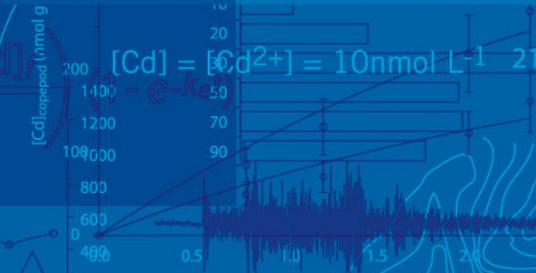
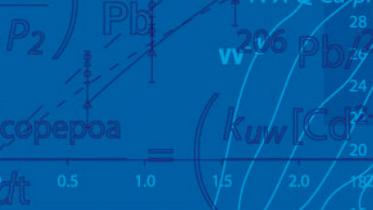
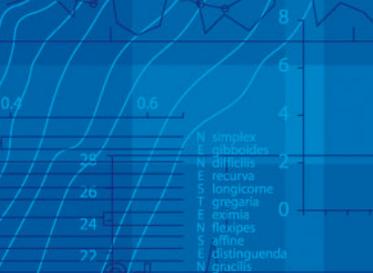
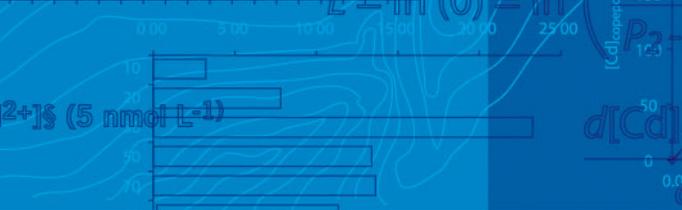
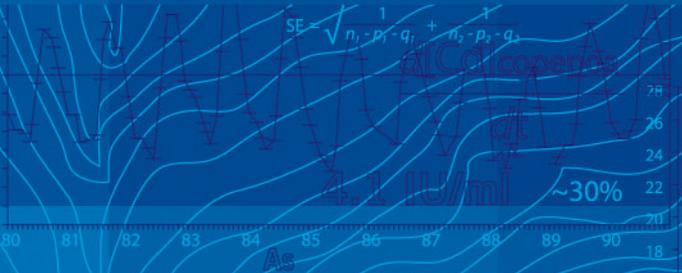
WWW.INRS.CA

$$SE = \sqrt{\frac{1}{n_1 - p_1 - q_1} + \frac{1}{n_2 - p_2 - q_2}}$$

$[Cd]_{copepoa} = (k_{1w}[Cd^{2+}] + k_{1f}[Cd]_f) / K_d$

$[Cd]_{copepoa} \sim 30\%$

$[Cd] = [Cd^{2+}] = 10 \text{ nmol L}^{-1} \cdot 21$



- N. simplex
- E. gilvicolle
- N. diffracta
- E. recurva
- S. longicorne
- T. gregaria
- E. asemia
- N. flexuosus
- S. affine
- E. distinguenda
- N. gracilis

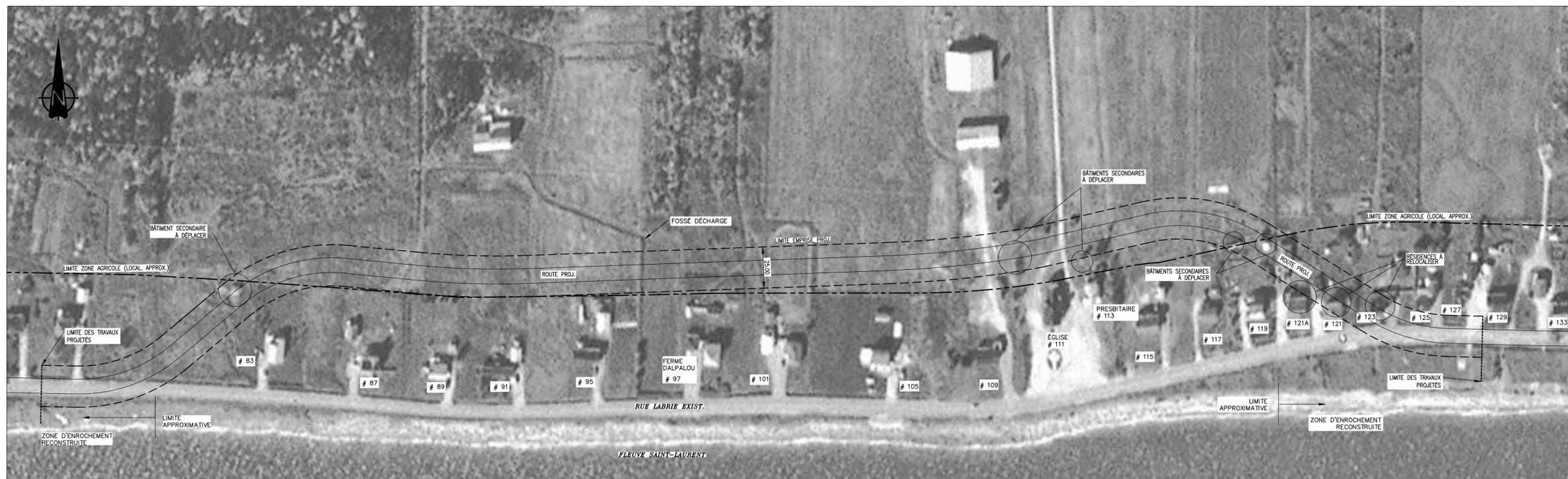
$$dQ_{Ca-Chaobonus} / dt = 10 \text{ nmol cm}^{-2} \cdot 0.09 \text{ nmol cm}^{-2}$$

NXQ Cd-prey  
206 Pb-207Pb

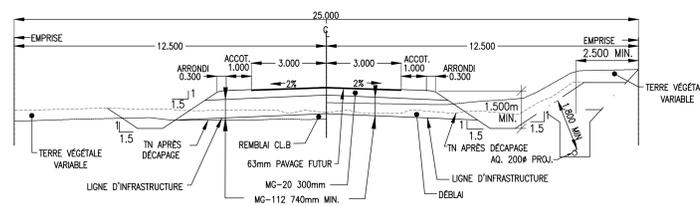
SBU

# ANNEXE N

**Tracé préliminaire de la relocalisation de la rue Labrie**



**TRACÉ PRÉLIMINAIRE PROJETÉ**  
1:1000



**COUPE TYPE STRUCTURE DE CHAUSSÉE PROJETÉE**  
ÉCHELLE = AUCUNE

**NE PAS UTILISER  
POUR CONSTRUCTION**

REV	PAR	DESCRIPTIONS	DATE
-	M.L.	POUR RÉFÉRENCE	25juin2014

projet  
RELOCALISATION RUE LABRIE  
OUEST DU QUAI

client  
CIVIL  
VUE EN PLAN ET COUPE TYPE

conçu par  
MAXIME LEBLANC, ing.

dessiné par  
KARL HOVINGTON, techn.

vérifié par  
YVAN LÉVESQUE, ing.

autorisation administrative de l'émission par

no. de projet 4652-2	no. des 4652-2-C1X	feuille no. C01
échelle T.Q.I.		1

# ANNEXE O

**Correspondance du ministère de la Sécurité publique**



REÇU LE

14 AVR. 2015

Le 10 avril 2015

Madame Dania Hovington  
Directrice générale  
Village de Pointe-aux-Outardes  
471, chemin Principal  
Pointe-aux-Outardes (Québec) G0H 1M0

---

Objet : **Transmission d'information**  
Programme : Programme d'aide financière spécifique relatif aux sinistres survenus du 5 au 7 décembre 2010 et du 13 décembre 2010 au 10 janvier 2011 sur le territoire des régions administratives du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine et de la Côte-Nord  
Décret n° : 113-2011  
Dossier n° : 40610770

---

Madame la Directrice générale,

Le programme d'aide financière spécifique mentionné ci-dessus a été établi afin de venir en aide aux municipalités et à leurs citoyens qui ont engagé des dépenses additionnelles pour le déploiement des mesures d'intervention et pour la réparation des biens essentiels endommagés lors des sinistres survenues du 5 au 7 décembre 2010 et du 13 décembre 2010 au 10 janvier 2011.

Lorsqu'une infrastructure routière ou sa protection est affectée par un sinistre, la Direction du rétablissement (DRÉ) consulte des experts pour obtenir leur avis professionnel. En ce qui concerne la rue Labrie, la DRÉ a fait appel à des experts en géotechnique et en ingénierie côtière. À la suite de leur première analyse, deux solutions ont été suggérées, soit de déplacer la rue derrière les résidences ou de réparer la partie endommagée de l'enrochement linéaire déjà existant sur 770 mètres. Conformément au programme d'aide financière spécifique, la DRÉ rendra admissible la solution réalisable la plus économique. En effet, le programme en est un de rétablissement et de dernier recours.

... 2

À la suite d'une étude d'avant-projet pour le déplacement de la rue Labrie, il a été possible d'évaluer les coûts, les avantages et les inconvénients de cette solution et de les comparer avec ceux de la réparation de l'enrochement en place. Les coûts du déplacement de la rue à l'arrière des résidences sont estimés à plus de 2,9 M\$ et ceux pour la réparation de l'enrochement à 2,3 M\$. Le projet du déplacement de la rue à l'arrière des résidences représente des coûts d'un peu plus de 20 % supérieur qu'aux coûts du projet pour la réparation de l'enrochement.

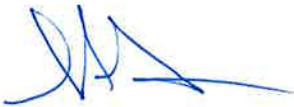
De plus, les contraintes identifiées au rapport d'avant-projet « Relocalisation rue Labrie Ouest du quai », réalisé par la firme TDA, démontrent la complexité sociale, technique et réglementaire (présence de zone agricole) de cette solution. La rue Labrie Ouest est protégée par un enrochement linéaire sur presque toute sa totalité depuis plusieurs années. Les effets négatifs de tels travaux ont déjà grandement affecté la plage devant l'ouvrage qui est presque disparu. La réparation d'une partie de l'ouvrage actuel est, à notre avis, le maintien d'une situation qui était existante avant le sinistre. Cette situation cause moins de préjudices aux citoyens qui ont leurs résidences construites dans la section visée par le déplacement d'une partie de la rue. Le déplacement de la rue occasionnerait trois expropriations et l'arrière de seize résidences ferait face à la nouvelle rue. Dans un tel cas, des poursuites judiciaires pourraient être entreprises contre le Village.

Après analyse des différents documents et de la situation selon les critères du programme d'aide financière, la DRÉ rend admissible la solution de la réparation de l'enrochement actuel comme étant la solution réalisable la plus économique.

Aussi, nous vous rappelons que, selon l'article 75 du Programme d'aide financière spécifique relatif aux sinistres survenus du 5 au 7 décembre 2010 et du 13 décembre 2010 au 10 janvier 2011 sur le territoire des régions administratives du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine et de la Côte-Nord, le Village doit respecter les lois et règlements en vigueur et transmettre à la DRÉ tous les permis et certificats d'autorisation nécessaires à la réalisation des travaux admissibles. Ces travaux doivent être effectués selon les règles de l'art.

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec monsieur Guy Adam, au 1 888 643-2433.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, nos salutations distinguées.

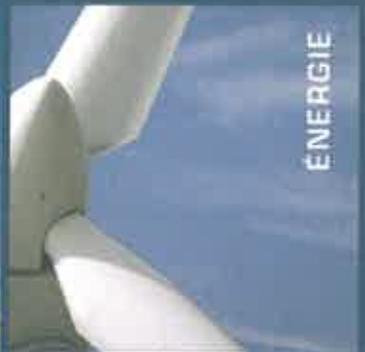
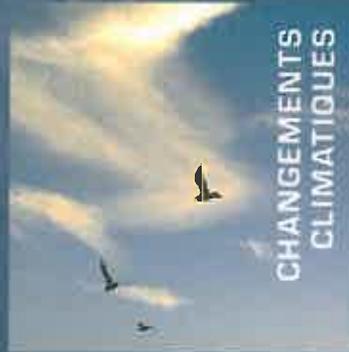


Guy Adam  
Chef dans l'Équipe des municipalités

GA/pg

# ANNEXE P

**Analyse Coûts Avantages  
ÉcoRessources Consultants 2009**



## RÉVISION DE LA PARTIE ÉCONOMIQUE ET SYNTHÈSE DU RAPPORT ANALYSE COÛTS- AVANTAGES DE SOLUTIONS À LA PROBLÉMATIQUE D'ÉROSION LITTORALE À POINTE-AUX-OUTARDES

**Rapport final**

**Ministère de la Sécurité publique  
Gouvernement du Québec**

**26 janvier 2009**

## **Personnel impliqué et collaboration**

Rédaction	Dany Lemieux, Directeur développement des affaires, Énergie, ÉcoRessources Consultants
Collaborateurs	Claude Sauvé, Économiste senior, consultant externe  Jean Nolet, Président, ÉcoRessources Consultants

## Table des matières

1.	SOMMAIRE EXÉCUTIF.....	1
2.	SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE .....	2
2.1.	Historique récent de l'approche québécoise pour contrer l'érosion des berges .....	2
2.2.	État de la situation dans le dossier Pointe-aux-Outardes.....	3
2.2.1.	Démarche suivie par l'auteur.....	4
2.2.2.	Différences entre une ACA classique et l'analyse de l'auteur .....	6
2.2.3.	Erreurs méthodologiques de l'étude et traitement fait par ÉcoRessources.....	8
2.2.4.	Démarche de ÉcoRessources pour obtenir l'ACA approximative.....	10
2.2.5.	Impact de la réserve mondiale de la biosphère de l'UNESCO .....	11
2.3.	Solutions possibles .....	12
2.4.	Hypothèses pour chiffrer les avantages et les coûts de chaque option.....	15
2.5.	Avantages et coûts de chaque option .....	17
2.6.	Implication économique.....	21
2.7.	Conclusions .....	26
	BIBLIOGRAPHIE.....	28

## Liste des tableaux

TABLEAU 1 – BILAN DES DIFFÉRENTES OPTIONS DU POINT DE VUE DE LA SOCIÉTÉ (ACA APPROXIMATIVE).....	23
TABLEAU 2 - SYNTHÈSE - RÉSULTATS ÉCONOMIQUES DE L'ANALYSE MULTICRITÈRES DES DIFFÉRENTES OPTIONS.....	24
TABLEAU 3 - RÉSULTATS DE L'ANALYSE MULTICRITÈRES DES OPTIONS .....	25

## Liste des figures

FIGURE 1 : PHOTO AÉRIENNE DE LA ZONE PROBLÉMATIQUE DE POINTE-AUX-OUTARDES .....	4
FIGURE 2 : EFFET DE TYPE ÉPI PROCURÉ PAR LE QUAI MUNICIPAL DE POINTE-AUX-OUTARDES .....	13
FIGURE 3 : SCHÉMA EXPLICATIF DE LA TECHNIQUE HOLMBERG .....	13
FIGURE 4 : TECHNIQUE GEOTUBE .....	14

## 1. SOMMAIRE EXÉCUTIF

---

### État de la situation

La municipalité de Pointe-aux-Outardes a mandaté le Centre Eau, Terre et Environnement de l'Institut national de recherche scientifique (INRS-ETE) pour conduire une *analyse coûts/avantages* (ACA) portant sur différents types de solutions pouvant pallier à la problématique d'érosion des berges qui menace l'existence de plusieurs résidences et infrastructures exposées à cet aléa. Le mandat visait aussi à expérimenter l'approche ACA, pour le compte du ministère de la Sécurité Publique du gouvernement du Québec (MSP), dans une perspective de prévention et de réponse durable aux risques naturels. Étant donné l'ampleur et la complexité de ce mandat, ÉcoRessources Consultants (ÉcoRessources) a été choisie par le ministère de la Sécurité publique pour réviser la partie économique et synthétiser ce rapport. Il est important de spécifier que ÉcoRessources ne refait pas l'ACA dans son intégralité. Les objectifs sont donc d'expliquer la méthode d'analyse utilisée par l'auteur ainsi que leurs liens avec le but poursuivi par le MSP, de présenter les corrections apportées aux données économiques (lorsque cela était possible), de présenter les résultats d'une ACA approximative et d'aborder la signification stratégique des résultats tout en soulevant des considérations sur les critères décisionnels pour les autorités du MSP.

### Éléments à considérer quant à la méthodologie de l'étude

ÉcoRessources est en mesure de témoigner de l'effort important déployé par l'auteur de l'étude, même si ce dernier n'a pas fait une ACA dans les règles de l'art. Une ACA classique est une technique d'analyse visant à vérifier les options les plus rentables (actualiser les avantages VS les coûts) du point de vue de la société. Les conclusions de l'auteur reposent plutôt sur une analyse de type multicritères qui comportent quelques lacunes méthodologiques au niveau économique (identifiées plus loin). Toutefois, les calculs de l'auteur ont permis de dégager certains avantages et coûts actualisés qui ont à être intégrés dans le cadre d'une ACA classique. ÉcoRessources a donc extrait les données pertinentes du point de vue de la société afin de présenter des résultats se rapprochant le plus près d'une ACA classique, auxquels ont été ajoutés certains calculs omis au départ. Ces considérations soulevées, ÉcoRessources croit que les résultats obtenus, la plupart des erreurs méthodologiques étant corrigées, ne diffèrent pas significativement de ceux qui auraient été obtenus si l'ACA avait été faite dans les règles de l'art. Avec les données dont elle disposait, ÉcoRessources a réalisé un exercice d'évaluation qui se rapproche le plus possible d'une ACA classique et les résultats doivent donc être interprétés avec cette limite.

### Conclusion

La solution R1 est la moins négative des options pour l'ACA approximative et la solution P6 est la meilleure selon l'analyse multicritères (voir les tableaux de résultats à la section 2.6)

## 2. SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE

---

### 2.1. Historique récent de l'approche québécoise pour contrer l'érosion des berges

Depuis plusieurs années, le gouvernement du Québec rencontre divers problèmes dans son approche pour la recherche de solutions concernant l'érosion des berges, approche qui se résumait jusqu'à tout récemment à une aide de dernier recours. Ces problèmes peuvent se résumer comme suit :

- Prévenir et répondre à long terme aux problèmes d'érosion des berges des municipalités touchées;
- Assurer la sécurité des citoyens, des résidences et des infrastructures;
- Minimiser les coûts ainsi que les impacts environnementaux et sociaux de la solution choisie;
- Choisir une solution équitable pour les parties concernées (gouvernement, municipalité et riverains).

Dans sa volonté d'avoir une approche plus préventive que réactive, le gouvernement du Québec s'est doté en novembre 2006 d'un [Cadre de prévention des principaux risques naturels](#) basé sur la prévention des risques naturels. Trois étapes sont prévues par ce cadre :

- L'analyse et la communication des risques, qui sont entièrement assumées par le gouvernement du Québec;
- L'analyse, l'identification et le choix de solutions, pour lesquelles la responsabilité financière est partagée entre le gouvernement et les autorités municipales ou régionales;
- La mise en œuvre des solutions retenues, encore une fois à frais partagés entre le gouvernement et les autorités municipales ou régionales ainsi que les riverains.

Afin d'être en mesure d'analyser, d'identifier et de choisir des solutions qui permettraient de résoudre les problèmes énumérés plus haut, le ministère de la Sécurité publique a décidé de soumettre les solutions possibles à une analyse coûts/avantages (ACA), laquelle est déterminante pour une planification intégrée des interventions. Une ACA est un cadre d'analyse qui permet d'intégrer l'ensemble de l'information technique et économique concernant un projet pour comparer, du point de vue de la société, les coûts et les avantages sur une base commune (en \$2008) pour toutes les parties touchées. En adoptant cet outil, l'objectif est d'assurer la meilleure utilisation possible de fonds publics pour répondre aux besoins dans un souci d'efficacité<sup>1</sup>. De plus, cet outil permet d'inclure les coûts et les avantages sociaux qui n'ont pas de valeur marchande. Les municipalités de Sept-Îles et de Pointe-aux-Outardes sont les premières à faire

---

<sup>1</sup> L'ACA s'intéresse surtout à l'efficacité et on fait l'hypothèse Kaldor-Hicks (Zerbe, (2001)) que le montant que les gagnants sont prêts à payer dépasse le montant que les perdants veulent recevoir. La distribution des coûts et des bénéfices des options est une question cruciale du point de vue de l'acceptabilité sociale et de l'équité.

réaliser des ACA pour les aider à déterminer la meilleure option qui s'offre à elles pour faire face à l'érosion des berges. Ainsi, la municipalité de Pointe-aux-Outardes a mandaté le Centre Eau, Terre et Environnement de l'Institut national de recherche scientifique (INRS-ETE) pour conduire la présente ACA. Elle a été appuyée par le ministère de la Sécurité publique (MSP) qui voulait expérimenter cette approche dans une perspective de prévention et de réponse durable aux risques naturels.

## 2.2. État de la situation dans le dossier Pointe-aux-Outardes

Le secteur côtier de Pointe-aux-Outardes, localisé sur la péninsule de Manicouagan – Haute-Côte-Nord, subit depuis des années des reculs importants de ses rives par l'érosion et les mouvements de sol. Ces phénomènes mettent en péril à terme l'intégrité des propriétés qui y sont implantées, d'abord au niveau des terrains puis des résidences elles-mêmes. Les infrastructures publiques sont également menacées.

La recherche de solutions préventives, qu'elles visent le retrait, la stabilisation de berges (douce ou dure) et/ou une combinaison de ces objectifs, est d'abord basée sur la comparaison des impacts et des coûts actuels et à venir des différentes options. Cette recherche doit être entreprise dans une perspective de développement durable, c'est-à-dire en privilégiant l'efficacité économique à long terme des solutions proposées, leur acceptabilité sur le plan environnemental, ainsi que leur acceptabilité sociale.

Le cas de Pointe-aux-Outardes ne fait pas exception à la problématique rencontrée depuis plusieurs années par le gouvernement et plusieurs municipalités dans les cas d'érosion des berges. Afin de favoriser l'acceptabilité sur le plan social des solutions envisagées qui seront présentées aux gens du milieu, un comité de concertation a été créé. Il est formé de la Ville, du comité de citoyens et du Parc Nature de Pointe-aux-Outardes, du gouvernement du Québec (ministères du Transport, de la Sécurité publique ainsi que du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs) et du gouvernement fédéral (ministère des Pêches et Océans). Sept critères ont été retenus par le comité de concertation, reflétant ainsi leur compréhension du dossier et les valeurs qu'ils privilégient (sans ordre d'importance) :

- Les coûts;
- L'efficacité de la solution par rapport au risque résiduel;
- L'équité entre les parties touchées;
- Les impacts environnementaux et l'équilibre sédimentaire de la côte;
- La durabilité de la solution;
- La synergie possible entre les parties touchées pour la mise en valeur de la côte;
- L'impact social.

Ce sont ces critères qui ont été utilisés par l'auteur de l'étude dans son analyse multicritères, dont l'approche est expliquée dans la section suivante. Finalement, de façon à permettre de visualiser les enjeux liés à l'érosion des berges dans le cas de la municipalité de Pointe-aux-Outardes, la Figure 1 présente une photo aérienne des diverses zones touchées ainsi que les segments de la côte où sont considérées les mesures possibles :

**FIGURE 1 : PHOTO AÉRIENNE DE LA ZONE PROBLÉMATIQUE DE POINTE-AUX-OUTARDES**



### 2.2.1. Démarche suivie par l'auteur

À partir de toutes les informations sur le dossier, l'auteur de l'étude a procédé à une analyse multicritères permettant de tenir compte de l'impact de ces critères sur l'évaluation de chaque solution envisagée. L'auteur a d'abord fait la mise en contexte et identifié la portée de l'étude. Par la suite, il a élaboré sa méthodologie et effectué le portrait de l'érosion des berges et des mouvements de l'eau sur les sédiments côtiers ainsi que de la vulnérabilité des résidences et des infrastructures. L'auteur a également répertorié les différentes solutions possibles et leur contexte d'application et a calculé certains coûts et avantages actualisés de celles-ci. Ces coûts et avantages reposent sur des paramètres temporels, économiques, physiques, fiscaux et réglementaires ainsi que sur différents critères (coûts, efficacité de la solution par rapport au risque résiduel, équité entre les parties touchées, impacts environnementaux et l'équilibre sédimentaire de la côte, durabilité de la solution, synergie possible entre les parties touchées pour la mise en valeur de la côte, impact social). Les calculs reposent donc sur la paramétrisation de ces critères dans son modèle d'analyse qu'il qualifie d'avantages/coûts mais, qui en fait, est essentiellement une analyse multicritères comprenant un critère coûts, plutôt qu'une ACA faite dans les règles de l'art. Finalement,

une présentation détaillée des scénarios a été effectuée, de même qu'une synthèse des analyses qui a mené à des conclusions et des recommandations.

### 2.2.2. Différences entre une ACA classique et l'analyse de l'auteur

Il est important de souligner que l'analyse réalisée par l'auteur de l'étude est différente d'une ACA classique. En effet, tel qu'expliqué précédemment, une ACA classique est une technique d'analyse visant à identifier la ou les options les plus rentables (avantages actualisés VS coûts actualisés) du point de vue de la société pour réaliser un projet ou atteindre un objectif. La **première étape dans la réalisation d'une ACA classique** est d'identifier clairement et systématiquement tous les éléments à prendre en considération :

- Les **avantages directs** du choix d'une option, tel la valeur d'utilité de protéger des bâtiments ou des infrastructures;
- Les **coûts directs** du choix d'une option, tels le coût des épis, du retrait ou de l'empierrement;
- Les **répercussions (ou effets indirects)** de la mise en œuvre d'une option, que l'on classe en avantages ou en coûts indirects et qui peuvent prendre la forme:
  - d'**effets de nature technique**, tels les effets de bout produits lors de l'empierrement ou encore la détérioration des plages;
  - de **considérations environnementales**, soit les coûts des études d'impacts et de l'audience publique liés au choix d'une option ou encore les répercussions qui sont habituellement soulevées dans les études d'impact, par exemple la valeur de la sauvegarde ou de la perte d'un milieu humide<sup>2</sup>;
  - de **conséquences sociales**, telles la perturbation du milieu de vie, la modification des paysages, la perte de vue sur la rive, l'accès et l'utilisation de la plage, l'atteinte au patrimoine culturel, la modification du sentiment de sécurité et les perturbations liées aux travaux;
  - d'**effets d'ordre économique**, tels la perte de terrains, de bâtiments, d'attrait touristiques, d'infrastructures publiques et d'activités commerciales.

Dans le cas de Pointe-aux-Outardes, il était aussi important de bien classer les éléments en avantages, en transfert entre parties prenantes ou en coûts. Un même item peut en effet être un avantage, un transfert entre parties ou un coût, dépendamment de l'option choisie. À titre illustratif, dans le cas des scénarios de retrait généralisé (R1) et de protection minimale (MX1), les riverains déplacés perdent leur vue privilégiée au profit d'autres riverains qui sont actuellement de l'autre côté de la rue et ce n'est dans ce cas qu'un simple transfert d'utilité entre parties prenantes que l'on ne doit pas comptabiliser dans les avantages ou les coûts.

<sup>2</sup> Le ministère de la Sécurité publique a confirmé par téléphone le 21 janvier 2008 qu'aucun des scénarios n'engendre d'effets négatifs sur le marais salé de Pointe-aux-Outardes.

La **seconde étape** consiste à choisir les méthodes et les modèles appropriés pour calculer les différents impacts techniques des différentes options. Le choix du scénario (option) de référence est donc important et c'est le scénario « Ne rien faire » qui doit être privilégié dans le dossier Pointe-aux-Outardes. Toutes les options possibles doivent donc être calculées par rapport à ce scénario. La **troisième étape** consiste à s'assurer qu'il n'y a pas de double comptage. Un exemple de double comptage peut être de calculer la perte de l'accès et de l'utilisation à une plage (son utilité) et d'ajouter les coûts de sa restauration, soit deux façons de calculer la même chose. La **quatrième étape** requiert de tout mettre dans une base commune comparable, soit en \$2008 dans notre cas. La **cinquième étape** consiste à ramener dans un même espace temps tous les montants qui peuvent être impliqués à divers moments dans le temps. C'est notre cas ici puisque les impacts de l'érosion sont analysés jusqu'en 2038. C'est donc la notion d'actualisation des flux monétaires des avantages et des coûts qui entre en ligne de compte ici. La **dernière étape** est de conclure sur le choix de la meilleure option en comparant les différentes options sur une même base.

Il n'est pas toujours possible de quantifier tous les éléments à analyser, particulièrement pour les items intangibles tels la perturbation du milieu de vie, l'atteinte au patrimoine culturel, la modification au sentiment de sécurité, les perturbations liées à la réalisation des travaux ainsi que les dommages causés aux écosystèmes. L'auteur ne l'a pas fait mais la plupart des ACA ne le font pas non plus car bien documenter chacun de ces éléments peut constituer en soi une étude. Par contre, nous pouvons dans certains cas utiliser des méthodes indirectes qui permettent d'obtenir des approximations qui sont valables pour chiffrer certains items intangibles. C'est le cas pour la perte de la vue sur la rive, la modification des paysages ainsi que l'accès et l'utilisation de la plage. C'est aussi le cas pour l'élément tangible que sont les terrains du Parc Nature qui sont affectés par les scénarios P3, P4 et P5. Néanmoins, la démarche de réalisation d'une ACA classique n'a pas été suivie rigoureusement par l'auteur. La plupart des avantages n'ont pas été calculés correctement et les calculs économiques comportaient des erreurs méthodologiques qui sont identifiées ci-dessous. Toutefois, les calculs de l'auteur ont permis de dégager certains avantages et coûts actualisés qui doivent être intégrés dans le cadre d'une ACA classique. ÉcoRessources a donc extrait les données pertinentes du point de vue de la société afin de présenter des résultats se rapprochant le plus près d'une ACA classique, auxquels ont été ajoutés certains calculs omis au départ.

Ces considérations soulevées, ÉcoRessources croit que les résultats obtenus, les erreurs méthodologiques étant corrigées pour la plupart, ne diffèrent pas significativement de ceux qui auraient été obtenus si l'ACA avait été faite dans les règles de l'art. Avec les données dont elle disposait, ÉcoRessources a réalisé un exercice d'évaluation qui se rapproche le plus possible d'une ACA classique et les résultats doivent donc être interprétés avec cette limite.

Compte tenu de son choix de faire une analyse de type multicritères, l'auteur a tenu à préciser qu'il différencie son analyse d'une ACA classique dans la mesure où un volet technique très important vient s'y ajouter, en plus de certaines questions d'ordre financier traitées sous l'angle de l'équité. L'étude a nécessité le développement inédit d'outils spécialisés et modulés de type tableur sur Microsoft Excel<sup>MD</sup>. Ces outils prennent en compte les dossiers individuels des résidents, à partir du rôle d'évaluation municipal, et leurs paramètres d'exposition à l'érosion. Il intègre également l'aspect dynamique de la problématique par la projection des conséquences dans le futur et leur actualisation en valeur présente nette. L'analyse multicritères, axée à la fois sur les valeurs monétaires intangibles et l'évaluation du bilan sédimentaire, y est également implantée. L'auteur ajoute qu'il ne prétend pas développer une nouvelle norme en matière de réalisation d'une ACA, la qualifiant plutôt d'«approche expérimentale»<sup>3</sup>.

### 2.2.3. Erreurs méthodologiques de l'étude et traitement fait par ÉcoRessources

ÉcoRessources a décelé des erreurs méthodologiques lors de l'analyse de l'étude. Ces erreurs méthodologiques sont les suivantes :

- *Prise en compte des « transferts » dans les avantages et les coûts pour certaines options.* Dans une ACA classique, les transferts monétaires entre parties prenantes ne doivent pas être pris en compte dans le calcul des avantages et des coûts, dépendamment du choix de l'option. Par exemple, la perte de la vue directe de l'eau n'est qu'un transfert entre riverains dans le cas du choix des options R1 et MX1 et ne doit donc pas être calculée comme un coût. Les montants ont donc été corrigés dans le tableau 1 de résultats pour l'ACA approximative et cela n'a donc pas d'impact sur la conclusion de ÉcoRessources.
- *Inclusion des taxes municipales et scolaires dans les avantages et les coûts des options.* Encore une fois, les taxes ne sont qu'un simple transfert entre la municipalité et les riverains et ne doivent pas être incluses dans les calculs. Cependant, les montants ont pu être retirés dans le tableau 1 de résultats pour l'ACA approximative car les tableaux de coûts dans l'étude étaient assez détaillés pour que ÉcoRessources ait accès aux calculs pour chacune des options. Cela n'a donc pas d'impact sur la conclusion de ÉcoRessources.
- *Ajout de 15 % de valeur aux bâtiments protégés, utilisation d'un ratio de 60 % de la valeur au rôle d'évaluation par rapport à la valeur de remplacement du bâtiment et de 60 % de valeur de remplacement d'un bâtiment pour son déplacement.* Habituellement, on ne retrouve pas une telle appréciation de valeur des bâtiments ni d'un tel ratio ou d'une telle valeur de remplacement dans ce genre d'étude. Le 15% correspond à une évaluation de la plus value des immeubles suite à leur

<sup>3</sup> Leclerc (2008), *Analyse coûts-avantages de solutions à la problématique d'érosion littorale à Pointe-aux-Outardes*, page xxi.

protection. Les études qui ont été réalisés sur cette question pour ce qui est de l'érosion du littoral, ne sont pas concluantes, de telle sorte qu'il est préférable de ne pas le considérer dans le cadre de la présente étude. Les hypothèses classiques sont la préservation de la valeur d'un bâtiment au rôle d'évaluation initial avant et après implantation de l'option choisie de même que la conservation de la pleine valeur au rôle par rapport à l'option de remplacement. En effet, la valeur des actifs immobiliers est estimée par le moindre du prix du marché de ces actifs (ici l'évaluation municipale), les coûts de relocalisation ou les coûts de restauration. La valeur de remplacement n'est pas utilisée parce qu'elle comporte une surestimation de la valeur de l'actif en cause. Cependant, les montants n'ont pu être corrigés dans le tableau 1 de résultats pour l'ACA car ÉcoRessources n'avait pas accès aux calculs détaillés pour chacune des options.

- *Absence de l'estimation du coût d'une étude environnementale et d'une audience publique liée à l'implantation d'une option.* Seule l'option R1 ne nécessite pas une telle étude. Les montants nécessaires ont donc été inclus dans le tableau 1 de résultats pour l'ACA approximative et cela n'a donc pas d'impact sur la conclusion de ÉcoRessources.
- *Absence de quantification de certains aspects tangibles et intangibles.* Pour les aspects tangibles, l'effet de bout est l'élément qui a été omis des calculs. Or, les effets de bouts (qui sont surtout associés aux empierrements) doivent d'abord être évalués en termes techniques avant d'évaluer économiquement les impacts probables de cette érosion accélérée (perte accélérée de terrain, déménagement plus rapide d'une résidence, etc). Comme cet élément n'a pas été évalué en termes techniques, ÉcoRessources n'a pas pu le traduire en termes économiques et ne s'y est pas attardée davantage. ÉcoRessources a également examiné la valeur de la perte des terrains spécifique au Parc Nature qu'engendrent les scénarios P3, P4 et P5. Les calculs ont été intégrés au tableau 1. Pour les aspects intangibles, l'auteur n'a pas considéré la valeur de préserver l'environnement, la perturbation du milieu de vie, l'atteinte au patrimoine culturel, la modification du sentiment de sécurité et les perturbations liées aux travaux des différentes options. ÉcoRessources n'en a pas tenu compte non plus dans ses conclusions au tableau 1, étant donné la difficulté d'obtenir des données à cet effet et que leur calcul dépasse le cadre de ce mandat. ÉcoRessources a toutefois quantifié la perte de vue sur la rive et la modification des paysages, ce qui n'avait pas été fait par l'auteur.
- *Mauvaise quantification des intangibles paysages et vue.* Ces concepts sont différents mais l'auteur les traite comme si ils étaient les mêmes. De plus, la perte de vue n'est qu'un transfert entre riverains dans le cas de options R1 et MX1 et tel qu'expliqué précédemment, n'avait pas été quantifiée par l'auteur. L'impact sur le paysage n'a pas non plus été quantifié par l'auteur. Les

montants ont donc été corrigés au tableau 1 de résultats pour l'ACA approximative. Cela n'a donc pas d'impact significatif sur la conclusion de ÉcoRessources.

- *Mauvaise utilisation du concept de scénario de référence.* Le scénario « Ne rien faire » est celui qui aurait dû être utilisé. En effet, dans une ACA, un scénario de référence doit être un scénario à partir duquel on calcule les écarts des avantages et des coûts dus à l'adoption potentielle d'un autre scénario. L'auteur a utilisé deux scénarios de référence dans l'étude, soit R1 et P3. Toutefois, pour l'auteur, un scénario de référence est un scénario qui serait probablement adopté si on n'évaluait pas d'autres options. Dans le cas particulier de Pointe-aux-Outardes, il a adopté deux scénarios de référence, soit les deux historiquement adoptés lors de travaux entourant l'érosion des berges. En aucun temps, il n'a calculé les avantages et les coûts des diverses solutions possibles par rapport à ses deux scénarios de référence. L'auteur a plutôt calculé les avantages et les coûts de chaque solution possible par rapport au scénario « Ne rien faire ». La mauvaise utilisation du concept de scénario de référence n'a cependant pas d'impact négatif, mais ÉcoRessources tient à le souligner.
- *Surestimation de la valeur des revenus tirés de la collecte des myes.* ÉcoRessources a trouvé des sources plus récentes qui reflètent davantage la valeur de cet effet d'ordre économique liée à ce facteur<sup>4</sup>. Les montants ont donc été corrigés et inclus dans le tableau 1 de résultats pour l'ACA approximative et cela n'a donc pas d'impact sur la conclusion de ÉcoRessources.

#### 2.2.4. Démarche de ÉcoRessources pour obtenir l'ACA approximative

ÉcoRessources a d'abord identifié clairement et systématiquement tous les éléments à prendre en considération. Une fois que la sélection des éléments à extraire de l'étude a été faite, ÉcoRessources les a classés en avantages et en coûts.

Du côté des **avantages** (directs et indirects), nous avons inclus la **valeur des bâtiments et des terrains** que l'on souhaite sauver de même que la **valeur d'utilité des infrastructures routières**. Toujours au niveau des avantages, nous avons pu inclure la **valeur de l'accès et de l'utilisation de la plage**, qui a été calculée par l'auteur sauf pour R1 où l'hypothèse de TecSult a été utilisée car l'auteur n'avait pas fait le calcul pour ce scénario. Nous avons finalement inclus la **valeur de la vue** ainsi que la **valeur de la modification des paysages**.

Du côté des **coûts**, nous avons inclus le **coût de la solution à implanter** (retrait, épis ou empierrement), le **coût de l'étude environnementale** (nécessaire pour tous les scénarios, sauf le retrait généralisé) et de **l'audience publique** (nécessaire pour tous les scénarios, sauf encore une fois le retrait généralisé), le **coût**

<sup>4</sup> MPO, 2008. Évaluation des stocks de mye commune des eaux côtières du Québec en 2007. Avis sci. 2007/051, Pêches et Océans Canada.

de la recharge initiale (et périodique le cas échéant) et le coût des pertes d'activités économiques découlant de la cueillette de myes. Finalement, les pertes liées à l'accès et à l'utilisation de la plage ont été incluses de même que la valeur de la perte des terrains spécifique au Parc Nature qu'engendrent les scénarios P3, P4 et P5.

En quelques occasions, ÉcoRessources n'a eu qu'à extraire les données qui ont été calculées correctement par l'auteur pour certains avantages ou coûts présents dans l'étude. ÉcoRessources s'est assurée que les calculs avaient été correctement effectués par rapport au scénario de référence « Ne rien faire ». Pour les autres avantages ou coûts, ÉcoRessources a effectué elle-même les calculs lorsque les données de base étaient disponibles. C'est pour cette raison que nous parlons d'une ACA approximative au tableau 1. Le mandat n'était pas de faire l'ACA, mais d'obtenir des données économiques fiables et utilisables pour les autorités ministérielles à partir des documents existants. Pour les éléments non couverts, soit ils n'ont pas été calculés par l'auteur, soit ils n'étaient pas non plus disponibles facilement. Ensuite, ÉcoRessources s'est assurée qu'il n'y ait pas de double comptage ou de mauvaise utilisation des transferts entre parties prenantes. Finalement, les calculs de l'auteur étaient déjà dans une base commune comparable, soit en \$2008 dans notre cas, et avaient été ramenés correctement dans un même espace temps (coûts et avantages actualisés). Pour les valeurs manquantes, nous les avons mises dans une base commune comparable, soit en \$2008, et les avons ramenées dans un même espace temps.

### ***2.2.5. Impact de la réserve mondiale de la biosphère de l'UNESCO***

En dernier lieu, un élément pouvant potentiellement influencer le choix de l'option a été porté à l'attention de ÉcoRessources. En effet, une demande a été formulée à l'hiver 2007 pour que la zone visée par l'étude soit incluse et reconnue comme réserve mondiale de la biosphère de l'UNESCO<sup>5</sup>. La réserve mondiale de Manicouagan-Uapishka a été reconnue par l'UNESCO le 20 septembre 2007<sup>6</sup>. Il est difficile de déterminer quel impact cette reconnaissance aura sur le choix de la solution retenue mais il est clair qu'elle en aura. Toutefois, nous n'en tiendrons pas compte pour les fins de notre mandat, outre pour l'estimation du coût des études d'impact environnementales.

---

<sup>5</sup> MESSIER, J-P. L. (2007). Formulaire de proposition à l'UNESCO de la Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan - Uapishka (Québec, Canada). Comité de création de la Réserve de la biosphère Manicouagan - Uapishka, Baie-Comeau, 137 pages.

<sup>6</sup> <http://www.rmbmu.com/>

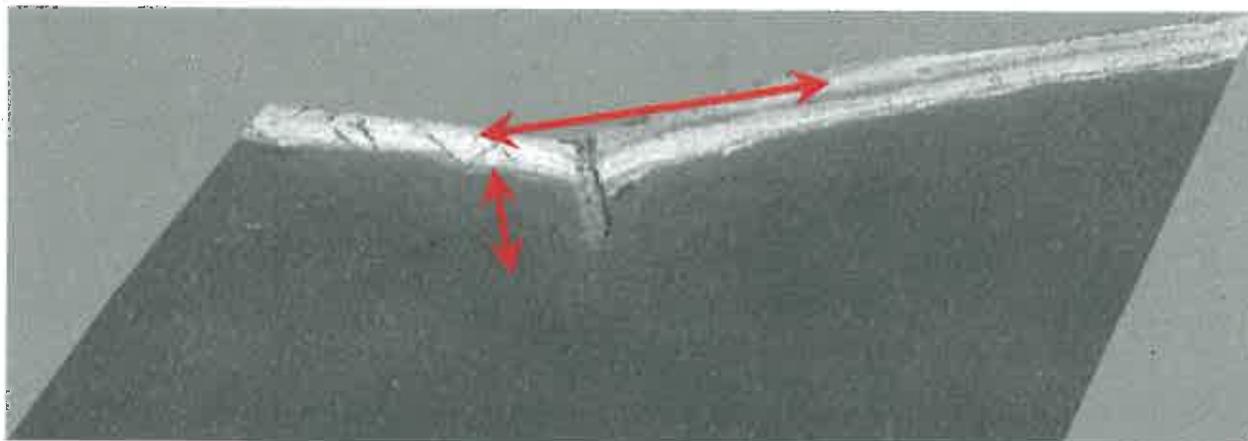
### 2.3. Solutions possibles

L'auteur de l'étude a identifié **trois types de mesures possibles, qui peuvent comprendre elles-mêmes diverses options** :

- Le **retrait simple** sans intervention visant à atténuer ou contrôler les processus d'érosion, représenté par l'option *Retrait général progressif assisté financièrement (R1)*, soit des mesures de **retrait de bâtiments et d'infrastructures seulement, incluant 1,56 km de la rue Labrie Est (zones visées D+E+F)**.
- Les **protections dures**, sans égard pour leur impact sur l'environnement, représenté par l'option *Empierrement linéaire généralisé (P3)*, soit l'**empierrement conventionnel sur 3,9 km ne nécessitant aucun retrait mais une recharge de sable initiale et périodique (zones visées D+E+F)**.
- Les **stabilisations douces**, qui sont des mesures alternatives qui peuvent aussi comprendre une partie des options de références. Ces mesures interagissent avec les courants littoraux et le régime de vagues à différents stades du cycle de la marée et en fonction des surcotes produites lors des tempêtes. En stabilisant ces processus et en dissipant l'énergie des vagues, les mesures douces retiennent le transit sédimentaire sur les plages aidant ainsi à les reconstruire. Chacune de ces mesures est décrite sommairement ci-dessous afin d'en démontrer le principe de fonctionnement :
  - *Champ d'épis conventionnels partout avec recharge initiale et périodique de plage (option P1)*

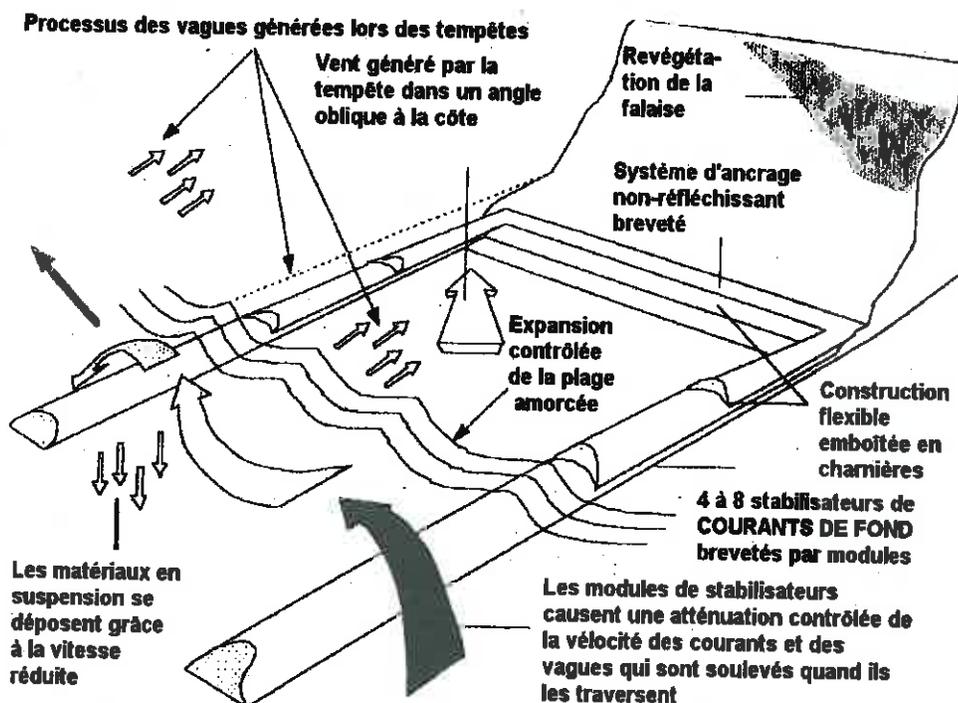
Cette option consiste en un **enrochement perpendiculaire à la rive (relativement similaire à un quai naturel) que l'on recrée à 20 reprises et en un remplissage initial et périodique de la plage** avec du sable (ou en matériaux plus grossiers). En dissipant une certaine quantité d'énergie des vagues et en ralentissant les courants littoraux par un allongement de leur parcours, les **20 épis, concentrés sur les zones visées D, E et F** (voir Figure 1), retiennent les sédiments en transit et permettent ainsi de régénérer une plage. On peut toutefois mentionner que la longueur de segment de côte protégée par un épi s'établit à 2 à 4 fois sa longueur effective (USACE, 2003). Un exemple de l'action résultante d'un épi est donné par la morphologie autour du quai municipal de Pointe-aux-Outardes (Voir Figure 2 ci-dessous). D'une longueur effective typique de 70 m, l'influence du quai se répercute sur près de 210 m, voire plus (l'effet s'estompe asymptotiquement), soit environ 160 m à l'est (amont du transit) et 50 à l'ouest (aval). Ces paramètres s'inscrivent dans la variation des valeurs suggérées dans la bibliographie concernant les longueurs de protection. **Aucun retrait n'est prévu avec cette option.**

FIGURE 2 : EFFET DE TYPE ÉPI PROCURÉ PAR LE QUAI MUNICIPAL DE POINTE-AUX-OUTARDES



- *Champ d'épis de type Holmberg (boudins remplis de sable ou béton) partout avec recharge initiale et périodique de plage (option P2). Cette option est similaire à P1 mais avec une technologie différente (voir Figure 3).*

FIGURE 3 : SCHÉMA EXPLICATIF DE LA TECHNIQUE HOLMBERG



(SOURCE : MÉMOIRE DU COMITÉ DE CITOYENS DE POINTE-AUX-OUTARDES 2005)

La Figure 4 montre une variante de la technique Holmberg, appelée Geotube (Source : [www.geotube.com](http://www.geotube.com)), qui est similaire à celle-ci.

FIGURE 4 : TECHNIQUE GEOTUBE



*Cross section of a Geotube<sup>®</sup> beach installation.*

- *Champ d'épis conventionnels équilibré avec recharge initiale seulement (option P4)*  
Cette option est la même que P1 mais 12 épis au lieu de 20, dont un situé avant le Parc Nature (donc zones visées A, D et F), seulement un remplissage initial de la plage avec du sable (ou en matériaux plus grossiers) et le retrait d'une portion de 0,9 km de la rue Labrie (au lieu de 1,56 km).
- *Champ d'épis de type Holmberg équilibré (option P5)*  
Cette option est la même que P4 mais avec une technologie différente, soit 12 épis Holmberg.
- *Champ d'épis conventionnels réduit (option P6)*  
Cette option est la même que P4 mais avec 11 épis, soit un en moins à l'extrémité ouest du segment A (donc zones visées D et F), ce qui a pour effet de cesser de retenir le sable en transit avant sa sortie du système et de chercher à compenser les impacts de l'empierrement linéaire sur la rue Labrie Ouest. Le retrait d'une portion de 0,9 km de la rue Labrie (au lieu de 1,56 km) fait également partie de cette option.
- *Protection minimale (option mixte MX1)*  
Cette option consiste en un champ de huit épis à l'est du Chemin principal (zone visée D), seulement un remplissage initial de la plage avec du sable (ou en matériaux plus grossiers)

et le retrait des bâtiments (mixité d'usages résidentiel et de villégiature) et de la rue Labrie dans les segments E et F.

## 2.4. Hypothèses pour chiffrer les avantages et les coûts de chaque option

Dans une ACA classique, il importe de bien faire ressortir les avantages et les coûts du point de vue de la société. ÉcoRessources a donc séparé les avantages et les coûts des simples transferts entre ces parties afin de respecter l'esprit d'une ACA classique et a identifié les éléments quantifiables et non quantifiables.

### Éléments non quantifiables

Notons que certains avantages ou coûts ne seront pas quantifiés dans ce rapport. C'est le cas pour les **impacts potentiels sur l'environnement**. C'est le rôle des études d'impact de quantifier cet aspect et cela allait au-delà de notre mandat. ÉcoRessources n'a pas tenu compte de la **perturbation du milieu de vie**, étant donné qu'il est plausible que les gens déplacés seraient relocalisés dans le secteur où ils vivent actuellement et, par conséquent, la valeur économique est établie à zéro. Pour être en mesure d'établir une valeur économique à la **modification du sentiment de sécurité**<sup>7</sup> et **aux perturbations liées aux travaux**<sup>8</sup>, on doit notamment réaliser des entrevues et des études sur les préférences révélées. Cela dépasse le cadre de ce mandat et, par conséquent, leur valeur économique n'est pas prise en compte dans le cadre de ce mandat. Finalement, étant donné qu'il n'y a pas d'attrait de type patrimonial dans le secteur visé par l'étude, la valeur économique de l'**atteinte au patrimoine culturel** a aussi été établie à zéro.

### Éléments quantifiables

ÉcoRessources a procédé de la façon suivante pour chiffrer les avantages et les coûts :

#### Avantages

- Valeur de bâtiments et des terrains à sauver : valeur au rôle d'évaluation municipale en 2007 (dernière année d'évaluation disponible) des bâtiments et des terrains qui seraient détruits en l'absence d'intervention. Cette valeur est la même peu importe le scénario choisi;

<sup>7</sup> Le lecteur peut toutefois se référer à l'article *Une analyse de rentabilité du Processus holistique de guérison de la Première nation de Hollow Water* pour être en mesure de constater la technique employée pour évaluer la modification du sentiment de sécurité disponible au [http://ww2.ps-sp.gc.ca/publications/abor\\_corrections/apc2001\\_f.pdf](http://ww2.ps-sp.gc.ca/publications/abor_corrections/apc2001_f.pdf).

<sup>8</sup> Le lecteur peut se référer au guide développé par le ministère des Transports du Québec intitulé *Guide de l'analyse avantages-coûts des projets publics en transport*, où la meilleure évaluation du coût du bruit est celle du coût des mesures mises en place pour en atténuer les effets, par exemple les murs anti-bruits pour réduire le climat sonore le long des autoroutes.

- Valeur d'utilité des infrastructures routières : estimée par le coût de reconstruction et/ou de déplacement (extrait de la base de données de l'auteur) actualisé pour les scénarios où il n'y a pas de retrait d'une portion de la rue. Pour les autres scénarios, puisque l'on reconstruit ces infrastructures, le coût annule l'avantage;
- Valeur de l'accès et de l'utilisation de la plage : correspond à la valeur totale du temps de loisir que les utilisateurs y consacrent (extraite de la base de données de l'auteur), sauf pour R1 où l'hypothèse de TecSult a été utilisée car l'auteur n'avait pas fait le calcul pour ce scénario;
- Valeur du paysage<sup>9</sup> : estimée par la valeur moyenne des droits d'entrée au Parc Nature multipliée par le nombre de visiteurs payants annuellement;
- Valeur de la vue : estimée à 10 000\$ par résidence touchée<sup>10</sup>, avec perte de 25 % de cette valeur dans les scénarios avec épis et 75 % dans le scénario d'empierrement et a été comptabilisée l'année prévue de la réalisation des ouvrages<sup>11</sup>. Dans les scénarios avec retrait, la valeur de la vue n'est qu'un transfert entre les riverains déplacés et ceux qui profiteront maintenant de cette vue.

## Coûts

- Coûts de la solution à implanter : extraction dans la base de données de l'auteur des coûts des infrastructures liés aux divers scénarios;
- Coût de l'étude environnementale et de l'audience publique : les coûts des études d'impacts et de l'audience publique ont été estimés à 400 000\$ et 230 000\$ respectivement, basés sur la

<sup>9</sup> On devrait toutefois évaluer le paysage en se référant à des marchés indirects ou à des marchés reconstitués fictivement par le biais d'une enquête et à la notion de consentement à payer dont le montant correspond à un prix (voir Job (2006), *Éléments pour l'évaluation économique du paysage*). Ces grandeurs sont calculées notamment sur la base de la mise en œuvre de trois méthodes, à savoir la méthode des coûts de déplacement, la méthode des prix hédonistes et la méthode d'évaluation contingente. Les deux premières se réfèrent à des marchés indirects et donc à des usages effectifs, tandis que la troisième s'appuie sur des enquêtes censées reconstituer la transaction marchande et vise à tenir compte non seulement des valeurs d'usage mais aussi des valeurs de non-usage et d'existence. Les études d'impact environnementales adressent habituellement ce genre de questions. Une approximation grossière pourrait être le calcul de l'ensemble des dépenses liées à la fréquentation du site par les visiteurs (nuitées, restaurant, souvenirs, frais de déplacement, etc.) et ajouter les droits d'entrée. Ce serait une borne inférieure et c'est ce que ÉcoRessources a fait avec les seuls droits d'entrée au Parc Nature. Toutefois, la façon rigoureuse de procéder serait de connaître les préférences des consommateurs et d'établir leur courbe de demande. La surface sous la courbe de demande au dessus du prix d'entrée au Parc Nature représenterait le surplus du consommateur. C'est le bénéfice « intangible » du site. Il faudrait par la suite voir comment chacune des options affecterait l'offre du site, ce qui devrait déplacer la courbe de demande vers la gauche, réduire les revenus globaux ainsi que le surplus du consommateur. C'est cette différence entre les deux surplus du consommateur qui représenterait le coût intangible associé à l'option. Puisque nous n'avons pas sondé les visiteurs pour savoir pourquoi ils s'y rendent et leurs dépenses pour s'y rendre (leurs préférences, qui permettraient de faire la courbe), par conséquent, ÉcoRessources a choisi d'établir la valeur économique du paysage sur les seuls droits d'entrée au Parc Nature.

<sup>10</sup> Leclerc (2008), *Analyse coûts-avantages de solutions à la problématique d'érosion littorale à Pointe-aux-Outardes*, page 88.

<sup>11</sup> Valeurs tirées du rapport de TecSult inc, *Analyse coûts-avantages de solutions d'adaptation à l'érosion côtière pour la Ville de Sept-Îles*.

fourchette supérieure employée par Tecsub pour les études d'impact (étant donné que la zone visée par l'étude est reconnue comme réserve mondiale de la biosphère de l'UNESCO) ainsi que sur le coût de l'audience publique du BAPE sur la Côte-Nord concernant le projet La Romaine d'Hydro-Québec;

- Coût de la recharge initiale (et des recharges périodiques, le cas échéant) : extraction dans la base de données de l'auteur des derniers calculs de coûts liés aux divers scénarios;
- Coût des pertes économiques découlant de la cueillette de myes : calculé en fonction de données les plus récentes de Pêches et Océans Canada<sup>12</sup>;
- Coût de la perte des terrains spécifiques au Parc Nature qu'engendrent les scénarios P3, P4 et P5 : multiplication de la superficie perdue par la valeur foncière moyenne de 2007 des terrains touchés par les différents scénarios sur la rue Labrie;
- Coût des pertes d'accès et d'utilisation des plages : valeur totale du temps de loisir que les utilisateurs ne peuvent plus consacrer à la fréquentation des plages des secteurs touchés (valeur extraite de la base de données de l'auteur).

## 2.5. Avantages et coûts de chaque option<sup>13</sup>

Certains avantages et coûts sont chiffrés et actualisés (représentés en M\$), d'autres non, mais ils figurent quand même pour le bénéfice du lecteur étant donné les enjeux autres qui n'ont pu être pris en compte par l'ACA dans ce dossier.

### 2.5.1. Mesure de type retrait simple, représenté par l'option Retrait général progressif assisté financièrement (R1)

- Avantages
  - Accès et utilisation des plages (0,31 M\$);
  - Sauvegarde des paysages (0,02 M\$);
  - Protection des infrastructures routières (0,96 M\$), bâtiments et terrains à court et moyen terme (1,09 M\$);
  - Délais plus courts car le Programme général d'indemnisation – Mouvement des sols (PGMS) est déjà existant;
  - Sentiment de sécurité et contrôle du risque à long terme (LT) pour les personnes qui risquaient d'être touchées.
- Coûts
  - Coût total (rue + autres coûts) du retrait (2,69 M\$);
  - Perte de cueillette de myes (0,40 M\$);
  - Perturbations du milieu de vie pour les citoyens déplacés.

<sup>12</sup> MPO, 2008. Évaluation des stocks de mye commune des eaux côtières du Québec en 2007. Avis sci. 2007/051, Pêches et Océans Canada.

<sup>13</sup> Non présentée par ordre d'importance.

### **2.5.2. Mesure de type protections dures, représenté par l'option Empierrement linéaire généralisé (P3)**

- Avantages
  - Protection des infrastructures routières (0,96 M\$), bâtiments et terrains à court et moyen terme (1,09 M\$);
  - Préservation de la vue sur la rive (0,07 M\$);
  - Sentiment de sécurité et contrôle du risque à long terme (LT) pour les personnes qui risquaient d'être touchées;
  - Solution connue et déjà appliquée ailleurs.
- Coûts
  - Coût de l'empierrement (7,49 M\$);
  - Accès et utilisation des plages restreints (6,18 M\$);
  - Effet de bout;
  - Perte de cueillette de myes (0,81 M\$);
  - Perturbations liées aux travaux;
  - Étude d'impact environnemental et audience publique (0,65 M\$);
  - Coût des terrains perdus au Parc Nature (0,15M\$);
  - Recharge initiale et périodique (10,42 M\$);
  - Impact sur le paysage côtier naturel.

### **2.5.3. Mesures de type stabilisations douces, représenté par les options suivantes :**

#### **2.5.3.1. Champ d'épis conventionnels partout avec recharge initiale et périodique de plage (option P1)**

- Avantages
  - Accès et utilisation des plages (1,55 M\$);
  - Sauvegarde des paysages (0,02 M\$);
  - Protection des infrastructures routières (0,96 M\$), bâtiments et terrains à court et moyen terme (1,09 M\$);
  - Sentiment de sécurité et contrôle du risque à long terme (LT) pour les personnes qui risquaient d'être touchées;
  - Préservation de la vue sur la rive (0,22 M\$).
- Coûts
  - Coût de 20 épis conventionnels (2,34 M\$);
  - Étude d'impact environnemental et audience publique (0,65 M\$);
  - Recharge initiale et périodique (7,32 M\$);
  - Perte de cueillette de myes (0,16 M\$);
  - Perturbations liées aux travaux;
  - Contrainte aux déplacements le long du littoral.

#### **2.5.3.2. Champ d'épis de type Holmberg (boudins remplis de sable ou béton) partout avec recharge initiale et périodique de plage (option P2)**

- Avantages
  - Accès et utilisation des plages (1,55 M\$);
  - Sauvegarde des paysages (0,02 M\$);
  - Protection des infrastructures routières (0,96 M\$), bâtiments et terrains à court et moyen terme (1,09 M\$);
  - Sentiment de sécurité et contrôle du risque à long terme (LT) pour les personnes qui risquaient d'être touchées;
  - Préservation de la vue sur la rive (0,22 M\$).
- Coûts
  - Coût de 20 épis Holmberg (13,37 M\$);
  - Étude d'impact environnemental et audience publique (0,65 M\$);
  - Recharge initiale et périodique (7,32 M\$);
  - Perte de cueillette de myes (0,16 M\$);
  - Perturbations liées aux travaux;
  - Contrainte aux déplacements le long du littoral.

#### **2.5.3.3. Champ d'épis conventionnels équilibré avec recharge initiale seulement (option P4)**

- Avantages
  - Accès et utilisation des plages (1,55 M\$);
  - Protection des infrastructures routières (0,63 M\$), bâtiments et terrains à court et moyen terme (1,09 M\$);
  - Sentiment de sécurité et contrôle du risque à long terme (LT) pour les personnes qui risquaient d'être touchées;
  - Préservation de la vue sur la rive (0,22 M\$).
- Coûts
  - Coût de 12 épis conventionnels (1,45 M\$);
  - Coût du retrait rue Labrie sur 0,9 km (0,63 M\$);
  - Étude d'impact environnemental et audience publique (0,65 M\$);
  - Coût des terrains perdus au Parc Nature (0,15M\$);
  - Recharge initiale (2,61 M\$);
  - Perte de cueillette de myes (0,16 M\$);
  - Impact sur le paysage côtier naturel;
  - Perturbations liées aux travaux;
  - Contrainte aux déplacements le long du littoral.

#### **2.5.3.4. Champ d'épis de type Holmberg équilibré (option P5)**

- Avantages
  - Accès et utilisation des plages (1,55 M\$);
  - Protection des infrastructures routières (0,63 M\$), bâtiments et terrains à court et moyen terme (1,09 M\$);
  - Sentiment de sécurité et contrôle du risque à long terme (LT) pour les personnes qui risquaient d'être touchées;
  - Préservation de la vue sur la rive (0,22 M\$).
- Coûts
  - Coût de 12 épis Holmberg (8,32 M\$);

- Coût du retrait rue Labrie sur 0,9 km (0,63 M\$);
- Étude d'impact environnemental et audience publique (0,65 M\$);
- Coût des terrains perdus au Parc Nature (0,15M\$);
- Recharge initiale (2,37 M\$);
- Perte de cueillette de myes (0,16 M\$);
- Impact sur le paysage côtier naturel;
- Perturbations liées aux travaux;
- Contrainte aux déplacements le long du littoral.

### **2.5.3.5. Champ d'épis conventionnels réduit (option P6)**

- Avantages
  - Accès et utilisation des plages (0,93 M\$);
  - Sauvegarde des paysages (0,02 M\$);
  - Protection des infrastructures routières (0,63 M\$), bâtiments et terrains à court et moyen terme (1,09 M\$);
  - Sentiment de sécurité et contrôle du risque à long terme (LT) pour les personnes qui risquaient d'être touchées;
  - Préservation de la vue sur la rive (0,22 M\$).
- Coûts
  - Coût de 11 épis conventionnels (1,33 M\$);
  - Coût du retrait rue Labrie sur 0,9 km (0,63 M\$);
  - Étude d'impact environnemental et audience publique (0,65 M\$);
  - Recharge initiale (2,38 M\$);
  - Perte de cueillette de myes (0,16 M\$);
  - Perturbations liées aux travaux;
  - Contrainte aux déplacements le long du littoral.

### **2.5.3.6. Protection minimale (option mixte MX1)**

- Avantages
  - Accès et utilisation des plages (0,62 M\$);
  - Sauvegarde des paysages (0,02 M\$);
  - Protection des infrastructures routières (1,00 M\$), bâtiments et terrains à court et moyen terme (1,09 M\$).
- Coûts
  - Coût de 8 épis conventionnels (0,91 M\$);
  - Coût total (rue + autres coûts) du retrait (1,79 M\$);
  - Étude d'impact environnemental et audience publique (0,65 M\$);
  - Recharge initiale (1,63 M\$);
  - Perte de cueillette de myes (0,08 M\$);
  - Perturbations liées aux travaux;
  - Gestion des déplacements sur une longue période;
  - Contrainte aux déplacements le long du littoral.

## **2.6. Implication économique**

Cette section présente, pour chacune des solutions possibles, l'implication économique du point de vue de la société (ACA approximative) et du point de vue de l'auteur (analyse multicritères).

**Selon l'ACA approximative** (tableau 1), toutes les options présentent une valeur actualisée nette (VAN) négative. Ces résultats signifient que les avantages ne sont pas suffisants pour justifier les coûts de l'une ou l'autre des interventions et qu'une intervention publique n'est pas appropriée dans ce contexte.

Toutefois, il peut toutefois y avoir des considérations autres qu'économiques dans ce type de dossier et l'ACA constitue alors un outil d'aide à la décision. Il se peut que les autorités gouvernementales aient de toute façon décidé d'intervenir et ÉcoRessources suggère alors de choisir celle qui est relativement la moins négative du point de vue de la société. Dans ce contexte, **nous recommandons le scénario R1**, soit celui du retrait généralisé assisté, puisqu'il se classe bon premier autant au niveau de la VAN (-0,71 M\$) que du ratio avantages/coûts (0,77) comme on peut le constater au tableau 1 qui suit cette section.

Quant à eux, les résultats de l'analyse multicritères sont basés sur les sept critères identifiés par le comité de concertation, pour lesquels l'auteur spécifie, sous forme de remarque, à la section 10.3 (page 172) du rapport :

« La valeur allouée aux critères de base et aux pondérations des critères correspond au jugement des auteurs qui reconnaissent qu'elles pourraient être interprétées différemment par d'autres intervenants. Malgré son aspect quantitatif, elles n'ont pas les qualités d'une démarche scientifique pleine et entière. Les valeurs obtenues sont donc sujettes à interprétation et ne doivent être utilisées qu'à titre indicatif seulement comme outil d'aide à la décision. »

Pour cette raison, **les résultats de l'analyse multicritères, tels qu'utilisés dans l'étude, devraient être utilisés avec précaution par les autorités au moment de décider de mettre en œuvre l'une des options plutôt qu'une autre car elle ne permet pas de déterminer laquelle des options est la plus avantageuse d'un point de vue économique.** L'analyse multicritères prend plutôt en compte le poids relatif des avantages et des coûts, des impacts favorables et adverses, et l'équilibre global des options.

Nous renvoyons le lecteur au début de la section 2.4 pour les explications concernant la façon dont ÉcoRessources est parvenue à chiffrer approximativement les avantages et les coûts actualisés pour chaque option dans le tableau 1 (les tableaux 1, 2 et 3 suivent la présente section). Pour arriver aux résultats du tableau 2, l'exercice réalisé par l'auteur de l'étude a été de chiffrer les coûts des options, auxquels le seul avantage de conserver l'accès et l'utilisation des plages a été considéré. Il a également ventilé ces valeurs selon l'imputation de ces coûts et leurs contributions respectives. Finalement, le tableau 3 présente les résultats de l'analyse multicritères, qui prend en compte des aspects économiques et d'équité pour laquelle la valeur allouée aux critères de base et à leurs pondérations correspond au jugement de l'auteur. Le tableau 3 classe ainsi les options selon ces pondérations. Ainsi, **selon l'analyse multicritères, le scénario P6 est celui qui a les moins grandes implications économiques** au niveau des coûts avec une VAN de -3,26 M\$.

**TABEAU 1 – BILAN DES DIFFÉRENTES OPTIONS DU POINT DE VUE DE LA SOCIÉTÉ (ACA APPROXIMATIVE)**

NOM DE LA MESURE ET ZONES VISÉES	DESCRIPTION SOMMAIRE	AVANTAGES (+) ET COÛTS (-) ACTUALISÉS EN TERMES MONÉTAIRES (M\$) N.B. Seuls les avantages et les coûts actualisés et évalués en termes monétaires sont présents dans ce tableau résumé. Pour la liste complète des avantages et des coûts, voir section 2.4	(i) AVANTAGES	(ii) COÛTS	(i - ii) VAN	RATIO AVANTAGES	Rang p/r à VAN	Rang p/r au ratio
			en M\$	en M\$	en M\$	/COÛTS		
<b>R1</b> , Retrait généralisé assisté, zones D+E+F	Mesures de retrait seulement incluant 1,56 km de rue Labrie Est	(+) : Accès et utilisation des plages (0,31); protection des infrastructures routières (0,96), municipales et des résidences (1,09); sauvegarde des paysages (0,02). (-) : Coût du retrait rue Labrie sur 1,56 km (0,96); autres coûts du retrait (1,73); perte cueillette myes (0,40).	2,38	3,09	-0,71	0,77	1	1
<b>P1</b> , Épis conventionnels partout, zones D+E+F	12 épis sur 3,9 km - Recharges initiale et périodique -	(+) : Accès et utilisation des plages (1,55); protection des infrastructures routières (0,96), municipales et des résidences (1,09); vue (0,22); sauvegarde des paysages (0,02 M\$). (-) : Coût 20 épis (2,34); étude d'impact environnemental et audience publique (0,65); recharge initiale et périodique (7,32); perte cueillette myes (0,16).	3,84	10,47	-6,63	0,37	5	5
<b>P2</b> , Épis Holmberg partout, zones D+E+F	Épis Holmberg sur 3,9 km - Recharge initiale et périodique	(+) : Accès et utilisation des plages (1,55); protection des infrastructures routières (0,96), municipales et des résidences (1,09); vue (0,22); sauvegarde des paysages (0,02). (-) : Coût 20 épis Holmberg (13,37); étude d'impact environnemental et audience publique (0,65); recharge initiale et périodique (7,32); perte cueillette myes (0,16).	3,84	21,5	-17,66	0,18	7	7
<b>P3</b> , Empierrements partout, zones D+E+F	Empierrement conventionnel sur 3,9 km - Aucun retrait - Recharge initiale et périodique	(+) : Protection des infrastructures routières (0,96), municipales et des résidences (1,09); vue (0,07). (-) : Coût empierrement (7,49); accès et utilisation des plages restreints (6,18); perte cueillette myes (0,81); étude d'impact environnemental et audience publique (0,65); recharge initiale et périodique (10,42); terrains perdus Parc Nature (0,15).	2,12	25,86	-23,74	0,08	8	8
<b>P4</b> , Épis conventionnels Équilibré, zones A+D+F	12 épis conventionnels dont 1 avant le Parc Nature - Recharge initiale - Retrait rue 0,9 km	(+) : Accès et utilisation des plages (1,55); protection des infrastructures routières (0,63), municipales et des résidences (1,09); vue (0,22). (-) : Coût 12 épis (1,45); coût du retrait rue Labrie sur 0,9 km (0,63); étude d'impact environnemental et audience publique (0,65); recharge initiale (2,61); perte cueillette myes (0,16); terrains perdus Parc Nature (0,15).	3,49	5,65	-2,16	0,62	2	2
<b>P5</b> , Épis Holmberg Équilibré, zones A+D+F	Épis dont 1 avant le Parc Nature - Recharge initiale - Retrait rue Labrie sur 0,9 km	(+) : Accès et utilisation des plages (1,55); protection des infrastructures routières (0,63), municipales et des résidences (1,09); vue (0,22). (-) : Coût 12 épis Holmberg (8,32); coût du retrait rue Labrie sur 0,9 km (0,63) étude d'impact environnemental et audience publique (0,65); recharge initiale (2,37); perte cueillette myes (0,16); terrains perdus Parc Nature (0,15).	3,49	12,28	-8,79	0,28	6	6
<b>P6</b> , Épis conventionnels réduit, zones D+F	11 épis (sauf celui avant le Parc Nature) - Recharge initiale - Retrait rue Labrie sur 0,9 km	(+) : Accès et utilisation des plages (0,93); protection des infrastructures routières (0,63), municipales et des résidences (1,09); vue (0,22); sauvegarde des paysages (0,02). (-) : Coût 11 épis (1,33); coût du retrait rue Labrie sur 0,9 km (0,63); étude d'impact environnemental et audience publique (0,65); recharge initiale (2,38); perte cueillette myes (0,16).	2,89	5,15	-2,26	0,56	3	3
<b>MX1</b> , Épis conventionnels + retrait, zone D	8 épis - Recharge initiale - Retrait rue Labrie sur 1,4 km - Retrait partiel des résidences	(+) : Accès et utilisation des plages (0,62); protection des infrastructures routières (1,00), municipales et des résidences (1,09); sauvegarde des paysages (0,02). (-) : Coût 8 épis (0,91); coût retrait rue Labrie sur 1,4 km (1,00); autres coûts du retrait (0,79); étude d'impact environnemental et audience publique (0,65); recharge initiale (1,63); perte cueillette myes (0,08).	2,73	5,22	-2,49	0,52	4	4

TABLEAU 2 - SYNTHÈSE - RÉSULTATS ÉCONOMIQUES DE L'ANALYSE MULTICRITÈRES DES DIFFÉRENTES OPTIONS

OPTIONS ►	R1 ou Rréf		P1		P2		P3 ou Préf		P4		P5		P6		MX1	
DESCRIPTION GÉNÉRALE	Retrait progressif assisté		Épis partout		Épis Holmberg partout		Empierrements partout		Épis Équilibré		Holmberg Équilibré		Épis Réduit		Épis + Retrait partiel	
COÛTS	VPN	%	VPN	%	VPN	%	VPN	%	VPN	%	VPN	%	VPN	%	VPN	%
Coût global	<b>3,62</b>	100	<b>7,69</b>	100	<b>18,71</b>	100	<b>25,07</b>	100	<b>2,85</b>	100	<b>9,47</b>	100	<b>3,26</b>	100	<b>3,81</b>	100
Autres valeurs	1,08	30	-1,55	-21	-1,55	-8	7,59	30	-1,55	-64	-1,55	-17	-0,82	-29	-0,28	-8
ÉQUITÉ ▼	%		%		%		%		%		%		%		%	
Coût pour le gouvernement	1,94	53	2,85	37	9,47	51	3,21	13	2,25	90	6,27	68	2,09	70	2,43	67
Coût pour la communauté	0,26	7	4,72	64	9,13	50	14,54	58	1,14	38	3,85	39	1,06	30	0,87	20
Riverains (Taxes et en nature)	0,04	1	2,09	26	2,09	10	0,16	1	1,31	49	1,19	13	1,19	38	0,84	22
Riverains (Sud)- Coûts directs	0,45	13		0		0		0		0		0		0	0,21	6
Perte ou gain net de valeur	(0,14)	-4	-0,43	-6	-0,43	-2	-0,43	-2	-0,30	-12	-0,30	-3	-0,25	-9	-0,26	-7

Note : VPN (valeur présente nette actualisée au taux de 4 %/an) et les % indiquent la répartition de l'équité.

**TABLEAU 3 - RÉSULTATS DE L'ANALYSE MULTICRITÈRES DES OPTIONS**

OPTIONS ► CRITÈRES ▼	R1	P1	P2	P3	P4	P5	P6	MX1
<b>Critères de base</b>								
#1 Coût d'ensemble	100 %	0 %	0 %	0 %	72 %	0 %	78 %	78 %
#2 Durabilité	100 %	80 %	70 %	20 %	80 %	80 %	70 %	85 %
#3 Risque résiduel	100 %	70 %	70 %	40 %	80 %	75 %	80 %	80 %
#4 Équité	85 %	80 %	40 %	0 %	100 %	40 %	100 %	100 %
#5 Environnement - Bilan sédimentaire	50 %	50 %	50 %	10 %	90 %	90 %	80 %	90 %
#6 Synergie - Mise en valeur	50 %	80 %	80 %	30 %	90 %	90 %	80 %	80 %
#7 Impact social	20 %	100 %	100 %	50 %	100 %	100 %	90 %	40 %
<b>Critères globaux</b>								
#1 Poids décisif sur le coût	68 %	0 %	0 %	0 %	65 %	0 %	65 %	62 %
#2 Poids majoritaire sur le coût	93 %	20 %	18 %	6 %	77 %	21 %	79 %	81 %
#3 Moyenne géométrique pondérée	56 %	0 %	0 %	0 %	65 %	0 %	65 %	62 %
#4 Moyenne arithmétique pondérée	48 %	0 %	0 %	0 %	59 %	0 %	66 %	54 %
<b>MOYENNE - CRITÈRES GLOBAUX</b>	<b>66 %</b>	<b>5 %</b>	<b>4 %</b>	<b>1 %</b>	<b>66 %</b>	<b>5 %</b>	<b>69 %</b>	<b>65 %</b>

**Note :** Les pourcentages attribués aux critères dépendent dans la mesure du possible de variables explicites. Autrement un justificatif est fourni dans le rapport. Une valeur de 100% signifie une parfaite concordance avec le critère.

## 2.7. Conclusions

Tel qu'exprimé précédemment, certaines erreurs méthodologiques ont été décelées dans le rapport. Certaines d'entre elles ont pu être corrigées pour se rapprocher davantage d'une ACA classique. Quant à lui, l'auteur a effectué une analyse de type multicritères et non une ACA. Toutefois, les calculs de l'auteur ont permis de dégager certains avantages et coûts actualisés qui ont à être intégrés dans le cadre d'une ACA classique. ÉcoRessources a donc extrait les données pertinentes du point de vue de la société afin de présenter des résultats se rapprochant le plus près d'une ACA classique, auxquels ont été ajoutés certains calculs omis au départ. Ces considérations soulevées, ÉcoRessources croit que les résultats obtenus, la plupart des erreurs méthodologiques étant corrigées, ne diffèrent pas significativement de ceux qui auraient été obtenus si l'ACA avait été faite dans les règles de l'art. Avec les données dont elle disposait, ÉcoRessources a fait une ACA approximative et les résultats doivent, en conséquence, être considérés avec précautions.

L'analyse d'ÉcoRessources permet de dégager les conclusions suivantes, prenant en considération les éléments qui n'ont pu être évalués :

1. La presque totalité des impacts qui n'ont pu être évalués se situent au niveau des avantages.
2. Les impacts non évalués du côté des avantages se retrouvent dans chaque option, quoique leur intensité peut différer d'une option à l'autre. Ils sont en général moindres que le coût des travaux.
3. C'est au niveau des avantages que chacune des options est sous estimée.
4. Sur les huit (8) options, quatre (4) présentent des niveaux de coûts clairement incommensurables avec le niveau des avantages.
5. Considérant la valeur des actifs en cause (entre 2,05 M\$ et 2,09 M\$), la sous-estimation de la valeur des avantages et le fait que la VAN est négative, il est clair que la solution la plus intéressante au plan public est la R1.

La solution R1 est la moins négative des options pour l'ACA approximative et la solution P6 est la meilleure selon l'analyse multicritères.

Selon ÉcoRessources, les chiffriers développés par l'auteur sont très intéressants et pourraient être réutilisables pour d'autres analyses de cas d'érosion des berges. Toutefois, auparavant, certaines erreurs méthodologiques identifiées dans ce résumé doivent être corrigées. Les chiffriers pourraient également être simplifiés afin d'être plus conviviaux dans leur présentation, leur compréhension et leur utilisation.



## BIBLIOGRAPHIE

---

- Centre Eau, Terre et Environnement de l'Institut national de recherche scientifique (INRS-ETE) et Aquapaxis (2008). *Analyse coûts-avantages de solutions à la problématique d'érosion littorale à Pointe-aux-Outardes*, Québec, 184 pages (sans les annexes).
- Couture, J., T. Parker, R. Couture et P. Laboucane (2001). *Une analyse de rentabilité du processus holistique de guérison de la Première nation de Hollow Water*, Ottawa, Solliciteur général Canada, Collection sur les Autochtones, 179 pages.
- Ferland, Anne-Marie (2006). *Guide de l'analyse avantages-coûts des projets publics en transport – Partie I : Précis méthodologique*, ministère des Transports du Québec, 72 pages.
- Job, Louis (2006), *Éléments pour l'évaluation économique du paysage*, Université de Versailles-Saint Quentin-en-Yvelines, 4 pages.
- Messier, J-P. L. (2007). *Formulaire de proposition à l'UNESCO de la Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan - Uapishka (Québec, Canada)*. Comité de création de la Réserve de la biosphère Manicouagan – Uapishka, Baie-Comeau, 137 pages.
- MPO, (2008). *Évaluation des stocks de mye commune des eaux côtières du Québec en 2007*. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Avis sci. 2007/051, Pêches et Océans Canada, 13 pages.
- Tecslult Inc. (2008). *Analyse coûts-avantages de solutions d'adaptation à l'érosion côtière pour la Ville de Sept-Îles*, 70 pages (sans les annexes).
- Zerbe, R.O.(2001). *A Place to Stand For Environmental Law and Economic Analysis?*  
<http://www.cserge.ucl.ac.uk/Zerbe.pdf>



2030, boul. Guillaume-Couture, bureau 201  
Lévis (Québec) G6W 2S6  
Canada

T 418 834-2273  
F 418 834-3356  
[www.cima.ca](http://www.cima.ca)